MEMOIRES DE MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY, PRINCIPAL MINISTRE DE...

Digitized by Google

201
26 K
8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA ACAD. ROMÂNĂ

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND.

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

TOME SECOND.

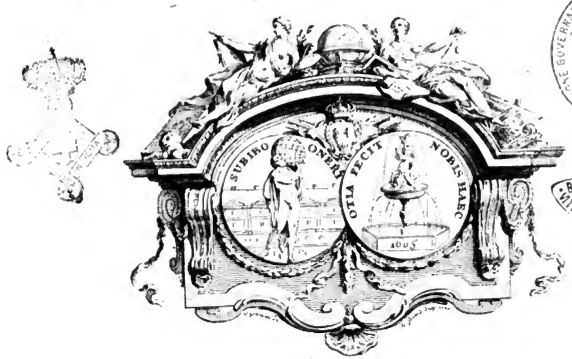

A LONDRES.

M. DCC. XLVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

SOMMAIRE
DU ONZIEME LIVRE.

MEMOIRES 1599—1601. *Affaire du Marquisat de Saluces : artifices du Duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henry IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois : ses amours avec Mademoiselle d'Entragues, qui se fait donner par ce Prince une Promesse de mariage : hardiesse de Rosny dans cette occasion. Article de mariage avec la Princesse de Florence, arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux D'Epinoy. Permission pour les Manufactures d'étoffes précieuses, révoquée. Rosny est fait Grand-Maître de l'Artillerie ; & il y donne tous ses soins. Le Duc de Savoie vient à Paris : met les Courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny ; puis à l'exclurre des Conférences : n'obtient rien, & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le Roi. Dispute publique de l'Evêque d'Evreux & de Du-Plessis-Mornay. Nouveaux subterfuges du Duc de Savoie : Raisons de lui déclarer la Guerre : préparatifs de Rosny pour cette Guerre. Henry IV. épouse par procureur la Princesse de Florence. Prises de Chambéry, Bourg, Montmélian, Charbonnieres &c ; & autres détails sur cette Campagne : Grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des Courtisans. Le Cardinal Aldobrandin vient négocier pour la Paix : réception que lui fait Rosny : Conférences rompuës par la démolition du Fort de Sainte-Catherine ; reprises par Rosny, qui conclut le Traité : Article de ce Traité. La Reine arrive à Paris : est reçuë par Rosny à l'Arsenal. Faits Etrangers.*

Digitized by Google

SOMMAIRE
DU DOUZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1601. Affaires de Finance, de Monnoye, de Commerce &c. Défense de transporter les Espèces d'Or & d'Argent hors du Royaume. Chambre de Justice établie, avec peu de fruit. Réflexions de l'Auteur sur le luxe & la corruption des mœurs. Suppression d'Officiers de Robe & de Finance. Voyage de Henry IV. à Orleans. Affaires des Provinces-Unies. Henry va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'Ambassadeur de France. Ambassades du Grand-Seigneur & des Vénitiens. Elisabeth vient à Douvres : Lettres réciproques de Henry & d'Elisabeth. Rosny va à Douvres : Entretien entre Elisabeth & lui, où ils jettent les fondemens du Grand Dessein contre la Maison d'Autriche : sagesse de cette Reine. Mort du jeune Châtillon-Coligny. Naissance de Louis XIII : Henry fait tirer son horoscope par La-Riviere. Affaire des Isles avec le Grand-Duc de Toscane, terminée. Rosny fait donner l'Ambassade de Rome au Comte de Béthune, malgré Villeroi & Sillery : opposition de ces Ministres aux sentimens & à la Politique de Rosny. Particularités sur la Conspiration du Maréchal de Biron : Rosny cherche à le faire rentrer dans son devoir : Henry l'envoie en Ambassade à Londres ; en Suisse : il reprend ses brigues à son retour. Dépositions de La-Fin. Question du faux D. Sebastien ; & autres faits Etrangers.

SOMMAIRE
DU TREIZIEME LIVRE.

MEMOIRES de 1602. Princes Etrangers à Paris. Henry IV. va à Blois : sujet de ce voyage. Suite de la Conspiration du Maréchal de Biron : Conseil tenu à Blois à cette occasion : dessein d'arrêter les Ducs d'Epernon & de Bouillon : le premier se justifie : manège adroit du second. Brouillerie entre le Roi & la Reine : Conversation de Henry avec Rosny, à ce sujet. Fruits du voyage de Henry dans les

Digitized by Google

Provinces : il se détermine à faire arrêter Biron : particularités sur sa détention & celle du Comte d'Auvergne ; sur son procès, son éxécution : Quelle part eut Rosny dans toute cette affaire. Henry pardonne au Baron de Lux ; au Comte d'Auvergne, qui le trahit de nouveau : raisons qu'il eut d'en user ainsi avec le Comte d'Auvergne. Le Prince de Joinville est arrêté : le Roi lui pardonne aussi, & le retient en prison. Le Duc de Bouillon se défend adroitement de venir à la Cour. Soupçons que les Courtisans jettent dans l'esprit de Henry contre Rosny : Conversation curieuse entr'eux, à cette occasion. Affaire des Avocats : discours de Sigogne. Edits & Règlemens sur la Monnoye, le Commerce, la Finance &c. Mines découvertes en France. Edit contre le Duel. Renouvellement de l'Alliance avec les Suisses. Voyage de Henry à Calais. Suite des Expéditions militaires entre les Espagnols & les Flamands. Autres Affaires Etrangères.

SOMMAIRE
DU QUATORZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz : Henry y va, & en chasse les Sobolles : Autres Affaires traitées pendant ce voyage. Mémoire contre le Cardinal d'Ossat : éxamen des sentimens & de la conduite de ce Cardinal. Suite des Affaires des Pays-Bas. Brigues du Duc de Bouillon, & nouvelles mutineries des Calvinistes. Mort d'Elisabeth : Jacques I. Roi de la Grande-Bretagne. Retour de Henry : Ses conversations avec Rosny sur la mort d'Elisabeth : il se détermine à l'envoyer Ambassadeur à Londres : Délibérations dans le Conseil, & Intrigues à la Cour sur cette Ambassade. Maladie du Roi. Instructions publiques & particulières, données à Rosny : Il part avec une suite nombreuse. Caractère du jeune Servin. Rosny s'embarque à Calais : Insulte qui lui est faite par le Vice-Amiral Anglois : manière dont il est reçu à Douvres, à Cantorbery &c. il est reçu dans Londres avec les plus grands honneurs : Sa sévérité dans l'Affaire de Combaut. Etat des Affaires Politiques de la Grande-Bretagne : Caractère des Anglois, du Roi Jacques, de la Reine &c. factions différentes en cette Cour.

Digitized by Google

Conférences de Rosny avec les Conseillers Anglois ; avec les Deputés des Etats Généraux ; avec le Résident de Vénise &c. Il obtient sa premiere Audience : sa peine de ne pouvoir y paroître en habit de Deuil.

SOMMAIRE
DU QUINZIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'Ambassade de Rosny à Londres. Détail de ce qui se passa à sa premiere Audience : entretien public du Roi d'Angleterre avec lui, sur différens sujets : Evènemens à la Cour de Londres, favorables & contraires à sa Négociation : dispositions des différentes Cours de l'Europe. Premiere Conférence de Rosny avec les Ministres Anglois. Intrigues de l'Espagne. Seconde Audience ; & entretien particulier du Roi Jacques avec Rosny, qui lui persuade de soûtenir les Provinces-Unies : autres matieres traitées entr'eux. Seconde Conférence de Rosny avec les Ministres de Sa Majesté Britannique, qui cherchent à faire échouer sa Négociation : Procédé imprudent du Comte d'Aremberg. Troisiéme Audience : Rosny est admis à la table du Roi d'Angleterre : entretien public sur différens sujets. Troisiéme Conférence de Rosny avec les Conseillers Anglois & les Députés des Provinces-Unies : artifices & mauvaise foi de Cécil. Quatriéme Audience : entretien secret de Rosny avec le Roi Jacques ; où il communique les Desseins Politiques de Henry IV. & de la Reine Elisabeth, & les lui fait goûter : explication sommaire de ces Desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.

SOMMAIRE
DU SEIZIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'Ambassade & des Négociations de Rosny à la Cour de Londres. Formule de Traité avec Sa Majesté Britannique : substance de

Digitized by Google

ce Traité. Dépêche de Roſny interceptée. Audience de Congé ; & dernier Entretien de Roſny avec le Roi Jacques : Preſens qu'il fait à Londres : Son retour : danger qu'il court ſur la Mer. Accueil que lui fait Henry IV. entretien public entr'eux ſur ſa Négociation. Suite de l'Etat des Affaires d'Angleterre, troubles & querelles particulieres dans cette Cour. Concluſion du Traité fait par Roſny. Continuation des Affaires d'Angleterre ; d'Eſpagne, des Pays-Bas, & autres Etrangères. Roſny reprend ſes travaux dans la Finance : Henry le ſoûtient hautement dans une querelle qu'il a avec le Comte de Soiſſons : Il reçoit le Roi à Roſny. Voyage de Henry en Normandie : ce qui ſe paſſa dans ce Voyage. Mutinerie des Proteſtans, & Aſſemblée de Gap. Roſny eſt fait Gouverneur de Poitou. Etabliſſement de la Soie en France : Entretien ſur ce ſujet, dans lequel Roſny cherche à en diſſuader Henry : Remarques ſur ſon opinion touchant la Soie & le Luxe. Colonie établie en Canada.

SOMMAIRE

DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1604. Jettons préſentés à Sa Majeſté par Roſny. Mort de la Ducheſſe de Bar : circonſtances de cette mort ; & affaires qu'elle occaſionne. Délibérations du Conſeil ſur le rétabliſſement des Jéſuites : Converſation de Roſny avec Henry IV. & raiſons qu'il rapporte contre ce rétabliſſement : à quelles conditions ils ſont rétablis : protection que leur accorde Henry. Le Pere Cotton recherche Roſny. Mémoire contre le Cardinal d'Oſſat : ſentimens de Roſny, peu favorable à ce Cardinal & à la Politique des Catholiques. Trahiſon de Nicolas L'Hôte : comment découverte ; particularités ſur ce ſujet : examen de la conduite de Villeroi. Mémoire de Roſny ſur les Religions. Promotion de Cardinaux ; & affaires de Rome. Converſation curieuſe de Henry avec Roſny, ſur les chagrins domeſtiques que lui cauſent la Reine & la Marquiſe de Verneuil.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DU DIX-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henry IV : Rosny s'emploie à les faire finir : risques qu'il court à cette occasion, de la part de la Reine & de la Marquise de Verneuil : malignité de celle-ci. Conduite sage & desintéressée de la Reine Marguerite. Cabale des Protestans & des Séditieux du Royaume. Voyage de Henry dans les Provinces, projetté & rompu. Rosny va visiter son Gouvernement : comment il est reçu à La-Rochelle, à Poitiers &c : Haine des Protestans contre lui : autres particularités & fruits de ce voyage : Accueil que lui fait Henry, à son retour. Justification du Duc d'Epernon, faussement accusé. Nouvelles brigues du Comte d'Auvergne : moyens employés par Rosny pour l'arrêter : Lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit : Comment le Comte d'Auvergne est arrêté : On commence son procès. La Marquise de Verneuil est aussi arrêtée : Rosny est chargé d'aller l'interroger : il ne peut par conseils ni par prières, engager Henry à la faire sortir de France : foiblesse de ce Prince pour sa Maîtresse.

SOMMAIRE

DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1604. Henry IV. fait déposer ses trésors à la Bastille : Conseil convoqué à ce sujet. Considération & Maximes de Rosny sur le Gouvernement : Moyens qu'il emploie pour recouvrer de l'argent. Vérification des Rentes : autres Opérations & détails de Finance : Règlemens de Police & de Milice. Etablissement d'un Hôpital militaire. Talens & qualités de Henry IV. pour le Gouvernement. Causes de l'affoiblissement des Etats. Rupture entre la France & l'Espagne au sujet du Commerce : Rosny le rétablit par un Traité, particularités & teneur de ce Traité. Suite des Affaires des Provinces-Unies, de l'Espagne & de l'Angleterre : Accord & Traité entre ces deux dernieres Puissances : Sujets de

Digitized by Google

mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre. Le Connétable de Caſtille paſſe par Paris : entretien qu'il a avec le Roi : Autre converſation entre Henry IV. & Roſny ſur cet Ambaſſadeur. Principe erroné de Roſny ſur la Loi Salique. Acheminement à la réüſſite des Grands Deſſeins de Henry. Affaires des Griſons, & du Fort de Fuentes : démarches de la France, & autres particularités ſur cette Affaire. Conteſtation avec le Pape, au ſujet du Pont d'Avignon, terminée par Roſny en faveur du Roi. Affaire de l'acquiſition du Comté de Saint-Paul : bon conſeil à cette occaſion, donné par Roſny à Henry. Ordres Religieux établis en France.

SOMMAIRE

DU VINGTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1605. Fin du Procès des Comtes d'Auvergne & d'Entragues : complaiſance & foibleſſe de Henry IV. pour la Marquiſe de Verneuil. Les Jéſuites obtiennent la démolition de la Pyramide Grand Démêlé de Roſny avec le Pere Cotton, au ſujet du Collége de Poitiers : Il ſe juſtifie contre les calomnies de ſes ennemis : on le reconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries & ſon raccommodement avec le Duc d'Epernon & Grillon : Traits de l'humeur fantaſque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Roſny, qui le mettent à deux doigts de ſa diſgrace : Converſation touchante de Henry avec lui, dans laquelle ils ſe reconcilient : détail intéreſſant ſur toute cette affaire : Autre tentative des ennemis de Roſny pour le perdre. Mariage de ſa Fille avec le Duc de Rohan : Lieutenance-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, refuſée par Henry au Duc de Rohan : autres graces & gratifications accordées & refuſées à Roſny par le Roi. Deſſein de Henry de faire épouſer Mademoiſelle de Melun au Marquis de Cœuvres.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DU VINGT-UNIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de Finance & de Gouvernement. Réflexions de l'Auteur sur la Taille, la Gabelle &c. Dettes de la France, acquitées : état floriſſant du Royaume : Application de Henry IV. aux affaires de l'Etat : ſes Lettres à Roſny. Mort de Clément VII. Leon XI. doit ſon éxaltation à la protection de Henry : Sa mort. Paul V. Pape. Eloge de l'Ambaſſade du Comte de Béthune. Bref de Paul V. à Roſny : eſtime qu'on a pour ce Miniſtre, à Rome. Suite des Affaires d'Eſpagne, de Flandre & d'Angleterre : Mécontentement des Rois de France & d'Angleterre, contre l'Eſpagne. Affaires des Calviniſtes : Avis donnés à Henry ſur leurs mauvais deſſeins : ſentiment de Roſny ſur l'état préſent de ce Corps. Indiſpoſitions de Henry. Aſſemblée des Proteſtans à Châtelleraut : Objet de Henry & des Huguenots dans la tenuë de cette Aſſemblée. Roſny y eſt envoyé de la part du Roi : Inſtructions publiques & particulieres qu'il reçoit : Il s'abouche en paſſant avec la Reine Marguerite. Nouveaux avis ſur la conduite des Chefs de la Religion. Manège du Duc de Bouillon & de ſes partiſans, contre Roſny : Conduite ſage de celui-cy : Diſcours d'Ouverture, plein de fermeté : Il refuſe la Préſidence de cette Aſſemblée, &c.

SOMMAIRE
DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails ſur l'Aſſemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du Duc de Bouillon : Lettres qu'il écrit au Roi, & à l'Aſſemblée. Détention des Luquiſſes. Avis différens donnés à Henry IV. ſur les Séditieux : conſeil de Roſny ſur ces avis. Roſny déconcerte les projets des Chefs Proteſtans à Châtelleraut : il y termine à l'avantage & à la ſatisfaction du Roi, la Queſtion des Députés Généraux ; celle des Villes de ſureté, &c : il n'eſt point écouté ſur l'Affaire d'Orange : Il met fin à l'Aſſemblée ; y explique les volontés du Roi, & revient en rendre compte à Sa Majeſté. Voyage de Henry IV. en Limoſin : Roſny l'y accompagne : Turenne, & les

Digitized by Google

les autres Places du Duc de Bouillon ſe rendent au Roi : retour de Sa Majeſté. Roſny tient les Grands jours : punition de Meyrargues & des Luquiſſes. Mort de Théodore de Beze : marques d'eſtime & d'amitié qu'il donne à Roſny. Différend de Roſny avec le Comte de Soiſſons, au ſujet de la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie : Autre avec le Duc d'Epernon, au ſujet de la Ville de La-Rochelle : Réception que fait Henry aux Députés de cette Ville. Retour de Roſny à Paris ; où il rend compte au Roi. Arrivée de la Reine Marguerite à Paris : accueil qu'elle reçoit de Leurs Majeſtés. Mémoire de Roſny ſur les Duels ; où il expoſe l'origine & les différens uſages du Duel : Indulgence blâmable de Henry à cet égard. Bonheurs & périls de ce Prince.

SOMMAIRE

DU VINGT-TROISIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1606. Jettons préſentés au Roi par Roſny. Converſation entre le Roi, la Reine & lui, ſur leurs brouilleries : Autre entre Henry IV. & Roſny, ſur la Politique, où ils concertent les moyens d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. Roſny eſt fait Duc & Pair. Expédition de Sedan : Intrigues de Cour à cette occaſion : Lettres du Duc de Sully au Duc de Bouillon : conſeils qu'il donne à Henry : Bouillon remet Sedan au Roi : Mécontentement donné à Sully au ſujet du Traité de Sedan ; & ſes plaintes contre Villeroi. Sully conſeille à Henry de s'emparer des Places du Comté de Saint-Paul, & n'eſt point écouté : Colère de Henry contre lui, au ſujet de ſon Entrée dans Paris. Différend de Paul V. avec les Vénitiens : bon conſeil donné par Sully aux deux Parties. Démêlé de la Ville de Metz avec les Jéſuites : Nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henry. Avanture du P. Cotton, au ſujet d'Adrienne De-Freſne. Autres affaires de Religion ; avec le Clergé, au ſujet du Concile de Trente ; entre les Catholiques & les Calviniſtes de La-Rochelle. Cérémonie du Baptême des Enfans de France. Réglemens ſur la Gabelle & les Elections : Autres opérations & Réglemens de Finance. Vie privée de Henry : ſes amuſemens : Converſation entre lui & les Courtiſans. Suite des Affaires militaires d'Eſpagne & de Flandre : Conſidérations ſur cette Guerre.

Digitized by Google

Autres Affaires Etrangeres. Conjuration contre le Roi d'Angleterre.

SOMMAIRE

DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1607. Occupations & Lettres de Henry. Mort du Chancelier de Bellièvre. Naissance d'un second Fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henry pour Sully : Brouillerie entr'eux, dans laquelle Henry recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'Assemblée des Calvinistes à La-Rochelle ; dans l'Affaire du P. Séguiran avec les Rochellois : Nouvelles graces accordées par Henry au Jésuites. Brigues de l'Espagne à la Cour & dans le Conseil, contre Henry & contre Sully : conversation entr'eux à ce sujet ; & conseil donné par Sully : Autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de Cour. Suite des Affaires entre l'Espagne & les Provinces-Unies : Sentiment de Sully sur les offres faites aux Roi par les Flamands : Conseil tenu à ce sujet. Victoire Navale remportée par les Flamands sur les Espagnols : Conférences pour une suspension d'Armes, & pour la Trève. Suite des Affaires de la Valteline entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre, & autres Etrangeres. Différend du Pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henry. Bref de Paul V. à Sully. Travaux de Sully dans la Finance, la Police & les autres parties du Gouvernement. Artifices des Courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau Conseil, qui demeure sans exécution. Autres Affaires de Finance, de Gouvernement, de Police &c. Dépenses de Henry IV. au Jeu, pour ses Manufactures &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au Duc de Bouillon.

Fin des Sommaires du second Tome.

MEMOIRES

Digitized by Google

Mr. de Sully declare la promesse de Mariage de Henry IV. à Mlle. d'Entragues.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE ONZIEME

LE temps fixé par le Compromis fait entre les mains du Pape, au sujet du Marquisat de Saluces, s'étoit passé, sans que Sa Sainteté eût rien décidé sur cette affaire; parce que le Duc de Savoie, qui sçavoit mieux que personne, que la décision ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit servi pour éluder le Jugement, de tous les manéges ordinaires à cette petite Cour, qui fait sa Politique d'employer également pour sa conservation, ou son aggrandissement, la ruse, le manque de parole, les soûmissions, & l'attachement au plus fort. La premiere idée qui vint au Duc de Savoie, fut de révoquer un Compromis, qu'il n'avoit fait que pour gagner du temps, ou dans l'esperance, que peut-être la France se brouilleroit avec le Saint-Siege: Mais comme ce procedé auroit eu quelque chose de trop affecté; il 1599.

(1) Ce Marquisat étoit un Fief mouvant du Dauphiné, sur lequel la Maison de Savoie n'avoit aucun droit.

Digitized by Google

1599. eut recours à un autre artifice, pour engager le Pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son Ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clément VIII. s'étoit laissé gagner par le Roi, sous la condition secrette, que Sa Majesté Très-Chrétienne s'obligeoit à céder ensuite au Pape lui-même, tous ses droits sur le Marquisat de Saluces. L'Ambassadeur trompé le premier par son Maître, s'expliqua sur cette collusion de maniere que Sa Sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux Parties, s'en démit aussi-tôt avec indignation.

Le Duc de Savoie, qui n'avoit point douté que le Pape ne prît ce parti, faisoit cependant entendre au Roi, qu'il se remettoit entierement à sa discretion, sans qu'il fût besoin pour ce Démêlé, d'aucuns Arbitres Etrangers. Il crut en piquant ce Prince d'honneur, en obtenir ce qui faisoit le sujet de la contestation, qu'il n'oublioit pas de lui faire representer comme quelque chose de si mince valeur, qu'il ne méritoit pas seulement l'attention d'un aussi grand Roi. C'est avec ces instructions, qu'étoient venus à Paris les Sieurs de Jacob, de La-Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, Agens de Monsieur le Duc de Savoie.

Avec de pareilles vuës, le Ministre & le Confident du Prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts; & pour dire la chose plus clairement, qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein; quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête. On n'use pas non-plus dans ses paroles, de la même circonspection, qu'on apporteroit dans un Congrès. Ces Messieurs me dirent donc, que leur Maître ne prétendoit point tenir de Sa Majesté le Marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don; & ils m'insinuoient en même temps assez significativement, que ce Present refluëroit aussi de M. le Duc de Savoie à moi, à proportion de l'importance de la chose, & de la maniere dont je m'employerois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernieres paroles: Je conclus sechement des premieres, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne sçauroit gratifier quelqu'un, que de ce qu'on possede, il falloit que M. le Duc de Savoie commençât avant

tout, à remettre à Sa Majesté le Marquisat de Saluces ; & qu'alors ce Prince, que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que Son Alteſſe, en useroit Royalement : sur quoi, je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au Roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé. Henry en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'Etat, qu'ils jugerent après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye. 1599.

Ils voyoient toute la France, & la Cour elle-même, pleine de mécontens & de séditieux : Ils imaginerent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henry, assez d'occupation dans son propre Royaume, pour lui faire perdre de vûë toute affaire au-dehors. La présence du Duc de Savoie leur parut nécessaire, pour engager plus fortement ceux des Seigneurs, qui prêteroient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent, que son interêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractere du Duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à Sa Majesté, qui l'auroit refusée, si elle l'avoit pu honnêtement ; mais le Duc de Savoie lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprenoit ce voyage, que pour venir lui-même traiter avec Sa Majesté, ou plustôt, se soûmettre à toutes ses volontés : Ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette Couronne, & mettre desormais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit fait le Roi d'Espagne, de lui envoyer son Fils & sa Fille aînée, pour les faire paroître à la Cour de Madrid, comme Princes du Sang Royal d'Espagne.

Cette démarche du Duc de Savoie, acheva de déterminer le Pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces : Mais rien ne fit perdre de vûë au Roi, les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le Duc de Savoie : l'autre,

(2) On dit qu'il échapa à ce Prince, pendant son séjour à la Cour de France, de dire un jour : » Je ne suis » pas venu en France pour recueillir, » mais pour semer. »

1599. d'éclairer ſes démarches auprès des brouillons de la Cour.

Le Maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa Majeſté ſçut, que pendant le ſéjour qu'avoit fait ce Maréchal en Guyenne, il avoit ſollicité la Nobleſſe de cette Province, de s'attacher à lui; & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces Perſonnes, des diſcours d'un Ennemi de l'autorité Royale. Tout cela auroit pu n'être qu'un effet du faſte & de l'orgueil de ce Maréchal : mais ce qui y donnoit le plus de poids ; c'eſt qu'en même temps ſes menées à la Cour de Savoie, quoique conduites avec toute la précaution poſſible, vinrent auſſi à la connoiſſance du Roi : Et le voyage que fit cette année Sa Majeſté à Blois, n'eut point en effet d'autre motif, que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les Peuples dans le devoir ; quoique ce Prince ne le propoſât en public, que comme une partie de plaiſir, pour jouir de la beauté de ce Climat, pendant l'Eté, & pour y manger, diſoit-il, d'excellens Melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choſes, de s'éloigner de Paris.

J'accompagnai Sa Majeſté, dont le ſéjour à Blois n'a rien d'aſſez intéreſſant, pour que je m'y arrête : il ſe paſſa dans les ſoins que je viens de marquer, joints à celui de pourſuivre cette diſſolution tant ſouhaitée, du Mariage de ce Prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la Ducheſſe de Beaufort avoit vécu ; peu de perſonnes avoient ſongé à preſſer Henry de ſe démarier ; ſoit de peur que ces inſtances ne tournaſſent à l'avantage de ſa Maîtreſſe, qui étoit univerſellement haïe, ſoit pour ne pas s'expoſer à la colere de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ces deſſeins auroient échoué : Mais ſi-tôt qu'on la vit morte ; il ſe fit comme une conſpiration du Parlement, de tous les autres Corps & du Peuple, à ce ſujet. Le Procureur-Géneral vint prier Sa Majeſté de donner cette ſatisfaction à ſes Sujets. Le Roi, quoique fort-indéterminé ſur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ſes Peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de Lettres avec la Reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obſtacle que cette Princeſſe avoit apporté en dernier lieu, au ſujet de Madame de Beaufort, au conſentement

Digitized by Google

qu'on éxigeoit d'elle ; parce que je le regardois comme une 1599.
reſſource, à laquelle tout le monde ſeroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fût-ce que pour lier les mains de la Cour de Rome, ſi le Roi ſe fût enfin laiſſé gagner par ſa Maîtreſſe ; & que d'ailleurs la complaiſance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faiſoit pas le prétexte d'un refus abſolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la Réponſe qu'elle fit d'Uſſon, à la Lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du ſacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus reſpectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles Négociations. Pour marquer que de ſon côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agiſſoit, elle s'expliquoit nettement ſur le Billet de ſéparation ; & elle l'attachoit à des conditions ſi peu onéreuſes, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté : Convenir d'une penſion honnête pour elle, & payer ſes Créanciers ; c'eſt tout ce qu'elle demanda : & elle donna pour terminer de ſa part cette affaire avec le Roi, ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas ſuſpect, quoiqu'il lui fût fort-attaché ; c'eſt ce même Langlois, qui avoit ſi bien ſervi Sa Majeſté dans la Reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompenſe, une Charge de Maître-des-Requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'eſprit dans les affaires. Il vint apporter à Sa Majeſté une Réponſe de (3) Marguerite ; car le Roi avoit cru qu'il devoit auſſi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politeſſe, mais beaucoup moins expreſſivement que moi. Avec la Lettre, Langlois apporta l'Etat des demandes de la Princeſſe, ſur leſquelles on fut auſſi-tôt d'accord. Pour rendre la choſe plus ſolide, Langlois ſe chargea & vint facilement à bout, de la faire écrire de ſa propre main au Pape, dans des termes qui fiſſent comprendre à Sa Sainteté, que non-ſeulement on ne lui faiſoit à cet égard aucune violence, mais encore qu'elle avoit pour la conſommation de cette affaire, le même empreſſement que toute la France. D'Oſſat muni d'une pareille Piece, ne trouva pas de grands obſtacles. Il fut ſecon-

(3) Liſez ces deux Lettres de Henry IV. à Marguerite de Valois, & de Marguerite à Henry, dans le nouveau Recueil des Lettres de Henry le Grand.

1599. dé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de ſa premiere commiſſion. Le Saint-Pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienſéance, ſans écouter les inſinuations des envieux : car cette eſpece haïſſable d'hommes ſe trouve ou ſe mêle partout. Enfin il commit pour mettre la derniere main à cette Procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'Evêque de Modéne ſon Neveu & ſon Nonce, avec deux Adjoints de la Nation, l'Archevêque (4) d'Arles & le Cardinal de Joyeuſe. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux Epoux libres de tout engagement mutuel, pour cauſe de nullité dans leur Mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henry de retour à Fontainebleau, & paſſant la plus grande partie de ſon temps dans les parties de plaiſir & de table, entendit parler de Mademoiſelle (5) d'Entragues; & ſur le portrait que lui en firent les Courtiſans empreſſés à flater ſon penchant pour le ſexe, comme d'une Fille auſſi belle que vive & ſpirituelle, il eut envie de la voir, & en devint auſſi-tôt paſſionnément épris. Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle paſſion devoit lui cauſer dans la ſuite! mais la deſtinée de Henry étoit que le même foible qui devoit ternir ſa gloire, empoiſonneroit auſſi ſa vie.

La Demoiſelle n'étoit pas novice. Quoique ſenſible au plaiſir de ſe voir l'objet des pourſuites d'un grand Roi, elle l'étoit encore davantage à l'ambition, qui la flatoit que dans la conjoncture préſente, il ne lui étoit pas impoſ-

(4) Horace Del Monte, Archevêque d'Arles : François de Joyeuſe, le ſecond des Fils de Guillaume. Ces trois Commiſſaires s'aſſemblerent dans le palais de Henry de Gondy, Evêque de Paris; & après avoir mûrement examiné les raiſons de part & d'autre, ils déclarerent le Mariage nul, pour cauſe de parenté, de Religion, d'affinité ſpirituelle, de violence & de défaut de conſentement du côté de l'une des Parties. Henry IV. & Marguerite de Valois étoient Parens au troiſieme degré : la Mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit auſſi Marguerite, étant Sœur de François I. Voyez l'Hiſtoire & les Pieces de ce Divorce, dans Matthieu, *tom. 2. liv. 2.* De-Thou, *liv. 123.* la Chronologie Septenaire, *ann. 1599.*

(5) Catherine Henriette, Fille de François de Balzac, Seigneur d'Entragues, de Marcouſſy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, Maîtreſſe de Charles IX. qu'il épouſa en ſecondes nôces. Les Ecrits de ce tems-là nous la repréſentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle, gaye, ambitieuſe, hardie &c. Ce portrait qui ſe rapporte à ce que dit ici le Duc de Sully, ſera bien confirmé dans la ſuite de ces Memoires.

Digitized by Google

sible de jouer si bien son personnage, qu'elle obligeât son Amant à convertir ce titre en celui d'Époux. Elle ne se pressa donc pas de satisfaire ses desirs. La fierté & la pudeur furent employées tour-à-tour ; & ensuite l'intérêt : Elle ne demanda pas moins de cent mille écus, pour prix de sa derniere complaisance. Lorsqu'elle s'apperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la passion de Henry, par un obstacle, qui me parut à moi si capable de la refroidir, qu'il fallut que Sa Majesté usât de la derniere violence pour me tirer cette somme d'argent ; elle ne desespera plus de rien, & eut recours à d'autres finesses : Elle allégua la gêne où la tenoient ses (6) Parens, & la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contre elle après sa faute. Le Prince satisfaisoit à tout cela de son mieux, mais jamais au gré de la Demoiselle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien, qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main, de l'épouser dans l'année : Ce n'étoit point pour elle-même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le Prince, qu'elle demandoit cette promesse : une verbale lui eût suffi ; ou plutôt, elle n'en auroit point éxigé du-tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prétendre à cet honneur : mais elle avoit besoin de cet Ecrit, pour lui servir d'excuse de sa foiblesse, auprès de ses Parens. Comme elle vit que le Roi balançoit encore ; elle eut l'adresse de glisser, qu'elle regardoit dans le fond cette Promesse comme une chimère, sçachant bien que Sa Majesté n'étoit pas comme le commun de ses Sujets, en prise au Tribunal des Officiaux. 1599.

Voici assûrément un grand éxemple de la tyrannie de l'amour. Henry n'étoit pas si aveugle, qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper : Je ne dis rien des raisons qu'il avoit d'ailleurs, de ne la croire rien moins qu'u-

(6) Cette crainte n'étoit pas absolument sans fondement : Si nous en croyons le Maréchal de Bassompierre dans ses Memoires ; la Mere étoit à la verité d'humeur fort-complaisante ; & même c'est elle qui attira le Roi à Malesherbes, maison où elle demeuroit : Mais le Pere n'étoit pas si traitable, non plus que le Comte d'Auvergne, Frere uterin de la Demoiselle : ils chercherent querelle au Comte du Lude, dont Henry IV. se servoit en cette occasion ; & emmenerent cette Demoiselle à Marcoussis, où le Roi ne laissa pas d'aller la trouver, *tom.* I.

1599. ne veſtale ; non-plus que des intrigues d'Etat, dont ſon Pere, ſa Mere, ſon Frere & elle-même avoient été convaincus, & qui avoient attiré à toute cette Famille, un ordre de ſortir de Paris, que je venois de leur faire ſignifier tout récemment, de la part de Sa Majeſté : Malgré tout cela, ce Prince foible conſentit à la fin à la volonté de ſa Maîtreſſe, & lui en donna ſa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chaſſer, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux Papier. C'eſt une juſtice que je ſuis d'autant plus obligé de rendre à Henry, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ſes défauts : que dans les plus grands excès où ſa paſſion le porta, il prit toujours ſur lui d'en faire l'aveu, & de s'en conſulter à ceux qu'il connoiſſoit les plus oppoſés à ſes réſolutions : ce qui eſt une marque de droiture & de grandeur d'ame, qu'on trouve dans fort-peu de Princes. Pendant que je faiſois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard ; Henry tantôt ſe détournoit pour cacher ſa rougeur, tantôt cherchoit à gagner ſon Confident, en s'accuſant & en s'excuſant tour-à-tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal Ecrit. La clauſe d'épouſer une Maîtreſſe, pourvû qu'elle eût dans l'année un Enfant mâle, (car c'eſt en ces termes qu'elle étoit conçuë) me paroiſſoit à la vérité, ridicule & viſiblement nulle : mais rien ne me raſſûroit ſur la honte & le mépris qui alloit rejaillir ſur le Roi, d'une Piece qui ne pouvoit manquer tôt-ou-tard de faire un éclat terrible : J'en craignois encore les ſuites fâcheuſes, dans la conjoncture préſente de la diſſolution à laquelle on travailloit ; & cette penſée me rendoit muet & immobile.

Henry qui vit que je lui rendois froidement le papier, mais avec une agitation d'eſprit, dont il s'apperçut aiſément, me dit : » Là ! là ! parlez librement, & ne faites point tant le diſcret. « Je ne pus encore trouver ſi-tôt les paroles dont je devois me ſervir : & il n'eſt pas beſoin que j'apporte ici des raiſons de mon embarras : il n'eſt que trop facile à juſtifier auprès de ceux qui ſçavent ce que c'eſt que d'être le Confident des Rois, dans des choſes où il s'agit de combattre leur réſolution, qui eſt toujours une volonté abſoluë & immuable. Le Roi m'aſſûra de nouveau, que je pouvois,

vois ſans qu'il s'en ſâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'eſprit : c'étoit un dédommagement qu'il étoit juſte, diſoit-il, de m'accorder, pour les trois cens mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répeter pluſieurs fois cette aſſûrance, & avec une eſpèce de ſerment ; & n'héſitant plus après cela à me montrer tel que j'etois, je pris le Papier des mains du Roi, & le mis en pieces, ſans rien dire. » Comment » Morbieu ! dit Henry extrêmement ſurpris de la hardieſſe » de cette action, que prétendez-vous faire ? Je crois que vous » êtes fou. Il eſt vrai, Sire, lui répondis-je, je ſuis un fou : & » plût à Dieu, que je le fuſſe tout ſeul en France ! « Mon parti étoit pris intérieurement de m'expoſer à tout, plûtôt que de trahir par une pernicieuſe déférence, mon devoir & la vérité : Ainſi malgré le dépit & la colère que je remarquai en ce moment ſur le viſage du Roi, pendant qu'il ramaſſoit entre mes mains les morceaux de l'Ecrit pour en faire un ſecond ; je profitai de ce moment, pour lui repréſenter avec force, tout ce que le Lecteur ſent de lui-même que je pouvois dire. Le Roi m'écouta, tout irrité qu'il étoit, juſqu'à ce que je ceſſâſſe de parler ; mais maîtriſé par ſa paſſion, rien ne le put faire changer de réſolution : tout l'effort ſur lui-même dont il fut capable, fut de ne pas bannir un Confident trop ſincère. Il ſortit de la galerie ſans me dire une ſeule parole, pour rentrer dans ſon Cabinet où il ſe fit donner une écritoire par Loménie, & en reſſortit au bout d'un demi-quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promeſſe. J'étois au bas de l'eſcalier, lorſqu'il deſcendit : Il paſſa, ſans faire ſemblant de me voir : il monta à cheval, & alla en chaſſant du côté de Malesherbes, où il ſéjourna deux jours. 1599.

Je ne crus pas que cet incident dût ſuſpendre l'affaire de la diſſolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une Femme pour le Roi : Au contraire, l'un & l'autre ne m'en ſembla que plus preſſé. Les Agens de Sa Majeſté à Rome, firent donc alors la premiere ouverture du Mariage d'Henry avec la Princeſſe Marie (7) de Médicis, Fille du Grand Duc de

(7) Marie de Médicis, Fille de François, Grand Duc de Toſcane, & de l'Archiducheſſe Jeanne d'Autriche, Fille de l'Empereur Ferdinand. Elle eut en dot ſix cens mille écus, ſans ſes Bagues, Joyaux &c. La Chronologie Septenaire, *année* 1600, *pag.* 121. Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *pag.*

1599. Florence. Le Roi nous laiſſa faire ; & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le Grand Duc devoit envoyer à Paris, M. le Connétable, le Chancellier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire : Joannini, qui étoit l'homme du Grand Duc, ne fut pas ſi-tôt arrivé, qu'en moins de rien les Articles furent dreſſés & ſignés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au Roi, qui ne s'attendoit pas à une ſi prompte expédition : Auſſi lorſque j'eus répondu, à la demande qu'il me fit d'où je venois, » Nous venons, Sire, de vous marier, « ce Prince demeura un quart-d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : Enſuite il ſe mit à parcourir ſa chambre à grands pas, en rongeant ſes ongles, ſe grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il ne put encore de long-tems me rien dire : Je ne doutois point que tout ce que je lui avois repréſenté, ne fît alors ſon effet : Enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une derniere réſolution : » Hé bien ! dit-il, en frappant de l'une de » ſes mains ſur l'autre, hé bien ! depardieu ! ſoit : il n'y a » remede : Puiſque pour le bien de mon Royaume, vous di- » tes qu'il faut que je me marie ; il faut donc ſe marier. « Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la ſeconde fois que la premiere, étoit tout ce qui faiſoit ſon irréſolution. Etrange bizarrerie de l'eſprit humain ! Un Prince qui s'étoit tiré avec ſuccès & avec gloire, de mille cruelles diſſenſions que la Guerre & la Politique lui avoient ſuſcitées, tremble à la ſeule idée de querelles & de noiſes domeſtiques, & paroît plus troublé que lorſque cette même année encore, ſur l'avis d'un Capucin (8) de Milan, on avoit ſurpris au milieu de la Cour, un Italien qui étoit venu à Paris dans le deſſein de poignarder ce Prince. Le Mariage conclu ne put s'exécuter que l'année ſuivante.

Les autres faits étrangers, dont il me reſte à faire la remarque pour celle-ci, ſont : la Guerre dans les Pays-Bas : Elle y commença d'une maniere aſſez vive, auſſi-tôt que

336. *&c.* rapportent les Négociations de d'Oſſat & de Sillery pour ce Mariage.

(8) Il s'appelloit Frere Honorio. Henry IV. l'en remercia lui-même ; & lui fit faire pluſieurs offres par ſon Ambaſſadeur à Rome. *Matthieu, tom. 2. liv. 2. p.* 302.

Digitized by Google

l'Archiduc eut passé dans ces Provinces : Sur les plaintes réitérées de l'Espagne, le Roi fit défense à ses Sujets d'y aller porter les Armes au service des Etats, mais seulement pour la forme; parce que la Politique de l'Etat ne voulant pas qu'on laissât opprimer les Flamands; non-seulement Sa Majesté ne punit point les contraventions à sa défense, mais encore elle favorisa sous-main ces Peuples : La Guerre en Hongrie; sur laquelle je n'ai rien à dire, sinon que le Duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller servir dans les Troupes de l'Empereur Rodolphe : La Révolution arrivée en Suéde; où le Roi regnant, & élu Roi de Pologne (9), fut détrôné par ses Sujets, qui mirent en sa place Charles, son Oncle, Duc de Sudermanie; & perdit toute esperance d'y rentrer, par la Victoire que remporta sur lui son Concurrent 1599.

En voici d'autres, qui me sont personnels. Lorsque j'étois à Blois, la Princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du Roi, contre les Princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses Enfans. Ces Enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois Garçons & l'aînée de ses Filles : la Cadette étoit élevée chez Madame de Roubais, Veuve du Vicomte de Gand, son Oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche Parent qu'eussent ces Enfans en France, du côté paternel, leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers, pour leur faire rendre justice. J'eus la satisfaction, qu'au bout de six ou sept ans, pendant lesquels j'eus soin de ses Enfans comme des miens propres, je les remis dans la possession de tous leurs biens, qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai sujet dans la suite, de marquer les obligations qu'ils ont euës à Sa Majesté.

Dans le même temps, les Marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des Manufactures de toutes les Etoffes d'Or, d'Argent, & de Soye, qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées

(9) Sigismond : Ce malheur lui arriva, pour avoir voulu rétablir la Religion Catholique en Suéde. Voyez sur toutes ces Affaires Etrangeres, De Thou, le Septénaire & autres Historiens, *année* 1599.

(10) Hippolite de Montmorency, Veuve de Pierre de Melun, Prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il est parlé ici, sont L'Amoral, Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, & qui avoit épousé Marie de Melun, Dame de Roubais, D'Antoing &c. & ses Freres.

Digitized by Google

1599. en France, avec une défenſe d'y en laiſſer à l'avenir entrer aucune venant des Pays Etrangers. Ils m'aſſurerent qu'ils avoient des fonds ſuffiſans pour fournir tout ce qui en pouvoit être conſommé dans le Royaume. Je ne leur demandai pour leur répondre, que le temps de m'aſſûrer par moi-même ſi leur rapport étoit ſincère; & m'étant convaincu du contraire, j'eſſayai de les détourner d'une entrepriſe dans laquelle on n'échouë pas impunément. Je ne les perſuadai pas. A mon refus, ils s'addreſſerent directement à Sa Majeſté: & je crus devoir garder le ſilence ſur un établiſſement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le Roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient: Mais il s'étoit à peine paſſé ſix mois, que faute d'avoir bien pris leurs meſures, ils virent révoquer des Permiſſions, qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité, & le ſurcroît de dépenſe, que ce nouvel arrangement cauſoit aux acheteurs (11).

L'Affaire du Marquiſat de Saluces ne paroiſſant point au Roi devoir finir ſans coup férir; Sa Majeſté ſongeoit depuis quelque temps à commettre les fonctions de Grand-Maître d'Artillerie à un homme qui pût s'en bien acquiter, & ſur-tout les éxercer par lui-même: ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Eſtrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ſes Enfans, dont M. d'Eſtrées étoit le Grand-Pere. L'expédient que Henry imagina, fut que le vieux de Born cherchant à ſe défaire de la Lieutenance-Générale d'Artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ſes fonctions, celles de la Grande-Maîtriſe; quoique je ne fuſſe pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de

(11) Les cris des Banquiers & Douaniers, dont la nouvelle défenſe diminuoit conſidérablement les profits, contribuerent auſſi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septenaire, p. 94. année 1599.* Il en eſt de ces Etoffes, comme de toutes les autres parties du Commerce: La Liberté du Commerce, qui doit regner entre toutes les Nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage ſur nos voiſins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces Etoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des Etrangers viennent les prendre chez nous; & la défenſe ne ſubſiſte plus, que pour les Indiennes, toiles peintes &c. Mais il ſeroit à ſouhaiter, ou bien qu'on y tînt plus éxactement la main, ou mieux, qu'on pût en faire en France, qui tiſſent lieu de ces Etoffes ſi commodes, & d'un ſi bon uſer.

Digitized by Google

la premiere, déja fort considérables ; en l'érigeant en Office ; en lui donnant autorité sur tous les Lieutenans-Généraux dans les Provinces ; en en rehaussant les gages ; enfin de m'en expédier les Provisions gratis : Mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta ; & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere place. Je ne m'excusai pourtant de déferer aux volontés du Roi, que sur les affaires dont j'étois chargé : en quoi je n'imposai point à ce Prince, qui après bien des prieres dont je sçus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus ; mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son coté à sa volonté. 1599.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa Charge. Je n'en fus pas plûtôt informé, que je fis offrir par Monsieur & Madame Du-Pêche, trois mille écus à Madame de Néry qui gouvernoit ce Vieillard, pour faire réussir la chose. Le Grand-Maître pressé par cette femme, dit au Roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa Charge. Le Roi me le redit incontinent ; en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu son Artillerie en état de lui faire obtenir le Marquisat de Saluces : qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit céder que de force ; c'est-à-dire, au moyen d'un grand nombre de Siéges, tous assez difficiles : Car c'est-là la maniere ordinaire de faire la Guerre en Savoie. Je remerciai Sa Majesté, & je convins avec d'Estrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une somme considérable ; je fus obligé en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Villemontée : Et trois jours après je fus pourvu solemnellement de la dignité de (12) Grand-Maître d'Artillerie, & j'en prêtai le Ser-

(12) Le Roi la déclara Charge de la Couronne, en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des Grands-Maîtres de l'Artillerie, en parle ainsi : » Du depuis M. de Rosny l'a (la » Grande-Maîtrise), qui certes honore si bien cet Etat, qu'il en fait » beau voir son Arsenal, son esprit » & son industrie à l'avoir fait si bien » dresser, & sur-tout sa valeur & » son bon sens à le faire valoir : Témoin ce qu'il fit dernierement pour » la Guerre de Savoie, où en moins » d'un rien, il montra tellement sa » promptitude & diligence, qu'on » le vit plûtôt en Campagne, que de » l'avoir pensé. « *Vies des Hommes Illustres, article M. Rosny, tom. 1. pag. 227, 228.*

1599. ment. C'étoit la quatriéme grande Charge, dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoiſſance qu'éxigeoit de moi ce nouveau bien-fait de Sa Majeſté, conſiſtoit à donner tous mes ſoins à l'Artillerie : Je vins viſiter l'Arſenal, où tout me parut être dans un état ſi déplorable, que je réſolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à ſon rétabliſſement ; quoique ce Château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & ſans aucune commodité.

Les affaires de l'Artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des Officiers de ce Corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les Valets de Meſſieurs de la Juſtice & des Finances. D'un ſeul coup j'en caſſai environ cinq cens. Je m'abouchai enſuite avec les Commiſſaires pour le Salpêtre ; & je fis avec eux des marchés pour une proviſion conſidérable de poudres, que je fis voir au Roi. Je traitai de même avec les Maîtres de Groſſes-Forges, pour le Fer propre aux affuts, Bombes &c ; avec les Marchands Etrangers, pour le métal ; avec les Charrons & Charpentiers, pour les Ouvrages en bois, néceſſaires aux deſſeins que j'avois formés. Sa Majeſté vint viſiter elle-même ſon Arſenal quinze jours après que je m'y fus établi ; & elle en fit dans la ſuite un de ſes plus grands amuſemens : Elle prit beaucoup de plaiſir à voir tous les préparatifs qui s'y faiſoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop, dans la conjoncture préſente des affaires de Savoie, dont le détail & celui de la Guerre où elles engagerent, va remplir entierement ces Mémoires pour toute l'année ſuivante. M. le Duc de Savoie partit de ſes Etats ſur la fin de celle-ci, pour venir en France, avec les intentions que j'ai déja marquées ; mais elles ne purent être aſſez ſécrettes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il ſe promettoit de ſes tromperies. L'éxamen de la conduite paſſée de ce Prince & de celle de ſes Agens, & la connoiſſance qu'on avoit de ſon caractère, ne lui étoient pas déja trop favorables. On eut à ſon ſujet, quelque choſe de plus poſitif encore. Leſdiguieres manda à Sa Majeſté, que le Duc faiſoit fortifier diligemment ſes Places, ſur tout celles de Breſſe, & qu'il les rempliſſoit de Munitions de

Digitized by Google

Guerre & de bouche. On ſçut par le Comte de Carces & le Sieur Du-Paſſage, qu'il avoit fait de grandes inſtances à la Cour de Madrid, & preſſé le Pape d'agréer un ſecond Compromis ; en lui faiſant entendre que toute l'Italie étoit intéreſſée à ne pas ſouffrir que Sa Majeſté très-Chrétienne poſſedât rien par-delà les Monts. Les Réſidens François à Florence mandoient, que le Duc ne partoit point dans d'autre intention que de ſurprendre le Roi ; qui de ſon côté étoit perſuadé que ce ſeroit le Duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-ſeulement avec lui, mais encore avec le Roi d'Eſpagne & les autres Princes d'Italie : Car ceux-cy ne cachoient point leur averſion pour l'humeur inquiéte & ambitieuſe de M. de Savoie ; & le Roi d'Eſpagne n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement, que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des Infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Caſtilles & le Portugal ; celle qu'il avoit épouſée, n'avoit eu qu'un Crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiſcretions ſemblables, ſuivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné abſolument leur premiere intelligence. 1599.

La ſuite fit voir la juſteſſe de ces obſervations, que le Roi me faiſoit faire en me montrant la Lettre de Leſdiguieres : mais il ne témoigna en public aucun reſſentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du Duc de Savoie : il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des Finances & de l'Artillerie, pour lui faire faire à Lyon, la réception ordinaire des Souverains Etrangers. Je crois que ce Prince n'eut aucun ſujet de ſe plaindre de moi ; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les Comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refuſerent certains honneurs, que les Ducs de Savoie ſoutiennent qu'on leur doit rendre dans ce Chapitre, comme Comtes de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de ſon côté le Duc (14) ſe fit voir dans un état tout-à-fait digne de ſon rang.

(13) Ce fut par Ordre du Roi, ſelon P. Mathieu, *tom. 2. liv. 2. pag. 523.* que les Chanoines de Lyon refuſerent au Duc de Savoie la place de Chanoine d'honneur dans leur Cathédrale, qu'ils avoient accordée au Duc ſon Pere ; & cela par une raiſon très-naturelle, qui eſt que le Comté de Villars étoit ſorti de la Maiſon de Savoie depuis ce temps-là. Cette Cérémonie conſiſtoit à preſenter la Chappe & l'Aumuſſe au Duc de Savoie, à l'entrée du Cloître, à lui donner rang dans l'Egliſe parmi les Chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique re-

1599. Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le Roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arsenal, me manda qu'il viendroit y souper avec le Duc, & les Principaux Seigneurs & Dames de sa Cour. M. de Savoie s'y rendit de si bonne heure, que je ne pus prendre une si grande diligence, pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les Magazins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner : la pauvreté des vieux Magazins me faisoit honte à moi-même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux atteliers. Vingt Canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un si grand étonnement, qu'il ne put s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, lui répondis-je en riant, c'est pour prendre Montmelian. « Le Duc sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été ; & comme je lui répondis que non : » Vraiment, je le vois bien, reprit-il ; » car vous ne diriez pas cela : Montmelian est imprenable. « Je repartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le Roi à tenter cette entreprise, parce que je croyois être sûr de faire perdre à Montmelian ce titre d'imprenable.

Ces paroles rendirent dans le moment même, notre conversation très-sérieuse : M. de Savoie prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déja commencé à me faire sentir d'une maniere polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du Roi : mais nous n'eûmes pas le temps d'en dire davantage : Sa Majesté arriva ; & on ne songea plus qu'à la joye & au plaisir : Ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre, des Commissaires pour éxaminer ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi,

ception, le Duc de Savoie sentit bien dès la premiere fois qu'il parla à Henry IV. qu'il n'obtiendroit point ce qu'il étoit venu demander : » J'ai » fait mon message, dit-il ; je m'en » puis aller, quand je voudrai. *Mathieu, sur le Voyage de ce Prince en France. Tom. 2. liv. 2.*

moi, furent ceux du côté du Roi : & de la part de M. de Savoie ; Belly ſon Chancelier, le Marquis de Lullin, les Sieurs de Jacob, le Comte de Morette, le Chevalier de Brétons & des Allymes. 1599.

Le Duc de Savoie avoit déja ſçu mettre dans ſes interêts une partie de nos Commiſſaires : il acheva de les gagner, par les grandes libéralités qu'il leur fit à l'occaſion des Etrennes, ainſi qu'à toute la Cour (15). J'étois celui qui lui faiſois le plus de peine ; parce que toutes les fois que la Queſtion avoit été agitée entre les Commiſſaires, je m'en étois toujours tenu conſtamment à l'alternative, de reſtituer à Sa Majeſté le Marquiſat de Saluces, ou de lui donner en échange la Breſſe & tous les bords du Rhône depuis Genève juſqu'à Lyon. Si ce n'eſt qu'il eût été trop incivil de demander mon excluſion des Aſſemblées ; on auroit pris ce parti : On revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût.

Des Allymes (16) vint le cinquieme jour de Janvier, me faire de la part de Son Alteſſe, les complimens ordinaires : Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raiſons du Duc ſon Maître, c'eſt-à-dire en bon François, de les accepter ; parce qu'en même temps qu'il me faiſoit cette priere, il me preſentoit le portrait de Son Alteſſe, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en compoſition avec ma conſcience, il me dit que ce portrait venoit d'une Fille de France ; & il ajoûta pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un Prince, qui

(15) » Le Duc envoya au Roi deux » grands baſſins & deux vaſes de » Criſtal pour ſes Etrennes : Et le » Roi lui donna une Enſeigne de dia» mans, dans laquelle entr'autres il » y en avoit un, où l'on voyoit le Por» trait de Sa Majeſté : C'étoit une » très-belle Piece, de laquelle le Duc » fit un grand état... Il n'y eut aucun » qui lui donnât le bon Jour, à qui il » ne fît quelques Preſens. « &c. *Chronologie Septenaire, année 1600.* On dit qu'il avoit mis la Ducheſſe de Beaufort dans ſes interêts ; enſorte que ſi cette Dame n'étoit pas morte, il y a apparence qu'il eût pu ſe diſpenſer de rendre Saluces. Le Duc de Savoie jouant à la Prime avec Henry IV, ſur un coup de quatre mille piſtoles Henry abbattit ſon jeu, croyant avoit gagné : Le Duc qui avoit gagné en main, ſe contenta de montrer ſon jeu au Duc de Guiſe & à d'Aubigné qui étoient à ſes côtés, & brouilla les cartes. C'eſt d'Aubigné qui rapporte ce trait de la généroſité, ou de la Politique du Duc de Savoie.

(16) René de Lucinge des Allymes, Ambaſſadeur de Savoie en France.

1600. avoit autant d'attachement pour le Roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propositions qu'il avoit à faire. Il déploya aussi-tôt toute son éloquence, se croyant au moment décisif, & commença au défaut de raisons, à faire valoir la prétenduë rupture de son Maître avec l'Espagne : Il offrit de se joindre au Roi, pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même : rien ne lui coûtoit ; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces Etats, pour lesquels il ne doutoit point, ajoûta-t-il, que le Roi ne laissât volontiers au Duc de Savoie un méchant Marquisat composé de pieces rapportées.

Je ne pus me contenir plus long-temps : Je répondis à des Allymes, que si le Roi redemandoit le Marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur : objet trop peu considérable ; mais pour l'honneur de ne pas laisser démembrer un ancien Domaine de la Couronne, & qui avoit été usurpé dans un temps, où le Duc de Savoie comblé des libéralités d'Henry III. à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnoissance. Je remerciai le Député, de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son discours pour moi ; & pour payer ses complimens par d'autres complimens, je l'assûrai qu'après que M. de Savoie auroit fait une restitution pure & simple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter Sa Majesté à lui faire avoir à lui-même les riches Royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le Roi. J'ouvris la boëte à portrait en disant ces paroles ; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter : mais que s'il me permettoit d'en séparer la boëte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me souvenir d'un Prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre, lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son Maître. Je le priai donc de remporter le tout : Et il se retira, sans aucune esperance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclurre des Assemblées. Sur le refus qu'en fit Sa Majesté, le Duc de Savoie

Digitized by Google

imagina de lui demander que le Patriarche (27) de Conſtantinople aſſiſtât à ces Aſſemblées au nom du Pape : Ce que le Roi accorda, ne ſongeant point à la fineſſe cachée ſous cette propoſition. Le lendemain ce Prince ayant envie de jouer à la paume à la Sphére, nomma pour lieu de l'Aſſemblée la maiſon du Connétable, par la commodité qu'il trouva à faire ſa partie au ſortir de cet Hôtel, après qu'il auroit vu entamer la Conférence. Il ſortit en effet, après avoir exhorté tous les Commiſſaires à n'avoir égard qu'à la juſtice : il me dit en particulier, & à l'oreille : » prenez bien garde à tout, & faites enſorte qu'on ne me trompe pas. « 1600.

Le Roi étant parti ; je vis qu'au-lieu de s'aſſeoir, tout le monde ſe partageoit deux à deux, trois à trois ; & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ſans ſouffrir qu'on traitât rien en forme ; & ſur-tout qu'il évitoit ſoigneuſement de m'adreſſer la parole. Bellievre me dit enfin, que le bon homme de Patriarche ne pouvoit vaincre le ſcrupule qu'il avoit, de communiquer avec un Huguenot ; & qu'il me prioit au nom de toute l'Aſſemblée, de vouloir bien m'abſenter ; parce que rien ne ſe feroit ſans cela. Je perçai en un inſtant la cauſe de tout ce manége ; & faiſant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon raport au Roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville : Il me demanda avec quelque ſurpriſe, où j'allois & ſi tout étoit déja fini : Et lorſqu'il ſçut ce qui s'étoit paſſé, il entra dans une grande colere, & m'ordonna de retourner dans l'Aſſemblée, diſant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma preſence déplût, c'étoit à lui à ſe retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'Aſſemblée, en y rapportant le nouvel ordre du Roi. Le parti qu'on prit, fut de laiſſer le temps ſe paſſer à chercher des expédiens ; & de remettre à l'après-midi à entamer la Queſtion, lorſqu'on vit l'heure du dîner s'avancer : Mais on eut beau faire auprès de Sa Majeſté, je demeurai du nombre des Commiſſaires ; & il fallut que le Nonce ſe défît de ſa répugnance. Brétons & Roncas ſe tournerent ſur tous les ſens, pour n'être point obligés d'en venir à la reſtitution du Marquiſat. Ils offri-

(27) Le Pere Bonaventure de Calatagirone, Général des Cordeliers, & Nonce de Sa Sainteté.

1600. rent d'en faire l'hommage-lige à Sa Majeſté ; & ſi cela ne ſuffiſoit pas, de tenir la Breſſe aux mêmes conditions. Je fis aiſément tomber toutes ces propoſitions ; & je réünis toutes les voix, à donner au Duc de Savoie l'option de rendre Saluces, ou de céder en ſa place le pays de Breſſe juſqu'à la Riviere de Dain, le Vicariat de Barcelonette, le Val de Sture, celui de la Pérouſe, & Pignerol. Dans ce ſecond cas on auroit reſtitué toutes les autres Places priſes de part & d'autre (18).

Le Duc de Savoie avoit attendu toute autre choſe de Meſſieurs les Commiſſaires : mais la verité eſt, qu'ils n'oſerent combattre ouvertement un Parti, qu'ils voyoient être celui du Roi. Toute leur reſſource fut de ſe joindre en faveur de M. de Savoie à tous les Courtiſans, qui ne ceſſoient de redire au Roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un Prince, dont l'Alliance acquiſe par un bienfait peu conſidérable pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais Fief très-difficile à conſerver. L'option qu'on propoſoit à M. de Savoie, fut encore un prétexte de lui accorder ſix mois pour ſe déterminer : Il en vouloit dix-huit : Et moi je ſoûtenois que la choſe n'avoit pas beſoin de délai. J'allai faire part à Sa Majeſté de cette réſolution, qu'on avoit priſe malgré moi ; & je lui repréſentai l'inconvénient de donner au Duc de Savoie un ſi long temps, pour renouer ſes intelligences & ſe préparer à la guerre ; lorſqu'un inſtant devoit ſuffire à ce Prince, qui d'ailleurs avoit déja pris ſon parti. Henry prévenu par tous les diſcours des Courtiſans ſur la néceſſité d'accorder un délai à M. de Savoie, me demanda comment je prétendois faire autrement : » Faire reconduire honorablement, lui dis-je, le Duc de » Savoie par quinze mille hommes d'Infanterie & deux » mille de Cavalerie, & vingt Canons, juſques dans Mont- » mélian, ou telle autre Place qu'il choiſira ; & alors le faire » expliquer ſur l'option. « Le Roi ne goûta pas mon avis :

(18) Il y eut une eſpece d'accord conclu ſur ce Plan entre les Commiſſaires, qu'on ſe douta bien que le Duc de Savoie n'obſerveroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Surquoi quelqu'un propoſa à Henry IV. comme le rapporte Le-Grain, de faire arrêter le Duc de Savoie, pour l'obliger à l'effectuer : Mais le Roi rejetta cette propoſition. Voyez les particularités de la Négociation & du ſéjour du Duc de Savoie à Paris, dans M. De-Thou & le Septenaire, *années*. 1599. 1600.

il avoit déja donné ſa parole du contraire. J'en fus véritablement fâché : Et j'ai toujours été perſuadé que ſans cette complaiſance, Sa Majeſté auroit évité la Guerre, & reçu une entiere ſatisfaction. Tout ce que je pus gagner, fut de faire ôter trois mois ſur les ſix qui avoient été accordés. 1600.

Le Duc de Savoie voyant que Sa Majeſté, laſſe de toutes ſes ſollicitations, ne lui donnoit plus à la fin d'autre réponſe que ce peu de mots : *Je veux mon Marquiſat*, partit peu de temps après pour s'en retourner à Chambéry, attendre en ſe préparant à la défenſe, l'expiration du terme, qui tomboit au mois de Juin. Il n'en auroit pas eu beſoin, ſi le deſſein de la nommée Nicole Mignon avoit réuſſi : Elle avoit entrepris d'empoiſonner le Roi (19) : elle crut pouvoir en faire part à M. le Comte de Soiſſons, qui faiſoit en toutes occaſions éclater ſon mécontentement : mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer. Elle avoua ſon crime, & elle fut brûlée vive.

Il ne ſe paſſa rien de remarquable pendant trois mois, que la diſpute de MM. Du-Perron & Du-Pleſſis. Sur la fin de l'année derniere il parut un (20) Livre de celui-ci ſur l'Euchariſtie, qui fut regardé par tout le Parti comme un Chef-

(19) En faiſant entrer chez le Roi, ſon Mari qui étoit Cuiſinier, par le moyen de M. le Comte de Soiſſons, Grand-Maître de la Maiſon de Sa Majeſté. Elle avoit été connuë des Princes, & même de Henry IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales Auberges pendant la Guerre. M. le Comte de Soiſſons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puiſſant Prince du monde, ſe doutant que cette femme avoit de mauvais deſſeins, fit cacher dans un Cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit ſe ſervir. Elle fut accuſée d'être Sorciere : Elle n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie. *Chronologie Septénaire, année 1600.*

(20) Ce Livre a pour Titre, *Inſtruction de la Sainte Euchariſtie ;* & il attaque la Meſſe, par le témoignage prétendu des Saints Peres. Si-tôt qu'il parut, pluſieurs Docteurs Catholiques ſe récrierent ſur la fauſſeté d'une infinité de citations qu'il renferme : Ce qui obligea Du-Pleſſis à propoſer une eſpèce de défi, qu'on engagea l'Evêque d'Evreux à accepter. Après pluſieurs Lettres & pluſieurs démarches de part & d'autre, pour convenir de la forme dont on devoit y proceder, & dans leſquelles il paroît que Du-Pleſſis ſe repentit plus d'une fois de s'être tant avancé ; le Roi décida pour une diſpute publique entre les deux Adverſaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces Paſſages ; juſqu'à ce qu'on eût examiné tous les cinq cens que M. Du Perron avoit trouvés à cenſurer. On s'aſſembla dans la Salle du Conſeil à Fontainebleau, en préſence du Roi & des Commiſſaires nommés par lui ; qui furent : Du côté des Catholiques, le Préſident De-Thou, l'Avocat Pithou & le Sieur Martin, Lecteur & Médecin de Sa Majeſté :

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

1600. d'œuvre, & que j'envoyai auſſi-tôt à M. d'Evreux qui étoit alors dans ſon Diocèſe. La différence de Religion n'a jamais détruit les ſentimens d'amitié & de reconnoiſſance, que ce Prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'eſtime, d'affection & de vénération, que j'ai toujours conſervés pour ſon mérite, pour ſes talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon Evêque: Nos Lettres réciproques étoient écrites ſur ce ton. Je fus fort ſurpris de lire dans la réponſe qu'il me fit au ſujet du Livre que je lui envoyois, Que les

Du côté des Calviniſtes, Freſne-Canaye & Caſaubon, le Jeudi 4. Mai à une heure après-midi. De ſoixante-un paſſages que Du-Perron envoya à ſon Adverſaire, celui-ci ne s'étoit préparé que ſur dix-neuf qu'il avoit choiſis parmi tous les autres: » De » ceux-là, dit-il au Roi, je veux per-» dre l'honneur, ou la vie, s'il s'en » trouve un ſeul faux: « Cependant il fut convaincu de mauvaiſe foi ſur tous ceux qu'on examina: & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier, qui étoit de Scot, & le ſecond, de Durand, le Chancelier prononça, de l'avis de tous les aſſiſtans, que Du Pleſſis avoit pris l'objection pour la réponſe: Sur le troiſiéme & quatriéme de Saint Chryſoſtome, & cinquiéme de Saint Jérôme; qu'il avoit omis des mots eſſentiels: Sur le ſixiéme, qu'il ne ſe trouvoit point du tout dans Saint Cyrille: Sur le ſeptiéme, tiré du Code; qu'il étoit véritablement de Crinirus, mais que Crinitus avoit falſifié le Texte du Code: Sur le huitiéme qui en renfermoit deux de Saint Bernard; que Du-Pleſſis avoit dû les ſéparer, ou du moins mettre entre deux un *&c.* Sur le neuviéme de Théodoret; qu'il étoit tronqué, & qu'on y avoit pris le mot d'Idoles, pour celui d'Images. Il n'y eut que cette ſeule Conférence: Du-Pleſſis-Mornay s'étant trouvé malade le lendemain, & s'en étant allé à Saumur quelques jours après, ſans prendre congé du Roi. Freſne-Canaye, l'un des Commiſſaires, & Sainte Marie du Mont, autre Proteſtant diſtingué, ſe convertirent peu de temps après cette diſpute. Henry IV. y prit lui-même quelquefois la parole. Du-Pleſſis prétendoit prouver par l'autorité de Saint Cyrille, que les Chrétiens n'étoient point dans l'uſage d'adorer la Croix; & cependant il allegua le reproche que l'Empereur Julien faiſoit aux Chrétiens de l'adorer. » Il n'eſt pas vrai-» ſemblable, reprit ce Prince, que » Julien l'apoſtat eût reproché aux » Chrétiens qu'ils adoroient la » Croix, s'ils ne l'euſſent adorée en » effet: autrement il ſe fût fait m'oc-» quer de lui. « Ce fut lui auſſi qui dit, que du moins on devoit avoir mis un *&c.* dans le paſſage de Saint Bernard.

Un Catholique ayant fait remarquer à un Calviniſte, que Du-Perron avoit déja gagné pluſieurs paſſages ſur Du-Pleſſis: » N'importe, répon-» dit le Proteſtant, pourvû que ce-» lui de Saumur lui demeure. « *Matthieu, ibid.* Ce fait qui eſt rapporté de la même maniere dans pluſieurs Livres dogmatiques, eſt généralement atteſté par tous nos bons Hiſtoriens, & par ceux-mêmes qui traitent le plus favorablement les Proteſtans: M. De-Thou, *liv.* 123. *p.* 843. Et cet Ecrivain étoit l'un des Commiſſaires: Matthieu, *ibid.* Chronol. Septénaire, *p.* 123. *& ſuiv.* Suppl. au Journal d'Henry IV. *Tom.* 2. *p.* 51. *& ſuiv.* Vol. 8778. Mſſ. de la Bibliot. du Roi: Le-Grain & pluſieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette diſpute. On ne doit donc ajoûter aucune foi à la maniere dont elle eſt rapportée dans la Vie de Du-Pleſſis, *liv.* 2. *pag.* 269.

Digitized by Google

erreurs & les fauſſetés s'y ſuivoient de ſi près, qu'il auroit fallu les cenſurer d'un bout à l'autre : » Non, que je veuille » accuſer M. Du-Pleſſis de mauvaiſe foi, ajoûtoit l'Evêque » d'Evreux avec autant de modération pour ſon adverſaire, » que de politeſſe pour moi ; mais je plains ſon malheur, de » s'être fié aux rapſodies des compilateurs, qui l'ont mal » ſervi. « Le reſte de ſa Lettre ne contenoit que des complimens ſur la Charge de Grand-Maître dont je venois d'être pourvu, & des aſſûrances de la joie qu'il reſſentiroit, » s'il » me voyoit, diſoit-il, obéir aux Canons de l'Egliſe, moi qui commandois aux Canons de la France. « 1600.

Je n'ai jamais eu de Du-Pleſſis toute la bonne opinion, dont je voyois tous mes Confreres prévenus ; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'éxactitude de ces gros volumes, qu'il faiſoit ſuivre de ſi près : Car celui de l'Euchariſtie avoit été précédé d'un autre Traité ſur l'Egliſe. Pour bien écrire, ſur ces matieres ſur-tout, il faut long-temps penſer : C'eſt ce que je répondois à l'Evêque d'Evreux : mais je lui marquois en même-temps, que je ne pouvois croire que le Livre de Du-Pleſſis ne fût, comme il me ſoûtenoit, qu'un tiſſu de fautes. J'avertis Du-Perron dès ce temps-là, que ce ſeroit entr'eux le ſujet d'une grande diſpute ; parce que Du-Pleſſis ne laiſſeroit pas ſa réponſe & ſes accuſations ſans replique : C'eſt auſſi tout ce que ma Lettre renfermoit de ſérieux : les complimens, les louanges, & une invitation de venir viſiter mon Domicile, rempliſſoient le reſte ; & ne méritent pas d'être rapportés (21). En 1577.

Ce que j'avois prévu arriva ; excepté que je ne m'étois attendu qu'à une diſpute par écrit, & non à une diſpute publique. Je voulus interpoſer l'autorité du Roi, pour empêcher les deux Champions d'en venir juſques-là. Du-Pleſſis fut le plus (22) opiniâtre, & perſiſta à meſurer ſes armes avec celles de M. l'Evêque d'Evreux. La choſe ſe paſſa ainſi qu'un chacun ſçait : Du-Pleſſis ſe défendit à faire pitié, & en ſortit à ſa honte. Le Roi qui avoit voulu honorer ce défi de ſa préſence, donna mille louanges à l'eſprit & à

(21) Voyez ces Lettres dans l'Original, *tom. 2. Part. 1. p. 52.*

(22) Monſieur, dit Du-Pleſſis à M. de Roſny : » Mon Livre eſt mon » enfant ; je le défendrai bien : je » vous prie de me laiſſer faire, & de » ne vous en mêler point ; car vous » ne l'avez pas nourri. « *P. Matthieu, tom. 2. liv. 2. p. 340.*

Digitized by Google

1600. l'érudition de M. d'Evreux. » Que vous ſemble de votre Pape, « me dit Henry pendant la diſpute : Car Du-Pleſſis étoit parmi les Proteſtans, ce qu'eſt le Pape parmi les Catholiques. » Il me ſemble, Sire, lui répondis-je, qu'il eſt plus » Pape que vous ne penſez ; puiſque dans ce moment il donne le bonnet rouge à M. d'Evreux : Si notre Religion n'avoit pas de meilleur fondement que ſes jambes & ſes bras » en croix, je la quitterois dans l'inſtant. «

C'eſt à cette occaſion que Sa Majeſté écrivant au Duc d'Epernon, lui manda, Que le Diocèſe d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur : Que c'étoit un des plus grands coups pour l'Egliſe de Dieu, qui ſe fût fait depuis long-temps : Qu'en procédant de cette maniere, on rameneroit plus de Proteſtans à l'Egliſe, qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette Lettre dont le tour n'étoit pas moins ſingulier, que le choix que Henry faiſoit du Duc d'Epernon pour lui adreſſer, fit autant de bruit que la diſpute même, lorſqu'elle eut été renduë publique : ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns diſoient que ce Prince ne l'avoit écrite, que pour détruire pluſieurs ſoupçons que ſa Converſion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre ſa Catholicité & qui donnoient lieu aux Jeſuites, d'en parler peu avantageuſement, dans les Lettres qu'ils écrivoient à Rome : Les autres s'imaginant que cette Lettre avoit un ſens plus caché que celui qu'elle paroiſſoit offrir d'abord, ſoûtenoient que le Roi n'avoit eu en vuë que de perſuader, ſoit l'Eſpagne, ſoit les Calviniſtes, qu'on ne faiſoit que d'inutiles efforts pour porter le Conſeil de France à agir contre eux par des voyes violentes & ſanguinaires.

Le mois de Juin vint, ſans que M. de Savoie ſe fût mis en peine de ſatisfaire à ſon engagement ; & Sa Majeſté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendroit rien que par la force : Mais outre les perſuaſions des Courtiſans, qui ſembloient avoir tous vendu leur voix au Duc de Savoie ; ce Prince étoit alors retenu par un obſtacle bien plus fort : c'eſt ſon attachement à ſa nouvelle Maîtreſſe, à laquelle il avoit fait prendre le titre de Marquiſe de Verneuil : Il ne pouvoit plus ſonger à la quitter ; & j'ai quelque confuſion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé à force d'inſtances

d'inſtances à prendre la route de Lyon, il délibera s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore pouſſé par les Flateurs de la Cour (23). Elle étoit devenuë groſſe ; & dans la conjoncture du Billet qu'elle avoit entre ſes mains, la choſe devint doublement intéreſſante pour Henry. Le Ciel vint encore à ſon ſecours : Le tonnerre entra dans la chambre de Madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la frayeur qu'elle eut de le voir paſſer par-deſſous ſon lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le Roi apprit cet accident à Moulins où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit triſtement les yeux ſur l'endroit où il laiſſoit ſa Maîtreſſe : Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua ſa route vers Lyon, où ſes Troupes avoient ordre de le joindre. 1600.

Je devois faire la même choſe, auſſi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du Gouvernement, & aſſûré les fonds, & les autres moyens de faire la Guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'éxécution : J'avois écrit à tous les Receveurs Géneraux, que Sa Majeſté leur défendoit d'acquitter d'autres aſſignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les Garniſons des Frontieres, & pour le payement des Gens de Guerre ; parce que toutes les autres ſeroient payées directement au Tréſor-Royal, où je leur enjoignis de faire voiturer inceſſamment tous leurs deniers. Je défendis aux Payeurs des Rentes d'en acquitter aucunes, juſqu'à nouvel ordre ; & cela afin qu'ils n'en payaſſent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées ſans argent. Je fis faire une levée de Milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens Corps, que d'en compoſer de nouveaux Régimens. J'apportai des ſoins encore plus particuliers pour l'Artillerie : J'expédiai un ordre aux Lieutenans d'Artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, & aux Commiſſaires d'Artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de raſſembler toutes leurs meilleurs Pieces ; de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionnés ; & de faire tranſporter le tout avec les

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint-André de La Colte. Baſſompierre qui étoit avec Henry IV. dit que les deux Amans ſe brouillerent au premier abord ; mais que s'étant raccommodés, ce Prince mena ſa Maîtreſſe à Grenoble, où il demeura avec elle ſept ou huit jours, & enſuite à Chambéry. *Tom. 1. pag. 86. & ſuiv.*

1600. poudres & autres proviſions, à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même tranſporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'euſſent pas été éxécutés ; & j'en revins en trois jours.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres Provinces. Je fis marché à Paris avec des Voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions, trois cens milliers peſant, ſans expliquer quelle eſpèce de Marchandiſe : & ils s'y obligerent devant Notaire. Ils furent bien ſurpris, lorſqu'on leur délivra cette charge en vingt Canons, ſix mille boulets, & autres uſtenſiles d'Artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des Pieces ſi lourdes ne pouvoient paſſer pour Marchandiſe de tranſport : mais les ayant menacés de faire ſaiſir leurs charrettes & leurs chevaux ; & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déja faits ; ils ſe déterminerenr à faire ce qu'on leur demandoit : & j'eus le plaiſir de voir arriver tout cela à Lyon en ſeize jours ; au lieu que par les voyes ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépenſe infinie, pour faire ce tranſport.

On douta toujours que le Roi ſe portât ſérieuſement à recommencer la Guerre, juſqu'à ce qu'on vît Sa Majeſté prendre elle-même ſa route du côté des Monts. Le Chancelier de Bellièvre qui en avoit toujours diſſuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit poſſible, les raiſons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec leſquels il étoit inutile d'entrer en explication : Sa ſincérité ſe montra encore dans la maniere dont il me parla, & par les réflexions dont ſon eſprit me parut agité. L'Etat de la France, pour laquelle toute Guerre quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuſe : L'honneur du Roi, intéreſſé à maintenir un ouvrage auſſi ſolide que la Paix de Vervins : Le reproche d'infraction, auquel il s'expoſoit : La crainte d'avoir ſur les bras tous les Alliés du Duc de Savoie, contre leſquels on n'avoit à oppoſer qu'une Armée aſſez bien pourvûë d'Artillerie à la vérité, mais de ſix ou ſept mille hommes d'Infanterie ſeulement, avec douze ou quinze cens hommes de Cavalerie, (ainſi le croyoit Bellièvre) & manquant outre cela de tous les vivres & provi-

Digitized by Google

ſions néceſſaires : voilà à quoi ſe réduiſirent les objections du Chancelier. 1600.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces Mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, ſur-tout depuis que j'ai été appellé au Gouvernement des Affaires publiques, qui me mette dans la néceſſité de juſtifier un penchant trop marqué pour la Guerre. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occaſion j'ai agi contre mes Maximes, c'eſt qu'en effet, il n'y a aucune Maxime, quelque générale qu'elle ſoit, qui puiſſe répondre à tous les cas ; & qu'en ſuppoſant, comme je le crois que la Guerre eſt toujours un mal, il eſt vrai auſſi que ſouvent c'eſt un mal néceſſaire, & même indiſpenſable, lorſqu'on ne peut faire valoir que par elle, des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer : comme il eſt vrai encore que la généroſité & la douceur, qui ſont deux des principales qualités des Souverains, employées contre les règles de la prudence, ne doivent paſſer que pour manque de conduite, & pour une véritable foibleſſe.

A cette réponſe générale, je joignis en parlant à M. de Bellièvre, les raiſons particulieres à la Guerre préſente. Je fis voir au Chancelier, qu'il s'allarmoit aſſez mal-à-propos. Le Roi d'Eſpagne étoit le ſeul Allié redoutable, qu'on auroit pu appréhender qu'il ne ſe joignît au Duc de Savoie : Mais qu'on faſſe attention, que le Roi d'Eſpagne régnant n'étoit qu'un jeune homme ſans expérience, ni talens pour la Guerre ; aſſez occupé à réduire ſes propres Sujets ; livré à un Miniſtre tout auſſi éloigné que lui de la Guerre, & par ſon caractère, & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la Guerre auroit conſommé ; enfin auſſi mécontent lui-même du Duc de Savoie, que convaincu avec toute l'Europe, que le Roi redemandoit ici ſon propre Bien : je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette Guerre, ſera celle d'un pur différend entre le Roi de France & le Duc de Savoie, ou plûtôt d'un entêtement de celui-ci, fondé ſur une mauvaiſe préſomption & ſur les brigues pratiquées en ſa faveur dans le Conſeil de France. Cela ſuppoſé, le ſuccès de cette Guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la pourſuivroit. Je ſoûtins au Chancelier, qu'avec quatre mille hommes le Roi avanceroit plus ſes affaires cette année, qu'avec trente mille l'année ſuivante : mais je ne laiſſai pas de

1600. lui faire toucher au doigt, que Sa Majeſté n'étoit pas auſſi dépourvûë qu'il ſe l'étoit imaginé ; & du moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux choſes, qu'il tomboit à ma Charge de fournir, l'argent & l'Artillerie. Bellièvre ne ſe rendit point ; au contraire il me parut ſe retirer avec chagrin. L'évènement juſtifia de quel côté étoient les meilleures raiſons.

Le Duc de Savoie voyant contre ſon attente, une Armée Françoiſe (24) prête à lui tomber ſur les bras, eut recours à ſes artifices ordinaires, pour laiſſer venir du moins l'Hiver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hoſtilité. Il envoya Députés ſur Députés vers Sa Majeſte à Lyon. Tantôt il paroiſſoit vouloir éxécuter ſincèrement les conventions, tantôt il les éludoit par les raiſons les plus ſpécieuſes ; & quelquefois il y ſubſtituoit de nouveaux projets d'un avantage viſible pour Sa Majeſté. Il trompa encore ſi bien ce Prince, que Henry croyant de bonne foi qu'il ne paſſeroit pas Lyon, s'y arrêta beaucoup plus long-temps qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette Ville auprès de Henry, je le prévins contre les ruſes de M. de Savoie : mais ſi-tôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélerer les préparatifs de la Guerre ; le Duc de Savoie en impoſa ſi bien à Sa Majeſté par ſa feinte ſincérité, qu'elle m'écrivit de ſuſpendre mon travail ; parce que tout étoit accommodé.

En effet le Duc de Savoie avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit, mais de parole ſeulement, afin de gagner du temps ; & il avoit propoſé qu'on ſe donnât réciproquement des ôtages : Manége fort propre à reculer l'éxécution d'une parole, par le temps qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au Roi tout ce que je penſois de ce prétendu accommodement : & ſans crainte de déſobéïr à ſes ordres, je fis avancer mes Munitions de Guerre (25) ; & je vins à Montargis, d'où j'envoyois mes Bagages par la Loire,

(24) Il ſe raſſûroit, dit-on, ſur je ne ſçais quelles prédictions d'Aſtrologues, qui avoient avancé qu'au mois d'Août il n'y auroit point de Roi en France : » Ce qui ſe trouva » fort vrai, dit Perefixe, parce qu'en » ce temps-là il étoit victorieux au » milieu de la Savoie. «

(25) P. Matthieu dans le détail qu'il fait de cette Expédition de Savoie, donne en différens endroits de grandes louanges au Duc de Sully, & lui fait honneur en grande partie du ſuccès de cette Campagne, *tom. 2. liv. 2. p. 352, 361, 365, &c.*

Digitized by Google

comptant prendre moi-même la poſte. Je reçus en cet endroit une Lettre du Roi, qui ne contenoit que ces deux mots : » Vous avez bien deviné ; M. de Savoie ſe moque de » nous : venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui eſt » néceſſaire pour lui faire ſentir ſa perfidie. « 1600.

Une autre Lettre que m'écrivoit Villeroi, m'inſtruiſit plus particulierement de tout ce qui s'étoit paſſé en dernier lieu. Le Roi avoit fait venir Roncas, qui ſe tira ſi mal de l'explication que Sa Majeſté eut avec lui, que ce Prince ayant voulu qu'il s'engageât de maniere à ne plus laiſſer de ſubterfuge ; le Député Savoyard ſe trahit enfin par ſes équivoques : ce qui mit le Roi dans une ſi grande colère, que ſans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris ſur le champ ſa route vers Chambéry : C'eſt de cet endroit qu'étoit daté le Billet que je venois de recevoir. Sa Majeſté s'imagina que cette Ville ſe rendroit à ſon approche, & ne lui donneroit pas la peine d'y mettre le Siege : en quoi elle fut trompée.

Le Roi employa ce temps à travailler à ſon Mariage avec la Princeſſe Marie de Médicis : Et cette Négociation qui ne pouvoit que faire fort-grand plaiſir au Pape, ne fut pas inutile à Sa Majeſté pour empêcher le Saint Pere de s'intéreſſer pour le Duc de Savoie. D'Alincourt, qui étoit celui que Sa Majeſté avoit envoyé à Rome pour ce ſujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le Mariage fut arrêté ; & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence, une perſonne qui pût l'accomplir par Procureur. Belle-garde ſollicita fort cet honneur ; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la Procuration, qui le déferoit au Duc de Florence.

Pendant que cette Cérémonie s'éxécutoit à Florence (26), Henry croyoit ne devoir paroître occupé que de Ballets, de Comédies & de Fêtes ; mais il n'en faiſoit pas moins ſoigneuſement tout le plan de la Campagne. Il chargea Leſdiguieres de reconnoître éxactement le Château de Montmelian : & ſur ſon rapport, qu'avec vingt Pieces de Canon & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il réſolut de l'attaquer. Il fit auſſi reconnoître celui de Bourg-en-Breſſe par Vienne & Caſtenet, qui étoient à moi : & leur rapport ayant auſſi été, qu'on pouvoit s'en emparer ; il fut réſolu qu'on chercheroit à ſe ren-

(26) Voyez-en le détail dans la Chronologie Septénaire, *ann.* 1600.

1600. dre maître des deux Villes, par le moyen du petard, & dans une même nuit ; en attendant le temps propre à assiéger en forme les deux Citadelles. Le Maréchal de Biron, que Sa Majesté en chargea, donna l'Expédition de Montmelian à Créqui ; & réserva pour lui celle de Bourg.

Le Roi avoit choisi sans le sçavoir, celui de tous ses Officiers Généraux le moins propre à faire réüssir cette entreprise : Biron étoit dès ce temps-là engagé fort-avant avec M. de Savoie : on croit même que son Traité pouvoit bien être du-moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, Gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, & lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis : Mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg, & dans la même nuit où elle avoit été résoluë.

Bouvens communiqua à la Garnison & aux Habitans de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla, tripla même les Corps-de-garde ; enfin prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles, jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le Billet, & qui devoit être effectivement celle de l'attaque : Cependant il arriva que le Maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ses Troupes, soit pour donner plus de temps au Gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise, ou enfin par un pur hazard, prit un détour si long, qu'au-lieu de minuit il étoit la point du jour, lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux Officiers qu'ils devoient remettre la chose à une autre fois, l'heure étant induë pour ces sortes de coups ; & plusieurs de ces Officiers joignirent leurs raisons aux siennes : mais cet avis fut si bien combattu par Saint-Angel, Chambaret, Loustange, Vienne, & sur-tout par Castenet qui s'étoit fait fort d'y attacher le Petard en plein jour, quand même les Bastions seroient garnis ; & encore par Boësse à qui Sa Majesté en avoit promis le Gouvernement, que Biron y consentit, pour ne pas passer pour timide ; & croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bien-tôt être déconcerté.

Pierre d'Escodeca ou Escoudaca de Boesse.

Il en arriva tout autrement : La Garnison & les Bourgeois

ayant veillé juſqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entrepriſe avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire : Ils allerent déjeûner, & ſe coucher, lorſqu'ils virent le jour prêt à paroître ; & laiſſerent le ſoin de garder les murailles à quelques Sentinelles, qui étant accablées de ſommeil, s'en acquiterent fort-mal. Caſtenet avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancé juſques ſur la Contreſcarpe, ayant chacun un petard à la main, & ſuivis de douze hommes bien armés, & d'une bravoure éprouvée ; la Sentinelle cria, Qui va-là ! Caſtenet répondit, comme je l'avois inſtruit, que c'étoient des Amis de la Ville, qui venoient avertir le Gouverneur, que des Gens de Guerre avoient paru à deux mille pas, & s'en étoient retournés : il ajoûta qu'il avoit pluſieurs choſes à dire à M. de Bouvens, de la part de M. le Duc de Savoie ; & dit à ce Soldat, qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La Sentinelle quitta ſon poſte, pour s'en aller chez le Gouverneur : Caſtenet ne perd point de temps : il s'avance juſqu'à la porte ; poſe ſon petard qui emporte le Pont-levis, & fait une breche par laquelle les douze hommes entrent promptement, à la faveur de courtes échelles, les Foſſés n'étant pas fort-profonds ; & après eux tout le reſte de l'Armée. Tout ceci fut ſi rapide, que la Ville ſe trouva pleine en un moment ; & que Bouvens n'eut que le temps de ſe retirer précipitamment avec ſa Garniſon dans la Citadelle. 1600.

La Ville de Montmélian (37) fut priſe de la même maniere : & Sa Majeſté fit inveſtir Chambéry. Les Bourgeois effrayés ne parlerent point de défendre la Ville ; & ſe retrancherent dans le Château, où ils firent d'abord fort-bonne contenance : Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit Pieces de Canon, dont ils n'oſerent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit Sa Majeſté. Les Dames Françoiſes qui avoient ſuivi leurs Maris s'établirent à Chambéry : Et dès le lendemain de la reddition, mon Epouſe donna chez ſon Hôteſſe un Bal aux Da-

(23) Conſultez encore ſur toutes ces Expeditions militaires, De-Thou, Matthieu & la Chronologie Septénaire, *année* 1600. Il y eſt parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez auſſi le 1. Tome des Mémoires de Baſſompierre.

Digitized by Google

1600. mes les plus distinguées de la Ville, où tout se passa avec la même gayeté, que si Chambéry n'eût point changé de Maître.

Le Roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'Artillerie ; & m'ordonna de visiter pendant ce voyage, les Citadelles de Sainte-Catherine, de Seissel, de Pierre-Châtel, de l'Ecluse, & les autres places de la Bresse ; particulierement le Château de Bourg : Il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large : sur quoi je lui répondis, que de pareils gabions n'étoient propres au-plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce temps-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel : Aucune de ces Places ne tint devant le Canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans : Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit ; laquelle se trouva éxactement vérifiée.

Dans la Haute Bresse.

Je partis de Lyon, pour éxécuter la commission que Sa Majesté m'avoit donnée : Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, ou je fus bien reçu & bien traité par le Maréchal de Biron. Quand il eut sçu que je venois visiter la Citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison : l'entrepriſe se trouva très-hazardeuse ; mais c'est parce que ce Maréchal n'ayant pu m'empêcher d'éxécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les Ennemis (je ne puis me persuader le contraire,) que par-tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Biron qui s'étoit peut-être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un Parti de deux cens hommes des Ennemis venoit d'arriver à un Château proche de l'endroit où devoit être ma couchée pour

pour ce jour-là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de Soldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres Gardes ; mais il leur ordonna secrètement de revenir, & de me laisser à Villars : ce qu'ils se mirent en devoir d'éxécuter malgré mes prieres, si-tôt que j'eus mis pied à terre à Villars, & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible : je fis recharger mes mulets, fis encore environ quatre lieuës, & ne m'arrêtai qu'à Vimy où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois, que Biron avoit entrepris de me livrer au Duc de Savoie, se changea alors en certitude : Trois heures après que je fus parti de Villars, les deux cens hommes vinrent fondre sur la maison où ils croyoient que j'étois, & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup. 1600.

Un Courrier de Sa Majesté m'attendoit à Lyon, pour me demander un équipage d'Artillerie, avec lequel on pût forcer Conflans, la seule des petites Villes qu'avoit attaquée le Roi, qui lui eût résisté ; mais qui se rendit à l'approche du Canon. Le Roi que j'allai trouver à Saint-Pierre d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnieres, & du Château de Montmélian ; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le Siége, aux approches de l'Hiver. J'assûrai Sa Majesté, qu'au-lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le Siege de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines, pourvû que les Travaux fussent toujours poussés pendant ce temps-là avec la même ardeur. Le Roi n'ajoûta aucune foi à mes paroles : il dit même à mon Frere & à La-Varenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légerement, par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce Château, qui apparemment avoient échapé aux autres.

Le Roi ayant laissé le lendemain son Armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble ; j'employai ce temps non plus à observer Montmélian, sous le Canon du-

1600. quel nous étions, mais à faire le plan de tous ſes dehors, & de la diſpoſition des batteries, avec leſquelles je comptois emporter ce Fort. Enſuite je vins trouver le Prince à Grenoble, où il étoit ſans ceſſe à déliberer avec ſon Conſeil ſur cette entrepriſe, qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en ſon abſence. J'inſiſtai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppoſitions. Je ne ſçais ſi c'eſt par inimitié pour moi, que le Comte de Soiſſons, le Duc d'Epernon, La-Guiche & tant d'autres, ſe montroient ſi déraiſonnables, ou bien ſi c'étoit par attachement à M. de Savoie. Il n'y eut de tout le Conſeil, que M M. de Leſdiguieres & de Créqui, qui furent de mon opinion. Je jettai ſur la table le plan que je venois de faire; & je ſortis, en diſant que pendant qu'on acheveroit de déliberer ſur Montmélian, j'allois toujours tout diſpoſer à le prendre; & cependant attaquer Charbonnieres: que l'éxemple de ce Fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le Siege devant Charbonnieres, où j'eſſuyai des fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du Canon à la portée de la Place. Le ſeul chemin qui y conduit eſt extrêmement étroit, bordé d'un côté par la Riviere d'Arc, dont toute la rive eſt coupée de droit fil, & de l'autre par des rochers impratiquables. On pouvoit à peine faire une lieuë par jour; parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le Canon, une des roues portant preſque toujours à faux ſur le précipice. On m'avoit du-moins aſſûré d'un temps favorable; parce qu'il eſt preſque toujours beau dans ce Climat pendant l'Automne: Cependant il ſurvint des pluies ſi fortes, & de ſi grands débordemens, que les huit jours que j'avois aſſûré ſuffire pour s'emparer de la Place, avoient preſqu'été conſumés en voitures ſeulement: C'eſt l'excuſe que j'apportai dans le Conſeil, contre la remarque maligne que M. le Comte de Soiſſons & les autres ne manquerent pas d'y faire ſur la promeſſe que j'avois faite. Le Roi qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le viſage entierement couvert de boutons & de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine: » Ah! mon Ami, vous êtes perdu: « il fit appel-

Digitized by Google

ler Du-Laurens (28), qui après avoir éxaminé ces puſtules, dit qu'une ſaignée & un peu de ménagement les diſſiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de ſang, pour avoir travaillé, ſué, & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie; & que je ne ſentois pas moi-même. Je me fis ſaigner ſi-tôt que je fus arrivé à Sémoy, qui étoit mon Quartier. Le Roi prit le ſien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes ſçavoir l'état de ma ſanté, & fut fort-ſurpris, lorſque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, viſitant mes batteries. 1600.

Avant que de les dreſſer, je voulus reconnoître la Place encore plus éxactement, en commençant par Aiguebelle: c'eſt ainſi qu'on nomme la petite Ville qui eſt au pied du Fort. Il me ſembla que j'étois reconnu par-tout, & que tout conſpiroit contre moi: tant j'eſſuyois de décharges, dès que j'oſois ſeulement me montrer. Le Roc ſur lequel Charbonnieres eſt ſitué, me parut comme inacceſſible de tous côtés, & ſans aucune priſe pour le Canon. J'en fus véritablement affligé: Cependant à force d'éxaminer, je crus remarquer un endroit où ce qui paroiſſoit par dehors un Roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je modérai la joie de cette découverte, juſqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en aſſurer. J'approchai fort-près du mur à la faveur des ténebres: & ce fut avec un véritable tranſport de joie, qu'en ſondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois; & que ce Baſtion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le Fort; & il ne fut plus beſoin, que de trouver dans la campagne un endroit propre à aſſeoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnieres ſont à la vérité couverts de Montagnes qui commandent la Place, mais ſi eſcarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces Montagnes, qui me parurent en effet horribles, & inabordables au Canon; excepté une ſeule, ſur le penchant de laquelle je vis un chemin, où il y avoit quelqu'apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques Pieces de Canon: Le malheur eſt que ce chemin unique débouchoit dans un autre,

(28) André Du-Laurens, Médecin du Roi.

1600. qui passoit si près du Fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres.

Ce fut un obstacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choisis deux cens François & autant de Suisses, à qui je promis à chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin six Canons que je leur donnai, sur la hauteur que je leur montrois. Je choisis pour cette manœuvre, une nuit fort-noire : je leur recommandai sur-tout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient : Et pour empêcher les Assiégés d'y faire attention, je fis avancer par des chemins opposés, des chevaux & des Charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des Ennemis de ce côté, sans aucun effet ; parce que ces Charretiers ne marchoient que bien couverts d'arbres, de Gabions & même de murailles. Cependant mes Travailleurs échappoient aux Assiegés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé pour veiller sur cette extraordinaire voiture, & pour encourager mes gens, La-Vallée (29), Lieutenant d'Artillerie en Bretagne, avec quelques autres Officiers. Il survint une pluie si forte, que La-Vallée & les Officiers laisserent leur poste pour aller souper, & les soldats leur Canon à moitié chemin. Je soupçonnai ce qui étoit arrivé ; & ayant pris ce chemin, je les rencontrai comme ils se retiroient. Je les réprimandai sévèrement : Je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois ; enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier : ils s'attelerent, & le Canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus, que quand je les vis hors de danger : ce qui n'arriva pas sans quelque échec : Le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin : & il y en eût six de tués, & huit de blessés.

Je regagnai mon Quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si couvert de bouë, que je n'étois pas reconnoissable ; mais d'ailleurs extrêmement satisfait d'avoir mis mes six Pieces hors d'état d'être insultées, quoiqu'elles ne fussent pas encore sur le haut des Rochers. Je dormis une heure : Je déjeûnai : ensuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai La-Vallée, qui ne sçachant pas ce que j'avois fait, commença à se faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'acca-

(29) Michel de La-Vallée Piquemouche, Gouverneur de Comper.

Digitized by Google

blai, devoient le couvrir de confusion : mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aye jamais vu. » Quoi! vous y avez » été, me dit-il sans perdre contenance ; vraiment j'avouë » que je suis un sot : Ouï vous l'êtes, lui répondis-je, & pis » encore ; mais n'y retournez plus, & réparez votre faute. « On ne doutoit point que les Assiégés ne cherchassent à réparer leur surprise : Cela n'empêcha pas qu'à neuf heures du matin, sans aucun secours de chevaux, & par les seuls bras de mes Travailleurs, le Canon n'arrivât enfin sur le haut du Rocher, où j'avois fait provision pendant ce temps-là de Gabions, de Madriers, & de tout ce qui est nécessaire pour y faire des plate-formes. 1600.

Un dernier inconvénient, c'est que quand il fallut remplir les Gabions, il ne se trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieuë : tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrein ingrat, n'étoit que du pierrotage, dont on ne pouvoit pas même se servir pour former les embrasûres & les plate-formes, sans risquer à faire estropier tout le monde. Les Officiers qui faute de ce secours si commun, se voyoient exposés à tout le feu de la Place, vinrent m'apprendre leur situation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis sans faire semblant d'être ému, qu'ils commençassent toujours la palissade que j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des Rochers, en la faisant fort haute & fort épaisse, pour dérober du moins aux Ennemis la vûë du Canon, qu'ils auroient pu démonter : Ce qui fut promptement éxécuté ; ces Montagnes étant presque toutes couvertes de Bois. Pour suppléer au reste, je fis abbattre par les Charpentiers & Pionniers de l'Armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots ; les uns ronds, pour remplir les Gabions ; les autres quarrés, pour former solidement le logement des six Pieces de Canon : Et afin de cacher encore davantage aux Ennemis leur derniere position, à quoi contribuoit beaucoup la palissade avec toute sa ramée, j'avois fait percer sur les deux côtés quantité d'embrasûres gabionnées, sur lesquelles les Ennemis ne discontinuoient point de tirer ; & ils ignorerent l'endroit de la palissade où étoit l'Artillerie, jusqu'au moment où tout se trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du Fort, on devoit lever la palissade qui couvroit notre Canon.

A deux heures après-midi tout ce travail étoit parfait :

Digitized by Google

1600. & Sa Majeſté vint le viſiter environ une heure après. Elle me marqua en m'embraſſant, la ſatisfaction qu'elle en reſſentoit : elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre : Je lui fis comprendre qu'il étoit encore néceſſaire d'en impoſer aux Aſſiégés, juſqu'à ce que la nuit fût venuë. Ce Prince ſe rendoit à mon avis : mais le Comte de Soiſſons, d'Epernon, la Guiche & Villeroi, qui le ſuivoient, lui ayant fait obſerver que ſon Canon n'avoit pour objet qu'un Roc, vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de temps ; Henry ſe rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de Canon ſur le Ravelin oppoſé. Je fis encore mes repréſentations, & peut-être avec un peu trop de chaleur : il me fâchoit beaucoup de voir un Ouvrage qui m'avoit tant coûté, expoſé à être détruit par trop de précipitation : Ma réſiſtance mit en colère Henry, qui me commanda une ſeconde fois, & d'une maniere très-abſoluë, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoûtant même que j'oublioiſ qu'il étoit le Maître. » Oui, Sire, lui répondis-je auſſi-tôt, vous êtes le » Maître, & vous allez être obéï ; quand je devrois tout » gâter. « Je fis renverſer la paliſſade, & donnai ordre qu'on tirât : mais je ne voulus pas en être le témoin : je me retirai fort chagrin.

Comme le Canon n'étoit pas pointé ; tout le monde s'en mêla, & l'adreſſoit où bon lui ſembloit, ſans que perſonne atteignît au véritable endroit. Après une centaine de coups perdus, le Roi envoya La-Gueſle me chercher, pour ſe plaindre à moi du mauvais effet de mes batteries. Je répondis à La-Gueſle, que je priois Sa Majeſté de m'excuſer ; mais que le Soleil étant prêt à ſe coucher, il n'étoit plus temps de rien entreprendre. Sa Majeſté fit ceſſer de tirer : & tout le monde s'étant retiré ; je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reſte de la nuit, malgré la pluie qui continuoit en abondance. Les Aſſiégés travailloient auſſi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas ſans appréhenſion qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible, vers lequel ils portoient leur principale attention : J'en jugeois ainſi par les feux & les chandelles, que je voyois allumés dans le Fort : je me contentai d'interrompre leur ſécurité, par quelque coup de Canon tiré de temps en temps.

Digitized by Google

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à si heures on ne voyoit pas le Fort. Ce contre-temps me fâchoit ; parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille, que je prendrois Charbonnieres dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le Canon, dissiperoit peut-être le brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hazard, ou effet naturel ; ce que je n'avois proposé que par jeu, réussit au-delà de mon espérance : Tout le reste de l'Artillerie n'eut pas plûtôt répondu au Canon de dessus la Montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les Assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre Piéces de Canon, vis-à-vis les six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils chercherent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le temps : Je fis pointer une Piece qui donnant droit dans leur embrasûre, rendit inutiles deux de leurs quatre Canons, tua un Canonier, & en blessa deux autres : mais cela n'arriva qu'après que leur charge eut tué de notre côté six Canoniers & deux Pionniers, blessé deux Commissaires d'Artillerie & douze autres Personnes, & enfin rendu inutiles de nos Pieces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de-là. 1600.

Le Roi accourut au bruit sur les neuf heures ; & fit apporter son dîner dans un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril : C'étoit un Parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à Sa Majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille : Ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir Sa Majesté contre moi. Je m'embarrassai peu de tous leurs discours ; & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le Grand-Maître : mais qu'à mon retour si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma Table de Grand-Maître étoit de quarante Couverts, & dressée sous une espece de

Digitized by Google

1600. demi-voûte taillée par la nature dans le Roc, & tapiſſée de lierre. Le Roi m'envoya un fort grand pâté de truite, qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore ſupplier Sa Majeſté, qu'on me laiſſât faire ſeul les fonctions de ma Charge; & je lui renouvellai la promeſſe, que la journée ne ſe paſſeroit point, ſans que je le rendiſſe maître de Charbonnieres. Le Roi répondit qu'il ſeroit content, s'il l'étoit ſeulement dans trois jours. La-Gueſle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il ſçauroit bien empêcher qu'elle ne fût priſe d'un mois: » Allez-vous-y-en » donc, leur dis-je à tous, fatigué enfin de leurs diſcours; » & ſi je ne vous fais pas tous pendre aujourd'hui, je veux » paſſer pour un fat. «

Le Roi ſe retira dans ſon Enceinte, & me laiſſa délivré de l'importune préſence des Courtiſans, pendant trois heures qu'il paſſa à attendre ſon dîner, à dîner, & à viſiter le Parc entier de l'Artillerie. Au bout de ce temps-là je le vis revenir avec M. le Comte de Soiſſons, à qui il diſoit aſſez haut pour que je l'entendiſſe: » Cette place ne ſera pas priſe aujourd'hui: « A quoi M. le Comte répondit d'un ton de complaiſant, que Sa Majeſté qui avoit plus de connoiſſance de la Guerre que perſonne, devoit bien employer ſon autorité pour me forcer à obéir, au lieu de ſe conſumer à battre un Roc, que le Canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le Roi arrivoit juſtement dans le temps que les Ennemis battoient la chamade, & que le Lieutenant de la Place en ſortoit, pour venir traiter avec moi. Je priai Sa Majeſté de ne point entrer dans la Capitulation; & je dis au Lieutenant, qu'il pouvoit rentrer; parce que je voulois que ſa Garniſon ſe rendît à diſcrétion: ce qu'il fit avec une feinte hardieſſe, & en diſant qu'ils étoient deux cens dans le Fort, qui ſçauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henry ſe retira, & me laiſſa Leſdiguieres & Villeroi, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que propoſoient les Aſſiégés: Leſdiguieres me mena même vers le Fort, pendant que le Lieutenant y entroit, pour me faire comprendre que les Ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je l'arrêtai, lorſque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la Courtine: je lui dis qu'il y auroit de la témérité à s'expoſer à la bouche du Canon

Digitized by Google

non de la Place ; & je pris le chemin d'un Roc à cent pas de là, qui me mettoit à couvert, pendant que ces Meſſieurs inſultoient aſſez mal-à-propos à ma prudence. Ils changerent bien-tôt de langage : une décharge terrible les obligea de me ſuivre. 1600.

Le Lieutenant de la Place revint une ſeconde fois, & ne changea preſque rien à ſes premieres propoſitions. Je le renvoyai ſans vouloir l'écouter : Ce que voyant Villeroi, il me dit que ſi la Ville manquoit à être priſe ce jour-là, il ne pourroit ſe diſpenſer d'en faire ſon rapport au Roi, comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas ſemblant de l'entendre : Je donnai aux Aſſiegés ma derniere volonté par écrit ; & je revins faire jouer les batteries. La ſeconde volée mit le feu aux poudres des Aſſiegés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes & ſix ou ſept femmes : A la troiſiéme, le petit Ravelin tomba tout entier : & ils ne purent plus porter de ſecours à la brèche ; parce que le Canon balayant un chemin bas qui y conduiſoit, leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs Soldats. Cela les fit réſoudre à battre une ſeconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir ; quoique je viſſe leur Tambour enlevé en l'air, haut de deux toiſes, d'un coup de Canon qui entra dans la terraſſe ſous ſes pieds, ſans lui faire pourtant aucun mal. Les Aſſiegés éleverent un drap au bout d'une pique, en criant qu'ils ſe rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne ceſſai point encore pour cela ; juſqu'à ce que les Ennemis ayant tendu la main de deſſus la brèche à nos Soldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnieres en courant. On pouvoit en uſer comme avec une Ville emportée d'aſſaut : mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas ſe laiſſer déſarmer par un objet auſſi digne de pitié que celui qu'elle me préſenta : c'étoient toutes les femmes, les bleſſés & les brûlés, qu'ils envoyerent ſe jetter à mes pieds. Je n'ai vu en aucun endroit le ſexe auſſi beau qu'en cette Ville, ni en particulier une femme d'une beauté auſſi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander grace. Au-lieu d'éxécuter la menace que je leur avois faite, de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois impoſées d'a-

1600. bord ; & je fis conduire la Garniſon au lieu de ſûreté que j'avois marqué.

Le ſuccès de Charbonnieres n'empêcha pas que je ne trouvaſſe de grandes difficultés encore dans le Conſeil, à faire agréer l'attaque du Château de Montmélian. La conteſtation fut extrêmement vive : » Regardez bien à ce que vous » faites, me dit Sa Majeſté, entraînée par le grand nom» bre : car ſi nous ſommes contraints de lever le Siége, tout » le monde criera après vous ; & moi peut-être tout le pre» mier. » On ne connoiſſoit point encore dans ce temps-là, ce que peut pour un Siége une Artillerie forte & bien ſervie. Ce qui venoit de ſe paſſer devant Charbonnieres, avoit ſi fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point de difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq ſemaines, comme je l'avois déja promis dans un premier Conſeil. Je n'y mis qu'une condition, que Sa Majeſté ne put me refuſer ; parce qu'elle l'accepta d'avance, ſans la ſçavoir : c'eſt qu'elle ne ſe trouveroit point à ce Siége : Je prévoyois qu'il ſeroit fort-meurtrier. Je montrai le plan de la Ville & celui de l'attaque, que j'avois tracé : Et tout le monde étant convenu de me laiſſer faire ; je vins mettre le Siége devant le Château de Montmélian.

Ce Château eſt aſſis ſur un Roc preſque auſſi dur que celui de Charbonnieres, ſi élevé, qu'il commande toute la campagne, eſcarpé en précipice, & inacceſſible par tous les côtés, excepté celui de la Ville, dont la pente eſt beaucoup moins roide ; mais ſur laquelle en récompenſe régne un Foſſé dans le Roc même, large, profond, & d'un travail ſi pénible, qu'il n'a pu être exécuté qu'avec la pointe du ciſeau acéré : outre trois Baſtions qui ne peuvent être ſappés, ni minés ; leurs fondemens étant de roc vif, preſque impénétrable, & de plus d'une toiſe & demie de profondeur. La campagne eſt ſemée de quelques Montagnes : mais les unes ſont ſi éloignées, qu'elles paroiſſent être abſolument hors de la portée du Canon ; & les plus proches ſont d'un ſommet ſi droit & ſi pointu, d'un roc ſi dur & ſi nud, que loin de pouvoir y élever & y ſervir le Canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puiſſe gravir. La Place étoit alors

Digitized by Google

pourvuë de trente Pieces de Canon ; de poudre, à tirer aumoins huit mille coups ; avec une Garniſon proportionnée, & d'abondantes munitions. 1600.

La premiere réfléxion qui me ſoûtint contre des difficultés en apparence inſurmontables, c'eſt que quelque ferme & continu que parut être le Roc, ſur lequel, ou pluſtôt dans lequel étoient conſtruits les Baſtions, il étoit impoſſible qu'il fût par-tout d'une égale ſolidité ; & pour peu qu'il eut un ſeul endroit foible, l'Artillerie que j'avois, m'y aſſûroit un paſſage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des Tranchées vis-à-vis le Baſtion nommé Mauvoiſin ; parce que ſans elles il eut été impoſſible de s'en approcher d'aſſez près, pour diſcerner ſi toute cette maſſe n'étoit qu'un Roc entier, taillé avec le ciſeau : mais le Roc qu'on rencontra encore à fleur de terre, ne permit pas de pouſſer plus avant les Tranchées.

J'eûs recours à la ruſe ; je fis conſtruire dans une nuit fort-obſcure, une cabane de claie & de chaume, fort-près de ce Baſtion, & aſſez bas pour que le Canon de la Place ne pût y plonger : Elle fut criblée de coups de Fuſil, ſi-tôt que le jour l'eut découverte aux Aſſiegés ; mais elle ne fut pas renverſée ; & il n'y avoit perſonne des nôtres. Je laiſſai les Ennemis pendant quelques jours décharger leur colere ſur cette cabane ; juſqu'à ce que d'eux-mêmes ils ceſſaſſent de tirer deſſus : ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été miſe là, que pour leur faire conſumer inutilement leur poudre. Si-tôt que je me fus apperçu que les Aſſiegés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes Armes une grande rondache, dont en cas de beſoin je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'obſervai delà avec le dernier ſoin tout ce Baſtion : j'y apperçus de la lumiére dans le bas ; d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conſéquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eût pu être percé en-dedans à cette profondeur : Les Aſſiegés y faiſoient ſans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit ſans épaule : autre indice que ce n'étoit pas le Roc pur qui formoit l'un & l'autre ; & que ce flanc ſe préſentoit nud, & aiſé à enramer avec le Canon. C'en étoit aſſez ; & je n'eus plus d'autre ſoin que de me tirer de-là ſain & ſauf : ce qui n'é-

1600. toit pas sans difficulté en plein jour ; n'étant qu'à cent pas du parapet, qui étoit bordé de soldats ; & en ayant deux cens à traverser, avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les Gardes se relevant, le Soldat commence à se négliger ; & laissant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre Sentinelles m'apperçurent, crierent & tirerent en même temps : leur mousquetade siffla à mes oreilles, & me couvrit de sable & de caillou, sans me blesser : Avant que les autres Soldats fussent prêts, j'avois déja gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de Canon, une élevation du côté de l'Isere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile : Mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre, qui donnoit sur la Citadelle, & dont l'avantage étoit, que de-là on voyoit le chemin qui conduit au puits du Château, celui du Magazin, l'entrée du Donjon, & le poste des Corps-de-Garde ; je préferai celui-cy, & je songeai au moyen d'y faire arriver six Pieces de Canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un seul, par lequel aussi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieuë ; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient : Lorsque les Pieces de Canon y eurent été portées, on ne put pas y trouver un terre-plein assez grand pour les y poser ; & il fallut applanir des Rochers si durs, que ce travail étoit regardé comme ridicule, par la plupart des Officiers.

Les Ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce Pic, ils y pointerent aussi six Pieces de Canon, & y firent un feu continuel. La premiere volée y fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de Commandement, vêtu d'une mandille verte & passementée d'or, & portant sur ma tête un pennache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête ; & que celle qui la suivit, porta au-contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisieme, je dis à Lesine, à Maignan & à Feugeres, que celle-cy pourroit bien donner au milieu ; & que sans doute les Assiegés qui m'avoient apperçu, m'ajustoient. Je me retirai de deux pas derriere un banc de Rocher, d'où je tenois d'une

Digitized by Google

main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps : Un boulet rasa la pique : les autres allerent tuer trois Pionniers & deux Canoniers, & casser des flacons & des bouteilles, qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du Rocher. Cet accident fut rapporté à Sa Majesté, comme une témérité de ma part : Et ce Prince m'écrivit aussi-tôt, que ma Personne lui étant encore plus nécessaire pour les Affaires que pour la Guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple Soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire ; & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre. 1600.

Henry ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce Siége ; & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le Comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du-moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur-tout aux dépens d'une demi-lieuë de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis à-vis lequel les Assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante Soldats armés de Mousquets, & dix ou douze pieces de Canon pointées ; parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ, qu'on passoit à tout moment, pour aller à la batterie nouvellement posée sur le Rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance : mais quand il fut sur le lieu, il ne put se résoudre à user de cette précaution ; & mes prieres ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la Compagnie : Ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse Artillerie & de Mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henry fit le signe de la Croix : » C'est à ce coup, lui » dis-je, que je vous reconnois pour bon Catholique. Allons, dit-il, il ne fait pas bon ici. « Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du moins estropié. On ne parla

Digitized by Google

1600. point au retour, de prendre la même route : on prit celle des Montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le Roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'Avanturier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & Sa Majesté qui étoit alors de retour en la Tarantaise, ayant encore voulu les voir; elle m'ordonna de faire une trêve de quelques heures avec le Gouverneur du Château. La curiosité du Roi étant satisfaite; il me prit envie de jouïr du droit de Grand-Maître, lorsqu'il éxerce sa Charge en présence de Sa Majesté: Mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'Artillerie: ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trêve, qui n'étoit pas encore expirée; pour engager les Assiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques Commissaires, de faire porter à la batterie du Rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du Château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la trêve, s'écriérent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer: & en effet ils tirérent douze ou quinze coups de Canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tint prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale: C'étoit la premiere, & elle donna bien à penser aux Assiégés, lorsqu'ils virent cinquante Canons à la fois battre leur Donjon: Ils furent les premiers à demander la continuation de la trêve; sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la premiere. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur Citadelle étoit imprenable; & chercherent secrettement les voyes de composer à l'amiable.

Ce furent deux Femmes, qui furent chargées (30) par hazard de cet accommodement. Madame de Brandis, Femme du Gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le Château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon Epouse, qui étoit dans la Ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du Vin &

(30) L'Historien qui nous a donné la Vie du Duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

Digitized by Google

du gibier ; & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles puſſent ſe voir. Elles en obtinrent la permiſſion, & paſſerent trois après-dînées enſemble ſi familiérement, qu'elles en vinrent juſqu'à éxaminer enſemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informerent leurs Maris ; qui loin de s'y oppoſer, les autoriſerent à continuer leurs entretiens, où elles ſe cachoient l'une à l'autre, qu'elles agiſſoient avec permiſſion. Madame de Brandis eut une indiſpoſition, qui lui fit avoir beſoin de reſpirer l'air de la campagne. Son Mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon Epouſe, qui ſaiſiſſant cette occaſion, ſçut ſi bien repréſenter au Comte de Brandis la néceſſité à laquelle il alloit être réduit, ſans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce Gouverneur conſentit à traiter avec moi ; & m'envoya une Députation à cet effet. J'en donnai avis au Roi, qui propoſa la choſe dans ſon Conſeil. Il y fut réſolu qu'on accorderoit un mois au Gouverneur ; après lequel, s'il n'étoit pas ſecouru, il remettroit ſa Place. J'étois ſûr qu'elle n'auroit pas duré ſi long-temps : C'étoit d'ailleurs compter ſur la bonne foi, fort douteuſe dans un Ennemi. J'en dis mon ſentiment ; mais il ne me ſervit de rien de combattre une réſolution, où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte. 1600.

Le Roi ne commença à ſe repentir d'avoir mieux aimé déferer aux conſeils du Maréchal de Biron & du Duc d'Epernon qu'aux miens, que lorſque le bruit ſe répandit peu de temps avant l'expiration du terme accordé aux Aſſiégés, qu'il venoit à leur ſecours une Armée de vingt-cinq mille hommes de de-là les Monts. Ce Prince me communiqua l'embarras où cette Nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des Ennemis, & à les combattre ; mais il ſentoit combien il y avoit de riſque à laiſſer derriere ſoi une Place comme Montmélian : il me demanda ſi de façon ou d'autre, il ne me reſtoit point quelque moyen de m'en mettre en poſſeſſion avant ce temps-là. Toute difficile que la choſe paroiſſoit, elle réüſſit pourtant : & voici comment.

Depuis la ſuſpenſion d'Armes, le Comte de Brandis laiſſoit entrer dans ſon Château tous les Etrangers qui y appor-

Digitized by Google

1600. toient les vivres & les autres secours, dont les blessés & Madame de Brandis elle-même avoient besoin. Comme il n'y avoit qu'une seule porte pour y entrer; la presse y étoit quelquesfois si grande, qu'il s'y donnoit quelques coups, dont le Gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire justice; parce que parmi ces Gens en grande partie soldats, il y en avoit plusieurs François. Il me pria de remédier moi-même à cet inconvénient; & je crus que c'étoit là l'occasion que je cherchois. Je mis à la porte du Château un Corps-de-garde de cinquante hommes tous choisis, commandés par des Officiers qui étant instruits de mon dessein, accoûtumèrent les Gardes du Château à les voir entrer au-dedans, d'abord au nombre de trois ou quatre seulement, ensuite en plus grand nombre; jusqu'à ce qu'enfin la Garnison n'osant plus ni les en empêcher, ni tirer sur eux; ils se virent presque aussi maîtres dans le Château qu'elle-même, sans qu'elle en retirât aucun secours: au contraire, loin d'appaiser le desordre, ces François l'augmenterent encore.

Brandis ne prit tout ce manége que pour un effet de la licence du Soldat, & m'en porta ses plaintes. Je lui répondis qu'il pouvoit faire main-basse sur tous ces Etrangers, que je supposois être de la campagne: il repliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand nombre de mes Soldats qui se trouvoient mêlés avec eux: que plûtôt que de les maltraiter, même sans mauvaise intention; il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui est tout ce que je souhaitois le plus, que pour rétablir la tranquilité; & je dis à ce Gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, si j'avois endedans de la porte un Corps-de-garde de pareil nombre que que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante Soldats; mais ce ne fut pas les seuls: trente les avoient déja précedés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite: Dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas Fort, & en partie du Donjon.

Brandis connut alors sa faute: mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux; il vint me trouver, & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du Donjon; & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole

&

Digitized by Google

& à ma bonne foi. Je réſolus de ne pas abuſer de ſa confiance, & d'obſerver fidellement les conventions. Je ſoupai & couchai dans le Donjon ; & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commiſſion du Roi, je vins lui dire que ſans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ſes Ennemis : ce que Sa Majeſté fit en bon ordre, & à la tête de ſon Armée ; mais l'avis qu'elle avoit reçu ſe trouva faux. 1600.

La Garniſon de Montmélian en ſortit après le mois écoulé, & remit la Place à Sa Majeſté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec ſa Compagnie : La Garniſon en fut renforcée ; & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus perſuader au Roi qu'il devoit démanteler cette Place, qu'on ne pourroit ſe diſpenſer à la Paix de rendre à M. de Savoie ; & qu'on en fit autant de toutes les autres Forteresſes conquiſes : mais les conſeils des Courtiſans, qui ſembloient être aux gages du Duc de Savoie, ſauverent Montmélian contre la bonne Politique.

Les Lettres en chiffre du Maréchal de Biron, qu'on ſurprit deux ans après, éclaircirent le myſtere de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reſte. Biron marquoit au Duc de Savoie, à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit obtenu à la Garniſon de Montmélian un mois, afin qu'il eût le tems d'en faire lever le Siege : qu'il n'avoit rien à attendre de ſes Amis, s'il ne faiſoit pas un effort pour ſauver cette Place, aſſez forte pour tenir trois mois : Il l'aſſûroit de la peine qu'il ſentiroit de ſa reddition. Dans la Lettre qu'il écrit à ce Prince après la priſe du Château, il lui déclare que ſa négligence à le ſecourir, avoit réduit au ſilence les Seigneurs François de ſon Parti, qui ſe ſeroient déclarés contre le Roi, ſi en s'avançant pour ſe joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque ſûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms ſur le papier, ils y ſont tous ſi bien déſignés, qu'on les reconnoit ſans peine. Le ſilence que j'obſerve ſur ces noms, n'eſt favorable qu'à quelques-uns, que le Public n'a peut-être pas ſoupçonnés.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorſqu'on apprit dans l'Armée Françoiſe, que le Cardinal Aldobrandin, Neveu & Légat du Pape, étoit en chemin pour venir traiter

1600. avec Sa Majesté l'affaire de la Paix, & celle de son Mariage. Le Roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette Eminence avec toutes sortes d'honneurs; je m'avançai à sa rencontre, avec un Corps très-leste de trois mille Fantassins, & de cinq cens Cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un Grand-Maître d'Artillerie, par la maniere dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La tréve me mettant en état de me servir de toute l'Artillerie de cette Place, comme de la mienne propre; je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le signal fut donné par une Enseigne blanche, mise sur la batterie du Rocher. La mienne commença après un fort grand feu de Mousqueterie; & fut suivie de celle du Château; de maniere que l'une & l'autre ayant eu le temps de recharger, cette double décharge de cent soixante-dix Canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges des Montagnes, fit le plus bel effet du monde; mais non pas, je crois, dans l'esprit du Légat, qui plus effrayé que flatté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces Montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la Croix.

Je menai dîner ce Cardinal à Notre-Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit: l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient se faire de fête auprès de lui de la part de Sa Majesté: l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoie toutes les Places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins; parce qu'assurément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de Sa Majesté; & je continuai mes hostilités par les attaques de la Citadelle de Bourg, & du Fort-Sainte-Catherine.

On fit marcher cette derniere avant l'autre, à la priere de la Ville de Genève, que le Roi étoit ravi d'obliger. En arrivant près de ce Fort, qui est situé sur un Terre, au milieu d'une rase Campagne dont il paroît être le centre; le Maréchal de Biron près duquel je me trouvai par hazard, me demanda si dans l'instant, & à cheval comme nous étions, je voulois venir reconnoître la Place avec lui. Je lui répon-

Digitized by Google

dis, que pour faire cette obſervation en plein jour, nous étions trop brillans & trop empanachés : Il montoit un cheval blanc, & portoit un grand panache de même couleur : « Point, point, me dit-il, ne vous mettez point en peine : » Morbieu ! ils n'oſeroient tirer ſur nous. Allons donc, re- » pris-je, comme vous voudrez ; car s'il pleut ſur moi, il » dégouttera ſur vous. « Nous vinmes juſqu'à deux cens pas du Fort : Nous obſervâmes tout ce Fort long-temps, ſans qu'on tirât que douze ou quinze méchans coups d'Arquebuſe, & je crois, en l'air ; quoique nous fuſſions au nombre de vingt Chevaux. J'en étois dans une ſurpriſe extrême : » Monſieur, lui dis-je, il n'y a perſonne là-dedans, ou bien « ils dorment, ou ont peur de vous. « Le Roi eut encore plus de peine à le croire ; parce qu'y étant allé la veille avec ſix Chevaux ſeulement, il ſe fit à ſon approche décharges ſur décharges : Et moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n'ayant avec moi qu'Erard & Feugeres, je fus reçu avec un ſi grand bruit d'Artillerie, que le Roi envoya Monteſpan, croyant que c'étoit une ſortie : » A qui en veulent ces gens-là, me dit Monteſpan, qui » ne voyoit perſonne ? A moi, lui répondis-je ; mais j'ai vu » ce que je voulois voir. « Je conjecturai à-peu-près d'où pouvoit venir ce reſpect, qu'on portoit par-tout au Maréchal de Biron. Je vis que les flancs des Baſtions de Sainte-Catherine étoient ſi mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés ; & que le Foſſé n'étoit pas en meilleur état. J'aſſûrai Sa Majeſté, que les Tranchées n'auroient pas été pluſtôt pouſſées juſques ſur le bord du Foſſé, que la Place ſe rendroit : Et en effet les Aſſiegés qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'aſſaut ; & demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas ſecourus dans ſix jours. 1600.

Je demandai au Roi la permiſſion de faire un tour à Genève, après que j'eus fait ouvrir la Tranchée : J'y arrivai le lendemain avec cent Chevaux, & fort-à-propos pour raſſûrer cette Ville effrayée de la grande quantité de Catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ſes murs : MM. de Guiſe, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de la Guiche & autres y étoient avec toute leur ſuite. J'eus beau l'aſſûrer que Sa Majeſté lui vouloit du bien ; & que je ne ſortirois point, tant que tous ces Meſſieurs y ſeroient : le ſouvenir des per-

Digitized by Google

1600. ſécutions paſſées étoit encore trop préſent à l'eſprit de cette Bourgeoiſie : Elle ne fut point contente, que je ne l'euſſe délivrée du ſujet de ſa crainte : Ce que je fis dès le ſoir, en parlant à ces Meſſieurs, qui partirent tous le lendemain. La Ville députa dix ou douze de ſes Principaux Bourgeois, ayant Bèze, leur Miniſtre, à leur tête, pour complimenter Sa Majeſté, & tâcher d'en obtenir un Point qu'ils tenoient fort-ſecret : c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils ſouhaitoient paſſionnément. Bèze parla en homme d'eſprit, & qui ſçait louer délicatement : Il félicita les Proteſtans, du bonheur que le règne d'un ſi grand Prince leur annonçoit. Henry remercia les Députés & la Ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ſes Conquêtes qui étoit le plus à ſa bienſéance : & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaiſir d'être les maîtres du fort de la Citadelle de Sainte-Catherine ; & qu'il leur donnoit ſa parole en ma préſence (il me tenoit alors par la main,) qu'aucune ſollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raſer. Les Députés ſe retirerent pleins de joie.

Sur les inſtances du Cardinal Aldobrandin, Sa Majeſté avoit conſenti qu'il ſe tînt des Conférences à Lyon au ſujet de la Paix ; & avoit nommé pour traiter avec le Légat, le Cardinal Du-Perron, le Connétable, le Chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorſque la future Reine (31) arriva en cette Ville. Le Roi n'eut

(31) Cette Princeſſe partit de Florence le 17 Octobre, s'embarqua à Livourne, & avec une Eſcorte de dix-ſept Galeres arriva à Toulon ; d'où elle vint à Lyon par Marſeille, Avignon, &c. Le Roi y arriva en poſte le 9 Novembre. Quand le Roi arriva (je prens ces paroles dans les Memoires les plus fidelles de ce temps là) » la Reine étoit à ſon ſou» per : Et la voulant voir & conſide» rer à table ſans être connu, il en» tra juſques en la Salette, qui étoit » fort pleine... mais il n'y eut pas » pluſtôt mis le pied, qu'il fut re» connu de ceux qui étoient le plus » près de la porte : Ils ſe fendirent » pour lui donner paſſage : ce qui fit « que Sa Majeſté ſortit à l'inſtant, » ſans entrer plus avant : La Reine » s'apperçut bien de ce mouvement, » dont toutesfois elle ne fit aucune » démonſtration, que de pouſſer les « plats en arriere, à meſure qu'on la » ſervoit ; & mangea ſi peu, qu'elle » s'aſſit pluſtôt par contenance, que » pour ſouper. Après que l'on l'eut » deſſervie, elle ſortit incontinent, » & ſe retira en ſa chambre. Le Roi » qui n'attendoit autre choſe, arriva » à la porte d'icelle, & faiſoit mar» cher devant lui M. le Grand, qui » frappa ſi fort, que la Reine jugea » que ce devoit être le Roi, & s'a» vança au même inſtant que M. le » Grand entra ſuivi de Sa Majeſté, » aux pieds de laquelle la Reine ſe » jetta. Le Roi l'embraſſant, &

pas pluſtot appris cette arrivée, qu'il quitta ſes Quartiers de Guerre, & s'y achemina par un temps extrêmement pluvieux, courant en poſte avec une grande partie des Seigneurs de ſa Cour. Il étoit onze heures du ſoir, lorſque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon; & nous y attendîmes une heure entiere qu'on vînt nous ouvrir, pénétrés de froid & de pluïe; parce que Sa Majeſté pour le plaiſir de ſurprendre la Reine, ne voulut point ſe nommer: Ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les Cérémonies du Mariage ſe firent ſans pompe: Nous vîmes ſouper le Roi, qui nous envoya enſuite en faire autant; & ſe retira dans l'appartement de la Reine. 1600.

L'arrivée de Sa Majeſté ne fit qu'échauffer encore davantage la conteſtation au ſujet des Articles de la Paix. Les Plénipotentiaires étoient preſque tous dans les intérêts du Duc de Savoie, & bien aiſes de faire leur Cour au Légat. C'eſt ce qui fit que Henry jugea à-propos de ſe faire rendre compte de leur Négociation: Et il blâma fort les Commiſſaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellièvre & Villeroi avoient promis au Légat, qu'aucune des Places priſes ne ſeroit démolie; mais ſur-tout Sainte-Catherine, ſur laquelle le Légat avoit fait des inſtances particulieres, comme étant le meilleur & même le ſeul boulevard du Duc de Savoie contre la République de Genève. Henry leur fit ſentir qu'il ſoupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient ſouſcrit ſans l'avoir conſulté, à un Article de cette importance; & ajoûta, qu'il leur déclareroit ſa volonté ſur ce point dans

»l'ayant relevée; ce ne furent qu'hon-
» neurs, careſſes & baiſers, reſpects
» & devoirs mutuels. Après que les
» complimens furent paſſés, le Roi
» la prit par la main, & l'approcha
» de la cheminée, où il parla à elle
» une bonne demi-heure, & s'en alla
» de-là ſouper: ce qu'il fit aſſez lége-
» rement. Cependant il fit avertir
» Madame de Nemours qu'elle dît
» à la Reine, qu'il étoit venu ſans
» lit, s'attendant qu'elle lui feroit
» part du ſien, qui leur devoit être
» commun dès-lors en avant. Mada-
» me de Nemours porte ce meſſage
» à la Reine, laquelle fit réponſe,
» qu'elle n'étoit venuë que pour
» complaire & obéïr aux volontés de
» Sa Majeſté, comme ſa très-humble
» Servante. Cela lui étant rapporté;
» ſadite Majeſté ſe fit deshabiller,
» & entra en la chambre de la Rei-
» ne, qui étoit déja au lit &c. « *Chronologie Septénaire, année* 1600. où l'on peut voir auſſi les particularités du voyage de la Reine, de ſa reception dans les Villes de France, &c. *De-Thou, liv.* 125. *Matthieu, tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 378. *&c.*

1600. quelques jours. Il me fit appeller ; & me dit qu'avant que le Légat lui eût fait à cet égard les ſollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire ſauter les cinq Baſtions du Fort, & d'avertir la Bourgeoiſie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été ſi promptement, ni mieux éxecuté : Dans une nuit les Génevois mirent cette Citadelle rès-pied-rès-terre ; & emporterent même tous les matériaux ; de maniere qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un Fort en cet endroit ; & que la Nouvelle en fut répanduë d'abord comme d'un effet du feu du Ciel. Lorſqu'on eut ſçu la vérité, le Légat en conçut un grand reſſentiment ; & ne laiſſa pas d'avouer dans ſon chagrin, que j'étois le ſeul qui ne l'avoit point flaté là-deſſus ; & qu'il n'avoit pas fait aſſez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus ; c'eſt que ſur la foi des Commiſſaires, il s'étoit avancé du-contraire au Pape. La Négociation en fut entierement rompuë pendant trois ou quatre jours : Et lorſqu'après ce temps-là on la reprit ; ce fut avec tant d'aigreur de la part de cette Eminence, qu'elle rejetta toutes les propoſitions qu'on lui fit. Ces propoſitions étoient : Que le Duc de Savoie céderoit au Roi le cours de la Riviere du Rhône & ſes environs, juſqu'à des diſtances déſignées : Qu'il ne pourroit élever aucun Fort à une lieuë près, pour favoriſer le paſſage des Eſpagnols : Qu'il laiſſeroit à la République de Genève la jouïſſance de certains Villages auſſi ſpécifiés : Que Bèche-Dauphin ſeroit démoli, & Château-Dauphin reſtitué: Enfin que le Duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la Guerre.

Frontiere de Dauphiné.

Le Roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du Légat, ſe réſolut à continuer la Guerre encore plus vivement ; & m'ayant fait appeller, il me communiqua ſon deſſein, qui étoit d'aller chercher le Duc de Savoie à la tête de toute ſon Armée ; pendant qu'avec l'Artillerie je battrois la Citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obſtacles particuliers dans ce double projet ; outre la diſette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entrepriſe de Bourg très-difficile à éxecuter ; la ſaiſon étant auſſi avancée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce Château, & celui de Montmélian, avec lequel il me ſemble

Digitized by Google

qu'il peut aller de pair: c'eſt que pour qui n'auroit que dix ou douze pieces de Canon, Montmélian vaut à la vérité dix Places comme Bourg; parce que la priſe de Montmélian dépend d'avoir aſſez d'Artillerie pour en foudroyer tous les dehors: Mais pour une Armée forte de ſoixante Canons, la Citadelle de Montmélian n'eſt pas plus difficile à emporter que celle de Bourg; parce que celle-ci plus réguliere que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied-à-pied. Si j'en avois été cru, lorſque je conſeillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian; elle auroit pû être alors au pouvoir du Roi. 1600

Pour ce Prince, ſon embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle maniere la plûpart de ſes Officiers Généraux conſpiroient contre lui, avec le Duc de Savoie & l'Eſpagne; il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays Ennemi. Leſdiguieres étoit le ſeul ſur lequel il pût compter: Sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à Calignon, que le Duc de Bouillon ſe ſervoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ſes liaiſons avec les Grands du Royaume. Il eſt vrai, que ſi Calignon eut été plus diligent à s'acquitter de ſa commiſſion, Ondevous n'auroit pas eu le temps de s'évader comme il fit, & que ſa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux: mais il y a toute apparence, que ce n'étoit pas la faute de Leſdiguieres. Je conſeillai au Roi de ne ſe repoſer que ſur lui; & pour ſe l'attacher encore davantage, de le faire Maréchal de France, & Gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaiſe volonté ſans effet, en leur donnant des Emplois loin du gros de l'Armée.

Mais ce qui nous parut le plus preſſé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent: nous convinmes que je partirois dans quatre jours pour Paris; & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant ſix Semaines entieres, j'employerois ces quatre jours, à faire tous les préparatifs néceſſaires pour l'attaque de Bourg; à faire faire montre aux Soldats, du peu d'argent qui nous reſtoit; & à pourvoir à toutes les dépenſes, ſoit extraordinaires, ſoit ordinaires de la Maiſon du Roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon Epouſe, & à mes Equipages; & je leur dis d'attendre de mes Nouvelles à Rouanne,

Digitized by Google

1600. où je comptois, lorſque j'y ſerois arrivé, leur faire prendre la Loire juſqu'à Orleans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus; parce que mes meſures furent rompuës, par le changement qui arriva dans l'affaire de la Paix.

Etant allé prendre congé du Roi; il approuva qu'avant de partir, je viſſe auſſi le Légat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'eſtime pour moi. J'entrai chez lui tout botté: mes chevaux de poſte m'attendoient de l'autre côté de la Riviere, vis-à-vis ſon logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage: » En Italie, lui dis-je: c'eſt à ce coup que j'irai » en bonne compagnie baiſer les pieds du Pape. Comment! » en Italie, reprit-il, fort étonné? Ho! Monſieur, il ne faut » pas cela: je vous prie, aidez-moi à renouer cette Paix; « Je parus ne pas refuſer d'y travailler encore, mais par reſpect pour ſa médiation; le Roi ayant perdu de vûë toute idée de Paix. Je repris en deux mots tous les principaux Articles déja propoſées; & je demandai enſuite au Cardinal, s'il vouloit ajoûter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en aſſûra, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une choſe très-certaine, que de ces Articles Sa Majeſté ne ſe relâcheroit jamais ſur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les Villages dans le voiſinage de Genève, Château-Dauphin & Beche'-Dauphin; parce que je connoiſſois ſur tous ces points l'intention de Sa Majeſté comme elle-même: Il m'en demanda les raiſons, que je me diſpenſai de lui dire, à cauſe du peu de temps que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faiſant ſes réflexions; il me demanda avec la même proteſtation de ſincérité, ſi en m'accordant tous ces points, il ne ſeroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au Roi ce qu'il venoit de me dire. Henry me vit revenir avec plaiſir. Je retournai un moment après vers le Légat, avec un plein pouvoir de Sa Majeſté; & dans l'inſtant nous conclumes un (32) Traité, qui languiſſoit depuis ſi long-temps.

En

(32) M. De Thou, Matthieu & la Chronologie Septénaire en parlent conformément à ce récit, *ibid.* *année* 1601. Voyez auſſi ce Traité, *Mem. de Nevers tom.* 2. *p.* 775. *& ſuiv.*

(33) » Il

En voici les conditions : Qu'en échange du Marquisat de Saluces, auquel le Roi de France renonçoit, le Duc de Savoie céderoit à Sa Majesté les Places de Cental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le Pont de Grézin & quelques passages nécessaires à Son Altesse pour entrer en Franche-Comté ; sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun Fort, faire passer aucunes Gens de Guerre, que de la permission du Roi ; & à condition que pour ce droit de passage au Pont de Grézin, le Duc payeroit à la France cent mille écus : Qu'il remettroit encore à Sa Majesté la Citadelle de Bourg, le Bailliage de Getx, Château-Dauphin & ses dépendances ; avec tout ce qui peut être compris dans la Province de Dauphiné deçà les Monts, Qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus, Chousy, Vulley, Pont-d'Arley, Seissel, Chana & Pierre-Châtel aux environs de Genève : Que les Fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées : Que le Roi en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'Artillerie & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres Articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de Guerre, les Bénéfices Ecclesiastiques, les échanges de Terre entre Particuliers &c. Il est articulé pour le Duc de Nemours, qui a une partie de ses Biens dans cette Contrée, qu'il ne sera inquiété, ni pour ceux qui relevent du Roi, ni pour ceux qui sont dépendans de Son Alteſſe. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les Traités. 1600.

Quoique ce Traité fût signé de moi au nom du Roi, du Légat pour le Pape, & des Agens du Duc de Savoie ; celui-ci poussé par le Comte de Fuentes, en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses longueurs, que le Roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (23) voyage en poste à Paris, en attendant que le Duc se fût déterminé.

(23) » Il partit, dit Bassompierre, » une nuit en poste, de Lyon, pour » s'en revenir à Paris : Et s'étant em- » barqué sur l'eau à Rouanne, il vint » descendre à Briare : de Briare il vint » coucher à Fontainebleau, & le len- » demain dîner à Villeneuve ; & » passant la Seine au bas des Tuille- » ries, s'en alla coucher à Verneuil » (après Senlis). Nous demeurâmes » trois jours à Verneuil, puis vinmes » à Paris. . . Enfin la Reine arriva à

1600. S'il étoit obligé de repaſſer en Savoie; il avoit des meſures à prendre pour les affaires du dedans de ſon Royaume, & ſur-tout de Paris, dans un temps où tout étoit rempli de factieux. Il laiſſa le Connétable & Leſdiguieres avec de bonnes Troupes ſur cette Frontiere, en attendant ſon retour; & à Lyon pour terminer les affaires de la Paix, Villeroi & deux ou trois autres Commiſſaires.

Mais Sa Majeſté ne ſe trouva point obligée de retourner en ces Provinces. Le Duc de Savoie après bien des mutineries, revint à des réflexions plus ſenſées; & conſidérant tout ce que ſon opiniâtreté lui avoit déja coûté, il ſe trouva fort heureux d'accepter le Traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernieres formalités: & la Paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les céremonies accoutumées. L'exécution des Articles ne ſe fit pourtant pas, ſans que le Duc de Savoie fît naître pluſieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroi à Lyon une partie de l'année ſuivante. Ce ne fut qu'en ce temps-là qu'on fut parfaitement d'accord: & l'Eſpagne qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle-même le conſeil au Duc de Savoie. Henry marqua en toutes ces occaſions beaucoup de déférence pour le Pape: il accorda tous les délais, que le Duc de Savoie engageoit le Légat à demander par le Comte Octavio Taſſone: Ce n'étoit pas l'avis de Villeroi; mais Sa Majeſté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander, elle ne devoit pas marquer tant de rigueur ſur la maniere, ni s'expoſer à voir peut-être la Guerre ſe rallumer pour ſi peu de choſe. Celle-ci fut auſſi avantageuſe au Roi, que le peut jamais être une Guerre achevée dans une ſeule Campagne. Sa Majeſté déclara que la Breſſe ne ſeroit point compriſe dans la Généralité de Lyon; mais qu'elle ſeroit réünie à la Bourgogne, & reſſortiroit à la Cour des Aydes de Paris.

La Reine ne prit pas incontinent après, la route de Paris. Elle amenoit avec elle D. Joan, ſon Oncle, bâtard de la Maiſon de Médicis; Virgile Urſin, ſon Couſin, qui ayant

» Nemours; & le Roi courant à ſoixante chevaux de poſte, l'y alla » trouver, & l'amena à Fontainebleau, où ayant demeuré cinq ou » ſix jours, elle arriva à Paris logée » chez Gondy « &c. *Mem. de Baſſompierre, tom. 1. p. 89. & 90.*

été nourri jeune avec elle, avoit conçu des eſpérances au-deſſus de ſa condition. Pluſieurs autres Italiens & Italiennes étoient à ſa ſuite: entr'autres un jeune homme nommé Conchini, & une fille nommée Léonore Galigaï, qui jouërent dans la ſuite un grand rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de ſon entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manieres. Le lendemain le Roi l'amena dîner avec toute ſa Cour chez moi à l'Arſenal. Elle étoit ſuivie de toutes ſes filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que le beſoin. J'avois d'excellent vin blanc, & auſſi clair qu'eau de roche: j'en fis remplir les aiguieres; & lorſqu'elles demandoient de l'eau pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur préſenta. Le Roi les voyant de ſi bonne humeur, ſe douta que je leur avois joué piece. La conjoncture du Mariage du Roi fit qu'on ne parla pendant tout l'Hiver que de parties de plaiſir. 1600.

La guerre parut fort allumée cette année en Flandre. Le Prince Maurice d'Orange gagna au mois de Mai contre l'Archiduc Albert, une Bataille (35) où l'Amirante de Caſtile, ſon bras droit, fut fait priſonnier. Il alla enſuite mettre le Siége devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand-Sei-

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette Princeſſe la cérémonie d'une Entrée ſolemnelle dans Paris: » Les » Pariſiens, dit au contraire la Chro» nologie Septénaire, vouloient ſe » préparer à lui faire une très-belle » & très magnifique Entrée, & en » ſupplierent le Roi: Mais Sa Ma» jeſté voulut que les frais de cette » Entrée fuſſent employés en des » choſes plus néceſſaires. « Et quelques lignes après: » Arrivant à la » fauſſe porte du Fauxbourg S. Mar» cel; le Sieur Marquis de Roſny fit » tirer par trois fois tout le Canon de » l'Arſenal. Elle paſſa dans la litiére, » le long des Foſſés de la Ville; & pour » ce jour, alla loger aux Fauxbourgs » Saint-Germain à l'Hôtel de Gon» dy, & le lendemain, chez Zamet, » & puis au Louvre. « *Ibid.*

(35) C'eſt la Bataille de Nieuport, donnée dans le mois de Juillet: Les Eſpagnols y perdirent huit mille hommes. Le Prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le Siége, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de ſe retirer en Hollande. La plûpart de ces faits étrangers ne ſont ordinairement pas rapportés dans nos Mémoires avec plus d'exactitude que d'étenduë. Je ne crois pas qu'il ſoit à propos que je m'attache à les détailler dans ces Notes: Il vaut mieux renvoyer le Lecteur aux Mémoires & Hiſtoires du temps. Conſultez de même les Hiſtoires générales & particulieres ſur les Expéditions militaires entre l'Armée de l'Empereur & celle du Grand-Seigneur, dont il eſt parlé ici.

Digitized by Google

1600. gneur en Hongrie, ſinon que le Duc de Mercœur y fut fait Lieutenant-Général de Sa Majeſté Imperiale. Je ſupprime auſſi les magnificences du Jubilé (36) Séculaire à Rome ; & je termine les Mémoires de cette année par un fait, qui fournit une réflexion bien ſenſée ſur les Duels. Bréauté (37) s'étant battu en combat ſingulier, il tua ſon adverſaire, & fut enſuite aſſaſſiné lui-même.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les Indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septénaire, *année* 1600. & autres Mémoires de ce temps-là.

(37) Charles de Bréauté, Gentilhomme François, du païs de Caux, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie au ſervice des Etats : Son Adverſaire étoit un ſimple ſoldat Flamand, Lieutenant d'une Compagnie du Gouverneur de Bolduc, contre lequel il ſe battit en combat ſingulier de vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une premiere attaque où il tua ſon Ennemi ; il fut fait priſonnier dans une ſeconde, & tué par ordre du Gouverneur de Bolduc. » Il cherchoit les Duels, dit l'Auteur » de la Chronologie Septénaire, » pour leſquels il s'étoit abſenté de » la Cour de France. «

Fin du onziéme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE DOUZIEME.

JE viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces Mémoires, du-moins qui regarde la France. La vie d'Henry le Grand, passée toute entiere jusqu'ici dans le tumulte des Armes, n'offrira plus dans la suite que des actions d'un Roi pacifique & d'un Pere de famille. La maniere dont avoit été conduite & terminée la Campagne de Savoie, ne laissant aucun lieu de douter que la Paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens Ennemis de cette Monarchie, & qu'elle ne subsistât autant qu'il plairoit à Sa Majesté ; je repris de nouveau par ses ordres, & sous ses yeux, les projets de Finance que la Guerre avoit encore suspendus ; & pour ne plus les interrompre. Après l'idée que j'ai cy-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'intérieur du Royaume, on auroit tort assurément de regarder comme un genre de vie oisif, celui qu'elles nous firent embrasser à ce Prince & à moi : s'il est moins 1601.

1601. tumultueux & moins bruyant, il n'en eſt peut-être que plus occupé.

Me voila donc encore renfermé dans mon Cabinet, où j'épluche avec la derniere attention tous les abus qui reſtoient à extirper dans la Chambre des Comptes (1), les Bureaux des Finances, le Domaine, les Aides, les Gabelles, les Tailles, les Equivalens, les cinq Groſſes-Fermes, les Décimes & tout le reſte. Je travaille en même temps pour le préſent & pour l'avenir, en m'attachant à faire enſorte que l'ordre que j'établis dans la Direction de toutes ces parties, ne puiſſe être renverſé dans la ſuite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le Roi, ſans appauvrir ſes Sujets; d'éteindre ſes dettes; de réparer ſes maiſons; de perfectionner l'art de fortifier ſes Villes encore davantage que celui de les attaquer & de les défendre; de faire proviſion d'Armes & de munitions. Je médite ſur la maniere de rétablir & de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées & autres bâtimens, qui ne ſont pas moins d'honneur au Souverain, que la magnificence de ſes propres maiſons, & qui ſont d'une utilité générale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce ſujet aux Villes & Communautés, ou pluſtôt de quelles friponneries on avoit uſé dans le maniment de ces fonds.

L'idée de dreſſer pour chaque partie des Finances, des Etats généraux, qui en preſcrivent nettement & uniformément la forme, m'a toujours paru ſi heureuſe, & ſi propre à conduire à la plus grande éxactitude, que j'étendis cette méthode ſur tout ce qui en étoit capable. Dès le premier jour de cette année, en préſentant au Roi les jettons d'or & d'argent ſuivant la coûtume, je lui préſentai en même temps cinq de ces Etats généraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes Emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort-proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme Surintendant, étoit renfermé d'une part tout ce qui ſe léve d'Argent en France par le Roi, de quelque nature qu'il puiſſe être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de percep-

(1) Conſultez auſſi ſur ces opérations P. Matthieu, *tom. 2. liv. 3. p.* 444.

Digitized by Google

tion, & conſéquemment ce qui revient de net dans les coffres de Sa Majeſté. Je ne ſçaurois croire que l'idée de ces ſortes de Formules ne ſoit pas venuë à quelqu'un, depuis que les Finances ont été aſſujetties à quelques Réglemens : L'intérêt ſeul doit en avoir empêché l'exécution. Quoiqu'il en ſoit, je ſoûtiendrai toujours que ſans ce guide, on ne peut travailler qu'en aveugle, ou en fripon. 1601.

Le ſecond de ces Etats étoit fait uniquement pour l'inſtruction du Garde du Thréſor-Royal : Il y apprenoit de quelle part & à quel titre lui étoit remis tout ce qui paſſoit de deniers royaux par ſes mains pendant l'année de ſon Adminiſtration ; enſuite de combien il pouvoit diſpoſer ſur cette ſomme totale ; & à quoi l'employer. Le troiſieme avoit été fait pour la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie : Un Mémoire éxact de Recette & de Dépenſe ; un Inventaire fidelle de tout ce qui fait partie de l'Artillerie, comme le nombre & la qualité des Canons & autres Armes ; la quantité des Inſtrumens de Guerre, & celle des proviſions de bouche, répanduës dans les différentes Places, ou Magazins ; l'état des Arſenaux, & des Places de Guerre ; & autres obſervations à ce ſujet : voilà ce qui le compoſoit. Le quatriéme appartenoit à ma Charge de Grand-Voyer, & expoſoit les frais faits & à faire pour la réparation de tout ce qui eſt de la dépendance de cet Emploi, tant à la charge du Roi, qu'à celle des Provinces. Enfin le cinquiéme comprenoit le dénombrement de toutes les Villes & Châteaux, particuliérement ſur les Frontieres, qui demandoient actuellement quelques dépenſes, avec une eſpece de Devis des Travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur ſituation & de leur état préſent.

Le Roi corrigea ſur mes repréſentations, quantité d'abus dans la Monnoie : principales cauſes du dépériſſement du Commerce, qui roule ſur elle. Le premier eſt celui par lequel il étoit permis de conſtituer de l'argent au denier douze, & même au denier dix (2) : Loi auſſi dommageable pour

(2) C'eſt ainſi qu'a penſé de nos jours un Prince connu par ſon habileté, & ſes lumieres ſupérieures pour le Gouvernement : fortement perſuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manieres pour l'Etat, dans une opération qui mettoit les Particuliers pécunieux dans la néceſſité de recourir au Commerce, & à la culture des Terres, infiniment préférables au ſterile produit des Rentes.

1601. la Nobleſſe, que pour le Peuple : pour la Nobleſſe ; parce que toute ſorte de trafic lui étant interdit en France, ſa ſeule richeſſe eſt dans les Fonds de terre, qui en demeuroient avilis : pour le Peuple ; parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pu faire ſon induſtrie, il laiſſoit inutile à l'Etat une quantité immenſe d'argent, qu'il auroit cherché ſans cela à faire fructifier d'une maniere lucrative pour tout l'Etat. Le denier douze fut défendu ; & le denier ſeize lui fut ſubſtitué.

La Monnoie frappée au Coin des différens Princes de l'Europe avoit eu cours en France juſques-là, & s'employoit indifféremment avec la Monnoie marquée de l'empreinte du Souverain. A l'exception de la Monnoie d'Eſpagne, dont la privation ſubite auroit produit un trop grand vuide dans le Négoce ; il fut défendu d'expoſer aucune autre Monnoie que celle de France (3). Il étoit encore plus néceſſaire de ſe paſſer des Marchandiſes de nos voiſins, que de leur Monnoie. Le Royaume étoit entiérement rempli du travail de leurs Manufactures : Et il eſt incroyable qu'elle plaie lui cauſoient ces étoffes, ſur-tout celles d'Or & d'Argent. L'entrée de celles-cy & de toutes les autres y fut défenduë ſous de très-grandes peines : Et comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'Etoffes précieuſes qui s'y conſommoient, on eut recours au véritable reméde, qui eſt de s'en paſſer : L'uſage de toute étoffe, où il entreroit de cette matiére précieuſe, fut aboli par le Prince (4). Toutes

(3) Il eſt vrai que les Eſpeces d'Or & d'Argent Etrangeres ne doivent pas avoir cours, & être confonduës avec celles du Prince dans le Commerce intérieur, & dans les payemens de Particuliers à Particuliers : Mais n'eſt-il pas évident, que plus elles abonderont dans nos Monnoies, plus notre Commerce ſera floriſſant ? Auſſi l'Hiſtorien Matthieu remarque, *tom. 2. liv. 3. pag. 446.* que cette défenſe fit tomber preſqu'entiérement le Commerce en France : Et le Duc de Sully convient lui-même plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette Queſtion avec lui, lorſqu'il y reviendra dans le Livre ſuivant. Quant à la défenſe d'employer l'Or & l'Argent dans les habillemens & les meubles, nous aurons auſſi occaſion dans la ſuite de dire notre ſentiment ſur les principes qu'il établit, par rapport au luxe.

» (4) Il montroit par ſon exem-
» ple à retrancher la ſuperfluité des
» habits : car il alloit ordinairement
» vêtu de Drap gris, avec un Pour-
» point de Satin, ou de Taffetas ſans
» découpure, paſſement, ni brode-
» rie. Il louoit ceux qui ſe vêtoient
» de la ſorte, & ſe moquoit des au-
» tres, qui portoient, diſoit-il, leurs
» Moulins & leurs Bois de haute fu-
» taie ſur leurs dos. » *Peref. 3. Part.*

(5) Autrement

Toutes ces Déclarations tendoient à une derniere, par laquelle on défendit de tranſporter hors du Royaume aucune Eſpece d'or ou d'argent. A la peine de confiſcation des Eſpeces qui ſeroient interceptées dans le tranſport, on joignoit celle de tous les Biens des contrevenans, tant ceux qui ſeroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriſeroient ce tranſport. Le Roi témoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le ſerment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette ſorte de malverſation, & même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oſeroient le ſolliciter de l'accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenans à ſe cacher plus ſoigneuſement. Je crus qu'un exemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal auſſi invétéré. Je n'ignorois pas que pluſieurs perſonnes très-conſidérables, & de la Cour même, ſe faiſoient un fond de ce mauvais trafic, en faiſant paſſer ces Eſpeces ſous leur nom, ou en vendant bien chèrement l'autorité que leur donnoit leur correſpondance chez l'Etranger & dans les endroits de paſſage. Je jugeai à-propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correſpondances; & je leur promis pour récompenſe de leur avis, le quart des ſommes qui ſeroient ſaiſies par leur moyen: Je pouvois en diſpoſer: le Roi m'avoit attribué ces confiſcations en entier: Moyennant cela je fus bien ſervi. 1601.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les Auteurs n'ayant pas voulu ſe nommer, qu'il ſe préparoit un tranſport de deux cens mille écus en or, qui devoit ſe faire en deux voitures, dont la premiere ſeroit moindre de beaucoup que la ſeconde. Après avoir pris toutes mes précautions; comme je trouvai cette ſomme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au Roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné: que ſi la ſomme ne paſſoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entiere: mais que l'excédent ſeroit pour lui; » ce qui lui » viendroit, diſoit-il, bien à-propos, ayant fait quelques per» tes au jeu, qu'il n'avoit oſé me faire connoître, ni pren» dre ſur ſes propres deniers. « Je n'avois pas des vûes aſſez mercénaires, pour attendre à profiter de la ſeconde voiture. Je fis épier la premiere, & avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi-lieuë hors des Terres de France: Elle n'au-

1601. roit pu l'être dans le Royaume, ne fut-ce qu'à un quart de lieuë de la Frontiere, ſans fournir aux contrevenans un prétexte pour ſe la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au Soleil, Piſtoles, Piſtolets & Quadruples, quarante-huit mille écus, qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandiſe commune. Les conducteurs ne la reclamerent de perſonne: la volonté du Roi étoit trop connuë ſur cet article: Ainſi quelque bruit que fit cette priſe à la Cour; elle fut deſavouée de tout le monde: & le partage en fut fait par Sa Majeſté de cette maniere: Elle s'en réſerva ſoixante-douze mille livres; en fit donner vingt-cinq mille livres au donneur d'avis; & m'abandonna les quarante-ſept mille livres reſtans, en me promettant que quelque conſidérables que puſſent être les autres captures qui ſeroient faites dans la ſuite, elle ne m'en retrancheroit plus rien: Mais il ne ſortit plus d'argent: l'exemple avoit dégoûté d'un trafic auſſi ruineux.

Ceux que préparoit la Chambre de Juſtice (5), qu'on établit contre les Traitans, Tréſoriers, Receveurs & autres gens de plume, qui avoient malverſé dans leurs Emplois, devoient en apparence produire des effets bien plus terribles encore. Mon avis fut, qu'on ne devoit pas ſe borner à leur faire rendre gorge à tous: je conclus pour des peines afflictives contre ceux qui ſeroient trouvés coupables de péculat. Pourquoi en effet a-t'on jugé à-propos d'excepter ce crime de ceux que la Juſtice pourſuit (6), ſi ce n'eſt que l'or eſt en poſſeſſion de couvrir tous les crimes qu'il fait commettre? Je voudrois, s'il étoit poſſible, faire paſſer dans l'eſprit des François l'indignation que je ſens contre un abus

(5) Autrement appellée Chambre Royale: Elle étoit compoſée d'un Préſident du Parlement de Paris, de deux Conſeillers, de deux Maîtres des Requêtes; d'un Préſident & de quatre Conſeillers de la Chambre des Comptes; d'un Préſident & de trois Conſeillers de la Cour des Aydes; d'un des Avocats Généraux du Parlement, &c. On envoya dans les Provinces, des Commiſſaires pour informer contre ceux qui avoient malverſé.

(6) M. de Sully me paroît raiſonner juſte, lorſqu'en ſuppoſant l'utilité des Chambres de Juſtice, il demande qu'on ne s'y borne pas aux amendes pécuniaires: mais qu'on y joigne des peines afflictives: Et il me paroît avoir plus de raiſon encore, lorſque dans la ſuite il conſeille de ſupprimer ce moyen comme abſolument inutile, & de recourir à celui d'abolir tout-à-fait en France l'uſage des Traités de Finances: Et c'eſt auſſi le ſentiment du Cardinal de Richelieu. *Teſtament Politique 1. Part. chap. 4. Section 5.*

Digitized by Google

aussi pernicieux, & tout le mépris dont je suis rempli pour ceux qui lui doivent leur élévation. Si nous comptons pour peu de chose de nous rendre méprisables à nos voisins par cette indigne coûtume : car il n'en est point qui attaque plus directement l'honneur de la nation ; ne nous cachons pas du-moins les maux qu'elle nous cause à nous-mêmes : Rien n'a plus contribué à pervertir parmi nous l'idée de la probité, de la simplicité & du desintéressement, ou à tourner ces vertus en ridicule : rien n'a plus fortifié ce penchant malheureux au luxe & à la mollesse, naturel à tous les hommes, mais qui devient chez nous une seconde nature, par le caractère de vivacité, qui fait que nous nous attachons tout d'abord avec fureur à tous les projets qu'on offre à notre plaisir : rien en particulier ne dégrade si fort la Noblesse Françoise, que ces fortunes si rapides & si brillantes des Traitans & autres gens d'affaires ; par l'opinion trop bien fondée qu'elles ont répanduë, qu'il n'y a presque plus en France que cette seule voie pour parvenir aux honneurs & aux premieres places, & qu'alors tout est oublié, tout devient permis. 1601.

A remonter à la source, les vertus militaires sont presque les seuls endroits, par lesquels s'acquiert, se conserve, & s'illustre en France la véritable Noblesse : & on ne trouvera dans cet usage ni opinion, ni préjugé, si l'on fait attention que rien n'est si naturel que d'accorder la prééminence à celui des Etats, par lequel tous les autres subsistent, & s'entretiennent dans la sûreté, sans laquelle il n'est point de Biens : Mais cet état ne conduit point à faire une grande fortune ; & cela par un effet de la simplicité, qui prouve encore & l'ancienneté & la pureté de sa premiere institution : il n'est rien qu'honorable ; parce qu'alors on ne connoissoit guère que l'honneur, qui pût être le prix des belles actions. Aujourd'hui que les idées sont changées, & que l'or met le prix à tout, on compare le Corps de cette généreuse Noblesse avec celui des gens de Finances, de Justice, & d'affaires ; mais ce n'est que pour déférer à ceux-ci tous les respects, qu'on ne peut se dispenser de rendre à ceux qui sont les seuls puissans, & nos véritables supérieurs : qualité dont les premiers se sont trouvés dépouillés (7). Et com-

(7) Le même Cardinal de Richelieu se plaint de cet abus, & propose

1601. ment cela n'arriveroit-il pas ? puiſqu'on voit la Nobleſſe elle-même penſer ſur cette article préciſément comme le peuple, & ne pas ſe ſoucier de mêler par une honteuſe alliance avec un Sang pur & illuſtre, celui d'un Roturier, qui ne con-

d'y remedier ſuivant les idées du Duc de Sully : » Les Gentilshommes, dit il, ne peuvent s'élever « aux Charges & Dignités qu'au prix » de leur ruine ... Au-lieu que maintenant toutes ſortes de gens y ſont » reçus, par le ſale trafic de leur bourſe ; l'entrée en doit être fermée à » l'avenir à ceux qui n'auront pas le » bonheur d'être d'une naiſſance noble «, &c. Ce Miniſtre conclut en un autre endroit après M. de Sully, que » le moyen de faire ſubſiſter la Nobleſſe dans la pureté de » cœur qu'elle tire de la naiſſance » (ce ſont ſes paroles) eſt de retrancher le luxe, & les inſuportables » dépenſes qui ſe ſont introduites » peu à-peu. 1. *Part. chap.* 3. *Sect.* 1. Cependant l'impartialité dont je fais profeſſion, m'oblige à convenir que les ſentimens qu'expoſe le Duc de Sully, ont quelque choſe d'outré, & qu'il y a en tout cet endroit, un peu de ce qu'on appelle invéctive & vaine déclamation: Je préviens d'avance ſur une remarque, que nous aurons encore occaſion de faire dans la ſuite : C'eſt que les changemens arrivés dans l'état politique de l'Europe par les différentes circonſtances, & ſur-tout par l'eſprit de Commerce, qui paroit en être l'ame aujourd'hui, ont obligé à changer quelque choſe à ces anciennes Maximes ſur le luxe, les dépenſes, &c. Voici donc à quoi il me ſemble qu'on peut s'en tenir ſur toute cette matiere. Il eſt vrai que la profeſſion qui a pour objet la défenſe de l'Etat, doit être en poſſeſſion des premieres & principales Dignités ; ou, ce qui revient au meme, qu'on doit toute ſortes d'égards, d'honneurs & de reſpects à celles qui y ſont attachées. Le Duc de Sully a enſuite raiſon de remarquer, que de toutes les Profeſſions, c'eſt celle pour qui le luxe & la molleſſe ſont le plus à craindre. De là cet éloignement dans les Officiers de réſider à leurs Régimens, & cette averſion de la jeune Nobleſſe pour une Etude qui devroit l'occuper toute entiere : De là cet attrait aſiatique de bonne-chere & de plaiſir, dont on s'accoutume à ſurcharger les Armées : De-là les fatigues & tous les autres travaux de la Guerre impoſſibles à ſupporter à des corps, que la débauche a uſés preſque dès la plus grande jeuneſſe. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des mesalliances eſt aujourd'hui porté à un point qui a quelque choſe de honteux ; & qu'en général nous avons trop négligé un point de la Police, qui a toujours été regardé avec raiſon comme un des principaux fondemens de la force d'un Etat, l'attention à procurer & à mettre en honneur le Mariage. Mais après tous ces aveux, il faut auſſi qu'on convienne, qu'un des principaux ſoins du Souverain devant être de maintenir & d'affermir l'union parmi ſes Sujets, en banniſſant la jalouſie entre les Conditions, & la haine des différens Ordres l'un pour l'autre, & que la Guerre n'étant plus comme autrefois, le vrai & même le ſeul moyen de rendre un Royaume floriſſant, la plus grande partie des Maximes dictées dans cet eſprit, porte à faux. Ne ſeroit-il pas bien plus à-propos d'obliger les Familles nombreuſes à ſe partager entre la Guerre, la Marine, l'Egliſe, le Commerce, &c. & de permettre ce dernier à la Nobleſſe, comme un moyen ſans lequel il eſt déſormais impoſſible que les grandes Familles ſe ſoûtiennent ? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce ſujet : Mais il eſt certain en général, & une médiocre attention ſuffit pour s'en convaincre, que les Maximes de Gouvernement pour la Politique, la Police, le Commerce, &c. ne doi-

noît que le Change, la boutique, le comptoir, ou la chicane. 1601.

Cet abus en produit néceſſairement deux autres; la confuſion des Etats, & l'abbatardiſſement des Races: Celui-ci ſe prouve encore mieux par l'expérience que par la raiſon. Il ne faut que jetter les yeux ſur tant de Gentilshommes métifs, dont la Cour & la Ville ſont pleines: vous n'y voyez plus rien de cette vertu ſimple, mâle & nerveuſe de leurs Ancêtres; nuls ſentimens; nulle ſolidité dans l'eſprit; air étourdi & évaporé, paſſion pour le jeu & la débauche, ſoin de leur parure, raffinement ſur les parfums, & ſur toutes les autres parties de la molleſſe: vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter ſur les femmes. Ils prennent encore le parti des Armes: mais de quoi ſont-ils capables avec de pareilles diſpoſitions, auſquelles ſe joint fort-ſouvent un mépris ſecret pour une profeſſion qu'ils n'embraſſent que par contrainte? Ce renverſement eſt déplorable; mais il eſt inévitable, tant que le métier qui n'a pour objet que la Gloire, ne ſera pas en poſſeſſion & du plus haut rang & des premiers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune; & puiſque la honte même dont on trouveroit couvertes ces Créatures du hazard, ſi on vouloit bien les éxaminer, ne ſuffit pas pour nous les faire mépriſer, il eſt beſoin de leur marquer par de véritables flétriſſûres, quel eſt le rang qu'ils doivent occuper.

Ces raiſons ſont ſenſibles: le Roi les goûta fort: Et cependant il n'arriva de cette Chambre de Juſtice, que ce qui en arrivera toujours: Il n'y eut que quelques Larronceaux qui payerent pour tout le reſte: les principaux coupables trou-

vent pas être aujourd'hui abſolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord, que ſur les changemens néceſſaires à tous ces égards, on ne ſçauroit mieux faire que de s'en repoſer ſur le temps & ſur les diſpoſitions naturelles, qui rendent tous les hommes ſi éclairés ſur leurs propres intérêts & leur bien-être: Cependant une malheureuſe expérience n'a que trop appris, combien il eſt dangereux de laiſſer à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changemens, il y en a qui doivent ou s'accompagner, ou ſe ſuivre, & être ſubordonnés les uns aux autres, c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni diſcerner, ni goûter. Il y a en tout, excès ou abus: & c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la ſcience de gouverner: Science qui demande une étude & une attention continuelles. La main du Pilote n'eſt pas néceſſaire pour ſoûtenir le Vaiſſeau ſur les flots? mais ſans elle il échoüera pourtant à la fin, ou du-moins il n'arrivera jamais à ſon but.

Digitized by Google

1601. verent une reſſource aſſûrée dans ce même métal, pour lequel on les pourſuivoit : ils en employerent une petite partie en préſens, & ſauverent l'autre. Ce tempérament n'auroit pas abſolument réuſſi auprès du Roi, en l'employant directement : Mais on trouva accès auprès des Dames de la Cour, & de la Reine même : on gagna le Connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Frontenac, & quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne ſçavoient pas moins tourner l'eſprit du Roi : tels étoient Zamet, La-Varenne, Gondy, Boneuil, Conchini & autres de cette eſpece. La complaiſance de ce Prince pour tous ceux auſquels il laiſſoit prendre quelque familiarité avec lui, & ſurtout pour les femmes, détruiſit toutes ſes belles réſolutions ; de maniere que l'orage ne tomba que ſur ceux qui pouvoient ſe reprocher de n'avoir pas encore aſſez volé pour mettre leurs vols à couvert. On pourroit preſque regarder comme une opération de Chambre de Juſtice, le retranchement qui fut fait dans le même temps, d'une partie de ces Officiers de toute eſpece, dont le Barreau & les Finances abondent ; & dont la licence auſſi bien que l'exceſſive quantité, ſont des certificats ſans replique des malheurs arrivés à un Etat, & les avant-coureurs de ſa ruine.

Au mois de Mai le Roi & la Reine eurent la dévotion d'aller gagner le Jubilé à Orleans. J'accompagnai leurs Majeſtés juſqu'à une demi-lieuë par-delà Fontainebleau ; d'où elles vinrent coucher à Puiſeaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller viſiter la Terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par Décret, pour de grandes ſommes qui m'étoient duës ſur cette Terre ; & ſur laquelle j'avois auſſitôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiſcation des Eſpeces interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieues de ma couchée par un Courrier de Sa Majeſté, qui ſe faiſoit entendre de fort-loin derriere moi : il m'apportoit une Lettre du Roi, qui contenoit ce peu de mots : « Je vous avois donné dix jours pour votre voyage de Bau-» gy ; mais j'ai reçu des Lettres importantes de Buzenval, » que je veux vous faire voir : vous me ferez plaiſir de venir » ce ſoir coucher ici à Puiſeaux, où vous n'avez que faire de » rien apporter : j'ai fait donner ordre pour votre logis ; j'y » ai envoyé mon Lit de Chaſſe ; & fait commander à Co-

» quet de vous tenir un ſouper prêt, & votre déjeûner du 1601.
» matin: car je ne vous tiendrai pas plus long-temps. Adieu,
» mon Ami, que j'aime bien. «

Je donnai le bon ſoir à mon Epouſe, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux Gentilshommes, un Page, un Valet de chambre & un Palefrenier; & je vins à Puiſeaux, où je trouvai le Roi qui ſe divertiſſoit à faire jouer la Jeuneſſe de ſa Suite au ſaût & à la lutte dans la cour du Prieuré. Si-tôt qu'il me vit, il appella Paſquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au Roi, que le Prince Maurice s'étoit mis en Campagne avec ſon Armée groſſie des Garniſons qu'il avoit tirées de ſes Quartiers, & eſcortée de près de deux mille chariots: Qu'avec cette Armée il comptoit (comme lui Buzenval l'avoit ſçu des Officiers du Prince d'Orange, & du Prince lui-même) traverſer le Brabant, le Pays de Liége, le Hainaut & l'Artois; gagner le deſſus des Rivières le long des Frontières de France, dont il s'attendoit d'être aſſiſté; & venir faire la Guerre aux environs de Gravelines, Bergue-Saint-Vinox, Dunquerque & Nieuport: Que l'Archiduc fort inférieur au Prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les Troupes qu'il attendoit d'Italie & d'Allemagne, regardoit avec ſurpriſe ces préparatifs, & n'oſoit s'oppoſer à ſa marche: mais qu'il ſe contentoit de le côtoyer, afin de l'obliger à ſe tenir ſerré, le retarder, & ſe trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage: Qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, ſi importante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au Roi.

La connoiſſance que j'avois des Pays-Bas me fit trouver ce deſſein du Prince d'Orange ſi hazardeux, que je jugeai qu'il pouvoit lui attirer une défaite totale. Il lui falloit faire un trajet fort long, en préſence & ſur les Terres des Ennemis par un pays ſi plein de bois, de haies, de chemins creux & étroits, tel eſt particulierement le Liégeois, que je le regardois comme inacceſſible à tant de chariots. Mon ſentiment ſe trouva conforme à celui du Roi. Après que nous en eûmes long-temps conféré enſemble; il réſolut d'en dire ſon avis au Prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, ſur laquelle je viſitai en paſſant, Sully que j'avois deſſein

1601 d'acheter, & que j'achetai en effet l'année ſuivante. Le Roi de ſon coté continua ſon pelerinage d'Orleans : Il y poſa la premiere pierre, pour la réédification de l'Egliſe de Sainte-Croix ; puis s'en revint à Paris, où je m'étois rendu trois jours avant Sa Majeſté.

Les Lettres de Henry firent changer d'avis à Naſſau. Il aſſiégea Rhimberg, & le prit le dix Juin. L'Archiduc Albert prit ſa revanche, en venant inveſtir Oſtende (8) le cinq Juillet. Maurice de ſon côté mit le Siége devant Bolduc, pour lui faire abandonner ſon entrepriſe, ou pour s'en dédommager par la priſe de cette Place, eſtimée la plus importante Forteresſe du Brabant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre : & lorſque le Roi m'appella pour en ſçavoir ma penſée, en préſence des Courtiſans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la Nouvelle, & qui en parloient tous fort differemment ; je répondis, que quoique je fuſſe encore fort jeune lorſque j'avois viſité Bolduc, j'avois pourtant conſervé le ſouvenir de cette Place ; & que ſans parler de ſa ſituation, qui rendoit ce Siége d'un travail immenſe, il me paroiſſoit impoſſible, vû la grandeur de la Place, & ſa nombreuſe Bourgeoiſie, d'en faire l'enceinte de maniere qu'on empêchât perſonne d'y entrer & d'en ſortir, à moins d'une Armée de vingt-cinq mille hommes. Le Prince d'Orange manqua effectivement Bolduc : mais tout cela ne ſe paſſa qu'au mois de Novembre.

Place ſur le Rhin.

La Guerre qui s'allumoit ſi près de notre Frontiere, fit réſoudre Henry à s'approcher de Calais, comme s'il n'avoit eu d'autre intention que de viſiter ce Pays. Quoiqu'il ſe défiât toujours des Eſpagnols, il ne craignoit point dans l'état où étoient les Affaires de cette Couronne, de la voir ſe porter à rompre la Paix : mais il ne fut pas fâché de leur donner un peu d'inquiétude, pour ſe venger de tous les ſujets de mécontentement qu'il en recevoit journellement. Ils en faiſoient aſſez pour obliger Sa Majeſté à quelque choſe de plus, ſi la politique ne l'eût emporté ſur le reſſentiment. Après les reſſorts qu'ils avoient fait jouer inutilement pour rompre l'alliance

(8) Il en ſera ſouvent parlé : Ce Siége où de part & d'autre il ſe fit de fort belles actions, ayant duré plus de trois ans : Mais c'eſt dans M. De Thou, le Septénaire & autres Hiſtoriens, qu'il faut en voir le détail.

(9) Antoine

l'alliance des Cantons Suiſſes avec la France, & pour empêcher le Pape de juger comme arbitre dant le différend du Marquiſat de Saluces, parce que Sa Sainteté n'auroit pu ſe diſpenſer de condamner le Duc de Savoie ; ils avoient envoyé à ce Duc dans la derniere Campagne, des Troupes par le Comte de Fuentes. Leurs ſollicitations continuelles auprès du Maréchal de Biron, de Bouillon, d'Auvergne, du Prince de Joinville & de pluſieurs autres, n'étoient plus ignorées de perſonne : Biron en avoit fait de ſa propre bouche l'aveu à Sa Majeſté. En dernier lieu le Roi avoit reçu à ſon retour d'Orleans, des avis certains de leurs pratiques dans les Villes de Metz, de Marſeille & de Baïonne. 1601.

Sa Majeſté avoit diſſimulé tout cela : mais rien ne l'aigrit ſi fort contre cette Couronne, que la maniere outrageante dont (9) La-Rochepot, notre Ambaſſadeur à Madrid, ſon Neveu & toute ſa Suite, venoient d'être traités en cette Cour. La-Rochepot en fit le détail dans ſes Lettres. » Par-» dieu ! j'en jure, s'écria Henry dans un violent mouvement » de colére, ſi je puis une fois voir mes affaires en bon or-» dre, & aſſembler de l'argent, & le reſte de tout ce qui m'eſt » néceſſaire, je leur ferai une ſi furieuſe Guerre, qu'ils ſe re-» pentiront de m'avoir mis les Armes à la main. « Il ferma pourtant encore les yeux ſur un violement ſi marqué du Droit des gens ; mais ce ne fut pas ſans ſe faire une grande violence. » je vois bien, me diſoit quelquefois ce Prince, » que par jalouſie de gloire & intérêt d'Etat, il eſt bien dif-» ficile que la France & l'Eſpagne ſympathiſent jamais en-» ſemble ; & qu'il faut prendre avec cette Couronne, d'au-» tres fondemens que de ſimples paroles données, ſi l'on » veut s'établir dans une parfaite ſureté. « Il étoit aſſez détrompé du ſentiment politique de Villeroi & de Sillery, qui ſoûtenoient quelquefois contre moi en ſa préſence, qu'une étroite liaiſon avec l'Eſpagne, non-ſeulement n'étoit ni

(9) Antoine de Silly, Comte de La-Rochepot : Son Neveu étant à ſe baigner avec quelques Seigneurs François, fut inſulté par des Eſpagnols, qui jetterent leurs habits dans la Riviere. Les François ſe vengerent de cette injure, en tuant & bleſſant quelques-uns de ces Eſpagnols, qui revinrent enſuite forcer la maiſon de l'Ambaſſadeur, & traînerent ſon Neveu en priſon, avec quelques autres François. Ce différend fut appaiſé par le Pape, qui ſe fit envoyer à Rome les Priſonniers ; & les remit au Comte de Béthune, Frere de M. de Sully, Ambaſſadeur de France en cette Cour. Voyez les Hiſtoriens cy-deſſus, *année 1601*.

1601. impossible, ni dangereuse pour la France ; mais encore que c'etoit le vrai système auquel on devoit s'attacher. Je leur opposois la rivalité naturelle entre ces deux Couronnes, l'opposition d'intérêt, & la mémoire de tant d'injures si récentes ; & je concluois qu'avec un voisin aussi rusé & aussi fourbe, il ne restoit d'autre parti à prendre, que de se défier & se défendre. Les dernieres Nouvelles venuës de Madrid, me donnerent cette fois gain de Cause sur mes Adversaires, du moins dans l'esprit du Roi, qui ne balança pas à se mettre en chemin du coté d'Ostende, après qu'il eut satisfait à deux Ambassades célèbres qu'il reçut en ce temps-là.

L'une de ces Ambassades fut de la part du Grand-Seigneur, qui ayant sçu que le Sophi de Perse, son Ennemi, avoit fait une députation solemnelle vers le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Espagne, sans faire mention du Roi de France, contre lequel il sembloit leur offrir son amitié en demandant la leur, usoit du réciproque. Sa Hautesse se servit en cette occasion de son (10) Médecin, qui étoit Chrétien, & qu'elle revêtit du titre d'Ambassadeur. Les termes avec lesquels ce superbe Potentat s'exprimoit en parlant des François (11), marquent une distinction dont on voit peu d'exemples : Il faisoit plus de cas, disoit-il, de l'amitié & des Armes des seuls François, que de tous les autres Peuples Chrétiens ensemble : & quand même ceux-cy s'uniroient tous avec la Perse contre lui ; il croyoit pouvoir mépriser leurs efforts, d'abord qu'il pourroit s'assûrer de l'alliance & du secours d'un Roi, dont il paroissoit bien ne pas ignorer la supériorité sur tous ses voisins, quant aux qualités personnelles. L'Ambassadeur Turc présenta à Sa Majesté de la part de son Maître quantité de riches présens ; & me donna deux cimetèrres d'une façon exquise, que je garde soigneusement.

(10) Barthelemi Cœur, Marseillois renégat : Il demanda au Roi, de rappeller le Duc de Mercœur d'Hongrie ; parce qu'entre les Prophéties que les Turcs croient, il y en a une, dit-on, qui porte que les François chasseront les Turcs de l'Europe.

(11) » Au plus glorieux, magnanime, & plus grand Seigneur de la » Créance de JESUS... terminateur » des différends, qui surviennent entre les Princes Chrétiens ; Seigneur » de Grandeur, Majesté & Richesse, » & glorieux Guide des plus Grands, » Henry IV. Empereur de France. « &c. Tels étoient les titres que Sa Hautesse y donnoit au Roi. *Mss. de la Bibliot. du Roi, Vol. 9592.*

L'autre Ambaſſadeur fut de la part de la République de Veniſe. Cet Etat étoit uni depuis long-tems avec la France par des alliances particulières ſouvent renouvellées, & par l'interêt commun contre la Puiſſance Eſpagnole. Il avoit été des premiers à complimenter Sa Majeſté très-Chrétienne ſur ſon Mariage & ſur la Paix, par les Sieurs Gradenigo & Delfin : Celui-cy étoit encore de cette derniere Ambaſſade. Henry voulut qu'on reçût ces Ambaſſadeurs à Paris, avec la plus haute diſtinction : Il les fit ſervir avec ſa propre vaiſſelle d'Argent ; & les combla de riches préſens. Il en avoit fait de même valeur aux premiers. Toutes les Lettres qu'il m'écrivit alors, ne rouloient preſque que ſur ce détail : Car il étoit à Fontainebleau avec la Reine, qui étoit fort-avancée dans ſa groſſeſſe : ce qui fit que le Roi ne pouvant venir ſi-tôt à Paris, encore moins la Reine, qui avoit tant de part à cette Ambaſſade ; Sa Majeſté eut cet égard pour les Ambaſſadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre ſon retour à Paris : il manda qu'il les recevroit à Fontainebleau, où ſes Carroſſes & ſes Equipages le conduiſirent avec le même honneur. 1601.

Les Archiducs ne manquerent pas d'entrer en ſoupçon, que le Roi en marchant vers Calais, pouvoit bien chercher à traverſer leurs deſſeins ſur Oſtende, par repréſailles des mauvais traitemens faits à La-Rochepot. Pour eſſayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députerent le Comte de Solre en qualité d'Ambaſſadeur, ſous prétexte de lui faire les mêmes complimens qu'il recevoit de toutes parts, ſur la groſſeſſe de la Reine. Ils enjoignirent à cet Ambaſſadeur de profiter d'un moment favorable, pour jetter quelques propos en forme de plainte ſur ce voyage. Solre ouvrit par-là un beau champ au Roi, qui au-lieu de le ſatisfaire ſur ces plaintes, en fit à ſon tour de fort-graves contre l'Eſpagne : & l'aſſûra pourtant, mais d'une maniere bien générale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvû que les Eſpagnols ne l'y forçaſſent point en continuant leurs mauvais procédés : l'Ambaſſadeur feignit d'être content de cette aſſurance.

La Reine d'Angleterre ne ſçut pas pluſtôt le Roi à Calais, qu'elle crut l'occaſion favorable, pour ſatisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir & d'embraſſer ſon meilleur Ami. Hen-

1601. ry ne ſouhaitoit pas moins cette entrevuë, pour conférer avec cette Reine, tant ſur les affaires politiques de la Chrétienté, que ſur les leurs propres, & en particulier ſur celles dont les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois lui avoient touché quelque choſe à Nantes. Elizabeth lui écrivit la premiere une Lettre également polie & pleine d'offres de ſervices: Elle lui fit faire enſuite les complimens ordinaires, & réïtérer ces aſſûrances par Milord Edmond, qu'elle lui députa à Calais, pendant qu'elle s'avançoit elle-même juſqu'à Douvres, d'où elle fit partir Milord Sidney avec de ſecondes Lettres.

Henry ne voulut pas demeurer en reſte de courtoiſie. Il répondit à ces avances d'une maniere auſſi pleine d'égards & de reſpects pour le ſexe d'Eliſabeth, que d'eſtime & d'admiration pour ſa perſonne. Ce commerce dura quelque temps, au grand chagrin des Eſpagnols, auxquels un pareil voiſinage & une ſi étroite correſpondance donnoit beaucoup de jalouſie: Mais de toutes les Lettres que s'écrivirent ces deux Souverains en cette occaſion, il ne m'eſt reſté entre les mains, que celle où Eliſabeth inſtruit le Roi des obſtacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des Têtes couronnées, de ſe voir malgré elles, eſclaves des formalités & de la circonſpection; parce que c'eſt cette Lettre, (12) qui fut la cauſe du voyage que je fis vers

(12) Cette Lettre, & tout ce détail du Duc de Sully ſur les voyages d'Henry IV. & d'Eliſabeth à Calais & à Douvres, ſuffiſent ſans autres réflêxions, pour faire voir combien ſont faux tous les jugemens qu'on porta en ce temps-là, & qui ſont rapportés dans différens Hiſtoriens ſur ces deux Têtes couronnées. On a dit qu'Eliſabeth fit propoſer à Henry, ou de paſſer à Douvres, ou du moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux Villes; & que cette propoſition cachoit un piége, dans lequel Eliſabeth avoit envie de faire tomber Henry, qui étoit de s'aſſûrer de ſa Perſonne dans cette entrevuë, & de le retenir priſonnier, juſqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais: Que Henry IV. ne s'en diſpenſa, que parce qu'il ſe douta du tour qu'on vouloit lui jouer: D'autres diſent, parce qu'il craignoit ſi fort la Mer, qu'il ne put ſe réſoudre à s'embarquer. Perſonne ne ſe douta du vrai motif qui fit propoſer cette entrevuë, qui occaſionna toutes ces Lettres de part & d'autre, & qu'il fit faire à M. de Sully le voyage ſecret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occaſion d'appuyer ſur le reſſentiment qu'il ſuppoſe qu'Eliſabeth conſerva toujours, ſoit de la Paix de Vervins, ſoit du refus de Calais; ainſi que ſur la crainte qu'avoit cette Princeſſe, que Henry ne s'aggrandît trop, & ſur la jalouſie de la Nation Angloiſe contre la France (*Mem. Recond. Vol.* 1. *p.* 130, 150. *&c.*) Mais cet Ecrivain ſuffiſamment verſé dans les Négociations Etrangeres, ſur-tout dans cel-

Digitized by Google

cette Princesse. Elle y marquoit à son très-cher & bien-aimé frere, c'est ainsi qu'elle appelloit le Roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque chose à lui faire sçavoir, qu'elle n'osoit ni confier à personne, ni mettre sur le papier; & que cependant elle étoit sur le point de reprendre la route de Londres. 1601.

Ces dernieres paroles piquerent la curiosité du Roi, qui se donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le Secretaire Féret me chercher, & me dit: Je viens de recevoir des Lettres de ma » bonne Sœur la Reine d'Angleterre, que vous aimez tant, » plus pleines de cajolleries que jamais: Voyez si vous de- » vinerez mieux que moi ce qu'elle veut dire sur la fin de » sa Lettre. « Je convins avec Henry que ce n'étoit pas sans » quelque grand sujet qu'elle s'exprimoit de la sorte. Il fut résolu que je passerois le lendemain à Douvres, comme si je n'avois d'autre dessein que de profiter de la proximité de la Mer, pour faire un tour à Londres; afin de voir quel parti prendroit la Reine sur mon arrivée, dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être instruite. Je ne parlai à qui que ce soit de mon passage, excepté à ceux de mes Domestiques qui devoient venir avec moi, & que je pris en fort petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin; & j'arrivai sur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient & se rembarquoient, je fus tout d'abord reconnu par Milord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou six jours à Calais. Il étoit avec MM. Cobham, Raleiche & Greffin, & fut encore joint dans le même moment par deux autres Anglois, qui étoient les Comtes d'Evencher, & de Prebrock. Il me demanda en m'embrassant, si je ne venois pas voir la Reine. Je lui répondis que non: Je l'assurai même que le Roi ne sçavoit rien de mon voyage; & je le priai de n'en rien dire non plus à la Reine; parce que n'ayant point eu intention de la saluer, je n'avois aucune Lettre à lui donner, & je cherchois à faire incognito un voyage à Londres, qui seroit très-court. Tous ces Messieurs

les de l'Italie & de l'Espagne, n'est sûr ni pour les faits, ni dans les jugemens qu'il porte de l'intérieur de notre Cour & de notre Conseil sous le Régne de Henry IV. Il n'a connu ni ce Prince, ni le Duc de Sully.

1601. reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le Vaiſſeau de Garde avoit peut-être en ce moment déja donné avis de mon arrivée ; & que je devois m'attendre à voir bien-tôt un Meſſager de la Reine, qui ne me laiſſeroit pas aller de la ſorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement de moi, & dans des termes très-obligeans. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contre-temps, mais de compter pourtant ſur le bonheur de n'être point découvert, pourvû que ces Meſſieurs vouluſſent bien me garder le ſecret ſur l'endroit où j'étois logé, & d'où je les aſſûrai en les quittant bruſquement, que je partirois auſſi-tôt que j'aurois mangé un morceau. Je ne faiſois qu'entrer dans ma chambre où je parlois à mes Gens, lorſque je me ſentis embraſſer par derrière, par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit priſonnier de la part de la Reine : C'étoit le Capitaine de ſes Gardes. Je lui rendis ſon embraſſade, & lui répondis en ſoûriant, que je tenois cette priſon à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure même vers la Reine : je le ſuivis : » Eh quoi ! M. de Roſny, me dit cette Princeſſe, eſt-ce ainſi que vous rompez nos haies, & paſſez » ſans me venir voir ? J'en ſuis bien étonnée : car j'ai vu que » vous m'affectionnez plus qu'aucun de mes Serviteurs ; & » je ne crois pas vous avoir donné ſujet de changer cette » bonne volonté. « Je répondis en peu de mots ce qu'un accueil auſſi gracieux exigeoit que je répondiſſe : Après quoi je paſſai ſans affectation à entretenir Eliſabeth des ſentimens que le Roi avoit pour elle. » Pour vous témoigner, » reprit-elle, que je crois tout ce que vous me dites de la » bien-veillance du Roi mon Frere, & de la vôtre ; je veux » vous parler de la derniere Lettre que je lui ai écrite : je ne » ſçais ſi vous ne l'aurez point vûë ; car Stafford (c'eſt le » nom de Milord Sidney) & Edmond m'ont dit qu'il ne » vous cachoit guères de ſes ſecrets. « Elle me tira à quartier en me diſant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté ſur l'état préſent des affaires de l'Europe : ce qu'elle fit avec tant de netteté & de ſolidité, en reprenant les choſes depuis le Traité de Vervins, que je convins que cette grande Reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquiſe dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que

Digitized by Google

pour montrer la néceſſité où étoit le Roi de France, de commencer de concert avec elle les grands deſſeins que l'un & l'autre méditoient contre la Maiſon d'Autriche : néceſſité qu'elle établiſſoit ſur les accroiſſemens qu'on voyoit prendre chaque jour à cette Maiſon. Elle me rappella ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet en 1598, entre le Roi & les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois ; & me demanda ſi ce Prince ne perſiſtoit pas toujours dans ſes mêmes ſentimens, & pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre 1601.

Je ſatisfis à ces demandes d'Elizabeth, en lui diſant. Que Sa Majeſté très-Chrétienne penſoit en ce moment comme elle avoit toujours penſé : Que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faiſoit proviſion d'argent, de munitions & d'hommes de Guerre : mais qu'il s'en falloit encore beaucoup que les choſes ne fuſſent en France, au point où il falloit qu'elles fuſſent, pour entreprendre de détruire une Puiſſance auſſi affermie que celle des Princes Autrichiens : ce que je juſtifiai par les dépenſes extraordinaires que Henry avoit été obligé de faire depuis la Paix de Vervins, tant pour les beſoins généraux de ſon Etat, que pour réprimer les entrepriſes des ſéditieux, & pour la Guerre qu'il venoit de finir avec la Savoie. Je ne diſſimulai point à cette Princeſſe ce que j'ai toujours penſé ſur cette entrepriſe : C'eſt que quand même l'Angleterre & les Provinces-Unies feroient tous les plus grands efforts dont elles ſont capables contre la Maiſon d'Autriche, à-moins qu'elles ne ſoient aidées de même de toutes les forces de la Monarchie Françoiſe, à qui le premier rôle dans cette Guerre tombe de droit par mille raiſons ; la Maiſon d'Autriche en uniſſant les forces de ſes deux branches, pouvoit ſans peine non-ſeulement ſe ſoûtenir contre elles, mais encore rendre la balance égale. Or n'étoit-ce pas par une entrepriſe inutile & même d'imprudence, de n'employer pour ſaper cette Puiſſance formidable, que les mêmes moyens par leſquels on ſe tiendroit ſimplement ſur la défenſive avec elle ? Qu'il étoit donc indiſpenſable d'attendre encore quelques années à ſe déclarer ; pendant leſquelles la France acquerroit ce qu'il lui manquoit, & pour mieux aſſûrer le coup qu'on préparoit contre l'Ennemi commun, travailleroit avec ſes Alliés à faire conſpirer dans la même vûë les Rois, Princes & Etats voi-

Digitized by Google

1600. sins, principalement ceux d'Allemagne, qui sont le plus fortement menacés de la tyrannie de la Maison d'Autriche.

La maniere dont je m'exprimois fit aisément comprendre à la Reine d'Angleterre, que c'étoit moins mon sentiment que celui de Henry, que je lui exposois. Elle me le donna à entendre, en avouant qu'elle le trouvoit si raisonnable, qu'elle ne pouvoit pas n'y point conformer le sien. Elle ajouta seulement, qu'il y avoit une chose sur laquelle on ne pouvoit se prévenir mutuellement de trop bonne heure : C'est que le but de l'union projettée étant de réduire la Maison d'Autriche dans de justes bornes ; il étoit nécessaire que chacun des Alliés proportionnât si bien de lui-même tous ses désirs en cette occurrence, qu'il n'en formât point qui fût capable de choquer les autres : Qu'en supposant, par exemple, l'Espagne dépouillée des Pays-Bas ; cet Etat ne devoit être convoité en tout ou en partie, ni par le Roi de France, ni par celui d'Ecosse, qui devoit l'être un jour de toute la Grande-Bretagne, ni même par les Rois de Suède & de Dannemarc, assez puissans par Terre & par Mer pour donner de l'ombrage aux autres Alliés : Qu'il en devoit être de même des autres dépouilles qu'on enleveroit à cette Couronne, par rapport aux Princes les plus voisins des Terres conquises : » Car si le Roi de France mon Frere, disoit-» elle, vouloit se rendre Propriétaire, ou seulement Seigneur » Féodal des Provinces-Unies ; je ne le cele point, j'en pren-» drois un violent sujet de jalousie : de mon côté je ne trou-» verois point mauvais qu'il eût cette même crainte pour » mon égard. «

Ce ne furent pas-là les seuls réflexions que fit la Reine d'Angleterre : elle y joignit plusieurs autres considérations si sages & si sensées, qu'elle me rendit plein d'étonnement & d'admiration. Il n'est pas rare de trouver des Princes qui enfantent de grands desseins : l'esprit s'y porte si naturellement dans le rang qu'ils occupent, qu'il n'est besoin que de leur faire envisager l'autre excès, qui est d'en former de si peu proportionnés à leurs forces, qu'on trouvera presque toujours qu'ils peuvent à peine la moitié de ce qu'ils entreprennent : Mais sçavoir s'appliquer à n'en former que de raisonnables ; en régler sagement l'œconomie ; en prévoir & en prévenir tous les inconvéniens, en sorte qu'il ne s'agisse

plus

plus quand ils arrivent, que d'y appliquer le remède préparé de long-temps : c'eſt de quoi peu de Princes ſont capables : L'ignorance, la proſpérité, la volupté, la vanité, la pareſſe même & la peur, font entreprendre tous les jours des choſes qui manquent même de poſſibilité. Une autre cauſe de ma ſurpriſe ; c'eſt qu'Elizabeth & Henry, qui n'avoient jamais conféré enſemble ſur leur projet politique, ſe rencontraſſent ſi juſte dans toutes leurs idées, que ce rapport s'étendoit juſqu'aux plus petites choſes. 1601.

La Reine voyant que je la regardois fixement ſans lui rien dire, crut s'être expliquée trop obſcurément pour que j'euſſe pu comprendre toute l'étenduë de ſes paroles. Lorſque je lui eus avoué ſincèrement la véritable cauſe de ma ſurpriſe & de mon ſilence ; elle craignit encore moins d'entrer juſques dans les plus petites particularités de ſon deſſein : Mais comme j'aurai une ample occaſion de traiter cette matiere, lorſque je déduirai les grands deſſeins que la mort prématurée de Henry le Grand a fait échouer ; je n'expoſerai point le Lecteur à des redites inutiles. J'indiquerai ſeulement ici en peu de mots, les cinq points auxquels Sa Majeſté Britannique réduiſit un projet auſſi étendu que celui qu'on verra dans ces Mémoires : Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de ſes Empereurs, & à la nomination du Roi des Romains, où elle étoit anciennement : Le ſecond, de rendre les Provinces-Unies abſolument indépendantes de l'Eſpagne ; & d'en compoſer une République puiſſante, en y joignant s'il étoit beſoin, quelques Provinces démembrées de l'Allemagne : Le troiſiéme, d'en faire autant de la Suiſſe, en y incorporant quelques Pays limitrophes, & ſur-tout l'Alſace & la Franche-Comté : Le quatriéme, de partager toute la Chrétienté en un certain nombre de Puiſſances à-peu-près égales : Le cinquiéme, d'y réduire toutes les Religions aux trois qui paroiſſent avoir le plus de cours en Europe.

Notre entretien fut fort-long. Je ne puis louer la Reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur & de l'eſprit, que je lui remarquai dans ce peu de momens que je paſſai avec elle. Je fis mon rapport au Roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été dit. Pendant le reſte du temps que Leurs Majeſtés paſſerent à

Digitized by Google

1601. Calais & à Douvres, elles s'en entretinrent par Lettres. On convint de tous les préliminaires : il fut même pris des arrangemens sur l'objet principal, mais avec tant de secret, que toute cette Affaire est demeurée jusqu'à la mort du Roi, & même long-temps après, au nombre de celles sur lesquelles on n'a proposé que des conjectures aussi hazardées qu'opposées entr'elles.

Le Roi ne revint pas à Paris, sans avoir éxactement visité toutes les Places de sa Frontiere, & pourvu à leur sureté. Du-reste il se montra spectateur indifférent de la querelle des Espagnols & des Flamands ; & ne fit rien en faveur d'Ostende, dont le Siége continuoit, sinon qu'il ne s'opposa pas que plusieurs François prissent parti dans les Troupes du Prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi lesquels on dut compter pour une perte considérable, la mort du jeune (13). Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de Canon devant Ostende. Le Roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement sensible. Dans un âge si peu avancé, Coligny avoit déja sçu réünir presque toutes les qualités qui font le grand homme de Guerre ; la valeur, le sang-froid, la prudence, l'étenduë de l'esprit, & l'art de se faire aimer également du Soldat & de l'Officier.

Mais la jalousie des Courtisans fit bien-tôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'esprit du Roi. Il étoit Protestant : On rapporta à Sa Majesté, Qu'il ambitionnoit déja la qualité de Chef des Réformés dedans ou hors le Royaume, à quoi il étoit sollicité par le Duc de Bouillon : Qu'en toutes occasions il avoit montré n'avoir point de plus forte passion, que de suivre les traces de son Pere & de son Aïeul ; ou même de les surpasser : Qu'il avoit assuré qu'il ne regretteroit point la perte de sa vie, pourvû qu'il eût eu la satisfaction de la perdre à la tête d'une Armée pour le salut de ses Freres. Son affection pour les soldats fut traitée de ma-

(13) Henry de Coligny, Seigneur de Châtillon, Fils de François, & Petit-fils de l'Amiral de Coligny : Il avoit amené au secours d'Ostende un Régiment de huit cens François. Selon Brantôme, la Maison de Châtillon-Coligny étoit originaire de Savoie, » d'un très-haut & ancien lignage « (c'est ainsi qu'il en parle,) » & autrefois Souverain, & très-» grand, « *tom.* 3. *p.* 173.

nége adroit & dangereux. On fit entendre au Roi, qu'il avoit déja donné de la jalouſie au prince d'Orange ; & que Sa Majeſté auroit eu tout à craindre un jour, du rejetton d'une Souche qui avoit fait tant de mal à nos Rois : Enſorte que lorſque j'allai trouver Henry, pour le prier d'accorder quelques graces à la Mere & au Frere du mort, il ne fit que me répéter tous ces diſcours, auxquels il n'avoit que trop ajoûté foi ; & il me parut non-ſeulement conſolé de la mort de Châtillon, mais encore ſi prévenu contre toute cette famille, que je me déſiſtai d'une ſollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuiſible à moi-même, par mes liaiſons & ma conformité de Religion avec le Mort. 1601.

Le Roi eut le plaiſir de retrouver la Reine à Fontainebleau, dans une auſſi bonne ſanté qu'il l'avoit laiſſée : Il ne la quitta que très-peu pendant le temps de ſa groſſeſſe, & parut prendre tout le ſoin poſſible de ſa ſanté (14). » N'amenez point avec vous pour cette fois des perſonnes d'affaires, « m'écrivit-il quelques jours avant l'accouchement de la Reine ; » il n'en faut point parler pendant la premiere » ſemaine des Couches de ma Femme : nous ſerons aſſez » occupés à empêcher qu'elle ne ſe morfonde.

Le moment arriva, qui devoit combler de joie le Roi, la Reine, & tout le Royaume. La Reine mit au monde le dix-ſept Septembre (15) un Prince, qui par ſa bonne ſanté & celle de ſa Mere, donna les plus heureuſes eſpérances (16). Je crois pouvoir dire qu'aucune ſatisfaction n'égala la mienne : J'étois attaché à la Perſonne du Roi par les liens les plus étroits ; j'avois cette qualité de plus que les bons François,

(14) » Nous liſons, dit Bayle, » (Rep. des Lett. Janvier 1686.) » dans Louiſe Bourgeois, Sage-femme fort habile, qu'Henry IV. lui » recommanda de faire ſi bien ſon » devoir auprès de la Reine Marie » de Médicis, qu'il ne fût pas néceſ» ſaire de recourir à un homme ; car » la pudeur, ajoûta-t'il, en ſouffri» roit trop. «

(15) La nuit du Jeudi au Vendredi ſur le minuit.

(16) Perefixe dit au-contraire : » L'enfantement fut difficile, & » l'Enfant ſi travaillé, qu'il en étoit » tout violet ; ce qui peut être lui » ruina au-dedans les principes de la » ſanté & de la bonne conſtitution. » Le Roi invoquant ſur lui la Béné» diction du Ciel, lui donna la ſien» ne, & lui mit ſon Epée à la main, » priant Dieu qu'il lui fît ſeulement » la grace d'en uſer pour ſa Gloire, » & Pour la défenſe de ſon Peuple. « P. Matthieu en parle dans les mêmes termes : » Mamie, dit il, à la » Reine, eſjouiſſez-vous, Dieu nous » a donné ce que nous déſirions. « Cet Ecrivain ajoûte, qu'on ſentit un tremblement de terre à deux heures après minuit, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 441.

Digitized by Google

1601. & les plus fidèles de ſes Sujets, pour m'intéreſſer à cet événement. Il en étoit ſi bien perſuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un Billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du ſoir pour Paris où j'étois alors. » La Reine, me diſoit-il en deux mots, vient d'accoucher » tout préſentement d'un Fils : je vous en donne avis, afin » que vous vous en réjouiſſiez avec moi. « Outre ce Billet, dans lequel il ne conſulta que ſon cœur, il m'en écrivit un ſecond le même jour, comme Grand-Maître d'Artillerie, & me le fit rendre par La-Varenne. Il y parloit de la naiſſance du nouveau Dauphin, comme d'un ſujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit aſſez exprimer : » Non pas encore tant » pour ce qui me touche, ce ſont ſes termes, que pour le » bien général de mes Sujets. « Il m'ordonnoit de faire tirer le Canon de l'Arſenal : ce qui fut éxecuté de maniere que le bruit s'en fit entendre juſqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occaſion. Depuis le premier juſqu'au dernier des Sujets de Sa Majeſté ; les témoignages d'alégrèſſe ne tinrent rien de la crainte ni de la politique.

Celle du Roi ne fut altérée que par un léger chagrin, qu'il ſe procura volontairement. Il avoit pour premier Médecin La-Riviere (17), qui n'avoit guère plus de Religion que n'en ont ordinairement ceux qui ſe mêlent de profeſſer publiquement l'Aſtrologie judiciaire ; quoiqu'on lui fît l'honneur dans le monde, de dire qu'il cachoit un cœur Proteſtant ſous les dehors d'un Catholique. Henry qui ſentoit déja pour ſon Fils une paſſion qui lui donnoit la plus vive impatience ſur ſes deſtinées, & qui entendoit dire d'ailleurs que La-Riviere avoit ſouvent très-bien réüſſi, lui recommanda de tirer l'horoſcope du Dauphin avec toutes les attentions, & les formalités de ſon art. Afin de ſçavoir le moment précis de ſa naiſſance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit enſuite ſortie de l'eſprit ; juſqu'à ce que nous étant retrouvés ſeuls Sa Majeſté & moi environ quinze jours après, & notre entretien ayant tombé ſur ces prédictions, dont j'ai déja cy-devant parlé, que la Broſſe avoit faites au ſujet de Sa Majeſté & de moi, & qui s'étoient trouvées ſi par-

(17) La-Riviere ſuccéda à D'Alibouſt dans la place de premier Médecin : Il avoit été au Duc de Bouillon, qui le donna au Roi.

Digitized by Google

faitement accomplies ; l'envie reprit à Henry plus fortement qu'auparavant, d'en faire l'essai sur la personne de son Fils. 1601.

Il fit appeller La-Riviere, qui sans en rien dire n'avoit pas laissé que de travailler ; & lui dit en ma présence, mais sans aucun autre témoin : » A propos M. de La-Riviere, vous ne » me dites rien sur la naissance de M. le Dauphin : Qu'en » avez-vous trouvé ? J'en avois commencé quelque chose, » répondit La-Riviere ; mais j'ai tout laissé là, ne me vou- » lant plus amuser à cette science que j'ai en partie oubliée, » parce que je l'ai toujours reconnuë extrêmement fautive. « Le Roi vit tout d'abord qu'il ne parloit pas sincèrement, soit que ce fût par crainte de déplaire à Sa Majesté, soit mauvaise humeur & fantaisie, soit manége d'Astrologue qui se défie de ses secrets. » Je vois bien lui dit Henry, que ce n'est » pas là où il vous tient ; car vous n'êtes pas de ces gens si » scrupuleux : mais c'est qu'en effet vous ne voulez me rien » dire, de peur de mentir, ou de me fâcher : Mais quelque » chose qu'il y ait, je le veux sçavoir, & je vous commande » même sur peine de m'offenser, de m'en parler librement.» La-Riviere se le fit encore dire trois ou quatre fois, & dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : » Sire, votre Fils vivra âge d'homme, & régnera plus » que vous, mais vous & lui serez d'inclinations & » d'humeurs bien différentes. Il aimera ses opinions & ses » fantaisies, & quelquefois celles d'autrui : plus penser que » dire sera de saison : désolations menacent vos anciennes » sociétés : tous vos ménagemens seront déménagés. Il exé- » cutera choses fort grandes, sera fort heureux en ses des- » seins, & sera fort parler de lui dans la Chrétienté : Tou- » jours Paix & Guerre : De lignée, il en aura ; & après lui » les choses empireront : C'est tout ce que vous en sçaurez » de moi, & plus que je n'avois résolu de vous en dire. « Le Roi après avoir rêvé quelques momens sur ce qu'il venoit d'entendre : » Vous voulez, lui dit-il, parler des Hugue- » nots, je le vois bien ; mais vous dites cela, parce que » vous en tenez. J'entends tout ce qu'il vous plaira, répon- » dit La-Riviere ; mais vous n'en sçaurez pas davantage de » moi «: & il nous quitta brusquement. Nous demeurâmes encore long-temps en conversation Sa Majesté & moi dans l'embrâsure d'une fenêtre, repassant sur chacune des par-

Digitized by Google

1601. les de La Riviere, qui demeurerent fort avant dans l'eſprit du Roi.

Je ne pus ſéjourner long-tems à Fontainebleau; mais le Roi continua à me donner avec la même affection des Nouvelles de tout ce qui s'y paſſoit. » Vous ne ſçauriez croire, » me mandoit-il, combien ma Femme ſe porte bien, vû le » mal qu'elle a eu : Elle ſe coëffe d'elle-même, & parle dé» ja de ſe lever : elle va même juſqu'à ſa garderobe (c'étoit » le neuviéme jour après ſa couche :) Elle a un tempé» rament terriblement robuſte & fort. Mon fils ſe porte » bien auſſi, Dieu merci. Ce ſont les meilleures nouvel» le: que je puis mander à un Serviteur fidéle & affection» né, & que j'aime (81). « Il l'envoya nourrir à Saint-Germain, à cauſe de la bonté de l'air : & par une de ces attentions qui juſtifient quelquefois bien mieux le fond des véritables ſentimens, que des démarches d'éclat, il voulut qu'on le montrât à tout Paris. Pour cela, il le fit porter à découvert au travers de cette grande Ville. Les Pariſiens marquerent par leurs acclamations redoublées, combien ils étoient charmés de cette popularité.

Le Roi étoit convenu avec la Reine, que ſi elle faiſoit un Enfant mâle, il lui donneroit Monceaux en propre. » Ma Femme a gagné Monceaux, m'écrivoit-il encore dans » le même temps, puiſqu'elle m'a fait un Fils : C'eſt pour» quoi, je vous prie d'envoyer querir le Préſident Forget ; » de conférer avec lui ſur cette affaire-là ; & d'aviſer à la » ſûreté qu'il y faut obſerver pour mes Enfans, donnant » ordre que la ſomme pour laquelle je le prens, ſoit bien » aſſûrée. « La Ville de Paris avoit auſſi promis à la Rei ne une tenture de tapiſſerie, pour préſent de Couches : Sa Majeſté me fait ſonger dans cette Lettre à la demander. Il naquit une (19) Infante en Eſpagne, dans le même temps que le Ciel donnoit un Prince à la France.

La Négociation qui ſe traitoit depuis pluſieurs années avec le Grand Duc de Florence fut terminée en celle-ci. Pour entendre de quoi il eſt queſtion ici ; il faut ſçavoir que

(18) L'Original de cette Lettre de Henry IV. à M. de Sully, éxiſte encore aujourd'hui : elle eſt datée de Fontainebleau du 27 Août. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

(19) Anne-Marie-Mauricette, depuis Reine de France, née le 22 Septembre.

Digitized by Google

sous le Regne de Henry III. Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Florence, se saisit à la faveur des troubles qui désoloient la France, des petites Isles de Pomegue, de Ratoneau, & d'If, avec son Château, aux environs de Marseille. Henry résolu de se les faire rendre, les fit redemander au Grand Duc en 1568, par d'Ossat, qui étoit alors de-là les Monts. Le Grand Duc n'osa répondre par un refus : il représenta seulement qu'il avoit employé de grandes sommes à ces Isles, qu'on ne pouvoit lui faire perdre. D'Ossat leva de lui-même cette difficulté, en engageant le Roi son Maître à payer en dédommagement de ces dépenses, une somme de trois cens mille écus, pour laquelle douze personnes des plus riches & des plus considérables de France cautionneroient (20) Henry : comme si Sa Majesté n'avoit pas pu répondre seule d'une somme aussi médiocre. Le Roi ratifia ce Traité sans beaucoup d'attention ; & le Duc de Florence fit partir peu de temps après le Chevalier Vinta, pour finir avec Gondy l'affaire des Isles sur ce plan. 1600. Chancelier de Savoie.

Les deux Agens ne sortirent point du Conseil pour chercher leurs cautions : & la chose me fut proposée comme aux autres. Je trouvai quelque chose de si singulier dans cette façon de procéder avec un Roi, dont la Puissance n'est ignorée en aucun endroit de l'Europe, que je ne fis que rire au nez de ceux qui vinrent m'en parler. Villeroi eut beau me représenter la nécessité de dégager la parole de d'Ossat, je lui répondis qu'il n'y avoit jamais eu de Banquiers dans ma Famille, en effet c'étoit plûtôt là une affaire de Banquiers que de Gentilshommes. » Tous les autres, répliqua-» t'il, n'en ont fait aucune difficulté : Je le crois, lui répon-» dis-je avec quelque indignation : aussi n'y en a-t'il pas un » qui ne soit sorti, ou du Trafic, ou de la Robe. « Il y eut là-

(20) C'est ce que porte en effet le cinquiéme Article du Traité passé le premier Mai 1598, entre le Roi de France & le Grand Duc de Toscane, par l'entremise du Cardinal d'Ossat, qu'on peut voir tout au-long à la fin du Recueil des Lettres de ce Cardinal. Au-reste le Duc de Sully ne fait point ici de reproches à M. d'Ossat, qu'il ne paroisse qu'il n'ait prévenus lui-même, dans la Lettre qu'il écrit au Roi le 5 Mai 1598, immédiatement après la confection de ce Traité ; & dans celle à M. de Villeroi, du 4 Août suivant. Il s'en justifia dans la suite encore plus amplement par un assez long Mémoire, qui est aussi inséré à la fin de ce Recueil. Cependant on ne sçauroit trouver mauvaises les raisons que M. de Sully apporte contre cette disposition, ni croire que le Duc de Florence eût rompu le Traité, sans cette condition.

Digitized by Google

1601. dessus une petite contestation dans le Conseil, qui fut rapportée au Roi. Ce Prince n'en fit que sourire, & dit qu'on avoit malfait de m'en parler, sans le prévenir auparavant; parce qu'il ne m'en avoit pas parlé lui-même. » Je m'éton- » ne, ajoûta-t'il, qu'il ne vous ait pas répondu encore plus » rudement : Ne connoissez-vous pas bien quel homme » c'est; & combien il fait d'état de sa Noblesse? Achevez » cette affaire sans qu'il s'y oblige, ni nul autre aussi : aussi- » bien n'avois-je donné aucune charge à l'Evêque de Ren- » nes de s'obliger à tout cela. « Le Grand Duc ne se fit pas prier pour cette main levée : il déchargea le Roi de la condition des douze Fidéjusseurs, par respect pour Sa Personne Royale. L'Acte qui en fut passé, est du quatre Août 1598 : Mais cette affaire ne fut consommée de part & d'autre, que par l'arrivée du Chevalier Vinta dans celle-ci.

Je fus aussi commis à la liquidation de certains Biens en Piémont, dont M. le Comte de Soissons vouloit traiter avec Sa Majesté. Ils lui étoient dévolus par la mort de Madame la Princesse de Conty, du Chef de la Princesse son Epouse, qui étoit de la Maison de Montaffié (21). Mon rapport ne fut pas favorable à M. le Comte : Je représentai au Roi que ces Biens d'une valeur beaucoup moindre qu'on ne les faisoit passer, étoient de plus si litigieux, & si désavantageusement situés, que ces considérations en rabattoient encore beaucoup du prix. M. le Comte dissimula le ressentiment que lui donna contre moi ce discours.

Fresne-Canaye (22) fut nommé Ambassadeur à Venise, & Béthune, mon Frere, à Rome, au grand mécontentement des autres Ministres, sur-tout de Villeroi & de Sillery, avec lesquels j'étois souvent exposé à avoir des démêlés, dont le Roi avoit la tête rompuë. Ces deux Messieurs avoient entrepris de me donner l'exclusion du moins dans toutes les Affaires Etrangères, dont ils prétendoient que la connoissance n'appartenoit qu'à eux. Celle des Ambassades étant de cette espèce; ils dirent à Sa Majesté en ma présence, qu'ils avoient

(21) M. le Prince de Conty avoit épousé en premieres nôces Jeanne de Coëme, Dame de Bonnetable, Veuve de Louis, Comte de Montaffié en Piémont : Et M. le Comte de Soissons avoit épousé Anne de Montaffié, Fille de Louis, & de Jeanne de Coëme.

(22) Philippe Canaye de Fresne. Philippe de Béthune, Comte de Selles, & de Charost.

(23) Alphonse

avoient à lui proposer pour l'Ambassade de Rome, des Sujets beaucoup plus capables que Béthune, qui n'avoit, dis-soient-ils, aucune intelligence des affaires de cette Cour, & n'avoit encore rendu aucun service à l'Etat. « Mon Frere avoit pourtant déja été chargé de l'Ambassade d'Ecosse, dont je puis dire qu'il s'étoit bien acquité : & on ne pouvoit nier qu'il n'eût du moins les bonnes qualités qui à mon sens ne sont pas les moins essentielles pour cette fonction ; la probité, la circonspection & la sagesse. Ainsi ce discours étoit tout ensemble faux & mépriſant. Je le fis bien sentir dans ma réponse à ces Messieurs, en leur montrant de quel prix étoient ces services rendus à l'Etat dans l'Art Militaire, qu'ils sembloient ravaler si fort au-dessous des autres. 1601.

Villeroi piqué à son tour de ce que je ne mettois pas les siens au premier rang, soûtint sa Cause d'un air & d'un ton où il entroit beaucoup de chaleur. Il fallut que Sa Majesté nous imposât silence, en nous disant qu'elle se sentoit offensée de ce qu'on tenoit de pareils discours en sa présence ; & que sans entrer dans la discussion de nos services, il nous devoit suffire qu'elle nous tint tous trois pour bons serviteurs. Je demandai pardon au Roi, de ce qu'après sa défense j'osois encore ajoûter un mot pour fermer la bouche à des personnes, que je voyois donner hautement la préférence à l'oisiveté de la Robe, & au repos du Cabinet, sur les travaux, les dangers & les dépenses de la profession militaire ; & je dis là-dessus tout ce je que pensois. » Bien, bien, » je vous pardonne aux uns & aux autres, & je prends vos » paroles comme il faut, reprit Henry en m'interrompant ; » mais à condition que vous éviterez dans la suite ces pi» coteries, & que quand l'un de vous desirera que je favori» se quelqu'un de ses Amis, les autres ne s'y opposeront » point, mais s'en remettront à mon choix. Je décide pour » le présent en faveur du Sieur de Béthune, dont jestime » la Maison, l'esprit, la sagesse & même la capacité, l'ayant » employé dans plusieurs affaires de Paix & de Guerre, » dont il s'est dignement acquité. « Il promit à Villeroi qu'après le retour de mon Frere, il disposeroit de l'Ambassade de Rome à sa recommandation. Il nous exhorta encore à demeurer unis ; après quoi il quitta la promenade, où ce démêlé l'avoit retenu plus de deux heures ; & s'en alla dîner.

Je fis plusieurs voyages cette année à Fontainebleau,

1601. pour prendre les ordres de Sa Majeſté ſur les affaires qui ne pouvoient lui être communiquées autrement : & comme nous fûmes ſouvent & long-temps éloignés l'un de l'autre, je reçus un plus grand nombre de Lettres de ce Prince que de coûtume. Celle où il parle du Maréchal (23) d'Ornano eſt ſinguliere. Ce Maréchal lui avoit donné quelques ſujets de plainte. » Je n'ai jamais vu, dit Henry, tant d'ignoran- » ce & d'opiniâtreté enſemble, mais je dis, très-dangereu- » ſes : Il a fait le Corſe à toute outrance. Faites qu'il ne me » donne pas ſujet de le faire connoître pour ce qu'il eſt, » c'eſt-à-dire, indigne des honneurs qu'il a reçus de moi : » ſa ſeule fidélité m'y obligeoit ; ſes déſobéiſſances me diſ- » penſeront bien-tôt d'uſer de ce terme : Il faut dire vrai, » je ſuis fort rebuté de lui. « Les Etats de Languedoc s'étant tenus cette année ; ce Prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenuë, dans le Bas Languedoc ; » afin, dit- » il, que mes Serviteurs n'aillent pas pour la premiere fois, » où étoient ceux de la Ligue. « Il m'ordonne dans une autre, de faire venir des poulains de ſon Haras (24) de Meun : & dans un autre, de donner deux cens écus à Garnier, ſon Prédicateur d'Avant & de Carême. Le reſte que je ſupprime, ne renferme que des détails peu conſidérables ; quoiqu'ils

(23) Alphonſe D'Ornano, Fils de San-Pietro de Baſtelica, Colonel des Suiſſes.

(24) » Dès ſon jeune âge, dit Bran- » tôme, parlant de Henry II. (*Vies* » *des Hommes Illuſtres, tom. 2. pag.* » 14). il avoit toujours fort aimé cet » exercice de chevaux : Auſſi l'a-t'il » continué ; & en avoit toujours » une grande quantité en ſa grande » Ecurie, fût aux Tournelles, où » étoit la principale, à Muns, à » Saint-Leger, à Oyron chez M. le » Grand-Ecuyer de Boiſſy ; & la plû- » part quaſi, voire les meilleurs, » étoient de ſes haras, qui ſe plai- » ſoit à les bien faire entretenir. » Il ajoûte que ce Prince ayant un jour fait voir ſes chevaux au Grand-Ecuyer de l'Empereur ; celui-cy lui dit » que l'Empereur ſon Maître » n'avoit point d'Ecurie plus belle » il s'en falloit beaucoup, & la loua » en toute extrêmité, & ſur-tout de- » quoi la plûpart de ſes chevaux » étoient de ſon haras. « Par les malheurs des derniers Régnes, le Haras du Roi étoit alors bien déchû de l'état où on l'avoit vu ſous Henry II. Meun, ou Mehun, en Berry, étoit le ſeul des endroits cy-deſſus nommés, où l'on élevât des chevaux pour le Roi : Et cet établiſſement étoit fort peu de choſe ; comme on le voit par les Archives du Secretaire d'Etat de la Maiſon du Roi, qu'on conſerve aux Petits-Peres, à Paris, où Meun eſt nommé Main, apparemment pour le diſtinguer d'un autre Meun, ſur l'Indre, auſſi en Berry.

En 1604. le Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer, fi transferer le Haras du Roi à Saint-Leger, Forêt appartenant au Roi, par Marc-Antoine de Bazy, Capitaine du Haras. Là il reçut en 1618. quelques accroiſſemens aſſez conſidérables ; & de beaucoup plus conſidérables encore, environ l'année 1665, que feu M. Col-

Digitized by Google

faſſent foi de la vigilance & de l'attention de ce Prince. 1601.

Je vais comprendre dans un ſeul article, par lequel je finirai les Mémoires de cette année, tout ce qui ſe paſſa au ſujet de la révolte du Maréchal de Biron, dont on eut enfin les preuves les plus poſitives. Dès le temps que le Roi étoit à Lyon, & qu'il y avoit déja de violens ſoupçons contre ce Maréchal, Sa Majeſté eut un entretien ſecret avec lui dans le cloître des Cordeliers; & lui parut ſi bien informée de toutes ſes différentes démarches auprès du Duc de Savoie, que Biron, ſoit qu'il crût en ce moment qu'après une pareille découverte il ne lui convenoit plus que de ſonger à réparer ſa faute, ſoit qu'il ne voulût que tromper le Roi, lui avoua qu'il n'avoit pu en effet tenir contre les offres que lui avoit fait le Duc de Savoie, jointes à la promeſſe de lui faire épouſer la Princeſſe (25) ſa Fille; qu'il lui en demanda pardon, & lui proteſta avec la plus apparente ſincérité, que de ſa vie il ne retomberoit dans un pareil délire.

Henry crut pouvoir compter ſur une promeſſe, qui fut pourtant oubliée preſque dans l'inſtant même qu'elle fut faite. Biron reprit ſes premieres briſées; fit à ſon ordinaire différens voyages dans les Provinces; careſſa tout ce qu'il trouva dans la Nobleſſe de mécontens ou de mutins; ne les entretint d'un côté que des injuſtices qu'il recevoit du Roi; de l'autre, que de ſon crédit & de ſes intelligences hors du Royaume. Il renoua plus fortement que jamais avec les Bouillon, d'Entragues, d'Auvergne & autres (26.) Il força ſon naturel, juſqu'à paroître aux Soldats l'homme le plus

bert, Miniſtre d'Etat, en augmenta le Terrein, y fit former des Parcs, & raſſembler grand nombre d'Etalons & de Jumens, par Alain de Garſault, qui en étoit Capitaine. Il y a demeuré juſqu'en 1715, qu'il a commencé à s'établir en Normandie, ſous la conduite de François-Gédeon de Garſault: Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, étant pour-lors Grand-Ecuyer de France. Depuis ce dernier établiſſement, il prend de jour en jour une forme plus digne du Haras du plus puiſſant Monarque de l'Europe.

(25) Le Maréchal de Biron en épouſant la troiſiéme des Filles du Duc de Savoie, devoit recevoir du Roi d'Eſpagne & de ce Duc la Bourgogne, la Franche-Comté, & le Comté de Charolois en Souveraineté. C'étoit une partie du grand projet de ces deux Couronnes, qui conſiſtoit à démembrer de cette maniere le Royaume de France, & à le partager entre les Gouverneurs de ſes Provinces. On peut en voir les preuves dans Vittorio Siri (*Mem. Rec. Vol. 1. p. 103. 127. & ſuiv.*) qui louë auſſi les ſervices que le Comte de Béthune, Frere de l'Auteur, rendit en cette occaſion à Henry IV. pendant ſon Ambaſſade à Rome.

(26) L'Auteur ne dit rien dans tout

Digitized by Google

1601. humain & le plus affable, lui qui étoit l'orgueil & la fierté même : & quant à la plus vile populace, comme aucun personnage ne coûte à faire à l'ambition, il l'attira à lui, en faisant l'hypocrite & le dévot. Jusques-là pourtant on auroit pu encore douter s'il n'avoit point tenu ses desseins renfermés dans lui-même, & si ce qu'on voyoit de lui n'étoit point une suite de ce caractère qu'on remarque dans tant de personnes, qui pour montrer dans tous leurs discours un esprit inquiet & ami des nouveautés, sont pourtant quelquefois bien éloignées de se jetter tête baissée dans la révolte.

C'est à quoi s'en tint fort long-temps Henry sur le compte du Maréchal de Biron ; quoiqu'il continuât de l'observer soigneusement, & qu'il ne pût s'empêcher d'être ému des rapports qu'on lui fit de la conduite qu'avoit tenuë Biron dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Dijon, où il passa la fin de l'année précédente, & le commencement de celle-cy. Biron de son côté, qui avoit ses Espions à la Cour, apprenant l'impression que sa conduite faisoit prendre au Roi, jugea à-propos de mécrire à ce sujet. Sa Lettre est datée du 3 Janvier : Elle ne roule que sur l'injustice qu'on lui fait auprès du Roi, & que Sa Majesté lui fait elle-même de le croire capable de desseins dont il n'a pas la moindre pensée. Il me demande mon secours pour lui aider à faire connoître son innocence. Il justifie son voyage en Bourgogne, par les affaires domestiques qui le lui rendoient indispensable ; & assûre qu'il sera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajoûter foi à tout ce que me dira de sa part Prevôt, l'un de ses Agens ordinaires, & qu'il avoit jugé à-propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du Maréchal de Biron ont suivi cette Lettre de trop près, pour qu'on puisse la juger sincère : aussi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le séjour que le Roi fit à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs & mieux circonstanciés ; parce qu'apparemment Biron qui se crut moins éclairé, se licentia aussi davantage. Surquoi Henry, au-lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus long-temps

ce récit sur la conspiration, la détention & le procès du Maréchal de Biron, qui ne soit confirmé par les Histoires & Mémoires de ce temps-là. Ils rapportent de lui ces paroles extravagantes : » Que le Roi ne m'offense point ; car je me sçais venger » des Rois & des Empereurs. « *Matthieu, tom. 2. liv. 2. p. 333.*

à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, réſolut au contraire de n'omettre rien de tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitemens & les diſtinctions, ſi ſenſibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à Sa Majeſté une gratification de trente mille écus : Le Roi y trouva de la juſtice, & ne balança pas à la lui accorder : & parce qu'il ſurvint quelques difficultés qui devoient en retarder le payement, ce Prince m'ordonna qu'on les levât, de façon qu'on pût ſans délai ſatisfaire Biron, auquel je fis toucher à l'heure même une moitié de la ſomme en argent comptant, & lui aſſignai l'autre dans un an. 1601.

Biron crut être obligé de venir me remercier. Il me dit qu'il m'avoit plus d'obligation de cette ſomme qu'au Roi : Il ſe plaignit devant moi de ce que ce Prince le laiſſoit dans l'oubli, & même le mépriſoit, depuis qu'il n'avoit plus beſoin de ſon Epée : » cette Epée, diſoit-il, qui l'avoit mis ſur » le Trône. Je n'avois garde de me taire en cette occaſion. Je fis voir avec une eſpece de reproche au Maréchal, qu'il accuſoit Henry d'autant plus injuſtement, que ce Prince auquel ſeul il avoit l'obligation de ſa gratification, n'avoit pas dédaigné de ſe rendre encore ſolliciteur de ſon payement : Je pris occaſion de-là de parler encore plus librement à Biron : Je lui remontrai, que quand même il auroit des preuves du contraire, il devoit toujours ſe ſouvenir qu'il parloit de ſon Maître, & d'un Maître qui avoit de quoi s'attirer le reſpect de ſes Sujets, par ſes qualités perſonnelles, bien plus encore que par ſon rang : qu'il devoit être inſtruit, qu'il n'y a rien à quoi les Têtes couronnées ſe montrent plus ſenſibles, qu'à ce manque de reſpect pour leurs Perſonnes, à la jalouſe affectation de rabaiſſer la gloire de leurs Armes, & à l'ingratitude pour leurs bienfaits. Ces termes étoient ce me ſemble, aſſez expreſſifs : J'allai encore plus loin ; & ſi je ne dis pas poſitivement à Biron que je le regardois comme un ingrat & un traître, il ne tint qu'à lui de le conclurre de tout mon diſcours. Je l'exhortai à prendre une autre émulation qui pût lui mériter de véritables louanges : J'appuyai ſur la différence qu'il y a entre ſe rendre cher à ſon Prince & à ſa Patrie ; & chercher à s'en faire craindre : perſonnage odieux, & preſque toujours funeſte à celui qui le joue. Je lui dis que s'il vouloit s'unir avec moi

Digitized by Google

1661. pour travailler de concert à la gloire de l'Etat, & au bien public, nous pourrions lui & moi les faire en quelque sorte dépendre de nous deux ; lui, par ses talens pour la Guerre ; moi, par la place que j'occupois dans la Politique : en sorte que nous gouterions le plaisir qu'il ne se fit aucun bien, dont nous ne pussions être, ou les auteurs, ou les instrumens. Je finis ma remontrance par vouloir l'engager à aller remercier Sa Majesté de la gratification qu'il venoit d'en recevoir.

A tout cela Biron, loin d'être touché de repentir, ou de tendresse, ne fit que répondre en éxagerant son propre mérite si hors de propos, & d'une maniere si fanfaronne, que je compris clairement une chose, dont je n'avois eu jusques-là qu'un simple soupçon ; c'est que la rudesse de son esprit, & l'inégalité de son humeur provenoient en partie d'une légere teinture de folie proprement dite : folie au reste d'autant moins excusable, que l'empêchant de raisonner, elle ne l'empêchoit ni de mal parler, ni de mal agir. Ce qui m'en parut la preuve complette ; c'est que devant me regarder après tout ce que je venois de lui dire, du moins comme un homme, en présence duquel il ne pouvoit trop s'observer, il eut l'imprudence de lâcher quelques mots sur les desseins qui lui rouloient dans la tête ; les mêmes sans doute qu'il osoit tenir publiquement. Je ne les relevai point, mais il s'apperçut lui-même de sa bévuë ; & pour la réparer, il feignit d'acquiescer à mes raisons, & de goûter mes sentimens. Dès ce moment je desesperai si bien qu'on pût jamais ramener cet homme à son devoir, que je crus que le mien m'obligeoit à ne rien déguiser au Roi de ce que je le croyois capable de faire.

Le caractère de Henry a toujours été de ne pouvoir que difficilement se défier de personne. Il me répondit, Qu'il connoissoit parfaitement Biron : Qu'il étoit bien capable d'avoir dit tout ce qu'on lui avoit rapporté : Mais que cet homme, qui par un effet de sa fougue naturelle, causée par une bile noire, n'étoit jamais content, & s'élevoit au-dessus de tout le monde : étoit pourtant le premier à monter à cheval le moment d'après, & à courir tous les hazards pour ceux-là même dont il venoit de dire tant de mal : Que cela méritoit bien quelqu'indulgence pour un simple défaut d'indiscrétion de langue : Qu'il étoit assûré que Biron ne se porteroit pas jusqu'aux derniers effets de la désobéissance :

Digitized by Google

Que ſi cela arrivoit ; comme il avoit déja montré dans les occaſions où il avoit ſauvé la vie à ce Maréchal, & en dernier lieu à Fontaine-Françoiſe, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité ; il ſçauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le Roi ne changea donc rien à ſa conduite à l'égard de Biron, que pour le careſſer encore davantage, & pour le combler d'honneurs : ce qu'il regardoit comme le véritable remede à ſon mal. 1601.

Il l'envoya Ambaſſadeur vers la Reine Elizabeth, avec laquelle il eut une converſation ſingulière (27). Il fut aſſez imprudent, non-ſeulement pour lui rappeller l'affaire du Comte d'Eſſex, auquel cette Princeſſe venoit de faire couper la tête, mais encore pour plaindre le Comte, de ce que tant de bons ſervices ne lui avoient attiré qu'une fin ſi tragique : Et Elizabeth eut la complaiſance de répondre à un diſcours ſi impertinent, en expoſant les raiſons qui juſtifioient l'action à laquelle elle s'étoit portée. Elle lui rapporta comment Eſſex s'étoit précipité follement dans des projets beaucoup au-deſſus de ſes forces, & comment après les preuves & même une pleine conviction de ſa révolte, pouvant encore par ſa ſoûmiſſion obtenir ſon pardon, ni ſes Amis, ni ſes Parens n'avoient pu le réſoudre à demander ſa grace. Je ne ſçais ſi la Reine d'Angleterre voyoit dans l'Ambaſſadeur François pluſieurs traits de reſſemblance avec le Favori Anglois : les réfléxions ſenſées ſur le caractère des Têtes Royales, & ſur le devoir des Sujets, par leſquelles elle finit ſon récit, ſemblent le donner à entendre : mais Biron n'en tira aucun fruit.

De retour de Londres, le Roi le nomma encore Ambaſſadeur Extraordinaire en Suiſſe, pour le renouvellement d'Alliance des Cantons avec la France : toujours prévenu qu'un Emploi qui emporteroit l'eſprit de Biron loin des Armes, & le mettroit en commerce avec un Corps auſſi ſage & auſſi politique que le Sénat Helvetique, en arracheroit à la fin toute ſemence de mutinerie : Mais malheureuſement il y a des paſſions qui ne vieilliſſent jamais : ce ſont l'ambition, l'envie & l'avarice : Et qui auroit bien ſondé le cœur de Biron, l'auroit peut-être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à peine revenu de cette ſeconde Ambaſſade, que com-

(27) Le détail de cette Ambaſſade ſe voit dans P. Matthieu. *Tom.* 2. || || *liv.* 2. *pag.* 426. *& ſuivantes.*

1601. me s'il avoit cherché à se payer du temps perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliser toutes ses anciennes chimères; soit qu'il y fût entraîné par le Duc de Bouillon, & le Comte d'Auvergne, qui avoient aussi leur Parti formé; soit qu'il les entraînât lui-même dans le sien.

Pour se lier ensemble de façon qu'ils ne pussent plus après cela se manquer les uns aux autres, ces trois Messieurs signerent une Formule d'association, dont ils garderent chacun un Original. Cette Piéce singulière a été produite au procès du Maréchal de Biron: Ils s'y engagent réciproquement, foi & parole de Gentilhomme, & d'homme de Bien, de demeurer unis pour leur commune conservation, *envers & contre tous, sans nul excepter*, (tous ces termes méritent d'être remarqués); de se garder le secret inviolablement sur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux; & de brûler cet Ecrit en cas d'accident à quelqu'un des Associés. Leurs desseins ne pouvoient réüssir que par l'opération de l'Espagne & de la Savoie. Ils renouerent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux Puissances: & pour le seconder de leur côté, ils alloient ramassant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la Noblesse, & parmi les Gens de Guerre: Pour entraîner dans la rébellion plusieurs des Villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guyenne & le Poitou, ils se servirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établissement du sou pour livre; contre lequel je m'étois si fort élevé dans l'Assemblée des Notables; & qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire supprimer depuis: il avoit été seulement converti, parce qu'il étoit impossible de l'établir selon la premiere idée, en un subside évalué à huit cens mille francs, dont une moitié avoit été fonduë dans la Taille, & l'autre dans les Entrées des Marchandises.

Biron & ses Associés joignoient à ce motif celui de la Gabelle, qu'ils persuadoient à ces Peuples qu'on étoit sur le point d'imposer chez eux, pour achever de les accabler. Des Gens apostés qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces Provinces, les entretenoient dans des allarmes continuelles. Quel Gouvernement pourra jamais se croire exempt de ces fléaux de la tranquilité publique, puisque celui de Henry le Grand, si doux, si sage, & si populaire, ne l'a pas été? Ne nous en prenons pourtant qu'à la

Digitized by Google

la malheureuſe influence, que répandent les Guerres Civiles ſur les mœurs des hommes. C'eſt leur poiſon qui engendre ces eſprits turbulens, que le repos fatigue, & pour qui la condition la plus heureuſe n'eſt qu'une eſpéce de langueur. De-là cette manie qui les fait vivre ſans ceſſe hors d'eux-mêmes; ſe prendre à Dieu & aux hommes des tourmens qu'ils ſe donnent à eux-mêmes; & répandre leur fiel contre les Princes, dont toute la puiſſance qui eſt pour eux un ſupplice, ne ſuffiroit pas à ſatisfaire leur folle cupidité. 1601.

Henry ouvrit enfin les yeux ſur le caractère du Maréchal de Biron, qu'il s'étoit flatté de bien connoître; & commença à croire qu'il ſeroit obligé d'en venir au plus violent remède pour arrêter la contagion. Les avis ſe multiplioient: Ils venoient de perſonnes non ſuſpectes: ils ſe rapportoient tous: quelques-uns parloient de l'Acte d'aſſociation, & en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonſtancié & le plus ſuivi de tous ceux qui furent envoyés au Roi, fut celui que lui donna Calvairac (28). Il contenoit outre les rumeurs publiques, que Biron & ſes Adjoints avoient touché pluſieurs milliers de piſtoles, par les mains de perſonnes venuës d'Eſpagne: Qu'ils attendoient de plus grandes ſommes encore, & des ſecours d'hommes: Que le Conſeil de Madrid y avoit mis pour condition, que les Rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes Places maritimes, ou frontieres d'Eſpagne: Que conformément à cette clauſe, il y avoit déja des entrepriſes formées ſur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marſeille & Toulon; & que le Comte d'Auvergne ne faiſoit qu'attendre qu'elles s'éxecutaſſent, pour faire éclater celle qu'il avoit fait perſonnellement ſur Saint-Flour.

Tous ces avis méritoient bien qu'on mît tout en uſage pour en approfondir le ſujet. Le Roi vint exprès à l'Arſenal, où il me trouva occupé à preſſer les travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre; & il m'en fit le détail, appuyé ſur le balcon de la grande Allée: je le ſuivis à Fontainebleau, dont il prit enſuite le chemin. C'eſt-là que nous devions prendre les dernieres meſures au ſujet du Maréchal de Biron. Il s'étoit long-tems ſervi pour les Négociations Etrangeres, de (29) La-Fin, homme vif, Dans la Haute Auvergne.

(28) Jean de Sudrie, Baron de Calveyrac.

(29) Jacques de La Fin étoit Gentilhomme Bourguignon, de la Mai-

1601. ruſé, intrigant, que Bouillon & lui appelloient ſouvent leur Parent. La-Fin avoit fait pluſieurs voyages vers le Roi d'Eſpagne, le Duc de Savoie & le Comte de Fuentes : mais enſuite ſur quelque mécontentement que lui avoit donné Biron, il étoit retourné chez lui, où il demeuroit inutile. On crut pouvoir le gagner, & le faire parler ; & on ſe ſervit pour cela de ſon Neveu le Vidame de Chartres (30). Pendant que celui-ci travailloit à faire venir ſon Oncle à Fontainebleau ; je retournai à Paris préparer tout, pour un voyage que Sa Majeſté jugea à propos de faire au plutôt dans tous les endroits où avoit paſſé Biron ; c'eſt-à-dire, en Poitou, Guyenne, Limoſin, & ſur-tout du côté de Blois.

La-Fin ſe détermina enfin à venir à Fontainebleau révéler tout ce qu'il avoit ſçu de la conſpiration de Biron. Le Roi voulut qu'il s'arrêtât & fût logé à la Mi-voie, afin qu'il ne fût vu que de ceux qu'on enverroit conférer avec lui. Sa Majeſté jugea dès le premier diſcours que tint La-Fin, que ma préſence y étoit néceſſaire ; & m'écrivit ces deux mots : » Mon Ami, venez me trouver en diligence, » pour choſe qui intéreſſe mon ſervice, votre honneur, & » le commun contentement de nous deux : Adieu, je vous » aime bien. « Je pris la poſte auſſitôt : En arrivant à Fontainebleau, je rencontrai Sa Majeſté au milieu de la grande avenuë du Château, qui alloit à la Chaſſe, & je courus lui accoller la botte. » Il y a bien des nouvelles, mon Ami, me » dit ce Prince, en m'appuyant la tête contre ſon cœur : » Tout eſt découvert : le principal Négociateur eſt venu » me demander pardon, & confeſſer tout. Il y embaraſſe » beaucoup de gens, & des plus grands, & des plus obligés » à m'aimer : mais c'eſt un grand (31) menteur : & je ſuis ré-

ſon de Beauvais-la Nocle, » le plus » pernicieux, dit Pérefixe, & le plus » traître, qu'on eût ſçu trouver en » toute la France. Le Roi qui le con- » noiſſoit bien, dit plus d'une fois au » Maréchal : Ne laiſſez point appro- « cher cet homme de vous, c'eſt une » peſte, il vous perdra. « Il ſe porta à accuſer le Maréchal de Biron, par jalouſie de ce que le Baron de Lux l'avoit ſupplanté auprès de ce Maréchal, & par reſſentiment de ce que le Comte de Fuentes s'appercevant qu'il le trahiſſoit, avoit fait arrêter ſon Secretaire : Mais pour mieux perdre le Maréchal de Biron, il feignit d'avoir toujours pour lui le même attachement qu'auparavant.

(30) Prégent de La-Fin, Vidame de Chartres.

(31) On doit ſans doute regarder comme un de ces menſonges, l'accuſation d'avoir cherché à attenter à la vie du Roi & à celle du Dauphin, dont La-Fin chargea le Maréchal de Biron, ſuivant la Chronologie Septénaire ; puiſque ſes parens ſe ſervirent de la preuve du contraire, pour tâcher d'obtenir ſa grace

Digitized by Google

» ſolu à ne rien croire de lui, que ſur de bonnes preuves : Il » y en met entr'autres, que vous ne penſeriez jamais : or de- » vinez qui. Deviner un homme qui ſoit traître ! C'eſt, Sire, » lui répondis-je, ce que je ne ferai jamais. « Après m'avoir encore preſſé inutilement deux ou trois fois ; » M. de Roſny » en eſt, me dit-il, le connoiſſez-vous ; Tous les autres n'en » ſont-ils pas plus que moi, lui répondis-je en ſoûriant ? Si » cela eſt, Votre Majeſté ne doit pas s'en mettre beaucoup » en peine. Auſſi n'en ai-je rien cru, reprit ce Prince ; & » pour vous le montrer, j'ai commandé à Bellièvre & à Vil- » leroi, de vous aller trouver, & de vous porter toutes les » accuſations, tant contre vous, que contre tous les autres. » J'ai même dit à La-Fin, que je voulois qu'il vous vît, & » vous parlât librement. Il a été aux Preſſoirs : il eſt caché » à la Mi-voie ; & ira vous trouver ſur le chemin de Mo- » ret : Mandez lui l'heure & l'endroit : & qu'il n'y ait perſon- » ne que vous deux. « 1601.

Je ne pouvois comprendre comment mon nom ſe trouvoit, & avoit même été nommé dans cette méchante Cabale ; ſi cela partoit de quelqu'un des Gens de Biron, qui s'imagina que j'étois Ami de ſon Maître ; ou de Biron lui-même & de ſes Collegues, qui ſe croyoient cette imputation permiſe pour groſſir aux Miniſtres d'Eſpagne le nombre de leurs patiſans, ou celui des mécontens du Gouvernement. Deux Lettres que j'avois écrites à ce Maréchal, par zèle encore plus que par civilité, peuvent bien y avoir donné lieu ; d'autant plus que faiſant alluſion à ce qui s'étoit dit entre Biron & moi dans la converſation dont j'ai rendu compte un peu plus haut, j'y marquois ſans aucune affectation, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre utile & très-recommandable dans le Royaume par les moyens que je lui avois dit. J'y diſois encore à Biron : Que moi qui étois toujours auprès du Roi, je ne lui avois point entendu tenir les diſcours qu'il vouloit que Sa Majeſté eût tenus contre lui : Que je ne lui conſeillois pas d'en parler ainſi dans le monde ; parce qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire, qu'il ne feignoit du mécontentement contre Sa

Sire, nous avons du moins cet avantage, dit M. de La-Force à Henry IV. en ſe jettant à ſes pieds, qu'il ne ſe trouve point qu'il ait entrepris ſur votre Perſonne. *Vol. 9129. Manuſcrits de la Biblioth. du Roi.*

1601. Majeſté, que parce que ſa conſcience lui reprochoit beaucoup à lui-même : Voilà comment on peut avoir mal interprété ce que je ne diſois que dans la vuë de rendre Biron ſage.

Le ſentiment de Henry fut, comme il me le dit quelque temps après, que cette accuſation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ſes Affidés; mais par La-Fin ſeul, à l'inſtigation de ceux qui croyoient par-là me faire perdre ma place. Quoiqu'il en ſoit, cette fauſſeté fit ſi peu d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, que ce Prince, qui venoit de me donner le Gouvernement de la Baſtille, ayant cru que les Proviſions n'en devoient point paroître ſous mon nom, mais ſeulement ſous celui de La-Chevalerie, changea d'avis à l'occaſion de l'affaire de Biron, & les fit expédier ſous le mien; » ne voyant, diſoit-il, que moi qui le pût » bien ſervir, s'il lui arrivoit d'avoir des Oiſeaux en ca» ge. « L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces Proviſions peu de jours après, mais au commencement de l'année ſuivante.

Matthieu, tom. 2. l. 1. p. 452. & ſuiv.

J'entretins La-Fin aſſez long-temps ſeul dans la forêt; enſuite je viſitai éxactement avec Belliévre & Villeroi tous les Papiers qui renfermoient quelques preuves contre le Duc de Bouillon, le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne; comme Lettres, Mémoires & autres Pièces de cette nature. J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois Meſſieurs : mais comme ce peut être avec la même injuſtice que le mien, qui y étoit auſſi; je me garderai bien de leur donner ſur un fondement auſſi léger, une place dans ces Mémoires, qui pourroit les rendre plus juſtement ſuſpects aux eſprits défians, que les dépoſitions de La-Fin. Nous rejoignimes tous trois Sa Majeſté après cet éxamen : & le réſultat du Conſeil tenu entre nous fut, qu'on ne feroit rien éclater, pour ne pas prévenir Biron contre les moyens qu'on alloit commencer à mettre en uſage pour le faire venir à la Cour, afin de l'arrêter plus ſûrement; & que Sa Majeſté entreprendroit cependant inceſſamment le voyage dont il vient d'être parlé. Nous verrons l'année ſuivante, ce qui arriva de ces diſpoſitions.

Il y a dans celle-ci quelques remarques à faire, ſur ce qui arriva en différentes Cours de l'Europe. Celle de Londres fut troublée par la révolte qu'exciterent les Eſpagnols en

Digitized by Google

Irlande. Elizabeth envoya aſſiéger Quinzal, la plus forte Place qu'occupoient les Rebelles. Le Comte de Tiron, leur Chef, & Dom Alonce del-Campo, celui des Eſpagnols en Irlande, accoururent avec les forces qu'ils purent ramaſſer; & furent taillés en piéces par Milord Perſy: Alonce y reſta priſonnier; & Quinzal ſe rendit. 1601.

On a parlé fort-diverſement de la deſtination de la Flotte qu'équipoit pendant ce temps-là le Roi d'Eſpagne, ſans pouvoir rien en dire de bien poſitif; parce qu'après avoir rôdé quelque temps dans la Méditerranée, elle fut aſſaillie de la tempête; & ne put faire mieux que rentrer dans le Port de Barcelone preſque ruinée. Elle étoit fort-conſidérable; & le commandement en avoit été donné au Prince Doria: Peut-être regardoit-elle le Portugal, où le vrai ou faux Dom Sébaſtien (32) continuoit à avoir grand nombre de partiſans. Ses diſcours; des ſecrets qui ſembloient ne pouvoir avoir été connus que du vrai Roi de Portugal, qu'il révéla; certaines empreintes naturelles ſur le corps, qu'il fit voir; & quelques autres rapports de cette eſpéce avec Dom Sébaſtien, dépoſoient à la vérité pour lui: mais pour l'avouer, aucun de ces témoignages ne paroît être ſans replique: & le Roi d'Eſpagne prit toujours le parti de ſe défaire ſecrettement du prétendu Prince; ſans que la vérité ait été jamais connuë, du-moins que d'un très-petit nombre de perſonnes intéreſſées à ne pas la publier.

Il fut convoqué une Diète à Ratiſbonne, dont l'objet étoit un accommodement propoſé entre les deux Religions Catholique & Réformée. On s'en flatoit inutilement: Elle fut rompuë dès la premiere Queſtion qui y fut

(32) C'eſt quelque choſe d'aſſurément très-ſingulier, que cette reſſemblance ſi parfaite dans toutes les parties, les ſignes naturels, & même les défectuoſités du corps, que la nature avoit miſes, au rapport de tous les Hiſtoriens, entre le vrai D. Sébaſtien, & cet homme, qu'on dit avoir été un Particulier Calabrois. On n'eſt pas moins embarraſſé à deviner comment il avoit pu parvenir à connoître des circonſtances de la vie de ce Roi de Portugal, ſi particulieres & ſi ſecrettes, qu'elles jettoient tout le monde dans l'admiration. Les Portugais plus trompés encore par leur affection pour le Sang de leurs Rois, & par leur haine pour l'Eſpagne (ce dernier motif pourroit auſſi être appliqué à M. de Sully) que par les preuves qu'ils ont cru avoir, ont perſiſté à ſoûtenir les droits de cet impoſteur. Le Septénaire lui eſt très-favorable *ann.* 1601. *p.* 247. Voyez ce que nous en avons déja dit plus haut. Les Eſpagnols ſe perſuaderent avoir ſi bien découvert la fourberie, lorſque Ferdinand, Grand Duc de Toſcane, l'eut remis entre les mains du Vicerói de Na-

1601. agitée sur l'autorité de la Sainte-Ecriture (33): & les Esprits s'y aigrirent si fort, qu'il fut impossible de les rapprocher: les Catholiques Romains soûtenant que cette autorité tire toute sa force de celle que lui donne le jugement de l'Eglise, afin d'augmenter encore de la prérogative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déja jouir si gratuitement le Pape; & les Protestans traitant cette doctrine de ridicule (34).

La Guerre allumée en Transilvanie, continua au désavantage des Vaivodes Battory & Michel, révoltés contre l'Empereur: Ils furent défaits par Georges Baste; & Clausembourg fut pris. Le Duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des Troupes Imperiales contre les Turcs (35): Il prit Albe-Royale, en Hongrie, Forteresse réputée imprenable; & ensuite en chassa les Turcs, qui y revinrent mettre le Siége: pendant que l'Archiduc plus malheureux échoua devant Canise; & que les Chevaliers de Malthe prirent & détruisirent la Ville de Passava, dans la Morée.

Ferdinand d'Autriche.

Appellée Châteauneuf par les Chrétiens.

Constantinople & l'intérieur du Palais même du Grand-Seigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janissaires, qui vinrent étrangler en présence de Mahomet III. lui-même, sept Mignons de son Serrail; & le menacerent de le déposer. C'étoit dans la vérité un homme bien peu digne du Trône, lâche, cruel, traître, avare, & enseveli dans la débauche.

ples, qu'ils ne craignirent point de l'exposer à la risée publique, monté sur un âne: après quoi ils l'envoyerent aux Galères. *Voyez P. Matthieu, tom. 2. liv. 3. pag. 451.*

(32) Cette question fut débattuë publiquement pendant plusieurs séances, entre les Théologiens Catholiques de Maximilien, Duc de Baviere, & les Protestans de Ludovic, Comte Palatin de Neubourg, des Electeurs de Saxe, de Brandebourg &c. Les deux premiers de ces Princes y assistoient en personne, & furent obligés de mettre fin à ce Colloque, dont chacune des Parties, comme il arrive toujours, s'attribua ensuite l'avantage. *De Thou, Chronol. Septen. ann. 1601.*

(34) Ce sera pourtant toujours aux yeux des personnes non prévenuës, l'un des faux Dogmes de Calvin les plus insoûtenables, que cette attribution qu'on donne au sens des Saintes Ecritures, de suffire à se faire connoître de soi-même; ou, ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de Sectes dont la prétenduë Réformée fut tout d'abord inondée.

(35) Le Duc de Mercœur acquit par ses grands Exploits, la réputation d'un des premiers hommes de Guerre de son temps. Voyez-les dans les Historiens, ainsi que les autres faits dont il est ici parlé.

Fin du douziéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE TREIZIEME

L'AGITATION des esprits causée par tous les soûlévemens domestiques, qu'on vient de voir dans le dernier Livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet Hiver aux plaisirs & aux Spectacles ordinaires. On travailla par ordre, & pour le divertissement de la Reine, à la composition d'un Ballet d'une grande magnificence. L'Arsenal étoit le lieu que le Roi avoit choisi pour la représentation de ces Spectacles, à cause de la commodité de ses appartemens spacieux, soit pour les Acteurs, soit pour les Spectateurs. Comme je me trouvois hors d'état de donner les ordres nécessaires chez moi pour l'éxécution de celui-ci, parce que dans le temps qu'il devoit se faire, la playe que j'avois reçûë à la bouche pendant le Siége de Chartres, vint à se rouvrir; on avoit déja jetté les yeux sur un autre endroit que l'Arsenal: 1602.

Digitized by Google

1601. mais le Roi aima mieux qu'on attendit que je fusse guéri : ce qui retarda le Ballet d'une huitaine.

Vers la Mi-Carême, le Comte de Schombourg, Grand-Maréchal de l'Empire, Envoyé de la Cour de Vienne, arriva à Paris, où il fit son entrée avec une Suite de quarante ou cinquante Chevaux. Sa Majesté lui fit rendre tous les mêmes honneurs, que le Maréchal de (1) Bois-dauphin avoit reçus à Vienne. Le Prince Fils du Marquis de Brandebourg fit aussi quelque séjour à Paris. Quoique ce ne soit pas la coûtume de défrayer les Personnes de ce rang, principalement, comme le remarquoit Sa Majesté, lorsqu'elles ne suivent pas la Cour ; elle voulut qu'on eût tous les égards possibles pour ce Prince, dont la Maison d'ailleurs des premieres de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France : Je reçus ordre du Roi de lui faire chaque jour de la part de Sa Majesté des présens de vins & de viandes des plus rares.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du Roi ; & que Sa Majesté eut donné, dans les différens voyages qu'elle fit à Paris, les ordres nécessaires, tant pour assûrer la paix & la tranquilité dans cette Ville & dans les Provinces, dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit passer ; elle partit de Paris vers le vingt Mai, & vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La Reine fut de ce voyage, avec toute sa Maison. Je le fis aussi ; mais je ne partis que quelques jours après Sa Majesté, qui me fit sçavoir son arrivée à Blois, & le dessein qu'elle avoit d'y séjourner huit ou dix jours. Ce tems étoit nécessaire au Roi, pour une diette qui lui avoit été ordonnée par les Médecins, afin de guérir une fluxion qui lui étoit tombée sur la jambe, & qui avec le temps eût pu, comme il me le mandoit, mériter le nom de Goutte. Blois étoit d'ailleurs la Ville la plus propre à découvrir les secrets du Maréchal de Biron. Henry avoit dans toute cette Province, des personnes de confiance, qui s'y employoient uniquement ; & qui détachoient presqu'à chaque moment des Courriers chargés des Nouvelles qu'ils venoient d'apprendre. On sçut par eux, que la Cabale de Biron embrassoit l'Anjou, le haut Poitou, la

(1) Urbain de Laval, Marquis de Sablé, mort en 1629.

(2) Simon

la Xaintonge, le Mirebalais, le Châtelleraudois, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, la Marche & l'Auvergne : Qu'elle s'étendoit même par toute la haute Guyenne & le haut Languedoc : Qu'elle étoit appuyée par quatre ou cinq Seigneurs de la Cour, dont cependant on ne spécifioit pas les noms, pour ne rien avancer de douteux. Les liaisons avec l'Espagne, les desseins pour la surprise des Villes frontieres, & les raisons dont on se servoit pour animer le Peuple contre le Gouvernement présent (les mêmes que j'ai déja rapportées plus haut), faisoient encore partie de ces avis : Et voici ce qu'on y ajoûtoit de nouveau. 1602.

Les factieux, pour faire prendre ombrage au Peuple du voyage de Sa Majesté à Blois, qui sans doute ne les inquiétoit pas médiocrement, disoient par-tout : Que Henry ne l'avoit entrepris que pour faire faire une justice sévère de ceux qui s'étoient révoltés contre Jambeville, d'Amours & les autres Commissaires envoyés pour éxiger le sou pour livre sur les rivieres & dans les Passages : pour l'y établir lui-même, & de maniere que par une nouvelle réappréciation cet Impôt se trouvât triplé : pour faire recevoir par-tout la Gabelle, en s'emparant des Marais salans, dont les propriétaires ne recevroient en dédommagement, que de mauvaises rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris : enfin pour arrêter les murmures, que devoient causer une double Décime, qu'ils faisoient croire que Henry avoit obtenu du Pape la permission de lever, & la rétractation des remises faites sur les Tailles de 1594, 1595 & 1596 : J'en ai parlé, lors de mon voyage dans les Généralités.

Voilà comment on peignoit presque par tout le Royaume, un Prince si bon, avec les couleurs d'un Tyran furieux & implacable. On avoit toujours des raisons prêtes pour lui enlever la Noblesse Catholique : On en avoit de différentes pour mutiner les Gentilshommes & les Officiers Protestans. On faisoit entendre aux premiers, que ce Trésor & cette Artillerie formidable, dont le Roi faisoit provision, n'avoient pour objet que d'anéantir leurs Priviléges, & de les mettre en servitude : On persuadoit aux seconds, que la persécution étoit déja ouverte contre eux, que le payement de leurs Garnisons, les fonds pour l'entretien de leurs Villes, les pensions de leurs Chefs, de leurs Officiers & de

1602. leurs Miniſtres, alloient être dès cette année diminués d'un tiers, & la ſuivante, de deux : après quoi il ſeroit d'autant moins difficile de leur oter leurs Places de ſureté que c'étoit déja un point arrêté dans le Conſeil, de fermer aux Réformés tout accès aux Charges, & aux Emplois publics, en refuſant de leur en expédier les Proviſions.

Si les preuves contre la perſonne des Conjurés avoient été auſſi claires, que l'étoient celles de leurs complots, le Roi auroit pu dès ce moment laiſſer un libre cours à ſa juſtice : mais par rapport aux Ducs de Bouillon & de La-Trémouille, par éxemple, la choſe n'en étoit pas encore aux mêmes termes qu'à l'égard du Maréchal de Biron & du Comte d'Auvergne : tout ſe réduiſoit à des ſoupçons contre eux, à la vérité très-violens : Et pour ce qui regarde les autres Seigneurs de la Cour, dont les noms ſe trouvoient auſſi mêlés dans la liſte, au nombre de huit ; on en pouvoit faire une troiſiéme claſſe, ſous le nom de gens dont la conduite équivoque demandoit à être éclaircie. Les Ducs de Bouillon & d'Epernon étoient du voyage de Blois : Le Roi imagina qu'il pourroit tirer d'eux-mêmes la conviction de leurs ſentimens, en obſervant attentivement pendant le récit qu'il leur feroit des nouvelles qu'il recevoit, leur maintien & l'air de leur viſage. D'Epernon fut celui qu'il attaqua le premier. La vérité m'a obligé de parler ſi ſouvent au déſavantage de ce Duc, que c'eſt avec une véritable ſatisfaction que je me porte en cette occaſion à faire voir ſon innocence, & à publier ſes louanges.

D'Epernon entendant parler ſourdement à la Cour de brigues & de cabales, comprit aiſément que comme on juge ordinairement du préſent par le paſſé, ſon nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on diſoit des ennemis de l'Etat. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à Sa Majeſté, lorſqu'elle étoit encore à Fontainebleau, les aſſûrances de ſa fidélité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner : & le malheur eſt que Henry prévenu de longue-main contre d'Epernon, il n'y ajoûtoit pas beaucoup de foi. Il ne laiſſa pas de lui ſçavoir gré de cette démarche : Et parce que d'Epernon en lui parlant, m'avoit cité pour quelque choſe, le Roi en me mandant à Paris ce qui venoit de ſe paſſer, me manda en même temps que d'Epernon lui avoit

Digitized by Google

paru dans le deſſein de me rechercher ; & m'ordonna de le prévenir en tout ; afin que ſi le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en deſſein, on n'eût point à ſe reprocher de l'avoir laiſſé ſe précipiter, lorſqu'il ne falloit peut-être que de bons conſeils & de bons traitemens pour l'en empêcher. 1602.

Je fis ce que le Roi m'ordonnoit ; & dès ce moment je tins le Duc d'Epernon dans mon eſprit pour ſuffiſamment diſculpé. Il parla à Blois au Roi de la même maniere qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens, & d'intrigues ſecrettes : mais il dit que ç'avoit toujours été d'une maniere ſi vague, & quelquefois même ſi contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y ajoûter aucune créance : que ceux qu'on en diſoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance ; les conjonctures préſentes en rendant l'éxécution viſiblement impoſſible. Quel qu'il fût, il offrit au Roi de demeurer près de ſa Perſonne, pour lui ſervir de caution de lui-même, pendant ſix mois ; & ſi ce temps ne ſuffiſoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point, que ſes ſoupçons ne fuſſent entierement diſſipés. Le Roi n'eut rien à repliquer ; & commença auſſi à trouver le Duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit penſé.

Il s'en fallut beaucoup que le Duc de Bouillon ne montrât dans ſes paroles la même ſincérité. A la premiere ouverture que lui fit Sa Majeſté, il traita tout de calomnies, inventées par des eſpions & des délateurs contre les Grands du Royaume, afin de ſe faire valoir, & de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour éxercer cet emploi. Il joignit à ce reproche, qui attaquoit tacitement Sa Majeſté, une application du paſſage du nouveau Teſtament : qu'il eſt néceſſaire que les ſcandales arrivent, & que malheur à ceux qui les cauſent : Paſſage qui auroit été plus juſte contre Bouillon & ſes Partiſans, en le prenant dans ſon ſens naturel. Bouillon ne s'en tint pas là : il continua en diſant, Qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les Catholiques, auſſi bien que les Proteſtans, ſe plaignoient qu'on les accabloit d'impôts ; & que plus les richeſſes & le bonheur du

1602. Roi alloient croiſſant, plus ils devenoient pauvres & miſérables : Qu'outre ces plaintes communes, il avoit ouï dire en certain endroit aux Proteſtans : Que leur ſort étoit d'être regardés tôt-ou-tard comme la peſte & l'excrément de l'Etat : Qu'ils y ſeroient haïs, perſecutés, proſcrits, eux & leurs enfans : Qu'on les excluroit de tous les honneurs & de tous les Emplois : Qu'enfin on ne ſe repoſeroit qu'après qu'on les auroit exterminés : Que tous ces bruits ne ſe répandoient, & ne prenoient tant de force, que parce que les perſonnes les plus qualifiées du Royaume n'étant point admiſes au Conſeil, où ſe décidoient les affaires, ſoit à l'égard des différentes Religions, ſoit à l'égard des Impôts, elles ne pouvoient inſtruire le peuple du motif des réſolutions qui s'y prenoient ; ni le peuple croire autre choſe, ſinon qu'on en vouloit en effet à ſa liberté.

Il n'eſt pas douteux que le Duc de Bouillon en parlant ainſi, cherchoit à inſinuer au Roi, que tous les bruits de révolte n'avoient point d'autre fondement que les cris du peuple gémiſſant ſous le fardeau des Impôts ; & que ce feint mécontentement qu'il affectoit, lui ſervoit à dérober au Roi la connoiſſance de ſes ſentimens : mais tout ce qu'il y avoit d'aigre & de hardi dans ſes paroles, fait bien voir que ſa mauvaiſe humeur ne put lui laiſſer paſſer cette occaſion ſans décharger ſon fiel. Il ajoûta avec la même fineſſe & le même chagrin : Qu'on avoit voulu lui perſuader à lui-même, que Sa Majeſté avoit entrepris d'abolir les priviléges de ſa Vicomté de Turenne, & acheter les droits de la Maiſon de la Mark ſur Sedan : Mais qu'à cela, auſſi-bien qu'à tout le reſte, il s'étoit contenté de répondre, qu'il ſe tenoit aſſûré que le Roi n'en feroit rien, à cauſe des obligations qu'ils avoit euës de tout temps au Corps des Réformés. Il finit en proteſtant au Roi, que ſuppoſé que tout ce qu'on lui avoit rapporté de révoltes & d'attentats dans le Royaume, fût auſſi vrai qu'il le croyoit faux, pour lui il ne s'étoit écarté en rien de ſon devoir.

Le Roi diſſimulant au Duc de Bouillon ce qu'il penſoit du diſcours qu'il venoit de lui tenir, lui fit une propoſition, ſur l'idée de celle que le Duc d'Epernon lui avoit faite à lui-même, par laquelle il s'attendoit bien à le jetter dans un grand embarras. Il dit au Duc, qu'il étoit content de cette aſſû-

Digitized by Google

rance ; & qu'il ne lui resteroit plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaisance qu'avoit euë d'Epernon, de ne point s'éloigner de la Cour, tant que cette affaire dureroit : qu'au reste il ne le retiendroit point près de sa Personne, sans lui faire part de tous ses desseins, & sans l'appeller dans tous ses Conseils, comme il avoit paru le souhaiter ; afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à soulager le peuple ; & qu'il pût rendre aux Protestans comme aux Catholiques, un témoignage authentique de la pureté de ses intentions. Bouillon garda en recevant ce coup ; une présence d'esprit singulière : Il fit une exclamation de joye & d'admiration des sentimens que Sa Majesté lui témoignoit : Il répondit sur le fond de la proposition, qu'il alloit se mettre en état d'y satisfaire, non-seulement pour six mois, mais pour toute sa vie, s'il étoit nécessaire, en faisant un voyage dans toutes ses maisons, afin que rien n'interrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la Cour. C'est ainsi qu'en paroissant faire tout ce que souhaitoit Sa Majesté, il se réserva pourtant de ne faire que ce qu'il voudroit lui-même ; & qu'il sçut la prévenir adroitement sur le départ subit auquel il se préparoit. 1602.

Henry comprit tout cela : C'est ce qui le fit résoudre à assembler un Conseil secret pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire en cette conjoncture. Il n'y eut d'appellés à ce Conseil, que MM. le Comte de Soissons, le Chancelier, Villeroi, Maisse & moi. On y entendit avant toutes choses, Descures, qui avoit été envoyé convier le Maréchal de Biron de la part de Sa Majesté de venir à la Cour ; & dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix sur la détention de ce Maréchal & du Comte d'Auvergne, si-tôt qu'il seroient arrivés. Le Roi proposa ensuite, s'il ne seroit pas à propos d'en faire autant des Ducs de Bouillon & d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la Cour. Presque tous les Assistans furent encore de cet avis : Et le plus distingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le seul auquel il faudroit ensuite faire grace ; parce que ne faisant rien de lui-même, on le ramèneroit aisément à la raison, lorsqu'on lui auroit ôté ceux dont la société le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité. Pierre Fougeu, Sieur Descures.

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on

1602. arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les soupçons tiennent lieu de preuves en ces matieres, il falloit donc aussi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, & moi-même tout le premier : c'est ainsi que je m'expliquai. Qu'on suppose après cela qu'ils soient trouvés innocens, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron & d'Auvergne, qu'il étoit impossible d'arrêter au même moment ; & dont la fuite ôtoit encore toute espérance de rien prouver contre les prisonniers. Le malheur est que criminels ou innocens, on ne pouvoit plus après cela se dispenser de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le ressentiment d'un outrage de si grand éclat étoit seul capable de les porter. Le Roi se rendit à cette opinion ; sépara le Conseil, l'heure de dîner étant venuë ; & voulant m'entretenir seul sur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en Soldat, & de le venir retrouver avant que tout le monde se fût rassemblé.

Etant descendu dans la cour, où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux personnes en place, je vis venir à moi le Duc d'Epernon, qui me dit avec la même assûrance que je lui avois remarquée : que des conseils si longs & si secrets allarmoient une infinité de personnes : mais qu'il n'étoit pas de ce nombre ; parce qu'il n'avoit rien à se reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre ; le Roi étant bien plus disposé à pardonner à de véritables coupables, qui avoüeroient leurs fautes, qu'à punir sur un simple soupçon, ceux qui ne l'étoient pas. » Je » vois, lui dis-je, force gens qui s'éloignent de la Cour : » mais ceux qui ont la conscience nette ne le doivent pas » faire. Je suis de ce nombre, reprit d'Epernon ; & je ne par- » tirai point de la Cour, tant que ces ombrages dureront. » Vous ne sçauriez mieux faire, Monsieur, lui repliquai-je : » & je vous promets que je ferai valoir dans l'occasion cette » résolution que vous prenez. «

En arrivant chez moi, je dis à mon Maître-d'hôtel qu'il retranchât tout un Service, & qu'il me servît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (1) arriva, comme je me mettois à table :

(1) Simon-Nicolas étoit un Secretaire du Roi, » Poëte, Diseur » de bons mots, vieux pécheur, dit » le Journal d'Henry IV. croyant en » Dieu par bénéfice d'Inventaire, & » qui n'en étoit que mieux reçu dans

» Lavez promptement, lui dis-je, ſans l'avertir des ordres » donnés à la cuiſine ; & vous mettez à table. « Il fut bien ſurpris, lorſqu'après avoir bu deux coups, & mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, & en même temps le cheval ſur lequel je devois monter pour retourner au Château. Cet ordre ne lui plut pas : car il n'aimoit pas moins la bonne-chere que la plaiſanterie. » Pardieu ! » Monſieur, me dit-il, je ne m'étonne pas que vous paſſiez » pour un des plus habiles Seigneurs de France : je ne con- » nois perſonne qui puiſſe boire trois coups pendant votre » dîner. Là, là, Monſieur Nicolas, lui répondis-je, ne laiſſez » pas d'achever de dîner : pour moi j'ai une affaire qui m'ap- » pelle ailleurs. « 1602.

Je rapportai à Sa Majeſté les paroles que venoit de me dire le Duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire, qu'il voyoit traiter par des perſonnes d'humeur & de Religion ſi différentes ; & où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y riſquoit au-contraire à ſe faire dépouiller de ſon Bien & de ſes Charges. D'Epernon avoit aſſez d'eſprit pour ſentir que le projet des ſéditieux n'avoit rien que de ruineux : » Ce n'eſt » pas, ajoûtoit le Roi, qu'en ſon cœur il ne fût peut-être » bien aiſe que quelqu'un me traverſât, afin que j'euſſe d'au- » tant plus affaire de lui ; mais il ſçait par ſa propre expé- » rience, combien de pareils deſſeins ſont ſujets à échouer. « Sa Majeſté me chargea de l'entretenir dans ces diſpoſitions, & de faire encore un effort auprès des Ducs de Bouillon & de la Trémouille, pour les arrêter à la Cour : mais d'attendre pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers ; parce que juſqu'à ce temps-là il pouvoit lui venir des avis, qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir, & en préſence de MM. de La-Nouë, de Conſtant, d'Aubigny & de Preaux : mais tout ce que je pus leur dire fut inutile.

Il ſe traita à la Cour, pendant le ſéjour que firent Leurs Majeſtés à Blois, d'une autre affaire fort-différente de celle-cy, dont le récit me met dans quelqu'embarras ; parce qu'el-

» les compagnies, ſelon l'humeur » corrompuë de ce ſiecle miſérable... » Il mourut deux ans après, âgé de » ſoixante-dix ans. Comme on lui » parloit de Dieu, de la mort & » d'une vie éternelle ; il fit réponſe » qu'il eût quitté volontiers ſa part » de Paradis pour cinquante ans de » vie de plus. « *Journal d'Henry IV.*

1602. le fit un assez grand éclat pour ne devoir pas être passée sous silence ; & que d'un autre côté il ne m'est pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le secret que j'ai voué au Roi & à la Reine, qui ne s'en sont ouverts qu'à moi seul, & qu'elle regarde personnellement. Le tempérament dont je vais me servir, est de ne rien rapporter au-delà de ce qui transpira au-dehors, & vint à la connoissance du Courtisan.

Premier Valet de Chambre du Roi.

Il se répandit donc un bruit, que le Roi & la Reine avoient eu un différend ensemble : ce qui fut confirmé ; parce qu'un jour le Roi m'envoya chercher par Armagnac, de si grand matin, qu'il étoit encore au lit aussi-bien que la Reine, & contre leur coûtume chacun dans leur appartement. On remarqua que j'avois fait plusieurs allées & venuës de l'un à l'autre : On sçut que je m'étois mis trois ou quatre fois à genoux devant le Roi & la Reine, comme si j'avois eu une grande grace à obtenir d'eux. Comme rien n'échape en ces occasions aux Courtisans curieux ; ils tirerent chacun leurs conjectures de ce que parmi les noms du Roi & de la Reine, on avoit aussi entendu prononcer ceux du Duc & de la Duchesse de Florence, & de Mantouë, de Virgile Ursin, de Dom Joan, de Bellegarde, de Trainel, Vinti, Joannini, Conchini, la Léonor, Gondy, Catherine Selvage, avec celui de la Marquise de Verneuil. D'autres personnes furent désignées, disoit-on encore, sous le nom mystérieux de couleur de Tanné. On chercha à faire parler mon Epouse ; parce qu'on découvrit que Conchini, qui avoit souvent affaire à elle, & qui lui rendoit publiquement le même respect qu'un Serviteur à sa Maîtresse, (il l'appelloit même souvent de ce nom) étoit venu la chercher plusieurs fois de la part de la Reine, avec laquelle, tantôt seule, tantôt la Léonor avec elles, elle étoit demeurée secrettement enfermée plusieurs après-dînées entieres.

Mais ce qui fournit le plus de matiere aux discours ; c'est que dans le temps que la contestation étoit le plus échauffée, La-Varenne vint m'avertir un matin que le Roi m'attendoit dans la nouvelle galerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-dessus de celles qui regnent le long des jardins d'en-bas : c'est celle où l'on voit la représentation singuliere d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que Sa Majesté fit mettre

Digitized by Google

1602.

mettre en ſentinelle au bout de cette galerie, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suiſſes qui ne ſçavoient pas un mot de François ; & que pendant deux heures & plus, que nous y demeurâmes, on nous vit parler avec beaucoup d'action. On pouvoit malgré la diſtance entendre quelques-unes de nos paroles, dont on ne tira aucune lumiere. Il n'en fut pas de même de celles-cy, qu'on entendit proférer à Sa Majeſté en ſortant, & qu'on recueillit ſoigneuſement : » Il n'en » faut plus parler : je me conduirai en tout par vos conſeils, » afin qu'il ne me ſoit plus reproché que je fais toutes cho- » ſes de ma tête : Mais ſouvenez-vous que peut-être vous & » moi nous en repentirons un jour : car il ne ſçauroit pleu- » voir ſur moi, qu'il ne dégoutte ſur vous. Je connois l'eſprit » de ceux qui s'en mêlent : ils ſeront cauſe de beaucoup » de mal. Je ne nie point que la douceur & l'indulgence ne » ſoient fort-louables ; mais vous ne nierez pas auſſi que » l'excès n'en ſoit pernicieux. « On diſtingua auſſi ces paroles, que je répondis au Roi : Qu'à la vérité il y avoit de la prudence à prévoir & à prévenir les accidens fâcheux, mais qu'il falloit auſſi ſe donner de garde de les avancer par des recherches trop curieuſes. C'eſt ſur ce fondement qu'on ſoupçonna que le Roi avoit eu deſſein de ſe porter à quelque démarche violente contre certaines perſonnes de la Maiſon & du Conſeil de la Reine (3). Je ne puis en dire davantage.

De Blois le Roi vint à Poitiers. Il ſe montra enſuite dans le Limoſin & la Guyenne : Sa préſence fut d'une ſi grande efficace, qu'il ne trouva nulle part d'oppoſition à ſes volontés, pas même à l'Etabliſſement du ſou pour livre (4).

(3) C'eſt dire la choſe aſſez clairement : Et les autres Mémoires de ce tems-là ſe rapportant tous à cette idée, on ne ſçauroit preſque douter que Henry IV. n'eût pris la réſolution non-ſeulement de purger la Cour de ces délateurs, qui envenimoient l'eſprit de la Reine contre lui ; mais encore de faire ſentir un peu fortement à cette Princeſſe ſon indiſcretion, en ceſſant de la voir, & en l'obligeant de vivre loin de lui dans une de ſes maiſons ; peut-être même en la renvoyant à Florence. On voit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils. *tom.* 1. *p.* 9. Que ce Prince la menaça de l'un & de l'autre. M. de Roſny trouvoit apparemment ce ſecond parti un peu trop violent ; comme en effet il l'étoit, vû les circonſtances.

(4) Le Septénaire dit que M. de Roſny fut envoyé par Sa Majeſté pour ce ſujet à la Rochelle ; & que les Rochelois le chargerent de faire leurs repréſentations au Roi pour la ſuppreſſion de la Pancarte, ou Tarif de cet Impôt.

1602. Il auroit pu après cela laiſſer ſubſiſter cet Impot : Rien n'en auroit troublé la levée : mais content de la ſoumiſſion de ſes Peuples, il prit ce moment pour le convertir d'abord en une menuë Subvention, & peu après pour le ſupprimer tout-à-fait. L'Edit de révocation porte, que Sa Majeſté ne s'y eſt déterminée uniquement qu'à cauſe de cette obéiſſance de ſes Sujets. Henry ſatisfait du ſuccès de ſon voyage (5), reprit le chemin de Fontainebleau, où arriva peu de temps après lui le Maréchal de Biron.

La conſternation que le voyage de Sa Majeſté avoit répanduë parmi ſes Créatures, lui fit connoître que ſes affaires n'étoient pas à beaucoup près auſſi avancées qu'il s'en étoit flaté ; & lui fit prendre ce parti, dans lequel pluſieurs autres motifs le confirmoient. Son Traité avec l'Eſpagne & la Savoie n'étoit pas encore au point, qu'il pût en eſpérer inceſſamment le ſecours d'hommes & d'argent qui lui étoit néceſſaire. Une réſiſtance trop marquée aux volontés du Roi pouvoit donner de ſa trahiſon les ſoupçons qu'il ne s'imaginoit pas qu'on eût déja conçus. Il pouvoit même arriver, ainſi que lui repréſentoit le Baron de Lux ſon Ami & ſon Confident, que ſur des refus réïterés de paroître devant le Roi, Sa Majeſté prendroit le parti de venir droit à lui, à main armée, comme à un rebelle : ce qui ſeroit le coup mortel pour ce Maréchal, qui n'étoit en état ni de ſe défendre, ni de l'attendre enfermé dans une Place : toutes les ſiennes étant dépourvuës de tout, principalement d'Artillerie.

C'eſt une précaution que j'avois priſe, en préparant ce coup à Biron quelques mois auparavant. Je lui avois fait entendre que toutes les Pièces de Canon, qui étoient dans les Places de Bourgogne, devoient néceſſairement être refonduës, & toutes les poudres rebattuës. L'attention avec laquelle on voyoit que je veillois à tout ce qui regardoit ma Charge de Grand-Maître, ſuffiſoit ſeule pour faire paſſer cette propoſition : mais pour ne point donner d'ombrage au Maréchal, j'avois été le premier à lui propoſer de réparer ce vuide, en lui faiſant fournir abondamment & en même

(5) Durant ce voyage de Poitiers, dit le Sepménaire, qui dura près de deux mois, la Cour fut triſte, le Roi penſif, nul Conſeil ni d'affaires aucunes de juſtice, ſinon à Blois. « Ce qui provenoit des chagrins publics & particuliers de Henry, dont il vient d'être fait mention.

temps de l'Arſenal de Lyon, que je venois de remplir avec grand ſoin, tout ce qui lui étoit néceſſaire. Je conſentis que Biron envoyât des Gens à lui juſqu'à Lyon, pour eſcorter les Bateaux qui devoient être chargés des Pièces que je lui envoyois ; & qu'il ne fît partir les ſiennes que lorſque celles-cy arriveroient : Il ne ſçavoit pas que j'avois mis ſi bon ordre par-tout, que les Bateaux de Lyon, qui remontoient la Saone fort-lentement, furent arrêtés en chemin, juſqu'à ce que ceux qui venoient de Bourgogne, fuſſent ſortis des Terres de ſa dépendance : Lorſque je vis les uns & les autres en ma diſpoſition, ceux de Lyon n'allerent pas plus loin. 1602.

Biron ne s'apperçut de la tromperie que je lui avois faite, que lorſqu'il ne fut plus temps d'y remédier : Il s'emporta d'une étrange maniere contre moi ; & ſe vanta ſi publiquement qu'il viendroit me poignarder, que le Roi m'écrivit de ne marcher que bien eſcorté. J'avois encore placé comme ſans deſſein, les logemens de la Cavalerie-legere ſur les paſſages du Loin : mais tout cela, que Biron ne prit peut-être que pour une envie de le chagriner, ne fut pas capable de lui faire ouvrir les yeux. De Lux & lui ne tirerent d'autre conſéquence de l'impoſſibilité où ils étoient de ſe défendre, ſinon, qu'il falloit en impoſer au Roi, juſqu'à ce qu'ils y euſſent pourvu par le moyen de l'Etranger. Deſcures & Jeannin agiſſoient avec eux de maniere à leur inſpirer cette ſécurité. La-Fin de ſon côté avoit aſſûré très-poſitivement à Biron (6), que non-ſeulement il ne l'avoit pas trahi ; mais que n'ayant cherché à entretenir le Roi que pour le ſonder, il l'avoit trouvé fort-loin de ſon but : Ce qu'il lui confirma encore à Fontainebleau, où il lui dit en paſſant ces deux mots : » Mon Maître, courage, & bon bec. « Le ſecret d'ailleurs avoit été ſi bien gardé de la part du Conſeil, qu'on n'avoit à la Cour aucune idée de ce qui ſe tramoit contre Biron ; & que d'Epernon ſçachant qu'il arrivoit à Fontainebleau, envoya au-devant de lui, lui faire les offres de ſervice d'uſage entre les Grands (7) : En quoi il commettoit

(6) Le Maréchal de Biron croyoit lui avoir vu jetter au feu le Traité fait avec l'Eſpagne : mais La-Fin l'avoit trompé en ne brulant, au-lieu de ce Traité, qu'un morceau de papier indifférent.

(7) Le Duc d'Epernon ne s'eſt point défendu d'avoir rendu en cette occaſion au Maréchal de Biron, tous les bons offices qu'il pouvoit at-

1602. une grande imprudence, après ce qui s'étoit paſſé à Blois, comme il l'a avoué lui-même bien des fois depuis ce temps-là.

J'étois allé faire un tour à Moret, lorſque Biron arriva à la Cour. Le Roi m'en donna avis par ce Billet : » Mon Ami, » notre homme eſt venu : Il affecte beaucoup de retenuë & » de ſageſſe. Venez en diligence, afin que nous aviſions à » ce que nous avons à faire : Adieu, je vous aime bien. « Je revins auſſi-tôt de toute la viteſſe de mon cheval ; & je trouvai le Roi qui ſe promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec (8) Praſlin, qu'il quitta pour venir à moi. Il me prit par la main ; & m'apprit en continuant à ſe promener, qu'il avoit eſſayé inutilement par toutes ſortes d'en-

tendre d'un Ami. » Lorſqu'il traita » avec lui de cette affaire, dit l'Hiſtorien de ſa vie, il ne le fit point » en termes ambigus comme les autres, mais fort ſérieuſement : il lui » apprit la trahiſon de La-fin, & » lui en donna toutes les preuves ; » & l'exhorta à recourir à la bonté » du Roi. Voilà ce qui juſtifie le » Duc d'Epernon. Du Pleſſis-Baufſonniere, Gentilhomme d'honneur, & fort attaché au Duc, qui » eſt celui qu'il envoya au-devant » du Maréchal, étoit principalement chargé de le porter par toutes ſortes de motifs à obtenir du » Roi le pardon de ſa faute. Auſſi ne » put-on jamais engager ce Gentilhomme aſſuré de ſon innocence » & de celle de ſon Maître, à ſe retirer dans les Pays Etrangers après » que le Roi, qui n'avoit pas ignoré » cette démarche, eut fait arrêter le » Maréchal de Biron : En quoi il rendit un grand ſervice au Duc d'Epernon : Et il lui donna enſuite un » ſecond conſeil dont le Duc ſe trouva fort bien : c'eſt d'avouer ſincérement à Sa Majeſté cette démarche auprès du Maréchal, & de lui » dire en même temps dans quelle » intention il l'avoit faite. « Le même Hiſtorien mêle dans ce détail quelques traits qui découvrent le fond des ſentimens du Duc d'Epernon, & ſervent en même temps à faire connoître ſon caractère. » Le » Duc d'Epernon, dit-il, & Biron » étant alliés de compagnie au Louvre, pour faire leur Cour après » dîner ; Sa Majeſté avertie de leur » venuë, ſe mit à la fenêtre, pour » voir au travers de la vitre leur démarche & leur contenance. Un » Ami du Duc d'Epernon, qui étoit » auprès du Roi, l'en fit avertir, afin » qu'il compoſât ſes actions... Il fit » tout le contraire de ce qu'on lui » vouloit perſuader ; & s'étant confirmé de plus en plus dans les témoignages qu'il recevoit de ſa bonne conſcience, rempli d'une juſte » & généreuſe indignation de voir » ſa fidélité ſoupçonnée, il marcha » la tête droite & les yeux tournés » vers la fenêtre, où il ſçavoit que » le Roi étoit appuyé. Le Roi le remarqua, & le fit remarquer à ceux » qui étoient près de lui... Sa Majeſté fit enſuite une partie à la paume. Le Comte de Soiſſons étoit » avec le Roi contre le Duc d'Epernon & le Maréchal. C'eſt à cette » partie que les Hiſtoriens de ce » temps-là ont fait dire au Duc un » bon mot, parlant au Maréchal : » qu'il jouoit bien, mais qu'il faiſoit mal ſes parties, &c. « *Hiſt. du la vie du Duc d'Epernon, ann. 1602. pag. 205. & ſuiv.*

(8) Charles de Choiſeul, Marquis de Praſlin, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes, mort Maréchal de France en 1626.

Digitized by Google

droits, à arracher de (9) Biron l'aveu de ſa faute ; quoiqu'il cachât ſi mal tout ce qu'il avoit dans l'eſprit, qu'on le liſoit ſur ſon viſage. Sa Majeſté me découvrit enſuite ſes plus ſecrets ſentimens par rapport au Maréchal. Elle avoit encore pour lui toute ſon ancienne tendreſſe, & ne le regardoit qu'avec compaſſion : Elle auroit fort ſouhaité qu'on eût pu lui enſeigner des moyens, ſans rien riſquer, de ne point le traiter en criminel d'Etat : C'eſt ce qui n'étoit pas facile, du caractère dont on connoiſſoit Biron : s'il étoit dangereux de le laiſſer échapper, lorſqu'il témoignoit ne ſe repentir de rien ; il ne l'étoit guére moins de le relâcher ſur ſa bonne foi, après lui avoir témoigné qu'on avoit en main la preuve de ſa trahiſon. 1602.

Le Roi revint encore une derniere fois au parti que ſa douceur naturelle lui avoit toujours dicté, de chercher à faire rentrer le Maréchal de Biron en lui-même : & comme il n'avoit pu y réuſſir ; il me chargea de l'entreprendre, & promit de m'avouer de tout ce que je pourrois dire à Biron pour l'entraîner aux pieds de Sa Majeſté, pourvu cependant que je ne donnaſſe rien à connoître de ce qu'avoit dit La-Fin ; afin de ne pas nuire au deſſein de l'arrêter, auquel il faudroit bien revenir, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté. « S'il s'ouvre à vous, me dit Henry, ſur la confiance » que vous chercherez à lui inſpirer en ma bonne volonté ; » aſſûrez-le, qu'il peut ſans crainte me venir trouver & m'a- » vouer tout : S'il ne me déguiſe rien, je vous donne ma

(9) » Le Roi ennuyé de ſes rodo- » montades & de ſon opiniâtreté, » le quitta, lui diſant pour dernieres » paroles : Hé bien ! il faudra ap- » prendre la vérité d'ailleurs : adieu » Baron de Biron. Ce mot fut comme » un éclair avant coureur de la fou- » dre qui l'alloit terraſſer ; le Roi le » dégradant par-là de tant d'éminen- » tes dignités dont il l'avoit hono- » ré... Le même jour après ſouper, le » Comte de Soiſſons l'exhorta enco- » re de la part du Roi de lui confeſ- » ſer la vérité, & conclut ſa remon- » trance par cette Sentence du Sage : » Monſieur, ſçachez que le couroux » du Roi eſt le Meſſager de la mort. « *Peref. ibid.* » Après le dîner, dit le » Septénaire, il vint trouver le Roi » qui faiſoit un tour dans ſa grande » Salle, lequel lui montrant ſa ſta- » tuë en relief, triomphant au-deſſus » de ſes Victoires, lui dit, Hé bien, » mon Couſin, ſi le Roi d'Eſpagne » m'avoit vu comme cela, qu'en di- » roit-il ? Il répondit au Roi légere- » ment, Sire, il ne vous craindroit » guére : Ce qui fut noté de tous les » Seigneurs préſens. Et lors le Roi » le regarda d'une œillade rigoureu- » ſe, dont il s'apperçut : & ſoudain « s'habillant ſon dire, il ajoûta, j'en- » tends, Sire, en cette ſtatuë que » voilà, mais non pas en cette Per- » ſonne. «

1602. » parole royale que je lui pardonne de bon cœur. »

J'allai chercher le Maréchal dans le Château, où je le trouvai dans la chambre de Sa Majesté, s'entretenant avec La-Curée au chevet de son lit. J'étois suivi d'un assez grand nombre de personnes. Il entendit qu'on me faisoit place, & s'avança pour me saluer : ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le ressentiment que je sçavois qu'il avoit contre moi : » Hé : » qu'est ceci, Monsieur, lui dis-je en l'embrassant étroite- » ment ? Vous me saluez en Sénateur, contre votre ordi- » naire : Ho ! il ne faut pas faire ainsi le froid : embrassez » moi encore une fois ; & allons causer. « Lorsque nous fûmes assis au chevet du lit de Sa Majesté ; & que personne ne put nous entendre : » Hé bien ! Monsieur, lui dis-je, du » ton que je crus le plus propre à le gagner, quel homme » êtes-vous ? Avez-vous salué le Roi ? Quel accueil vous a- » t'il fait ? Que lui avez-vous dit ? Vous le connoissez : il est » libre & franc, & veut que l'on soit de même que lui. » L'on m'a dit que vous aviez fait le réservé avec lui : cela » n'est point de saison, ni selon son humeur & la vôtre : » Je suis votre Parent, votre Serviteur & votre Ami : croyez » mon conseil, & vous vous en trouverez bien : dites-moi » librement ce que vous avez sur le cœur, & soyez sûr que » j'y apporterai remède ; ne craignez point que je vous » trompe. «

A tout cela Biron se contenta de répondre à la fin indifféremment : » J'ai fait la révérence au Roi avec tout le res- » pect que je lui dois : je lui ai répondu sur tout ce qu'il » m'a demandé ; mais ce n'a été que des propos communs » & des questions générales : aussi n'avois-je rien davantage » à lui dire. Ah ! Monsieur, repris-je, ce n'est pas-là comme » il faut en user avec le Roi : Vous connoissez la bonté de » son cœur : ouvrez-lui le vôtre, & lui dites tout, ou à moi, » si vous l'aimez mieux ; & je vous réponds qu'avant qu'il » soit nuit, vous demeurerez contens l'un de l'autre. Je » n'ai rien à dire au Roi, repliqua le Maréchal, ni à vous, » de plus que j'ai fait : Mais si Sa Majesté a quelque défiance, » ou quelque mécontentement de moi, que lui ou vous me » le disiez librement sur quoi que ce puisse être ; & j'y répon- » drai de même. Ce qui fâche le plus le Roi, lui dis-je,

Digitized by Google

dans l'envie que j'avois de le ſauver, ſe ſont vos froideurs : » car d'autres particularités, ajoûtai-je auſſi-tôt, il n'en ſçait » point : Mais que votre conſcience vous juge vous-même ; » & conduiſez-vous de la même maniere, que ſi vous ſça- » viez que nous fuſſions informés de tout ce que vous avez » fait, dit, & penſé de plus ſecret ; car je vous jure ma foi » que c'eſt le vrai moyen d'obtenir du Roi tout ce que vous » pouvez deſirer. Je ne vous donne point d'autre conſeil » que celui que je prens ordinairement pour moi-même : » S'il m'eſt arrivé de faire quelque peccadille ; je m'en accu- » ſe au Roi comme d'un grand péché : & c'eſt alors qu'il » fait tout ce que je veux. Hé pardieu ! pourſuivis-je avec » vivacité, ſi vous me voulez croire, vous & moi nous » gouvernerons la Cour & les affaires. Je veux bien vous » croire, répondit encore Biron avec la même nonchalan- » ce : mais je n'ai à confeſſer, ni péché, ni peccadille : je » ſens ma conſcience fort nette, depuis ce que j'ai avoué au » Roi à Lyon (10). « Je n'en avois peut-être déja que trop dit : je ne pus pourtant m'empêcher de lui faire encore pluſieurs inſtances, qu'il ne reçut pas mieux. Il ſe retira chez lui après cet entretien. 1602.

Le Roi entra dans ce moment. Je lui redis ſans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron, & tout ce qu'il m'avoit répondu. » Vous avez été un peu bien avant, me » dit ce Prince, & même aſſez pour le mettre en ſoupçon. » & faire qu'il s'en aille. « Entrez dans cette galerie, ajoûta Sa Majeſté après quelques momens de réfléxion ſur l'aveuglement & l'opiniâtreté avec leſquels le Maréchal de Biron couroit à ſa perte ; » & m'y attendez : je veux parler à » ma Femme & à vous enſemble ; & qu'il n'y ait perſonne » que nous trois. « Il revint en effet au bout de quelques inſtans avec la Reine ſeule ; & ayant fermé la porte de la galerie au vérou, il nous dit que l'obligation où il étoit comme Roi & comme Pere, de veiller à la ſûreté de l'Etat ménacé de retomber peut-être dans ſa premiere miſére, ne lui laiſſant d'autre parti à prendre que d'arrêter le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne, il ne s'agiſſoit plus

» (10) Il avoit négligé, dit M. de » Péréfixe, d'en prendre abolition, » contre le conſeil que lui avoit donné le Duc d'Epernon, qui étoit » plus ſage & plus aviſé que lui. «

1602. que de mettre en délibération la maniere dont on s'en assûreroit, afin de ne pas manquer son coup (11). Le sentiment de Sa Majesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent rétirés chacun chez eux, & couchés; & qu'alors on fît investir leurs appartemens par des Gens armés. Je proposai qu'on les amusât l'un & l'autre dans le Cabinet du Roi bien avant dans la nuit, & qu'après que presque tous les autres Courtisans en seroient sortis lassés d'attendre l'heure du coucher de Sa Majesté, on les fît saisir lorsqu'ils se retireroient. » Je ne vois point d'apparence à ce que vous dites, reprit » Henry, si je ne veux voir ma chambre & mon Cabinet » remplis de sang: car ils ne manqueront pas de mettre » l'épée à la main, & de se défendre: Je ne veux point, si » cela doit arriver, que ce soit en ma présence, ni dans mon » appartement, mais dans le leur. « Je trouvois qu'il étoit sur-tout à propos d'éviter en cette occasion la rumeur & l'éclat: mais Henry s'en tint toujours à sa première idée. » Allez-vous-en chez vous souper, me dit-il en me congé- » diant; bottez-vous, & faites botter tous vos Gens sur les » neuf heures; faites tenir prêts vos chevaux & les leurs, & » soyez-le vous-même à partir au moment que je vous le » manderai. «

Je me retirai dans mon pavillon, où après avoir donné mes ordres conformément à ceux que je venois de recevoir de Sa Majesté, j'entrai dans mon Cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de-là tout ce qui se faisoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon opposé au mien. Je lisois & me promenois alternativement

(11) Il auroit été manqué, si le Maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. » Un Quidam » lui porta une petite Lettre, com- » me il entroit chez le Roi après sou- » per, sous le nom de la Comtesse » de Rouffy, sa Sœur: Et comme il » lui demanda de ses Nouvelles, » voyant qu'il ne répondoit rien, il » se douta que c'étoit autre chose, » & l'ayant ouverte, trouva qu'on » l'avertissoit que s'il ne se retiroit » dans deux heures, il seroit arrêté. » Soudain il la montra à un des siens, » nommé de Carbonnieres, qui lui » dit lors, adieu, Monsieur, je vou- » drois avoir un coup de poignard » dans le sein, & que vous fussiez en » Bourgogne. A quoi il répondit: si » j'y étois, & que j'en dusse avoir » quatre, le Roi m'ayant mandé, j'y » viendrois. Quoi fait, il entra en la » chambre du Roi, où il joua à la » prime avec la Reine. Ainsi qu'il » jouoit, on apperçut le Sieur de » Mergé, Gentilhomme de Bourgo- » gne, qui lui dit quelque chose à » l'oreille; & ne l'entendant point, » le Comte d'Auvergne vint aussi, » qui lui donna de la main au côté » par deux fois, & lui dit, il ne fait » pas bon ici pour nous. « *Septen. ibid.*

(12) Vitry

ment, sans cesser de faire attention de ce coté-là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, & de recevoir de nouveaux ordres du Roi sur ce que j'avois à faire : Neuf heures sonnerent, dix & même onze, enfin minuit, sans que je visse aucun mouvement. Pour lors je ne doutai point que quelque contre-temps n'eût fait manquer le coup. « Je crains bien, dis-je, en rentrant dans ma chambre, où tous mes domestiques, les uns jouant ou s'entretenant, les autres en dormant, attendoient la scène qui se préparoit ; je crains biens que pour n'avoir pas bien pris ses mesures, on n'ait laissé échapper des Oiseaux si aisés à retenir, & qui ne se rattraperont pas facilement. » Qu'on aille brider mes chevaux, & charger mon bagage, » pendant que je m'en vais dans mon Cabinet écrire un » mot. « 1602.

J'y fus bien encore une demie-heure : après quoi j'entendis du bruit à la porte du pavillon, du côté des grands jardins ; & une voix qui cria : » Monsieur, le Roi vous demande. « Je mis la tête à la fenêtre ; & je reconnus La-Varenne, qui continuoit en disant : » Monsieur, venez » promptement : le Roi veut parler à vous, & vous envoyer » à Paris donner ordre à tout : car MM. de Biron & d'Auvergne sont arrêtés prisonniers. Et où ont-ils été pris, lui » dis-je? (12) Dans le Cabinet du Roi, me répondit-il. Dieu » soit loué, repris-je, que le Roi ait suivi ce conseil. « Je courus vers l'Appartement de Sa Majesté, qui me dit : » Nos » gens sont pris : Montez à cheval : allez leur préparer leur » logis à la Bastille. Je les enverrai par bateau à la porte » de l'Arsenal, qui est du côté de l'eau : Faites les y descendre : qu'il ne s'y trouve personne ; & les menez où il faut,

(12) Vitry arrêta le Maréchal de » Biron en sortant de l'Antichambre » du Roi : Monsieur, lui dit-il, le » Roi m'a commandé de lui rendre » compte de votre personne : Baillez » votre épée. Tu te railles, lui répondit Biron. Monsieur, repartit » Vitry, le Roi me l'a commandé. » Hé ! je te prie, repliqua le Maré» chal, que je parle au Roi. Non, » Monsieur, reprit Vitry, le Roi est » retiré.... Praslin attendoit pendant » ce temps-là le Comte d'Auvergne » à la porte du Château ; & lui dit, » Monsieur, demeurez : vous êtes » prisonnier du Roi. Moi, moi, répondit le Comte d'Auvergne ! surpris ! Oui, vous, Monsieur, lui dit » Praslin ; de par le Roi je vous arrête : rendez l'épée. Tiens, prends-» là, reprit d'Auvergne ; elle n'a jamais tué que des sangliers : si tu » m'eusses averti de ceci, il y a deux » heures que je serois couché & endormi. «

1602. » ſans bruit, au travers de vos cours & de vos jardins. Lorſ-
» que vous aurez tout diſpoſé de cette maniere à l'Arſenal,
» avant qu'ils y arrivent, s'il ſe peut : ce qu'ils feront peu
» de temps après vous : allez au Parlement & à l'Hotel-de-
» Ville ; faites leur entendre ce qui s'eſt paſſé ; dites leur
» qu'ils en ſçauront les raiſons à mon arrivée ; & qu'ils les
» trouveront juſtes. « Tout cela fut éxécuté de point en point, & avec beaucoup de bonheur. Au moment que les Priſonniers mettoient pied à terre à l'Arſenal, ma Femme accouchoit de celle de mes Filles, qui a porté le nom de Mademoiſelle de Sully.

Je confiai la garde des deux Priſonniers à des Soldats de la Garde du Roi, joints aux miens : par les poſtes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils ſe gardoient encore en quelque maniere les uns les autres. Je fis placer outre cela un Corps-de-garde ſur le Baſtion qui répond aux fenêtres de la chambre des Priſonniers ; & un ſecond ſur les terraſſes du Donjon. De cette maniere il étoit impoſſible qu'ils ſe ſauvaſſent, à moins que les Anges ne s'en mêlaſſent : ce ſont les termes dans leſquels j'en écrivis au Roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faiſoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux Priſonniers, qu'il étoit inſtruit qu'il y avoit un deſſein formé pour les faire évader ; & que je veillaſſe avec ſoin, parce que j'en répondrois. Je conſentis d'en répondre, me fiant à la fidélité de mes Soldats, qu'il auroit fallu corrompre tous juſqu'au dernier. Une autrefois le Roi m'avertiſſoit que le complot formé pour la délivrance de Biron & d'Auvergne, étoit en même-temps contre ma perſonne. Un bateau plein de Soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la Riviere, & aborder à l'eſcalier de la porte de derriere de mon appartement, qui eſt ſur la Riviere ; la faire ſauter par le petard ; en faire autant de la ſeconde ; monter dans ma chambre en même-temps, pendant que je ſerois encore au lit ; & m'enlever en Franche-Comté avec des relais diſpoſés de dix en dix lieuës ; afin de me traiter par repréſailles ainſi que Biron le ſeroit lui-même. Ce dernier avis quoique ſi bien circonſtancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant Sa Majeſté de ce qu'en me le donnant, elle avoit la

Digitized by Google

bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier ſoin à ma conſervation ; & de m'aſſûrer que ſi l'entrepriſe concertée contre moi venoit malheureuſement à s'éxécuter, elle ne balanceroit pas de donner pour me racheter, les deux Priſonniers, & s'il en étoit beſoin, diſoit-elle, des choſes de bien plus grande valeur encore. Pour la ſatisfaire, je mis en faction à cette porte de derriere, un autre petit Corps-de-garde. 1602.

Le premier Préſident, le Préſident de (13) Blancmeſnil, & les deux Conſeillers de Fleury & de Thurin furent nommés par le Parlement pour interroger les Accuſés, que je fis amener pour cet effet dans un petit pavillon du milieu de la grande Allée de l'Arſenal. Comme il fut néceſſaire qu'ils allaſſent enſuite ſubir l'Interrogatoire en plein Parlement; je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés & ramenés ſans être vus de perſonne. Toute l'Hiſtoire de ce Procès, & les particularités de l'évènement que j'écris, ne ſont ignorées de perſonne. Le Public eſt informé que le Maréchal (14) de Biron ayant reconnu le Lieutenant Civil Miron, au pied de l'échafaud, il l'avertit de ſe défier de La-Fin ; qu'il dit adieu à Rumigny le Pere, en le priant de faire ſes baiſe-mains à Mademoiſelle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le préſent qu'il avoit à lui faire ; & pluſieurs autres traits de cette nature. Les emportemens, les terreurs, la foibleſſe, & le peu de courage, que témoigna à l'heure de l'Exécution, cet (15) homme qui avoit acquis la réputation d'intrepide dans les plus grands dangers de la

(13) Achille de Harlay, premier préſident: Nicolas de Potier, Sieur de Blancmeſnil, Préſident: Etienne de Fleury, Doyen: Philibert de Thurin, Conſeiller en la Grande-Chambre.

(14) Le détail des choſes qu'indique ici l'Auteur, ſe trouve dans tous les Hiſtoriens, & dans pluſieurs autres Ecrits.

(15) Tous ces mouvemens allerent juſqu'à l'aliénation d'eſprit ; & mirent bien en peine tous les aſſiſtans, l'Exécuteur ſur-tout, qui n'oſoit montrer ſon épée, & qui cependant prit ſi bien ſon temps, en amuſant le Maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un ſeul coup porté ſi preſtement, qu'à peine le vit on paſſer. Je ne puis m'empêcher de remarquer à l'avantage des Lettres, qu'autant que le Maréchal de Biron le Pere avoit de lecture & d'érudition, autant le Fils en avoit peu : A-peine ſçavoit-il lire. Je prendrai dans la Chronologie Septénaire, de quoi achever de faire connoître ſon caractère. L'Auteur, après avoir remarqué qu'il avoit preſque toutes les qualités néceſſaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, ſobre, temperant &c. dit enſuite : » Il étoit » ſur-tout, ami de la vanité & de la » gloire, même on l'a vu maintefois

1602. Guerre, ont fourni matiere à mille converſations, & ne ſeront pas apparemment oubliés par les Hiſtoriens. Pour moi je n'ai rien à apprendre de nouveau, excepté peut-être quelques faits qui me regardent perſonnellement.

Pendant qu'on inſtruiſoit le procès des deux Criminels d'Etat; ils demanderent pluſieurs fois qu'on les fît parler à moi (16). Deux conſiderations m'empêcherent de leur donner cette ſatisfaction : La premiere, parce qu'inutilement

» mépriſer le manger, ſe contenter » de peu de choſe, pour repaître ſa » fantaiſie de gloire & de vanité... Il » étoit hazardeux en Guerre, ambi- » tieux outre meſure : Il devint tel- » lement préſomptueux, qu'il crut » que le Roi ni la France ne ſe pou- » voient paſſer de lui. Il étoit auſſi » devenu ſi médiſant, qu'il parloit » mal de tous les Princes... On l'a vu » ſouvente-fois ſe moquer de la « Meſſe, & rire de ceux de la Reli- « gion Prétenduë Réformée : il ſe » raconte une infinité de traits de » ſon peu de Religion... Il ſe fioit » fort au dire des Aſtrologues & De- » vineurs. « L'Auteur raconte enſuite l'avanture qui lui arriva en allant conſulter, ſous un nom ſuppoſé, le vieux Aſtrologue la Broſſe, le même dont M. de Sully parle ſi ſouvent dans ſes Memoires. » Ce bon hom- » me, dit-il, qui lors étoit dans une pe- » tite guérite qui lui ſervoit d'Etude, » lui dit : Hé bien, mon Fils, je vous » dirai que je vois que celui-là de » qui eſt cette géniture, parviendra » à de grands honneurs par ſon in- » duſtrie & vaillance miliraire, & » pourroit parvenir à être Roi; mais » il y a un *Caput algol*, qui l'en em- » pêche. Et qu'eſt-ce à dire, lui dit » lors le Baron de Biron : Que c'eſt- » à-dire, dit la Broſſe ? Mon enfant » ne me le demandez pas. Non, dit » le Baron, il faut que je le ſçache. » Après toutes ces altercations qui » furent longues entr'eux, la Broſſe » lui dit finalement, mon enfant, » c'eſt qu'il en ſera tant qu'il aura la » tête tranchée : Sur laquelle parole » le Baron de Biron le commença à » battre cruellement; & l'ayant laiſ- » ſé demi-mort, deſcendit de la gué- » rite, emportant la clef de la porte » &c. « Tout eſt plein de prétendues prédictions ſemblables à celle-cy, qui lui furent faites, & auxquelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon ſens puiſſe s'arrêter.

(16) » Il pria le Sieur de Baran- » ton, Lieutenant de M. de Praſlin, » d'aller de ſa part trouver M. de » Roſny, lui dire, Qu'il déſiroit le » voir : Sinon, qu'il le ſupplioit d'in- » tercéder pour la vie envers le Roi, » & qu'il l'attendoit de lui : Qu'il l'a- » voit toujours honoré & trouvé ſon » Ami, & tel que s'il l'eût cru, il » ne fût au lieu où il étoit : Qu'il y » en avoit de plus méchans que lui, » mais qu'il étoit le plus malheureux : » Qu'il conſentoit être mis entre » quatre murailles lié de chaînes. » Bref les ſupplications qu'il faiſoit » rapporter par le Sieur de Baran- » ton, émûrent tellement Monſieur » & Madame de Roſny, le Sieur » Zamet & autres, qui étoient là, » qu'ayant tous les larmes aux yeux, » nul ne pouvoit proférer une paro- » le. Enfin le Sieur de Roſny dit, Je » ne puis le voir, ni intercéder pour » lui; c'eſt trop tard; s'il m'eût cru, » il ne fût pas là : Il devoit dire à » Sa Majeſté la vérité dès ſon arrivée » à Fontainebleau; pour ne l'avoir » dite, il lui a ôté le moyen de lui » donner la vie, & à tous ſes Amis » de la demander pour lui &c. « *Chronologie Septenaire, ann.* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'Hiſtorien Matthieu. *Tom. 2. liv. 3. pag.* 482-534. où ce qui regarde le Duc de Sully eſt rapporté conformément à nos Mémoires.

Digitized by Google

1602.

j'aurois eſſayé les prieres & les ſollicitations en faveur de Biron, dont la mort importoit trop à la ſureté de l'Etat, & étoit trop irrévocablement réſoluë par Sa Majeſté, pour qu'on pût demander ſa grace : La ſeconde, qu'ayant été compris moi-même dans les dépoſitions de La-Fin, je ne voulus rien faire qui pût donner aux eſprits malins ou foibles un ſoupçon même éloigné, que j'avois cherché à ménager les deux Priſonniers, ou que j'euſſe eu ſimplement beſoin de leur parler. J'ai voulu au-contraire qu'on penſât que s'il étoit vrai que j'euſſe jamais eu la moindre liaiſon avec Biron, le refus que je fis de le voir, l'auroit déterminé à ne garder plus aucune meſure à l'égard d'un homme, que par pluſieurs autres motifs il devoit déja dans cette ſuppoſition regarder comme un traître. Il reſpecta mon innocence : & s'il parla de moi, comme il fit pluſieurs fois, ce ne fut que pour louer hautement les conſeils que je lui avois donnés, & s'accuſer de ne les avoir pas ſuivis.

Deſunctis, Grand-Prévôt de l'Iſle-de-France, recueillit ſur un papier tous les diſcours où mon nom avoit été prononcé par le Maréchal de Biron ; & me le donna quelque temps après. C'eſt par-là que j'appris que Biron en ſortant de la Chapelle, où il s'étoit confeſſé aux Sieurs Garnier & Maignan, Docteurs de Sorbonne, demanda s'il n'y avoit là perſonne à M. de Roſny ; & que comme on lui eut répondu qu'Arnaud le jeune y étoit ; il l'appella, & lui dit : » Monſieur Arnaud, je vous prie de baiſer les mains de ma part à » Monſieur de Roſny, & de lui dire qu'il perd aujourd'hui un » des meilleurs & des plus affectionnés Amis, Parens & Ser» viteurs qu'il eût : J'ai toujours fait beaucoup d'état de ſon » mérite & de ſon amitié. Ah ! dit-il enſuite, en élevant ſa » voix, & en répandant tant de larmes, qu'il étoit obligé » de tenir ſon viſage couvert de ſon mouchoir ; ſi je l'euſſe » cru je ne ſerois pas ici. Je vous ſupplie de lui dire, que je » lui recommande mes Freres ; particulierement mon Frere » (17) Saint-Blancard, qui eſt ſon Neveu ; & qu'il faſſe don» ner à mon jeune Frere une Charge chez M. le Dauphin :

(17) Jean de Gontaut, Seigneur de Saint-Blancard, avoit épouſé Mademoiſelle de Saint-Geniès, Niece de M. de Sully. Le Maréchal de Biron n'avoit point d'autres Freres vivans : L'Auteur comprend ſans doute ſous ce nom ſes Beaux-freres.

1602. « Q'on leur dise que si j'ai été méchant, ils n'en soient » pas moins gens de bien ; & qu'ils servent toujours fidéle- » ment le Roi : mais qu'il ne viennent pas si-tôt à la Cour, » de peur qu'on ne leur fasse quelque reproche à mon occa- » sion. Biron dit une autre fois : Ah ! que c'est un bon & fi- » dèle Serviteur du Roi & de l'Etat que M. de Rosny, & un » sage Conseiller d'Etat : & que le Roi fait sagement & pru- » demment de se servir de lui : Car tant que Sa Majesté s'en » servira, les affaires de la France n'iront que bien : & si je » l'eusse cru les miennes iroient bien. « En toute autre oc- casion je me garderois bien d'inférer dans ces Mémoires de pareils discours à ma louange : mais j'ai cru qu'il ne m'étoit pas permis d'altérer tant soit peu le sens des paroles du Maréchal. J'ignorois ces témoignages publics d'estime qu'il me rendoit, lorsque je me joignis à tous ses (18) Parens pour lui faire obtenir une grace, légere à la vérité : c'est de changer le lieu de l'éxécution. En effet, au lieu de la place de Gréve que l'Arrêt de mort portoit, le Roi accorda que Biron fût décapité dans la cour de la Bastille

La Cabale se trouva entièrement déconcertée par le coup qui lui enlevoit son Chef. Lavardin que Sa Majesté avoit fait partir en même temps pour la Bourgogne, à la tête d'un Corps de Troupes, s'empara sans coup férir de toutes les Places qui tenoient pour le Maréchal de Biron ; & manda au Roi par Senecé, que cette Province étoit soumise. Ce Gouvernement fut donné à M. le Dauphin, auquel M. le Grand servit de Lieutenant. Henry ne porta pas plus loin les effets de sa Justice ; & excepté Fontenelles (19), qu'il crut devoir encore faire servir d'exemple, quoiqu'il ne pa-

(18) Messieurs de Saint-Blancard, de La Force, le Comte de Rousſy, de Châteauneuf, de Thémines, de Salignac, & de Saint-Angel, allerent trois jours après la détention du Maréchal de Biron, se jetter aux pieds du Roi, à S. Maur des Fossés : Mais ils ne purent obtenir que la grace dont l'Auteur parle ici. Henry IV. les consola, en leur rapportant l'exemple du Connétable de Saint-Paul, allié à la Maison de Bourbon, décapité pour un semblable crime, & du Prince de Condé, qui l'eut été, sans la mort de François II. &c. *Mss. Biblioth. Royale. Vol.* 9129. Dans lequel on voit aussi un Recueil de Piéces sur le procès du Maréchal de Biron.

(19) Guy Eder de Beaumanoir, Baron de Fontenelles, étoit Gentilhomme Breton. Il fut convaincu d'avoir voulu livrer le Fort de Douarnenès aux Espagnols, traîné sur la Claie, & rompu vif en Place de Gréve. » LeRoi, dit M. de Perefixe. » en considération de sa Maison qui » est fort illustre, accorda aux Pa- » rens, que dans l'Arrêt il ne seroit

rut pas à bien des gens être l'un des principaux Coupables; il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices étoit fort grand : Et en éxaminant bien, quantité de perſonnes des plus conſidérables de la (20) Cour s'y ſeroient trouvées impliquées aſſez avant. Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le Roi marquoit avoir vers la douceur. Je prévins ceux que je ſçavois bien avoir eu quelque part aux conſeils de Biron : & je ſçus ſi bien leur perſuader qu'il ne leur reſtoit d'autre parti à prendre que d'aller ſe jetter aux pieds du Roi, qu'il n'y en eut preſque point qui ne priſſent ce parti : Le ſecret que je leur ai promis demande que leur nom ne paroiſſe point ici. Loin d'avoir eu ſujet de ſe repentir d'une démarche qui n'eut pour témoins que le Roi & moi; ils dûrent bientôt s'appercevoir que Sa Majeſté non-ſeulement n'en gardoit aucun reſſentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement. Hébert fut auſſi arrêté : c'étoit le Secretaire du Parti, & celui qu'on ſçavoit avoir fait pluſieurs voyages à Milan, & par toute l'Italie, au nom du Maréchal de Biron. Je fus chargé d'interroger Hébert en préſence du Comte d'Auvergne, & de recevoir ſes dépoſitions : le Roi lui ayant promis ſa grace, à condition qu'il déclareroit avec ſincérité toutes les choſes dont il avoit connoiſſance. La principale, & qui donnoit une plus forte conviction de la perfidie de l'Eſpagne, étoit celle qui regardoit l'envoi de Roncas & d'Alphonſe Cazal, ſoit enſemble, ſoit ſéparément, pour apporter ou faire toucher à différentes fois des ſommes d'argent conſidérables au Maréchal de Biron. Pour convaincre Hébert que Sa Majeſté ne cherchoit point à le ſurprendre, je commençai par mettre aux mains du Comte d'Auvergne la Lettre d'abolition ſignée du Roi. 1602.

Le Baron de Lux eut auſſi part à l'Amniſtie. Il ſe trouva extrêmement embarraſſé, lorſqu'il eut appris l'empriſonnement de ſon Ami; parce qu'il voyoit preſque un péril égal pour lui à vouloir ſortir du Royaume, & à y demeurer. Il

» point appellé de ſon nom propre : » Mais l'Hiſtoire ne l'a pu taire. « M. de Thou, *liv* 128. en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la Ligue.

(20) Selon Siri, il y eut quelque choſe de plus que de ſimples ſoupçons contre le Connétable de Montmorency, & même contre M. le Duc de Montpenſier. *Mem. Recond. Vol. 1. p. 103.*

1602. étoit dans cette perplexité, lorſqu'il vit arriver La-Plume, par lequel Sa Majeſté lui commanda de venir la trouver, en l'aſſûrant de ſon pardon s'il le méritoit par ſon obéiſſance & ſon repentir. De Lux encore plus allarmé qu'auparavant, parce qu'il ſentoit tout ce qu'il avoit à ſe reprocher, répondit pourtant qu'il étoit prêt à faire ce que Sa Majeſté éxigeoit de lui, pourvu qu'elle l'aſſûrât, Qu'il ne ſeroit expoſé à la honte d'aucun interrogatoire, ni confrontation : Qu'il ſeroit maintenu dans ſa Charge (21) : Et qu'il lui ſeroit permis de ſe retirer de la Cour après ſa dépoſition : Il craignoit qu'on ne le retint, ſous prétexte qu'elle n'auroit pas été complette ou ſincère. Au défaut de Lettre de Sa Majeſté, de Lux parut être content d'une aſſûrance de ma main, qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal.

Le Roi ayant accordé au Baron tout ce qu'il ſouhaitoit ; il vint à Paris. Il rencontra Sa Majeſté qui alloit à la Chaſſe ; & ſe jettant à ſes pieds, il voulut commencer un grand diſcours. » Allez vous-en voir M. de Roſny, lui dit Henry, » en l'arrêtant court, parce qu'il n'avoit pas de tems à lui » donner : & puis je parlerai à vous. « Cet ordre, le ton dont de Lux crut s'appercevoir qu'il étoit donné, & le lieu où on l'envoyoit, commencerent à l'inquiéter, de maniere qu'il fut tenté de prendre la fuite : Il vint pourtant à l'Arſenal ; mais ſi effrayé, qu'au lieu d'écouter ce que je lui diſois, il portoit ſans ceſſe les yeux de tous côtés. Sa peur augmenta encore, lorſqu'il vit les Gardes de Sa Majeſté entrer en défilant dans la cour de l'Arſenal : Le Roi les y avoit envoyés, parce qu'il comptoit repaſſer par-là au retour de la Chaſſe. » Hé ! Monſieur, me dit de Lux, qui pour cette fois ſe crut » perdu ; je ſuis venu ſur la parole du Roi & la vôtre ; ne me » la voudriez-vous pas tenir ? Pourquoi dites-vous cela, Mon» ſieur, lui demandai-je ? Oh ! Monſieur, me répondit-il, les » Gardes que je vois ainſi entrer à la file me font juger que » ce n'eſt pas le Roi qui vient, & qu'ils ne peuvent être en» voyés que pour moi. « Il me ſupplia ſans me donner le tems de le détromper, qu'avant que de le reſſerrer, on le fît parler au Roi ; & promit très-ſincèrement, je crois, de ne lui rien cacher. » Je vois bien depuis long-temps, lui » dis-je,

(21) Il étoit Gouverneur du Château de Dijon & de la Ville de Beaune.

(22) Il

» dis-je, que vous avez l'eſprit fort agité : Mais n'ayez point 1602.
» peur : je n'ai nul ordre de vous arrêter : Parlez librement
» au Roi ; jurez lui fidélité, & la lui gardez ; & ne craignez
» rien : Si le Duc de Biron en avoit voulu faire autant, il ſe-
» roit plein de vie. « On vint nous avertir en ce moment que le Roi étoit au Louvre ; & qu'il me demandoit : La Chaſſe l'avoit mené ſi avant dans la nuit, qu'au lieu de venir à l'Arſenal, il avoit cru devoir s'en retourner droit au Louvre : Ce qui calma les frayeurs du Baron de Lux.

Il entretint le lendemain Sa Majeſté plus de quatre heures. Il ne donna pas lieu qu'on l'accuſât de mauvaiſe diſcrétion : Il chargea au contraire une quantité ſi prodigieuſe de perſonnes, que Henry étant bien aiſe de pouvoir trouver dans des accuſations ſi générales un prétexte pour n'en rien croire & ſe tranquiliſer, n'en traita pas moins favorablement tous ces Accuſés, qui étoient pour la plûpart ſans ceſſe à ſes côtés. Ce n'eſt pas qu'il ne pût y en avoir beaucoup parmi eux, qui euſſent eu connoiſſance des mauvais deſſeins du Maréchal de Biron : l'eſpérance de demeurer inconnus dans la foule les détermina, malgré les avances & les promeſſes que je fis à tout le monde, à ne point s'accuſer eux-mêmes. Il n'en fut pas de même de M. le Connétable : Il avoit avec le Duc de Biron, je ne ſçais quelle liaiſon, que la prudence n'avoit aſſûrément point formée. Comme j'étois perſuadé qu'elle ne s'étendoit pas plus loin que leurs perſonnes ; je crus devoir juſtifier les ſentimens du Connétable à Sa Majeſté, qui ne pouvoit s'empêcher de le regarder de mauvais œil, malgré les aſſûrances que celui-ci lui avoit données de ſa fidélité : & je puis dire que je ne contribuai pas peu à le faire rentrer dans les bonnes graces du Roi. Quoiqu'il en ſoit, ce Prince n'eut pas ſujet de ſe repentir de l'indulgence dont il uſa envers les uns & les autres (22). Si l'on excepte le Comte d'Auvergne, auquel il eſt temps de revenir.

(22) Il n'eſt pas certain que Henry IV. n'ait point eu lieu de ſe repentir de cette indulgence. Sur le fait de l'aſſaſſinat de ce Prince, il eſt reſté bien des doutes dont l'éclairciſſement devient de plus en plus difficile à faire : Mais en ſuppoſant, ce qui eſt très-vrai-ſemblable, que le coup qui enleva Henry IV. ne partit en aucune maniere de la conſpiration dont il eſt fait mention ici ; on peut toujours croire que peut-être il ne ſeroit point arrivé, ſi elle avoit été pourſuivie avec plus d'at-

1602. La qualité du crime qui lui étoit commun avec le Duc de Biron, & l'égalité des preuves fournies contre eux, leur préparoit selon les apparences un châtiment égal : Cependant leur sort fut bien différent. Non-seulement le Roi fit grace au Comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le Connétable; mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de sa prison. Il lui permit de s'accommoder avec le Lieutenant de la Bastille pour sa table : Il le déchargea de la dépense que faisoient les Officiers & les Soldats prépofés à sa garde ; & les réduisit ensuite à cinq, en y comprenant l'Exempt. Ce fut moi qui lui représentai qu'un plus grand nombre étoit en effet inutile. Il n'y eut que la permission de se promener sur les terrasses, qu'il ne put obtenir d'abord : je dis d'abord ; car dans la suite on lui permit tout ; jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois on l'élargit entièrement (23). On l'accoûtuma si peu à être traité en Criminel, que quand on lui rapporta que le Roi lui laissoit la vie, il dit qu'il n'en faisoit aucun cas, si l'on n'y joignoit la liberté.

Ceux qui applaudissent également à toutes les actions des Rois, bonnes ou mauvaises, ne manqueront pas de raisons pour justifier cette différence de conduite de Henry, entre des hommes également coupables ; & diront, comme on le disoit alors à la Cour, que les services que d'Auvergne pouvoit rendre dans la suite à Sa Majesté, en l'instruisant de tout ce qui se trameroit dans le Parti Espagnol contre la France, méritoient bien que le Roi l'épargnât pour son propre intérêt. Pour moi je suis trop sincère pour ne pas convenir ici que ce Prince n'a aucune louange de clémence à espérer de cette action; & que sa passion pour la Marquise de Verneuil, Sœur du Comte d'Auvergne, fut le seul motif auquel celui-ci eut obligation de se voir si bien traité. Je me contentai alors de le penser : & je fus deux ans sans ouvrir la bouche sur ce sujet, en parlant au Roi ; persuadé que mes raisons n'auroient rien pu alors contre les prieres &

tention & de sévérité. En ce cas il faudroit convenir que Henry IV. & M. de Rosny furent trompés par leur trop de facilité, & que le Prince en fut la victime. Ce que l'Auteur dit quatre lignes plus haut de ceux qui se cacherent hardiment dans la foule, montre assez que l'esprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de son Chef.

(23) Au commencement d'Octobre. » Ce ne fut pas, dit le Septénaire, sans avoir bien purgé sa conscience entre les mains de MM. le Chancelier, de Sillery, & de Rosny.

les larmes d'une Maîtreſſe ; & que la choſe faite, il ne ſert de rien de rappeller les fautes. Ce ne fut qu'après que le Comte d'Auvergne eut obligé ſon Bienfaiteur par de nouvelles ingratitudes à reprendre contre lui les mêmes meſures, que j'en touchai quelque choſe à Sa Majeſté : encore m'y força-t'elle elle-même. 1602.

Un jour donc que la converſation rouloit entre nous deux ſur ce chapitre ; Henry après m'avoir regardé quelque temps ſans me rien dire, me dit enfin qu'il avoit toujours été fort ſurpris que je ne lui euſſe jamais demandé les raiſons qui l'avoient porté à conſerver le Comte d'Auvergne. Je lui répondis, Que j'avois cru devoir m'en tenir à mes propres conjectures ſur ces motifs : Que j'en trouvois deux principaux : mais que je n'avois eu garde de m'en expliquer à Sa Majeſté ; parce que je ne l'aurois peut-être pu faire ſans m'expoſer à lui déplaire. Henry reprit auſſi-tôt avec ſa vivacité ordinaire, Qu'il devinoit bien celui de ces motifs qui regardoit la Marquiſe de Verneuil : Et qu'il m'aſſûroit que ce motif ſeul n'auroit pas été ſuffiſant pour lui faire faire grace du moins de la priſon perpétuelle à d'Auvergne : Mais qu'il ignoroit abſolument le ſecond, à qui j'attribuois ſa délivrance : & il me preſſa de le lui dire, juſqu'à me l'ordonner pluſieurs fois, & très-expreſſément. Je lui avouai que j'avois penſé que Sa Majeſté n'avoit garde de flétrir du dernier ſupplice un homme qui ſeroit toujours malgré lui l'Oncle de ſes enfans, ſuppoſé qu'il en eût de Madame de Verneuil. Henry me jura qu'il n'avoit pas porté ſa penſée juſques-là ; quoique cette conſidération, s'il l'avoit faite, eût été très-puiſſante ſur ſon eſprit : Et il voulut que je devinaſſe à mon tour la véritable raiſon qui lui avoit fait mettre d'Auvergne hors de priſon. Il me répéta encore que les prieres de ſa Maîtreſſe, celles du Connétable avec ſes trois filles, & de Ventadour, qui s'étoient jettés à ſes pieds, n'y avoient pas eu autant de part que je l'imaginois ; toutes ces perſonnes s'étant contentées de lui demander la vie du coupable : Il me déclara enfin après tout ce jeu, qu'il s'y étoit porté principalement par les grandes promeſſes que lui avoit faites d'Auvergne, & l'air de ſincérité dont il les avoit accompagnées. Sur quoi il me fit le récit de ce qui s'étoit paſſé entre lui & d'Auvergne, lorſque celui-ci avoit demandé en

1602. grace qu'on le fit parler à Sa Majesté. Il me dit que le Comte, après une infinité d'assurances de son repentir, & de protestations de sa fidélité pour l'avenir, avoit promis avec les sermens les plus forts : Que si Sa Majesté vouloit bien lui rendre la liberté ; il lui révèleroit tout ce qui se passoit de plus secret dans le Conseil d'Espagne : Qu'il n'étoit besoin pour cela, que de paroître reprendre avec cette Cour ses premiers erremens : Qu'il sçauroit bien la tromper, & lui faire prendre pour vrai ce qui de sa part ne seroit que feint : mais qu'il étoit nécessaire, pour que sa feinte ne lui attirât pas en Espagne le châtiment d'un traître, que Sa Majesté ne parlât à aucun de ses Ministres de ce qu'il lui disoit alors ; & qu'elle ne prît point d'ombrage elle même de ses voyages en Espagne, ni des paquets qu'il en recevroit.

Le Roi ajoûta après ce récit, Qu'il avoit eu de la peine à en croire d'Auvergne, & même à s'imaginer qu'il voulût s'abaisser jusqu'à faire le métier d'Espion & de Traître : Mais qu'après que le Comte l'eût assûré sur tout cela, quoiqu'il l'en haît encore davantage, il s'étoit enfin déterminé à attendre l'effet de ses promesses, & à s'en servir pour tirer l'éclaircissement des démarches de l'Espagne, qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs : Que dans cette pensée il avoit promis à d'Auvergne le secret, & tous les autres points qu'il lui avoit demandés.

Ce que je pus conclurre de tout ce que me venoit de faire entendre le Roi, est qu'il fut en toutes manieres trompé par le Comte d'Auvergne, ou plûtôt, je le répete, abusé par sa propre foiblesse pour sa Maîtresse : C'est cela seul qui lui fascina les yeux sur d'Auvergne ; & qui après lui avoir déja fait accorder la grace de la vie pour le Coupable, lui arracha encore celle de la liberté, sur un fondement si frivole, qu'il ne feroit pas d'honneur à la prudence de Henry, si l'on s'en rapportoit à ce qu'il m'en dit. Ce n'est pas qu'on ne puisse mettre en question si le Comte d'Auvergne avoit alors envie de tenir sa parole, & s'il ne redevint traître à son Prince, que parce qu'il se laissa séduire une seconde fois.

On ne sçauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénétrant, inventif, & naturellement éloquent : qualités très-

Digitized by Google

propres au perſonnage qu'il ſuppoſoit devoir jouer. Mais pour ne rien dire ici de ſon ambition, de ſon penchant à la débauche, & de ſes autres paſſions; il avoit dans le cœur un fond ſi naturel de méchanceté & de perfidie, qu'il étoit aiſé de voir qu'il reviendroit à ſon premier caractère. Il y revint avec tant d'adreſſe, que le Roi ne s'apperçut point quand il lui échappa: ſuppoſé qu'il ne lui ait pas échappé dès le premier moment. Il entretenoit ſouvent Sa Majeſté du Roi d'Eſpagne; & il lui en diſoit bien du mal, pour mieux jouer ſon rôle: mais ce qu'il en diſoit, ſe réduiſoit au fond à des choſes de nulle conſéquence; pendant qu'il inſtruiſoit bien plus ſolidement le Conſeil d'Eſpagne, de tout ce qu'il voyoit ſe paſſer dans celui de France. Il nous obligera encore à parler de lui dans la ſuite. 1602.

Le Prince de (24) Joinville, ſur lequel Henry étendit auſſi ſes bontés, étoit un jeune homme d'un autre caractère, Il n'y a jamais rien eu de ſi léger, ni de ſi évaporé. Il ſe trouva engagé en mauvaiſe compagnie, où pour être à la mode, & ſe donnner l'air d'un homme d'importance, il falloit paroître avoir des correſpondances hors du Royaume: C'en fut aſſez pour le gâter. Sur les avis qui furent donnés à Sa Majeſté, qu'il faiſoit ſa brigue en Eſpagne, par le Comte de Chamnite, Gouverneur de Franche-Comté pour le Roi d'Eſpagne, & l'un de ſes Miniſtres; le Roi le fit arrêter. Lorſqu'il ſe vit pris, il dit comme tous les autres, qu'il étoit prêt à tout déclarer, pourvû que ce fut au Roi en perſonne, & moi préſent. J'étois parti la veille pour aller viſiter ma nouvelle acquiſition de Sully, & pour y faire tracer des bâtimens qui le rendiſſent plus logeable qu'il n'étoit alors; Je venois d'y arriver; & je m'étois mis à ſouper, parce qu'il étoit nuit, lorſque j'entendis le cornet du Poſtillon de Sa Majeſté. Je me doutai auſſi-tot que mon ſéjour à Sully n'alloit pas être long. Le Billet qui me fut rendu de Sa Majeſté, ne contenoit qu'un ſimple ordre de me rendre auprès d'elle, ſans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante & preſſée; de maniere que je partis le lendemain de ſi grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorſque je ſçus de quoi il étoit queſtion,

(24) C'aude de Lorraine, quatriéme Fils d'Henry, Duc de Guiſe tué à Blois, depuis Duc de Chevreuſe, & mort en 1657.

1602. je crus devoir intercéder pour un jeune homme sans expérience, & qui ne péchoit que par étourderie. Joinville amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le Roi le connut bien-tôt pour ce qu'il étoit ; & le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la Duchesse de Guise sa Mere, & le Duc de Guise son Frere, auxquels il dit dans son Cabinet : » Voilà l'Enfant prodigue en personne : il s'est » mis dans la tête des folies : Je le traite en enfant ; & je » lui pardonne pour l'amour de vous & de M. de Rosny, » qui m'en a prié à jointes mains : mais c'est à condition que » vous le chapitrerez bien tous trois ; & que vous, mon Ne» veu, dit-il, en se tournant vers le Duc de Guise, vous en » répondrez à l'avenir : je vous le donne en garde, afin de » le rendre sage, s'il y a moyen. «

Ce changement n'étoit pas facile à opérer dans un esprit vif, indocile, & qui avoit déja pris son pli. On le laissa quelques mois en prison, où il se mutina, tempêta, & promit par ennui de se bien comporter, si on le tiroit de là. Le Roi y consentit, & lui fit dire qu'il allât demeurer dans le Château de Dampierre. Joinville ne se trouva guère mieux là que dans sa prison. Il fit représenter au Roi qu'il ne pouvoit demeurer dans un Château qui n'étoit point meublé. Le Roi sçavoit le contraire malheureusement pour lui ; parce que la Chasse l'ayant assez souvent mené de ce côté-là, & à Chévreuse qui en est proche, le Concierge de ces maisons étoit venu lui offrir des appartemens & des lits : Il se souvint même d'avoir couché à Chévreuse, où il se trouva neuf ou dix lits de Maître ; & que Madame de Guise lui avoit dit que Dampierre n'étoit pas moins bien meublé que Chévreuse. Cela l'aigrit contre Joinville, jusqu'à m'attirer un reproche de l'interêt que je prenois à toute cette Maison, & un ordre de ne m'en plus mêler à l'avenir. Loin de révoquer la Sentence, Sa Majesté y ajoûta qu'elle vouloit qu'on entendît de nouveau le prisonnier, avant de l'élargir. Le jeune homme retombé dans sa premiere peur, assûra qu'il alloit faire une seconde confession encore plus éxacte que la premiere : mais comme il craignoit, disoit-il, que Sa Majesté ne fût en colere contre lui, il pria encore que ce fût moi à qui on le fît parler.

Le Duc de Bouillon n'avoit eu garde de revenir de ses

Digitized by Google

Terres, comme il l'avoit promis au Roi. Ce Prince jugea à-propos de lui écrire, après qu'il eut fait arrêter le Duc de Biron, afin de voir si Bouillon ne donneroit point en cette occasion quelques preuves de ses liaisons avec le prisonnier. Il lui mandoit, que le Maréchal de Biron avoit été convaincu de conspirer contre l'Etat ; & qu'il lui en feroit voir les preuves, & lui en apprendroit les particularités, la premiere fois qu'il viendroit à la Cour : Ce qu'il se contentoit de lui insinuer de cette maniere, sans y joindre d'ordre. Le Duc de Bouillon connut d'abord le but de cette Lettre ; & y répondit, en faisant partir à l'heure-même un Gentilhomme chargé de féliciter Sa Majesté du péril qu'elle disoit avoir évité, & d'une Lettre pour moi. Il eut grand soin de n'y donner aucune prise sur lui ; soit qu'il fût déja prévenu sur l'empriſonnement de son Associé, ou qu'il sçût prendre promptement & habilement son parti. Il me mandoit, Que jamais surprise n'avoit été égale à la sienne, lorsqu'il avoit appris que l'Etat & la Personne du Roi avoient été en péril : Que sa fidelité, & son attention à se porter par-tout où son devoir l'appelleroit, convaincroient Sa Majesté de plus en plus, qu'elle n'auroit jamais rien de semblable à craindre de sa part : Qu'il attendoit les ordres du Roi, & mes bons conseils, pour les suivre. C'est sur ce ton qu'étoit écrite la Lettre toute entiere. Il n'avoit pu cependant s'empêcher de glisser un mot en faveur du Coupable, mais d'une maniere si générale, qu'elle ne pouvoit lui préjudicier : c'est qu'en témoignant qu'il souhaitoit que cet évenement ne troublât point le repos de Sa Majesté, il ajoûtoit ces mots, » & qu'il n'al-» teràt pas la douceur de son naturel. » 1602.

Lorsque je montrai cette Lettre au Roi ; il crut qu'on pouvoit s'en servir pour engager Bouillon à venir le trouver. Il n'avoit osé se servir de son autorité pour le lui commander ; parce que sur son refus, il se trouvoit comme forcé d'aller tirer raison de sa désobéïssances par les Armes : ce que Sa Majesté ne vouloit, ni ne devoit faire. Il me dit donc que puisque Bouillon me demandoit conseil sur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture, je lui répondisse, Qu'il étoit vrai qu'on avoit fait entendre au Roi, qu'il n'avoit pas ignoré les menées du Duc de Biron : Mais que cela lui devoit faire prendre encore plus fortement le parti de venir trouver Sa

1602. Majesté, soit pour lui faire connoître son innocence, soit pour obtenir le pardon de sa faute, en la lui avouant : Que je l'assûrois ; que je lui donnois même ma parole ; & s'il le falloit, me rendois caution, qu'il seroit reçu du Prince à bras ouverts, bien-loin qu'il eût rien à en apprehender. Comme Henry en me parlant de la sorte, n'ignoroit pas ma délicatesse sur ces sortes de paroles qu'il me faisoit porter ; il me prévint de lui-même, & me dit qu'il me donnoit sa parole royale que le Duc de Bouillon seroit traité de la même maniere que je lui manderois : Et non-content de cette promesse verbale, Henry m'en donna une par écrit en ces termes : » Je promets à M. de Rosny, que si M. de Bouil-» lon vient me trouver sur les Lettres qu'il lui aura écrites » de sa main, & sur les assûrances qu'il lui donnera, & les » promesses qu'il lui fera ; je les observerai toutes sans y » manquer, ou lui permettrai de se retirer librement où bon » lui semblera, sans qu'en venant, ni retournant, il lui soit » fait aucun déplaisir, ni empêchement : De quoi je donne » ma foi & ma parole Royale audit Sieur de Rosny. Fait à » Paris, ce 24 Juin 1602. «

J'écrivis au Duc de Bouillon ; & sans lui donner connoissance de l'engagement que Sa Majesté venoit de prendre avec moi par rapport à lui, je le pressois dans les termes & par les motifs les plus forts de venir se fixer auprès de la Personne du Roi. Bouillon reçut cette Lettre à-peu-près dans le même temps que la réponse verbale, que le Roi lui fit faire par son Député ; & il prit occasion de ce que ce Prince ne le pressoit plus lui-même de venir, de me répondre que les conseils que je lui donnois ne s'accordant pas avec les ordres de Sa Majesté, il n'avoit pu les suivre, quelqu'envie qu'il en eût ; & qu'il s'étoit contenté d'envoyer, comme Sa Majesté le souhaitoit, une personne au rapport de laquelle on pouvoit ajoûter foi comme au sien même. Cette personne étoit un Gentilhomme, nommé Rignac, qui vint en effet à la Cour au même temps que la replique de Bouillon à ma réponse ; & qu'il fallut défrayer, comme si son voyage eût été fort-important ; parce qu'il paroissoit être venu sur l'ordre de Sa Majesté. Pour le Duc de Bouillon, au-lieu de venir, il s'éloigna encore, & s'en alla à Castres.

Je

Je ne m'étonne pas que mes raiſons n'ayent eu en cette occaſion aucun pouvoir ſur ſon eſprit, moi qu'il regardoit comme ſon ennemi mortel : c'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit publiquement : Et le Roi le ſçavoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une Lettre du ving-huit Décembre de cette année. Je ne ſuis pas plus ſurpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec Sa Majeſté. Dès qu'il eut pu s'appercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de diſſimuler avec lui ; il comprit qu'il lui étoit aiſé de jouer le Roi & ſon Conſeil, ſans aucun riſque. Il ne s'agiſſoit que de (25) répondre toujours à l'extérieur par beaucoup de ſoumiſſion, ſans jamais rien faire de ce qu'on n'oſoit lui preſcrire formellement : Il ſe trouva bien de ce manége ; & s'en ſervit long-temps. Il n'y avoit rien de ſi modeſte, ni de ſi ſoumis, que la Lettre qu'il écrivoit ſur ce ſujet à Du-Maurier ; & qui des mains de Sa Majeſté paſſa dans les miennes, pour être commuiquée au Chancelier & au Duc d'Epernon, avec leſquels je traitois par ordre du Roi cette affaire très-méthodiquement. Le Roi s'y employoit lui-même tout entier ; & voulut bien entretenir ſur le ſujet du Duc de Bouillon, Conſtant & Saint-Aubin toute une après-dînée, mais auſſi inutilement. 1602.

Un jeu plus ſingulier encore, eſt celui que jouèrent en cette rencontre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie. Toutes les Puiſſances Amies d'Henry, ſur-tout l'Angleterre & l'Ecoſſe, dont les Ambaſſadeurs étoient encore à Paris, faiſant faire à Sa Majeſté des complimens ſur le bonheur avec lequel elle avoit étouffé une auſſi dangereuſe conſpiration ; Philippe & Charles-Emmanuel ſe montrerent des plus empreſſés. Je ne ſçais pas par quel motif, ſi ce n'eſt celui de la crainte, ils purent avoir recours à un manége auſſi groſſier. Henry fut plus ſincère avec eux : Il leur déclara qu'il étoit bien informé de la part qu'ils avoient euë dans tout ce complot, dont ils imputerent tout le tort au Comte de Fuentes auſſi hardiment, que s'il leur avoit été poſſible de faire

(25) Les Lettres du Duc de Bouillon au Roi ſont rapportées dans le troiſieme tome des Memoires d'Etat de Villeroi. *pag.* 158. *& ſuiv.* Voyez auſſi les raiſons dont ſe ſert l'Hiſtorien de ſa vie, pour ſe juſtifier ſur l'accuſation d'avoir trempé dans la conſpiration du Maréchal de Biron, ſur ſon refus de venir trouver le Roi, ſur ſa fuite à Caſtres, &c. *liv.* 5. *pag.* 222. *& ſuivantes.*

1602. croire que cet Eſpagnol eût pu agir avec le Maréchal de Biron & les autres Conjurés, de ſon propre mouvement.

Le Roi étant venu à l'Arſenal quelques jours après l'exécution du Maréchal de Biron ; j'eus avec ce Prince un entretien qui mérite bien d'être rapporté. » Vous voyez, me dit ce Prince, en commençant par les réfléxions qu'il lui étoit ordinaire de faire ſur l'ingratitude de Meſſieurs de Biron, d'Auvergne, de Bouillon, & de trois autres des plus diſtingués de la Cour, auxquels il avoit pardonné, & qu'il nomma ; » vous voyez que ceux à qui j'ai fait le plus de faveurs, ſont ceux-là mêmes dont l'ambition, le caprice & la cupidité m'ont fait le plus ſouffrir. « Sur quoi il me fit obſerver que ces ſix perſonnes avoient reçu de lui à différentes fois, des ſommes plus conſidérables que les cinq Rois ſes prédéceſſeurs, en exceptant ſeulement Henry III. accuſés d'être ſi prodigues, n'en avoient donné à leurs Favoris. Henry ajoûta, que pour fermer la bouche à ceux qui relevoient à tout propos les ſervices de ces ſix Meſſieurs, il falloit que je lui fiſſe un mémoire des gratifications qu'il leur avoit accordées depuis qu'ils le ſervoient : Car il ne prétendoit y comprendre que ce qui étoit de pure libéralité, & non point ce que ſon ſecours & ſa protection leur avoient mérité de biens en différentes occaſions : telle eſt, par exemple, la Principauté de Sedan, ſur laquelle Bouillon lui avoit la double obligation de la lui avoir procurée, & enſuite aſſûrée, comme on l'a vû ci-devant, dans un pas aſſez embarraſſant.

Le Roi qui n'avoit commencé ce propos, que pour le faire tomber ſur mon propre chapitre, me dit, qu'il n'avoit pas prétendu par ce diſcours, qui pouvoit avoir quelque rapport à la ſituation préſente de ma fortune, me faire une leçon ; parce qu'il ſçavoit que j'étois aſſez fidèle pour n'en avoir pas beſoin : cependant, qu'après avoir fait de mûres réfléxions ſur la maniere dont il devoit ſe comporter avec moi, pour ne point s'expoſer à voir affoiblir la confiance qu'il avoit en moi, il croyoit devoir prendre deux précautions à mon égard dans les bienfaits que méritoient mes ſervices & ma Maiſon, ainſi le diſoit ce Prince : l'une à l'égard des autres, & l'autre par rapport à moi-même : La premiere, que ces bienfaits ne fuſſent ni ſi prompts, ni ſi exceſſifs,

Digitized by Google

qu'ils me rendiſſent l'objet de la haine publique, toujours diſpoſée à éclater contre les premiers Miniſtres : Et la ſeconde, que ces biens & ces honneurs fuſſent de nature, que ſi quelque jour par le motif de la Religion, ou autrement, je devenois capable de m'écarter de mon devoir, ils ne me miſſent pas en état d'embarraſſer mon bienfaiteur même, ou de nuire après ſa mort à ſon ſucceſſeur, & de mettre l'Etat en danger. » En un mot, me dit ce Prince, après m'avoir prévenu que comme il alloit me parler ſans détour, il vouloit que je lui diſſe auſſi librement ma penſée, » je » veux m'ôter à moi-même juſqu'au moindre ſoupçon con» tre vous, afin que rien n'altère mon amitié pour vous : » J'eſſuye tous les jours tant d'infidélités auxquelles je ne » m'attendois point, que je ſens que malgré moi elles me ren» dent défiant. Ne vous attendez donc pas que je vous rende » maître de grandes Villes & de fortes Places, qui avec vo» tre crédit & votre capacité vous miſſent en état de vous » paſſer de moi, & de troubler un jour la tranquilité du » Royaume, quand bon vous ſembleroit : Je ne peux point » faire pour vous plus que ne doit faire pour un Ser» viteur, quelque fidèle qu'il ſoit, un Roi qui a ſoin de » ſon honneur, de ſa réputation, & du ſoin de ſes peu» ples. 1602.

Henry ajoûta encore avant que j'euſſe eu le temps de lui répondre, qu'en attendant les occaſions d'ajoûter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit dès ce moment à mes gages & à mes penſions, qui ne ſuffiſoient qu'aux dépenſes de ma Table & de ma Maiſon, un extraordinaire de cinquante ou ſoixante mille livres tous les ans ; afin que les uniſſant à mon propre revenu, je puſſe en acquerir encore quelques Terres, les bâtir, les meubler & les embeſlir ; & de plus établir avantageuſement mes Enfans, ſur leſquels Sa Majeſté me dit avec beaucoup de bonté qu'elle ſe réſervoit encore à me donner des marques de ſa bienveillance & de ſa libéralité. » J'ai d'autant moins de regret à » tout cela, pourſuivit-elle, que je ſçais bien que vous ne » dépenſerez pas follement ces ſommes en feſtins, en chiens, » chevaux, oiſeaux & Maîtreſſes. «

Pendant ce diſcours aſſez long de Henry, je m'étois ſenti agité de pluſieurs penſées différentes, qui me l'avoient

1602. fait écouter sans rien dire. Les réflexions que je fis, me laisserent plus touché encore de sa franchise & de sa confiance, que mécontent d'une délicatesse, que mille autres en ma place auroient peut-être trouvée excessive. Je répondis enfin, ce Prince m'ayant encore ordonné de le faire avec toute la sincerité dont j'étois capable : Que quoique j'eusse dès ce moment une entiere certitude, que ni lui, ni ses Successeurs, ni l'Etat, n'auroient jamais rien à craindre de ma part de tout ce que sa sagesse lui avoit fait envisager ; je trouvois cependant moi-même qu'elle n'alloit pas trop loin : l'une des principales Maximes du Gouvernement étant selon moi, que le Prince ne doit jamais se livrer trop aveuglément à une seule personne, quelques services qu'il en ait reçus ; parce qu'il est presqu'impossible que personne réponde jamais de ses dispositions pour l'avenir : Qu'ainsi au-lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu dans tout ce que Sa Majesté venoit de me dire, qu'à admirer sa prudence, & à la remercier de ce que ses récompenses, quelques bornes qu'elle y mît, surpasseroient toujours de beaucoup mon attente & mes services.

Comme je ne pouvois douter que les insinuations malignes des Courtisans jaloux de ma faveur n'eussent eu quelque part aux craintes que le Roi venoit de témoigner à mon égard ; je pris ce moment pour une explication sur cet Article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il seroit nécessaire de revenir plus d'une fois. Je priai Sa Majesté qu'elle me permît de lui représenter, qu'elle ne pouvoit sans injustice ajoûter foi aux rapports empoisonnés des délateurs, sans avoir bien avéré mon tort auparavant, & sans m'avoir entendu moi-même : Je l'assûrai qu'elle me trouveroit d'une sincerité à les avouer, qui méritoit seule qu'elle en usât ainsi avec moi ; & qu'elle verroit que ce que mes Ennemis me supposoient de vûës criminelles, se réduisoit au-plus à un tort, dont je ne faisois aucune difficulté de convenir en ce moment, & pour lequel j'avouois avoir besoin de son indulgence : c'est lorsque dans l'impatience de l'obstacle, ou du retardement, que je voyois apporter à quelque disposition que je jugeois nécessaire, il m'échappoit quelque parole d'aigreur & de plainte contre la trop grande facilité du Roi, dont mes envieux ne manquoient pas de tirer avantage con-

Digitized by Google

tre moi ; quoique la pureté de mes intentions fût facile à appercevoir dans l'action même qui servoit de fondement à la calomnie. 1602.

Ce que je disois en ce temps-là au Roi, je le dis aujourd'hui à mes Lecteurs ; & non point par un air de modestie affectée, qui me tienne lieu de justification : je sens que je n'en ai réellement aucun besoin ; mais parce que quelque irréprochable qu'ait été ma conduite, j'ai pourtant été obligé plus d'une fois de me justifier auprès du Prince que j'ai servi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la justice qui m'est duë ; il ne fera pas non-plus juger moins favorablement d'Henry ; pour peu qu'on fasse attention aux conjonctures, & aux Maximes du temps où nous avons vécu l'un & l'autre. En tout temps il n'y a rien dont il soit si difficile de se défendre, que d'une calomnie travaillée de main de Courtisan : Quel effet ne devoit-elle pas produire dans l'esprit d'un Prince, qui se rappelloit mille éxemples de trahison, d'infidelité & de désobéïssance ; & presque pas un de véritable attachement ? Pour connoître le fond des sentimens de Henry le grand pour moi ; je puis dire qu'il ne faut pas le considérer dans ces momens, où le souvenir de tant d'ingratitudes réveillé par d'adroites impostures, ouvroit son cœur comme malgré lui au soupçon & à la défiance ; mais lorsque revenu de l'impression que lui causoient ces complots, dans lesquels on cherchoit à m'embarrasser, il me donnoit les marques les moins équivoques de sa tendresse. Au-reste qu'on juge comme on voudra de ces petites disgraces que j'ai euës à essuyer pendant le cours de ce qu'on appellera ma gloire & mes prosperités, & que tout autre auroit peut-être supprimées, pour se faire honneur d'avoir tourné à son gré tous les penchans de son Maître ; pour ne rien déguiser, ni supprimer sur ce sujet, il me suffit de la vérité & de l'instruction : l'une est mon guide, & l'autre mon objet.

Le Duc de Luxembourg ayant eu cette année un procès au Parlement ; les Avocats qui avoient plaidé sa Cause furent assez hardis pour éxiger quinze cens écus. Il en porta ses plaintes au Roi, qui enjoignit au Parlement de donner un Arrêt, par lequel le salaire des Avocats fût réduit & taxé ; eux obligés de donner Quittance de l'argent qu'ils re-

1602. cevroient, & un Récépissé de toutes les Pièces qu'on leur auroit mises aux mains ; afin qu'on put les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits. Il avoit toujours paru si nécessaire de mettre un frein à la cupidité de ces Messieurs, que les Etats avoient déja ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard. Le Parlement accorda l'Arrêt qu'on lui demandoit : Mais les Avocats au-lieu de s'y soûmettre, allerent au nombre de trois ou quatre cens, remettre leurs Chaperons au Greffe : ce qui fut suivi d'une cessation d'Audiences. Il se fit un murmure presque général dans Paris, sur-tout de la part des Pédans & des Badauds : deux misérables espèces dont cette Ville abonde ; & qui se croyant plus sages que le Roi, le Parlement, l'Assemblée des Pairs, & les Etats, décidoient contre eux en faveur des Avocats (26). Ceux-cy trouverent bien-tôt des partisans jusques à la Cour, qui sçurent si bien grossir un mal très-peu considérable en soi, & d'un remède très-facile, que le Roi étourdi de leurs clameurs, commença à s'alarmer sur les conséquences.

Ordonnance de Blois, art. 162.

Pendant que cette affaire étoit encore en branle ; un jour que Sa Majesté s'en entretenoit dans son Cabinet avec les Courtisans, & qu'elle rapportoit toutes les instances qui lui avoient été faites en faveur des Avocats : » Pardieu ! Sire, » je ne m'en étonne pas, dit Sigogne en élevant sa voix, & » de l'air d'un homme piqué : ces gens-là montrent bien » qu'ils ne sçavent à quoi s'occuper ; puisqu'ils se tourmen- » tent tant l'esprit d'une chose si frivole : Vous diriez à les » entendre criailler, que l'Etat seroit perdu, si on n'y voyoit » plus ces Clabaudeurs : comme si le Royaume sous Charle- » magne, & tant de grands Rois, pendant le régne desquels » on n'entendoit parler ni d'Avocats, ni de Procureurs, n'a- » voit pas été aussi florissant qu'il peut l'être aujourd'hui, » que nous sommes mangés de cette vermine. » Sigogne apporta ensuite pour preuve que l'établissement des Avocats n'est pas fort ancien en France, le Protocole de la Chancel-

(26) P. Matthieu en rapportant cet incident, *tom. 2. liv. 3. pag. 478.* semble aussi prendre le parti des Avocats : Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du Duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces Mémoires, des moyens de diminuer considérablement le nombre des procès : Et c'est à cela en effet qu'on doit d'abord s'appliquer pour remédier aux abus dont il se plaint.

Digitized by Google

lerie, dont la premiere Lettre eſt intitulée, *Lettre de Grace à plaidoyer par Procureur* : Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaiſir, il ajoûta que cet art s'étoit établi à la ruine de la Nobleſſe & du Peuple, & au dépériſſement du Trafic & du Labourage : » Il n'y a, dit-il, ni Artiſan, ni Paſteur, ni » Laboureur, ni même ſimple Manouvrier, qui ne ſoit plus » utile que cette fourmilliere de gens qui s'enrichiſſent de » nos folies, & des raffinemens qu'ils ont inventés pour étouf- » fer la vérité, & renverſer le bon droit & la raiſon : Si nous » ſommes ſi aveugles, continua-t-il avec une vivacité tout- » à-fait plaiſante, que nous ne voulions, & ſi malheureux » que nous ne puiſſions nous en paſſer tout-à-fait ; il n'y a » qu'à leur ordonner de ſe remettre dans huit jours tout-au- » plus-tard à continuer leurs fonctions, aux conditions por- » tées par la Cour, ſous peine d'être obligés de retourner » reprendre la Boutique, où la Charruë, qu'ils ont quittées, » ou de s'en aller ſervir l'Etat en Flandre un mouſquet ſur » l'épaule : & je vous réponds qu'on les verra bien-tôt courir » pour reprendre ces magnifiques Chaperons, comme ver- » mine vers un tas de froment. «

1602.

Il n'y avoit perſonne dans la compagnie qui pût s'empêcher de rire de la ſaillie de Sigogne : le Roi s'en divertit le premier, & convint que ces raiſons étoient bonnes : Mais ſoit qu'il ſe fût laiſſé aller aux ſollicitations (27), ou ébranler par la crainte de joindre encore ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déja l'intérieur du Royaume ; ou, comme il s'en expliqua, qu'il ſe réſervât à faire quelque jour ſur cette matiere un Réglement général, dans lequel non-ſeulement les Avocats, mais encore les Procureurs, & tout le Corps même de la Juſtice fuſſent compris ; il conſentit que pour cette fois l'Arrêt demeurât ſans effet : Et c'eſt ainſi que ſe termina cette riſible affaire, ſur laquelle je renvoie pour les

(27) Le temperament que firent apporter dans cette affaire les Gens du Roi, qui ſous-main favoriſoient les Avocats, fut, que le Roi renvoya de nouvelles Lettres au Parlement, par leſquelles il étoit enjoint aux Avocats de reprendre & continuer leurs fonctions, à condition pourtant d'obéïr aux Arrêts du Parlement, & à l'Ordonnance des Etats : Mais comme ces Lettres leur permettoient en même-temps de faire les remontrances qu'ils croiroient juſtes par rapport à l'éxercice de leurs Charges ; & qu'on leur aſſura en particulier, & qu'en attendant ils pouvoient agir comme auparavant, ils n'eurent aucune peine à s'y ſoûmettre. *De Thou, liv. 128. Septen. ann. 1602.*

Digitized by Google

1602. réflexions, au propre discours de Sigogne : aussi-bien demeura-t'on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (28).

Ce sujet amène à propos le grand procès intenté cette année par le Tiers-Etat de Dauphiné contre le Clergé & la Noblesse, sur la maniere dont les Impôts sont assis & repartis dans cette Province. Je fus nommé pour en connoître avec treize autres Commissaires, choisis par les personnes les plus distinguées du Royaume : mais il se passa six ans, avant qu'il pût être vuidé ; l'animosité des Parties étant si grande, qu'on fut obligé de renvoyer une seconde fois informer sur les lieux. Je fis une plus prompte justice du nommé Jousseaume, Receveur Général des Finances, qui avoit fait banqueroute, & emporté les deniers Royaux : Je le fis saisir à Milan, où il s'étoit retiré, & attacher à une potence. Toute action capable d'entraîner avec soi la ruine d'une infinité de Familles, ne peut être poursuivie trop sévèrement. Le Roi prit encore l'intérêt de ses Finances, dans l'affaire des Receveurs & Trésoriers Généraux de Bourgogne. On leur avoit donné quelques Assignations pour le payement des Garnisons, & Ouvrages de Fortifications, qu'ils n'avoient point acquités, par négligence, ou malversation. Sa Majesté envoya suivant mon conseil, un Commissaire, honnête homme, qui commença par interdire ces Employés ; fit lui-même la Charge de Trésorier ; & commit quelqu'un à la

Matthieu, ibid. 462.

(28) Le Journal d'Henry IV. rapporte une petite Histoire, qui trouvera sa place ici. Henry chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent ; & vint seul à Créteil, qui est une lieuë par-de-là le pont de Charenton, sur l'heure de midi, & affamé comme un Chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, & demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à dîner. Elle répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard : Elle ne le prenoit que pour un simple Gentilhomme. Henry lui demanda pour qui donc étoit une broche de rôti qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des Messieurs qui étoient en haut, & qu'elle croyoit être des Procureurs. Le Roi les envoya prier fort civilement de lui céder un morceau de ce rôt pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot : ce qu'ils refuserent. Henry IV. envoya chercher secrettement Vitry & huit ou dix autres de sa troupe, auxquels il dit de prendre ces Procureurs, de les mener à Grosbois, & de les bien fouetter, pour leur apprendre à être une autrefois plus civils avec les Gentilshommes : » Ce » que le dit Sieur de Vitry éxécuta » fort bien & promptement, dit » l'Auteur, nonobstant toutes les » raisons, prieres, supplications, te- » monstrances & contredits de MM. » les Procureurs. «

(29) L'écu

la Recette générale. Tous les frais qui furent faits dans cette occaſion, furent pris ſur les gages de ces Receveurs & » Tréſoriers : » Afin, dit Henry, que je ne paye pas la » peine de la faute qu'ils font contre mon ſervice & leur » devoir. « 1602.

Je trouvai un remède plus court & moins violent que les châtimens & les confiſcations, pour empêcher le tranſport des eſpeces d'or & d'argent hors du Royaume : ce fut de les hauſſer (26). Ne pouvant y avoir d'autre cauſe de cet abus, que la trop grande proportion entre la valeur

(26) L'écu d'or au Soleil, qui valoit ſoixante ſols tournois, fut mis à ſoixante-cinq : l'écu d'or nommé l'écu piſtolet, de cinquante-huit ſols, à ſoixante-deux, & ainſi des autres eſpeces d'or. Le franc d'argent de vingt ſols, hauſſa d'un ſou quatre deniers ; & le reſte à proportion. C'eſt au mois de Septembre que fut portée cette double Ordonnance du ſurhauſſement des Monnoies, & du rétabliſſement du compte par livres : Car le compte par écus n'avoit lieu que depuis vingt-cinq ans, c'eſt-à-dire, depuis l'Ordonnance de 1577, qui avoit aboli le compte par livres. Matthieu approuve fort ces deux opérations du Duc de Sully, *tom. 2. liv. 3. pag.* 540. Le Blanc prétend au contraire, *p.* 351. 372. *& ſuiv.* qu'en dérogeant dans tous ſes points à cette fameuſe Ordonnance de 1577, quelques fortes raiſons qu'on ait cru avoir, on fit un très-grand mal ; ſoit dans la Monnoie, parce que les eſpeces d'or & d'argent hauſſerent enſuite autant en ſept années ſeules, qu'elles avoient fait pendant les ſoixante-quinze années précédentes ; ſoit dans le Commerce, parce que les Marchandiſes & Denrées enchérirent à proportion. Le ſentiment de ce dernier me paroît appuyé ſur de meilleures raiſons. Le compte par écus avoit été établi en faveur de ceux qui avoient leur revenu en argent, de ceux qui le faiſoient valoir par la voie de conſtitution & autrement, de ceux qui vendoient à terme des effets, &c. L'Ordonnance de 1577, aſſûroit les biens de ce nombre conſidérable de Citoyens : Et d'ailleurs ſi l'on avoit vu du deſordre dans les Monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être la cauſe, mais uniquement l'état violent où les Guerres Civiles avoient réduit ce Royaume.

Le Duc de Sully imagina les deux operations dont il eſt ici queſtion, pour arrêter ces deſordres, qui étoient, ſelon lui, la trop grande abondance des Eſpeces étrangeres qui prenoient la place des nôtres dans le Commerce ; en ſecond lieu, le ſurhauſſement des denrées ; enfin le tranſport des eſpèces d'or & d'argent chez nos Voiſins. Il eſt également facile de lui faire voir que ſes plaintes à tous ces égards ne portent ſur rien, non plus que le remède qu'il veut y apporter. Nous avons déja montré plus haut, en quel ſens c'eſt un bien que cette quantité de Monnoie Etrangere qui abonde dans notre Commerce : Et ſi on pouvoit l'appeller un mal, l'augmentation de la valeur numéraire des eſpeces, à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire ceſſer.

Pour ce qui eſt de l'enchériſſement des denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage ; & la raiſon pour y obvier, qu'il tire de la ſtipulation par livres, paroîtra à tout le monde très-inſuffiſante & même frivole. D'ailleurs il me ſemble que l'enchériſſement des denrées ſuit comme » un effet néceſſaire de la multiplication qui s'eſt faite

1602. nos especes d'or & d'argent, & celles de nos Voisins. J'établis en même temps dans le Royaume le compte par livres, qui auparavant s'y faisoit par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop subtile; l'une & l'autre maniere de

en Europe des métaux d'or & d'argent depuis la découverte de l'Amérique. Pour que cela ne fût pas, il faudroit que nous nous interdisions tout Commerce, non-seulement avec l'Espagne, dont les mines nous fournissent ces métaux, mais encore avec tous nos Voisins, chez lesquels ils circulent, aussi-bien que chez nous. L'Etat où l'on se conduiroit suivant ce principe, feroit avec tous les autres Etats de l'Europe, la même figure que faisoit la République de Sparte avec les autres Républiques de la Grèce. La seule attention qu'on doit avoir (& elle est d'une extrême conséquence) est, que toutes les Marchandises & Denrées, & généralement tout ce qui fait partie du Commerce, hausse en même temps & dans la même proportion. Si l'on enchérit le produit des Manufactures, sans enchérir le bled, par exemple; l'Agriculture est négligée: Si l'on ne proportionne pas à l'un & à l'autre le salaire des Journaliers, ils ne peuvent plus se nourrir, & payer les Impôts.

Quant au transport des Espèces hors du Royaume, qui paroît avoir été le principal objet du Duc de Sully, il est vrai que l'augmentation de leur valeur numéraire pouvoit en quelque sorte le prévenir, en anéantissant ou diminuant le profit des Billonneurs: & il y a apparence que ce fut cette seule raison qui le détermina. Les lumieres bornées de son siècle sur les Finances, & plus encore sur le Commerce, ne lui permirent point d'envisager qu'il détruisoit un abus léger par un beaucoup plus grand, ni de remonter jusqu'à la source du mal. Il auroit senti, qu'il est tout naturel que l'avantage du Commerce, & conséquemment la plus grande quantité d'or & d'argent, demeure à la Nation qui aura mis toutes les autres dans la plus grande dépendance des richesses, soit naturelles, soit acquises; & que tant que la balance du Commerce sera en faveur de quelqu'un de nos Voisins, cette défense de transporter les matieres d'or & d'argent, n'est ni juste ni pratiquable. Aujourd'hui que nous commençons à voir un peu plus clair sur cette matiere, il n'y a plus personne qui ne convienne que toutes ces opérations, & toute cette façon de penser, ne frapoient guére droit au but.

Quoique l'exigence des cas, qui est infinie, ne permette ni de tout prévenir, ni de tout assujettir à une seule règle; on peut dire cependant qu'il y a fut l'article de la Monnoie & du Commerce, deux maximes générales & très-simples, qu'on doit regarder comme invariables: C'est d'éviter avec le plus grand soin de toucher aux Monnoies; & de travailler sans relâche à rendre le François le plus laborieux, le plus industrieux & le plus œconome qu'il est possible.

Les fréquentes variations dans les Monnoies portent des playes mortelles au Commerce intérieur, & étranger, par l'extinction de la confiance, le resserrement des bourses, les embarras & le desavantage du Change, le renversement des fortunes, &c. Tout cela est palpable & connu. On peut y ajoûter, que le Roi qui paroît être le seul qui gagne à ces opérations, à bien examiner la chose, y perd toujours considérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'insolvabilité de ses Sujets est un mal qu'il partage toujours avec eux, & même dont il se sent plus long-temps qu'eux; toutes ses dépenses augmentent avec la Monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces espèces diminuent.

L'autre principe a encore moins besoin de preuve. Il semble que la Nature a réservé à la France l'Empire du Commerce, par l'avantage

Digitized by Google

compter devant revenir au même. Je n'en juge pas ainſi ; ſur l'expérience que je crois avoir faite, que l'habitude de nommer un écu, faute d'une dénomination plus propre aux petits détails, porte inſenſiblement toutes les parties du Com- 1602.

de ſa ſituation, & par l'excellence de ſon terroir, qui met une grande partie de ſes Voiſins dans la néceſſité d'avoir recours à elle, pour toutes les choſes qui ſont les premiers & eſſentiels beſoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du-moins également avec eux, le Commerce de toutes celles qui ne ſont que de ſimple commodité, ou que le luxe a introduites en Europe. Si la conſommation de celles-cy abſorbe au-delà du produit des premieres ; mal-à-propos nous plaindrions-nous de notre état : Car prétendre empêcher le tranſport de nos matieres d'or & d'argent chez l'Etranger, lorſque c'eſt nous qui redevons à cet Etranger ; c'eſt vouloir faire ceſſer l'effet ſans ôter la cauſe : Mais appliquer le François au Commerce qui ſe fait par la Mer, aux Manufactures, aux Arts ; l'empêcher autant qu'il ſe peut, de trop dépenſer aux choſes qui viennent de l'Etranger, & qui ne ſont que ſuperfluës ; & d'un autre côté augmenter ſes richeſſes propres, en animant la culture de ſes Terres : voilà ce qu'on appelle tirer parti du Commerce.

Outre Le-Blanc & Matthieu, conſultez ſur le ſujet de cette Note, De-Thou, *liv.* 129. Le-Grain, *liv.* 8. Péréfixe, & autres Ecrivains de ce temps-là ; mais ſeulement pour y chercher l'hiſtorique de ces opérations de Finances & de Commerce : Car dans la vérité, les raiſonnemens de ces Ecrivains ſur toute cette matiere ne ſont guére ſatisfaiſans. On pourroit dire d'eux ce que diſoit le Duc de Sully du Parlement de Paris : » Ce ſont des Maîtres-ès-Arts qui » tous n'y entendent rien. « *Mémoir. pour l'Hiſtoire de France.*

Comme M. de Sully ne revient plus à traiter les affaires de la Monnoie ; j'y ſuppléerai par les mêmes Mémoires, *tom.* 2. *pag.* 275. *& ſuiv.* quoique cet Ecrivain paroiſſe ne pas même entendre l'état de la Queſtion, & qu'il parle peu avantageuſement du Roi & de ſon Miniſtre. » En ce » temps, dit-il (& il parle de tous les mouvemens qui ſe firent à ce ſujet en 1609), » fut mis ſur le Tapis » du Conſeil, & propoſé un nouvel » Edit des Monnoies, leſquelles on » vouloit décrier & changer, c'eſt-à-» dire, les affoiblir, & par même » moyen ruiner le peuple. Chacun » en murmuroit : le Roi ſeul pour » avoir ſon compte, en rioit, & ſe » moquoit de tout le monde, même de ſes Officiers, & de leurs » remontrances ; comme il fit du » Premier Préſident des Monnoies » (Guillaume le Clerc), lequel s'é-» tant troublé en ſa harangue, ayant » été deux fois interrompu par Sa » Majeſté ; le Roi ſe prenant à ri-» re, le fit demeurer au beau milieu » de ſa harangue : ce que Sa Ma-» jeſté voyant, lui dit : continuez » M. le Préſident : car ce que je ris » n'eſt pas que je me moque de » vous ; mais c'eſt que mon Couſin » le Comte de Soiſſons qui eſt près » de moi, me diſoit qu'il ſentoit l'é-» paule de mouton. Laquelle recharge lui ôta tout-à-fait la parole : Et » le Roi ſe prenant à rire s'en alla, » & le laiſſa-là. Un Périgourdin, le-» quel étoit un des principaux qui » avoit donné au Roi l'invention de » cet Edit, en preſſoit fort l'éxécu-» tion. Le Roi qui connoiſſoit bien » l'iniquité de l'Edit, ſe voyant con-» tinuellement occupé de ce Ruſtre » de Partiſan, lui demanda enfin de » quel Pays il étoit : Je ſuis de Pé-» rigord, répondit ce vilain : Ven-» treſaintgris ! repartit Sa Majeſté, » je m'en ſuis toujours douté : car en » ce pays-là ce ſont tous Faux-mon-» noyeurs. .. Le Samedi 5 Septem-« bre, la Cour aſſemblée ſur l'Edit » de Monnoies, le rejetta tout-à-fait :

1602. merce dans les ventes & dans les achats, au-delà de leur vraie valeur.

Le Commerce se trouva encore interessé dans la Nouvelle que le Roi reçut de plusieurs endroits du Royaume, que ceux qui avoient été préposés pour y chercher des Mineres d'or & d'argent, en avoient trouvé de fort-abondantes (30). Le bruit en fut répandu à la Cour avec tant d'apparences de certitude, que chacun se figurant la Direction de ce nouveau travail, comme une source de richesses immenses; il n'y eut presque personne qui n'employât tout son crédit pour se la faire accorder. Monsieur Le-Grand en obtint la Surintendance, & Béringhen, le Contrôle-Général: Ce qui fit dire à La-Regnardiere, Bouffon aussi mordant que plaisant, qu'il ne pouvoit être fait un choix plus heureux pour la Direction des Mines, que celui d'un homme, qui étoit lui-même un composé de mines. La culture de la Soie, sur laquelle j'aurai plus d'occasion de parler l'année suivante, peut trouver son commencement en France, dans cette année: Il y eut même un Edit porté pour la plantation de Meuriers.

» *Nec debemus, nec possumus*, conclu-
» rent-ils tous d'une même voix.
» MM. des Monnoies y furent man-
» dés: entre lesquels, un de la Reli-
» gion, nommé Bizeul, triompha
» de parler, & opina fort-librement;
» dont il fut grandement loué: M. le
» premier Président dit, *Non in parabo-*
» *lis ipse locutus est nobis*... Est à noter
» qu'aussitôt que Messieurs de la Mon-
» noie furent entrés dans la Cham-
» bre, le Premier Président leur dit:
» sécz vous, & vous couvrez, puis
» vous parlerez.. Le Mardi 8. sur le
» soir, M. de Sully alla voir le pre-
» mier Président, pour le prier d'in-
» duire la Cour à passer les Edits;
» surquoi il le trouva inflexible: Et
» comme le Président lui en remon-
» troit l'injustice; M. de Sully lui
» répondit: Le Roi ne doit estimer
» injuste ce qui accommode ses af-
» faires... Le Mardi 15 Septembre,
» le Roi envoya ses Lettres Patentes
» à la Cour, pour prolonger encore
» le Parlement de huit jours; pen-
» dant lequel temps il leur étoit en-
» joint de vaquer à la vérification des
» Edits, deux desquels étoient com-
» me révoqués, & des autres on espé-
» roit qu'ils iroient à veau l'eau &c.«

(30) Le Septénaire, nomme ainsi les endroits où furent trouvées ces Mines de toute espèce: » Ez Monts-
» Pirenées, des Mines de talc & de
» cuivre, avec quelques Mines d'or
» & d'argent: aux Montagnes de
» Foix, des Mines de geais & des
» pierres précieuses, jusques aux es-
» carboucles, rarement: Ez terres de
» Gevaudan & ez Sevennes, Mines
» de plomb & d'étain: En celles de
» Catcassonne, Mines d'argent: en
» celles d'Auvergne, Mines de fer:
» en Lyonnois près le Village Saint-
» Martin, celles d'or & d'argent:
» en Normandie, d'argent & fort-
» bon étain: Annonay, en Vivarais,
» Mines de plomb: en la Brie & Pi-
» cardie, Mines de marcassites d'or
» & d'argent. « Quelques-unes de ces Mines, mais sur-tout celles d'or & d'argent, sont d'un travail si pénible & en même temps si infructueux, que M. De-Thou avoit raison de dissuader dès ce temps-là de s'y attacher. *liv.* 129.

Digitized by Google

De tous ces différens Edits, aucun ne fit tant de bruit, que celui qui fut donné contre les Duels (31). Sa Majesté s'y porta, jusqu'à ordonner la peine de mort contre les Coupables : En quoi elle ne suivit pas mon avis. J'ai assez donné à connoître ce que je pense de ce cruel & barbare abus, pour n'être pas accusé d'avoir cherché à le tolérer : C'est que je prévoyois au contraire que l'excès de sévérité dans les moyens seroit cela même d'où naîtroit le principal obstacle à l'exécution. Lorsqu'il s'agit de manifester la volonté du Souverain à ses Sujets ; je trouve qu'il n'y a rien de si important, que de bien examiner si la chose défenduë est de nature, que le risque de la vie soit capable d'arrêter la désobéïssance ; parce qu'autrement je crois que les moyens extrêmes sont alors bien au-dessous de la simple perte de l'honneur, ou même d'une amende pécuniaire un peu forte. Si on fait une sérieuse attention au Duel, on trouvera qu'il est de cette nature ; parce que ne regardant pour l'ordinaire que des personnes de qualité, souvent même de la premiere distinction, dont les sollicitations sont d'autant plus vives & plus efficaces, que la peine dont on est menacé est grande & infamante ; il est indubitable qu'il s'accordera beaucoup d'abolitions, dont l'exemple & l'espérance suffisent de reste pour encourager à désobéïr aux loix : Souvent les peines qui font le plus d'impression, sont celles pour lesquelles on n'ose, ou l'on ne peut demander grace. 1602.

Outre les Ambassades dont j'ai parlé au commencement de cette année, le Roi en reçut une très-solemnelle des treize Cantons Suisses. Quarante-deux Députés de cette Nation vinrent à Paris, pour le renouvellement d'Alliance (32), qui avoit été le sujet du voyage du Maréchal de Biron dans ces Cantons. Je fus nommé, avec Sillery, de Vic & Caumartin, pour traiter avec eux : Ce que je ne fis pas assiduëment, à

(31) Cet Edit où le Duel est déclaré crime de Lèze-Majesté, fut rendu à Blois, au mois de Juin. Il est très sévère. C'est cet Edit qui a attribué le premier au Connétable & aux Maréchaux de France, le pouvoir de défendre les voies de fait, & d'ordonner sur la réparation de l'injure : Ce que le Parlement restreignit en le vérifiant, aux seules entreprises réputées intéresser le point d'honneur ; & en excepta tous autres crimes, délits, voies de fait, &c. M. de Sully reviendra dans ces Mémoires à traiter plus au long la matiere du Duel.

(32) Voyez toutes les Cérémonies d'Entrées d'Audiences, de prestations de Serment, &c qui furent observées en cette occasion, dans *le Septénaire. Ann.* 1602. *Matthieu, tom.* 2. *liv.* 3. 471. *&c.*

1602. cause de mes occupations. Je me contentois d'être exactement informé par Sillery, de ce qui se passoit dans leurs Assemblées. La seule difficulté que j'y fis naître, fut que sur les trois millions qu'on leur accorda, outre les quarante mille écus, à quoi fut portée leur pension ordinaire, j'aurois dumoins souhaité qu'on défalquât quelques sommes acquitées à leur décharge, pendant la Campagne de Savoie, & dans quelques autres occasions. Du reste faire grande chère à ces Messieurs-là, & boire largement avec eux, a été de tout temps une des parties essentielles de leur réception. Le Roi leur fit présent de chaînes & de médailles d'or. Il renvoya de même comblé de présens le Camerier du Pape, qui vint visiter le Roi de la part de Sa Sainteté. Il donna son consentement à l'Alliance que la République de Venise fit avec les Ligues des Grisons contre l'Espagne.

Les Armemens & autres préparatifs considérables, qu'on voyoit faire à cette Couronne pour l'année suivante, tenoient toujours le Conseil de France extrêmement attentif; & furent cause que Henry, dont le principe a toujours été que la seule puissance militaire rend un État florissant, non-seulement rejetta la proposition que je lui fis de réformer une partie de ses Troupes, & sur-tout de diminuer les Compagnies de ses Gardes de douze ou quinze cens hommes; mais encore, qu'il prit la résolution de faire une nouvelle levée de six mille Suisses, que j'obtins à grande peine qu'on différât jusqu'au mois de Septembre. Il veilla plus exactement qu'auparavant au payement de ses Gens de Guerre: & j'eus obligation à M. le Connétable d'avoir sollicité fortement pour celui de ma Compagnie de Gendarmes: Enfin il se détermina encore à faire le voyage de Calais: c'est le plus considérable de tous ceux que Sa Majesté fit cette année, après celui qu'elle avoit fait dans les Provinces.

Henry prit sa route par (33) Verneuil, sur la fin du mois d'Août; laissant la Reine son Epouse dans le même état que l'année précédente, lorsqu'il fit le même voyage; c'est-à-dire fort avancée dans sa grossesse, puisqu'elle accoucha de Madame, sa Fille aînée, dans le mois de Novembre (34). Aussi

(33) Verneuil près de Senlis, Château qu'il avoit donné à Mademoiselle d'Entragues, sa Maîtresse, & d'où elle prit le nom de Marquise de Verneuil.

(34) Elizabeth de France, née le 22. Novembre 1602. & mariée à Philippe IV. Roi d'Espagne, en 1615.

Digitized by Google

ne me recommanda-t'il rien tant que de me rendre assidu auprès d'elle, pour lui faire goûter ce voyage, & lui procurer tous les divertissemens propres à la désennuyer pendant les premiers jours de son absence. Il ne m'écrivit point pendant sa route, sans s'informer de l'état de la santé de cette Princesse, & de la maniere dont elle passoit le temps. On peut dire qu'il n'oublioit rien du côté des égards & de la circonspection, de ce qui étoit capable de lui faire oublier les sujets de chagrin qu'elle recevoit de ses galanteries : Je crois que la légitimation du Fils que ce Prince avoit eu de la Marquise de (35) Verneuil, qui fut faite en ce temps-là, ne fut pas un des moins sensibles à la Reine. Henry fut obligé de s'arrêter à Monceaux, ayant gagné la fiévre à se refroidir en se promenant la nuit, & à voir travailler ses Maçons. Le remède dont il se servit pour s'en guérir, fut d'aller à la Chasse le lendemain. Lorsque je lui eus mandé à Boulogne, que les choses étoient de la part de la Reine dans la situation où il les souhaitoit ; il m'écrivit de l'aller trouver en cette Ville, avec le Président Jeannin, dont il comptoit avoir besoin. 1602.

C'est de cet endroit que Sa Majesté fut témoin d'une partie des évènemens & des exploits de la Campagne, entre les Espagnols & les Flamands, sans vouloir désarmer, quelqu'assurance que lui fit donner le Roi d'Espagne ; jusqu'à ce qu'il eût vu quelle face prendroient les affaires des Pays-Bas. Elles y continuerent sur le même pied que l'année précédente. Le Siége d'Ostende fut poursuivi avec plus de vigueur du côté des Assiégés, que des Assiégeans. Le Prince Maurice de Nassau après être demeuré quelque temps à Berg, incertain de ce qu'il devoit entreprendre, alla le dix-neuf Septembre investir Grave, devant laquelle il se retrancha, ne doutant point qu'il ne dût être troublé dans ce Siége. En effet l'Amirante d'Arragon, en l'absence de l'Archiduc Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, essaya par le moyen d'un pont qu'il jetta sur la Riviere, d'emporter un des Quartiers des Assiégeans, & de secourir la Place : à quoi il ne réüssit pas : Il eut même le chagrin de voir plusieurs de ses Compagnies Espagnoles se mutiner, &

(35) Henry de Bourbon, Duc de Verneuil : Il fut d'abord Evêque de Metz, & se maria ensuite à Charlotte Seguier.

1602. s'emparer d'Hoëstrate & de Dèle, après s'être séparées du gros de son Armée. Il s'y prit si mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le Prince d'Orange. Celui-cy leur donna pour retraite la Ville de Grave, qu'il avoit prise, & que ces Espagnols lui rendirent, lorsqu'à force de ravages & de violences sur les Terres de l'Archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec eux, & de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (36).

L'envie d'avancer la Guerre, faisoit cependant résoudre dans le Conseil d'Espagne à faire de nouveaux efforts. Une Escadre de douze grandes galeres & pataches, équippée en Sicile avec beaucoup de soin, & chargée du nombre de soldats, & de toutes les provisions nécessaires, partit à cet effet des ports d'Espagne, pour venir croiser dans la Manche. Le commandement en fut donné à Frédéric Spinola, Cousin du Marquis de ce nom, qui conduisoit le Siége d'Ostende. Il se flatoit de se rendre le maître de la Mer, & de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine espérance! Des douze Bâtimens, il en périt deux, avant qu'ils eussent seulement quitté les Côtes d'Espagne. Les dix autres rencontrerent ensuite une Escadre Hollandoise, qui les prit, ou coula à fond presque tous. Le dernier qui échapa, & dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échoüer à la vuë de Calais, si maltraité du Canon, & si délabré, que les Forçats qui le remorquoient s'étant révoltés & enfuis, le Général se vit obligé d'aborder seul & avec beaucoup de peine à Calais; d'où il alla à Bruxelles se plaindre à l'Archiduc, de la Mer & des Vents.

L'Espagne se racquita de ces infortunes, en faisant saisir par le Comte de Fuentes le Marquisat de Final. Cette usurpation ne pouvoit être colorée par aucun prétexte: ce petit Etat, qui est sur la Côte de Gènes, étant incontestablement Fief de l'Empire: Cependant lorsque l'Empereur pour conserver du moins en apparence le droit de l'Empire, offrit d'envoyer des Commissaires sur les lieux, pour discuter cette affaire, son offre fut rejettée avec mépris par le Roi d'Espagne (37). Il usa de la même violence à l'égard de Piombino,

(36) Voyez dans les Historiens les particularités de toutes ces Expéditions, qui ne sont marquées ici qu'en abrégé.

(37) Le Marquis de Final obtint seulement à force de se plaindre, une pension, sa vie durant.

(38) Il

Piombino, auſſi Fief de l'Empire, qui lui donnoit un Port à ſa bienſéance. Il avoit ſans doute de pareilles vûës ſur Embden, lorſqu'il entreprit de ſoûtenir contre les Bourgeois, le Seigneur (38) de cette Ville quoiqu'il s'avouât Proteſtant : mais il ne réüſſit pas : Ceux d'Embden ſe maintinrent en liberté, malgré l'un & l'autre ; & ſe joignirent aux Etats. 1602.

Le Duc de Savoie n'eut pas un meilleur ſuccès dans l'entrepriſe qu'il fit faire par (39) d'Albigny ſur la Ville de Genève. Cette Expédition finit très-malheureuſement pour les Aggreſſeurs. Quoiqu'ils ſe fuſſent ouvert un paſſage dans la Ville par eſcalade, & qu'ils y fuſſent même déja entrés au nombre de plus de deux cens, après avoir égorgé la Sentinelle, qu'ils obligerent de leur dire le mot du guet : ce qui leur ſervit encore à ſe défaire de la Ronde ; enfin qu'ils euſſent paſſé ſur le ventre au premier Corps-de-garde : ce qui ſembloit devoir le mettre en poſſeſſion de la Ville ; les Bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrêmité où ils ſe voyoient, les aſſaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechaſſerent, & leur firent abandonner la Ville. Une partie de ces Savoyards ſe précipita par-deſſus les murs, pour échaper à ſes Ennemis : Pluſieurs autres furent pris par les Vainqueurs, qui les pendirent ſans miſéricorde. L'Eſpagne trempa bien avant dans ce noir deſſein, qui fut ſuivi de la Paix entre le Duc de Savoie & la République de Genève (40).

La révolte de Battori contre l'Empereur fit continuer la Guerre en Hongrie. Le Duc de (41) Nevers y paſſa, croyant aller ſuccéder à la place & à la réputation du Duc de Mercœur : Mais s'étant attaché au Siége de Bude, après celui de Peſt pris par les Chrétiens ; les Turcs, qui de leur côté

(38) Il s'appelloit le Comte d'Ooſt-Friſe. Voyez l'origine de ces troubles dans la Chronol. Septén. *Ann.* 1598 & leur fin, *Ann.* 1602.

(39) Charles de Simiane-d'Albigny. *De Thou, liv.* 129. *Septénaire ann.* 1602. *Matthieu, ibid.* 544.

(40) Le Traité en fut paſſé l'année ſuivante à Rumilly, par la médiation des Cantons Suiſſes. *Siri, ibid.* p. 200.

(41) Charles de Gonzague, Duc de Mantouë, de Nevers, de Cleves & de Rhetel, mort en 1637. Voyez comment la Chronologie Septénaire rapporte une action, dont M. de Sully parle avec une eſpéce de mépris : » Le Duc de Nevers penſant par » ſon éxemple rehauſſer le courage » à ceux qui s'en retiroient pour le » péril, & y amener les autres ; alla » droit à la bréche, traverſant d'un » même pas le nombre des morts, » que celui des bleſſés & des fuyards : » mais il y reçut une grande arque- » buſade, tirée parmi une extrême « quantité, d'une des épaules de ladite bréche, qui l'atteint juſtement » au côté gauche, pénétrant dans la » Thorax, près du cœur & du pou-

1602. s'étoient enfin mis en poſſeſſion d'Albe-royale, y accoururent avec de ſi grandes forces, qu'ils firent lever ce Siége. Le Duc de Nevers ſe retira bleſſé. On a beaucoup loué un trait de George Baſte, Général des Impériaux. Les Révoltés du Parti de Battory ayant emporté Biſtrith ; Baſte reprit cette Place par une Capitulation, qui fut violée pendant ſon abſence par quelques Soldats Allemans : Ce qu'il n'eut pas ſi-tôt appris à ſon retour, qu'il fit pendre tous ces Soldats, & paya de ſes deniers aux habitans le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha ſi fort les Révoltés, qu'ils ſe ſoûmirent tous à l'Empereur, ſans demander d'autre caution que la parole de Baſte.

Autrement Niſſa, Place forte en Tranſilvanie.

» mon ; mais ſi divinement conduit » te, que ne lui rompant ni offen » ſant aucune partie noble, lui laiſſa » pour jamais autant de gloire, que » de miracle de ſa conſervation. «

Ecoutons auſſi cet Ecrivain ſur la mort du Duc de Mercœur : » Deſi » rant, dit-il, revenir en France, ſe » préparer à une plus grande Expé » dition contre les Turcs ; il paſſa » de Vienne à Prague, là où il prit » congé de l'Empereur : mais étant » à Noremberg, il fut ſaiſi d'une fiè » vre peſtilente, jettant le pourpre... » Il n'eut pas plûtôt vû le Saint-Sa » crement, que tout languiſſant & » foible de corps, mais fort & ferme » d'eſprit, *ayant plus de foi que de vie*, » (la deviſe du Duc de Mercœur étoit, » *Plus fidei quam vitæ*) il ſe jetta hors » de ſon lit ; & ſe proſternant en » terre, il adora ſon Sauveur, plein » de larmes, de paroles dévotes, & » de mouvemens religieux. « Tout ce que cet Auteur ajoûte ſur les actions, les diſcours & les ſentimens du Duc de Mercœur juſqu'au moment de ſa mort, eſt tout à-fait touchant, & ſuffit pour faire un grand Eloge. » L'Oraiſon funébre fut prononcée » dans l'Egliſe Notre-Dame de Paris, » par Meſſire François de Salles, Co » adjuteur & Chi Evêque de Genéve.. » Les Turcs eſtimoient que les affai » res des Chrétiens ne ſuccédoient » heureuſement que là où ce Prince » étoit. « Après l'éloge de ſa Maiſon, l'Hiſtorien paſſe à celui de ſes vertus. » Il étoit des plus tempérans en ſon » vivre, attendu qu'il ne mangeoit » que comme par force, & ne buvoit » preſque que de l'eau : Il ne l'étoit » pas moins aux autres voluptés tem » porelles.. Sobre en la poſſeſſion des » grandeurs & faveurs immenſes dont » le Ciel l'avoit comble, & n'en abuſa » jamais... Il donnoit un accès égale » ment facile & gracieux aux petits » & aux Grands. Il étoit ſobre en ſes » récréations... Les Aſſemblées inuti » les lui étoient en extrême mépris : » Tellement que le temps qui lui re » ſtoit pour ſon plaiſir, il l'employoit » partie à la lecture des bons Livres.. » Il avoit une exacte connoiſſance & » pratique des Mathématiques... Il » avoit auſſi l'uſage de l'Eloquence, » & la grace de bien exprimer ſes bel » les conceptions, non-ſeulement en » la Langue Françoiſe, mais même en » l'Allemande, Italienne & Eſpagno » le, eſquelles il étoit plus que médio » crement diſert ; & néanmoins il » n'employa jamais ſon bien dire qu'à » la perſuaſion des choſes utiles, loua » bles & vertueuſes. « La deſcription que cet Ecrivain fait enſuite de ſa maniere de vivre par rapport aux de voirs de ſa Religion & de ſa Condition, de ſa piété, de ſa prudence & de ſes autres vertus, forme un ta bleau qui pourroit ſervir de modèle à tous les Grands ; en retranchant de la vie du Duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition, & de zèle de Religion mal entendu, lui fit entre prendre contre ſon Souverain. Mat thieu *ibid.* 456. en parle de même.

Fin du treiziéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE QUATORZIEME.

LA Ville de Metz étoit agitée depuis quelque temps de diſſentions inteſtines, qui éclaterent au commencement de cette année. Le Duc d'Epernon, qui en étoit Gouverneur, & de tout le Pays Meſſin, y avoit établi pour ſes Lieutenans, Sobole (1) & ſon Frere. Ceux-ci uſerent ſi mal de leur autorité, qu'ils ſe firent bien-tôt haïr de toute la Bourgeoiſie. La différence des Religions ſe joignant à cette averſion; il ſe fit un cri général, tant de la part des Bourgeois, que des habitans de la campagne, qui obligea d'Epernon à ſe tranſporter ſur les lieux, pour connoître des griefs des uns & des autres, & tâcher de les concilier. Sobole ſe plaignoit de ce que la Ville lui refuſoit les proviſions de bouche néceſſaires aux Gens de Guerre; & la Ville rejettoit à ſon tour ce tort ſur Sobole. Il étoit encore 1603.

(1) Raimond de Comminges, Sieur de Sobole, & ſon Frere, Gentilshommes Gaſcons.

Digitized by Google

1603. queſtion d'un certain Provençal, priſonnier à Vitry. A quoi l'aigreur, & l'envie de ſe venger, avoient joint une infinité d'autres ſujets moins conſidérables, qui avoient amené la choſe au point, qu'on commençoit à appréhender une révolte.

Le Duc d'Epernon comprit aiſément que la juſtice n'étoit pas du côté des (2) Soboles, du moins quant au premier grief, qui étoit le principal; & qu'ils n'occaſionnoient cette querelle, que pour avoir un prétexte d'ouvrir les Magazins de la Citadelle, auſquels il n'eſt permis de toucher que dans les cas de la Guerre, ou d'un Siege; & pour s'en rendre les maîtres. Il eût bien voulu pacifier toutes choſes; ſans être obligé de chaſſer ſes deux Créatures: Il comprit même que ce coup d'autorité étoit au-deſſus de ſes forces; les deux Freres ſe trouvant à la tête d'un Parti capable de réſiſter au Gouverneur, auſſi bien qu'aux Bourgeois.

Les choſes étoient en cet état, lorſque la nouvelle en fut apportée au Roi, qui me fit ſçavoir qu'il viendroit en communiquer avec moi à l'Arſenal, où il me demanda à ſouper pour lui, & ſix autres perſonnes dont il ſe feroit accompagner. Il me mena ſeul dans les grandes halles aux Canons & aux Armes, proche la Baſtille; où après avoir commencé comme d'ordinaire, par l'état des affaires quant aux ſéditieux du Royaume, il m'entretint ſur les nouvelles qu'il venoit de recevoir de Metz. Henry prit ſans peine la réſolution de ſe tranſporter juſques-là; ſur la réfléxion, que ſi Metz, qui eſt une Ville aſſez fraîchement démembrée de l'Empire, venoit malheureuſement à ſe ſéparer de la France dans la conjoncture préſente, on ſeroit aſſez embarraſſé à ſe la faire rendre. La Politique lui conſeilloit encore ce voyage par pluſieurs autres motifs, outre celui d'ôter au Duc d'Epernon une Citadelle dont il pouvoit abuſer, & un Pays conſidérable, où il s'étoit comporté ſous le Régne d'Henry III. moins en Gouverneur qu'en Prince Souverain. Si quelque jour ſes grands deſſeins venoient à s'éxécuter; il falloit trouver toutes les facilités poſſibles dans le Gouverneur de ce Pays important par ſa ſituation: ce qu'il ne ſe promet-

(2) Sobole accuſoit la Ville de Metz d'intelligence avec le Comte de Mansfeld, pour ſe donner au Roi d'Eſpagne: La fauſſeté de cette accuſation fut découverte. *Vie du Duc d'Epernon, pag.* 217.

toit pas du Duc d'Epernon. Il pouvoit de plus ſe préſenter quelqu'occaſion favorable de joindre la Lorraine à la France, qui demandoit que Sa Majeſté prît par elle-même connoiſſance de cet Etat, & qu'elle eût un homme de confiance dans celui de ces Gouvernemens qui le confine. Enfin ce voyage lui ſerviroit à connoître une partie des Princes d'Allemagne ; à les ſonder au ſujet de la Maiſon d'Autriche, pour voir s'il pouvoit en attendre quelque choſe dans une conjoncture avantageuſe ; & même à ſe les attacher, en les réconciliant entr'eux ſur pluſieurs différends, qu'il n'ignoroit pas. 1605.

Il fut convenu entre nous, que Sa Majeſté ſe mettroit en marche ſans perdre de temps ; afin que ſe faiſant voir à Metz avec toute ſa Cour (car nous arrêtâmes que la Reine même ſeroit du voyage,) dans un temps où les deux factions n'avoient point encore pu ſe porter juſqu'à prendre un parti contraire au Roi, de part & d'autre on ne ſongeât qu'à juſtifier ſa conduite, & à ſe ſoûmettre. Le Roi ne voulut pas même attendre que les hoquetons de ſes Gardes, que l'on faiſoit habiller de neuf, fuſſent prêts. Je demeurai à Paris pour la correſpondance. Villeroi fut celui de ſes Sécrétaires d'Etat, dont Sa Majeſté ſe fit accompagner : & ſans plus de délai, elle partit à la fin de Février, malgré l'incommodité de la Saiſon, qui rendoit les chemins bien mauvais pour faire voyager des Dames ; prenant ſa route par La-Ferté-ſur-Jouarre, Dorman-ſur-Marne, Epernai, Châlons-ſur-Marne & Clermont. La Cour arriva à Verdun, d'où elle vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Freſne en Verdunois.

L'arrivée de Henry impoſa ſilence à tout le monde ; & on ne parla que de ſoûmiſſion. Ce n'eſt pas que Sobole, qui connut que cette affaire ne finiroit que par ſon expulſion, n'eût aſſez d'ambition & de réſolution pour entreprendre de ſe maintenir dans la Citadelle, malgré Sa Majeſté : Il s'en ouvrit à ſes Amis particuliers : Mais les plus prudens lui repréſenterent tous, qu'il ſe perdroit ſans reſſource par ce deſſein. De ſorte que ſouſcrivant à l'Arrêt de ſon banniſſement, il remit la Citadelle ſans aucunes conditions ; & ſortit de Metz, & de tout le Pays-Meſſin. Le Roi nomma en ſa pla-

1603. ce (3) Montigny, pour ſon Lieutenant dans la Province, & d'Arquien, ſon Frere, pour ſervir de Lieutenant au Gouverneur dans la Ville de Metz & dans le Château. Montigny ſe défit pour cela de ſon Gouvernement de Paris, dont il toucha pourtant encore les appointemens cette année. L'ancienne Garniſon fut remplacée par une autre, compoſée dans le Régiment même des Gardes. Le bruit courut que d'Epernon n'avoit pas vû de trop bon œil tous ces changemens: ce qui n'eſt pas difficile à croire; les deux Lieutenans ne lui ayant aucune obligation de leur élevation: Mais il n'eut rien à répondre; parce que lui-même ayant par néceſſité demandé le premier, qu'on chaſſât les Soboles; il paroiſſoit qu'il ne s'étoit rien fait que de ſon conſentement.

J'ai pris tout ce détail dans les Lettres que Sa Majeſté me fit l'honneur de m'écrire. Elle s'y étendoit bien davantage ſur la maniere dont elle avoit été reçuë à Metz, & ſur cette Ville elle-même, trois fois plus grande qu'Orleans, belle & bien ſituée; mais dont elle trouvoit que le Château ne valoit rien. Elle me mandoit encore, qu'elle me ſouhaitoit dans ce Pays, pour me faire viſiter toute la Frontiere; & qu'avant ſix jours elle auroit mis les choſes en état de pouvoir quitter Metz. Le Roi n'y mit en effet guère plus de temps, & il ne fut retenu que par une indiſpoſition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il ſe trouva très-bien; quoiqu'elle fût ſuivie d'un accès de fiévre, que ce Prince attribua au rhûme. Madame ſa Sœur, Ducheſſe de Bar, vint l'y trouver le ſeize Mars; & le Duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après, avec ſa Femme & ſes Enfans. Le reſte du temps que Sa Majeſté ſéjourna dans cette Province, fut employé à conclurre le Mariage de Mademoiſelle de Rohan avec le jeune Duc de (4) Deux-Ponts; à accommoder le

(3) François de la Grange, Seigneur de Montigny, Sery &c. Il fut premier Maître-d'hôtel de Henry III. Gouverneur de Berry, Blois &c. Chevalier du Saint-Eſprit, Meſtre de Camp général de la Cavalerie-Légere, Gouverneur de Paris, enſuite de Metz, Pays Meſſin, Toul, & Verdun, enfin Maréchal de France; & mourut en 1617. Son Frere eſt Antoine, Seigneur d'Arquien, Commandant de la Citadelle de Metz, Gouverneur de Calais, Sancerre &c. Il eſt appellé mal-à-propos par quelques-uns, Jean-Jacques d'Arquien, & d'Arcy, par le P. Daniel. Jean-Jacques d'Arquien étoit Neveu du Maréchal de Montigny.

(4) Jean II. Duc de Deux-Ponts, branche de la Maiſon de Baviere, épouſa Catherine, Fille de Henry, Duc de Rohan.

Digitized by Google

différend entre le Cardinal de Lorraine & le Prince de Brandebourg ; au ſujet de l'Evêché de Straſbourg : Ce qui ſe fit, en partageant également entre eux le revenu de cet Evêché, ſans égard à leurs Titres & à leurs prétentions ; à pacifier cette Ville & quelques autres ; & à rendre ſervice à tous les Princes qui l'en requirent. Le nom de Henry en devint ſi reſpectable dans cette Contrée, que pluſieurs Souverains d'Allemagne réſolurent de le venir ſaluer, lui offrir leurs ſervices, & lui demander ſa protection : Ce qu'ils ne purent faire que depuis, & par Ambaſſadeurs ; le temps qu'il leur falloit pour ſe mettre en Equipage, étant trop long pour celui que Sa Majeſté avoit deſtiné de paſſer à Metz. Il n'y eut que le Cardinal de Lorraine, le Duc de Deux-Ponts, le Marquis de Brandebourg & de Poméranie, le Landgrave de Heſſe, & trois ou quatre autres des plus voiſins du Rhin, qui y vinrent en perſonne. 1603.

Les Jéſuites, qui depuis leur banniſſement n'avoient point ceſſé de mettre tout en uſage pour ſe faire rétablir en France, ne ſe montrerent pas les moins empreſſés à faire leur cour à ce Prince. Ils firent agir fortement leurs Peres de Verdun (6), ſecondés de La-Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils puſſent être les ſiens, & payer ſon zèle par l'élevation de ſes Enfans, pour leſquels il convoitoit déja les plus brillantes & plus éminentes Dignités dans l'Egliſe. D'Oſſat, pour être éloigné de France, n'en travailloit pas non-plus avec moins de vivacité, ni de ſuc-

(5) Jean Manderſcheidt, Evêque Catholique de Straſbourg, étant mort en 1594. le Cardinal Charles de Lorraine obtint cet Evêché du Pape ; & les Proteſtans firent élire de leur côté Jean George, Frere de l'Electeur de Brandebourg ; d'où s'enſuivit une Guerre qui dura juſqu'en cette année. Voyez les Hiſtoriens. Mém. de Baſſompierre, *tom.* 1. Septénaire, &c.

(6) Les Peres Ignace Armand, Provincial, Châteiller, Broſſard, & La-Tour, conduits par La-Varenne, vinrent le Mercredi-Saint ſe jetter aux pieds du Roi, pour le ſupplier de leur accorder leur rétabliſſement en France. Henry IV. ne voulut pas ſouffrir que le Provincial, qui portoit la parole pour tout l'Ordre, lui parlât à genoux. Lorſqu'il eut achevé, ce Prince leur répondit, que pour lui il ne vouloit aucun mal aux Jéſuites : Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, & les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le Lundi de Pâques : Et le Roi leur promit de les rétablir : Il dit même au Pere Provincial de venir le trouver à Paris, & d'amener avec lui le Pere Cotton. » Je vous » veux avoir, ajoûta ce Prince, vous » eſtime utiles au public & à mon » Etat. « Il les congédia après les avoir embraſſés tous quatre. *De-Thou, liv.* 129. *Chronologie Septén. ann.* 1603. *Mſſ. Bibliot. Royale, vol.* 9129. *&c. P. Matthieu, tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 556.

Digitized by Google

1603. ces en leur faveur. L'ambition d'être l'Arbitre des affaires de l'Europe, a souvent fait que cet homme s'est ingéré de traiter des choses absolument étrangeres à sa commission. Les difficultés qu'on a vu qui furent faites à Rome au sujet du Mariage de Madame, Sœur de Sa Majesté, en sont une preuve ; ses sollicitations pour les Jésuites en sont une seconde : c'est que le rétablissement de cette Société étoit régardé de lui, aussi bien que de Villeroi, de Jeannin, & des autres créatures de la Cour Romaine en France, comme la partie peut-être la plus essentielle du système politique, qu'ils s'efforçoient d'y faire prévaloir sur celui qu'ils voyoient qu'on suivoit dans le Conseil.

D'Ossat en faisant imprimer ses (7) Lettres, qui font foi que je ne lui impute rien à tous ces égards, paroît même ne s'être

(7) Pour prouver ses accusations contre le Cardinal d'Ossat, l'Auteur cite quatorze Lettres tirées du Recueil imprimé de ces Lettres en 1617, huit au Roi, & six à M. de Villeroi ; & de ces six dernieres, il s'attache principalement à deux, dont il donne même un Extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre sur le compte de l'impression : Mais la vérité oblige d'avouer, qu'il y a ici quelque chose à objecter au prétendu Auteur de ce Mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impression, & que quoique l'Extrait de ces Lettres soit conforme aux paroles du Texte, cependant on peut dire qu'il n'en est pas plus fidèle ; puisqu'on y remarque une affectation visible à supprimer les explications & les correctifs, qui adouciſſent, & quelquefois même sauvent tout-à-fait le mauvais sens qu'on veut y faire trouver. Je crois qu'il est nécessaire de faire ici de courtes remarques sur chacune de ces Lettres, tant pour suppléer à une discussion plus satyrique qu'historique, que j'ai cru devoir supprimer, que pour rendre justice à qui il appartient, & achever de faire connoître les véritables sentimens d'un homme réputé parmi nous très-grand Négociateur, & très-habile Politique.

La premiere des huit Lettres au Roi (& cependant l'Auteur n'en cotte que sept), est du 19 Février 1600. Elle ne renferme que quelques plaintes du Pape, dont le Cardinal d'Ossat rend compte à Sa Majesté, de ce qu'elle a fait, M. de la Trémouille qui est un Protestant, Duc & Pair, & de ce qu'elle a envie de le faire ensuite Amiral, comme on le lui a fait entendre. D'Ossat en tout ceci ne met rien du sien, & s'attache même à justifier Henry. La seconde du 25 Avril : c'est encore le Pape qui insiste sur la publication du Concile de Trente, & sur le retour des Jésuites en France ; & qui se plaint en même temps de quelques abus dans l'Eglise Gallicane : à quoi cette Eminence ne répond rien autre chose, sinon que Sa Majesté travaille sincérement à satisfaire Sa Sainteté. La troisiéme du 22 Mai, la quatriéme du 17 Juin, & la cinquiéme du 30 du même mois, roulent sur l'affaire de la Dispense de Monsieur & de Madame de Bar. Il y entretient le Roi des difficultés que souffre cette affaire à Rome : Il y joint son sentiment, qui dans la vérité n'est pas favorable à l'intention de Sa Majesté, mais qui n'empêche pas qu'il ne se prépare à la seconder par toutes les raisons qu'il peut imaginer ; & surtout qu'il ne se montre extrêmement sensible à la honte qui rejailliroit sur la

s'être pas embarrassé que le Public connût ses véritables sentimens : Mais s'il est inexcusable d'avoir presque toujours marché par un chemin contraire à celui que lui marquoit la reconnoissance qu'il devoit au Prince, son Maître & son 1603.

la Maison de France, si, comme M. le Duc de Bar le disoit quelquefois, on se déterminoit à la Cour de Lorraine à renvoyer la Princesse en France. Nous avons marqué ci-devant que M. D'Ossat auroit fort souhaité la Conversion de cette Princesse. La sixiéme du 26. Novembre 1601, ne rend ce Prélat coupable de rien, sinon tout au plus d'exposer peut-être avec trop de complaisance à Henry, le dessein qu'avoit formé Sa Sainteté, de transporter après la mort d'Elisabeth, la Couronne d'Angleterre dans la Maison de Parme. La septiéme du 22. Décembre de la même année : C'est peut-être aussi avec un peu trop de zéle que D'Ossat y soûtient certains droits du Pape, à l'occasion des Elections. Son sentiment qui paroîtra singulier en France, m'oblige à rapporter quelques-uns des termes dont il se sert. » Si les Papes, dit-il, » ont entrepris sur les Libertés de l'E» glise ; les Rois, Sire, (je ne le dis » qu'à vous, & en cela même je » montre quelle opinion j'ai de vo» tre générosité & bonté) n'en ont » pas fait moins sur leurs Royaumes » & sur leurs Eglises mêmes : Et s'il » falloit remettre les choses comme » elles étoient au commencement, « ainsi qu'on voudroit remettre par» de-là le Pape aux Elections ; les » Rois y perdroient encore plus que » les Papes. «

La premiere des six Lettres adressées à M. de Villeroi, est du 24. Juillet 1601. Ce qui a fait peine à l'Auteur dans cette Lettre, c'est que D'Ossat y soûtient avec assez de feu, qu'on ne doit pas souffrir les Protestans dans les Villes Italiennes, cédées au Roi par le Traité de Savoie. La deuxiéme du 23. Septembre, est faussement datée. Si c'est celle du 3 Septembre dont l'Auteur a voulu parler, il a d'autant plus de tort, que les Espagnols y sont fort maltraités : Mais il y a apparence que c'est celle du 17. de ce même mois ; parce qu'il y est encore parlé de la Religion Prétenduë Réformée, & des Villes de Savoie. La troisiéme du 16. Décembre 1602. Sur l'affaire de Madame la Ducheſſe de Bar, a cela de favorable à D'Ossat, qu'il y déclare les soupçons qu'il a, que le Duc de Lorraine peut avoir en cela de mauvaises intentions. Je dis la même chose de la quatriéme du 30. Décembre, où cette Eminence paroît persuadée que l'Espagne ne semble entrer avec le Pape si avant dans l'affaire de la succession à la Couronne d'Angleterre, que pour couvrir ses propres desseins du manteau de la Religion. Quant à la cinquiéme du 7, ou plûtôt du 17. Janvier 1603, qui est l'une des deux que l'Auteur s'attache à censurer particulierement, parce qu'elle marque, en termes pourtant assez généraux, les abus du Gouvernement de France ; il a doublement tort de nous cacher que D'Ossat ajoûte en même-temps, que la sagesse de Henry IV. en avoit déja corrigé une partie ; parce que ces paroles renferment la véritable pensée, & l'explication des sentimens de ce Cardinal, & aussi une louange qu'il pouvoit faire rejaillir sur M. de Rosny. La sixiéme du 10. Février, nous est indiquée comme la plus véhemente. En effet c'est dans celle-là qu'il s'explique le plus librement, sur les maux dont l'interieur du Royaume est travaillé ; sur l'injustice de la Guerre qu'on entretient en Flandre contre l'Espagne ; & sur l'avantage d'unir d'interêt & de Politique les deux Royaumes de France & d'Espagne, par le mariage du Dauphin avec l'Infante : Cependant en rassemblant tous ces traits sous un coup d'œil peu favorable, comme a fait l'Auteur, l'équité demandoit qu'il avertît, Que D'Ossat expose dans cette Lettre, le

1603. Bienfaiteur : il a encore de plus grands reproches à eſſuyer ſur la mauvaiſe impreſſion, qu'on voit qu'il a cherché à donner par toutes ſes paroles & ſes Ecrits, du Roi & de ſes Miniſtres ; lorſqu'éloigné du centre des Affaires, il ne pouvoit rien en connoître que par le canal de gens, dont le témoignage devoit être ſuſpect à un homme d'eſprit. On voit bien que cet Article tend en partie à faire ma propre apologie contre D'Oſſat. Ce Cardinal écrivit en ce temps-là une Lettre

Pour & le Contre des deux ſentimens : Qu'il y dit, que l'envie que les Eſpagnols témoignent avoir de notre Alliance, n'eſt, comme il en eſt perſuadé, que pour avoir le temps de faire leurs affaires, & d'endormir le Roi par un Traité, pour pouvoir après le mieux ſurprendre : Qu'il inveƈtive peut-être avec autant de force contre la rapacité, l'ambition, l'arrogance & la perfidie du Conſeil de Madrid. Ce n'étoit point dans le temps qu'il balance ainſi les raiſons de part & d'autre, qu'il falloit montrer ce Prélat ; mais lorſque réſumant lui-même tout ce qu'il a dit dans cette Lettre qui eſt fort longue, il parle enfin en ſon nom. Et voici comme il le fait. » J'eſtime en ſomme, » dit-il, qu'il faut détromper Sa » Sainteté, en ce qu'il croit à tort de » nous ; garder de notre côté ſincére- » ment & de bonne foi la Paix faite » & jurée avec le Roi d'Eſpagne & » les Archiducs, pourvû qu'ils la gar- » dent auſſi de leur côté, comme ils » s'y offrent par la bouche de Sa » Sainteté ; étreindre encore cette » Paix par toutes les ſortes de liens » honorables & profitables, ſans tou- » teſfois s'y fier plus que de raiſon, » ni en être moins vigilans & pour- » voyans ; mais au reſte laiſſer le Roi » d'Eſpagne & les Archiducs comme » ils ſont avec les autres, non par » aucune mauvaiſe affection ni in- » tention, mais pour notre propre » conſervation, & pour ne donner » moyen à qui en a montré la volon- » té, de tourner toutes ſes forces con- » tre la France ; & pendant que les » autres feront la Guerre entr'eux, » employer la Paix, & le repos que » Dieu nous a donné, à bien faire, » & à redreſſer dans le Royaume les » bonnes choſes, & en extirper les » mauvaiſes.«

Cette diſcuſſion me confirme encore dans l'opinion que j'ai expoſée plus haut, des ſentimens du Cardinal D'Oſſat. Sur les Eſpagnols, joignez aux Lettres citées, ce qu'il en dit, *pag.* 51, 504, 542, 692, 705 *&c.* Sur la publication du Concile de Trente, 217, 256, 354, 396, 400, 443, 466, 613, 615, & beaucoup d'autres endroits. Sur les Jeſuites, 69, 302, 303, 287, 309, 351 *& ſuiv.* 613 *& ſuiv.*

Quand même le Cardinal D'Oſſat eût penſé comme le prétend ſon adverſaire ; il n'eſt point dans le caractère d'un Négociateur auſſi ſage & auſſi reſerré qu'on convient qu'il l'étoit, de faire éclater hautement des ſentimens ſi reprochables. Sa prudence paroît dans ſes Lettres, entr'autres occaſions, lorſque contre ſon propre avis ſans doute, il défend devant le Pape l'Edit de Nantes, *pag.* 191, 193, 420. qu'il approuve la priſon du Maréchal de Biron, 705. & qu'il prend le parti de la Reine Eliſabeth, 243.

Au reſte ce qui acheve de prouver que cette Eminence n'en veut point à M. de Roſny perſonnellement, comme on voudroit l'inſinuer, c'eſt que jamais ſon nom n'eſt prononcé en mauvaiſe part. Il en eſt fait mention, *pag.* 440, 377, 713. Ce dernier endroit eſt le ſeul où il ſe plaigne, mais avec toute la modération poſſible, de ce qu'il ſuſpend le payement de ſa penſion.

Digitized by Google

à Villeroi, dans laquelle il n'héſite point à attribuer la révolte du Maréchal de Biron, & le mécontentement des autres Seigneurs François, au peu de ſatisfaction que la Nobleſſe recevoit de Henry, & à l'oppreſſion ſous laquelle ſon Conſeil faiſoit gémir le Peuple. Pour ne rien faire à demi; cet homme qui ſe piquoit d'un fin diſcernement dans les Affaires, donne en même tems le conſeil au Roi, en priant Villeroi de montrer ſa Lettre à Sa Majeſté, de remettre ſa confiance & ſon autorité dans d'autres mains. Peut-être que ſi on approfondiſſoit la choſe, on trouveroit qu'il y a ici plus que de l'erreur & de la ſurpriſe dans le fait de d'Oſſat. Un homme auſſi bien informé de tout ce qu'il l'étoit par Villeroi, pouvoit-il ignorer, que ce qu'il repréſente comme une conſpiration générale de toutes les parties de l'Etat, ſe réduiſoit à un petit nombre de Têtes gâtées par l'ambition & la licence des derniers temps? Que tout le reſte de la Nobleſſe Françoiſe faiſoit hautement ſa gloire & ſon bonheur de ſon attachement à ſon Prince: Que le Clergé de ſon côté ne s'en louoit pas moins, & n'avoit pas en effet moins ſujet de s'en louer, puiſqu'il venoit de recevoir une gratification conſidérable: qu'enfin le Peuple, outre le ſou pour livre que Sa Majeſté avoit ſupprimé, venoit pareillement d'être ſoulagé de deux millions ſur la Taille. 1603.

Je n'ignorois aucune de ces tracaſſeries de d'Oſſat, ni des plaintes qu'il faiſoit perſonnellement de moi dans ſes Lettres, de ce que ſes penſions n'étoient pas toujours éxactement payées. Villeroi ſe chargea de me recommander ce payement, & s'en acquitta en m'éxaltant à ſon ordinaire les talens & les ſervices de cette Eminence. Quelques jours après cette recommandation, je fus abordé par un Banquier, qui me propoſa d'acquiter certaines penſions faites par le Roi à Rome, entr'autres celles de d'Oſſat: ce qu'il fit avec ce ton d'impoliteſſe & même de bruſquerie, que la cabale de mes Adverſaires affectoit de prendre avec moi. Il y a certaines places capables par elles ſeules d'attirer la conſidération & les égards ſur ceux qui les occupent. Je ne fus pas fâché que le Banquier le ſentît: Il fut renvoyé aſſez froidement. D'Oſſat ſe vit obligé de m'écrire lui-même, quatre mois après. Sa Lettre me vint avec une de celles de mon Frere, Ambaſſadeur en cette Cour; & aſſûrément elle ne mé-

1603. ritoit pas d'être mieux traitée que l'avoit été le Banquier, par la maniere dont d'Oſſat s'y expliquoit. Je crus pourtant devoir paſſer ſur le ſtyle; & je travaillois à expédier l'Aſſignation, lorſque j'appris à n'en pouvoir douter, juſqu'à quel point étoient offenſans pour moi les diſcours que d'Oſſat tenoit publiquement. Je l'avouë; je retirai dans le moment l'Ordonnance, qui étoit fort bonne, & je lui en ſubſtituai une autre d'un payement plus douteux: & depuis je pris le parti de n'en plus expédier du tout, que ſur le commandement exprès du Roi. C'eſt ce que j'écrivis à Villeroi, à Metz, en lui envoyant une apoſtille des paroles & des Lettres de d'Oſſat, qui me regardoient: & dans ma juſte indignation je donnai à ce Cardinal, en parlant à ſon Ami, les qualifications d'ingrat & d'imprudent, qu'il méritoit, ſi tout cela étoit véritablement de lui: Si c'étoit une fauſſe imputation, je mandois à Villeroi, que j'aurois égard aux prieres qu'il me faiſoit pour d'Oſſat. Il fut plus touché de la menace que je lui faiſois en même temps, de faire connoître à Sa Majeſté l'inſolence de ſon Agent: Il me conjura de n'en rien faire: & j'y conſentis, me contentant pour toute vengeance, de rendre les brigues de d'Oſſat à Rome inutiles: celles en faveur des Jéſuites ne le furent que cette année ſeulement, puiſque l'année ſuivante ils furent rétablis.

Je toucherai cet article en ſon temps; & celui de d'Oſſat s'y trouvera encore une fois mêlé, à l'occaſion d'un Mémoire qui me fut adreſſé de Rome contre lui. Ce qui me reſte à en dire pour le préſent, regarde la Coadjutorerie de Baïeux, & l'Abbaïe de Coulon: ſi pourtant la choſe mérite qu'on entre dans un grand détail. Il ſuffit de dire que d'Oſſat ayant obtenu d'être fait Coadjuteur de Baïeux, & ayant traité de ſon Abbaïe de Coulon avec les Maintenons, par un accord qui, ce ſemble, n'étoit pas très-favorable à ceux-ci; Sa Majeſté me donna cette Abbaïe, après avoir retiré la parole qu'elle avoit donnée aux Maintenons, qui n'y perdirent rien; puiſqu'ils en obtinrent l'équivalent ſur l'Evêché d'Evreux. Villeroi ſollicita fort Sa Majeſté pour d'Oſſat, & voulut m'intéreſſer pour ſon Ami: Maintenon au contraire ne le vit qu'à regret obtenir cette faveur.

Le Nonce du Pape me fit une autre plainte en l'abſence du Roi, ſur le voyage que Sa Majeſté venoit d'entrepren-

Digitized by Google

dre. Sa Sainteté ne s'y intéreſſoit, que parce que l'Eſpagne, la Savoie, & leurs partiſans, joignans l'idée qu'ils ſe formoient du ſujet de ce voyage, avec celle qu'ils avoient conçuë des armemens & des tréſors de Sa Majeſté, que la renommée avoit fort groſſis, faiſoient paſſer leurs alarmes juſqu'au Saint Pere. Henry à qui je mandai l'inquiétude du Nonce, m'écrivit de le raſſurer ſans m'embarraſſer de tirer l'Eſpagne & la Savoie de leur opinion. 1603.

Nous traitâmes de la même maniere par Lettres, Sa Majeſté & moi, pluſieurs différentes affaires, & entr'autres celles de Flandre. On compta que juſqu'au dernier Février de cette année, les Eſpagnols avoient perdu dix-huit mille hommes, & tiré plus de deux cens cinquante mille coups de canon devant Oſtende; dont le Siége étoit néanmoins ſi peu avancé, qu'ayant voulu donner dans le mois d'Avril un aſſaut général; ils furent repouſſés avec une grande perte. L'Archiduc jugea dès-lors, que malgré tous ſes efforts, il n'y auroit que le temps & le manque d'hommes & de munitions, tant de guerre que de bouche, qui lui livreroient cette Place. Après Grave, Naſſau de ſon coté aſſiégea Rhinberg: de-là, il alla inveſtir Boſleduc, ſans avoir fait aſſez de réflexion, que cette entrepriſe paſſoit ſes forces; Boſleduc ne pouvant, comme je l'ai déja remarqué, être pris avec ſi peu de troupes: Auſſi penſa-t'il y perdre ſa réputation & toute ſon armée: mais il eut en revanche le plaiſir de chaſſer les Eſpagnols du Château de Vaëndonck. Ils en étoient déja pour ainſi dire, les maîtres: la garniſon de cette Place, trop foible pour leur réſiſter, ne ſongeant plus qu'à ſe retirer, avoit abandonné à leur diſcrétion la Ville & le Château; lorſqu'elle fut jointe par quelques troupes Hollandoiſes, qui paſſoient par-là pour aller joindre l'armée du Prince Maurice; & tous enſemble ils attaquerent les Eſpagnols, & les délogerent du Château. *De Thou, & Septim. ann. 1603.*

Il eſt aiſé de comprendre que toute cette guerre ne ſe faiſoit pas de la part des Provinces-Unies, ſans de grands frais d'hommes & d'argent, auſquels il étoit beſoin que la France continuât à contribuer. Le Siége d'Oſtende leur avoit coûté ſeul cent mille coups de canon, & ſept mille hommes. Pour l'intérêt des deux Puiſſances, Sa Majeſté tenoit dans ces Provinces, Buzenval, qui étoit alors ſur le point Paul Choart de Buzenval.

Digitized by Google

1603. de revenir en France : & les Etats avoient pour Agent auprès du Roi, un nommé (8) Aërſens. Aërſens vint me repréſenter que ſes Compatriotes alloient ſe voir hors d'état de pouvoir ſe remettre en campagne, ſi Sa Majeſté ne leur permettoit de recruter de François, les Compagnies Françoiſes qu'ils avoient à leur ſervice. Le Roi me répondit de Châlons-ſur-Marne, qu'il y conſentoit ; à condition que, pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Eſpagne, ce ſeroit Aërſens qui ſe chargeroit lui-même de faire ces recruës, le plus ſecrettement qu'il pourroit ; & non les Officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat : ce qui avoit déja attiré des reproches au Roi, de la part du Roi d'Eſpagne : Que la choſe ſe fit fort promptement : que les ſoldats engagés, dont il voulut ſçavoir le nombre, défilaſſent à petit bruit juſqu'au lieu où ſe devoit faire leur embarquement, au nombre de ſix par bande au plus, ſans autres armes que leurs épées ; ni d'argent, que ce qu'il leur en falloit pour les conduire juſques-là : qu'on préférât pour l'embarquement, Dieppe à Calais ; cette derniere Ville étant trop remplie d'Etrangers : & qu'on en donnât avis au Commandeur de Chaſtes, qui en étoit Gouverneur, & au Vice-Amiral de Vic, qui devoient concourir dans ce deſſein ; & pour leſquels il m'adreſſoit une Lettre à cachet volant. Il y eut quelques changemens apportés à ces ordres. Aërſens ne put ſuffire ſeul à cette levée : & parce que je ne crus pas devoir m'en charger ; les Officiers la firent, mais avec tout le ſecret poſſible. Sa Majeſté ſongea qu'il ne ſeroit pas mauvais de faire paſſer en Flandre, la garniſon qu'elle faiſoit ſortir de Metz, & jetta les yeux pour la conduire ſur Béthune, mon Couſin, de peur qu'elle ne prît parti avec les Archiducs. A l'égard de la penſion, dont Aërſens m'importunoit beaucoup, Henry remit à en réſoudre à ſon retour.

(8) François Aërſens, Réſident, & enſuite Ambaſſadeur des Etats d'Hollande en France. Les Mémoires de ce temps-là le repréſentent comme un homme d'un eſprit extrêmement ſubtil, habile, & même dangereux. Le Cardinal de Richelieu parle de lui, d'Oxenſtiern, Chancelier de Suede, & de Guiſcardi, Chancelier de Monferrat, comme des trois ſeuls Politiques qu'il eût connus en Europe. » C'étoit l'opinion commune de ce temps-là, » dit Amelot de la Houſſaye, que » Henry IV. couchoit avec la femme d'Aërſens ; & que le mari en » demeuroit content, à cauſe du » grand profit qu'il en tiroit. Ce » commerce fut le commencement » de ſa fortune. Il laiſſa cent mille » livres de rente à ſon Fils, appellé » de Sommerdick.

Digitized by Google

Le Duc de Bouillon mit auſſi ſes propres affaires ſur le Tapis, pendant le ſéjour de Sa Majeſté à Metz. Il étoit alors retiré en Allemagne, chez l'Electeur Palatin, dont il étoit Allié par l'Electrice. Il engagea cet Electeur à entreprendre ſa juſtification ; ou à tromper de nouveau Henry, par une Lettre, que Sa Majeſté m'envoya auſſi-tôt, en m'en demandant mon avis. La teneur de cette Lettre, où l'Electeur Palatin avoit aſſez mal-à-propos affecté de traîter avec le Roi de France, comme avec ſon égal, étoit, que le Duc de Bouillon étoit au deſeſpoir que ſa fidelité fût ſoupçonnée de Sa Majeſté ; & qu'il l'avoit convaincu, lui Electeur, de ſon innocence, par des preuves qui lui paroiſſoient ſans replique. Pour juſtifier le Duc, de ce que le Roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, & enſuite fait ſçavoir par La-Trémouille de s'arrêter du-moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre ; le Palatin alléguoit quant au premier Grief, la qualité de ſes Accuſateurs, auxquels le Duc n'avoit pu avec prudence s'abandonner : Et pour le ſecond, il diſoit, que le Gentilhomme chargé de la Lettre de Sa Majeſté, avoit trouvé Bouillon à Genève, d'où il avoit eu très-ſincérement intention de venir l'attendre à Sedan : mais qu'ayant cru devoir prendre ſa route par l'Allemagne, pour éviter les Païs de la dépendance de l'Eſpagne & de la Lorraine, & auſſi pour ſaluer l'Electeur, ſon Parent, & l'Electrice, qu'il n'avoit point encore vuë ; ce trajet lui avoit fait manquer l'occaſion de recevoir Sa Majeſté à Sedan. La Lettre finiſſoit par de nouvelles aſſûrances de l'attachement du Duc, dont l'Electeur apportoit en preuve la Parenté qui étoit entre eux deux.

1603.

Hiſtoire de Henry, Duc de Bouillon. l. 5.

Henry répondit à cette Lettre plus poliment que l'Electeur ne devoit s'y attendre ; & promit, comme il avoit toujours fait, de rendre ſes bonnes graces au Duc de Bouillon, mais à des conditions, que Bouillon ſe ſentoit trop coupable pour accepter. En effet, dans le même temps qu'il faiſoit faire à Sa Majeſté ces nouvelles proteſtations ; elle reçut à Metz un avis d'Heidelberg, qu'elle m'envoya : Qu'un nommé Du-Pleſſis-Bellay, Frere du Gouverneur du jeune Châtillon, avoit été dépêché par le Duc de La-Trémouille vers le Duc de Bouillon, avec des Mémoires tout-à-fait intéreſſans pour Sa Majeſté : Que ce Courrier, qui étoit parti

Digitized by Google

1603. de Longjumeau, avoit ordre de passer par Sedan, sans se donner à connoître à personne, pas même à Du-Maurier : Qu'il devoit au retour repasser par Sedan, & ensuite par Paris, portant la réponse de sa dépêche à La-Trémouille, qu'il devoit trouver à Comblat. Sa Majesté n'entroit dans tout ce détail, que parce qu'elle auroit souhaité (ce qui pourtant ne put s'éxecuter) que j'eusse fait de concert avec Rapin, arrêter ce Courrier, non avant qu'il fût arrivé à Paris, mais dans le chemin de Paris à Thouars, après qu'il se seroit chargé dans cette Ville, de Lettres qui donneroient les derniers éclaircissemens sur la nature de sa commission.

Nicolas Rapin, Prevôt de la Connétablie.

Ce n'est pas que Sa Majesté eût encore besoin de preuves contre le Duc de Bouillon : On peut assûrer, sans crainte de porter un jugement téméraire, que ce qu'il paroissoit y avoir de soûmis dans la démarche qu'il venoit de faire par l'Electeur Palatin, n'avoit pour but que deux choses ; d'inspirer au Roi de la sécurité sur sa personne ; & de continuer à en tirer l'argent qu'il en avoit reçu pendant fort-long-temps, pour l'entretien de ses Places. Il renouvella cette demande par Saint-Germain, auquel Henry en sçut fort-mauvais gré. Sa Majesté m'enjoignit expressément d'être sourd à toutes les instances qui pourroient m'être faites à ce sujet de la part de Bouillon ; sans lui témoigner que je sçusse rien de ce que je viens de rapporter. Je n'avois pas besoin d'ordre sur tout cela : Il me suffisoit des découvertes que je venois tout fraîchement de faire des nouvelles mutineries, que Bouillon & La-Trémouille avoient excitées dans les Provinces, parmi les Protestans, & du résultat de l'entretien que j'avois eu à l'Arsenal avec Henry, avant son départ pour Metz, dont je n'ai touché en son temps, que ce qui concerne ce voyage.

Ce que j'ai à y ajoûter ici ; c'est qu'après bien des réflexions sur l'esprit de la Cabale, qui perçoient d'un trait mortel le cœur de Henry, je réüssis à la fin à le tranquiliser, en lui faisant voir qu'elle se dissiperoit après de vains efforts, quelque terrible que fût l'appareil avec lequel elle se montroit alors. C'est que sous quelque idée de légereté & d'inconsidération qu'on se plaise à nous représenter le Peuple ; j'ai éprouvé que souvent il embrasse à la vérité certaines vûës, vers lesquelles il se porte avec chaleur, ou

plustôt

Digitized by Google

pluſtôt avec fureur : mais que ces vuës ont pourtant toujours pour objet, un intérêt commun, & d'une certaine généralité ; jamais un intérêt purement particulier, comme peuvent être les reſſentimens & les paſſions d'un ſeul homme, ou d'un petit nombre de perſonnes. Je hazarde même de dire, que ſur ce point, le juge le moins faillible eſt la voix de ce Peuple même. Selon cette Maxime, le Parti ſéditieux n'étoit véritablement à craindre, que par les mauvaiſes impreſſions qu'il répandoit dans les Provinces, contre le Roi & contre le Gouvernement, & par les craintes d'oppreſſion & de ſervitude qu'il y faiſoit naître : Et comme ces impreſſions & ces craintes s'affoibliſſoient tous les jours par les effets qu'on voyoit du contraire, & n'avoient pas même paſſé juſques dans les principaux Gouvernemens, & dans les grandes Villes ; on ne devoit s'attendre à avoir en tête tout-au-plus qu'une vile canaille, & des Places ſi peu conſidérables, qu'elles ne pouvoient tenir quinze jours devant une Armée Royale. 1603.

Les premieres Nouvelles de la maladie de la Reine d'Angleterre, trouverent encore le Roi à Metz. Elles lui furent envoyées par le Comte de (9) Beaumont, notre Ambaſſadeur à la Cour de Londres : & elles lui firent précipiter ſon départ. Sur les inſtances de Madame ſa Sœur, il vint de Metz à Nancy, où elle lui avoit fait préparer un magnifique Ballet. Il s'y arrêta quelques jours, fort-inquiet des Nouvelles qu'il attendoit ſur la ſanté d'Elizabeth ; & qui furent celles de la (10) mort de cette grande Reine : perte irréparable pour l'Europe, & pour Henry en particulier, qui ne

(9) Chriſtophe de Harlay, Gouverneur d'Orleans, mort en 1615.

(10) Elizabeth mourut le 4 Avril, âgée d'un peu moins de ſoixante-dix ans. Le bruit public de ce temps-là, & l'opinion commune des Hiſtoriens, ſont que la cauſe de ſa mort vint d'un fond de triſteſſe & de mélancolie ſecrette, qu'elle ne put ſurmonter, & qu'on attribue aux remords qu'elle ſentit, & aux reproches qu'elle ſe fit d'avoir fait mourir le Comte d'Eſſex, celui de ſes Favoris qu'elle paroiſſoit avoir le plus aimé. C'eſt l'opinion de P. Matthieu, *tom. 2. liv. 3. p. 570.* M. De-Thou & quelques autres, ne parlent point de ce prétendu deſeſpoir ; & diſent au contraire, qu'elle mourut comme Auguſte, ſans douleur, ſans crainte, & par le ſeul épuiſement de la nature. Sa haine contre notre Religion ; & la cruauté avec laquelle elle fit mourir la Reine Marie, ſa Couſine germaine, ont terni la gloire de ſon regne : Ce qui ne m'empêcheroit pas de ſouſcrire à l'éloge que De-Thou lui donne, lorſqu'il termine le dénombrement de ſes grandes qualités, par dire qu'elle avoit celle d'un Roi & d'un très-grand Roi. Elle parloit en Latin, en Grec, en François, Italien & Eſpagnol : Elle avoit de grandes connoiſſances dans les

1603. pouvoit ſe flater de trouver dans le ſucceſſeur d'Elizabeth, les mêmes diſpoſitions favorables pour tous ſes deſſeins, que dans cette Princeſſe, *l'Ennemie irréconciliable de ſes irréconciliables Ennemis, & un ſecond lui-même :* ce ſont les termes dont ſe ſervoit Henry, dans la Lettre qu'il m'écrivit ſur cet Evénement ; & qui eſt également remplie des marques de ſa douleur, & des éloges de cette Reine.

Sa Majeſté, qui ſentit dès le premier moment, combien ce grand coup pouvoit influer ſur les affaires politiques de l'Europe, ſe détermina à m'envoyer en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire à Londres. Elle me prévient ſur ce voyage, dans cette même Lettre ; & craignant peut-être les mêmes oppoſitions que j'y avois apportées autrefois, elle ſe ſert des motifs les plus preſſans, & qu'elle connoiſſoit les plus propres à faire impreſſion ſur mon eſprit. J'étois le ſeul ſur lequel Henry pût jetter les yeux : je le dis après lui ; & parce qu'il s'agiſſoit en effet de traiter des matieres dont j'étois le ſeul homme en France qui avois connoiſſance. Ma Religion avoit déja diſpoſé le nouveau Roi en ma faveur, & m'ouvroit un libre accès auprès de lui : Je n'oſe rapporter ce qu'ajoûte Sa Majeſté ſur la réputation d'honneur & de bonne-foi, qu'elle dit que je me ſuis acquiſe chez les Etrangers. Henry ſuivit de fort-près ſa Lettre ; & partant de Nancy, il revint par Toul, Vitry, Rheims, Villers-cotterets & Saint-Germain-en-laye, à Fontainebleau : ce voyage ayant duré quelques jours moins de deux mois.

J'avois reçu ordre par une ſeconde Lettre, qui vint auſſitôt après la premiere, d'aller à la rencontre de Sa Majeſté, à quinze ou vingt lieuës de Paris. Le bruit s'étoit répandu, qu'Elizabeth n'avoit pas eu ſi-tôt les yeux fermés, que les Eſpagnols avoient commencé à mettre tout en uſage pour gagner le nouveau Roi d'Angleterre. On verra dans la ſuite que ce bruit n'étoit que trop bien fondé. Henry avoit là-deſſus mille choſes à me dire, qui lui faiſoient ſouhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maiſon de Monglat, où il n'avoit preſque perſonne avec

Mathématiques, l'Hiſtoire, la Politique &c. Voyez outre les Hiſtoires particulieres de la vie de cette Princeſſe, De-Thou, Perefixe, le Journal de Henry IV. Le Septénaire *ann.* 1603. les Mémoires d'Etat de Villeroi, *tom.* 3. *p.* 209. & autres Hiſtoriens François.

Digitized by Google

lui, dont il me parut fort-content. Il m'embraſſa étroitement trois fois ; me dit deux mots en public ſur la réüſſite de ſon voyage ; & s'informa plus ſoigneuſement de ſes (11) bâtimens de Saint-Germain & de Paris. On travailloit alors à tranſporter des terres pour la conſtruction de ſa grande Galerie du Louvre, de l'Arſenal, & des Travaux que j'y faiſois continuer : toutes choſes, ſur leſquelles avoient roulé en partie les Lettres que j'avois reçuës de lui : Il m'avoit encore averti de faire travailler à la Sale du Louvre, qu'on appelle des Antiques. 1603.

Après que je lui eus répondu ſur tous ces Articles, en peu de mots, & de maniere à le ſatisfaire ; il me prit par la main, & me mena dans le jardin, à la porte duquel il ordonna que ſe tinſſent des Archers de ſa Garde. L'Ambaſſade en Angleterre fut le ſeul ſujet de notre entretien. Sa Majeſté s'étoit d'abord déclarée devant les Courtiſans, ſur le deſſein de cette Ambaſſade, ſans nommer la perſonne qu'elle avoit envie d'en charger. Cette propoſition avoit excité les murmures des partiſans du Pape & de l'Eſpagne ; & fait dire que Henry ſembloit ne s'attacher qu'à l'Alliance des Princes d'une Religion contraire à la ſienne : Mais ç'avoit été encore pis, lorſque malgré ces cris, le Roi avoit déclaré que c'étoit moi dont il prétendoit ſe ſervir en cette occaſion. Toute cette Cabale, qui ne m'avoit pas donné ſujet de la regarder autrement que comme mon Ennemie déclarée, repréſenta hautement à Sa Majeſté, que c'étoit compromettre l'Etat, que d'envoyer un Huguenot traiter des intérêts de l'Etat avec un Prince de même Religion ; & ſur-tout en lui donnant un plein pouvoir. Voyant qu'ils ne pouvoient faire révoquer ma nomination ; ils ſe réduiſirent à faire en ſorte que ma Commiſſion ne s'étendît pas plus loin qu'à des condoléances ſur la mort de la feuë Reine, & à des complimens pour le nouveau Roi ; tout-au-plus à une inſpection de l'Etat des affaires de la Grande-Bretagne, ſans aucun pouvoir de parler & d'agir quant à ce point.

Après m'avoir appris ces menées de Cour, que j'ignorois, le Roi m'aſſûra de-nouveau, qu'elles ne lui faiſoient chan-

(11) C'eſt Henry IV. qui a fait bâtir le Château neuf de Saint-Germain, étendu ſes jardins juſqu'au bord de la Seine, & conſtruit ſes belles terraſſes.

1603. ger d'avis, ni sur l'Ambassade, ni sur mon choix, ni enfin sur l'objet particulier qu'il avoit eu d'abord en vûe : Ce qu'il appuya de la réflexion judicieuse, qu'une Ambassade qu'on borneroit à une Commission de pur Cérémonial, étoit une démarche à peu près inutile ; & que s'il y avoit quelqu'espérance de voir un jour marcher le nouveau Roi d'Angleterre sur les traces d'Elisabeth, quant aux engagemens politiques formés par cette Princesse ; il n'y avoit presque pas de doute, que la chose ne dépendît de la maniere dont on préviendroit dans l'abord ce Prince contre la Maison d'Autriche, & en faveur de l'Alliance avec la France & ses anciens Partisans : Mais il ne me nia point ensuite, Que cette affaire lui paroissoit si remplie de difficultés à tous égards, qu'à moins d'être maniée avec une extrême dextérité, soit dans le Conseil de France, soit à la Cour d'Angleterre ; il vaudroit peut-être mieux n'y avoir point pensé du tout : Qu'il s'agissoit en premier lieu, de faire si bien illusion aux ennemis que j'avois dans la Cour & dans le Conseil, qu'ils ne soupçonnassent rien dans ma Commission au-delà de ce qui me seroit déclaré en leur présence, & de leur consentement même. Sa Majesté rapporta à ce sujet le bon mot de La-Riviere, qu'elle avoit assez souvent à la bouche, que le Royaume de France est semblable à une Boutique de Droguiste, où l'on trouve également les remèdes les plus salutaires, & les poisons les plus subtils ; & que c'est au Roi à tirer parti des uns & des autres, comme fait un habile Artiste, en les mixtionnant à propos : Qu'il s'agissoit de plus d'user dans les propositions que je pourrois faire aux Ministres d'Angleterre, de tout le ménagement nécessaire pour ne pas exposer le Souverain du premier Royaume de l'Europe, à la honte d'avoir fait des avances méprisées, & peut-être à la nécessité de les venger : Ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propositions plus secrettes, dont j'aurois ensuite à m'ouvrir à Sa Majesté Britannique ; afin de ne pas avancer par imprudence son engagement avec l'Espagne, peut-être jusques-là incertain, ou du moins très-éloigné. Sa Majesté crut avoir satisfait à tout, autant qu'il étoit possible, en imaginant de me faire recevoir en plein Conseil, & par écrit, des Instructions générales & de simple civilité sur le sujet de mon Ambassade, que je

Digitized by Google

pourrois produire en Angleterre comme en France ; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de seconder les intentions particulieres de Sa Majesté, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit, auprès du Roi d'Angleterre ; pourvû que je fisse comme de moi-même, & sans donner à connoître à ce Prince, que j'y fusse autorisé par le Roi mon Maître. 1603.

Ce que je venois d'entendre de la bouche de Sa Majesté, me parut d'une si grande importance, que je lui demandai quatre jours pour lui rendre ma réponse : & je vins faire mes réfléxions à Paris, dont je pris le chemin en poste ; pendant que Henry prenoit le sien par Jully. Je gagnai aisément sur moi de me conformer aux volontés du Roi sur tout ce qu'il m'avoit fait entendre ; excepté que je crus devoir prendre la précaution de me faire avouer par Sa Majesté sur toutes ces propositions, qu'il m'étoit enjoint de faire au Roi d'Angleterre, comme de moi-même ; sans quoi je trouvai que je courois de trop grands risques. Pour me faire écouter favorablement de Sa Majesté Britannique, je devois commencer par m'attirer sa confiance. Ma Réligion étoit mon meilleur titre pour l'obtenir : mais je sentois qu'il m'en coûteroit pour cela de franchir les bornes de la circonspection, dont j'usois en France sur cet article, par respect pour la Religion du Prince. J'étois sûr que tout ce qui m'échaperoit de paroles un peu libres à cet égard, ne seroit pas moins soigneusement révelé par les ennemis que j'aurois en cette Cour, qu'il eût pu l'être en France. J'avois raison de craindre que ces paroles ne fussent ensuite rapportées de maniere à m'en faire un crime auprès de Sa Majesté, qui avoit comme les meilleurs Princes, ses momens de défiance & de mauvaise humeur. Il ne faut quelquefois qu'un seul de ces momens pour perdre le Ministre le mieux soûtenu : Je l'avois pensé éprouver à mes dépens.

Toutes ces considérations me confirmerent dans la pensée de ne point partir sans un écrit signé de Sa Majesté, & connu seulement de nous deux ; par lequel je pusse dans l'extrême besoin justifier, que quelle que fût ma conduite à la Cour de Londres, & de quelques termes que je me fusse servi en parlant au Roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des affaires, & par ordre exprès de Sa Majesté.

Digitized by Google

1603. C'eſt ainſi que je le déclarai à Henry, lorſqu'au bout de quatre jours, il vint lui-même prendre ma réponſe à l'Arſenal, & ſans autrement enveloper la propoſition, que de dire, que je portois la crainte à l'excès dans les choſes qui pouvoient me ménacer du malheur de ſa diſgrace.

Nous étions ſeuls en ce moment. Henry après s'être promené quelques momens dans la grande allée, au milieu des Ouvriers, dont il louoit le travail, m'avoit appellé, & conduit ſelon ſa coûtume, juſqu'au bout de cette allée, qui ſe termine en forme de balcon, d'où l'on découvre Paris. Ma propoſition le fit rêver quelques inſtans: Il convint cependant qu'elle étoit raiſonnable: & quelques jours après il vint lui-même m'apporter l'Ecrit que je lui demandois; & me le remit, après m'en avoir fait la lecture. Il étoit aſſez fort pour porter ce Prince à ne pas m'obliger de le rendre public. Il m'y étoit permis de me montrer zèlé avec le Roi d'Angleterre & ſes Miniſtres, pour la Réligion Réformée, au point de leur aſſûrer que je la préferois à ma Patrie, & à mon Roi, & qu'elle ne m'attachoit pas moins au Roi d'Angleterre qu'au mien propre. Après cela étoient détaillées les propoſitions que je pouvois faire à ce Prince: Ce ſont les mêmes qu'on a vûës, que je fis à la Reine Elizabeth à Douvres, & que je ne mets point ici; parce qu'elles ſeront mieux dans l'endroit où je parlerai des grands deſſeins de Henry. Il m'y étoit marqué, que je prierois Sa Majeſté Britannique de ne rien révéler en France de ce que je lui diſois, ſi elle ne l'approuvoit pas; parce que je le lui diſois ſans aveu: & encore, que je feindrois au Roi d'Angleterre de remettre à propoſer au Roi mon Maître le Projet fait entre nous (en ſuppoſant qu'il le goûteroit), juſqu'à ce que j'euſſe vu s'il ſeroit auſſi favorablement reçu des Couronnes du Nord, & des Etats Généraux des Princes-Unies, que de Sa Majeſté Britannique.

Telle étoit ma Lettre de Créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir; comme ſans doute Sa Majeſté trouva que de ſon côté c'étoit beaucoup accorder: Cependant il eſt vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faiſions pas encore aſſez: Il falloit prévoir le cas d'un entier conſentement du Roi d'Angleterre aux intentions de Sa Majeſté, & ſe diſpoſer à profiter d'un moment qui peut enſuite ne ſe

Digitized by Google

retrouver plus : en un mot, je devois emporter avec moi un blanc-signé du Roi pour un Traité : la crainte de la faction que nous avions à combattre dans le Conseil, nous en ôta la pensée. 1603.

Pour les instructions générales dont j'ai parlé, le Roi remit à les dresser à Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa Cour ; & devant l'être trois jours après, par tout son Conseil. Il fut contre-mandé, à cause d'une violente maladie qui saisit ce Prince, si-tôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le vingt Mai (12) : ce fut une rétention d'urine si douloureuse, que ses Médecins désespérerent d'abord de sa vie. Le Roi fortement persuadé lui-même que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, & résolu de partager le peu d'instans qu'il croyoit avoir encore à vivre, entre le soin de son ame, & celui de son Etat, se tourna avec ferveur vers Dieu ; & dicta cette Lettre, qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, & où je ne m'attendois à rien moins qu'à un message si triste : » Mon Ami, je me » sens si mal, qu'il y a apparence que Dieu veut disposer de » moi. Or étant obligé après le soin de mon Salut, de pen- » ser aux arrangemens nécessaires pour assurer ma Succession » à mes Enfans, & les faire regner heureusement, à l'avan- » tage de ma Femme, de mon Etat, de mes bons Serviteurs, » & de mes pauvres Peuples, que j'aime comme mes chers » Enfans ; je désire conférer avec vous sur toutes ces choses : » Venez donc me trouver en diligence, sans en rien dire à » personne : faites seulement semblant de venir au Prêche » à Ablon ; & y ayant fait secrettement trouver des chevaux » de poste, rendez-vous ici dès aujourd'hui. «

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la Chambre du Roi, je le trouvai dans son lit : la Reine assise à son chévet tenoit une des mains de ce Prince entre les deux siennes : il me tendit l'autre, & me dit :

» (12) Le Roi, dit le Maréchal de » Bassompierre, eut une rétention » d'urine, la veille de la Pentecôte, » qui le mit en peine ; mais il en fut » bien tôt délivré. « « Les Medecins » s'étant assemblés, « (ce sont les paroles qu'on lit dans le Journal de l'Etoile ») leur conclusion fut en » ces termes : *Abstineat à quavis muliere, etiam Reginâ : sin minus, periculum est, ne ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.* » Henry IV. » n'observa guère cette Ordonnance, » & ne s'en trouva pas plus mal.

1603. » Venez m'embraſſer mon Ami : je ſuis merveilleuſement » aiſe de votre venuë : c'eſt une choſe ſinguliere, comment » deux heures après que je vous ai écrit, j'ai commencé à » être un peu ſoulagé de mes grandes douleurs : elles s'en » vont peu à peu, ayant déja uriné trois fois, & la derniere » preſqu'à plein canal, & ſans forte douleur. Voilà, dit-il » enſuite, en ſe tournant vers la Reine, celui de mes Servi- » teurs qui a le plus de ſoin & d'intelligence des affaires » du dedans de mon Royaume, & qui vous eût le mieux » ſervi & mes Enfans auſſi, ſi je vous euſſe manqué. Je ſçais » bien qu'il eſt d'une humeur un peu auſtere, & quelque- » fois un peu trop libre pour un eſprit fait comme le vô- » tre ; & que force gens lui euſſent rendu ſur cela de mau- » vais offices auprès de mes Enfans, & de vous, afin de l'en » éloigner : mais ſi jamais cette occaſion ſe préſente, & que » vous vous ſerviez de tels & tels (il s'approcha de ſon » oreille, & les lui nomma) ; que vous croyiez abſolument » leurs conſeils, au lieu de ſuivre ceux de cet homme-là ; » vous ruinerez les affaires de l'Etat, & peut-être même le » Royaume, mes Enfans & vous-même : Je l'avois mandé » exprès, afin d'aviſer avec vous & lui, aux moyens de pré- » venir ces malheurs : mais grace à Dieu, je vois qu'il ne » ſera point encore beſoin cette fois de mes précautions. «

On dépêcha le lendemain Courriers ſur Courriers, pour diſſiper les bruits fâcheux qui s'étoient déja répandus par-tout. Je ne repartis moi-même pour Paris, qu'après que j'eus vû uriner le Roi : il le voulut ainſi ; & il le fit deux fois avec tant de facilité, que je compris que tout le danger étoit paſſé. Trois jours après, c'eſt-à-dire le vingt-quatre Mai, je reçus une autre Lettre de ce Prince, par laquelle il me mandoit qu'il s'étoit bien trouvé de la ſaignée que La-Riviere lui avoit fait faire du bras gauche, la veille, qu'après avoir repoſé toute la nuit, il ſe ſentoit à chaque moment aller de mieux en mieux. Il me remercie de l'intérêt que j'avois paru prendre à ſon état, & des conſeils que j'avois pris la liberté de lui donner en cette occaſion, de modérer ſon ardeur pour la chaſſe ; & il me promet de les ſuivre. Il étoit déja en état d'entrer dans les détails, dont ſes Lettres étoient ordinairement pleines. Il me mande dans celle-ci d'envoyer deux cens écus pour chacun des malades des écrouelles, que

ſa

Digitized by Google

sa maladie avoit empêché qu'il ne touchât ; & qu'il n'avoit pourtant pas voulu qu'on renvoyât. Il m'y remercie encore des portraits des nouveaux Roi & Reine d'Angleterre, que je lui avois envoyés. Les Médecins de Sa Majesté s'unirent tous en cette occasion pour lui faire les mêmes représentations que je lui avois faites, sur le tort que le trop grand éxercice de la chasse causoit à sa santé. Il les crut, & s'en trouva bien. Il reçut aussi du soulagement des eaux de Pougues, qu'on lui fit prendre cette année, pendant laquelle la petite Princesse sa Fille fut aussi assez malade pour qu'on crût qu'elle en mourroit : le Roi l'alla voir souvent, & le Dauphin son Fils. 1603.

Avec la Lettre de Sa Majesté dont je viens de parler, j'en reçus une beaucoup plus grande, que Villeroi m'écrivoit par son ordre, sur les affaires d'Angleterre. Il me faisoit sçavoir, que Sa Majesté venoit de mander sa convalescence au Comte de Beaumont, afin qu'il en informât le Roi d'Angleterre : que j'étois attendu de Sa Majesté Britannique, qui avoit attribué mon retardement à l'indisposition du Roi, & à ce que le Baron Du-Tour n'avoit point encore notifié en forme au Roi la mort d'Elizabeth, & l'avènement de (13) Jacques V. (c'est le nom du nouveau Roi) à la Couronne d'Angleterre. Ce Baron Du-Tour étoit celui que Jacques avoit député à cet effet vers Sa Majesté très-Chrétienne : il avoit dû partir de Londres, le lendemain du jour que ce Prince y

(13) Henry Stuart, Baron de Barnley, Duc de Rothway, &c. épousa Marie Stuart, veuve de François II. lorsqu'elle se fut retirée en Ecosse : par ce mariage il devint Roi d'Ecosse. Il fut étranglé dans son lit en 1567. Jacques Stuart, d'abord Roi d'Ecosse, & ensuite d'Angleterre, est son Fils : il mourut en 1625. M. de Rosny écrivit à cette occasion, la Lettre suivante de compliment à l'Archevêque de Glasco, dont l'Original est dans le Cabinet de M. le Duc de Sully :

A Monsieur l'Ambassadeur d'Ecosse.

MONSIEUR,

L'intérêt que vous avez au bonheur des affaires du Roi d'Ecosse, avec le désir que j'ai de vous rendre service, m'a fait vous écrire, pour vous prier de voir par la Lettre que j'ai présentement reçuë du Gouverneur de Dieppe, comme la Reine d'Angleterre est décédée, & le Roi d'Ecosse reçu & reconnu au Royaume, & que toutes choses y sont paisibles, dont je me réjouis avec vous ; étant chose qui nous est à tous fort utile, & souhaitée des gens de bien.

MONSIEUR,

Votre très-humble Cousin & Serviteur, *signé*, ROSNY.

1603. fit son entrée; c'est-à-dire, le dix-huit Mai. Il arriva peu de jours après à Fontainebleau, où il s'acquita de sa Commission. Villeroi me mandoit encore, que mon départ pour l'Angleterre ne pouvant plus pour ces raisons être reculé; le Roi m'appelloit près de lui, pour en sçavoir le jour de sa bouche: mais il changea d'avis sur ce point, & vint lui-même à Paris; parce qu'il trouva les sablons de Fontainebleau trop incommodes pour un convalescent: la chaleur étoit fort grande; & avoit commencé cette année de bonne heure.

Deux jours après que Sa Majesté fut arrivée à Paris, elle fit assembler pour le sujet de mon départ, le Chancelier de Bellièvre, Villeroi, Maisse & Sillery, afin que je reçusse mes instructions publiques en leur présence. En entrant dans le Cabinet du Roi, où se tenoit ce Conseil, je dis à Sa Majesté, que je venois de voir M. le Comte de Soissons dans la chambre; & qu'il me paroissoit convenable qu'il fut aussi introduit, pour y être le témoin de ma députation. Henry me répondit, qu'il ignoroit que le Comte fut là; & qu'il se serviroit de ce que je venois de dire, pour nous remettre bien ensemble: car ses ressentimens duroient toujours. En effet, M. le Comte me rencontrant deux jours après, comme j'entrois chez le Roi, me dit, Qu'il avoit sçu de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi: qu'il m'en remercioit: qu'il oublioit le passé; & vouloit être mon Ami à l'avenir. Il ne persista pas long-temps dans ces sentimens.

L'objet de l'instruction publique étoit toujours une Alliance étroite de la France avec l'Angleterre, contre l'Espagne, quoi qu'eussent pu faire les partisans de cette Couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de différent de l'instruction secrette que je tenois du Roi, c'est que dans celle-là Sa Majesté cachoit le véritable motif de cette Alliance. Je ne la transcrirai point ici: on y entre dans un trop grand détail. En voici seulement le précis: Entretenir le Roi d'Angleterre de tous les procédés injustes & violens de l'Espagne; afin de lui donner de l'aversion pour cette Couronne, représenter tout ce qu'elle avoit fait pour brouiller l'Europe; ses usurpations nouvelles en Italie; ses menées en Angleterre, par le moyen des Jésuites; ses brigues en Irlande & en Ecosse, soûtenuës des droits que le Pape prétend avoir sur ces Royau-

Digitized by Google

mes ; ſes vuës ſur Straſbourg, en forçant le Cardinal de Lorraine à conſentir que le Pape en donnât la Coadjutorerie au Beau-frere du Roi Catholique ; enfin toutes ſes démarches pour parvenir à la Monarchie univerſelle, qui n'étoient que trop bien avérées. 1603.

Sur ces repréſentations, le Roi d'Angleterre ne pouvoit prendre qu'une des réſolutions ſuivantes ; de la Paix avec l'Eſpagne ; d'une Guerre déclarée, ou d'une Guerre couverte avec cette Couronne. Dans le premier cas, faire ſentir à ce Prince que la Paix mettroit l'Eſpagne en état de s'aſſûrer les Pays-bas ; après quoi elle ne manqueroit point de tourner ſes armes contre l'un ou l'autre des deux Rois, mais en premier lieu contre celui d'Angleterre, que le Pape haïſſoit depuis long-temps : détromper ce Prince du bruit que l'Eſpagne faiſoit courir, qu'elle ne cherchoit point à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un Royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'Archiduc : pour derniere reſſource, ſe retrancher à demander qu'on fît du moins acheter cher cette Paix à l'Eſpagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux Rois ; ſur tout qu'elle abandonnât Oſtende : dans le cas d'une Guerre ouverte, découvrir à quelle intention le Roi d'Angleterre prenoit ce parti ; chercher à éluder ; & faire toujours commencer par ſecourir puiſſamment les Etats.

Enfin dans le cas d'une Guerre ſecrette, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce Prince : lui faire enviſager, que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir ſur le Trône, & l'aſſûrer à ſes deſcendans ; & par mettre l'Europe dans ſon Parti ; afin qu'un jour l'Eſpagne ſe vît attaquée de maniere à ne pouvoir réſiſter : qu'il falloit ſe contenter juſqu'à ce temps, de tenir cette Puiſſance en échec, & de lui faire uſer ſes forces contre la Flandre, ſans fruit : qu'on pouvoit cependant convenir dès-à-préſent des conditions de l'Union ; la cimenter par un double Mariage des Enfans des deux Rois, qui ne ſeroit déclaré que lorſque ces deux Monarques mettroient la main à l'éxécution de leurs deſſeins, regler ſur toutes choſes, la nature des ſecours qu'on donneroit proviſionnellement aux Etats ? empêcher le Conſeil d'Angleterre de demander les trois cens mille livres que cette Couronne avoit prêtées aux

1603. Provinces-Unies, de peur de jetter celles-cy entre les bras de l'Eſpagne : Au-contraire, porter Sa Majeſté Britannique à faire de nouveaux frais, de moitié avec Sa Majeſté T. C. en faveur de ces Peuples, & à les aſſiſter des mêmes vaiſſeaux qu'avoit fait la Reine Elizabeth : Obtenir que les quatre cens cinquante mille liv. que cette Reine avoit prêtées à la France, ſeroient appliquées aux beſoins de la Flandre ; qu'il y en fût ajoûté trois cens mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fond de quinze cens mille livres, avec ſept cens cinquante mille livres, que Henry s'obligeoit d'y joindre, pour les néceſſités préſentes des Etats-Généraux : Se retrancher en cas de refus ſur ces Articles, à décharger les Etats de leurs trois cens mille livres de dette envers l'Angleterre : la France conſentant à en demeurer obligée : Faire en ſorte que le Roi d'Angleterre ne ſe fît point livrer par les Hollandois leurs Places Maritimes, pour caution de ces ſecours ; & le ſonder ſur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déja en Zélande : Communiquer & agir ſur ce plan avec Barnevelt & les Députés des Etats à Londres ; ſe les attacher ; les entretenir de bonnes eſpérances : leur faire ſentir qu'on prenoit leurs intérêts dans le Conſeil Britannique, ſans donner d'ombrage à celui-cy ; & profiter des lumieres qu'ils pouvoient avoir acquiſes ſur le Roi & la nouvelle Cour.

C'étoient-là les points principaux de l'Inſtruction. Il y en avoit encore quelques autres, qui ne regardoient pas le même ſujet, ou ne le regardoient qu'indirectement : Tel étoit celui des Pirateries des Anglois. J'étois chargé de porter mes plaintes, de ce que depuis la Paix de Vervins, ils avoient pris ſur la France plus d'un million ; & d'eſſayer de faire caſſer le Traité ſur le Commerce, fait par Charles IX. en 1572. entre les deux Couronnes, comme déſavantageux à la France, qui n'avoit pas les mêmes priviléges & immunités en Angleterre, que les Anglois en France. L'étroite union d'Elizabeth & de Henry avoit fait que ſous le régne de cette Princeſſe, tout avoit été égal de part & d'autre, & ce Traité regardé comme nul, quoiqu'il n'eût pas été annullé formellement. Mais je devois uſer d'une grande diſcrétion ſur cet Article ; & même le ſupprimer tout-à-fait, ſi je voyois qu'en le traitant je couruſſe riſque de donner au nouveau Roi, un ſoupçon, dont Elizabeth elle-même n'avoit pas été

Digitized by Google

1603.

exempte, que le Roi de France ne cherchoit qu'à embarquer l'Angleterre dans une Guerre avec l'Eſpagne, dont il ſçauroit enſuite ſe retirer lui-même adroitement. Si ce que le Baron Du-Tour avoit mandé en France, que Sa Majeſté Britannique étoit réſoluë à ſecourir Oſtende, ſe trouvoit fondé ; je pouvois m'épargner une partie de ces précautions.

La maniere dont je devois traiter avec les Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne & des Archiducs ; l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande & d'Ecoſſe ; & la juſtification de Beaumont, contre lequel on avoit prévenu le Roi Jacques, & que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce Prince, des mêmes droits dont jouiſſoit ſon Agent en France, étoient les autres Articles de l'Inſtruction. Un dernier regardoit le Duc de Bouillon, ſur lequel il m'étoit ordonné de garder le ſilence ; à-moins que le Roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'Electeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, & n'engager à rien le Roi de France à ſon ſujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet aſſez étendu ; puiſqu'il s'agiſſoit de connoître les diſpoſitions non-ſeulement du Roi & du peuple d'Angleterre au ſujet de l'Eſpagne & de la Flandre, mais encore des Rois du Nord. Pour bien dire, l'Etat politique de toute l'Europe étoit intereſſé dans la démarche que j'allois faire, & dans l'iſſuë qu'elle devoit avoir.

Cette Inſtruction (14), dans laquelle Sa Majeſté joignit à toutes mes autres Qualités le titre de Marquis, m'ayant été luë hautement, me fut remiſe en préſence de M. le Comte de Soiſſons, de Sillery, & de Jeannin, ſignée de Sa Majeſté & de Villeroi. Henry y joignoit ſix Lettres : une de Sa Majeſté au Roi d'Angleterre ; outre une ſeconde au même Prince, contre-ſignée pour la forme : deux ſemblables du Roi pour la Reine d'Angleterre : & deux de la Reine de France au Roi & à la Reine d'Angleterre. Sa Majeſté

(14) L'Original de cette Inſtruction, ſigné de la propre main de Henry IV. exiſte encore aujourd'hui, ainſi qu'une autre Piece, dont le Titre, écrit de la main de M. de Roſny, porte : *Mémoire par moi fait & baillé à M. de Villeroi, ſuivant ce qu'il a déſiré, afin de lui aider à dreſſer mon Inſtruction.* Cette Piece n'eſt en effet qu'une Récapitulation de tous les points qui font l'objet de ſon Ambaſſade à Londres. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

1603. me donna un Chiffre connu du Conſeil ; mais elle m'en donna ſécrettement un ſecond, dont elle ſeule & moi avions la Clef. Lorſque j'allai prendre congé de ce Prince, il me donna ſa main à baiſer, & m'embraſſa en me ſouhaitant un heureux voyage, & me répétant qu'il ſe repoſoit ſur moi, & qu'il attendoit un ſuccès favorable.

Je pris au commencement de Juin, le chemin de Calais où je devois m'embarquer, ayant avec moi une Suite de plus de deux cens Gentilshommes, ou ſoi-diſant tels, dont une partie étoit en effet de la premiere diſtinction. Le vieux Servin vint me préſenter ſon Fils, en me diſant qu'il me ſupplioit d'eſſayer à en faire un honnête-homme : mais qu'il ne pouvoit s'en flater, non faute d'eſprit & d'étoffe dans le jeune homme, mais à cauſe de ſon inclination naturelle pour toutes ſortes de vices. Il avoit raiſon. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curioſité de connoître à fond le jeune Servin ; je vis tout enſemble un Miracle & un Monſtre : je ne puis donner d'autre nom à l'aſſemblage des plus rares talens avec les plus vicieux. Figurez-vous un eſprit ſi vif, qu'il n'ignoroit preſque rien de ce qu'on peut ſçavoir ; une compréhenſion ſi prompte, qu'il ſaiſiſſoit tout dès la premiere fois ; & une mémoire ſi prodigieuſe, qu'il n'oublioit jamais rien. Il poſſédoit toutes les parties de la Philoſophie, les Mathématiques, particulierement les Fortifications, & le Deſſein ; & juſqu'à la Théologie, qu'il ſçavoit ſi bien, qu'il étoit quand il vouloit excellent Prédicateur, & habile Controverſiſte pour & contre la Religion Réformée indifféremment. Il avoit appris non-ſeulement le Grec, l'Hebreu, & toutes les Langues qu'on appelle ſçavantes, mais encore tous les différens jargons : il en prenoit ſi naturellement la prononciation & les accens, que cela joint à une parfaite imitation, ſoit du geſte, ſoit des différentes manieres, tant des peuples de l'Europe que des Provinces de la France, auroit pu le faire regarder comme étant de tout Pays. Il avoit appliqué cette diſpoſition, à contrefaire toute ſorte de perſonnes, & s'en acquittoit ſingulierement : Auſſi étoit-il le plus parfait Farceur & le meilleur Comédien qu'on pût voir. Il faiſoit bien des vers. Il jouoit de preſque tous les inſtrumens ; ſçavoit la Muſique à fond, & chantoit auſſi agréablement que méthodiquement. Il diſoit

Digitized by Google

la Meſſe : car il vouloit tout faire, auſſi-bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien aſſorti à ſon eſprit. Il étoit adroit, ſouple, léger, & propre à tous les éxercices : Il montoit paſſablement à cheval : & on l'admiroit dans la danſe, la lutte, &, le faut : Il n'y a point de jeux de récréation qu'il ne ſçut ; & il s'aidoit de preſque tous les métiers méchaniques. Tournez la médaille : Il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, yvrogne & gourmand ; brelandier, débauché en tout genre, blaſphémateur, Athée : En un mot on y trouvoit tous les vices contraires à la Nature, à l'honneur, à la Religion & à la ſociété : & il s'eſt montré tel juſqu'à la fin, qu'il eſt mort à la fleur de ſon âge, en plein Bordel, corrompu par la débauche, & tenant encore le verre en main ; jurant & reniant Dieu. 1603.

Depuis le moment de mon départ juſqu'à celui de mon retour, j'écrivis reglément à Sa Majeſté, & lui rendis un compte éxact de tout ce qui m'arrivoit. Mes Lettres étoient de trois ſortes : Je me ſervois du Caractère ordinaire pour les choſes indifférentes ; de mon Chiffre général, pour celles qui ne devoient être connuës que du Conſeil ; de mon Chiffre ſecret, dans ce que j'adreſſois au Roi lui-même, & pour n'être vu que de lui ſeul. Ce Prince auroit ſouhaité que j'euſſe écrit de cette ſorte la plus grande partie de mes Lettres ; quoique la difficulté de les déchiffrer lui parût ſi grande, qu'il en donna enfin la Clef à Loménie, qu'il encourageoit de temps en temps à s'y rendre verſé : mais j'en ſentois encore davantage toute la difficulté, lorſque j'avois à entrer dans des détails, qui me faiſoient paſſer de beaucoup la longueur ordinaire des Lettres. Je ne laiſſai pas de me conformer autant que je pus, à l'intention de Sa Majeſté, ſur-tout depuis l'aventure de la Dépêche perduë. Pour informer éxactement le Public ſur mon voyage de Londres, & ſur ma Négociation auprès du Roi Jacques, il ne m'en coûtera que de tourner en récit, toutes ces Lettres que j'ai conſervées.

Je ſéjournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc, & quelques autres, qui me faiſoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les Vaiſſeaux du Vice-Amiral (15) de Fran- Thimoléon d'Epinay de ſaint-Luc.

(15) Dominique de Vicq, Seigneur d'Ermenonville, Gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, Vice-Amiral de France : Il mourut en 1610.

1603. ce prêts à me recevoir : & les Vice-Amiraux Anglois & Hollandois vinrent en même-temps me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui couroit à Calais de la bonne intelligence des Anglois avec les Eſpagnols, fondé apparemment ſur ce qui s'étoit paſſé à l'embarquement du Comte d'Aremberg, Ambaſſadeur des Archiducs, & les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entrepriſes des Ecumeurs de Mer Anglois ſur la Côte de France, me firent réſoudre d'abord à refuſer leurs offres : mais ne voyant rien dans les Lettres que je reçus de Beaumont à Calais, de tout ce qu'on vouloit me faire croire contre la nouvelle Cour de Londres, je changeai d'avis ; & j'acceptai les deux grandes Ramberges que le Vice-Amiral Anglois m'avoit amenées, pour ne pas commencer par donner un ſujet de mécontentement à ceux-ci.

Je m'embarquai donc le 15 Juin, à ſix heures du matin. Je trouvois dans les Anglois qui me ſervoient, un reſpect qui me paroiſſoit dégénerer en baſſeſſe. Cette idée ne dura pas long-temps. Au moment même qu'ils me prioient de leur commander comme s'ils avoient été François, de Vic qui ne cherchoit qu'une occaſion de témoigner aux Anglois le reſſentiment qu'il conſervoit de toutes les violences de leurs Pirates, s'étant avancé, portant à ſon grand mât le pavillon de France ; je vis tous ces Anglois ſi polis entrer en fureur, d'une offenſe qui ſelon eux regardoit également le Roi d'Angleterre, & celui de France dont je tenois la place. Ce que je trouvai encore plus bruſque, c'eſt que ſans daigner me conſulter, cinquante Canons furent dans l'inſtant portés contre le Vaiſſeau de Vic (16). J'eus beaucoup de peine à me faire écouter ; & ce ne fut qu'à force

(16) M. De Thou, & la Chronologie Septénaire, dont le témoignage a beaucoup de force, ſur-tout lors qu'ils conviennent enſemble, aſſûrent que le Capitaine Anglois du Vaiſſeau où étoit M. de Roſny, fit tirer en effet ſur le Vaiſſeau François du Vice-Amiral. Comme je ſoupçonne nos Mémoires d'avoir un peu adouci ce fait, pour l'honneur de la Nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter comme on le voit détaillé dans le Septénaire. » De Vic, » Vice-Amiral de France, peu après » qu'il eut mouillé l'ancre à la rade » de Douvre, (où il venoit de débar- » quer une partie de la Suite de M. » de Roſny) fit auſſi-tôt voile pour » revenir à Calais, & paſſant près la » Ramberge, pour ce que M. de Roſ- » ny étoit encore dedans, fit lever » le pavillon, & le ſalua d'un coup » de Canon, & tout auſſi-tôt le pa- » villon fut relevé. Le Capitaine An- » glois qui étoit dans la Ramberge, » voyant le pavillon de France levé, » commanda

ce de leur repréſenter que de Vic n'agiſſoit ainſi, que pour me faire plus d'honneur, & auſſi pour me donner une plus grande marque de déférence, en abaiſſant ſon pavillon à mon premier commandement. C'eſt le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai ſur eux, qu'ils fiſſent leur décharge à coup perdu. Je fis un ſignal à de Vic, qu'il entendit parfaitemeut bien. Il abbaiſſa ſon pavillon; mais en jurant, à ce qui me fut rapporté depuis, de s'en venger ſur les Anglois, lorſqu'il les rencontreroit une autrefois: Je doute fort qu'il s'en fut tiré celle-ci à ſon avantage. Quoiqu'il en ſoit, la querelle fut éteinte par ce moyen; & notre paſſage s'acheva tranquilement. 1603.

J'arrivai à Douvres ſur les trois heures après midi. Beaumont m'y attendoit avec le Sieur de Lucnau, qui éxerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France: c'eſt cette partie de la réception des Ambaſſadeurs, qui ne conſiſte qu'à leur faire trouver des logemens, des vivres, des

» commanda aux ſiens de tirer ſur » le Vice-Amiral de France; jurant » Dieu en Anglois, qu'il ne ſouffri- » roit aucun pavillon en la mer Occa- » ne que celui d'Angleterre: Un coup » de canon fut incontinent tiré con- » tre le vaiſſeau où étoit ledit Sieur » de Vic, qui en demanda l'occa- » ſion: après l'avoir ſçuë, il ſe pré- » para à ſe défendre: M. de Roſny » s'en plaignit au Capitaine Anglois, » & ſe tint offenſé de ce qu'il avoit » fait tirer ce coup de canon: mais » il parloit à un homme ſans diſcré- « tion, qui ne lui répondit que de » furie & de colere: il fallut qu'il » cédât lors au plus fort, & fit ſigne » au Vice-Amiral de France d'abaiſ- » ſer ſon pavillon: ce qu'il fit... Le » Sieur de Vic en ayant demandé » raiſon; l'Amiral d'Angleterre lui » dit, Que le Roi d'Angleterre, ſon » Maître, n'avouoit point ce que le » Capitaine avoit fait par préſomp- » tion, le pria d'excuſer ſon indiſ- » crétion, &c. & que cela n'advien- » droit plus. Cette réponſe appaiſa » l'aigreur de ce rencontre. « *Chron. Septen. & De-Thou, année* 1603. Le Cardinal de Richelieu dans ſon Teſtament politique, ſe ſert de cet exemple, pour prouver à Louis XIII. l'obligation où il eſt d'avoir une puiſſante Marine.» Les coups de canon, » dit-il, perçant le vaiſſeau, percent le cœur aux bons François... » Si les paroles du Roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent » pourtant pas autre effet, que d'obliger le Duc à tirer ſatisfaction de » ſa prudence, feignant être guéri, » lorſque ſon mal étoit plus cuiſant, » & que ſa playe étoit incurable. Il » fallut que le Roi votre Pere uſât » de diſſimulation en cette occaſion; » mais avec cette réſolution une au- » tre fois de ſoûtenir le droit de ſa » Couronne, par la force, que le » temps lui donneroit le moyen d'ac- » querir ſur la mer. « *2. Part. chap. 9. ſect.* Pour ce qui regarde le fait qui eſt auſſi rapporté dans ce Teſtament, il y eſt altéré dans preſque toutes ſes circonſtances. Je remarque auſſi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été auſſi griévement offenſé, paſſe très-légérement dans ſes Mémoires, ſur l'endroit où il parle de la ſatisfaction qu'il pria le Roi d'Angleterre de lui faire donner.

1603. chevaux ou des chariots, & autres choſes de cette nature. Le Maire de Douvres vint auſſi me faire compliment; & le peuple faiſoit tant d'acclamations, qu'il ne s'étoit jamais, diſoit-on, paſſé rien de ſemblable pour aucun Ambaſſadeur: mais je ne m'y laiſſai plus tromper, après l'échantillon que je venois de recevoir de la politeſſe Angloiſe, dont j'eus une ſeconde preuve, avant même que de ſortir de Douvres.

Le Gouverneur de cette Ville m'envoya ſon neveu me prier de venir voir le Château, ne pouvant venir lui-même me voir, à cauſe de la goutte qui le retenoit au lit: cette invitation fut ſuivie d'une ſeconde, qui me donna bonne opinion de celui qui me la faiſoit. J'aurois cru mettre le tort du manque de civilité de mon côté, ſi après cela j'étois parti de Douvres ſans avoir ſalué ce Gouverneur. J'y menai le lendemain tout mon monde. Je connus bien-tôt qu'on ne nous avoit appellés ſi honnêtement, que pour profiter de la rançon, qu'on éxige de ceux qui ont la curioſité de voir le Château de Douvres. On l'éxigea de chacun des gens de ma ſuite avec aſſez de rudeſſe: ce qui fut ſuivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Préſentés au Gouverneur, dont le nom eſt Thomas Wimes, qui nous reçut aſſis dans ſa chaiſe, nous lui vimes faire une ſi laide grimace, d'abord que quelqu'un voulut attacher ſeulement les yeux ſur les tours & les murailles du Château, que je me retirai dans le moment, ſans vouloir en voir davantage; prenant pour prétexte, la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon eſcorte à ſe bien ſouvenir des regles de la politeſſe Françoiſe, quelque choſe qu'on pût faire ou dire; & il me parut que cet avertiſſement n'avoit pas été hors de ſaiſon.

Lorſqu'il fut queſtion de prendre la route de Londres, Lucnau ne parut plus cet homme poli & plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la liſte de ceux qui m'eſcortoient, afin, diſoit-il, de leur diſtribuer des chevaux & des chariots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-là cherché qu'à ſurprendre cette liſte, pour l'envoyer à Londres; puiſqu'il laiſſa tous mes gens ſe pourvoir de chevaux, comme ils purent, & à leurs frais: & ce peuple ſi doux les loua ſi cherement, & en même temps

Digitized by Google

avec tant d'arrogance, qu'il sembloit encore qu'on nous fît grace. Aucun de nos François ne fit semblant de s'appercevoir de l'incivilité de ces procédés : pour moi j'entrai dans le carrosse du Comte de Beaumont. 1603.

J'eus plus lieu d'être satisfait de la Noblesse des environs de Cantorbéry. Elle accourut sur mon passage : & pour me faire tous les honneurs imaginables, elle feignit d'en avoir reçu l'ordre du Roi d'Angleterre. Cantorbéry est une petite Ville extrêmement peuplée, & si polie, que je n'ai reçu nulle part un traitement si distingué. Les uns venoient m'embrasser la botte ; les autres baiser les mains ; d'autres me présentoient des fleurs : ce qu'il faut attribuer, non aux Anglois de cette Ville : ils conservent par-tout leur caractère d'aversion pour les François ; mais aux Vallons & aux Flamands, qui s'étant réfugiés de tout temps en cette Ville, pour le sujet de la Religion, l'ont à la fin presque toute changée ; & en composent aujourd'hui les deux tiers. Je visitai l'Eglise de Cantorbéry, & j'y assistai au Service. Cette Eglise est très-belle ; & j'y entendis une excellente Musique. Les Chanoines me caressèrent encore bien davantage, lorsqu'ils sçurent que j'étois de leur Religion. L'un d'eux se montra assez affectionné à la France pour me faire donner un avis, qui fut ensuite confirmé par Aërsens à Henry lui-même. Ce Chanoine avoit connu particulierement Arnaud, pere de celui que j'avois avec moi pour un de mes Sécretaires. Il vint trouver celui-ci, lorsqu'il eut appris que c'étoit le fils de son ami ; & lui dit qu'il avoit sçu du Sécretaire du Comte d'Aremberg (17), Ambassadeur de l'Archiduc, qui venoit de passer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbéry, que son Maître devoit représenter au Roi d'Angleterre, pour l'engager dans une Ligue avec l'Espagne, que Henry avoit de grands desseins contre l'Angleterre, qui devoient éclorre avant deux ans ; & offrir en même temps à Sa Majesté Britannique de puissans secours du Roi d'Espagne, pour prévenir ces desseins en s'emparant de certaines Provinces de France, qu'il disoit lui appartenir à bien plus juste titre.

Milord Sidney vint me complimenter en cet endroit, de la part du Roi d'Angleterre, & me faire mille offres obli-

(17) Jean de Ligne, Prince de Barbançon, Comte d'Aremberg.

1603. geantes. Comme je ſçus que celui qui avoit été chargé du même office pour le Comte d'Aremberge, étoit Milord Howard, fort au-deſſus de Sidney pour la Condition, puiſqu'il étoit Neveu du Duc de Norfolk, Oncle du Grand-Chambellan, Membre du Conſeil privé; je craignis d'abord dans cette Députation, quelque mépris du Roi d'Angleterre : mais conſidérant enſuite que celui qui avoit reçu l'Ambaſſadeur d'Eſpagne même, étoit encore de moindre Condition que Sidney, je conclus que tout cela pouvoit bien être un effet du hazard : ne ſe pouvant rien ajoûter d'ailleurs aux marques d'honneur, que Sidney me rendit & me fit rendre par la Nobleſſe. Je ne laiſſai pas de m'en ouvrir à Beaumont, en lui recommandant de tirer cette explication ſi adroitement, qu'il ne donnât pas ſujet d'appercevoir de la méſintelligence là où perſonne n'en avoit vu. Beaumont s'adreſſa à Sidney même; & ſçut ſi bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la Cour de Londres, qu'on devoit envoyer au-devant de moi un Comte, & du Conſeil privé : Ce qui fut éxécuté. Le Comte de Southampton, l'un des Miniſtres & des Confidens de Jacques, vint me trouver à Graveſend, au nom du Roi, avec une nombreuſe eſcorte de Nobleſſe. Nous paſſâmes par Rocheſter pour venir en cette Ville. Nous trouvâmes une grande différence pour l'accueil, entre Rocheſter & Cantorbéry : Les Bourgeois de cette Ville effaçoient les marques que les Fourriers du Roi d'Angleterre avoient faites à leurs maiſons pour nous y loger.

J'entrai dans Graveſend dans les Barges du Roi : ce ſont des bateaux couverts, très-propres & très-ornés : Et je remontai de cette ſorte la Tamiſe juſqu'à Londres, où en arrivant, la Tour ſeul nous ſalua de plus de trois mille coups de Canon, ſans compter les décharges de pluſieurs petites Pieces de Vaiſſeau, ni la Mouſqueterie du Mole & de la Place, qui eſt devant cette Tour. Je n'ai guére vu de plus beau feu. Je pris terre au pied de la Tour, où quantité de carroſſes, dont Southampton & Sidney faiſoient les honneurs, m'attendoient pour me mener avec toute ma Suite à l'Hôtel du Comte de Beaumont que j'avois choiſi pour ce jour-là. L'affluence du peuple étoit ſi grande, qu'à peine nous pûmes nous ouvrir un paſſage.

Digitized by Google

J'eus dès ce soir-là même, occasion de connoître les deux Anglois qu'on m'avoit adressés. Arrivé chez Beaumont, Milord Southampton me prit à part; & après m'avoir dit que le Roi qui étoit à Windsor, Château à vingt milles de Londres, lui avoit ordonné d'aller l'y trouver ce jour-là, quelque tard qu'il fût, pour l'informer de mon arrivée, & lui en rapporter les particularités; il me demanda avec empressement, & après m'avoir fait valoir son zèle, que je le chargeasse de quelques paroles particulieres pour Sa Majesté, sans doute dans l'intention de s'en faire honneur. Après lui Milord Sidney vint me faire la même requête, en me représentant fort affectueusement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, & l'attachement dont il faisoit profession pour Sa Majesté très-Chrétienne, méritoient que je réservasse pour lui du moins quelques-unes des bonnes paroles dont j'étois chargé; &, ajoûta-t'il, que je ne m'ouvrisse pas entierement à Southampton. Je vis bien qu'il y avoit entr'eux de la jalousie à qui porteroit la premiere parole au Roi. Je les remerciai tous deux très-poliment; & je donnai la préférence à Sidney: c'est-à-dire, que le premier n'eut que de fausses, & celui-ci que de générales confidences, que je ne me souciois & que j'étois même bien-aise qui devinssent publiques. 1603.

Ils en userent tous les deux comme ils jugerent à propos; Pour moi, je soupai & couchai ce soir chez Beaumont; & j'y dînai encore le lendmain; parce que si peu de temps ne suffisoit pas pour me trouver & me préparer un logement, en attendant celui qu'on me destinoit au Palais d'Arondel, l'un des plus beaux & des plus commodes de Londres, par le grand nombre de ses appartemens de plein-pied, & qu'on faisoit accommoder à cet effet. Cela mit dans un grand embarras tout mon Cortège, qui ne pouvoit loger chez Beaumont. On chercha des maisons dans tout le Quartier. La difficulté étoit d'en trouver: tous les Bourgeois se défendant de recevoir nos François, à cause du traitement qu'ils se souvenoient d'avoir reçu assez récemment des Gens du Maréchal de Biron: La plus grande partie pensa passer la nuit dans la ruë.

Il faut convenir que si tout ce que j'entendis sur ce sujet dans tout ce Quartier, étoit vrai, Biron n'avoit pas mal

Digitized by Google

1603. travaillé à juſtifier l'animoſité de la Nation Angloiſe contre la nôtre, par les excès auſquels il avoit ſouffert que toute ſa Maiſon ſe portât. Je ne veux rien dire à demi, principalement lorſque ce que je dis peut-être utile pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes François ne ſe ſont point encore défait de cet air étourdi & évaporé, de ces manieres libres & même effrontées, dont on nous a fait de tout temps le reproche. Le malheur eſt qu'ils ne ſont pas plus capables de circonſpection chez les Etrangers que chez eux, où ils ſont accoûtumés à paſſer leur vie dans les brelans & les autres lieux de débauche, & à n'y garder aucune meſure.

Je me répondis bien à moi-même, que ſi ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du moins je ne l'encourrois pas dans ceux ſur leſquels j'avois autorité : & je réſolus d'exercer cette autorité d'une maniere à contenir toute ma Maiſon dans une police ſévère. J'en fis publiquement la déclaration : & comme les leçons ſur ce ſujet ſont preſque toujours inutiles, j'y joignis l'exemple dans une occaſion qui ſe préſenta preſque dans le moment, & que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maiſon, qui répondoit à une grande Place, autour de laquelle furent diſtribués les logemens de tous ceux de ma Suite ; quelques-uns s'en allerent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouverent quelques Anglois, avec leſquels ils prirent querelle, ſe battirent, & laiſſerent un Anglois tué ſur la place. Le peuple déja aſſez mal diſpoſé, & encore excité par la famille du mort, qui étoit un bon Bourgeois, s'attroupa, & commença à ménacer hautement de venir faire main-baſſe ſur tous les François, juſques chez eux. La choſe parut bien-tôt des plus ſérieuſes ; parce qu'en un moment ce peloton ſe groſſit juſqu'au nombre de plus de trois mille : ce qui fit réſoudre nos François à venir chercher un aſyle dans la maiſon de l'Ambaſſadeur. Je n'y pris pas garde d'abord : Il commençoit à être nuit ; & je jouois à la prime avec le Marquis d'Oraiſon, Saint-Luc & Blérancourt : Mais en les voyant arriver par pelotons de trois ou quatre enſemble, & avec beaucoup d'émotion, je jugeai à la fin qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire : & ayant que-

Digitized by Google

ſtionné du Terrail & Gadancourt, je ſçus le ſujet de cette rumeur. 1603.

L'honneur de la Nation, le mien, l'intérêt de ma Négociation, furent les premiers objets vers leſquels mon eſprit ſe porta, avec un vif ſentiment de chagrin que mon entrée dans Londres fût marquée par un début ſi fâcheux. Je ſuis perſuadé que tout ce qui parut en ce moment dans mon extérieur, exprimoit fidelement ce qui ſe paſſoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement ; je pris un flambeau ſur la table ; & ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement, de ſe ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine) je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aiſément à ſon agitation & à ſa peur. Il voulut nier au commencement ; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, Fils unique du Sieur de Combaut, Grand-Audiencier de la Chancellerie, très-riche, & de plus Parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, & me pria de le lui remettre entre les mains, afin d'eſſayer à le ſauver. » Je ne m'é» tonne pas, répondis-je à Beaumont avec autant d'autorité » que d'indignation, s'il y a du mal entendu entre vous & » & les Anglois, puiſque vous êtes capable de préferer vo» tre intérêt & celui de vos Parens, à celui du Roi & du » Public. Je ne veux pas que le ſervice de mon Maître & » de tant de Gentishommes de bonne Maiſon, ſouffre pour » un petit Damoiſeau Bourgeois ſans cervelle. « Je déclarai tout net à Beaumont, que dans quelques momens Combaut alloit avoir la tête coupée. » Comment ! Monſieur, » s'écria Beaumont, faire trancher la tête à un de mes Pa» rens, qui a deux cens mille écus ! un Fils unique ! C'eſt » bien mal le récompenſer de la peine qu'il a priſe, & de » la dépenſe où il s'eſt mis pour vous accompagner. Je n'ai » que faire de pareille compagnie, « lui dis-je encore auſſi abſolument : Et pour couper court, j'ordonnai à Beaumont de ſortir de mon appartement ; parce que je ne voulois pas qu'il aſſiſtât au Conſeil que j'allois aſſembler dans le moment même, pour y porter un Arrêt de mort contre Combaut.

Je n'y appellai que les plus vieux & les plus ſages : &

Digitized by Google

1603. la choſe ayant été concluë en un inſtant ; j'envoyai Arnaud en informer le Maire de Londres, & le prier de faire tenir prêts le lendemain ſix Archers, pour conduire le Coupable au lieu de l'éxecution, & d'y faire trouver le Miniſtre de la Juſtice. Le Maire me fit réponſe, qu'il avoit commencé par arrêter la populace mutinée, comptant bien que je lui ferois raiſon ; & qu'il alloit partir pour venir me la demander, quand il avoit reçu la Lettre & la Sentence. Il m'exhortoit à la modérer ; ſoit que ma ſéverité l'eût déſarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il ſe fût déja laiſſé gagner par les Préſens de la famille du Criminel. Je renvoyai dire à ce Magiſtrat, que je ne révoquerois pas un Arrêt, qu'aucune autorité ſupérieure & aucun reſpect humain n'avoit pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, & qui juſtifioit au Roi mon Maître, & à toute la nation Angloiſe, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occaſion : Que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, & lui abandonnant le priſonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire ſuivant les régles de la Juſtice Angloiſe. Et je le lui envoyai effectivement : Ce qui fit de cette procédure, une affaire particuliere entre le Maire & Combaut, ou pluſtôt Beaumont, qui acheva aiſément de gagner le Magiſtrat, & d'en obtenir l'élargiſſement de ſon Parent, ſans qu'on pût m'accuſer de lui avoir prêté la main. Je m'apperçus au contraire que les François, auſſi-bien que les Anglois, demeurerent perſuadés qu'entre mes mains cette affaire ne ſe ſeroit pas paſſée ſi doucement : Ce qui produiſit deux effets tout différens : les uns commencerent à m'en aimer, & les autres à m'en craindre davantage.

C'étoit déja un obſtacle de moins au ſuccès de ma Négociation : Et il en reſtoit aſſez d'autres, tant de la part de la Nation en général, que de celle du Roi, & des autres Particuliers, différemment intéreſſés à la traverſer. Il eſt certain que les Anglois nous haïſſent, & d'une haine ſi forte & ſi générale, qu'on ſeroit tenté de la mettre au nombre des diſpoſitions naturelles de ce peuple. Elle eſt plus véritablement l'effet de leur orgueil & de leur préſomption ; puiſqu'il n'y a point de peuple en Europe, plus hautain, plus dédaigneux, plus enyvré de l'idée de ſon excellence. Si on les en croit, l'eſprit

Digitized by Google

l'esprit & la raison ne se trouvent que chez eux : Ils adorent toutes leurs opinions, & mépriſent celles de toutes les Nations ; & il ne leur vient jamais en penſée, ni d'écouter les autres, ni de se défier d'eux-mêmes. Au-reſte ils se font par ce caractere, bien plus de tort à eux-mêmes qu'à nous : Ils sont par-là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la Mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'inſtabilité : tout change chez eux, au gré de leurs diſpoſitions actuelles ; & la ſeule différence entre eux & les peuples de l'Europe, qui paſſent pour les plus changeans, c'eſt que chez eux le changement n'eſt point un effet de légereté, mais d'une vanité qui se reproduit ſans ceſſe ſous mille formes. Eſclaves par amour propre de toutes leurs fantaiſies : ce qu'ils croyoient avoir très-ſenſément arrangé, ou très-conſtamment réſolu, se trouve anéanti, ſans qu'ils en ſçachent, ni puiſſent apporter de raiſon. Auſſi ſont-ils ſi peu d'accord avec eux-mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes perſonnes ; & qu'ils paroiſſent quelquefois ſurpris de se retrouver toujours dans l'irréſolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux Maximes d'Etat ; vous n'y trouvez que les Loix de l'orgueil même, adoptées par arrogance, ou par pareſſe. 1603.

Sur ce portrait, il ſemblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un Ambaſſadeur, de leur inſpirer de nouvelles réſolutions ; & cela eſt vrai, mais ſeulement pour le moment préſent : paſſé ce moment, ils ne ſe ſouviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement perſuadé : enſorte qu'il faudroit qu'un Roi de France eût continuellement auprès d'eux une perſonne d'eſprit & d'autorité, qui s'en fît écouter comme malgré eux, & les forçât pour ainſi dire, à être raiſonnables : encore reſteroit-il toujours dans ce cas à combattre leur orgueil, qui leur inſpire de se croire infiniment ſupérieurs à tous les peuples de l'Europe (18).

Ainſi la France ne doit pas plus compter ſur les Anglois,

(18) J'aurois ſouhaité de tout mon cœur pouvoir ſupptimer tout ce qu'il y a dans ce tableau, & dans toute cette Relation, de peu avantageux à une Nation, qui ne s'eſt pas rendue moins reſpectable par ſes vertus, qu'eſtimable par ſes talens. Tout ce qu'on peut dire, pour mettre la vérité d'accord avec la bonne-foi de l'Auteur, c'eſt qu'il a peint les Anglois tels qu'ils lui ont paru être en ce temps-là. C'eſt un des plus heureux effets de la culture des Arts, & du progrès des Sciences, d'avoir

1603. que ſur ſes autres Voiſins : & la vraie bonne Politique qu'elle a à ſuivre, pour le dire icy en paſſant, eſt de ſe mettre au-dedans d'elle-même en état non-ſeulement de n'avoir beſoin de perſonne, mais encore de contraindre toute l'Europe à ſentir le beſoin qu'elle a d'elle : Ce qui n'eſt difficile après tout que pour les Miniſtres, qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force & la guerre. Loin de cela, que le Souverain ſe montre ami du repos, déſintereſſé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres ; il eſt aſſuré de tenir ſes Voiſins dans cette dépendance qui eſt ſeule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au-lieu d'aſſujettir les perſonnes (19.)

Je vais plus loin ; & je ſoûtiens que la Paix eſt le grand & commun intérêt de l'Europe. Ses petits Princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puiſſans, par les moyens les plus doux ; & les plus puiſſans, à y forcer les Petits, s'il eſt néceſſaire, en prenant le parti des foibles & des opprimés : c'eſt le ſeul uſage qu'ils doivent faire de leur ſupériorité. J'admire combien l'Europe, pour être compoſée de peuples ſi civiliſés, ſe conduit encore par des principes ſauvages & bornés. A quoi voyons-nous que ſe réduit la profonde Politique dont elle ſe pique, ſinon à ſe déchirer elle-même ſans ceſſe ? De toutes parts elle revient à la guerre : elle ne connoît aucun autre moyen, & n'imagine aucun autre dénouëment. C'eſt la reſſource unique du moindre Souverain, comme du plus grand Potentat. La ſeule différence entr'eux, eſt que celui-là la fait à plus petit bruit, & en ſecond ; & celui-cy, avec grand appareil, & ſouvent ſeul, pour faire montre de ſa grandeur : ce qui eſt aſſûrément la plus inſigne mépriſe. Eh ! pour-

diſſipé ces préjugés & ces partialité, qu'ont produites la haine & la jalouſie. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans la Préface de cet Ouvrage.

(19) Il n'eſt pas ſurprenant d'entendre raiſonner de cette maniere, aujourd'hui qu'on a pris des idées plus ſaines ſur la Politique & la Guerre ; & que la France eſt parvenuë à un ſi haut dégré de gloire, que les Conquêtes ne peuvent y ajoûter rien, ou fort-peu de choſe : Mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vuës & de la pénétration de M. de Sully ; lorſqu'on le voit établir des principes, ſi peu propres en apparence à l'état de miſère & d'épuiſement dans lequel étoit alors ce Royaume, ou du moins d'où il ne faiſoit que ſortir ? C'eſt par des Maximes ſi vraies, ſi ſolides & ſi ſages, que les Mémoires de Sully ſont devenus la ſource, où ont puiſé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles Miniſtres. *Voyez la Préface.*

Digitized by Google

quoi faut-il que nous nous ſoyons impoſés la néceſſité de 1603.
paſſer toujours par la guerre, pour arriver à la paix? Car enfin la paix eſt le but de quelque guerre que ce ſoit: & c'eſt la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la guerre, que faute d'un meilleur expédient. Cependant nous confondons ſi bien cette vérité, qu'il ſemble tout au contraire que nous ne faiſons la paix que pour avoir la guerre. Mais retournons à nos Anglois.

On pouvoit compter à la Cour de Londres quatre ſortes de perſonnes, qui compoſoient autant de factions différentes: & de cela ſeul on peut déja conclurre, ce qui eſt vrai, que tout y étoit plein de ſoupçons, de défiance & de jalouſie, de mécontens ſecrets, & même publics. Je puis aſſûrer au reſte que je ne vais rien dire, dont je ne croie avoir eu une pleine connoiſſance, ſoit par moi-même, ſoit par les diſcours des partiſans de la France, de ceux qui ſe diſoient l'être, des mécontens, enfin par toutes ſortes d'autres moyens. La premiere de ces factions, étoit la faction Ecoſſoiſe, qui rouloit ſur le Comte de Mare, Milord Montjoy, le Chevalier Aſquins, Kenlos, & autres Gentilshommes de la Chambre, ou, comme on les appelloit, de la Couche. Ils tenoient pour la France; & ils pouvoient attirer à ce parti le Roi, qui paroiſſoit d'humeur à ſe laiſſer entiérement gouverner. Quelques-uns d'eux étoient aſſez bons hommes de guerre; mais ils n'avoient aucun uſage des affaires du Cabinet. Je n'ai point mis le Comte de Lenox de ce nombre, parce que quoiqu'il fût auſſi porté d'inclination pour la France, il avoit pourtant parmi les Ecoſſois, un Parti ſéparé de celui du Comte de Mare, & même qui lui étoit oppoſé, non pas à la vérité quant à la Politique, mais quant à l'avantage d'avoir l'oreille du Maître: & ils ſe haïſſoient fort. Ainſi la faction Ecoſſoiſe ſe ſubdiviſoit en deux.

La ſeconde, tout-à-fait contraire à celle-ci, étoit la Faction Eſpagnole: tous les Howards y entroient; ayant à leur tête l'Amiral de ce nom, le Grand Chambellan, le Grand Ecuyer, les Humes, & autres moins diſtingués. La troiſiéme étoit compoſée d'un nombre de vieux Anglois, qui mettant la France & l'Eſpagne au même niveau ou également jaloux de ces deux Nations, ne s'attachoient ni à l'une, ni à l'autre; & ſongeoient à rendre la Flandre indépendante

1603. d'elles, en reſſuſcitant l'ancien Royaume de Bourgogne. Les principaux mobiles de cette faction étoient, le Chancelier, le Grand Tréſorier, & le Sécrétaire d'Etat Cecil, du moins autant qu'on le pouvoit conjecturer d'un homme, qui étoit tout myſtère : car il ſe ſéparoit des uns & des autres, ou ſe réüniſſoit à eux, ſelon qu'il le jugeoit à propos, pour l'intérêt de ſes affaires particulieres. Il avoit eu la principale part dans l'ancien Gouvernement ; & il prétendoit avec la même ſubtilité parvenir à gouverner le nouveau : ſon expérience, auſſi-bien que ſon adreſſe, le faiſoient déja regarder du Roi & de la Reine, comme un homme néceſſaire. Enfin on en formoit une quatriéme, de ceux qu'on voyoit ſe mêler des affaires, ſans aucune liaiſon avec tous ceux qui viennent d'être nommés ſans même aucun accord fixe entr'eux, ſinon qu'ils ne ſe ſépareroient point, & qu'ils ne s'uniroient avec perſonne : gens ſéditieux, de caractère purement Anglois, & prêts à tout entreprendre en faveur des nouveautés, fût-ce contre le Roi même. Ils avoient à leur tête les Comtes de Northumberland, de Southampton, de Cumberland, Milords Cobham, Raleich, Greffin, & autres.

Il n'y avoit encore de bien clair dans toutes ces factions, que la jalouſie & la haine mutuelle des unes envers les autres : & il étoit impoſſible de deviner laquelle prendroit le deſſus dans la ſuite, & auroit le Prince pour elle. A en juger par les apparences, ſa faveur ne pouvoit être diſputée qu'entre les Gens de plume, & les favoris de la Chambre : les premiers, parce qu'étant fins & intelligens, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur Maître : les ſeconds, parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, & d'être admis aux parties de plaiſir. Mais l'humeur & les inclinations du Roi n'étoient elles-mêmes pas encore aſſez bien connuës : & ſon avènement à une Couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changemens, pour qu'on pût s'aſſûrer d'avoir deviné juſte.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les ſentimens qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fut celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit penſé juſques-là comme faiſoient les Puiſ-

Digitized by Google

ſances du Nord, qui diviſoient en trois la Maiſon d'Autriche ; celle d'Eſpagne, celle d'Allemagne, & celle de Bourgogne. Ils déteſtoient la premiere, comme trop puiſſante & trop entreprenante. Ils mépriſoient la ſeconde ; & s'en ſeroient pourtant bien accommodés, en la déſuniſſant d'avec le Pape, l'Eſpagne & les Jéſuites. Pour la troiſiéme, qui n'étoit pour eux qu'en idée, elle étoit ſi fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir ; pourvû qu'ils l'euſſent auſſi ſéparée d'intérêt d'avec l'Eſpagne & l'Allemagne ; ou du moins, que ces Puiſſances euſſent renoncé à rien prétendre les unes ſur les autres. 1603.

Jacques I. n'étoit pas enſuite ſi bien prévenu à beaucoup près en faveur de Henry, que l'avoit été Elizabeth : On lui avoit rapporté qu'il l'appelloit par dériſion. , *Capitaine és Arts, & Clerc aux Armes.* Il étoit aſſez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencemens quelqu'accès dans ſon eſprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre ſur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort ſérieuſement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce Prince, que mon frere & moi nous avions tenu des diſcours peu reſpectueux ſur ſa Perſonne. Ajoûtons, pour faire connoître plus particulierement ce Prince, qu'il étoit droit & conſcientieux ; qu'il avoit de l'éloquence, & même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration, & de diſpoſition à être ſçavant. Il aimoit à entendre parler des affaires d'Etat ; & qu'on l'entretînt de grandes entrepriſes, qu'il peſoit lui-même avec un eſprit de méthode & de ſyſtême, mais qu'il étoit bien éloigné de pouſſer plus avant : car il haïſſoit naturellement la guerre, & encore plus à la faire ; étoit indolent dans ſes actions, excepté lorſqu'il étoit à la chaſſe, & inappliqué dans les affaires : tous indices d'un eſprit doux & timide, & qui ne peut guère manquer de ſe laiſſer gouverner. Il étoit facile de le conclurre de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard de la Reine ſon Epouſe. (20)

Cette Princeſſe n'avoit dans ſon caractère, aucun trait de rapport avec ſon mari. Elle étoit d'un naturel hardi & entreprenant : elle aimoit l'éclat & la pompe, le tumulte

(20) Anne, Fille de Frédéric II. Roi de Dannemarc, Reine d'Ecoſſe, & enſuite de la Grande Bretagne, morte en 1619.

1603. & la brigue. Elle étoit entrée fort avant dans toutes les factions civiles, non-seulement en Ecosse, au sujet des Catholiques qu'elle soûtenoit, qu'elle avoit même recherchés; mais encore en Angleterre, où les mécontens, qui n'étoient pas en petit nombre, n'étoient pas fâchés de s'appuyer d'une Princesse, destinée à devenir leur Reine. On sçait que les femmes, qui ne sont que des instrumens assez foibles dans les affaires solides, jouent souvent un rôle dangereux dans les brouilleries. Le Roi ne pouvoit l'ignorer: mais il avoit le foible de ne pouvoir jamais lui résister, ni la contredire en face; pendant qu'elle ne faisoit aucune difficulté de témoigner publiquement de son côté, qu'elle n'étoit pas toujours d'accord avec lui. Il vint à Londres long-temps avant elle. Elle étoit encore en Ecosse, lorsque j'arrivai dans cette Ville: & l'intention de Jacques auroit été qu'elle n'y fut point venuë si-tôt; persuadé qu'il étoit, que sa présence ne pouvoit qu'empirer les affaires. Il le lui envoya signifier, & d'un air d'autorité, qui ne coûte rien à prendre contre les absens; mais dont elle ne s'émut pas beaucoup.

Au lieu d'obéïr, la Reine se disposa à quitter l'Ecosse; après s'être donné de son propre mouvement, & contre la volonté du Roi, un Grand Chambellan de sa Maison. Les Comtes d'Ortenay & de Liscois, deux Ecossois, l'accompagnoient par honneur. Elle faisoit apporter avec elle le corps de l'Enfant mâle, dont elle étoit accouchée en Ecosse; parce qu'on avoit voulu persuader au Public, que sa mort n'étoit que supposée: & elle amenoit le Prince son aîné, qu'elle affectoit en public de gouverner absolument; & auquel on disoit qu'elle n'inspiroit que des sentimens Espagnols: car on ne doutoit point que son inclination ne se déclarât entièrement de ce côté. Il est vrai pourtant, que le jeune Prince ne lui donnoit aucun lieu de se louer de sa déférence: il haïssoit naturellement l'Espagne, & affectionnoit la France: augure d'autant plus heureux qu'il paroissoit, par le mêlange d'ambition, d'élevation & de générosité, qu'on remarquoit déja en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces Princes, qui font beaucoup parler d'eux. Il connoissoit de réputation le Roi de France, & se proposoit de le prendre pour son modèle: ce qui étoit un supplice

Digitized by Google

pour sa Mere, qui avoit résolu, dit-on, de lui faire perdre l'air François, en le faisant transporter & nourrir en Espagne. 1603.

Voilà quel étoit l'état de la Cour de Londres, lorsque j'y commençai ma Négociation. Le caractère du reste des principales personnes qui y eurent part, se decouvrira dans la suite, autant qu'il en est besoin pour ces Mémoires. J'ajoûte seulement, qu'outre le Comte d'Aremberg de la part des Archiducs, & le Prince Henry de Nassau, avec les autres Députés des Etats Généraux, que j'y trouvai arrivés avant moi, on y attendoit incessamment l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique, & les Envoyés de Suéde & de Dannemarc: Ces derniers y arriverent un jour après moi. Il y en avoit encore quelques autres, mais qui n'y figurerent pas assez, pour être nommés ici: Il semble que tous les Princes de la Chrétienté regardoient comme un coup de partie, de s'assûrer de l'Angleterre. Christiern IV.

Les premiers que je vis, furent ceux de l'Electeur Palatin; qui ayant déja fait leur compliment au nouveau Roi, & étant prêts à retourner chez eux, vinrent prendre congé de moi, presqu'aussi-tôt après mon arrivée: Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque temps après qu'ils furent sortis, Cecil envoya son premier Commis sçavoir de Beaumont, à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi: Il y vint l'après midi. Tant que nous eumes des témoins, il ne me parla que de l'affection du Roi d'Angleterre pour le Roi de France; du desir qu'il avoit de lui en donner des marques; & autres choses sur le même ton, qui ne doivent être prises que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-sérieuses, lorsqu'il fut dans ma chambre seul avec Beaumont; afin d'avoir une occasion naturelle de lui représenter tout l'avantage, qui résulteroit pour les deux Couronnes de l'union des deux Rois, & de faire valoir leurs services, & leurs engagemens déja contractés.

Ce début général devant me servir du moins à asseoir quelque jugement sur les dispositions de celui qui me parloit; sa réponse me fit voir qu'elles ne m'étoient pas favorables. Cecil me fit un long discours, dont le but étoit de me prouver, que son Maître ne devoit se mêler en rien des

Digitized by Google

1603. affaires de ſes Voiſins ; mais laiſſer la Hollande s'expliquer comme elle le trouveroit bon, de ſes démêlés avec l'Eſpagne. Il parla d'Oſtende, comme d'une Ville peu digne de tous les ſoins qu'on apportoit pour la conſerver ; & du Commerce des Indes, comme d'un avantage, dont la Politique demandoit qu'on dépouillât les Pays-Bas. Je combattis ſon ſentiment : Il me parut ſatisfait de mes raiſons, mais fort peu diſpoſé à les appuyer auprès du Roi ſon Maître. Il m'apprit, en changeant de propos, que Sa Majeſté Britannique étoit partie de Grenwich, afin d'éviter les ſollicitations, que le Comte d'Aremberg n'auroit pas manqué de faire, pour obtenir une audience avant la mienne : ce que Sa Majeſté n'auroit pu lui refuſer, étant arrivé avant moi, & qu'elle étoit pourtant bien-aiſe de ne lui point accorder. Cecil joignit à cette faveur, qu'il me fit beaucoup valoir, celle de m'offrir mon audience, qui n'étoit pas d'un moindre prix : la coûtume obligeant les Ambaſſadeurs à la faire demander au Roi. Il ne tint pas à lui que je ne regardaſſe auſſi comme une grace ſinguliere, la députation qu'on m'avoit faite d'un homme tel que lui. Je remerciai autant de fois Monſieur le Député ; & le priai de ſe charger d'en témoigner ma gratitude au Roi.

Au travers de tout ce que fit ce Sécretaire, pour me faire entendre que perſonne, après le Roi, ne pouvoit autant que lui, & même qu'il préſidoit aux Conſeils de ce Prince ; je crus voir le contraire. Je devinai encore, que craignant que quelqu'un de ſes Concurrens ne lui ravît les Emplois brillans, il avoit ſollicité, & peut-être très-inſtamment, auprès de ſon Maître, celui de traiter avec moi, dont il parloit comme s'il ſe fût dégradé en l'exerçant. La-Fontaine & les Députés des Etats-Généraux, qui entrerent comme Cecil ſortoit, porterent ſur ſa manœuvre, le même jugement que moi : & elle ne nous parut pas un mauvais préſage ; non plus que la remarque qu'ils avoient faite, que depuis que Jacques avoit appris mon départ de France pour Londres, il avoit commencé à les traiter plus favorablement : Avant cela, il n'avoit voulu ni parler, ni voir le Prince de Naſſau : il avoit même donné publiquement aux Etats, l'épithete de révoltés & de ſéditieux. Ils voulurent enſuite me perſuader à leur tour, que le Roi de France ne devoit pas ſe borner à inſpirer

inſpirer au Roi d'Angleterre des ſentimens modérés pour eux ; mais ſe porter ouvertement pour leur défenſeur. Il y avoit bien des choſes à dire là-deſſus ; il étoit tard ; les tables étoient ſervies : je les congédiai, avec une aſſûrance générale qu'ils ſeroient ſatisfaits. 1603.

Je leur rendis une réponſe plus poſitive le 21, que Barneveld (21) me vint voir au Palais d'Arondel, dont je venois de prendre poſſeſſion. Barneveld commença, comme ſes Collègues, à m'éxagérer la miſère à laquelle étoient réduites les Provinces-Unies ; les dépenſes qu'elles avoient faites depuis la Paix de Vervins ; leurs dettes ; leur épuiſement. Il aſſûra que les Etats ne pouvoient plus ni retenir Oſtende, ni réſiſter aux Eſpagnols, ſi le Roi de France ne faiſoit avancer ſans délai une armée puiſſante, qui entrât par terre en Flandre, ſoit par la frontiere de Picardie, ou par les terres appartenantes à l'Archiduc ; parce qu'il n'y avoit que ce ſeul moyen de chaſſer les Eſpagnols de vive force de devant Oſtende : l'expérience ayant appris, diſoient-ils, qu'il étoit facile aux Eſpagnols de défaire l'un après l'autre tous ces petits ſecours qu'on leur envoyoit par mer, à meſure qu'ils faiſoient leur deſcente. Il conclut après toutes ces plaintes, comme avoient fait ſes Collègues, que Henry devoit ſe déclarer leur Protecteur, en faiſant une Ligue offenſive & défenſive avec eux.

Je répondis nettement à Barneveld, qu'il falloit qu'ils renonçaſſent à cette eſpérance ; Henry n'étant nullement d'humeur à s'attirer par complaiſance pour eux toutes les forces de l'Eſpagne, ni à ſoûtenir ſeul le fardeau d'une guerre, dont il ne devoit recueillir aucun fruit : ce qui étoit indubitable ; dans la ſuppoſition que le Roi d'Angleterre ne voulût entrer dans cette affaire pour rien. Je lui dis que par cette raiſon je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de réſolution, ni leur rien dire de poſitif, juſqu'à ce que j'euſſe du moins preſſenti les diſpoſitions de ce Prine à leur égard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pû découvrir, lui qui ſéjournant à Londres depuis plus long-temps, pouvoit mieux connoître la Perſonne du Roi. Il me répéta, que ce Prince entraîné dans le commencement à l'avis de la Paix, par ſes Conſeillers & par ſon propre penchant, leur avoit long-

(21) Jean d'Olden de Barneveld, Sieur de Tempel.

1603. temps oté toute eſpérance : mais qu'ayant apparemment fait réfléxion, que cette Paix coûteroit bien cher à l'Angleterre, s'il falloit que par ſon inaction les Flamands retournaſſent ſous la domination Eſpagnole, ou qu'ils ne puſſent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France, leur protectrice; & ayant peut-être ſenti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle-même d'une Puiſſance, qui s'attachoit ſans droit ni raiſon, à tout ce qui étoit à ſa bienſéance, lorſque d'ailleurs tous autres objets manquoient à ſa convoitiſe; ces conſidérations avoient paru le jetter dans une incertitude, d'où il n'étoit pas encore ſorti ſans doute; puiſqu'il n'avoit pu leur dire autre choſe, ſinon qu'il ne ſe ſépareroit pas de la France : que bien loin de cela, il ne faiſoit qu'attendre l'arrivée de l'Ambaſſadeur François, pour s'unir plus étroitement avec Henry, & former les nœuds d'un double mariage dans leurs Familles.

Ce que me diſoit Barneveld, auroit pu diſſiper une partie de mes craintes, ſi le Roi d'Angleterre avoit été un de ces Princes ſur leſquels on peut compter : mais je ne pouvois voir de ſa part en tout cela, que de la diſſimulation, ou du moins de l'irréſolution; lorſque ceux de ſes Miniſtres que je devois croire le plus au fait des affaires ſecrettes de ſon Cabinet, n'avoient point d'autre diſcours à me tenir, ſinon qu'on cherchoit en vain à leur faire craindre l'Eſpagne; la ſituation ſeule de leur Iſle les mettant à couvert contre les entrepriſes de quelque Prince Etranger que ce fût. Il eût même été de la derniere imprudence aux Etats & à Barneveld d'en juger autrement, & d'attendre à prendre les meſures pour prévenir leur dernier malheur, que Jacques ſe fût déterminé : je croyois les Etats trop fins Politiques, pour avoir fait cette bévuë. M'attachant à cette idée, que je communiquai à Barneveld, je le conjurai par tout l'intérêt de ſa Patrie, de ne me rien déguiſer des réſolutions les plus ſecrettes qu'on y avoit priſes; dans la ſuppoſition que l'Angleterre les abandonnât; ou même, ce qui n'étoit que trop poſſible, qu'elle cherchât à augmenter leur embarras, en prenant ce temps pour demander les Places d'ôtage, offertes à Eliſabeth.

Barneveld ſe ſentant preſſé, & me regardant comme le Confident d'un Prince, qui étoit le ſeul véritable Ami de ſa

Digitized by Google

Patrie, ne balança plus à m'avouer tout : & après s'être seulement fait un mérite auprès de moi de ce secret important, il m'apprit, Que le Conseil des Province-Unies avoit résolu d'éluder, à quelque prix que ce fût, la remise des Places d'otage : que les termes de leur Traité avec Elisabeth leur en fourniroient des moyens, par le temps qu'il faudroit mettre à en éxaminer la teneur : que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglois ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le Traité de Brunsvich & Vandrelep ; offrant de mettre Ostende en sequestre, jusqu'à ce que ce Traité eût été amené à sa fin : que pendant cet intervalle, il se présenteroit peut-être quelque conjoncture favorable ; & qu'ils y gagneroient du moins d'arrêter pour le temps présent, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende. 1603.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des Traités avec Elisabeth & avec l'Espagne, il faut sçavoir que la feuë Reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines Villes, pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées ; avec cette clause gracieuse pour ceux-ci, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne : & pour ce qui regarde l'autre Traité : il fut proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne & les Provinces-Unies, de remettre les Pays contestés sous la puissance de la Maison d'Autriche, non de celle qui regne en Espagne, mais de celle qui tient l'Empire d'Allemagne. Ce Traité qui fut entamé par le Duc de Brunswich, & continué par le Comte de Vandrelep, n'eut aucun effet ; soit qu'il tînt aux Etats, ou à l'Espagne, ou assez vraisemblablement à tous les deux : les premiers demanderent que dans ce Traité fussent compriſes les Provinces & les Villes, dont l'Espagne étoit demeurée ou rentrée en possession en Flandre ; parce que, dirent-ils, ils risquoient trop à demeurer si voisins de l'Espagne, qui à la faveur d'une fausse Paix, se resaisiroit aisément de ce qu'elle semblоit abandonner : & celle-là ne voyant qu'à regret démembrer un si beau fleuron de sa Couronne. Flessingue & La Brille.

L'après-midi de ce jour, je fus visité par le Résident de Venise, qui étoit le Sécrétaire de cette République. Il me parla avec la même ouverture que Barneveld ; parce que son Etat

1603. étoit dans le même cas de plainte & de jalousie contre l'Espagne, & de liaison avec la France. Il me confirma encore tout ce que je pensois de l'esprit d'irrésolution de Jacques. Il me dit, Que ce Prince, qui faisoit sonner si haut & si souvent ce grand mot de Politique de l'Europe, ne s'embarrassoit de rien moins dans le fond: & que toute la dissimulation dont on lui faisoit un mérite, n'avoit jamais consisté qu'à donner des espérances à tout le monde, & jamais d'effets à personne: Qu'il ne changeroit pas de Maxime; lui à qui on avoit souvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manége adroit, qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant Roi d'Ecosse: Qu'il en feroit même encore plus d'usage qu'auparavant, dans un commencement de régne, & à la tête d'un grand Royaume, dont il ne connoissoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les Voisins: toutes circonstances favorables à son principe.

Ces réflexions du Vénitien étoient sensées. Il m'instruisit ensuite de la conduite du Duc de Bouillon avec le nouveau Roi: Qu'il l'avoit fait solliciter par les Envoyés de l'Electeur Palatin, de parler pour lui: Mais que Jacques leur avoit répondu, en coupant court sur cette proposition, qu'il ne convenoit point à un grand Prince de s'entremettre pour un Sujet rebelle. Je ne sçais ce que pensa après cela Bouillon, d'une idée, que lui, La-Trémouille, d'Entragues & Du-Plessis avoient trouvée fort heureuse: c'étoit de faire le Roi d'Angleterre Protecteur du Parti Calviniste en France, & l'Electeur Palatin, son Lieutenant. Bouillon avoit pour Agent à Londres, un Anglois nommé Wilem, qui avoit passé à son service, après avoir quitté celui de Sa Majesté, dont il étoit Sonneur de Cor, & l'un des Valets de sa Chambre, connu sous son nom François de Le-Blanc. Celui de d'Entragues étoit un nommé Du-Panni: il hantoit fort chez Beaumont; & sa principale correspondance étoit avec le Duc de Lenox & son Frere. C'est Henry qui me donna tous ces avis dans ses Lettres; & après les recherches que j'en fis par son ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à négocier ainsi par seconds: il auroit été bien-tôt connu à Londres pour ce qu'il étoit; c'est-à-dire, pour un homme de beaucoup de paroles, & de peu d'esprit. Le Certificat que je lui rendis là-dessus en toute occasion, n'avança pas ses affaires.

Digitized by Google

Le Comte d'Aremberg m'envoya auſſi faire viſite ce même jour ; s'excuſant de n'y pas venir lui-même, ſur ce que la coûtume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la premiere Audience du Roi. Elle ſe paſſa toute en courtoiſie, en aſſûrances de ſervices, de paix & d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la ſincérité. 1603.

Le Roi d'Angleterre qui m'avoit déja fait ſçavoir qu'il me donneroit Audience le vingt-deux, qui étoit un Dimanche, envoya un Gentilshomme me le confirmer ; me dire que je ne m'ennuyaſſe point ; & ſçavoir de ſa part, comment j'étois logé, & ſi rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le préſent d'une moitié de Cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce Prince, qu'il eût pris en ſa vie, quoique grand Chaſſeur ; n'y en ayant point en Ecoſſe. Il prit de-là occaſion de me faire un compliment pour Henry, en diſant, Qu'il attribuoit ſa bonne fortune à l'arrivée d'un homme, qui venoit de la part d'un Prince, régardé comme le Roi des Veneurs. Je fis réponſe, que cette conformité d'inclinations entre Leurs Majeſtés, m'étoit un garand de l'union de leurs Perſonnes ; à moins que la jalouſie de la Chaſſe n'y mît obſtacle : qu'en ce cas, je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre Leurs Majeſtés ; étant ſi déſintéreſſé & ſi froid ſur cet article, que quand le Roi mon Maître partoit pour une partie de Chaſſe, bien loin de penſer comme le Roi d'Angleterre, que ma préſence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon Cabinet, où il diſoit que j'étois plus heureux. Quoiqu'il n'y eût rien de ſérieux dans ces paroles, je ne fus pas fâché qu'elles puſſent ſervir à me donner quelque crédit auprès de Sa Majeſté Britannique. Je tournai encore à deſſein mon compliment, de maniere à ſatisfaire l'amour propre de Jacques, qui ſe ſentoit extrêmement flaté, comme je le ſçavois bien, de toute comparaiſon avec le Roi de France. J'envoyai la moitié de mon préſent au Comte d'Aremberg, en lui rendant ſa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la diſpoſition de la Cérémonie de mon Audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma ſuite ; pour ſatisfaire à la premiere partie de ma Commiſſion, qui conſiſtoit à complimenter le Roi ſur la mort d'Eliſabeth : quoique j'euſſe appris dès Calais, que perſonne, ni Ambaſſadeur, ni Etranger, ni même

Digitized by Google

1603. Anglois, ne s'étoit préſenté devant le nouveau Roi, en noir; & que Beaumont m'eût encore repréſenté depuis, que certainement mon deſſein ſeroit vu de mauvais œil dans une Cour, où il ſembloit qu'on eût ſi fort affecté de mettre en oubli cette grande Reine, qu'on n'y faiſoit jamais mention d'elle, & qu'on évitoit même de prononcer ſon nom.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la néceſſité où j'étois de paroître dans un habillement, qui ſembloit faire un reproche au Roi & à toute l'Angleterre; mais mes ordres là-deſſus étoient poſitifs, & d'ailleurs très-juſtes: C'eſt ce qui fit que je n'eus aucun égard à la priere que me fit Beaumont, d'attendre à faire cette dépenſe, qu'il en eût écrit au Chevalier Aſquins & à quelques autres, qui étoient le plus au fait du Cérémonial de la Cour: ce qu'il ne laiſſa pas de faire. Il ne reçut aucune réponſe le Jeudi, le Vendredi, ni même le Samedi de tout le jour; & je perſiſtai dans ma réſolution, malgré les raiſons qu'il ne ceſſoit point de m'apporter. Le Samedi au ſoir, veille du propre jour de l'Audience, & ſi tard que je me couchois, Beaumont vint me dire qu'Aſquins lui avoit mandé que tous les Courtiſans regardoient mon action, comme un affront que je voulois leur faire; & que le Roi m'en ſçavoit ſi mauvais gré, qu'il n'en falloit pas davantage pour faire échouer ma Négociation dès le commencement. Cet avis ſe rapportant à ceux de Milord Sidney, du Vicomte de Saraot, de La-Fontaine & des Députés des Etats; il me fut impoſſible d'en douter: De peur d'un plus grand mal, je fis changer d'habillement à toute ma Maiſon, qui s'en fournit d'autres par-tout où elle put. Lucnau étant venu m'avertir le lendemain matin, que je ſerois préſenté au Roi, ſur les trois heures après-midi; je connus à la joie qu'il témoigna du nouvel ordre que j'avois donné, qu'il avoit été indiſpenſable de vaincre ma répugnance: Elle me fit pourtant preſqu'autant d'honneur dans le public, que ſi je l'avois pouſſée juſqu'au bout; parce qu'on n'ignora pas que je n'avois cédé qu'à la ſeule néceſſité.

Fin du quatorzieme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE QUINZIEME.

LES Gardes du Roi d'Angleterre, ayant à leur tête le Comte Derby, vinrent me prendre au Palais d'Arondel ; & me servirent d'escorte jusqu'à la Tamise, dont ils borderent le Quai, pendant que je me rendois à Grenwich. Je fis ce trajet sur les Barges du Roi ; ayant avec moi cent vingt Gentilshommes, choisis sur tout mon monde. Le Comte de Northumberland me reçut au débarquement, & me conduisit au Palais du Roi, au travers d'une multitude infinie. 1603.

J'entrai dans une Chambre, où l'on nous présenta la Collation ; contre la coûtume établie en Angleterre, de ne point traiter les Ambassadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa Majesté m'ayant fait avertir d'entrer dans sa Chambre, je fus plus d'un quart-d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de son Thrône ; tant par l'affluence de ceux qui y étoient déja, que parce que je fis marcher ma Maison de-

Digitized by Google

1603. vant moi. Ce Prince ne m'eut pas pluſtot apperçu, qu'il deſcendit deux dégrés : Il alloit les deſcendre tous ; tant il montroit d'empreſſement de m'embraſſer ; ſi l'un des Miniſtres qui étoient à ſes côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. » Quand j'honorerois, dit-il tout » haut, cet Ambaſſadeur-cy outre la coûtume ; je ne prétendrois pas que cela tirât à conſéquence pour les autres : Je » l'eſtime & aime particulierement, par l'affection que je ſçais » qu'il a pour moi, par ſa fermeté dans notre Religion, & ſa » fidélité envers ſon Maître. « Je n'oſe rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage. Je reçus avec tout le reſpect que je devois, une déclaration ſi obligeante ; & j'y répondis, non par une Harangue, telle qu'on s'attend peut-être à en voir ici, & que les pédans de Cour trouveroient plus de leur goût ; mais par un ſimple Compliment, qui en diſoit bien autant, & convenoit mieux à mon état. Le regret de Henry ſur la mort d'Elizabeth ; ſa joie de l'avènement à la Couronne du Roi régnant ; les louanges des deux Rois ; tout cela fut achevé en deux mots : Je m'excuſai ſur mon inſuffiſance, & ſur ce que Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit elle-même expliqué ſes ſentimens. Je préſentai en même temps les Lettres de Leurs Majeſtés ; parmi leſquelles je fis remarquer à Sa Majeſté Britannique, celle qui étoit de la main de Henry : Elle les lut elle-même ; & enſuite les donna à Cécil, en témoignant combien elle étoit ſenſible à ce qu'elles contenoient, par ces paroles : » Qu'elle n'avoit pas laiſſé en Ecoſſe la paſſion » avec laquelle elle avoit toujours chéri le Roi de France, & » déſiré la proſpérité de ſa Couronne. «

Je continuai à complimenter ce Prince, mais ſur le ton ordinaire de la converſation : celui de harangueur me peinoit extraordinairement. Je lui dis, Que Henry avoit fait éclater publiquement ſa joie, de voir le Thrône d'Angleterre rempli par un Prince, qui en étoit ſi digne ; & de ce qu'il avoit été ſi promptement & ſi unanimement reconnu : Que s'il avoit été beſoin de la préſence de Sa Majeſté Très-Chrétienne, elle ſe ſeroit tranſportée avec plaiſir par-tout où elle auroit pu être néceſſaire ; pour lui donner des preuves d'un ſincère attachement à ſes intérêts, & d'union à ſa Perſonne. Je ne dus pas me repentir de ce compliment : Jacques répondit, que quand bien même il auroit trouvé les Anglois en

en guerre avec les François, il n'auroit dû ſonger qu'à vivre en paix avec un Prince, qui de la Couronne de Navarre avoit été appellé, de même que lui, à celle de France : » Etant » raiſonnable, dit-il, de faire toujours vaincre le mal par le » bien : « Mais qu'il avoit eu une double joie, de quitter une Couronne amie de la France, pour une autre qui ne l'étoit pas moins. La feuë Reine fut citée en cette occaſion, mais ſans un ſeul mot de louange. 1603.

Comme ce Prince voulut après cela m'entretenir plus long-temps, & plus familierement ; il me fit monter ſur le plus haut dégré de ſon eſtrade. Je pris ce moment, pour lui faire mon compliment particulier ; dont il me remercia affectueuſement. Il ne me cacha pas ce qu'on lui avoit mandé de Paris, des diſcours attribués au Roi, à moi & à mon Frere, après ſon retour d'Ecoſſe : il m'avoua qu'il les avoit cru vrais pendant quelque temps ; mais qu'il avoit découvert que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis communs, qui lui rendoit plus odieux ceux qui avoient recours à de pareils moyens, pour s'ouvrir un chemin à la domination univerſelle. Il tomba icy d'une étrange maniere ſur les Eſpagnols : ce qui dut faire un grand plaiſir à Naſſau, qui n'étoit pas aſſez éloigné, pour qu'il n'en pût entendre quelque choſe, & aux Députés Flamands, qui ſe tenoient *incognito* dans la foule ; parce qu'ils n'avoient pu juſqu'à ce jour, obtenir Audience. Il qualifia en toute rigueur, leur malignité à allumer le feu dans tous les Etats voiſins du leur : Il proteſta qu'il s'oppoſeroit à leurs injuſtes deſſeins : Il parla du Roi d'Eſpagne, comme d'un homme trop foible d'eſprit & de corps, pour donner entrée dans ſa tête aux grandes chimères de ſes Prédéceſſeurs. Je prenois aſſez de plaiſir à ce diſcours, pour chercher à le faire durer : Je dis au Roi d'Angleterre, qu'il étoit fort-heureux de n'avoir appris à ſi bien peindre les Eſpagnols, que ſur le malheur d'autrui : qu'il n'en étoit pas de même du Roi de France : J'apportai pour preuve, ce qu'ils avoient fait depuis une Paix auſſi ſolemnelle que celle de Vervins ; la révolte de Biron, la Guerre de Savoie, & quelques autres Griefs. J'ajoûtai que tel étoit l'artifice du Conſeil d'Eſpagne, que pour donner le change à l'Europe ſur ſes propres torts, on le voyoit toujours commencer par ſe plaindre le

1603. premier : Conduire auſſi dangereuſe, que celle que les Eſpanols pratiquoient encore ordinairement, de ne traiter avec leurs Voiſins, que dans l'intention de les perdre, par la ſécurité même que donne un Traité. Jacques repartit qu'il ſçavoit bien tout cela. En un mot, je ne pus plus douter que le reſſentiment qu'il montroit contre l'Eſpagne devant tant de témoins, ne fût auſſi ſincere que violent. Le premier rayon d'eſpérance commença de ce moment à luire pour moi.

De ce propos, le Roi d'Angleterre paſſa à celui de la Chaſſe, pour laquelle il me fit voir une paſſion extrême. Il me dit qu'il ſçavoit bien que je n'étois pas un grand Chaſſeur : que la part qu'il m'avoit attribuée dans ſa priſe ne me regardoit pas comme Monſieur de Roſny, mais comme Ambaſſadeur d'un Roi, qui n'étoit pas moins le plus grand Chaſſeur, que le plus grand Prince du monde : A quoi il ajoûta avec la derniere politeſſe, que Henry avoit raiſon de ne pas me mener à la chaſſe ; parce que je lui étois plus utile ailleurs ; & que ſi j'étois Chaſſeur, le Roi de France ne pourroit pas l'être. Je lui répondis, que Henry aimoit tous les exercices ; mais ſans qu'aucun lui fît jamais abondonner le ſoin de ſes affaires, ni l'empêchât de ſe faire rendre un compte éxact par ſes Miniſtres : bien éloigné de l'aveugle crédulité du Roi d'Eſpagne pour le Duc de Lerme. Surquoi Jacques me dit, que ſans doute j'avois eu bien de la peine à régler les Finances, & à réſiſter aux importunités des Grands du Royaume : & il en rapporta des traits, dont j'avois moi-même perdu la mémoire. Il me demanda enſuite bruſquement, & en s'interrompant lui-même, comment ſe portoit le Roi de France. Je jugeai aiſément, à l'air dont cette queſtion me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu perſuader à ce Prince, que Henry ne pouvoit pas vivre long-temps après ſa derniere maladie ; qu'il y avoit ajoûté foi ; & que cette prévention ſeroit le plus puiſſant motif, qui l'empêcheroit de contracter avec la France : ne pouvant faire beaucoup de fond ſur un Roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits ; & j'y réüſſis. Il ajoûta ſeulement, qu'on lui avoit encore dit une choſe de Henry, dont il étoit bien fâché : que les Phyſiciens de ce Prince, (c'eſt le nom qu'il donna à ſes Médecins) lui avoient interdit la Chaſſe. Je repliquai à Sa Majeſté, que ce n'étoit qu'un conſeil, dont lui

Digitized by Google

même feroit bien de profiter : En effet, il avoit failli à se rompre un bras, à la Chasse ; & il me rapporta la maniere dont cet accident lui étoit arrivé. 1603.

Lorsque je mandai au Roi cet endroit de notre conversation sur la Chasse, & sur sa santé ; il m'écrivit de dire au Roi d'Angleterre, que suivant l'avis des Médecins, il chassoit plus modérément qu'auparavant ; & qu'il s'étoit trouvé depuis que j'étois parti, à la mort de cinq ou six Cerfs, sans la moindre incommodité. « Hé bien ! me dit le Roi d'Angleterre, toujours sur la Chasse ; vous avez envoyé de ma » Chasse au Comte d'Aremberg : Comment pensez-vous qu'il » ait pris cette courtoisie ? elle ne lui a été nullement agréable : Il dit que vous ne l'avez fait, que pour montrer qu'on » faisoit plus de cas de vous que de lui : En quoi il a raison : » car je sçais bien faire différence entre le Roi mon Frere, » & ses Maîtres, qui m'ont envoyé un Ambassadeur, qui ne » peut ni marcher, ni parler : Il m'a demandé Audience » dans un Jardin ; parce qu'il ne peut monter dans une Chambre. « Jacques me demanda, si l'Ambassadeur Espagnol qu'on lui envoyoit, avoit passé par la France ; & sur ce que je lui répondis, qu'Ouï : » L'Espagne, dit-il, m'envoye un Ambassadeur Postillon ; afin qu'il aille plus vîte, & qu'il fasse » nos affaires en poste. « C'est ainsi qu'en toute occasion il invectivoit contre les Espagnols. Taxis, Courrier-Major de Sa Majesté Catholique, avoit en effet pris la route de Flandre, par la France, pour se rendre de-là à Londres ; & il avoit fait ce voyage avec beaucoup de précipitation : mais il n'avoit ordre que de découvrir les intentions du Roi d'Angleterre : Le véritable Ambassadeur, étoit Velasque, Connétable de Castille, qui partit après lui.

Jean Taxis, Comte de Villa-Mediana.

Jean-Ferdinand de Velasco, Duc de Frias.

Jacques voulut sçavoir après tout cela (car il n'arrêtoit pas long-temps sur une même matiere) si j'allois au Prêche à Londres. Sur la réponse que je fis, que j'y allois : « Vous » n'êtes donc pas résolu, me dit-il, de quitter la Religion, » comme on me l'a fait entendre, à l'exemple de Sancy, » qui a cru par-là bien assurer sa fortune, & par une per» mission de Dieu, a fait tout le contraire. « Je traitai ce rapport, de calomnie ; & je dis que ce qui y avoit peut-être donné lieu, c'est qu'on me voyoit en France, ami de plusieurs Ecclésiastiques, & souvent visité par le Nonce du

1603. Pape : » Traitez-vous le Pape de Sainteté ? reprit-il : Oui, » repartis-je, pour m'accommoder à l'usage établi en Fran» ce. « Il voulut me prouver que cet usage offensoit Dieu, auquel seul convient cette qualité. Je repliquai, que je ne croyois pas faire un plus grand mal, que lorsqu'on donne, comme on fait souvent, aux Princes, des qualités qu'on sçait bien qu'ils ne méritent pas. Il me parla de Du-Plessis ; & parut prendre quelqu'intérêt à sa fortune & à son état : Il me dit que je ne devois pas l'oublier tout-à-fait : qu'il avoit à la vérité très-grand tort, d'avoir publié son dernier Livre sous son nom ; parce que, par les qualités qu'il y prenoit, il obligeoit le Roi de France à s'élever contre ce Livre : mais que cela n'empêchoit pas qu'on ne dût toujours se souvenir des services qu'il avoit rendus à l'Eglise Réformée. Il ne me dit rien, ni de la Hollande, ni du Duc de Bouillon : il trouva seulement que Henry avoit fort-bien fait de châtier le Duc de Savoie, qui étoit, dit-il, un homme inquiet & ambitieux.

Je crois n'avoir rien oublié d'important, de tout ce qui me fut dit par le Roi d'Angleterre, dans ma premiere Audience. Quand il voulut qu'elle finît ; il rentra dans son Cabinet, en me disant qu'il étoit temps que j'allasse souper & me reposer. Je fus salué & abordé en sortant de la Chambre, par l'Amiral Howard, Milords Montjoy & Stafford, & le Grand Chambellan. Le Chevalier Asquins, en me reconduisant hors l'enceinte du Château, me parla de son dévouëment à Sa Majesté Très-Chrétienne, & de la passion qu'il avoit d'être de mes amis. Le Comte de Northumberland m'en dit autant, en me remenant jusqu'à la Riviere ; Aucun de tous les Seigneurs Anglois, n'a plus d'esprit, de capacité, de courage, & même d'autorité. Il me témoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi, dans un tête à tête, sur les Affaires présentes. Il me donna assez à entendre, quoiqu'il parlât en mots couverts, qu'il n'étoit pas content du Gouvernement ; qu'il blâmoit la plus grande partie des actions du Roi ; enfin qu'il n'avoit pas, pour le dire, un fort grand fonds de fidélité, ni même d'estime pour Jacques. Il n'est pas nécessaire de dire, avec quelle réserve & quelle circonspection, j'entendis tenir un pareil discours.

La déclaration si précise du Roi d'Angleterre contre l'Es-

pagne, avoit commencé à me donner quelque eſpérance qu'on ſe tourneroit inſenſiblement à la Cour de Londres, contre cette Cour : il ſe paſſa dans l'intervalle de ma premiere & de ma ſeconde Audience, pluſieurs choſes qui augmenterent encore mes eſpérances. Un Catholique Anglois, & Jeſuite, (c'eſt ainſi que fut d'abord divulguée cette Hiſtoire) fut arrêté ſur les terres d'Angleterre, dans un bâtiment de paſſage ; & ayant ſubi l'interrogatoire, il confeſſa, Qu'il s'étoit ainſi déguiſé, pour délivrer l'Egliſe Catholique de l'oppreſſion du nouveau Roi d'Angleterre ; s'il ne rétabliſſoit la Religion Romaine dans ſes Etats, ſeule, ou du moins, avec un avantage égal à celui dont y jouiſſoit la Réformée ; & s'il ne ſe déclaroit de même contre les Proteſtans de Hollande : Que huit autres Jeſuites avoient conſpiré avec lui dans le même deſſein ; & qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occaſions de ſe défaire de ce Prince. Il eſt certain que ce bruit étoit faux, quant à la perſonne de cet Anglois ſi ſuſpect, qui n'étoit point un (1) Jeſuite, mais un ſimple Prêtre Séminariſte. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonſtances, je crois qu'il ſe ſeroit réduit à fort peu de choſe : mais c'eſt ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, ſuivant le caractère de ſon eſprit, s'imagina que ſi le Comte d'Aremberg ne lui demandoit pas ſon Audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être ; & qu'il attendoit que les prétendus Conjurés achevaſſent leur coup, ou du moins que par leurs brigues dans le Royaume, ils occaſionnaſſent une révolution, qui l'auroit diſpenſé de rechercher le Roi. 1603.

On ne ſçauroit croire juſqu'à quel point fut pouſſé à la Cour ce ſoupçon, tout frivole qu'il étoit. La Reine approchoit de Londres dans le même-temps : C'étoit, dit-on, pour favoriſer la brigue Eſpagnole : & le Roi en parut ſi troublé, qu'il fit partir incontinent le Comte de Lenox, avec expreſſe défenſe à cette Princeſſe, de continuer ſon voyage. Soit que ce Comte ne pût, ou qu'il n'eût pas envie de réüſſir ; la Reine n'obéït point. Lenox fut rappellé ; & le Roi n'en demeura

(1) M. De Thou, non plus que M. de Sully, ne donne aucune part aux Jeſuites dans cette conſpiration qui eſt la même, dont il va être parlé plus bas. *Liv.* 129.

1603. que plus intrigué. A ſon exemple, les Courtiſans, les Miniſtres, & particulierement la vieille Cour, imbuë des Maximes du régne précédent, commencerent à s'élever fortement contre la Reine & contre l'Eſpagne. On rappella la conduite & la Politique. d'Eliſabeth, qui avoit vécu dans une perpétuelle défiance avec la Cour de Madrid : On lui prodiguoit en ce moment les louanges, dont on avoit été ſi avare : & l'on murmuroit de l'indifférence, qu'on avoit montrée pour ſa mémoire; ſans oublier qu'il avoit preſque fallu me faire violence, pour me ranger à l'exemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les Partiſans Eſpagnols n'étoient pas peu en peine : Car au lieu qu'on ne parloit auparavant, que de Paix & de Neutralité avec tout le monde; rien n'étoit plus commun alors, que d'entendre dire, Qu'il n'y avoit aucune ſûreté à contracter avec l'Eſpagne; bien loin qu'on pût faire un fond ſur ce qu'elle appelloit ſon amitié & ſon alliance : Que l'Ambaſſadeur de cette Cour n'avoit oſé ſe préſenter dans Londres, & qu'aſſurément il n'y viendroit pas; dans la crainte d'y être l'objet, & peut-être la victime de l'indignation publique. On oppoſoit à la conduite de Sa Majeſté Catholique, celle de Sa Majeſté Très-Chrétienne: On trouvoit de la part de Henry un procédé ſi franc & ſi éloigné de toute ſuperchérie, qu'il ſe feroit ſentir par lui-même : Il n'auroit pas, diſoit-on, envoyé en Angleterre, l'homme de ſon Royaume qui lui étoit le plus néceſſaire, pour tramer une fourberie indigne de tous les deux : Je n'aurois pas moi-même, en quittant la Cour, laiſſé le champ libre à la malignité de mes envieux; pour venir jouer un de ces perſonnages, dont la ſuite la plus ordinaire, eſt de ſe voir en même-temps déshonoré, & ſacrifié à la haine publique : Enfin ſi l'union des deux Couronnes, que je propoſois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux; c'étoit du moins ce que l'on pouvoit faire de plus ſûr : Car que pouvoit l'Eſpagne, tant que l'un des deux Rois alliés ne courroit aucun hazard, qui ne lui fût commun avec l'autre? C'eſt ainſi qu'on diſcouroit quelquefois dans le Conſeil, & en préſence du Roi d'Angleterre; à la ſatisfaction de ceux de ſes Conſeillers qui prenoient nos intérêts, & qui ne négligeoient aucune occaſion d'y amener ce Prince. Milord Montjoy, dont je fis mon ami intime, parce qu'il faiſoit une profeſſion preſque publique d'attache-

Digitized by Google

ment à la France, s'y employoit de tout son pouvoir.

1603.

Mais tout cela ne dissipoit qu'une partie de mes craintes : je trouvois tant d'autres obstacles que je retombois presque aussi-tôt dans le découragement. La Reine m'en paroissoit elle seule, un presque absolument insurmontable. Je ne craignois guère moins le Sécrétaire Cecil. Il étoit alors séparé de ses anciens amis ; & il s'étoit réüni aux Ecossois : je tâchois de pénétrer le vrai motif de ce changement : car j'étois fortement persuadé qu'il ne falloit rien attendre de sincère, de cet homme artificieux. Peut-être espéra-t'il se rendre maître en assez peu de temps, du Parti Ecossois, pour n'en faire ensuite qu'un seul avec les Anglois, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence : mais ces Seigneurs Ecossois étoient si difficiles à manier, & si fort en garde contre les Anglois, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au milieu de ses efforts ; & lui-même étoit trop pénétrant, pour ne l'avoir pas senti mieux que personne. Aussi, disoit-on, & je me rangeai de ce sentiment, lorsque j'eus mieux connu les allures de ce Sécrétaire, qu'il n'avoit recherché les Ecossois, actuellement confidens & favoris de Sa Majesté, que pour se faire connoître, & se rendre nécessaire à ce Prince : que quand il en seroit venu là, il sçauroit bien attirer tout à lui ; se servir du nom & de l'autorité du Roi, pour réduire au silence la Reine, les Anglois, & les Ecossois eux-mêmes ; ou du moins ne laisser à ceux qu'il jugeroit à propos, que quelque ombre de faveur ; & de reprendre alors son véritable caractère. Ce qu'il y a en ceci de plus singulier, c'est qu'il n'est pas hors de vraisemblance, que cet homme si rusé, ne fût lui-même la dupe des Ecossois, qui feignoient d'être la sienne. Etoit-il possible que Cecil, connu de toute l'Angleterre, pour l'esprit le plus ambitieux & le plus convoiteux de gouverner, qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux seuls ? Mais ils sçavoient aussi, que l'oreille seule du Prince ne suffit pas pour se maintenir à la tête des affaires : ils n'en avoient pas la moindre teinture ; & le Sécrétaire seul pouvoit la leur donner.

En supposant la faction Ecossoise un parti assûré à la France ; il restoit un grand doute à lever : sçavoir, si les Anglois, ce Peuple si fier, se laisseroit donner la loi dans son propre Etat, par des Etrangers ; & encore par les Ecossois, de tout temps l'objet de leur aversion. Il eût fallu de plus,

Digitized by Google

1603. être assuré que ceux-ci demeureroient toujours en possession de la personne du Roi : au lieu que l'amitié qu'il avoit déja commencé à témoigner au Comte d'Essex & de Southampton, & à Milord Montjoy, prouvoit assez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux Rois de Suéde & de Dannemarc, dont les représentations auroient pu être d'un grand poids pour fixer ce Prince ; si constamment unis avec Henry, en les avoit vûs concourir dans tous ses desseins ; ou ne le faisoient pas ; ou le faisoient si foiblement, que leur éxemple n'étoit pas capable d'inspirer une grande résolution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en présence du Comte de Marc, de Milord Montjoy & du Chevalier Asquins, qui s'y trouverent trois fois, sans aucune qualité que celle d'amis communs ; ils me donnerent les meilleures paroles du monde : leur aversion pour l'Espagne, parut égaler la mienne : ils en vinrent jusqu'à composer une espéce de Projet, dans lequel ils ratifioient tout ce que Henry pourroit faire pour eux tous, & même jusqu'au partage des conquêtes, qu'ils convenoient qu'il seroit facile de faire, moyennant une liaison durable & bien cimentée : mais hors de-là, il ne se souvenoient plus de ce qu'ils venoient de promettre. Ils ne voyoient plus que des obstacles ; sur lesquels ils gardoient en ma présence un profond silence : conduite bizarre, & qui me fit connoître à quels esprits j'avois affaire.

Milord Montjoy me dit un jour confidemment, qu'il s'étoit trouvé à une Assemblée de ces Ambassadeurs ; à laquelle on n'avoit admis que des Conseillers de Sa Majesté, & les Députés des Etats : qu'au lieu d'y travailler à se fortifier mutuellement dans de bonnes résolutions, chacun n'avoit cherché qu'à tirer son épingle du jeu. Il me fit un Précis de leurs Délibérations. Le Député Danois représenta, Que son Maître possédoit à la vérité une grande étendue de pays, mais stérile pour la plus grande partie, & plus à charge que profitable, par la bizarrerie de sa situation : que la soûmission & la docilité qu'il trouvoit dans ses Peuples, étoient un avantage inutile pour lui ; parce que la prodigieuse différence de leurs coûtumes & de leurs mœurs, faisoit qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux-mêmes : qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un Règlemen

glement général & uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entrepriſe. Le Suédois excuſa le ſien, ſur ce que le Roi de Pologne ſon Neveu, n'ayant pas oublié ſes prétentions ſur la Couronne de Suéde, & au contraire paroiſſant diſpoſé à les renouveller plus vivement qu'auparavant; il ne pouvoit ſans une extrême imprudence, s'engager dans une Guerre Etrangère; lui qui avoit tout à craindre dans le ſein de ſes Etats. Barneveld au nom de tous ſes Confreres, s'expliqua d'une maniere ſi différente de ſes complaintes ordinaires, que j'avouë que je ne ſçais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Eſpagne: Il trouva dans la mutinerie des Eſpagnols, & dans les forces des Etats, des reſſources ſuffiſantes pour les tirer de l'oppreſſion: Il parut ne plus déſeſpérer du ſuccès d'Oſtende, comme auparavant; & fit entrevoir que ſes Maîtres avoient conçu un deſſein, capable de les dédommager avec avantage de cette perte, quand même elle leur arriveroit. Les Miniſtres Anglois prenant pour leur Texte, cette parole du Roi d'Angleterre, Que tout nouveau Roi, s'il a tant ſoit peu de conduite, doit du moins laiſſer paſſer l'an & jour, avant que de faire la moindre innovation; conclurent tous d'une voix, qu'il falloit attendre: & l'on s'en tint à cette concluſion. Examinez un peu attentivement tous ces eſprits du Nord; (2) vous trouverez qu'ils ſe reſſentent toujours quelque peu du climat: peu de vivacité dans l'eſprit; peu de reſſources dans l'imagination; peu d'arrêt dans la réſolution; aucune teinture de bonne politique. L'exemple d'Eliſabeth eſt une exception à cette regle, qui n'en eſt que plus glorieuſe pour cette grande Reine. 1603.

Il ne me manquoit plus que d'être auſſi parfaitement au fait du Conſeil d'Eſpagne, que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne & du Nord; c'eſt-à-dire, de ſçavoir au juſte, quel étoit le véritable objet de cette Couronne; quelles propoſitions elle avoit déja faites au Roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçûës; enfin quel biais elle alloit prendre, pour arriver à ſes fins: Car c'étoit ne ſçavoir rien, ou fort peu de choſe, que d'être inſtruit que le Roi

(2) Les temps ſont changés; & je ne doute pas que ſi l'Auteur vivoit aujourd'hui, il ne rendît juſtice à la ſageſſe & à la Politique de quelques-unes des Cours du Nord.

1603. d'Espagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France & des Pays-Bas. On soupçonnoit qu'il se tramoit quelque chose de bien plus important : L'avis du Chanoine de Cantorbery en insinuoit déja quelque chose ; & il paroissoit d'autant moins à négliger, qu'Aërsens & Barneveld en assûroient tous les deux en même-temps la vérité, l'un à Paris, & l'autre à Londres. Je fis sur cela toutes les recherches possibles. Milords Cobham & Raleich, me parlerent conformément à cet avis : & ce qui dut me faire le plus d'impression, c'est que le Comte de Northumberland, que j'avois gagné par l'offre d'une pension considérable, à titre de présent, m'envoya fort secrettement, & à l'heure que je me couchois, faire par son Sécretaire le rapport qu'on va voir.

Depuis le moment où le Roi Jacques est monté sur le Thrône d'Angleterre, me dit ce Sécretaire, le Roi d'Espagne n'a point cessé de le solliciter, soit par ses propres Agens, ou ceux des Archiducs, soit par les Catholiques Anglois, d'entrer avec lui dans une Ligue offensive & défensive contre la France & les Provinces-Unies, qu'il appelle leurs ennemis communs. Il n'a rien oublié pour lui persuader qu'ils avoient l'un & l'autre, mais particulierement Sa Majesté Britannique, des droits si clairs sur plusieurs Provinces de la France, qu'il lui seroit honteux de ne s'en pas servir, dans un temps où l'épuisement de cette Couronne lui donnoit si beau jeu. Voici pour en venir à bout, l'accommodement qu'il lui a d'abord proposé : Demander conjointement & en même-temps, à la France, la restitution de la Normandie, de la Guyenne & du Poitou, pour le Roi d'Angleterre, de la Bretagne & Bourgogne, pour le Roi d'Espagne : Sur le refus, fondre dans ces Provinces, avec toutes leurs forces réünies. Sa Majesté Catholique a même offert de retirer pour cet effet, toutes celles qu'elle a dans les Pays-Bas ; bien plus, de renoncer à tous ses droits sur les Provinces-Unies, & de leur accorder la liberté, après laquelle elles soupirent : comptant bien que moyennant cette grace, elles voudront bien grossir la Ligue, & concourir dans tous ses desseins. Le Roi d'Angleterre n'ayant rien répondu à toutes ces magnifiques propositions, sinon qu'elles étoient prématurées, & qu'il vouloit commencer par connoître ses nouveaux Sujets, & affermir sa domination ;

Digitized by Google

l'Eſpagne a bien vû que cette réponſe étoit un honnête refus ; & s'eſt rabbattuë à tâcher d'obtenir de ce Prince, puiſque ſon goût ne le porte pas à rentrer de vive force dans ſes anciennes poſſeſſions, de favoriſer du moins les Provinces Françoiſes, dans le deſſein où elle lui a fait entendre qu'elles étoient, de s'ériger, à l'exemple des Suiſſes, en République indépendante. On lui a fait la choſe toute facile. Les Provinces, a-t'on dit, ne font qu'attendre impatiemment l'occaſion de ſecouer un joug inſupportable : Les Emiſſaires Eſpagnols, ſecondant ces diſpoſitions, y ont fait entendre par-tout, qu'il ne tenoit qu'à elles de jouir d'un calme profond, ſans Taille, Aides, ni Garniſons Militaires, à l'abri des deux Couronnes leurs protectrices ; & qu'elles n'avoient aucun ſujet d'appréhender, ni le reſſentiment de Henry, ni les violences de ſes Troupes : parce qu'on alloit lui ſuſciter tant d'autres embarras, qu'il ſeroit bien obligé de les laiſſer ſe preſcrire à elles-mêmes des loix. On ne dit point, ajoûtoit le Sécrétaire du Comte de Northumberland, ce que Jacques a répondu à cette ſeconde propoſition : On conjecture qu'elle n'a pas été mieux reçuë que la premiere ; puiſque les Emiſſaires Eſpagnols ont été contraints de changer pluſieurs fois de ſyſtême, en parlant à Sa Majeſté Britannique ; ou de préſenter de nouveau le même, ſucceſſivement avec pluſieurs modifications. Tantôt ils lui ont offert toutes les forces, & lui ont ouvert tous les Tréſors de l'Eſpagne, pour s'en ſervir contre la France, à telle expédition qu'il voudroit : ſans rien éxiger pour retour, ſinon qu'il ne feroit aucun Traité, ſans l'y appeller ; & qu'il ne ſe mêleroit en aucune maniere de ſon différend avec la Flandre : Tantôt ils ſe ſont réduits à demander pour toute grace, qu'il ne donnât aucun ſecours aux Provinces-Unies. 1603.

Si ce rapport & tout cet expoſé étoient vrais, il faudroit en conclurre que la France venoit de courir, ſans le ſçavoir, un fort-grand danger ; puiſqu'un ſeul mot d'approbation du Roi Jacques, faiſoit fondre ſur elle l'orage le plus terrible. Mais j'avouë que pour moi, je trouvai la choſe ſi extravagante, & ſi dépourvuë de toute vrai-ſemblance, que de quelques endroits qu'elle ait été confirmée, je ne crois pas que l'Eſpagne ait jamais ſongé à rien propoſer au Roi Jacques, de pareil aux premieres propoſitions qu'on vient

Digitized by Google

1603. de voir. Suppoſons toutes difficultés levées entre l'Eſpagne & l'Angleterre, pour l'armement & le partage : ce qui n'étoit pourtant pas d'une petite diſcuſſion : conçoit-on tout ce que la différence de Religion, d'intérêts, de Maximes & de mœurs, auroit fait naître de difficultés, ſoit entre elles, ſoit avec les Provinces Françoiſes, qu'on ſuppoſe d'accord avec elles ?

L'article qui concerne les Provinces-Unies, détruit lui ſeul tout ce Projet. Si l'Eſpagne commence par les ſubjuguer ; cette Couronne & celle d'Angleterre ne pouvoient ignorer que cette entrepriſe ſeule étoit capable d'anéantir, ou de reculer juſqu'à un temps conſidérable, l'éxécution de leurs communs deſſeins : parce que la France ayant une fois connu que le retardement de cette conquête faiſoit ſon ſalut, feroit ſon affaire propre de celle des Etats. Si l'Eſpagne comptoit mettre dans ſes intérêts ces Provinces ; elle ne ſe trompoit pas moins lourdement : Il n'y a point d'offre, ſans en excepter celle même de la liberté, qui eût été capable de les rapprocher de leur plus mortelle Ennemie ; encore moins de les porter à l'aider dans ſes conquêtes : Et quelles conquêtes ? Contre leur ancien & unique Allié. Je ſçais de quelle maniere ont toujours penſé les Députés des Etats : Jamais ils n'ont ceſſé de dire que l'Eſpagne les trompoit ; que l'Angleterre les jouoit ; que la France étoit la ſeule, qui fût bien intentionnée pour eux : Si quelquefois ils ont parlé d'une maniere différente ; comme dans la Conférence, dont il vient d'être fait mention : c'étoit, ou pour faire faire de plus grands efforts encore aux François, en leur faveur ; ou pour faire prendre aux Anglois les mêmes ſentimens pour eux, que la France. Croit-on d'ailleurs, que l'Eſpagne elle-même eût pu ſe porter à relâcher des Pays, qui lui étoient acquis ?

A l'égard des avis donnés à Henry & à moi ſur ce ſujet : ni le Chanoine de Cantorbery, ni Barneveld, qui ne doit avec Aërſens être compté que pour un ; parce que celui-cy le tenoit de l'autre ; ne ſont pas des cautions ſuffiſantes. Le premier peut bien avoir été trompé ; & le ſecond, avoir cherché à nous tromper : Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de leurs affaires. Pour les trois Milords : je défere ſi peu à leur rapport, que je les ſoupçonne au-

Digitized by Google

contraire d'avoir été les seuls véritables auteurs de toute cette piece ; de l'avoir concertée ensemble ; & ensuite de l'avoir présentée, avec différens changemens, au Roi d'Angleterre, à moi, aux Députés des Etats, & au Public, pour jouer le rôle d'importans : elle est tout-à-fait dans leur caractère. Quant à l'Espagne : je croirois aisément qu'elle n'auroit pas été fâchée de voir courir ces bruits ; & même, qu'elle auroit volontiers travaillé à les accréditer : non dans l'intention qu'ils parvinssent jusqu'aux oreilles de Sa Majesté Britannique ; bien-loin de l'en entretenir sérieusement : mais pour souffler la discorde, & pour augmenter le nombre des séditieux dans les Provinces de France, qui s'y trouvoient intéressées. C'est en ces termes que j'en écrivis à Henry, qui tantôt prenoit tout ceci pour une supercherie des Etats, afin d'accélérer la rupture entre lui & l'Espagne ; tantôt le croyoit vrai de la part de l'Espagne, à qui rien ne coûtoit à entreprendre, dans l'envie de le perdre, & dans l'espérance de profiter de l'inexpérience du Roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimériques : ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre ; il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui se passoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limosin, du Pays d'Aunis, enfin de toute la Guyenne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été véritables. 1603.

Le lendemain de mon Audience, 23 Juin, jour où Sa Majesté Britannique fit une promotion de Chevaliers ; elle me fit dire, Qu'elle m'accordoit une seconde Audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'est-à-dire, le Mercredi 25 : Que je m'y rendisse à deux heures après midi, avec peu de monde, pour éviter la foule ; & afin de pouvoir, disoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, seul à seul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres jusqu'à Grenvich, par Milord Humes, Grand Ecuyer d'Ecosse, qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir en France Sa Majesté Très-Chrétienne. Je pris quelque rafraîchissemens dans une Chambre, en attendant qu'on m'introduisit chez le Roi. Je fus abordé en cet endroit, par le petit (3) Edmont, qui me tint

(3) Cet Edmont, ou plûtôt, Egmond, avoit été Agent, depuis Ambassadeur d'Elisabeth auprès de Henry IV. pendant les Guerres de la Ligue ; & il avoit en effet une parfaite connoissance des affaires de France.

1603. de longs discours ; en se plaignant qu'on ne le traitoit pas, comme le méritoient ses services passés, & son intelligence dans les affaires de France. Le Comte de Northumberland mit fin à cette conversation, en venant m'avertir de passer dans la Chambre du Roi.

Je n'y fus pas plûtôt entré, que ce Prince se leva ; & après avoir commandé que personne ne le suivit, il me conduisit au travers de plusieurs cabinets & appartemens dérobés, dans une petite galerie, d'un assez mauvais goût : c'est en cet endroit que se passa notre entretien. Je le commençai par des remercimens à ce Prince, de ce qu'il me donnoit une occasion de m'ouvrir à lui sur le sujet de ma Commission, sans réserve & sans témoins » Non pas, lui dis-je, que » le Roi mon Maître m'eût envoyé pour rien éxiger de lui ; » mais pour sçavoir ses intentions dans les choses où Leurs » Majestés pouvoient avoir un égal intérêt ; & pour s'y con- » former, comme fait un bon Frere, aux désirs de son Frere. « Le Roi d'Angleterre me répondit, Que la maniere dont il voyoit bien que le Roi de France & moi agissions avec lui, méritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi ; & qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus secret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan assez juste des affaires Politiques de l'Europe : » Dans laquelle il s'agissoit, » dit-il, de conserver l'équilibre entre trois Puissances éga- » les, à peu de choses près : « (il vouloit parler des Maisons de Bourbon, d'Autriche & de Stuard). Il dit, Que de ces trois Puissances, la Maison d'Autriche en Espagne, étoit la seule qui cherchât à le faire pancher de son côté, par l'esprit de domination dont elle étoit possédée : que la connoissance de cet injuste dessein faisoit que le Roi de France & lui, quoiqu'en apparence en paix avec cette Couronne, étoient pourtant réellement, mais couvertement, en guerre avec elle : que l'Espagne ne l'ignoroit pas : mais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre ; leur en ayant donné l'exemple la premiere à tous deux : à Henry, par ses liaisons avec le Maréchal de Biron & les mal-intentionnés de France ; par le secours qu'elle avoit donné au Duc de Savoie, en guerre avec Sa Majesté Très-Chrétienne ; par l'entrepriſe sur Genève ; enfin par plusieurs autres manœuvres semblables : à lui, en déchaînant les Jésuites & la faction Catholique Angloise.

Digitized by Google

L'aventure du Jésuite, comme on voit, n'avoit obtenu que trop de créance dans son esprit : que de part & d'autre tout cela n'étoit regardé que comme des causes imparfaites de guerre, qu'on ne pouvoit mieux faire que de laisser tomber ; parce qu'on étoit à deux de jeu : en continuant comme auparavant, à favoriser sous main les ennemis de l'Espagne : sauf à prendre des mesures plus efficaces ; si elle s'avisoit de faire la premiere, la démarche d'une rupture ouverte. 1603.

Je louai un discours si sensé ; & effectivement il méritoit de l'être : je n'aurois même rien eu à y répliquer ; si je n'avois apperçu en même temps, dans celui qui me le tenoit, un panchant à la paix, ou plûtôt à la paresse & à l'inaction, qui démentoit ses paroles, & sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à Sa Majesté Britannique, Que le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de Sa Majesté Très-Chrétienne : que Henry craignoit seulement, qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette Couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractère, avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans ; Comtés de Flandre & de Bourgogne ; Royaumes de Grenade, de Navarre & de Portugal ; Empire d'Allemagne ; Etats de Naples & de Milan ; toutes les Indes ; & peu s'en étoit fallu, la France & l'Angleterre : l'une & l'autre de ces deux Couronnes n'ayant l'obligation de leur conservation, après la fermeté d'Elisabeth & de Henry, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas : & je conclus, Que comme il seroit indispensable, pour Jacques aussi bien que pour Henry, d'entrer un jour en guerre déclarée avec l'Espagne, afin de sapper les fondemens d'une si vaste domination ; il étoit de toute nécessité d'en concerter aujourd'hui les mesures, pour ne rien faire de contraire à cet objet : que c'étoit tout ce que j'avois à demander à Sa Majesté ; avec un moyen qui assûrât provisionnellement la conservation des Provinces-Unies. » Mais, dit le Roi d'Angleterre, quelle meilleure » assistance voulez-vous que le Roi de France & moi nous » donnions aux Pays-Bas, que de les comprendre avec nous » dans un Traité général de pacification, & de partage en-

1603. « tr'eux & l'Eſpagne ; à des conditions, dont nous nous ren-» dions cautions ? afin que s'il arrive que l'Eſpagne y man-» que la premiere, ce prétexte juſte nous mette les armes à » la main, pour l'en chaſſer tout-à-fait. Je conſens, ajoûta-» t'il, en ſuppoſant que cela arrive, à régler avec vous dès-» à-préſent, avec quelles forces nous l'éxécuterons, & quels » moyens nous employerons. « Jacques ne ſentoit pas tous les inconvéniens de cet accord de partage, qu'il propoſoit entre l'Eſpagne & les Etats ; ou bien, il cherchoit adroitement ſe défaire de moi. Le Conſeil d'Eſpagne n'auroit pas manqué de paroître déferer à cette propoſition : mais pendant les longueurs de cette diſcuſſion, ſur-tout dans une Cour, qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de ſa Politique ; Oſtende qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de ſon ennemi, & y entraînoit une partie de la Flandre ; la Hollande & Zélande ſe déſuniſſoient du Parti : l'Eſpagne s'affermiroit cependant dans ce qu'elle poſſédoit, & prépareroit d'une maniere plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reſte de cet Etat.

Je priai Sa Majeſté Britannique de vouloir bien faire une réfléxion ſérieuſe ſur ces conſidérations, que je venois de lui expliquer. Ce Prince demeura quelque temps dans le ſilence, comme un homme qui penſe profondément : Après quoi il me dit d'un ton de voix foible & héſitant, Qu'il convenoit que j'avois raiſon ; Que la choſe étoit de grande conſéquence : Qu'il y avoit ſouvent réfléchi : malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore aſſez penſé ; & qu'il m'avoit attendu, pour lui aider à ſe déterminer. Je ſentis en ce moment tout ce que ce Prince ne vouloit pas me dire ; & je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer juſques dans ſon dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant plûtôt à ſa penſée qu'à ſes paroles, Que toutes les fois que cette queſtion avoit été agitée dans ſon Conſeil ; lorſqu'il avoit vu ſes Miniſtres lui tenir un langage différent du mien, Sa Majeſté auroit pu aiſément ſe convaincre qu'ils y étoient pouſſés par quelqu'intérêt perſonnel : Qu'il n'y avoit point ici de matiere à l'irréſolution : Qu'après une infinité d'éxamens il ne ſeroit pas plus clair qu'après un ſeul, qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable d'empêcher l'Eſpagne de ſubjuguer le reſte des Pays Bas ; parce qu'après cela elle pourroit, avec les ſeules

force

forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber fort rudement sur la France & l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mauvais offices que je pouvois rendre à ces Conseillers Anglois, en dévoilant une partie de leurs intrigues; j'en dis assez sur ce sujet au Roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas, qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France, les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne. 1603.

Jacques entra de lui-même, dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit, Qu'il étoit fort éloigné de penser comme quelques-uns des ses Courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France : Qu'outre que la conjoncture & la politique présente des affaires, ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement; il regardoit ces prétendus droits, comme annullés par la Divine Providence, qui donne & transporte à son gré les Couronnes; & par le temps, qui y a mis une prescription plus que centénaire : paroles qu'il répeta plusieurs fois : Que cette considération ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assûrer d'avance, que quelle que pût être sa derniere résolution, du moins il ne laisseroit point les Provinces-Unies, ni même Ostende, au pouvoir des Espagnols : Que je ne pouvois lui en demander davantage, pour le moment présent; ni le presser de conclurre, sans en avoir communiqué avec deux ou trois de ses Ministres, dont les lumieres, aussi-bien que le désintéressement, lui étoient connus : Qu'il étoit d'ailleurs en état, après les réfléxions que je venois de lui faire faire, de ne plus se laisser surprendre par la voix de la passion & des préjugés : Enfin qu'il m'instruiroit dans peu, de ce qui pouvoit me rester à connoître de ses sentimens, & de sa derniere volonté.

J'aurois bien souhaité de ne pas finir si-tôt sur cette matiere : Mais Jacques coupa court; en me répétant que nous acheverions le reste une autrefois, & qu'il vouloit me parler du Duc de Bouillon. Il m'avertit que les Députés de l'Electeur Palatin l'avoient fort sollicité en faveur de ce Duc; mais que n'étant pas assez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriser un rebelle. Il me fit rapporter tout ce qui s'étoit passé; ce que je fis succinctement : la chose parloit d'elle-

1603. même. Ce Prince me donna ſa parole, qu'il ne ſe mêleroit jamais de cette affaire, quelque inſtance que pût lui en faire le Palatin; non plus qu'il ſouhaitoit, dit-il, qu'on ſe mêlât mal-à-propos des affaires des Catholiques en Angleterre. Je connus aiſément, par le ton dont ces dernieres paroles furent proférées, qu'elles renfermoient une eſpèce de reproche.

Il faut ſçavoir, pour entendre de quoi il eſt ici queſtion, que quelque temps avant la mort d'Eliſabeth, les Partiſans de l'Eſpagne, ayant, comme à l'ordinaire, les Jéſuites à leur tête, exciterent des brouilleries dans les trois Royaumes de la Grande-Bretagne. La Religion leur ſervit de prétexte; quoique la Politique en fût le véritable objet: ſoit que le Roi d'Eſpagne, comme ſes flateurs le lui faiſoit entendre, crût avoir des droits aſſez bien fondés ſur la Couronne d'Angleterre, pour ſe porter ouvertement comme Prétendant, après la mort de la Reine: ſoit qu'il ne cherchât qu'à ſuſciter au Succeſſeur d'Eliſabeth, des embarras aſſez grands, pour ne pas lui permettre de s'occuper d'autre choſe. Les Jéſuites ſe firent aſſez mal-à-propos, ce ſemble, des querelles à cette occaſion, avec les Prêtres Catholiques Anglois ſéculiers: La principale fut, qu'ils voulurent créer un certain Archiprêtre (4), dont ceux-ci ne purent s'accommoder. La choſe fut portée au Pape, qui par des raiſons que j'ignore, ne favoriſa en cette rencontre, ni les Jéſuites, ni l'Eſpagne; au contraire il écouta très-favorablement les Prêtres ſéculiers, qui avoient députés à Rome trois des leurs, ayant un paſſe-port de la main du Sécretaire Cécil lui-même: Ce qui eſt une preuve qu'Eliſabeth crut devoir appuyer les Séculiers; & qu'elle regarda les autres, comme ſes véritables ennemis. Henry en jugea comme Eliſabeth; & l'intérêt commun lui dicta d'abord de ſoûtenir auprès du Pape, les Prêtres Anglois, contre la Cabale Eſpagnole.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abuſé au-

(4) Le Cardinal d'Oſſat dans ſa Lettre du 28 Mai 1601 à M. de Villeroi, dit, » qu'à la ſuggeſtion d'un » Jéſuite Anglois, appellé le Pere » Perſonio (ou Parſons) Recteur du » Collége des Anglois à Rome, & » dévot du Roi d'Eſpagne, s'il en » fut oncques; le Pape crée en Angle- » terre un certain Archiprêtre, auquel » il veut que tous les Eccléſiaſtiques, » & encore tous les autres Catholi- » ques d'Angleterre, répondent & » croient. Par ce moyen, ajoûte-t-il, » on penſe faire ce qu'on voudra de » la plus grande partie des Catholi- » ques d'Angleterre.

Digitized by Google

près du Roi Jacques (5) ; pour lui insinuer que Henry n'avoit prêté son appui aux Prêtres Anglois, qu'à dessein de se les attacher à lui-même, avec les mêmes vuës que l'Espagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le Roi d'Angleterre : Je lui fis entendre que Henry regardant comme une chose de la derniere conséquence, de ne pas jetter le Corps entier des Catholiques de la Grande-Bretagne, dans le Parti de l'Espagne ; il n'avoit pu se dispenser de paroître les autoriser en plusieurs points : mais que bien loin d'avoir porté la chose, jusqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à son autorité ; il n'avoit eu en vuë au-contraire, que de s'opposer à leur Ennemi commun ; & qu'il auroit abandonné ces Catholiques, dès le moment qu'il les auroit vus eux-mêmes s'écarter de leur devoir. 1603.

Jacques se montra si satisfait de cette explication, qu'il m'entretint des Réglemens qu'il méditoit d'apporter, dans les affaires des Catholiques Romains de son Royaume, » par » mes avis, disoit-il, & du bon plaisir de Henry. « Il eut dans la suite, plusieurs occasions de se convaincre encore mieux, que je ne lui en avois point imposé ; sur-tout par le moyen d'une Lettre, que lui écrivit de Paris, le Nonce du Pape, au sujet des Catholiques Anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coûtume de faire la Cour de Londres, aux Lettres de celle de Rome : & non-seulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne Politique avoit suggéré à Henry, déterminé peut-être par les raisons que je lui en avois apportées ; mais il semble encore, que pour s'assûrer du Parti Catholique Anglois, il aima mieux avoir recours au Pape & à ses Ministres, qu'à aucun Prince étranger. Le Pape ne fut pas de son côté, insensible à cette avance (6). Un nommé Colville

(5) Le Roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaises impressions contre la France à ce sujet. Le même Cardinal donne à entendre, que l'objet des Politiques du Parti Espagnol, étoit de s'en servir, pour unir ensemble le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne & les Catholiques Anglois ; afin de mettre sur le Thrône d'Angleterre un Roi Catholique. Mais il est vrai aussi, que Henry IV. non-seulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Elisabeth dans des vuës toutes contraires. Ce fait est rapporté dans le Septénaire, *ann.* 1604.

(6) Il faut croire, ou que Sa Sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein Politique que je viens de marquer, après le Cardinal D'Ossat ; ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le Roi d'Angleterre ; qui montra au commencement tant de

1603. lui ayant dédié un Livre, qu'il avoit composé contre ce Prince n'étant encore que Roi d'Ecosse ; Sa Sainteté ne voulut, ni recevoir cet Ouvrage, ni permettre que l'Auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henry qui me le manda, afin que j'en fisse usage auprès du Roi d'Angleterre ; & Sa Majesté l'avoit sçu par les Lettres que mon Frere lui écrivoit de Rome.

J'appris en sortant de chez le Roi, que ce Prince devoit partir le Lundi suivant, pour aller au-devant de la Reine. Je jugeai que ce voyage de Sa Majesté, pouvoit faire que l'Audience qu'elle venoit de me promettre pour le Dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois ; & comme je craignois de ne pouvoir consommer ma Négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une, avant celle du Dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder ; tout son temps étant rempli jusqu'au Dimanche : mais qu'il enverroit ses Ministres me trouver le Vendredi 27, pour conférer avec moi, & pour préparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le Vendredi à trois heures après midi, l'Amiral Howard, les Comtes de Northumberland & de Mare, Milord Montjoy, Lieutenant-Général en Irlande, & le Sécrétaire Cecil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le Roi d'Angleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à Sa Majesté Très-Chrétienne, qu'il connoissoit parfaitement, & sa bonne foi en traitant avec lui, & en-même-temps sa capacité dans les grandes affaires, qu'en se remettant sur elle, de tout ce qu'il y avoit à faire pour secourir Ostende, & pour soûtenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du Sécrétaire, de donner aux paroles que j'avois dites au Roi d'Angleterre de moi-même, un sens & une étenduë, que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis, qu'à la vérité le Roi mon Maître auroit fort-souhaité qu'on prît en Europe quelques mesures, pour empêcher l'invasion de la Flandre par l'Espagne : mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à Sa

bonne volonté aux Catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même ; & qu'il n'avoit feint d'être de la Religion Prétenduë Réformée, que pour monter sans obstacle sur le Trône.

Majesté Britannique ; il ne sçavoit pas lui-même à quoi s'en tenir sur les affaires de ces Provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu : Qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénétrer ce que Henry avoit décidé dans son esprit, par rapport aux Etats ; parce que dans la vérité, il n'avoit encore rien décidé : Qu'il n'y avoit rien autre chose à conclurre de ce que j'avois dit à Sa Majesté Britannique, sinon que quand elle voudroit bien s'y prêter, je croyois pouvoir lui répondre, qu'elle ne trouveroit point Sa Majesté Très-Chrétienne dans des dispositions contraires aux siennes : & qu'en un mot, je n'étois venu pour rien autre chose, que pour sçavoir les intentions du Roi & du Parlement d'Angleterre. 1603.

Cecil repartit, Que dans ce qu'il venoit de dire, il n'avoit eu aucun dessein de me surprendre ; mais seulement de m'entendre parler sur les Affaires présentes, pour voir si l'on n'avoit point imaginé dans le Conseil de France, quelque moyen propre à lever les difficultés, dont on trouvoit à Londres que toute cette entreprise étoit si remplie, qu'elle paroissoit impossible. Il convient, en exposant ces prétenduës difficultés, qu'un accord pacifique des Provinces-Unies avec l'Espagne, étoit dans les circonstances présentes, la perte de ces Provinces. Ensuite raisonnant sur la fausse supposition, qu'entre cet Accord & une Guerre déclarée avec l'Espagne, il n'y avoit aucun milieu ; il fit voir que la Guerre convenoit encore moins que l'Accord, à l'Angleterre, déja épuisée, & dans la conjoncture des grandes dépenses qu'entraîne un Couronnement : Et il conclut encore plus clairement que la premiere fois, que c'étoit à la France à entrer seule dans l'éxecution de ses Projets. Il ajoûta seulement, que l'Angleterre pourroit être en état de les secopder dans un an. Le lieu commun des richesses & de la puissance de la France, ne lui manqua pas : Il chercha à me piquer de vanité : Enfin il s'y prit avec toute l'adresse possible, pour m'amener au point de déclarer que le Roi de France, résolu à faire de l'affaire des Etats la sienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autre grace, que celle de la Neutralité, qu'il auroit sans doute accordée avec joie.

Je montrai à Cecil, en souriant à ses dernieres paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piége. Je lui dis, que sans

1603. répondre sérieusement à des propositions, que je voyois bien qu'il n'avoit faites que pour me faire parler; il me suffisoit de lui faire remarquer une chose, qu'il devoit sentir aussi bien que moi : c'est que l'Angleterre, en laissant agir quelque temps la France seule, avant de se joindre à elle, au lieu de jetter des fondemens d'alliance avec elle, n'en jettoit que de divorce : parce que l'une voudroit jouir des conquêtes, qu'elle auroit faites pendant ce temps-là; & que l'autre demanderoit sans doute à les partager. Je dis, en m'adressant à Cecil personnellement, Que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvasse d'accord avec lui, si la proposition de s'unir avec la France dans un an, avoit été sincère de sa part; parce que le Roi de France ne demanderoit pas mieux que de différer jusqu'à ce temps-là, la déclaration de guerre contre l'Espagne, dont il me parloit : la guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la situation présente de ses affaires, qu'elle convenoit à l'Angleterre.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, & de la manière la plus intelligible, que je n'étois pas venu proposer au Conseil d'Angleterre, une déclaration de guerre des deux Rois de France & d'Angleterre à l'Espagne; mais représenter seulement, que la bonne Politique ne vouloit point qu'on laissât opprimer les Provinces-Unies, faute d'un secours, qu'on pouvoit leur donner, sans intéresser le repos du reste de l'Europe; & conférer avec Sa Majesté Britannique, uniquement sur la nature de ce secours, & sur les autres moyens, dont on pouvoit se servir, pour le présent & pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les Conseillers du Roi prirent la parole, pour me remercier de la sincérité avec laquelle je venois de parler : & Cecil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conférer avec Sa Majesté : qu'ensuite il en communiqueroit avec les Députés des Etats, & en ma présence même, si je le souhaitois; à quoi je n'eus garde de m'opposer. Cela dit, nous nous séparâmes.

Le Comte d'Aremberg ayant long-temps remis de jour en jour, à demander son Audience, envoya enfin prier le Roi d'Angleterre de l'en dispenser tout-à-fait, à cause de son incommodité; & de lui envoyer seulement une personne de son Conseil, pour conférer avec lui. Jacques ne se montra

Digitized by Google

pas content de cette façon de procéder : il lui accorda pourtant ce qu'il demandoit ; & ce fut Cecil qu'il chargea de cette Commiſſion. Cecil qui étoit bien informé des bruits qui couroient déja ſur lui, ne voulant pas en cette occaſion donner priſe à la médiſance, chercha à s'en excuſer ; & il pria qu'on lui donnât du moins un Adjoint, c'eſt-à-dire, un témoin de ſes actions & de ſes paroles ; quoiqu'il ne fit pas ſemblant de le recevoir en cette qualité. Ce ſeul fait prouve ſans réplique contre Cecil, qu'il n'étoit rien moins qu'aſſûré de la faveur, qu'il vouloit qu'on crût en public qu'il poſſedoit ſans réſerve : on lui aſſocia Kainlos, Ecoſſois. 1603.

D'Aremberg ne ſortit point du compliment, ni des paroles les plus générales. Loſqu'on le preſſa de venir au fait, il répondit, Qu'il étoit homme d'épée ; qu'il n'entendoit rien à négocier : qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le Roi d'Angleterre voudroit lui faire dire ; & qu'après lui, ſon Maître enverroit un homme du métier : paroles qui furent relevées & coururent dans Londres, avec toute la riſée & le mépris qu'elles méritoient. Jamais peut-être Ambaſſadeur n'a rien dit en effet de ſi imprudent : on a peine à le croire de gens auſſi fins que ſont les Eſpagnols. Cette lourdiſe leur nuiſit beaucoup dans le Conſeil du Roi d'Angleterre : elle fit donner de mon côté, une partie de ceux qui le compoſoient : ſi elle ne fit pas échouer d'un ſeul coup, les deſſeins de l'Eſpagne, comme elle pouvoit le faire ; c'eſt qu'elle fut réparée par l'adreſſe des autres Partiſans de cette Couronne, ayant Cecil lui-même à leur tête ; quoiqu'il pût faire pour perſuader le contraire : on l'oublia même tout-à-fait, lorſqu'on entendit dire que l'Ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on commençoit à ne plus attendre, alloit arriver. Cecil attendoit ſans doute cette arrivée, pour travailler à ce dénouëment qu'il me préparoit ; & le reſte des Conſeillers parut retomber dans leur premiere irréſolution. Je ſçus même de fort bonne part, que ne doutant point que cet Ambaſſadeur ne fît à Sa Majeſté Britannique, des propoſitions accompagnées d'offres, auſquelles rien ne réſiſteroit ; une partie de ces Conſeillers ſe mit à travailler à liquider le Mémoire des dettes de la France & des Etats envers l'Angleterre : afin que d'un côté, les ſommes contenuës dans ce Mémoire ; de l'autre,

Digitized by Google

1603. les tréſors de l'Eſpagne, répandus dans Londres, ne trouvaſſent rien à leur épreuve.

Ce qu'il y eut de particulier dans ma réception du Dimanche 29 Juin, c'eſt que tous les Gentilshommes de ma ſuite eurent l'honneur d'être traités à dîner chez le Roi, & moi, celui d'être admis à ſa table. Sa Majeſté m'en ayant fait avertir, j'arrivai à Grenwich ſur les dix heures. J'aſſiſtai avec ce Prince au Service divin, où il y eut Sermon. Il ne me dit rien en particulier, juſqu'au moment où l'on ſe mit à table, l'entretien ne roula que ſur la chaſſe, & ſur le temps qu'il faiſoit : la chaleur étoit exceſſive, & beaucoup plus grande, qu'elle n'a coûtume de l'être à Londres, dans ce mois. Jacques ne fit aſſeoir que moi & Beaumont à ſa table ; où je ne fus pas peu ſurpris de voir qu'on ne le ſervit qu'à genoux. Le milieu de la table étoit occupé par un Surtout en pyramide, couvert des plus riches vaiſſelles, & même enrichi de pierreries.

Le diſcours fut le même, pendant une grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant : juſqu'à ce que s'étant préſenté une occaſion de parler de la feuë Reine d'Angleterre, le Roi le fit ; & à mon grand regret, avec quelque ſorte de mépris. Il alla juſqu'à dire, que dès long-temps avant la mort de cette Princeſſe, il conduiſoit d'Ecoſſe tout ſon Conſeil, & diſpoſoit de tous ſes Miniſtres, dont il étoit mieux ſervi & mieux obéï qu'elle-même. Il demanda enſuite du vin ; ſa coûtume eſt de n'y mettre jamais d'eau : & tenant ſon verre à la main vers Beaumont & moi, il but à la ſanté du Roi, de la Reine & de la Famille Royale de France. Je lui rendis ſon ſalut ; & je n'oubliai pas non plus ſes Enfans. Il s'approcha de mon oreille, lorſqu'il les entendit nommer, & me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire, ſeroit à la double union qu'il méditoit de faire, entre les deux Maiſons Royales : Il ne m'en avoit juſques-là pas dit un ſeul mot ; & il ne me parut pas que le moment qu'il prenoit pour m'en parler, fût bien choiſi. Je ne laiſſai pas de recevoir cette propoſition, avec toute les marques poſſibles de joye ; je répondis auſſi tout bas, que j'étois ſûr que Henry ne balanceroit pas, lorſqu'il s'agiroit de faire choix entre ſon bon Frere & Allié, & le Roi d'Eſpagne, qui l'avoit déja fait recher-

cher

Digitized by Google

cher pour le même sujet. Jacques surpris de ce que je venois de lui apprendre, m'apprit à son tour, que l'Espagne lui faisoit pour son Fils, les mêmes offres de l'Infante, qu'au Roi de France, pour le Dauphin. Ce Prince me parut être encore dans tous les sentimens où je l'avois laissé; quoiqu'il ne me donnât aucune occasion de l'en entretenir en particulier : Il me dit seulement devant tout le monde, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit dit dans la derniere Conférence, entre ses Conseillers & moi : Qu'il ne laisseroit point accabler les Etats; & qu'on arrêteroit le lendemain, la maniere de leur prêter du secours. Il donna ordre pour cet effet, que ses Conseillers vinssent le lendemain après midi à Londres, pour y conclurre cette affaire chez moi; & je crus que ces paroles m'autorisoient suffisamment à remettre sur l'heure entre les mains de Sa Majesté Britannique, un modèle de Traité, que j'avois apporté tout dressé : ce que je fis en présence de ses Ministres. Ayant trouvé le moyen de répandre dans la conversation, quelques plaintes contre les pirateries des Anglois sur les François; le Roi témoigna que cela étoit arrivé contre son intention : Il se fâcha même contre l'Amiral Anglois, qui voulut soûtenir ce qui avoit été fait. Il quitta enfin la compagnie, pour aller se mettre au lit, où il lui étoit assez ordinaire de passer une partie de l'après-dinée, quelquefois même jusqu'au soir. 1603.

Le voyage que Jacques devoit faire, ayant été rompu, ou différé, je comptai que je retrouverois aisément le moment de lui dire ce qui me restoit; & je me consolai d'avoir fait si peu de chose ce jour-là : Car malgré tout ce qui venoit d'être dit, de conclusion, & de secours aux Etats, je ne me dissimulois pas que les choses n'étoient encore nullement au point, où je les aurois voulues; puisque le Roi d'Angleterre me renvoyoit encore pour les finir, aux mêmes personnes que je sçavois n'être rien moins que bien intentionnées. Barneveld & les Députés n'en tiroient pas non plus un heureux présage; loin de se croire parvenus à la ligue offensive & défensive de la France & de l'Angleterre avec eux, dont ils s'étoient quelquefois flatés : Ils résolurent de faire un dernier effort auprès de moi, pour s'assûrer du moins de la France.

Barneveld eut soin pour cela, de se rendre chez moi, avant

1603. tous les autres. Après m'avoir témoigné ſes alarmes ſur la diſpoſition préſente des affaires, & ſur les effets de l'arrivée de l'Ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on diſoit toujours fort-proche ; il me dit que les Hollandois déſeſpérés, alloient tout abandonner, & chercher un aſyle hors de leurs Provinces. Barneveld connut par ma réponſe, que je n'étois point la dupe de ſes exagérations : Je lui dis, que c'étoit le Conſeil Anglois, & non pas moi, qu'il étoit queſtion de perſuader ; parce qu'au fond, je ſentois aſſez que la ſituation des Etats étoit embarraſſante. Il voulut me prouver que ſi l'on n'obtenoit rien du Roi d'Angleterre, la politique demandoit que la France ſe chargeât ſeule & ouvertement, de la cauſe des Provinces-Unies ; pendant que leurs forces n'étoient pas encore parvenuës au dernier dégré d'épuiſement. Je répondis à Barneveld, qu'il me demandoit une choſe, qui n'étoit pas en mon pouvoir ; n'étant venu à Londres, que pour faire, s'il étoit poſſible, une aſſociation avec les Anglois, ou pour connoître les raiſons qui la leur feroient refuſer.

Nous parlâmes enſuite des Villes marquées pour ôtage. Barneveld m'apprit, que Cecil étant en conférence avec Caron, l'un des Députés Flamands, lui avoit fait entendre que l'Angleterre étant réſoluë de maintenir la Paix avec l'Eſpagne, elle vouloit que les Hollandois lui fiſſent ceſſion de ces Places, pour ſa ſûreté : & que tout ce qu'il lui avoit promis, c'étoit de les tenir en neutralité, juſqu'à fin de payement. Barneveld qui vit que cet objet me paroiſſoit auſſi intéreſſant qu'il l'étoit en effet, me fit connoître, mais avec toute la réſerve que doit avoir un homme, chargé ſous le ſerment du ſecret de ſon Conſeil, que les Etats y avoient mis ſi bon ordre, qu'il reſteroit bien des difficultés à lever au Conſeil de Londres, avant qu'il pût ſe voir en poſſeſſion de ces Villes : Mais auſſi il en inféra, pour me faire arriver à ſon but, que devant s'enſuivre une nouvelle Guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies ; c'étoit pour cela même qu'il me preſſoit inſtamment de joindre les forces de la France avec les leurs : ſans quoi il n'y auroit aucune égalité entre les parties. J'avouai au Député, que je ne pouvois blâmer la réſolution de ſes Maîtres : mais que le Roi de France ne pouvoit que les plaindre en cette occaſion ;

Digitized by Google

n'étant pas en état de les soûtenir de vive force, contre l'Espagne & l'Angleterre ensemble. 1603.

Tous les Députés Flamands revinrent en corps l'après-midi, pour assister à la Conférence ; & peu de momens après eux, arriverent les Conseillers Anglois, nommés par Sa Majesté. Cecil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-succinctement, que le Roi d'Angleterre vouloit bien s'intéresser en faveur des Etats : & se tournant vers moi, il me demanda si ce n'étoit pas là ce que je souhaitois, & le véritable objet de ma Commission. Je cachai ce que l'air brusque de ce Sécretaire ne me faisoit déja que trop deviner : & au-lieu de lui répondre directement, j'adressai la parole aux Députés, & leur dis, que deux grands Rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juste ; afin qu'on pût avec une pleine connoissance, proportionner le secours au besoin qu'ils en avoient. Barneveld fit à son ordinaire, un tableau des miseres où l'Espagne les réduisoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque chose de plus précis, il dit, qu'il s'agissoit de chasser entierement les Espagnols de la Flandre : Que les Etats s'assûroient de pouvoir y parvenir dans l'espace d'un an, par les moyens qu'il déduisit en cette sorte : Que toutes les forces des Provinces-Unies montoient à douze ou quinze mille hommes d'Infanterie, non compris les Garnisons, & à trois mille de Cavalerie ; outre cinquante Vaisseaux, en état de servir actuellement, avec une Artillerie & des munitions proportionnées : Qu'il ne s'agissoit de rien autre chose, sinon que les deux Rois fissent monter toutes ces forces au double ; en fournissant pareil nombre de tout ce qui est marqué cy-dessus.

Je me doutai bien que de pareilles propositions n'alloient être reçuës guère favorablement : & pour ne pas paroître autoriser les Députés, dans des prétentions véritablement excessives ; je dis à Barneveld, qu'il auroit dû avoir plus d'égard à ne demander que ce qu'on pouvoit lui accorder. Je demandai ensuite à Cecil, d'un ton qui renfermoit une espéce de sommation, qu'il me dit nettement la volonté de son Maître, sur ce qu'on venoit de lui exposer. Cecil me répondit, que Sa Majesté Britannique n'auroit pas été fâchée de se maintenir avec tous ses Voisins, dans une paix réelle &

1603. sincère : qu'autant qu'on pouvoit juger de l'état de la France, par les simples apparences ; Sa Majesté Très-Chrétienne étoit sans doute dans les mêmes sentimens : cependant que sur les remontrances que j'avois faites au Roi d'Angleterre, ce Prince se déterminoit à prendre le milieu entre les désirs des Etats & les siens propres ; c'est-à-dire, qu'il consentoit à prêter sous main du secours aux Provinces-Unies : qu'il viendroit peut-être un temps, où l'on pourroit faire mieux ; mais que pour le présent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les Députés ne pouvant douter que cette résolution ne fût très-sérieuse, se retirerent pour conférer entr'eux sur la proposition de Cecil ; qui continuant son discours pendant ce temps-là, me dit que le Roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la vérité de favoriser les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de se ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail sur la nature de ces secours prétendus ; afin qu'on ne pût dans la suite le rappeller à ses promesses, & à quelque engagement positif : il dit seulement, qu'en cas que l'Espagne portât son ressentiment jusqu'à attaquer personnellement les Rois protecteurs de la liberté de la Flandre ; afin que toutes choses fussent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribuëroit de huit mille hommes d'Infanterie & de deux mille chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour sa portion, que la moitié, non plus que d'une escadre qu'il seroit besoin de tenir sur la côte d'Espagne, & d'une seconde dans les Indes : encore déclara-t'il, que l'Angleterre n'avoit aucun autre fond pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit ; lequel lui seroit rendu dans deux ans ; & qu'elle vouloit bien sacrifier à la cause commune.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le Sécrétaire Anglois cherchoit ainsi à rompre tout accord ; en s'éloignant de dessein formé, de l'état de la question ; & en ne faisant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation le mieux que je pus, qu'un discours si vague, n'étoit point ce qu'il falloit présentement : qu'il s'agissoit avant toutes choses, de régler sans équivoque, ce qu'on feroit actuellement en faveur des Provinces-Unies, pour le secours d'Ostende : qu'après cela, soit que le Conseil

Digitized by Google

de Sa Majesté Britannique se portât à la guerre, ou qu'on s'y vit forcé par l'Espagne ; il y auroit bien d'autres considérations à faire, sur les suppositions suivantes : que cette Couronne n'attaquât qu'un de ces deux Rois, ou qu'elle les attaquât tous deux : qu'ils se déclaraſſent eux-mêmes les aggresſeurs : qu'ils fiſſent des conquêtes dans les Pays-Bas sur les Espagnols. 1603.

Pour faire voir encore davantage à Cecil, qu'il n'effleuroit pas seulement la matiere ; je lui fis remarquer, Qu'en cas de la rupture de l'Espagne, dont il venoit de parler ; afin que la supériorité fût du coté des deux Rois, celui de France, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jettât en Flandre, ne pourroit se diſpenſer d'en envoyer autant sur les frontieres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné & Breſſe : sans parler des eſcadres de Galeres, qu'il faudroit avoir pour s'aſſûrer la Méditerrannée : qu'il étoit néceſſaire d'entrer dès-à-préſent dans ces détails ; tant afin de prendre plus sûrement toutes ſes meſures ; que pour ne pas s'expoſer à mille diſcuſſions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux Princes alliés.

Répondant enſuite plus directement aux paroles de Cecil, je lui dis, que je ne voyois pas par quelle raiſon il vouloit faire porter au Roi de France, tout ou la plus grande partie de la dépenſe de la Guerre, qui lui ſeroit commune avec le Roi d'Angleterre : que ſi par de pareilles prétentions, le Conſeil Britannique cherchoit à ruiner Henry, il entendoit bien mal ſes propres intérêts : que ce Conſeil ne faiſoit pas encore attention, qu'en ſtipulant de part & d'autre toutes dépenſes égales ; la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particulieres, peut-être plus grandes encore : telles étoient celles pour la défenſe de ſes côtes de terre & de mer ; qui en tenant une partie des forces ennemies diverties de ce côté, ne ſeroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoûtai, que pour toutes ces raiſons, il me ſembloit que le Conſeil d'Angleterre prenoit bien mal ſon temps, pour redemander les ſommes prêtées à la France : que Henry bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-deſſus : que je ſçavois ſeulement, par la place que j'occupois dans le Conſeil des Finances, que ſon intention étoit de s'acquitter par payemens

Digitized by Google

1603. d'année en année, selon qu'il en étoit convenu avec la feuë Reine; & qu'il s'attendoit à rembourser dans le courant de la présente, deux cens mille livres: mais qu'encore une fois le Conseil Britannique prenoit une fort mauvaise voie, pour parvenir à cet acquit; en montrant par des défiances & des difficultés déraisonnables, qu'il ne visoit qu'à épuiser la France de plus en plus: conduite odieuse, & bien éloignée de celle de Henry, qui dans toutes ses actions ne montroit que de la bonne foi, & ne travailloit que pour l'utilité publique.

Mes paroles ne firent aucune impression sur les Assistans: au contraire, je vis mes Anglois prendre feu, & protester que si on vouloit les obliger à quelque chose de plus, l'Angleterre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cecil acheva sur-tout de se faire connoître à moi, dans cette Conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'usa que d'expressions doubles, de propos vagues, & de faux donnés à entendre; parce qu'il sentoit bien que la raison n'étoit pas de son côté. La modération & la sincérité que j'opposois à ses mauvaises subtilités, l'obligoient à se jetter dans des contradictions, dont il rougissoit lui-même, lorsque d'un mot je lui faisois sentir le ridicule de ses paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'exagéroit les forces de l'Angleterre: tantôt il cherchoit à faire valoir les prétenduës offres de l'Espagne à sa Nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux Députés & à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage: il supposoit même malignement, que nous avions dit des choses, ausquelles nous n'avions jamais pensé. Il alla jusqu'à vouloir mettre la division entre les Députés & moi; en faisant tomber sur moi seul, le refus d'assister ouvertement les Etats: il s'avisa de demander & de faire demander par ses Collègues, que la France payât sur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ses dettes, quarante ou cinquante mille livres sterling; & il dit aux Députés, que c'étoit pour les employer à leurs besoins les plus pressans: à quoi ils ajoûterent, que le refus que j'en faisois, ne devoit être imputé qu'à moi seul; parce que je disposois, disoient-ils, de tout l'argent de France. Si tout le mérite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins Poliques, est de chercher ainsi à surprendre les cœurs droits, & à leur faire porter la haine de leur propre méchancheté, pendant que tout le fruit leur en reste à eux-

Digitized by Google

1603.

mêmes ; c'eſt en vérité quelque choſe de bien mépriſable qu'un Politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces Miniſtres, qui n'étoient là que pour expoſer les intentions du Roi, y ſubſtituoient impudemment les leurs propres : car je ſçavois bien, & la maniere ſeule dont ce Prince leur avoit parlé en ma préſence, me perſuadoit, qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faiſoient.

Les Députés, qui étoient rentrés pendant ce temps-là, s'étant retirés fort mécontens, comme on le juge aiſément, & dans une plus grande perpléxité qu'ils n'étoient auparavant; Cécil changea une derniere fois de batterie. Il me dit, Que puiſque les choſes étoient telles, que le Roi de France ne pouvoit entrer en Guerre que conjointement avec l'Angleterre ; que celle-ci ne pouvoit le faire, ſi elle n'étoit payée de la France & des Etats : ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement ; le mieux étoit que les deux Rois continuaſſent à vivre Amis, mais ſans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit-là vrai-ſemblablement le véritable but du Sécretaire ; & depuis un ſi long-temps qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de ſincère.

Comme je ne jugeai pas à propos de répondre à ce diſcours ; les Anglois, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent, Qu'ils feroient rapport au Roi, de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Conférence ; & qu'ils lui demanderoient une Audience pour moi, où tout ſeroit conclu en deux mots, ſur ce pied : Que ſuivant les apparences, cette Audience ſeroit la derniere ; & que j'y recevrois mon congé : ne reſtant plus rien à faire après cela. Si je gardai le ſilence en cette occaſion, ce ne fut pas aſſûrément que j'acquieſçaſſe à leurs raiſons : Au contraire, la manière dont ils venoient encore de ſe décéler eux-mêmes, & de s'avouer en quelque façon menteurs & impoſteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris : Mais je jugeai qu'en conteſtant & en m'échauffant, loin de leur faire quitter une réſolution, qu'ils avoient concertée enſemble, je pouſſerois peut-être la choſe juſqu'à une rupture : au lieu que dans les termes où nous étions reſtés, l'amitié ſubſiſtant du moins entre les deux Rois, & pouvant encore être cimentée par un double Mariage, (car on en parloit publiquement ;) il ſe préſenteroit peut-être dans la ſuite, quelque occaſion plus favorable. Je ne déſeſperois

1603. pourtant pas encore absolument du succès de ma Commission; parce que je croyois voir que le Roi n'entroit pour rien, dans les desseins que ses Conseillers s'efforçoient de faire réüssir.

C'est de quoi je me proposai de m'assûrer dans ma troisiéme Audience: car je ne donne point ce nom à ma réception du Dimanche. Je l'avois fait demander par Cécil au Roi. Ce Prince envoya le Chevalier Asquins me dire, Qu'il me l'accordoit pour le lendemain même de la Conférence, dont il vient d'être parlé; & que je ne menasse avec moi que peu de personnes; parce qu'il vouloit s'entretenir particuliérement avec moi: ce qui me fut encore confirmé de sa part, par Milord Oreladoux, Ecossois, l'intime Ami du Comte de Mare, qui étoit le mien. Milord Humes & le Vicomte Savard vinrent me prendre à Londres, sur le midi; & me remirent, en débarquant à Grenwich, entre les mains du Comte Derby, de la Maison Royale, qui me conduisit dans la Chambre du Roi: Je n'avois avec moi, que quatre Gentilshommes & deux Sécretaires.

Le Roi d'Angleterre me prit par la main; & défendant qu'on le suivît, il me fit rentrer par son Cabinet, dans ses galeries, dont il ferma les portes. Il m'embrassa deux fois, avec des expressions qui marquoient combien il étoit satisfait du Roi de France & de moi; & combien il étoit touché de ce que Sa Majesté Très-Chrétienne lui avoit envoyé l'homme de tout son Royaume, qui lui étoit le plus nécessaire. Il éxigea que profitant de l'occasion présente, je lui parlasse sans aucune reserve. Ce moment me parut favorable, pour me plaindre à Sa Majesté, de ses Ministres: Je lui dis, après les remercimens ordinaires, Qu'il m'étoit plus avantageux en toutes manières de traiter avec Elle, qu'avec ses Conseillers; qui après avoir fort mal éxécuté ses ordres dans la dernière Conférence, n'avoient pas manqué sans doute, de lui faire encore un rapport infidèle de ce qui s'étoit passé entr'eux & moi, & les Députés Flamands: & je lui promis de lui faire un récit sincère de tout, si elle vouloit me le permettre.

Le Roi ayant agréé ma proposition; je n'omis rien de ce qui s'étoit dit la veille. J'insistai en particulier, sur la proposition de rembourser actuellement l'Angleterre, de l'argent prêté; & sur la calomnie contre Sa Majesté Très-Chrétienne

ne & moi, dont on l'avoit accompagnée. J'ajoûtai, que ſi après avoir rempli mes Lettres à Henry, d'éloges de la généroſité, de la prudence & de la parfaite amitié du Prince, auquel j'avois l'honneur de parler; & cela, parce qu'il m'y avoit autoriſé par ſes actions & ſes paroles; je venois enſuite à tenir ſubitement un langage tout oppoſé, ſans avoir rien à apporter, que des difficultés toutes frivoles; le Roi mon Maître ne pourroit guére penſer autre choſe, ſinon que j'avois traité en Miniſtre flateur, & peut-être infidèle, les intérêts qui m'avoient été confiés: outre qu'une pareille déclaration ne pouvoit paſſer que pour l'effet d'une intelligence décidée avec l'Eſpagne; d'où s'enſuivroit peut-être une rupture entre les deux Rois, qui n'avoient pas moins d'intérêt que d'inclination, à demeurer toujours parfaitement unis. Je ne crus pas devoir balancer à révéler au Roi d'Angleterre, qu'il y avoit pluſieurs de ceux qu'il admettoit dans ſon Conſeil, qui n'étoient ni bien intentionnés, ni bien affectionnés à ſa perſonne: que ſans les lui nommer, il devoit regarder comme tels, tous ceux qui ſe montroient aſſez peu zélés pour ſa gloire & pour l'honneur de ſa Couronne, pour lui conſeiller de ſe rendre, ſous le nom d'Allié, l'eſclave de l'Eſpagne: que le plus ſûr pour lui, étoit de ſe défier de tous ceux qu'il ne connoîtroit pas parfaitement, & d'en croire toujours plûtôt ſes propres lumieres, que la voix de ſes Miniſtres. 1603.

Ce n'étoit pas une choſe bien difficile, que de faire entrer le Roi d'Angleterre en défiance de ſes Miniſtres; il n'y étoit que trop naturellement porté. Le changement que je remarquai ſur ſon viſage, en entendant mes dernieres paroles; quelques geſtes, quelques mots entrecoupés qui lui échaperent, me le perſuaderent aſſez: je crus même ſentir, à n'en pouvoir douter, que ſoit par l'effet de cette défiance, ou par celui des louanges que je lui avois données; ce Prince étoit enfin dans la diſpoſition la plus favorable où je pouvois le ſouhaiter. Je ſaiſis cet inſtant, pour jetter dans la converſation quelques propos généraux d'un projet, par lequel la tranquilité de l'Europe entiere, quant à la politique & à la Religion, pouvoit naître par le moyen de Sa Majeſté Britannique. Je m'arrêtai court après ce peu de paroles;

1603. comme si j'avois appréhendé de fatiguer ce Prince par un trop long discours : mais je voyois bien qu'il n'étoit pas possible que la curiosité de Jacques ne fût piquée du peu que je venois de dire. Aussi me répondit-il, que je ne l'ennuyois point ; & qu'il falloit sçavoir quelle heure il étoit. Il sortit, & le demanda à ceux de ses Courtisans, qu'il trouva au bout de la galerie. On lui répondit, qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait trois heures : » Monsieur l'Ambassadeur, me dit-il, je » veux rompre la partie de chasse que j'avois faite aujour- » d'hui, pour vous entendre jusqu'au bout ; je suis persuadé » que cette occupation me sera plus utile que l'autre. «

Ce qui me détermina à faire un pas aussi hardi, que celui de communiquer au Roi Jacques, les grands desseins sur l'Espagne & sur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henry & Elisabeth ; c'est que j'étois persuadé que ce Prince, déja porté intérieurement à l'Alliance avec la France, n'avoit plus besoin pour le fixer dans cette résolution, que d'y être engagé par un motif grand & noble ; & que d'un autre côté, ses Ministres le ramèneroient toujours à leur façon de penser, tant qu'il ne se soûtiendroit pas contr'eux, par la persuasion qu'ils ne combattoient son avis, que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai essentielle ; & on va la voir.

Je repris donc la parole, si-tôt que le Roi se fut rapproché ; & je lui dis, Que sans doute il avoit quelquefois pensé, & avec beaucoup de raison ; qu'un homme qui possede les emplois & les dignités, dont on sçavoit que j'étois revêtu, ne quitte point sa place, sans un très-grand sujet : que j'étois dans ce cas : Que quoique ma Commission se bornât à demander l'union du Roi d'Angleterre avec celui de France ; je m'étois cependant proposé, avant que de sortir du Royaume, d'entretenir Sa Majesté Britannique de quelque chose d'infiniment plus considérable ; sur l'opinion que la Renommée m'avoit donnée, de ses talens & de ses lumieres : Mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui révéler, sans m'exposer à me perdre, qu'après que ce Prince se seroit engagé en secret, par le serment le plus solemnel. Jacques plus attentif que je ne sçaurois le dire, balança pourtant à faire le serment que je lui demandois, & pour

s'en diſpenſer, il chercha à deviner de lui-même, ce que je pouvois avoir de ſi intéreſſant à lui communiquer. Lorſqu'il eut vu que les différentes queſtions qu'il me fit coup ſur coup, ne le mettoient pas plus au fait; il me ſatisfit enfin par le plus terrible de tous les ſermens; je veux dire, par celui du Sacrement de l'Euchariſtie. 1603.

N'ayant plus à craindre d'indiſcrétion, je meſurai pourtant encore toutes mes paroles: & commençant par un point, que je ſçavois intéreſſer le plus le Roi d'Angleterre, je veux dire, par la Religion; je lui dis, que quelque occupé que je lui paruſſe des affaires & des grandeurs purement mondaines; & quelqu'indifférent qu'il m'eût peut-être cru ſur le chapitre de la Religion; il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, juſqu'à la préférer à ma fortune, à ma Famille, à ma Patrie & à mon Roi même: que je n'avois rien négligé, pour porter le Roi mon Maître, à l'établir en France par de ſolides fondemens; dans la vive appréhenſion où j'étois, de la voir un jour ſuccomber ſous les efforts d'une faction auſſi puiſſante, que celle de réünir le Pape, l'Empereur, l'Eſpagne, les Archiducs, les Princes Catholiques d'Allemagne, & tant d'autres Corps & Communautés, intéreſſés dans cette cauſe: Que j'avois aſſez bien réüſſi juſqu'à ce jour: mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure politique, qui jettoit Henry dans le parti oppoſé à la Maiſon d'Autriche: Que ces circonſtances venant à changer; ou moi, qui étois le ſeul à entretenir Henry dans ce plan de politique, venant à perdre ma place ou ma faveur; je ne voyois pas de quelle maniere le Roi de France pourroit réſiſter à un parti, que tout le monde & ſa propre Religion lui dictoient d'embraſſer: Que cette conſidération m'avoit fait ſonger depuis long-temps, à chercher pour l'éxécution de ce deſſein, une perſonne plus propre par ſon rang & ſa puiſſance, que je ne l'étois, à l'accomplir, & à fixer Henry dans ſes ſentimens: Que trouvant dans le Prince auquel j'avois l'honneur de parler, tout ce que je cherchois, mon choix n'avoit pas été difficile à faire: en un mot, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majeſté Britannique d'immortaliſer ſa mémoire, en ſe rendant en quel-

1603. que maniere l'Arbitre du sort de toute l'Europe, par un dessein, auquel elle paroitroit toujours avoir mis la derniere main; quoique l'éxécution ne la regardât pas davantage, que Sa Majesté Très-Chrétienne.

Il ne restoit plus qu'à dire quel étoit ce dessein. J'en donnai d'abord au Roi d'Angleterre une idée générale, sous celle d'un Projet d'association entre tous les Etats & Pays intéressés à abaisser la Maison d'Autriche; dont le fondement étoit une Ligue offensive & défensive entre la France, l'Angleterre & la Hollande, cimentée par l'union la plus étroite des deux Maisons Royales de Bourbon & de Stuart. Je fis envisager du premier coup d'œil, cette association comme très-facile à faire. Elle ne souffroit aucune difficulté, par rapport au Danemarc, à la Suéde, en un mot, à tous les Princes & Etats Protestans. On pouvoit la rendre assez avantageuse aux Princes Catholiques, pour la leur faire embrasser; par éxemple, au Duc de Savoie, en flatant son humeur inquiette & ambitieuse, de l'espérance qu'il obtiendroit le titre de Roi; aux Princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y possédoit la Maison d'Autriche, la Boheme, l'Autriche, la Hongrie, Moravie, Silésie &c, & en rétablissant leurs anciens Priviléges; au Pape lui-même, en lui accordant la propriété des Pays, dont il ne possède que la féodalité. Quant au Roi de France: quoique je cherchasse à persuader à Sa Majesté qu'il n'avoit eu encore jusques-là aucune part au Projet, que je feignois avoir imaginé seul; je répondois pourtant que lorsque je lui en aurois fait part, il ne songeroit, ni a rien retenir pour lui de ses conquêtes, ni à en tirer aucune récompense; quoique suivant toutes les apparences, la plus grande partie du fardeau dût retomber sur lui; soit que l'on envisage les frais d'argent nécessaires pour cette entreprise, ou les services qu'il rendroit de sa Personne même. Voilà le biais dont je crus devoir prendre la chose, par rapport à Henry, pour ne pas trop le compromettre.

Le Roi d'Angleterre proposa tout d'abord quelques difficultés, sur une union de tant de têtes si différentes, & si différemment intentionnées; les mêmes à peu près, que

Digitized by Google

Henry y avoit faites, lorſque nous en avions parlé enſemble; & en dernier lieu, à Monglat, à ſon retour de Metz: Mais il ne laiſſa pas de prendre beaucoup de goût à ce deſſein, ſur la ſimple ouverture que je venois d'en faire; & il voulut que j'entraſſe juſque dans le plus petit détail. Le diſcours ſuivant renferme à peu près en eſſence, ce que je dis à Sa Majeſté Britannique. 1603.

L'Europe eſt partagée en deux Factions, qui ne ſont pas auſſi juſtement diſtinguées par leur Religion differente; puiſque les Catholiques & les Proteſtans ſe trouvent confondus enſemble preſque par-tout, qu'elles le ſont, par leur intérêt politique. La premiere eſt compoſée du Pape, de l'Empereur, de l'Eſpagne, de la Flandre Eſpagnole, d'une partie des Princes & Villes d'Allemagne & Suiſſe, & de la Savoie, des Etats Catholiques d'Italie, qui ſont Florence, Ferrare, Mantouë, Modène, Parme, Gênes, Lucques, &c. Il ne faut pas manquer d'y comprendre, ce qu'il y a de Catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe, à la tête deſquels eſt cet ordre ſi turbulent des Jéſuites, dont on ne peut douter que le but ne ſoit de tout aſſujettir à la Monarchie Eſpagnole. La ſeconde renferme les Rois de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Irlande, de Danemarc & de Suéde, la République de Veniſe, les Provinces-Unies, & l'autre partie des Princes & Villes d'Allemagne & de Suiſſe. Je ne donne point ici de part à la Pologne, la Pruſſe, la Livonie, la Moſcovie & la Tranſilvanie; quoique ces Pays ſoient aſſujettis à la Réligion Chrétienne: parce que la Guerre qu'ils ont preſque continuellement avec les Turcs & les Tartares, en fait des peuples, en quelque manière étrangers, à l'égard de ceux de l'Occident de l'Europe.

A meſurer la puiſſance ſur les Titres pompeux, ſur l'étenduë du terrein, & ſur le nombre des hommes; le premier coup d'œil ne ſera pas favorable à la ſeconde de ces Factions; & on ne pourra s'empêcher de décider pour la ſupériorité, en faveur de la premiere: Cependant il n'y auroit rien de ſi faux que cette idée; & en voici la preuve. L'Eſpagne, qu'il faut nommer ici la premiere de ſa Faction, quoiqu'elle ne ſoit que la troiſiéme, par le rang & la dignité;

Digitized by Google

1603. parce qu'en effet elle en eſt l'ame; l'Eſpagne, dis-je, jouit à la vérité, en y comprenant ce qu'elle poſſéde dans les Indes Orientales & occidentales, d'une étenduë de terre, bien auſſi grande que ſont la Turquie & la Perſe enſemble : mais s'il eſt vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau Monde, en récompenſe de l'or & des richeſſes qu'il lui apporte, la dépouille & de vaiſſeaux & d'hommes; cette étenduë immenſe lui eſt plus à charge, qu'elle ne lui ſert.

Parcourons de même les autres Puiſſances de ce Parti : on trouvera par-tout beaucoup à rabattre des idées communes. Le Pape paroît attaché à l'Eſpagne : & c'eſt en effet ce qu'il a de mieux à faire; environné, comme il l'eſt de toutes parts, par cette redoutable Puiſſance; ſans avoir aucun ſecours à prétendre des autres Potentats Catholiques : Mais comme il regarde au fond ſon état, comme peu différent d'une ſervitude véritable; & qu'il n'ignore pas que le Roi d'Eſpagne & les Jéſuites, ne ſont qu'une vaine montre de ſoûtenir ſon autorité; on ne hazarde rien à aſſûrer, qu'il ne cherche que les occaſions de ſecouer le joug Eſpagnol; & qu'il embraſſeroit volontiers un parti qui lès lui offriroit, ſans courir de trop grands riſques : & l'Eſpagne elle-même a de lui cette opinion.

Venons à l'Empereur. Il n'a de commun avec l'Eſpagne, que ſon nom : ce qui ſemble ne ſervir qu'à rendre plus vives les jalouſies & les querelles, qui s'élevent ſi ſouvent entre les deux branches de la Puiſſance Autrichienne. Quel eſt d'ailleurs ſon pouvoir ? Il réſide tout dans ſon ſeul Titre : La Hongrie, la Bohême, l'Autriche & autres Pays voiſins, ne ſont preſque que de vains noms; expoſé, comme il l'eſt, d'un côté, à voir fondre ſur ſes Etats, les formidables Armées du Grand-Seigneur; ſujet d'un autre côté, à voir les Pays de ſa domination ſe déchirer eux-mêmes, par la multiplicité & la diverſité des Religions qui y ont cours; dans de perpétuelles appréhenſions, que les Princes Electeurs ne ſe ſoûlevent pour rétablir leurs anciens priviléges. L'Empereur peut être mis aujourd'hui, après avoir tout évalué à ſon prix, dans la Claſſe des moindres Puiſſances de l'Europe. Je vois de plus, cette branche Autrichienne, ſi dépourvuë de

Digitized by Google

bons Sujets, que s'il ne lui vient dans peu, un Prince assez brave, ou assez bon politique, pour sçavoir tenir unis les différens Membres, dont l'Allemagne est composée; elle a tout à craindre des Princes de ces Cercles, qui n'aspirent qu'à regagner leur liberté, sur le chapitre de la Religion, & sur celui de l'Election. Je n'en excepte pas l'Electeur de Saxe lui-même; quoiqu'il paroisse le plus sincèrement attaché à l'Empereur, comme à celui dont il tient sa Principauté; parce qu'il est indubitable que sa Religion le mettra tot ou tard, aux prises avec son Bienfaicteur: Mais en supposant que l'Empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet Electeur; celui-cy ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frédéric, qu'il a dépouillée de cet Electorat. 1603.

C'est ainsi qu'à tout bien éxaminer, on trouve que presque toutes les Puissances, dont l'Espagne paroît s'aider, ou lui sont peu attachées, ou lui sont d'un foible secours. Personne n'ignore qu'en général l'objet de toutes les Villes & des Princes, soit de l'Allemagne, soit de la Suisse, est de se délivrer de la domination de l'Empereur; & même de s'aggrandir à ses dépens. Il ne peut pas plus compter sur les Princes Ecclésiastiques, que sur les autres: Un Empereur Etranger, est tout ce qu'ils souhaitent le plus; pourvû qu'il ne soit point de la Religion. Rien ne feroit tant de plaisir aux Archiducs, tout Espagnols qu'ils sont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre, Souverains indépendans de l'Espagne: ils se lassent à la fin de n'être que ses valets. Quel est le lien, qui attache le Duc de Savoie aux Espagnols? La crainte seule de la France: car il les hait naturellement; & il n'a jamais pardonné au Roi d'Espagne, d'avoir partagé celle de ses Filles qu'il lui a donnée, si différemment de la Cadette. Il ne se présente rien autre chose à dire de l'Italie, sinon qu'elle ne peut que suivre la loi du plus fort.

Il est donc vrai que la seconde des factions que nous venons de marquer, n'a réellement rien à craindre; pourvû qu'elle entende assez bien ses intérêts, pour demeurer toujours unie. Or il est certain que ces motifs si naturels de désunion, ne s'y rencontrent point; ou qu'ils doivent tous, &

Digitized by Google

1603. même celui de la différence de Religion, qui eſt en quelque ſorte l'unique, céder à la haine contre l'Eſpagne, qui eſt le grand & commun motif qui les anime. Quel eſt le Prince tant ſoit peu jaloux de ſa gloire, qui refuſeroit d'entrer dans une Aſſociation ; dans laquelle on verroit quatre Rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suède & de Danemarc, ſe tenir par la main ? Eliſabeth avoit coûtume de dire, qu'il n'y avoit rien qui pût réſiſter à ces quatre Têtes réünies.

Ces vérités ſuppoſées ; il ne reſte plus qu'à éxaminer, par quels moyens l'on pourroit réduire la Maiſon d'Autriche, à la ſeule Monarchie Eſpagnole ; & la Monarchie Eſpagnole, à la ſeule Eſpagne. Ces moyens conſiſtent dans l'adreſſe, ou dans la force ; & j'en trouve deux, pour l'une & pour l'autre.

Le premier des moyens ſecrets, eſt de travailler à enlever les Indes à la Maiſon d'Autriche. Comme l'Eſpagne n'a pas plus de droit d'interdire ces Contrées au-reſte des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitans naturels ; & qu'il eſt libre d'ailleurs à tous les Peuples de l'Europe, de ſe faire des établiſſemens dans les Terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont paſſé la Ligne : cette entrepriſe ſeroit facile à exécuter, en mettant ſeulement ſur pied trois Flottes, de huit mille hommes chacune, bien équipées & ravitaillées tous les ſix mois : L'Angleterre fourniroit les Vaiſſeaux ; la Flandre, l'Artillerie & les Munitions, & la France, comme la plus puiſſante, l'argent & les ſoldats. La ſeule convention à faire, ſeroit de partager également les Pays conquis.

Pendant ce temps-là, on prépareroit ſécrettement le ſecond de ces moyens, à l'occaſion de la ſucceſſion de Clèves, & de la mort de l'Empereur, qui ne peut être éloignée : de maniere qu'à la faveur des conjonctures, que feroient naître ces deux incidens, on trouveroit des raiſons pour enlever à la Maiſon d'Autriche, l'Empire & ſes autres dépendances en Allemagne ; & pour y rétablir la forme libre de l'Election, telle qu'elle étoit anciennement.

Le premier des deux moyens déclarés, eſt de prendre enſemble les armes, pour chaſſer les Eſpagnols de la Flandre ; afin

afin d'ériger cet Etat en République libre & indépendante, portant seulement le titre de Membre de l'Empire. La chose est peu difficile, avec les forces des Alliés. Les Provinces-Unies, y compris le Liégeois, Juliers & Clèves, font un triangle, dont le premier coté, depuis Calais jusqu'à Embden, est entierement sur la Mer : Le second est borné par la France ; sçavoir, par la Picardie, jusqu'à la Somme, & par le Pays-Messin, jusqu'à Mézieres : Le troisieme s'étend depuis Metz, par Trèves, Cologne & Maïence, jusqu'à Dusseldorp. Il ne s'agit que de garder ces trois côtés, de maniere qu'on les rende inaccessibles à l'Espagne : Ce que l'on peut faire sans peine : l'Angleterre se chargeant du premier ; la France, du second ; les Electeurs & autres Princes intéressés, du troisiéme. Toutes les Villes qui peuvent se trouver sur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, céderoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution. 1603.

Le second moyen des deux derniers, est de déclarer de toutes parts & d'un commun concert, de la part de la Ligue marquée cy-dessus, la Guerre à l'Espagne & à toute la Maison d'Autriche. Le détail de cette entreprise est sans doute infini : Ce n'est pas ici le lieu de le faire : il trouvera sa place ailleurs. L'observation la plus essentielle au sujet de cette Guerre, c'est que la France & l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des Conquêtes, & les abandonner aux Puissances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner d'ombrage aux autres. Ainsi la Franche-Comté, l'Alsace & le Tirol, sont le partage naturel des Suisses : la Lombardie doit écheoir au Duc de Savoie, pour être érigée, avec ses autres Etats, en Royaume ; le Royaume de Naples, au Pape, comme ne convenant bien qu'à lui ; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Istrie & le Frioul. Le fondement le plus solide de cette Confédération, est, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les Confédérés. Le reste de l'Italie, qui est assujetti à ses petits Princes, peut être laissé dans la forme de Gouvernement, où il est : pourvû que tous ces petits Etats ne fussent censés composer ensemble qu'un seul Corps, ou République, dont ils seroient tous autant de Membres.

1603. Voilà à-peu-près comment j'expoſai à Sa Majeſté Britannique, le deſſein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoûtai tout ce que je croyois capable de lever ſes doutes, & de le perſuader. Je lui dis, que j'avouois que cette matiere excédoit la portée de mon eſprit : Que je n'étois pas ſurpris que Sa Majeſté y trouvât dans l'abord, de grandes difficultés : Que Henry ne manqueroit pas d'y en trouver auſſi beaucoup ; mais qu'elles ne venoient que de ma propre foibleſſe, & de l'impoſſibilité de faire bien ſentir, ce qui pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de temps & de longs diſcours : Que j'étois intérieurement convaincu, que non-ſeulement ce deſſein étoit poſſible, mais encore que le ſuccès en étoit infaillible : Que s'il s'y trouvoit quelque choſe de défectueux, dans la maniere dont je l'avois conçu ; il ſeroit aiſément rectifié par les lumieres de quatre grands Rois, & des plus fameux Capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à exécuter.

Je revins encore à l'Alliance des deux Rois de France & d'Angleterre ; & je dis à Sa Majeſté Britannique, que cette Alliance étant le premier & le néceſſaire fondement de la Confédération que je venois de lui propoſer ; c'étoit par celle-là qu'il falloit néceſſairement qu'elle commençât : ſans s'arrêter aux diſcours des gens paſſionnés, ni ſe laiſſer toucher par des conſidérations auſſi frivoles, que celles des dettes de la France & de la Flandre à l'Angleterre. Je l'aſſûrai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France ; puiſque Henry ne faiſoit tant de proviſions d'Armes & de Munitions, & n'amaſſoit de ſi grandes ſommes, que pour ſe voir un jour en état de ſatisfaire à tout, & d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important Projet : dumoins que je croyois pouvoir me flater de l'y engager, par le motif de la gloire & de l'utilité publique, ſi puiſſant ſur l'eſprit de ce Prince. J'attaquai Jacques par ſon endroit le plus ſenſible ; je veux dire, par l'ambition d'immortaliſer ſa mémoire, & par le déſir qu'il avoit, de paroître reſſembler à Henry, & d'avoir part à ſes louanges.

Enfin l'envie que j'avois de réüſſir, fit que je rendis à ce Prince la choſe ſi palpable, que m'embraſſant avec un eſpéce de tranſport, qui provenoit d'amitié pour moi, & de reſſentiment des mauvais conſeils, qu'on avoit eſſayé juſques-

Digitized by Google

là de lui faire ſuivre : » Non, Monſieur l'Ambaſſadeur, me » dit-il, ne craignez pas que je vienne jamais à manquer à » ce que nous avons accordé enſemble. « Il me proteſta ſur le même ton, qu'il ne voudroit pas pour beaucoup, n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire : Qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion, que le Roi de France & moi avions conçuë de lui : Qu'il étoit tel, que je l'avois penſé : Que les réflexions qu'il alloit faire, ſur tout ce que je venois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les ſentimens, que je lui avois inſpirés : Qu'il s'engageoit à moi d'avance, à ſigner le modelle du Traité d'Alliance, que je lui avois préſenté le Dimanche ; & où il avoit fait quelques petits changemens, de ſa main : Que je le ſignerois de mon côté, au nom du Roi de France ; ſi je n'aimois mieux le remporter avec moi ſans être ſigné, pour le faire voir à Sa Majeſté Très-Chrétienne : auquel cas il me donnoit ſa parole Royale, que le renvoyant, ou le rapportant au bout d'un mois ou ſix ſemaines, approuvé, & ſigné de la main de Henry ; il y joindroit ſa ſignature, ſans la moindre difficulté. Il finit, en m'aſſûrant obligeamment, qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avenir, que de concert avec le Roi de France. Il me fit promettre le même ſecret, que j'avois eu la hardieſſe d'éxiger de lui, pour toute autre perſonne, que pour le Roi mon Maître ; & il l'étendit juſqu'à me défendre de mettre jamais ſur le papier, certaines choſes qu'il me confia, & que je ſupprime à cauſe de ce ſerment. 1603.

Notre entretien avoit commencé à-peu-près à une heure, & en avoit duré plus de quatre. Le Roi appella l'Amiral Howard, les Comtes de Northumberland, de Southampton & de Mare, Milord Montjoy, & Cecil : & il leur déclara, qu'après avoir mûrement peſé mes raiſons, il étoit réſolu à faire une Alliance étroite avec la France, contre l'Eſpagne. Il reprocha hautement à Cecil, d'avoir agi & parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication, dont le Sécretaire ſe tira tout-à-fait mal : » Je vous ordonne à vous, » M. Cecil, lui dit ce Prince, que ſans autre replique ni » conteſtation, vous faſſiez dreſſer en conformité, toutes » Expéditions néceſſaires ; ſuivant leſquelles, *j'en donnerai la* » *dextre* (7), & toutes ſortes d'aſſûrances, aux Ambaſſadeurs

(7) Cette expreſſion ſignifie le Serment, ou promeſſe d'Alliance, qu'on fait, en préſentant la main droite.

1603. » de Meſſieurs les Etats : « C'eſt la premiere fois qu'il les avoit traités avec cette diſtinction. Après quoi ſe tournant vers moi, & me prenant les mains, il me dit : » Hé bien ! Monſieur l'Ambaſſadeur, n'êtes-vous pas maintenant bien content de moi ? «

Je répondis par une inclination très-profonde ; & en faiſant à Sa Majeſté, les mêmes proteſtations de fidélité & d'attachement, que j'aurois pu faire à mon Roi : je le priai de permettre que je les lui confirmaſſe, en lui baiſant les mains. Il m'embraſſa, & me demanda mon amitié, avec un air de bonté & de confiance, qui déplut fort à pluſieurs des Conſeillers préſens : & en me congédiant, il donna ordre au Comte de Northumberland, de m'accompagner juſqu'à la Tamiſe ; & à Sidney de m'eſcorter juſqu'à Londres.

Fin du quinziéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE SEIZIEME.

1603.

IL ne s'agissoit plus que de donner une derniere forme aux Conventions, qui venoient d'être arrêtées entre le Roi d'Angleterre & moi, & signifiées par ce Prince à ses Ministres; & d'en composer un Traité, ou pour parler plus juste, un Projet de Traité entre les deux Rois. On ne pouvoit en effet appeller d'un autre nom, une Piéce qui ne devoit obtenir son dernier & principal effet, que de l'acceptation de Sa Majesté Très-Chrétienne; entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavaut. C'est ici que je sentis quel tort faisoit à ma Négociation, la malheureuse précaution, que la nécessité nous avoit obligés Henry & moi de prendre dans le Conseil de France, de ne rien proposer, que comme de moi-même, au Roi d'Angleterre.

Ce Prince beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour

Digitized by Google

verſation que j'avois euë avec lui, lorſqu'elle avoit été répanduë dans le monde ; étoient autant de traits, qui avoient achevé d'ulcérer ſon eſprit. 1603.

On conviendra ſans peine malgré tout cela, que j'avois ſujet d'être ſatisfait du ſuccès de ma négociation. (1) Si je me conſidérois moi-même dans cette affaire ; la maniere dont elle ſe terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puiſqu'en remportant la gloire d'avoir réüſſi dans une entrepriſe, regardée comme très-difficile ; je ne courois point le riſque d'être accuſé d'avoir paſſé les bornes de ma Commiſſion. Le Roi & ſon Conſeil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos, dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux, ni moi-même, garands : ainſi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la choſe, enviſagée ſelon les deſſeins & l'intention du Roi, auſquels j'aurois ſacrifié ſans peine toute autre conſidération : ſi je n'avois pas complettement réüſſi ; c'eſt que je ne pouvois aller plus avant, ſans m'écarter des termes, je ne dis pas de mon inſtruction publique, mais de l'inſtruction ſecrette même. Il en réſultoit toujours un avantage réel & ſenſible : c'eſt que dans une conjoncture, où l'on avoit eu tant de juſtes ſujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Eſpagne ; ce deſſein ſe trouvoit abſolument ruiné ; & Sa Maſeſté Britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir ſi-tôt, ni ſi facilement, au premier.

Je me mis donc incontinent à rédiger la Formule de Traité. Je la remis enſuite, pour être vûë & éxaminée une derniere fois, au Roi d'Angleterre & à ſes Conſeillers ; qui la lû-

(1) Il eſt fait mention avec éloge, de cette Ambaſſade de M. de Roſny en Angleterre, dans preſque toutes les Hiſtoires & Mémoires du temps : ſans parler de pluſieurs Ecrivains modernes, qui y ont joint leur ſuffrage ; dont quelques-uns, comme l'Auteur des Mémoires d'Etat de Villeroi, & de l'Hiſtoire du Duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce Miniſtre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, eſt conforme à celui qu'on vient de lire, juſques dans les moindres circonſtances. *Tom. 2. liv. pag. 577. & ſuiv.* Voyez auſſi les Mſſ. de la Bibl. du Roi. *Vol. 9590.* & le premier volume de Siri (*Mém. Recond.*) Outre le détail de l'Ambaſſade du Marquis de Roſny à Londres, qui de tout point ſe rapporte avec celui qu'on vient de lire (*pag. 116. & ſuiv.*) On trouve par-tout dans cet Hiſtorien, des particularités très-curieuſes, ſur le Conſeil & ſur la perſonne du Roi Jacques ; ainſi que ſur les affaires de la Cour d'Angleterre.

Digitized by Google

1603. rent plusieurs fois ; y retoucherent l'un après l'autre ; & y firent quelques changemens de nulle importance : enfin, elle fut arrêtée de la maniere qu'on va voir.

Le Roi d'Angleterre, après de grands remercimens à Sa Majesté Très-Chrétienne, de la maniere dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'Ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé ; renouvelloit & confirmoit les anciens Traités d'alliance, tant d'Elisabeth avec Henry, que de l'Ecosse avec la France ; & entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci, qui en quelque sorte les réünissoit tous, & avoit de plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs Personnes contre l'Espagne ; celle de leurs Etats, de leurs Sujets & de leurs Alliés réciproques, tels & en quelque temps qu'il plût aux deux Rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage : & c'étoit les seuls Alliés, qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assûrer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire ensorte que s'ils étoient réputés Sujets de l'Espagne, ou de l'Empire, ce ne fût qu'à des conditions, qui leur procurassent une parfaite tranquilité, & qui ôtassent aux deux Rois Alliés, la crainte d'une domination trop absoluë de la Maison d'Autriche dans ces Provinces.

Pour tout cela, outre que les deux Princes s'engageoient mutuellement à se déclarer ouvertement, à la réquisition de l'un d'eux : afin de ne pas se laisser surprendre aux artifices de la Cour de Madrid ; on convenoit dès-à-présent, de fournir aux Etats Généraux, un secours suffisant pour les tirer de l'oppression : le nombre des hommes qui devoient le composer, n'étoit pas réglé : il y étoit seulement marqué, que ces Soldats seroient tirés de l'Angleterre seule ; & que tous les frais de cet armement, seroient à la charge de Sa Majesté Très-Chrétienne ; une moitié, purement de l'argent de France ; l'autre moitié, en déduction des sommes dûës par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer, que cette manœuvre des deux Couronnes en faveur des Pays Bas, se feroit sans aucun éclat, & le plus secrettement qu'il seroit possible ; pour ne pas enfreindre directement le Traité de Paix, fait avec l'Espagne. Si cette Puissance traitant cette

action

action d'infraction formelle, s'en prenoit aux Rois Protecteurs ; voici ce qui étoit réſolu. Dans la ſuppoſition que le Roi d'Angleterre fût attaqué ſeul ; le Roi de France lui fourniroit une Armée de ſix mille François, ſoudoyés & entretenus à ſes frais, pendant tout le temps de la Guerre ; & alors il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales, ce qui lui reſteroit de dû. L'Angleterre agiroit préciſément de la même manière avec la France, au cas que l'orage tombât ſur celle-ci : le choix de la Mer ou de la Terre, ſeroit à la Partie attaquée ; & alors auſſi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ſes dettes. Enfin ſi l'Eſpagne déclaroit la Guerre aux deux Princes alliés, à la fois ; pour en tirer raiſon, & utilement pour la Flandre, Sa Majeſté Très-Chrétienne tiendroit une Armée de vingt mille hommes ſur les Frontieres de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Breſſe : elle en jetteroit pareil nombre du côté de Flandre ; & divertiroit les forces de l'Eſpagne, en croiſant avec ſes Galeres, dans le Levant de la Méditerrannée. Sa Majeſté Britannique de ſon côté, outre une Armée de Terre de ſix mille hommes au moins, qu'elle tiendroit ſur pied, enverroit une Flotte dans les Indes Occidentales, & croiſeroit avec une ſeconde, ſur les Côtes d'Eſpagne. Tout payement des dettes ſeroit ſurſis ; & chacun demeureroit chargé de ſes propres frais. De ſecrette qu'auroit été l'alliance juſqu'alors, elle ſeroit renduë publique, par un Traité offenſif & défenſif entre les deux Rois intéreſſés : & l'un ne pourroit, ſans l'autre, ni déſarmer, ni diminuer les forces convenuës, ni entamer aucun Accord. 1603

Tel étoit en ſubſtance le Projet du Traité, qui m'avoit cauſé tant d'inquiétudes & de peines. Le Roi Jacques le ſigna : je le ſignai après lui ; & je ne ſongeai plus après cela, qu'à repaſſer au plûtôt en France, où il devoit être converti en un Traité ſolemnel. Je n'oubliai pas d'en donner avis à Henry, auquel pourtant je cachai, ou déguiſai une partie de cette importante Nouvelle, ainſi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le Roi d'Angleterre, en préſence de ſes Conſeillers. Mes Dépêches étoient déja ſi longues, ſi fréquentes, ſi interrompuës & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en

1603. épargnet le travail à Sa Majeſté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les liſant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable ſujet de mon ſilence : L'éxactitude avec laquelle Henry m'écrivoit lui-même ; tant pour m'informer de ce qui ſe faiſoit d'important dans le Conſeil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles inſtructions, conformes aux différens changemens, qui arrivoient dans les affaires de ma Négociation ; me perſuadoit aſſez que rien ſur ce ſujet ne le laſſoit, ni ne le rebutoit. Mais outre que c'eſt un trait d'une aſſez bonne Politique, que de réſerver en ces occaſions quelque choſe de nouveau à apprendre à ſon retour, pour être mieux reçu de ſon Maître ; je ne voulois pas expoſer le dernier ſecret de ma Négociation à être découvert, ni en aucune maniere, divulgué : Ce qui venoit d'arriver, étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonſpection. C'eſt un fait, dont je n'ai pas parlé en ſon temps ; pour ne pas interrompre un récit plus intéreſſant.

Parmi le grand nombre de Lettres, que je faiſois partir de Londres, les unes adreſſées à Villeroi & au Conſeil, les autres pour n'être vûës que du Roi ſeul ; il s'en trouva une de ces dernieres, datée du 20 Juillet, qui ne fut point remiſe à Henry : ce qu'il comprit par la Dépêche de l'Ordinaire ſuivant ; & il me le manda auſſi-tôt. Cette Lettre étoit de la derniere conſéquence. Je connoiſſois parfaitement le Courrier que j'en avois chargé : C'étoit un de mes Domeſtiques, auſſi ſimple que fidèle ; & qui me ſervoit même à ma chambre. Je le queſtionnai ; & il me répondit, Que le Roi étant à la Chaſſe, au moment de ſon arrivée ; il avoit porté le Paquet chez Monſieur de Villeroi, & l'avoit donné à un de ſes Commis : Qu'il avoit oublié de demander le nom de ce Commis, qu'il ne connoiſſoit point ; parce que dans le même moment, Louvet parloit auſſi au Commis, & lui remettoit pluſieurs autres Paquets, à l'adreſſe de ſon Maître. Voilà ce que je mandai au Roi ; en le priant de faire faire de ſon côté, toutes les recherches néceſſaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclairciſſemens de Sa Majeſté, ſinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du Maître de la Poſte d'Ecouan.

Je me doutois déja de quelque choſe : & ce manége de

Commis, dont la friponnerie m'étoit déja particulièrement connuë, achevant de m'ouvrir les yeux; je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un Traître, employé dans les Bureaux du Roi; & même, que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient ſous Villeroi. J'écrivis à Henry, Que quelque choſe qu'il pût me dire, cette ſouſtraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit ſeul; & qu'aſſurément elle ne pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, & ſans deſſein. Ce Commis, quel qu'il fût, gagné par les Ennemis de l'Etat, pour découvrir le contenu des Lettres que j'écrivois de Londres à Sa Majeſté, ne put réſiſter à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adreſſe piqua ſa curioſité; y ayant écrit ſur l'enveloppe du Paquet : *Paquet pour être mis és mains propres du Roi, ſans être ouvert.* Il s'en repentit ſans doute, lorſqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun uſage; ce qu'il y avoit d'eſſentiel dans la Lettre, étant exprimé avec un Chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le ſens : & c'eſt ce qui me conſoloit dans ce malheur: Mais la faute étoit faite; & il aima mieux apparemment jetter la Lettre au feu, que de la rendre décacherée. On verra par les Mémoires de l'année ſuivante, que j'avois deviné juſte. 1603.

Henry auroit ſouhaité que j'euſſe pratiqué la Reine d'Angleterre & le Prince ſon Fils, comme j'avois fait le Roi Jacques; pour bien connoître leur caractère & leurs inclinations, à l'un & à l'autre : Mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette Princeſſe étoit encore du côté de l'Ecoſſe, & ne pouvoit arriver ſi-tôt; Sa Majeſté ne jugea pas ce motif ſuffiſant, pour me faire faire un plus long ſéjour à Londres; pendant que pluſieurs autres affaires, preſque auſſi importantes, demandoient ma préſence à Paris: & elle fut la premiere à me preſſer de revenir au plûtôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût : L'envie triomphe ſurtout des abſens : mes amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2), mon Beau-frere, de porter à la Reine d'Angleterre les Lettres

(2) André de Cochefilet, Baron de Vaucelas, Comte de Vauvineux &c. Il fut depuis Conſeiller d'Etat, Ambaſſadeur en Eſpagne & en Savoie : Il étoit Frere de la ſeconde Femme de M. de Sully. La Maiſon de Cochefilet eſt marquée dans Du-Cheſne, pour l'une des plus anciennes du Perche; originaire d'Ecoſſe; & alliée des Rois d'Ecoſſe, de la Maiſon de Bailleul, en Normandie.

Digitized by Google

1603. de Leurs Majestés, que j'avois apportées pour elle; & je l'instruisis de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour parvenir à ce que le Roi désiroit sçavoir touchant cette Princesse.

Ma blessure à la bouche se rouvrit, comme je disposois tout pour mon départ : la fiévre qu'elle me causa, me retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au Roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenuës, je fis demander mon Audience de congé au Roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Grenwich : il me fit sçavoir par Milord Oreladoux, qu'il se transporteroit exprès à Londres : qu'il m'attendroit à Westminster ; & que quelque matin que j'y vinsse, je le trouverois prêt à me donner Audience ; parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, » afin de dissiper, ajoûtoit obligeamment ce Prince, » le chagrin que mon départ lui causeroit. «

Je m'y rendis si matin, que le Roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce temps à visiter les sépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célebre l'Eglise de Westminster. Je fus reçu de Sa Majesté Britannique, avec toutes sortes de caresses : Jacques répondit au compliment que je lui fis, sur le regret que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du sien, étoit très-véritable ; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repasser la mer, à cause des fonctions qui m'arrêtoient en France : mais il jura, & par tout ce que la Religion a de plus sacré, que par quelque personne que Sa Majesté Très-Chrétienne lui renvoyât le Traité, dont j'emportois la formule, il le signeroit sans autre discussion. Il parla de sa nouvelle Alliance avec Henry, d'une maniere très-touchante : & en disant qu'il prenoit ce Prince pour son unique modèle, aussi-bien que pour son ami ; il s'engagea à mettre au rang de ses propres ennemis, tous les ennemis de ce Prince. Il fit une espèce de récapitulation de toutes ses promesses ; pour me donner la satisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni intercession, ni accès auprès de lui à aucun des Sujets du Roi de France, dont ce Prince auroit le moindre sujet de se plaindre : & il éxigea la même déférence du Roi de France ; sur-tout par rapport à tout Jésuite, qui seroit trouvé dé-

Digitized by Google

guiſé, ſoit dans ſes Etats, ſoit ſur ſes vaiſſeaux. Il loua extrêmement Henry, d'avoir chaſſé cet Ordre de ſon Royaume, & dit qu'il lui conſeilloit de tout ſon cœur, de ne pas commettre la faute de les rappeller : c'eſt l'article ſur lequel il inſiſta le plus. Auſſi haïſſoit-il ces Religieux, de toute la haine qu'il portoit à l'Eſpagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ſes ennemis perſonnels : & il ne fut bien ſatisfait, que lorſque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces aſſurances qu'il exigeoit de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Il me remit deux Lettres pour le Roi & la Reine, de pur compliment, en réponſe à celles qu'il en avoit reçuës, où l'article de l'Ambaſſadeur François ne fut pas traité légèrement. (3) 1603.

Chargé de ces Lettres, & du modèle du Traité, je ne voulus pas attendre plus long-temps à partir, que juſqu'au lendemain. Je ſortis de Londres, après avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens ; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le Vice-Amiral Anglois, me ſervirent d'eſcorte juſqu'à la mer ; & ils eurent ſoin de me fournir tout ce qui m'étoit néceſſaire, à moi & à toute ma ſuite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer.

J'oubliois l'article des préſens, que je fis au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne, en Angleterre. Celui du Roi fut ſix chevaux, parfaitement beaux & bien dreſſés, & richement caparaçonnés : Henry y joignit un autre don, qui devoit être eſtimé bien plus conſidérable encore ; je veux dire, la perſonne de Saint-Antoine, le plus excellent homme de cheval, qu'on connût : Celui de la Reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Veniſe, qu'on ait vuës, dont le quadre d'or étoit couvert de diamans ; & celui du Prince de Galles, une lance & un heaume d'or, auſſi enrichis de diamans, un Maître d'armes & un Baladin. Le Duc de Lenox, le Comte de Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occaſion de nommer, & quelques autres encore ; eurent, les uns des boëtes, les autres des enſeignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans : pluſieurs femmes eurent auſſi des bagues & des colliers de

(3) L'Hiſtorien Matthieu dit que le Roi d'Angleterre fit préſent au Marquis de Roſny, d'une chaîne de pierreries, de grand prix. *Ibid.*

1603. perles. La valeur de tous ces préſens, y compris douze cens écus, que je laiſſai à Beaumont, pour être répandus en quelques endroits, étoit de ſoixante mille écus. L'objet du Roi, en faiſant tant de riches préſens, dont même une bonne partie fut continuée aux Seigneurs Anglois, en forme de penſion, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à ſon parti. Je les fis ſur ma propre connoiſſance, & ſur les recommandations de Beaumont: & ma principale attention fut de les diſtribuer, de maniere qu'ils ne fiſſent naître aucune jalouſie entre ces Seigneurs Anglois; & que le Roi lui-même n'en prît aucun ſoupçon: la précaution dont j'uſai, fut de lui demander la permiſſion de reconnoître par quelque légere gratification, les ſervices que j'avois reçus dans ſa Cour.

Je reçus à Douvres une Lettre de Henry, par laquelle il me faiſoit ſçavoir qu'il étoit arrivé le 9 Juillet, à Villers-côterets, où il m'attendoit avec impatience: il y paſſa quelques jours, pendant leſquels la Reine fit un voyage à Lieſſe. Je ne voulus point me repoſer à Douvres; & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un ſi mauvais temps la nuit, que le Vice-Amiral Anglois me conſeilla très-ſérieuſement de changer de réſolution. Le plus petit délai ne paroiſſoit pas moins inſupportable à toute ma ſuite, qu'à moi-même; ſur-tout à ces Damoiſeaux de Ville, qui ſe trouvent hors de leur élément, lorſqu'ils ont perdu le pavé de Paris: ils me firent tous de ſi fortes inſtances de quitter Douvres ce jour-là; & la Lettre de Sa Majeſté me flatoit moi-même d'un accueil ſi favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir ſuivit de bien près une ſi grande précipitation. Nous fûmes aſſaillis d'une tempête ſi violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche; & ſi maltraités de la maladie de la mer, que ſi trois cens que nous étions, nous avions été attaqués ſeulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un ſecond Billet que je reçus de Henry à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un ſeul inſtant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'il m'avoient fait; & je les laiſſai les maîtres d'aller où bon leur ſembloit. Pour moi je pro-

Digitized by Google

sitai de l'attention qu'avoit euë Sa Majesté, de faire tenir prêts des chevaux de poste, dans tous les endroits de mon passage, au cas que ma santé me permit de m'en servir : Je pris la poste à Abbeville, à trois heures après midi ; & j'arrivai le lendemain, sur les huit heures du matin, à Villers-côterets. 1603.

Je ne voulus point me reposer, sans avoir eu l'honneur de saluer Sa Majesté. Je la trouvai dans l'allée du Parc, qui aboutit à la Forêt, où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux, qu'on devoit lui amener. Messieurs de Bellièvre, de Villeroi, de Maisses & de Sillery, se promenoient avec ce Prince ; & dans une allée prochaine, Monsieur le Comte de Soissons, avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maisses me rapporta : » Voici l'homme que j'ai tant souhaité, qui est » enfin arrivé : Il faut faire appeller mon Cousin le Comte » de Soissons ; afin qu'il soit présent à la relation qu'il va » nous faire en gros, de ce qu'il a vu, entendu, dit & fait ; » dont il ne m'a rien écrit : Qu'on renvoie mes chevaux ; je » n'irai point dans la Forêt. «

Sa Majesté me releva, avant que j'eusse eu le temps de m'agenouiller pour lui baiser la main ; & elle m'embrassa deux fois étroitement. Ses premieres paroles furent, qu'elle étoit aussi satisfaite qu'on le pouvoit être, de la maniere dont je l'avois servie : Que mes Lettres ne l'avoient point ennuyée ; & qu'elle prendroit plaisir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces Lettres. Je répondis au Roi, que ce récit étoit un peu long, & ne pouvoit bien se faire, qu'à mesure que l'occasion se présenteroit de parler de toutes ces différentes choses. Je commençai par la Personne du Roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à-peu-près que je l'ai fait dans ces Mémoires : Je n'omis, ni l'admiration que ce Prince marquoit pour Sa Majesté, ni sa joie, lorsqu'on le comparoit à elle, ni sa passion de se rendre digne de cette comparaison : Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données, de son attachement à la France ; de son mépris pour les chimeres, dont l'Espagne avoit cherché à le remplir ; de son éloignement d'épouser jamais le Parti des Calvinistes François révoltés. Ce Prince sentoit par ses propres besoins, combien ce dernier procédé eût été dérai-

Digitized by Google

1603. ſonnable : y ayant un ſi grand nombre de ſéditieux dans ſes Etats, que j'étois fort-trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoûtai, que ſi moi-même j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait aſſez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entrepriſes toutes des plus ſérieuſes. Je me ſouvins de la dépêche perduë ; & j'en dis hautement mon ſentiment. Je revins au Roi d'Angleterre, pour rapporter à Sa Majeſté, ce qu'elle ignoroit de ma derniere audience ; & je lui préſentai, avec la formule de Traité ſignée de nous deux, les deux Lettres de Sa Majeſté Britannique, & une autre Lettre, écrite à Sa Majeſté, depuis mon départ de Londres, par le Comte de Beaumont ; & que j'avois reçuë dans la route. Henry ſe fit lire toutes ces Lettres par Villeroi.

Beaumont mandoit au Roi, que ce jour-là même, on attendoit à Londres la Reine d'Angleterre, avec ſes Enfans : Qu'elle devoit deſcendre droit à Windſor, & y faire ſa demeure avec le Roi : Qu'on n'étoit pas ſans appréhenſion, que ſon arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins : Qu'heureuſement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux : Que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit enfin ſur les Terres d'Angleterre, & à ce qu'on diſoit, actuellement à Graveſend, avec celui du Duc de Brunſwich ; d'où ils alloient prendre inceſſamment la route de Londres ; Sa Majeſté Britannique ayant envoyé des Vaiſſeaux à l'Ambaſſadeur Eſpagnol, pour aſſûrer ſon trajet contre ceux des Etats : Que le Comte d'Aremberg comptoit ſi bien ſur le changement que cet Ambaſſadeur apporteroit dans les affaires, que ſçachant ſon arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windſor. Beaumont ne diſſimuloit pas lui-même ſa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un Prince ſuſceptible de nouvelles impreſſions, moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par ſa timidité naturelle, par ſa foibleſſe, & même par ſon ſcrupule de ne ſoûtenir qu'un Parti de rébelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainſi, ſur la communication qu'il avoit euë d'un plan d'Accord entre l'Eſpagne & les Etats, imaginé & dreſſé en Allemagne : il en donnoit même la teneur, dans cette Lettre ; Mais il paroiſſoit perſuadé que les Députés des Pays-Pa;

Digitized by Google

Pays-Bas n'y consentiroient jamais, quand même l'Empereur se rendroit garant de cet Accord : parce qu'ils ne le jugeoient, ni assez fort pour obliger l'Espagne à l'observer, ni même assez impartial, pour en espérer une bonne Paix avec cette Couronne, & qu'ils se déferoient en général de toute proposition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces Députés étoient aussi sur le point de s'en retourner chez eux, bien résolus d'y animer leur République à une vigoureuse défense ; dans l'assûrance que leur donnoient mes conventions avec Sa Majesté Britannique, de n'être pas abandonnés des deux Rois ; & sur la permission que venoit de leur donner ce Prince, de lever en Ecosse des Soldats, commandés par Milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour Colonel de cette recruë. Beaumont avertissoit en finissant sa Lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui se passeroit, & pour faire souvenir le Roi d'Angleterre de sa promesse, s'il en étoit besoin ; il alloit lui-même se rendre à Vindsor. Je ne parle point des endroits de cette Lettre, où Beaumont se répandoit en éloges de ma conduite & de ma Négociation. 1603.

» Hé bien ! mon Cousin, dit Henry, en s'adressant à M. le Comte de Soissons, après que Villeroi eut achevé la lecture du Projet de Traité ; » que vous semble de tout cela ? » dites m'en librement votre avis. « Je devinois sans peine la réponse ; & Monsieur le Comte ne me trompa point : » Puisque vous le voulez, Sire, répondit-il ; je vous dirai, » Qu'il me semble que Monsieur le Marquis de Rosny a un » fort grand crédit auprès du Roi d'Angleterre ; & qu'il est » en une merveilleusement bonne intelligence avec les Anglois : au-moins si sa relation, & tout ce qu'on vous mande, » est véritable : Qu'il vous devoit par cette raison, apporter » des Conditions beaucoup plus avantageuses, & un Traité » en meilleure forme, que celui qu'il vous a présenté ; qui » n'est en effet qu'un simple Projet d'espérances & de » belles paroles, sans aucune assûrance que l'éxecution s'en» suive. Tout ce que vous dites-là, est bel & bon, reprit Hen» ry ; il n'y a rien de si aisé, que de trouver à redire aux » actions d'autrui. « Sa Majesté continua à parler, comme si

1603. elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout enſemble mon éloge. Elle dit, qu'il n'y avoit que moi en France, qui avec un pouvoir auſſi limité, eût pu faire ce que j'avois fait : Que l'on ne m'avoit pas même demandé mes Lettres de créance, à la Cour de Londres : choſe qui étoit ſans éxemple : Qu'elle s'étoit bien attenduë aux difficultés que j'avois euës à eſſuyer ; & qu'elle n'avoit pas eſpéré que je vinſſe ſi facilement à bout de les lever : Qu'elle étoit pleinement ſatisfaite ; & qu'elle ne ſe repentoit que d'une choſe, qui eſt de ne m'avoir pas donné carte-blanche. » Je connois par cet exem» ple, dit ce Prince, la vérité d'un Proverbe Latin, que j'ai » entendu dire mille fois ; mais je ne ſçais ſi j'en prononce» rai bien les mots : *Mitte ſapientem, & nihil dicas* : En tout » cas, je ſuis aſſûré que ſi ſa préſence devient encore néceſ» ſaire par-de-là, il ſera toujours prêt d'y retourner, & de » me ſervir avec la même dexterité, qu'il a fait. « Je ne dis pas à-beaucoup-près, tout ce que le bon cœur de Henry lui inſpira en ce moment, pour ma défenſe : Ce que je trouvai de plus flateur, & infiniment au-deſſus des louanges dont ce Prince m'accabla ; c'eſt d'ajoûter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainſi en ma préſence ; parce qu'il ſçavoit qu'au lieu de me rendre par-là plus vain, & moins attentif, cela ne faiſoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermerent la bouche à Monſieur le Comte.

Je ſatisfis enſuite à pluſieurs queſtions, que le Roi, en changeant de ton, me fit ſur la nature & la puiſſance des trois Royaumes de la Grande-Bretagne, ſur le caractere des Anglois, & ſur ce qu'ils penſoient de leur nouveau Roi. La converſation ſe tourna après cela ſur l'affaire de Combaut : Henry après me l'avoir fait conter en détail, donna toute ſon approbation à la maniere dont je m'y étois conduit ; trouvant un égal inconvenient, ſoit à favoriſer, ou à feindre de ne pas voir l'évaſion du Coupable ; ſoit à l'excuſer, ou à le ſoûtenir hautement. Je rapportai à Sa Majeſté, des traits du jeune (4) Servin, conformes au portrait que j'en ai fait

(4) L'Etoile en fait mention : » On » s'étonnoit, dit-il, comment il ſe » pouvoit faire que la Peſte eût trouvé à mordre ſur une auſſi grande » Peſte que celle-là. »

plus haut. Le Roi avoit déja demandé deux fois, ſi l'on avoit ſervi : il rentra, pour ſe mettre à table ; en diſant à Villeroi, de me donner à dîner ; & à moi, d'aller me repoſer juſqu'au lendemain ; devant en avoir fort grand beſoin, après une courſe en poſte, ſuivie d'une auſſi longue promenade : Qu'il continuëroit à m'entretenir le lendemain matin : & qu'il chargeroit Frontenac & Parfait, mes bons Amis, de me faire ſervir de ſa cuiſine, juſqu'à ce que mes équipages fuſſent arrivés. 1603.

L'après-midi, le Roi fit dans la Forêt la promenade, qu'il avoit eu deſſein d'y faire le matin. Le ſoir, il m'envoya pour mon ſouper, deux excellens melons & quatre perdreaux ; & il me manda que j'allaſſe le trouver le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ſes Conſeillers eût pu ſe rendre au Château : ce que je fis. Sa Majeſté étoit pourtant déja habillée, & avoit pris ſon bouillon, lorſque j'entrai dans ſon appartement : Elle regardoit jouer une partie de Paûme, dans la petite cour du Château, qui ſervoit de jeu de Paûme. » Allons nous promener, me dit ce Prin» ce ; pendant qu'il fait encore frais : j'ai des queſtions à vous » faire, & des particularités à vous demander, ſur leſquelles » je n'ai fait que rêvaſſer toute la nuit : Je me ſuis levé dès » quatre heures ; parce que toutes les imaginations qui me » ſont venuës dans l'eſprit là-deſſus, m'empêchoient de dor» mir. « Il me prit par la main, & me conduiſit dans le Parc, où nous fûmes près de deux heures, ſeuls. Bellièvre, Villeroi & Sillery étant arrivés ; le Roi ſe promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours ſuivans, que Sa Majeſté paſſa à Villers-côterets : C'eſt dans ces entretiens, que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus ſecret.

Je reçus pluſieurs Lettres de Beaumont, dont le contenu va ſervir de ſupplément à ce que j'ai déja dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la Reine à Londres, n'y apporta point tout le dérangement, dont on s'étoit prévenu : Les mécontens ne la trouverent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il ſemble qu'en changeant d'état & de pays, elle changeât tout d'un coup, d'inclination & de manieres : Par un effet

1603. des délices de l'Angleterre, où de celles de la Royauté, ſon eſprit ſe tourna vers les amuſemens & la volupté; de maniere qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia ſi bien la politique Eſpagnole, qu'elle donna ſujet de croire qu'au fond elle n'y avoit ſemblé attachée, que par la néceſſité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée, continua dans la profeſſion qu'il faiſoit ouvertement, d'attachement à la France. Quelques Dames, en qui cette Princeſſe avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Eſpagnole, qu'on le croyoit. Il ſe fit préſenter à elle, & lui fit des excuſes pour moi, de ce que je n'avois pu l'attendre, ni aller moi-même lui remettre les Lettres de Leurs Majeſtés.

Cependant l'Ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on avoit aſſûré ſi poſitivement être ſur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le Comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, juſqu'à être venu ſéjourner à Vindſor, ſe vit enfin obligé de demander, ſans lui, ſon Audience au Roi, qui la lui accorda. Je ne ſçais comment elle ſe paſſa: je ſçais ſeulement qu'il en demanda une ſeconde, pour laquelle le Roi lui fit eſſuyer mille remiſes: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à ſon peu de goût pour les affaires, & à ſa paſſion pour la chaſſe, qui ſembloit lui faire tout oublier: puiſque dans ce même temps, bien loin que ſa conduite & ſes diſcours euſſent de quoi déſeſpérer les Partiſans Eſpagnols; il parut au contraire retomber dans ſes premieres irréſolutions. Beaumont ne ſçavoit à quoi attribuer ce changement; à ſon tempéramment; ou aux inſinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens poſſibles de le porter à manquer à ſa parole. Heureuſement il arriva mille nouveaux incidens, qui ſoûtinrent ce Prince contre cette tentation; & les Eſpagnols furent aſſez indiſcrets, ou aſſez mal-adroits, pour que les principaux vinſſent d'eux-mêmes.

L'Ambaſſadeur Eſpagnol ne fut pas plûtôt arrivé à Londres, car il y vint enfin; qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les ſoupçons & la défiance, remplir la Cour & la Ville, & toutes ſes affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ſes créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux, dont il crut avoir beſoin. Il

Digitized by Google

chercha à traiter avec les Troupes Ecoſſoiſes, & à les engager dans l'Armée Eſpagnole, comme avoit fait les Etats: coup déciſif; & que la Hollande ne pouvoit guére éluder, qu'en les retenant pour elle-même, avec l'aide de ſes protecteurs. Toutes ces démarches de l'Eſpagnol, faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigriſſoient d'autant plus le Roi, que ſa foibleſſe naturelle le faiſoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de Maître: Il auroit donné toute choſe au monde, pour ſe voir hors de cet embarras, par le départ de l'Ambaſſadeur. Il y eut plus: On parla ſourdement d'une Conſpiration des Anglois Catholiques (5) contre ſa Perſonne. Beaumont a toujours traité cette imputation de calomnie: & toute perſonne, qui aura connu l'état véritable de ce Corps en Angleterre, au temps dont je parle, trouvera dans ſa foibleſſe, & dans la baſſeſſe de ſes ſentimens, une preuve ſans replique pour le diſculper. 1603.

Mais une Conſpiration plus réelle, fut celle de quelques Seigneurs Anglois, qui formerent le complot de poignarder le Roi. Leurs Chefs; car elle fut avérée; & l'on fut perſuadé de plus, qu'ils ſuivoient les impreſſions des Archiducs & de l'Eſpagne (6); étoient Milord Cobham, Raleich, Gray, Markham, & pluſieurs autres, des principaux Serviteurs, & même des plus intimes Confidens de la feuë Reine; quoiqu'ils euſſent paru les plus empreſſés à faire hommage à ſon Succeſſeur: On ne nommoit pas néanmoins Cécil, dans cette Cabale. La choſe fit tout l'éclat, qu'on peut s'imaginer. Une diſpute de Religion, élevée dans les Conférences des Proteſtans avec les Puritains, vint augmenter le déſordre. On n'entendoit parler à la Cour que de démêlés particuliers. Le Comte de Northumberland cracha au viſage du Colonel Vere, en préſence de toute la Cour, & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du Roi, juſtement irrité de

(5) Elle fut cauſe de l'Edit, par lequel le Roi Jacques chaſſa les Jéſuites de tous ſes Etats: Cet Edit eſt rapporté dans le troiſiéme Tome des Mémoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 217.

(6) De Thou & la Chronologie Septénaire ſont de ce ſentiment. Le Roi Jacques ſe contenta qu'on fît mourir Milord George Brooke, & deux Prêtres, nommés Watſon & Clark: Il envoya le pardon aux autres, ſur l'échaffaut: action de clémence, qui lui mérita de grandes louanges, *ann.* 1603. *Mem. Recond. vol.* 1. *pag.* 143.

Digitized by Google

1603. ce trait insultant. Le Comte de Southampton & Milord Grey se donnerent plusieurs démentis, aux yeux de la Reine, & se dirent des injures atroces : Pour ceux-cy, ils en furent quittes auprès du Roi, pour demander pardon de leur impudence, à cette Princesse ; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité Royale contre les voies de fait ; après quoi, on les vit se parler de bonne amitié, sans être autrement satisfaits. Ces Messieurs sont dans l'opinion, que le nom du Roi sauve l'honneur, à qui ne peut pas le sauver à soi-même.

Lorsque par le détail que me faisoit Beaumont dans ses Lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la chose au point le plus favorable, où je pusse la souhaiter ; je pris ce moment, pour mettre la derniere main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Sa Majesté Britannique : Je lui mandai, Que le Roi de France avoit ratifié avec plaisir, le Projet de Traité, passé entre Sa Majesté & moi ; & qu'il envoyoit au Comte de Beaumont, le pouvoir nécessaire pour le réduire en telle forme, que Sa Majesté le jugeroit expédient. Je lui réiterai les protestations d'obéissance & d'attachement, que je lui avois faites : & je l'assûrai qu'en le faisant, non-seulement je n'offensois pas le Roi mon Maître ; mais que je lui rendois service, & lui obéissois.

J'écrivis en même-temps à Beaumont. Je l'instruisis d'abord, de ce qui m'étoit arrivé, à mon retour en France ; de mes conversations avec le Roi ; & de la disposition où paroissoit être ce Prince, de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même-temps le Traité, signé de Sa Majesté ; je lui donnois là-dessus, les instructions nécessaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette Pièce établissoit entre les deux Couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui régneroit entre l'Ambassadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offensé de la suscription d'une Lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas : Je voulus bien prendre le tort sur moi ; & je le réparai.

Beaumont ayant reçu le Traité, en donna avis au Roi d'Angleterre, qui l'adressa d'abord à Cécil. Il fut bien sur-

Digitized by Google

pris de voir que ce Sécretaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grace, & ſans faire la moindre difficulté. : il n'entendit que des éloges de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vuës ; le Traité fut reçu, ſigné, & revêtu de la forme la plus authentique. J'en remerciai Sa Majeſté Britannique, par une ſeconde Lettre; lorſque Dauval fut venu, de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France : & pour uſer de toutes ſortes de contre-batteries, contre les Eſpagnols, qui faiſoient des préſens à toutes mains ; on en fit auſſi, & même des penſions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglois diſtingués à la Cour du Roi Jacques : on continua à faire chercher pour ce Prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver ; & on les lui envoyoit, avec des harnois ſuperbes, après qu'on les avoit dreſſés en France. 1603.

C'eſt ainſi que l'Eſpagne ſe vit fruſtrée des brillantes eſpérances qu'elle avoit conçuës contre nous, de l'avènement du Roi d'Ecoſſe à la Couronne d'Angleterre; & qui étoient peut-être le motif des armemens immenſes, qu'elle fit cette année. Une eſcadre de douze galeres Eſpagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battuë le 27 Mai, par quatre ſeuls vaiſſeaux Hollandois : c'étoit le ſecond échec en ce genre : Frédéric Spinola, Commandant de cette eſcadre, y perdit la vie. L'Eſpagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des prépatifs de guerre, capables de répandre la terreur : elle ſe rendit maître de la Méditerrannée, au moyen des galeres, qu'y commandoit Charles Doria : & pendant ce temps-là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le Port de Liſbonne, des vaiſſeaux pour embarquer vingt mille Soldats ; avec un travail ſi infatigable, que les Dimanches & les Fêtes y étoient employés. *De-Thou. Septén. ann. 1603.*

Chacun raiſonnoit à ſa maniere, ſur l'objet d'un appareil ſi terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, & Oſtende particulièrement : les autres le deſtinoient à conquérir la Barbarie ; parce que le Roi de Cuſco avoit promis au Conſeil de Madrid, de lui faciliter la priſe de l'importante Ville d'Alger, moyennant un ſecours d'hommes & d'argent, que ce Prince garda pour lui-même, ſans

1603. beaucoup s'embarraſſer de tenir ſa parole. Bien des perſonnes étoient perſuadées, que l'Eſpagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné à Sa Majeſté, avec celui de veiller au Château d'If, & aux Iſles de la Côte de Marſeille, pendant que j'étois en Angleterre, où ce Prince me le manda, ſans pourtant y ajouter beaucoup de foi : quoiqu'il ſçût que le Duc de Savoie ne négligeoit rien pour lui rendre ce mauvais office : mais il ſçavoit auſſi, que l'Eſpagne trouvoit ce conſeil du Duc, intéreſſé : & d'ailleurs le Pape lui donnoit coup ſur coup, des aſſurances du contraire, qu'on pouvoit vraiſemblablement regarder comme venant indirectement du Conſeil même d'Eſpagne, qui avoit ſes raiſons pour ne pas pouſſer ce Prince à bout.

Dans la vérité, le dénouëment de tout cela étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Eſpagne auprès du Roi Jacques : & Sa Majeſté prit là-deſſus le parti le plus ſage ; qui fut de donner de nouveaux ordres pour la diſcipline, dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monſieur le Grand, qui venoit d'obtenir que l'artillerie de la Ville de Beaune n'en fût point tirée, fut envoyé dans ſon Gouvernement de Bourgogne ; avec ordre d'agir de concert avec Leſdiguieres, & de ſe jetter dans Genève, ſi le Duc de Savoie paroiſſoit vouloir faire quelque nouvelle entrepriſe ſur cette Ville : quoiqu'en même temps le Conſeil de France conſeillât fort à cette petite République, d'entendre à la médiation que lui avoient offert quelques Cantons Suiſſes, pour terminer enfin par un bon accord, cette eſpece de guerre lente & oiſive, qu'elle avoit depuis long-temps avec la Savoie. Il fut défendu cependant de faire paſſer aucunes armes de France en Eſpagne, ou dans la Flandre Eſpagnole : & Barrault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cens piques de Biſcaye ; qu'un Marchand François de Dieppe embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette Ordonnance.

Emeric Gobier de Barrault.

C'étoit un ſecond myſtère, que le long ſéjour qu'on voyoit faire à Doria ſur la Côte de Gènes, avec les galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche ; comme pour prendre ſur ſon bord les trois Fils du Duc

Duc de Savoie, qui ne faiſoient qu'attendre à Nice, l'occaſion de paſſer en Eſpagne. Leur Pere les y envoyoit, dit-on, pour y être nourris, & élevés aux premieres grades (7) : Il convoitoit avec ardeur ceux de Gouverneur de Milan, & de Viceroi de Naples & de Sicile ; peut-être parce qu'il ſe flatoit d'en démembrer quelque piéce pour lui, à la faveur de ces Titres. Tout le monde fut trompé. Doria paſſa outre, ſans deſcendre, ni s'arrêter à Ville-Franche : Quelques-uns perſiſterent néanmoins à croire que ç'avoit été ſon deſſein ; mais qu'il ne l'avoit pas voulu éxécuter, par reſſentiment de ce que la Savoie n'avoit pas fait tout le cas de ſa perſonne, ni ne lui avoit rendu tous les honneurs, qu'il croyoit mériter. D'autres ſoûtenoient qu'il en uſoit ainſi, d'intelligence avec le Duc de Savoie même ; afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus long-temps à Nice ; où, diſoient ces ſpéculatifs, il ne faiſoit qu'attendre l'occaſion d'éxécuter une entrepriſe ſur la Provence. Enfin d'autres croyoient avoir trouvé la raiſon de ſon départ, dans un ordre qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre ſon Eſcadre au reſte de la grande Armée de Mer des Eſpagnols. Qui ſçait ſi le but du Conſeil de Madrid, n'étoit pas ſimplement d'accoûtumer les yeux à des mouvemens, dont on ne pût deviner la cauſe ? Quoiqu'il en ſoit, le voyage des Enfans de Savoie ne fut pas rompu pour cela : Après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils paſſerent le 20 Juin, à la vuë de Marſeille, ſans ſaluer le Château d'If. Leur Equipage étoit de neuf Galeres, quatre de Malthe, trois du Pape, & deux de Savoie. 1603.

D'autres Troupes de Terre Eſpagnoles, étoient cependant en marche, pour ſe rendre d'Italie en Flandre. Sa Majeſté étoit attentive, à tous leurs mouvemens ; d'autant plus qu'elle étoit inſtruite que Hébert, ſorti de France & retiré à Milan, continuoit ſes premieres brigues avec le Comte de Fuentes : Le ſecret en fut découvert par une Lettre, qu'il écrivoit à ſon Frere, Tréſorier de France en Languedoc. Ces Troupes, ainſi que je l'appris à Londres de Sa Majeſté elle-même, ſortirent de la Savoie, & paſſerent le Pont de

(7) Le ſecond de ces Princes fut fait Viceroi de Portugal ; & le troiſiéme, Archevêque de Tolede, & Cardinal.

1603. Grèsin le 1. Juillet, au nombre de dix Compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura seulement dans ce Canton, avec un petit Corps de Troupes ; sans doute pour accélerer le Traité entre la Savoie & Genève, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reste des Troupes Espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanois, commandés par le Comte de Saint-George, qui prit la même route.

Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les Archiducs, Henry jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroissoient eux-mêmes ne plus attendre cet évènement que du temps ; leurs forces étant considérablement diminuées. Les mille Chevaux que conduisoit le Duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié, par la désertion ; & le reste étoit si fort à charge à ses propres Chefs, qu'ils alloient être obligés de les licencier au plûtôt. Telle fut la situation des Provinces-Unies, pendant cette année ; où elles remporterent encore un autre avantage contre leurs Ennemis. Quelques Vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des Epiceries, rencontrerent quatorze Galeres Portuguaises de Goa ; leur donnerent la chasse ; en prirent cinq, où ils trouverent de grandes richesses ; & dispersérent le reste.

De Thou. Septem. ann. 1603.

L'Europe ne fut pas plus tranquile pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III. avoit cru bien s'assûrer le Trône, en faisant égorger vingt de ses Freres. Renfermé dans le fond de son Serrail, il ne s'appercevoit pas que sa Mere, à qui il avoit entierement abandonné le soin du Gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en Corps, & d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux Capi-Aga, qui servoient de Conseil à la Sultane Mere, & le bannissement de cette Sultane elle-même : ce qu'il fut obligé de faire éxécuter en leur présence. Il fit ensuite mourir son propre Fils, & la Sultane sa Femme. Enfin il mourut lui-même, frappé de Peste.

Digitized by Google

Reprenons la ſuite des Affaires du Royaume. De Villers-côterets, Sa Majeſté étant revenuë à Fontainebleau; je la laiſſai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à mes occupations ordinaires : c'eſt-à-dire, faire rendre des Comptes éxacts aux Receveurs-Généraux des Généralités, & autres perſonnes en place : En deſtituer ſur de bonnes preuves de malverſation comme il arriva à Palot, Receveur dans le Languedoc & la Guyenne : Pourvoir aux ſommes néceſſaires, à conſerver les anciens Alliés de la Couronne, & à en acquérir de nouveaux ; & à l'entretien de ceux qui réſidoient dans les Cours Etrangeres pour ce ſujet : Enfin trouver à force d'œconomie, les moyens d'enrichir l'Epargne, en acquitant les dettes que le Roi avoit faites pendant la Ligue, & les autres engagemens de l'Etat. Sa Majeſté mettoit ordinairement en tête, les penſions qu'on faiſoit aux Cantons Suiſſes ; & elle avoit grand ſoin de s'informer s'ils étoient ſatisfaits : Moins nous avions d'Alliés du côté d'Italie; plus ce Prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit préſent aux Réſidens de Veniſe à Paris, d'une paire de ſes Armes, qu'il avoit portées un jour de combat. Cette République l'en avoit inſtamment prié ; & elle fit ſi grand cas de ce préſent, qu'elle attacha avec une eſpèce de pompe, ces Armes dans un endroit, où elles fuſſent expoſées à la vuë, & ſerviſſent de monument à la poſtérité, de ſa vénération pour un Prince, ſi recommendable par ſes vertus guerrieres. 1603.

Comme cette nouvelle œconomie répanduë dans toutes les parties des Finances, retranchoit la plus grande portion des profits, que les Courtiſans & les autres perſonnes qui approchoient du Roi, tiroient des différens endroits ; & qu'elle diminuoit les libéralités, que Sa Majeſté leur faiſoit de ſa propre bourſe : ils imaginerent des moyens de remplir ce vuide ; auxquels ce Prince, charmé de les ſatisfaire, conſentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coûtoit rien : C'étoit de faire rendre à Sa Majeſté une infinité d'Ordonnances, portant création de milles petits droits & éxactions, ſur différentes parties du Commerce, dont elle leur abandonnoit la jouiſſance. Cet uſage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de ſortes d'idées, qui ne vinſſent à ceux, qui

Digitized by Google

1603. ſe croyoient en droit d'attendre quelque gratification de Sa Majeſté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux : & bientôt tout ſe trouva plein de ces monopoles ; qui pour n'être pas conſidérables en ſoi, n'en portoient pas certainement, pris enſemble, un moindre préjudice à l'Etat, & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obſtacles les plus légers. Je crus devoir faire à Sa Majeſté de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'expoſer à ce ſujet, à tout le reſſentiment de M. le Comte de Soiſſons ; avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de ſuite, ſans quelque querelle.

M. le Comte de Soiſſons préſenta à Fontainebleau une Requête au Roi ; par laquelle il lui propoſoit d'établir en ſa faveur, un droit de quinze ſols ſur chaque ballot de Marchandiſes qui ſort du Royaume. Cette idée n'étoit venuë aſſûrément à M. le Comte de Soiſſons que par ſuggeſtion ; & il n'en connoiſſoit pas toutes les ſuites : du moins il aſſûra au Roi, que cette impoſition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an ; & il le lui perſuada ſi bien, que Sa Majeſté qui croyoit lui devoir une gratification d'une pareille valeur ; vaincuë d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda ſa demande, ſans m'en dire rien (j'étois alors à Paris) : & tout de ſuite, pour ne plus en entendre parler, Henry lui en fit expédier l'Edit, qu'il ſigna & fit ſceller. Un reſte de ſcrupule par rapport au commerce, dont il ſentoit intérieurement l'importance, lui fit réſerver verbalement une condition, en accordant cette grace : c'eſt qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres ; & qu'elle ne ſe trouvât point trop fatigante pour le peuple, & trop à charge au trafic.

Ce que ce Prince venoit de faire, lui revint à l'eſprit dès le ſoir même ; & il commença à avoir quelque ſoupçon, qu'on lui avoit impoſé. Il m'en écrivit à l'heure même, & il me propoſa la choſe, comme on propoſe une queſtion indifférente ; ſans me dire ce qui s'étoit paſſé, ni nommer perſonne. Je ne ſçavois qu'imaginer ſur une pareille demande. Je me mis à ſupputer : & m'aidant dans ce calcul des Comptes des Traites-Foraines & Domaniales, & Entrées des groſ-

Digitized by Google

ſes denrées ; je trouvai que le produit annuel de cet impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cens mille écus : & regardant cette affaire comme infiniment plus ſérieuſe encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie ; je n'héſitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à Sa Majeſté. 1603.

Ce Prince m'avoua tout ce qui s'étoit paſſé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainſi abuſé de ſon peu de défiance. Le véritable reméde eût été de ſe faire rapporter l'Edit, & de le ſupprimer, comme obtenu ſur un faux énoncé : mais pour ne pas me commettre avec M. le Comte de Soiſſons, qui n'auroit pu ignorer que c'étoit moi, qui avois ouvert les yeux à Sa Majeſté ; nous préférâmes celui d'empêcher que l'Edit ne fût vérifié au Parlement. Il ſuffiſoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette Cour, une Lettre de la main du Roi, ou de la mienne : c'étoit une convention faite de long-tems, entre le Roi & les Cours Souveraines : & ſans cette formalité, quelqu'ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le Parlement ſçavoit à quoi s'en tenir, & n'enregiſtroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à Sa Majeſté, que cet expédient ne me ſauveroit pas du reſſentiment de M. le Comte, ni de celui de la Marquiſe de Verneuil, que je découvris être intéreſſée pour nu quint dans cette affaire, mais je lui parus réſolu à tenir bon contre M. le Comte, pourvû qu'il en fit autant contre les ſollicitations de ſa Maîtreſſe : ce qu'il me promit ; & de plus, qu'il me ſoûtiendroit hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le Comte de Soiſſons, qui me cajola fort, » pour avoir, diſoit-il, un *Maximilien de Bethune* tout au » long, dont il avoit beſoin. « Il crut qu'en me careſſant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aiſément cette ſignature ; ſans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien ſigné ſans connoiſſance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le Comte m'apprit ce que Sa Majeſté

Digitized by Google

1603. venoit de faire pour lui : & il me dit, que comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le Roi, les Cours Souveraines & moi ; la signature qu'il me demandoit, étoit une Lettre au Parlement de Bretagne, & à la Cour des Aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux, à cette déclaration : & affectant d'être fort étonné de ce que le Roi ne m'avoit en aucune maniére fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoitété fait aucune mention dans le Conseil, où les résolutions de cette importance devoient être portées ; j'en pris occasion de répondre à Monsieur le Comte, qu'un Edit de cette nature ; qui portoit si fortement sur l'intérêt public, devant être excepté de la régle commune ; je ne pouvois en prendre les risques sur moi : qu'il devoit s'adresser directement à Sa Majesté ; ou du moins, m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches, qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monsieur le Comte n'insista plus, que pour dire d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution ; il sortit en grondant : je l'entendis rappeller entre ses dents, quelque chose de nos vieux démêlés ; & il alla décharger toute sa bile chez la Marquise de Verneuil.

Cette Dame, quoiqu'aussi irritée que Monsieur le Comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon Cabinet pour aller trouver le Roi, qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son temps. Le Roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'Edits, dans le goût du premier ; tous à la vérité de fort peu de conséquence, j'en tenois le Mémoire, roulé autour de mes doigts ; & je partois dans le dessein de faire une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du Peuple, que toutes ces tracasseries empêchoient de payer la Taille. Elle me demanda quel étoit le papier que je tenois : » Ce sont de » belles affaires, Madame, lui répondis-je en colère, & fei» gnant de l'être encore bien davantage ; où vous n'êtes pas » des dernières : « Son nom faisoit en effet le sixiéme Arti-

Digitized by Google

cle. Je déroulai le Mémoire ; & lui lus tous ces noms, avec l'intitulé des Edits : » Et que penſez-vous faire de tout cela, » me dit-elle ? Je penſe, lui repartis-je, à faire des remon- » trances au Roi. Vraiment ! reprit-elle (car elle ne pou- » voit plus ſe contraindre) ; il ſeroit bien de loiſir de vous » croire, & de mécontenter tant de Gens de qualité, pour » ſatisfaire vos caprices : Et pour qui voudriez-vous donc » que le Roi fît quelque choſe, ſi ce n'eſt pour ceux qui » ſont dans ce Billet, qui ſont tous ſes Couſins, Parens & » Maîtreſſe? Tout ce que vous dites, Madame, lui repliquai- » je, ſeroit bon, ſi Sa Majeſté prenoit l'argent dans ſa bour- » ſe : mais lever cela de nouveau ſur les Marchands, Arti- » ſans, Laboureurs & Paſteurs ; il n'y a aucune apparence : » C'eſt eux qui nourriſſent le Roi & nous tous : ils ont bien » aſſez d'un Maître, ſans avoir tant de Couſins, de Parens & » de Maîtreſſes à entretenir. 1603.

Madame de Verneuil ne laiſſa pas tomber mes paroles ; & ſur-tout ces dernieres : elles lui ſervirent à faire mille méchans rapports, dans la rage qui la tranſportoit : Elle courut redire au Comte de Soiſſons, que j'avois dit que le Roi n'avoit que trop de Parens ; & qu'il ſeroit heureux, lui & ſon Peuple, ſi l'on en étoit défait. Monſieur le Comte ne ſe poſſéda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au Roi ; & lui dit, après une longue énumération de ſes ſervices, que je l'avois ſi cruellement offenſé dans ſon honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, ſi Sa Majeſté ne lui faiſoit pas juſtice elle-même. Henry ſe montrant d'autant plus tranquile, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda ce que j'avois donc dit & fait ; & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre : A quoi Monſieur le Comte, ſans vouloir entrer en explication, répondit, que ſi nous avions été tous deux en préſence de Sa Majeſté ; quelques égards qu'il eût pour une perſonne qu'elle aimoit ; il n'auroit pu s'empêcher de s'en faire raiſon lui-même : Que ce qu'il diſoit étoit vrai : Qu'il devoit en être cru ſur ſa parole ; n'étant pas ſujet à mentir. » Si cela étoit, mon Couſin, lui dit Henry, d'un ton » tout propre à le déconcerter ; vous ne tiendriez pas de » ceux de votre Maiſon : car nous en donnons tous des plus » belles : Votre Frere aîné ſur-tout, y excelloit. Mais puiſ-

Digitized by Google

1603. » que c'eſt un rapport qu'on vous a fait ; dites moi quel eſt » celui qui vous l'a fait, & ce qu'il vous a dit, & puis je » verrai ce que je devrai faire, & je vous contenterai, ſi vous » voulez vous payer de raiſon. « Monſieur le Comte repartit, qu'il avoit fait ſerment de ne point nommer la perſonne ; mais qu'il la croyoit comme lui-même. « Quoi donc ! » mon Couſin, répliqua le Roi, vous ne voulez pas me dire » ce que je vous demande, ſous ombre de ſerment : Et moi, je » fais auſſi ſerment de ne rien croire, de tout ce dont vous » vous plaignez, que ce que Monſieur de Roſny m'en dira » lui-même : car je le tiens pour auſſi vrai, que vous pouvez » faire, celui qui vous a fait ces beaux contes. «

Monſieur le Comte de Soiſſons laiſſa voir, en ſe retirant, des marques d'un tranſport ſi violent, que le Roi crut devoir m'en donner avis par Zamet & La-Varenne ; qu'il chargea en même temps de ſçavoir de moi, ſi je n'avois point tenu en effet quelque diſcours offenſant contre Monſieur le Comte. Je répondis, que depuis la viſite que j'en avois reçuë à l'Arcenal, je ne lui avois point parlé, ni à aucun de ſes Gens, depuis plus de quinze jours : Qu'il étoit bien vrai que Madame de Verneuil étoit venuë chez moi ; mais que Monſieur le Comte n'avoit été nommé ni d'elle, ni de moi. » Oh ! dit le Roi, lorſqu'on lui rapporta ces paroles ; il ne » faut plus demander d'où vient la brouillerie ; puiſqu'on » nomme Madame de Verneuil : c'eſt un bon bec : Elle eſt ſi » remplie de malice & d'invention, que ſur le moindre mot » que Roſny lui aura dit, elle en aura ajoûté cent, & même » mille : Mais pour cela, il ne faut pas négliger cette affaire. » Dans l'état où Sa Majeſté venoit de voir Monſieur le Comte, elle avoit quelque ſujet de craindre qu'il n'embraſſât le parti le plus violent contre moi : Elle renvoya La-Varenne me dire, de ne ſortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma ſûreté : ajoûtant avec bonté, que tout ce qu'il emploieroit pour me garder, ſeroit toujours fort au-deſſous de ce qu'il lui en couteroit, s'il me perdoit (8).

Je

(8) Le Journal de l'Etoile traite au long de ce différent ; que le Roi termina, en obligeant M. le Comte de Soiſſons de ſe contenter d'une Lettre de ſatisfaction, que lui écrivit M. de Roſny : Et ſelon Matthieu, Henry IV. fit venir dans ſa Chambre, M. le Comte de Soiſſons & le Marquis

Je ne ſortirai point de l'Article de ces Edits de nouvelle création, ſans parler de l'Arrêt du Conſeil, beaucoup plus ancien, qui ordonne la levée du droit d'Ancrage, ſur tous les Vaiſſeaux Etrangers, qui mouillent dans nos Ports. Ce n'eſt au fond, que le même que nos Vaiſſeaux payent chez les Etrangers : Cependant ce ne fut qu'à regret, & par un ordre exprès de Sa Majeſté, que j'en pourſuivis l'exécution ; comme une des éxactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre Commerce. Les Parlemens de Rouen & de Rennes firent tous leurs efforts, pour ne point l'enregiſtrer ; & le Maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens : auſſi y étoit-il intéreſſé pour les ſommes que l'Etat lui devoit, qui lui avoient été aſſignées ſur cette Partie. L'établiſſement des Commiſſaires-Examinateurs, des Lieutenans-Particuliers, des Aſſeſſeurs-Criminels & autres Officiers de Juſtice, ne rencontra pas moins de difficulté, à la même Cour de Rouen, qui montra le plus d'oppoſition à tous ces nouveaux Edits. Ces derniers furent faits, pour ſatisfaire & renvoyer les Colonels & Capitaines des Compagnies ; qui attendirent long-temps à Paris, pour être payés, en éxecution de ces Réglemens. C'eſt peut-être à cauſe de tous ces obſtacles à ſa volonté, que Henry s'occupa long-temps & ſérieuſement, du projet de ſupprimer la Chambre des Requêtes dans tous ſes Parlemens : & il commença effectivement cette année, par celle du Parlement de Toulouſe, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce Prince trouva dans ſon propre Conſeil, dont toutes les Déliberations lui furent contraires. 1603.

La diſpute que j'avois euë avec Monſieur le Comte de Soiſſons, avoit fait grand bruit. Le Roi pour donner à connoître qu'elle n'avoit alteré en rien ſon amitié pour moi, me fit dire quelques jours après par Beringhen, qu'il avoit

Marquis de Roſny ; & les accorda. *Ibid.* 592. De-Thou en parle auſſi. *Livne.* 129. Cette fermeté de M. de Roſny, lui a mérité de grands éloges dans nos Hiſtoires. » Il ne con» ſidéra jamais, dit le Pere Chalons, » que l'intérêt de Sa Majeſté ; & la » conſidération d'aucune perſonne » de qualité, ni des Princes, ni mê» me de la Reine, ne le purent por» ter à la moindre complaiſance ; » lorſqu'il crut qu'il y alloit de l'in» térêt, ou de la gloire du Roi : Ce » qui lui fit des Ennemis, & fut cau» ſe qu'après la mort du Roi, la Rei» ne lui ôta le maniément des affai» res. » *Hiſt. de Fr. tom. 3. p. 255.*

1603 projetté de paſſer par Roſny, en faiſant le voyage qu'il étoit ſur le point d'entreprendre en Normandie ; & qu'il vouloit qui je l'y traitaſſe avec ſa Cour. La partie devoit ſe faire dans quatre jours ; & il n'y eut d'admis, que les Princes & Princeſſes, & M. le Connétable. Je fis une dépenſe digne de celui qui me faiſoit l'honneur de venir loger chez moi : Mais la fête fut troublée par un accident. Un orage ſubit enfla ſi prodigieuſement les Eaux, qu'elles entrerent dans les Offices de Roſny (9), & y gâterent le fruit & tout le travail des Officiers. La frayeur paſſa dans le cœur des Dames, qui ſe crurent dans un danger bien plus grand : Je la diſſipai, en faiſant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coûtume de s'écouler ; & que j'avois fait combler pour rendre le paſſage plus commode à Sa Majeſté, & plus facile pour les Voitures. J'avois déja commencé la route & le pont qu'on voit à l'abord de Roſny ; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages à dix lieuës aux environs : J'en fus quitte en mon particulier pour deux ou trois cens écus.

Sa Majeſte alla juſqu'en Baſſe Normandie ; mais elle ne paſſa pas Caën. Elle en ôta le Gouvenement à Crevecœur-Montmorency, accuſé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & ſur-tout avec la Tremouille, dont il étoit Parent ; & elle en revêtit Bellefonds. De Caën, le Roi paſſa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la Province. Il ſe déclara en cette Ville, ſur le mariage de ma Fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit propoſé de marier au Duc de Rohan ; & qui depuis ce temps-là, avoit été recherchée par Monſieur & Madame de Fervaques, pour M. de Laval, Fils de cette Dame : Sa Majeſté m'ordonna à Rouen de préférer Laval ; mais elle changea encore une fois de ſentiment.

Bernardin Gigault de Bellefonds.

Les affaires de la Réligion eurent la principale part au

(9) Je crois que L'Etoile exagère un peu cet accident, lorſqu'il dit qu'on eut peine à en ſauver Leurs Majeſtés. » Le Roi, ajoûte-t'il, dit » en riant à M. de Roſny, que le » Ciel & la Terre s'étoient bandés » contre lui, & qu'il prît garde hardiment à ſoi. »

» (10) Le Roi fut malade à Rouen » d'un grand dévoîment juſques au » ſang, que les Médecins diſoient » provenir de trop d'huîtres à l'é- » caille qu'il avoit mangé. « *Journal de L'Etoile, anu.* 1603.

voyage que Sa Majeſté venoit de faire ; & le Duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ſes tentatives auprès du Roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la Cour de l'Electeur Palatin ; auquel il conſeilla de faire bâtir ſur le terrein qui le ſépare de la France, une Citadelle, pour la défenſe, diſoit-il, de la vraie Religion. Il oſa, ſans l'aveu de Sa Majeſté, ſolliciter Erard, premier Ingénieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette Forteréſſe : Et afin de n'avoir rien à ſe reprocher, du côté du Sacré, ainſi que du Profane ; il fit courir cette année un Ecrit, dans lequel on ſe déchaînoit d'une furieuſe maniere contre tout le Corps des Proteſtans. Il s'étoit déja ſervi fort-utilement de cet artifice, qu'il ſecondoit de ſon côté, en contrefaiſant parfaitement l'homme alarmé des malheurs, qui alloient tomber ſur les Réformés, par l'effet des nouvelles réſolutions du Conſeil de France, d'où il faiſoit partir ces Libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver, que c'étoit ſes Amis qui les avoient fabriqués, & répandus juſqu'en Angleterre ; dans le deſſein de rendre inutiles, les démarches que Sa Majeſté y faiſoit auprès du Roi Jacques : Mais Bouillon en impoſoit toujours aux plus ſimples & aux plus paſſionnés, & ne perdoit pas toute ſa peine. Il ſe tint, à l'occaſion de la derniere maladie du Roi, des Aſſemblées de Proteſtans, à Saumur & en Poitou ; où Du-Pleſſis préconiſa ce Duc, d'une maniere non-ſeulement affectée, mais encore pleine de témerité & d'inſolence ; puiſqu'il ſembloit ne louer ſon héros, qu'aux dépens du Roi, qu'il calomnia ſans aucun reſpect. 1603.

De-Thou, l. 129. Math. t. 2. l. p. 592. & ſuiv.

De toutes ces Aſſemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui ſe tint à Gap, ſur la fin de cette année. L'Electeur Palatin & le Duc de Bouillon, par leurs Lettres & par leurs Créatures, y firent agiter des queſtions, qui étoient très-capables de rallumer la Guerre. Le Miniſtre Ferrier s'y donna mille mouvemens par leur ordre, pour faire inſérer aux Proteſtans, parmi les Articles de leur Confeſſion, que le Pape eſt l'Antechriſt. Eſt-ce l'eſprit de Re-

(11) Il ne faut plus s'embarraſſer à chercher de quoi juſtifier le Duc de Bouillon. Son Hiſtorien lui-même abandonne ſa défenſe, depuis la déposition du Comte d'Auvergne. *Liv.* 5.

Digitized by Google

1603. ligion ; n'eſt-ce pas plûtôt viſiblement, celui de cabale & de diviſion, qui préſidoit à la déciſion de ce dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les Univerſités de l'Europe ? Ce ſcandale ne fut pas ſi-tôt porté juſqu'aux oreilles du Roi ; qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à ſon retour de Normandie, d'arrêter cette licence des Réformés ; & d'empêcher ſur toutes choſes, qu'on ne décidât le nouveau Point de Foi (12) Villeroi m'en fit encore des inſtances par ſon ordre. J'en écrivis à Saint-Germain (13) & à Deſbordes : & je ne ſçais ſi ce fut ſur les raiſons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination ; ou pour ne pas irriter Henry, qu'ils voyoient réſolu de ne les pas épargner ; mais enfin ils ſupprimerent l'article en queſtion. Je crois que le Pape en eut toute la peur ; car il s'en courrouça ſi fort, que Sa Majeſté n'eut pas peu de peine à l'appaiſer : & c'eſt peut-être à cet incident que les Jéſuites ont eu la principale obligation de leur rétabliſſement en France. Le Saint Pere eut la conſolation de voir ſon Domaine ſe remplir de nouveaux Moines de toute eſpéce ; Auguſtins Réformés, Récolets, Carmes-Déchauſſés, Freres Ignorans ; & dans l'autre ſexe, Feuillantines, Carmelites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'Ordres Religieux inſtitués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On ſera moins ſurpris de la hardieſſe des Proteſtans, en cette occaſion, lorſqu'on ſçaura qu'ils eurent celle de propoſer au Roi leur médiation, en faveur de certains Princes étrangers, dont Sa Majeſté n'avoit pas lieu d'être ſatisfaite. Je ne ceſſois de leur répéter, que cette mutinerie retomberoit quelque jour ſur eux ; & qu'ils s'en ſentiroient longtemps : mais ils avoient leurs Prophètes, dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, La-Trémouille, Leſdiguieres & Du-Pleſſis, pour leur faire fermer l'oreille à mes repréſentations, & pour me rendre l'objet de leur averſion ; alloient ſemant par-tout, que je ſacrifiois en toute occaſion

(12) Voyez la Vie de Du-Pleſſis-Mornay, *liv. 2. pag. 296.* où l'on voit les démarches de Mornay dans ce Synode, pour faire recevoir ce dogme abſurde.

(13) Députés du Parti Calviniſte, pour réſider à la Cour ; ſelon l'uſage de ce temps-là.

Digitized by Google

cette même Religion, pour laquelle je feignois d'être si zèlé ; & que je m'enrichissois par-là, de tous les biens & dignités, que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoit pas non plus les Catholiques, si l'on excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité : ainsi par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place ; je l'avoue franchement, de tous côtés je perdois ma peine. 1603.

Pendant le fort de ces plaintes des Protestans à mon sujet ; j'allai un jour trouver Sa Majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la première galerie qui touche à sa chambre, se promenant du côté du balcon, avec M. le Duc de Montpensier, le Cardinal de Joyeuse & le Duc d'Epernon : il me fit signe d'approcher ; & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois Messieurs. Je ne répondis que par un compliment : » Nous parlions, me » dit le Roi, du Gouvernement de Poitou ; & ils me con» seilloient de vous le donner : l'auriez-vous bien cru ? eux » étant si bons Catholiques ; & vous si opiniâtre Hugue» not. « Je ne sçavois pas seulement que ce Gouvernement fût à remplir ; Sa Majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin qui étoit Gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort vieux & très-infirme : il comptoit alors se défaire du sien : mais faisant réfléxion que tous ses biens y étoient situés ; il rendit la parole à Malicorne : & tous deux étoient venus remettre ce Gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfans naturels.

Henry voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préféroit pour remplir cette place, à toute autre personne ; & encore à des personnes, qui le touchoient de si près. Je n'eus rien à alléguer, que la connoissance qu'avoit Sa Majesté, de ma fidélité & de mon ardeur à la servir. Le Roi reprit, que c'étoit précisément parce que j'étois Huguenot ; mais Huguenot raisonnable, & zèlé pour le bien de ma Patrie : Qu'en cette qualité, les Protestans ne pouvoient qu'être fort contens de son choix : mais qu'il comptoit que tout le Royaume ne le feroit pas moins ; parce que

Digitized by Google

1603. de mon côté, je ſçaurois leur inſpirer de meilleurs ſentimens : que je leur ferois connoître leur Roi ; leur apprendrois à le reſpecter, à ſe fier à lui, & à l'aimer : & qu'en faiſant paſſer par mes mains, les gratifications qu'il accordoit aux principaux Membres de ce Corps ; on détruiroit l'autorité, que le Duc de Bouillon s'étoit conſervée parmi eux. Sa Majeſté ajoûta, ſans doute à cauſe des trois Meſſieurs préſens, auſquels venoient de ſe joindre Briſſac, Ornano & Roquelaure ; Que quoiqu'elle ſe ſentît affectionnée à ſa Religion, juſqu'à deſirer avec la plus forte paſſion, de la voir embraſſer par tous les Huguenots, & principalement par moi ; cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit ſervi de ce Corps, & ſur-tout des Villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppreſſion de l'Eſpagne ; pour l'aider à faire valoir ſes droits ; & pour ſauver ſa vie même, des fureurs de la Ligue : que cette raiſon faiſoit, que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces Villes n'avoient plus rien conſervé de leurs premiers ſentimens d'honneur ; il croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications, qu'il leur avoit toujours faites, pour leurs fortifications & leurs Collèges. Ce Prince rapporta pluſieurs traits d'un inviolable attachement de la Province de Poitou à ſon Prince légitime, au temps dont il parloit ; » lorſqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons, ni les brouillons : « & il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit perſuadé que le bien du Royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Proteſtans.

Sa Majeſté me dit enſuite, que je pouvois traiter avec Meſſieurs de Lavardin & Malicorne ; en répétant, qu'elle aimoit mieux, pour le bien de ſon ſervice, me donner ce Gouvernement, qu'à ſes propres enfans. Chacun des Aſſiſtans dit un mot, en ſigne d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole, ou du geſte ; & je vins travailler à la concluſion. Je dépêchai Montmartin vers Meſſieurs de Lavardin & de Malicorne : & il s'y prit ſi adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à propos à ceux qui leur ſervoient de Conſeil ; je tirai d'eux ce Gouvernement pour vingt mille écus. Sur leur démiſſion, De-Freſne m'envoya le 16 Décembre, les Proviſions de Gou-

Digitized by Google

verneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois &c : Ce qui me fit un revenu de trente mille livres, en Gouvernemens : ſçavoir, douze mille livres, ceux de Mante & de Gergeau, dont j'étois déja pourvu ; tous deux aſſez lucratifs, pour des Gouvernemens particuliers ; principalement Gergeau, à cauſe des Garniſons : & dix-huit mille livres, celui de Poitou : J'ai pourtant toujours compris dans cette ſomme, le revenu de mes deux Charges de Surintendant des Fortifications & des Bâtimens. 1603.

Je n'omettrai point ce qui ſe fit cette année en France, pour l'établiſſement des Manufactures d'étoffes, ſur-tout des étoffes de ſoie. Henry qui embraſſoit avec paſſion, tout ce qui lui ſembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du Royaume, ſe laiſſa perſuader par les Bourgs & des Cumans, qu'il n'y avoit rien de ſi facile, non-ſeulement que de ſe paſſer des Pays Etrangers, pour nous fournir ce qui ſe conſomme en France d'étoffes de ſoïe, qu'on étoit dans l'uſage d'aller chercher au loin ; mais encore de faire chez les Etrangers un Commerce conſidérable de cette Marchandiſe. Il ne falloit pour cela, diſoit-on, que faire venir chez nous des Ouvriers en ſoie ; y multiplier la ſemence des vers ; planter des Meuriers ; & conſtruire de grands Bâtimens, propres à ces ſortes de Manufactures. Je me récriai fortement contre ce Projet, que je n'ai jamais goûté : mais le Roi étoit prévenu ; tout ce que je pus dire, fut inutile.

Je me ſouviens qu'un jour, que Sa Majeſté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arcenal, pour convenir avec moi des moyens de faire cet établiſſement, qui entraînoit de grandes dépenſes ; nous conteſtâmes enſemble aſſez vivement. » Je ne ſçais pas, me dit-il, voyant que je recevois toutes les propoſitions qu'il me faiſoit à ce ſujet, avec cet air froid & réſervé, qui m'étoit ordinaire, lorſque je n'étois pas de ſon avis ; » Je ne ſçais pas quelle fantaiſie vous a » pris, de vous oppoſer à un deſſein, propre à embellir & à » enrichir le Royaume, à détruire l'oiſiveté parmi le Peu- » ple ; & dans lequel je trouve de plus ma ſatisfaction. « Je répondis au Roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit ſi ſenſiblement, que ſi j'avois vu d'ailleurs de la poſſibilité dans le projet de la Soie, je me ſerois contenté

1603. de lui repréſenter, qu'il achetoit cette ſatisfaction un peu cher; & qu'elle faiſoit tort à celle qu'il s'étoit promiſe de l'éxécution des grands deſſeins, que j'avois ébauchés par ſon ordre avec le Roi d'Angleterre : Mais que je le priois de ne pas me ſçavoir mauvais gré, ſi j'oſois être d'un ſentiment contraire, ſur cette gloire & cette utilité, qu'il venoit de dire qui réſulteroient de cet établiſſement : & je lui demandai s'il auroit agréable, que je lui en expoſaſſe les raiſons. » Ouï-» dà, je le veux bien, me dit-il : mais à condition que vous » entendrez auſſi les miennes après : car je m'aſſûre qu'elles » vaudront mieux que les vôtres. « Je fis donc faire à Sa Majeſté, à peu près les obſervations ſuivantes.

C'eſt par une ſage diſpoſition de la Providence, qui a voulu que tous les Peuples de la Terre, ou d'un Continent, fuſſent attachés les uns aux autres, par leurs communs beſoins; qu'une Contrée ſe trouve propre à rapporter telle choſe; & celle-ci, une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de ſe voir ſi heureuſement diſtinguée dans ce partage; qu'excepté peut-être l'Egypte, c'eſt le pays le plus univerſellement abondant en ce qui eſt de néceſſité, ou de ſimple commodité pour la vie, qui ſoit au reſte de la Terre. Ses bleds, grains & légumes; ſes vins, cidres, lins, chanvres, ſels, laines, huiles, paſtels; cette quantité innombrable de gros & menu Bétail, dont l'homme fait ſa nourriture la plus ordinaire; la mettent en état, non-ſeulement de n'avoir rien à envier à ſes Voiſins, ſur chacune de ces denrées; mais même de le diſputer à ceux, qui ſont de quelques-unes d'elles, leur commerce unique: telles que ſont l'Italie, l'Eſpagne, la Sicile.

Il eſt vrai que ſon Climat lui refuſe la ſoie. Le Printemps y commence trop tard; & y eſt preſque toujours, d'une humidité extrême: Et cet inconvénient, abſolument irrémédiable, ne regarde pas moins les vers à ſoie, qui par cette raiſon n'y éclоſent que difficilement; que les Meuriers dont ces Inſectes ſe nourriſſent, qui demandent une température d'air fort douce, dans la ſaiſon où ils pouſſent leurs feuilles. La peine à les multiplier, dans une Contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort grande: Pendant cinq ans aumoins, qu'il leur faut pour leur aſſûrer la vie; on riſque de perdre

perdre ſon temps, ſon travail, & le produit de la terre qu'on y deſtine. Mais ces difficultés, qui doivent nous rebuter, par l'impoſſibilité preſqu'abſoluë qu'elles apportent à cette entrepriſe, doivent-elles autant nous fâcher ? Voilà de quoi il s'agit. 1603.

Il eſt certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre, ne laiſſent en France d'oiſifs, que ceux qui veulent l'être abſolument. Ainſi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oiſiveté du Peuple, ſeul digne d'attention en cette matière, s'il étoit fondé. Que fait on encore, en préſentant à ce Peuple, la culture de la ſoie pour l'éxercer ? Premierement, on lui fait quitter une profeſſion, d'un revenu aſſûré & abondant, pour un autre, d'un produit caſuel & douteux ; & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la premiere : parce qu'on n'eſt que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux, tel qu'eſt celui de l'Agriculture, conſidéré dans toutes ſes parties, pour un autre qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la ſoie. Mais cela même eſt une ſeconde raiſon, qui montre combien il eſt dangereux de laiſſer les Peuples de la Campagne s'y occuper. On a remarqué de tout temps, que les meilleurs Soldats ſe tirent de ces familles de robuſtes Laboureurs, & d'Artiſans nerveux : Subſtituez-y des hommes, qui ne connoiſſent qu'un travail, que des enfans peuvent faire ; vous ne les trouverez plus propres pour l'Art Militaire, qui demande, ſuivant la remarque que j'en avois ſouvent entendu faire à Sa Majeſté elle-même, bon juge en cette matiere, une conſtitution forte, entretenuë par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps : Et cet Art militaire, la ſituation de la France & ſon état Politique, lui font une néceſſité indiſpenſable d'empêcher avec le dernier ſoin, qu'il ne vienne à dépérir, ni dégénerer.

En même-temps que vous énerverez les Peuples de la Campagne, qui en toute maniere ſont les vrais ſoûtiens de l'Etat ; vous introduirez par ceux de la Ville, le luxe avec toute ſa ſuite, la volupté, la molleſſe, l'oiſiveté, & cette ruine domeſtique, qui n'eſt point à appréhender pour ceux qui ont peu, & qui ſçavent ſe paſſer à peu. Eh ! n'avons-nous

1603. pas déja en France, un assez grand nombre de ces inutiles Citoyens, qui sous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes?

Ce qu'on objecte sur les sommes immenses d'argent, qui passent de France dans les Pays Etrangers, pour l'entretien de ce luxe, est une preuve de ce que je viens d'observer; & ne rend point juste, la conséquence qu'on prétend en tirer. Veut-on raisonner juste sur l'inconvénient, qui naît de cet achat & de ce transport de Marchandises précieuses? On verra que tout ce qu'il y a de mieux à faire, est de s'en passer tout-à-fait, & d'en défendre rigoureusement toute entrée en France: de fixer en même-temps, par de bons & sévères Règlemens, la qualité des habits & des ameublemens; & de remettre toutes choses à cet égard, sur le pied où elles étoient du temps de Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. (14) La nécessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes, plûtôt que d'autres, n'est qu'un vice de fantaisie; & le prix qu'on y met, est un mal qu'on se fait à soi-même, avec pleine connoissance: Et quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en premiere source, ce qu'on appelle les Modes, verroit à notre honte, qu'un petit nombre de gens, de la plus méprisable espèce qui soit dans une Ville, laquelle renferme tout indifferemment dans son sein; pour qui, si nous les connoissions, nous n'aurions que le mépris qu'on a

(14) Il fut porté à différentes fois sous le regne de Henry IV. plusieurs de ces Edits; sur lesquels les Marchands de soie de Paris, firent inutilement plusieurs représentations au Roi & à M. de Rosny. Les Mem. Hist. de France rapportent la maniere dont ce Ministre reçut » le sire » Henriot, qui portoit la parole, » bon & ancien Marchand; dont la » façon & l'habit sentoient la simpli- » té & prud'hommie de ces bons » Marchands du temps passé..... » Le lendemain, dit cet Ecrivain, » ils allerent trouver M. de Sully, » qui ne leur fit réponse que de dé- » dain & de mocquerie: Car ce bon » homme Henriot ayant mis un ge- » nouil en terre, ledit Seigneur le releva aussi-tôt; & l'ayant tourné » de tous côtés, pour mieux contem- » pler son habit à l'antique, vêtu de » sa petite robe de Marchand des » bonnes fêtes, doublée de taffetas, » son saye & le reste bigarré de di- » verses sortes de soies, comme on » l'a vu autrefois aux Marchands, » lui dit: Eh! comment, mon bon- » homme, venez-vous ici avec vo- » tre Compagnie, pour vous plain- » dre; vû que vous êtes plus brave » que moi? Voici du damas; voici » du taffetas, &c: Et tournant tout » en risée, ne purent avoir aucune » raison; tellement que s'en retour- » nans, i's disoient: le Valet est plus » rude & plus glorieux que le Mai- » tre. « *Tom. 2. pag.* 178.

pour les gens ſans mœurs, où la pitié qu'on a pour les fous diſpoſent pourtant de nos bourſes, & nous tiennent aſſujettis à tous leurs caprices. 1603.

Mais ce n'eſt pas ſur les ſeuls habillemens de ſoie, qu'il ſeroit beſoin que la main du Prince agiſſe. Il y auroit bien une autre réforme à faire ſur les diamans, pierreries, ſtatuës, tableaux, &c; ſi l'on ſe plaint que l'Etranger nous épuiſe d'or & d'argent: ſur les équipages, les vaiſſelles, les meubles, & autres Piéces où ces matieres s'emploient; ſi l'on enviſage la prodigieuſe conſommation qui s'en fait en France; ſi l'on éxamine ce qui s'en dépenſe follement, en jardins, bâtimens, ouvrages ſomptueux, feſtins, liqueurs, parfums; que ſçais-je? Offices éxorbitamment achetés; mariages mis comme à l'enchere: Car ſur quoi ne trouveroit-on pas à travailler? Les Manufactures Etrangeres n'emportent pas la dixiéme partie de l'or qui ſe diſſipe en France, ou qui s'y prodigue, ſans la moindre néceſſité. Les ſeules opérations qu'il y auroit à faire ſur la Robe & la Finance, nous jetteroient dans une digreſſion infinie. Ces deux Corps, dont il ſemble que l'un doive être le dépoſitaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés, que pour anéantir l'un & l'autre. La richeſſe n'eſt connuë que d'eux: & ſeulement par l'uſage qu'ils en font; on connoît comment elle leur eſt venuë. Les anciens Chanceliers, Premiers Préſidens, Conſeillers d'Etat, & autres Chefs de la Juſtice & de la Finance; s'ils revenoient ſur la Terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'ui: leur nom eſt tout ce qu'ils ont de commun avec eux. (1)

(1) Quoique la ſoie & les autres inſtrumens du luxe, ne ſoient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais uſage qu'on en fait: cependant comme il eſt réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais, qu'un bon uſage; on ne ſçauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention, & à la pureté de la Morale de l'Auteur. Les rigides défenſeurs de la Morale Chrétienne, ſont & ſeront toujours de ſon ſentiment: Mais il faut avouer que les Politiques mêmes les plus ſévéres de notre temps, penſent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant, dans les éxemples de l'Antiquité, qu'on allégue contre le luxe; pour le temps où on les cite; encore moins pour celui-ci. D'autres cauſes ont produit, ſelon eux, les révolutions qu'on lui attribuë: & ces cauſes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conſéquemment plus arriver; comme en effet elles n'arrivent plus. La multiplica-

1603. Je traitai cette matiere, avec toute l'étenduë poſſible ; pour faire entrer le Roi dans mes ſentimens : mais je ne le perſuadai pas. » Sont-ce-là, me dit-il, les bonnes raiſons que » vous avez à m'apporter ? J'aimerois mieux combattre le » Roi d'Eſpagne en trois batailles rangées, que tous ces Gens » de Juſtice, d'Ecritoire & de Ville, & ſur-tout leurs Fem- » mes & Filles, que vous me jetteriez ſur les bras, avec tous » vos bizarres Réglemens. Vous le voulez abſolument, Sire, » lui repliquai-je : je ne vous en parlerai plus : le temps & la » pratique vous apprendront que la France n'eſt point fai- » te pour ces coliſichets. « Je me réduiſis à faire du moins changer à ce Prince, le deſſein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles & toute cette enceinte, pour la faire ſervir à la conſtruction des nouveaux Bâtimens qu'il projettoit, pour ſes Ouvriers en ſoie. Je lui repréſentai qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à conſtruire : Je le fis même ſouvenir, que jettant enſemble les fondemens d'un deſſein plus juſte & bien plus noble, nous avions deſtiné les Tournelles pour un autre Bâtiment, d'un genre bien différent. (16) » Alors comme alors, « me répondit Henry : & c'eſt tout ce que j'en pus tirer. Il ſuivit Zamet, qui étoit

tion des matieres d'or & d'argent en Europe, occaſionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le Nouveau-Monde, & dont elle s'eſt enrichie depuis deux ſiecles ; a introduit, par un effet tout naturel, le Luxe, ou ſuperflu, lequel n'eſt qu'un contr'échange néceſſaire de l'argent, qui ſans cela, demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en eſt trouvée changée : Elle a eu une influence indiſpenſable ſur le Gouvernement ; & même elle n'a laiſſé à un Etat, pour ſe rendre floriſſant, que le moyen du Commerce, qui ouvre toutes les portes au Luxe. Celui-cy ne devient abus, que lorſqu'il ne ſe trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du Commerce. L'expérience d'ailleurs a montré, mieux que tous les raiſonnemens, qu'il n'eſt incompatible, ni avec l'ordre, ni avec la ſubordination, ni avec l'humeur guerriere.

Pour la Soie : quand même on penſeroit avec M. de Sully, que la France n'eſt pas propre à la former ; ſon raiſonnement eſt toujours défectueux, en ce qu'il ſemble ignorer ce que la main d'œuvre ajoûte à la matiere premiere ; & de quel profit elle eſt pour ce Royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule ; il ne faudroit que le renvoyer à nos Manufactures d'Etoffes de ſoie à Lyon, à Tours &c : Et malgré ce que dit ici l'Auteur ; ce ſera toujours un fort grand ſujet de louange pour Henry IV. que cet établiſſement des Manufactures d'étoffes de toute eſpece, qui a commencé ſous ſon Régne. Voyez ſur cet Article, *l'Eſſay Politique ſur le Commerce, ch. 9. pag. 105. ſeconde Edition* 1736.

(16) Ce Bâtiment étoit la conſtruction d'une magnifique Place, de ſoixante-douze toiſes en quarré,

1603.

venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner, qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avouë : je voyois avec un regret profond, diſſiper un argent, qui auroit pu être ſi utilement employé. J'ai calculé ce que Henry dépenſoit ordinairement chaque année, en Bâtimens, pour ſon jeu, pour ſes Maîtreſſes, pour ſes chiens de chaſſe ; & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cens mille écus : ſomme ſuffiſante pour entretenir quinze mille hommes d'Infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même ; au hazard de le réfroidir à mon égard. Il me commanda de donner ſix mille livres à Madame de Verneuil : trop heureux encore, d'acheter à ce prix, la paix dans le ménage, entre ſon Epouſe & ſa Maîtreſſe, qui heureuſement ne fut point troublée cette année ! On crut longtemps, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la Reine étoit redevenuë groſſe : ce qui ne ſe trouva point : Le Roi me fit l'honneur de me le mander.

Je mets au nombre des choſes faites contre mon opinion, la Colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune ſorte de richeſſe à eſpérer, de tous les Pays du Nouveau-Monde, qui ſont au de-là du quarantiéme dégré de Latitude. Ce fut le Sieur (17) Du-Mont, que Sa Majeſté mit à la tête de cette expédition.

qu'on devoit appellet *Place de France:* L'on y ſeroit entré par huit ruës, larges de ſix toiſes, portant le nom d'autant de Provinces. On en forma le deſſein en 1608. La mort de Henry le Grand empêcha qu'il ne fût éxecuté : ou du moins il ne l'a été qu'en partie, par la Place-Royale, ſous le Régne ſuivant.

(17) Voyez dans le Septénaire, la deſcription du voyage, que fit en Canada le Sieur Du Mont. Il s'y trouve auſſi une Relation des mœurs des habitans de cette partie du Nouveau-Monde ; mais peu fidèle, & remplie de fables. M. de Sully ſe trompe encore en ce point : Nos Colonies nouvelles en ſont la preuve. Nous renvoyons ſur toute cette matiere, à l'Eſſay Politique ſur le Commerce.

Liberté & Protection : ces deux mots, qui renferment les ſeuls vrais moyens de rendre floriſſant le Commerce intérieur d'un Etat, peuvent s'appliquer, en un autre ſens, au Commerce qui ſe fait dans les deux Indes : C'eſt-à-dire, comme le marque en quelques endroits, l'Auteur de ces Mémoires, qu'aucune des Nations commerçantes de l'Europe n'en doit être excluë ; mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment : Et que le moyen d'en tirer tout le parti poſſible, eſt de l'éxercer par des privilèges excluſifs, accordés non à de ſimples particuliers, mais à des Compagnies entieres, agiſſant ſous le nom & par l'autorité du Roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer, que c'eſt ſous le régne de Henry le Grand, & l'année ſuivante, que fut établie en France la premiere

1603. Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gerard-le-roi. L'Edit, dont la date eſt du 1. Juin 1604. accorde pluſieurs ſortes d'exemptions & de privileges à cette Compagnie. Les cinquiéme & ſixiéme Articles ſont remarquables, en ce qu'il y eſt porté, que les Gentilshommes pourront entrer dans cette aſſociation, ſans déroger. La difficulté de trouver les fonds néceſſaires, la déſunion des Aſſociés, & toutes les autres cauſes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établiſſement; firent dès ce temps-là, qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit propoſé: Il étoit reſervé au celebre M. Colbert, de le rendre plus ſolide & plus durable. L'hiſtorique de cette Compagnie, dont on connoît aujourd'hui plus que jamais tous les avantages, me meneroit trop loin; & ſe voit d'ailleurs dans pluſieurs bons Ouvrages.

Fin du ſeiziéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma Charge m'obligeoit ; c'eſt de préſenter à Leurs Majeſtés deux bourſes de jettons d'argent, en leur faiſant le ſalut ordinaire le premier jour de l'année. J'entrai de ſi grand matin dans leur chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourſes d'argent, j'en avois fait faire deux de jettons d'or, qu'Elles reçurent avec plaiſir. Roquelaure, Frontenac & La-Varenne étant entrés dans ce moment, l'on ne parla que de ces jettons d'or ; dont l'emblême étoit une grenade ouverte, & la deviſe faiſoit alluſion à un trait ſur Darius (1) & Zophire, connu dans l'ancienne Hiſtoire. Cette idée 1604.

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jettons, comme n'ayant rien d'intéreſſant : je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaiſir, peuvent voir la ſuite de ces jettons, à la page ſixième du ſecond volume des anciens Mémoires, où l'Auteur les a raſſemblés.

Digitized by Google

1603. fut d'autant plus du goût du Roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant de tâcher d'y faire entrer. Sa Majesté me fit présent le lendemain de son portrait dans une boëte ornée de diamans; & la Reine envoya à mon épouse une chaîne de diamans parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de Madame la Duchesse de Bar, (2) sœur unique de Sa Majesté, qui arriva dans le commencement de cette année, fut le premier évènement auquel la Cour s'intéressa. Henry en parut sensiblement touché : il en porta le grand deuil; & il voulut, non-seulement que toute la Cour le

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort : d'autres l'attribuënt à des potions, que la Princesse prit pour devenir mere : c'est plûtôt, parce que les Médecins de Nancy la traiterent comme grosse, quoiqu'elle ne le fût point. André Du-Laurens, que le Roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux : mais la Princesse étoit elle-même si fort persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle résistat à tous les remèdes; s'imaginant que ce Médecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvû qu'on pût conserver cet enfant prétendu : elle persista dans cette idée & dans ces sentimens, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours : « Sauvez mon fruit. « Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une grossesse véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure; d'où s'étoit ensuivi une inflammation; pour n'avoir pas appliqué les remèdes propres à la dissiper.

Cette Princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit de nouvelles mariées, ou qu'elle en entendoit parler; elle faisoit ce vœu en leur faveur, qu'elles aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répétoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus*, en celui de *Deus* : *Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major : hanc Venus, ut vivat, vestibat ipsa facem.* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la Reine Jeanne d'Albret, sa Mere. Le Pape venoit enfin d'accorder cette Dispense, si long-temps sollicitée : mais la Duchesse mourut, avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henry IV. trouva fort mauvais que le Nonce du Pape, au lieu du compliment de condoléance, qu'il recevoit de tous les Princes de l'Europe, sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de Sa Sainteté, sur le salut de cette Princesse, morte hors le sein de l'Eglise : & il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieusement, que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa Grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit en état d'entrer dans le Ciel : « Je ne mets point; dit-il, le salut de « ma Sœur en doute : « *De-Thou & Chronol. Septén. ann.* 1604.

C'est contre l'opinion de ces Historiens, qu'Amelot de La-Houssaye dans ses notes sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, avance en plus d'un endroit, que cette Princesse n'aimoit pas plus son Mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément,

1604.

le portât auſſi ; mais il le fit encore prendre au Premier Gentilhomme & aux Officiers de ſa Chambre, au Grand-Maître & aux Officiers de ſa Garde-robe, aux Pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier : & la même diſpoſition s'obſerva dans toute la Maiſon de la Reine.

Madame la Ducheſſe de Bar avoit laiſſé, en ſortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, ſans doute, parceque cette Princeſſe avoit été prévenuë par la mort ; puiſqu'elle avoit envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés & ſervir à ſatisfaire ſes Créanciers, qui avoient fait arrêt, tant ſur les maiſons, que ſur les meubles & autres effets de Madame. Ces maiſons conſiſtoient en ſon hôtel de Paris, une maiſon à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le Roi ſon Frere lui avoit fait préſent : & entr'autres meubles, il y avoit dans ſa galerie, ſa chambre & ſes cabinets, des Tableaux qui méritoient d'être conſervés dans les Maiſons Royales, & que le Roi ſouhaitoit avoir pour cet effet : mais on lui avoit fait les dettes de la Ducheſſe, ſi conſidérables, qu'il ne crut pas devoir penſer à ſes meubles, avant qu'elles les euſſent liquidées : elles ne ſe trouverent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai enſuite, par commiſſion de Sa Majeſté, à faire l'inventaire des meubles & des joyaux de cette Princeſſe. Ce qui rendoit cette diſcuſſion embarraſſante, outre la nature différente des dettes & des effets ; c'étoit la ſpécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci, le Roi de France & le Duc de Bar ; & la revendication qu'ils faiſoient l'un & l'autre, des bagues que la Princeſſe avoit engagées à Paris. Un Mémoire très-exact, que Madame de Pangeas nous communiqua, des bagues & joyaux de Madame, ſoit avant, ſoit depuis ſon ar-

ſément, que le but du voyage que fit le Duc de Bar à Rome, étoit moins de ſolliciter la Diſpenſe de ſon mariage, que de l'empêcher, mais que le Pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'Hôtel dont il eſt parlé ici, eſt l'Hôtel de Soiſſons, appellé auparavant l'Hôtel de la Reine ; parce qu'il avoit appartenu à la Reine Catherine de Medicis, qui le laiſſa par legs à ſa petite-fille Chriſtine de Lorraine : mais à cauſe des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601. & acheté par Madame la Ducheſſe de Bar. il fut revendu en 1604. cent mille livres, ou environ, à M. le Comte de Soiſſons ; dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1614. pour dot, au Prince Thomas-François de Savoie-Carignan, Grand-pere du Prince Eugene.

1604. rivée en Lorraine, & de la consistance de ses meubles de France; fut la piéce qui nous conduisit dans cet Inventaire. Le tout fut éxactement vérifié, en présence de deux ou trois personnes du Conseil, nommées par Sa Majesté, & des Commissaires de M. le Duc de Lorraine : & cela fait, chacun des deux Princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir de ces effets. Sa Majesté destina l'Hôtel de Paris à être vendu : aussi-bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat : la somme qui proviendroit de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier Vendeur avec tous les autres Créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le Roi à la Reine en propre; & celle de Saint-Germain à la Marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvoit être consommée si-tôt; & que les Créanciers demandoient des sûretés : il fut convenu de leur consentement, entre les deux Princes, que les bagues & joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains; sans aucune autre caution que ma parole. Ils y resterent jusqu'à l'année suivante, que la Reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé, par un Acte daté du 28 Juin 1605. & signé de Des-Marquets & de Bontemps.

Je vais satisfaire à la promesse que j'ai faite, de parler du rétablissement des Jésuites. Malgré l'Arret, qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance; ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la Cour, & de s'y faire, jusques dans le Conseil même de Sa Majesté, un fort grand nombre de Protecteurs & de Partisans; dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes & presque continuelles du Pape, de la Maison entière de Lorraine, & d'une infinité d'autres personnes, soit du Royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henry d'y résister : il faut même convenir que ce Prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques Jésuites auſquels ce qui s'étoit passé l'année précédente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui; en avoient profité avec tant d'adresse, qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir, (3) & même, jusqu'à approcher

(3) Ce fut principalement par leur talent pour la Prédication, que les Jésuites se firent voir avec tant de plaisir, à la Cour & à Paris. Ceux qui furent nommés ici, étoient tous d'excellens sujets. Nous parle-

1603.

enſuite de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainſi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choiſis avec tout le diſcernement d'une Société, qui ſe connoît bien en hommes, étoient les Peres Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre: car le Pere Gonthier ne ſe montra pas d'abord: le caractère de ſon eſprit, plus ardent que ſouple, n'étoit pas alors de ſaiſon.

Lorſque les Jéſuites ſe furent aſſûrés de cette manière, d'une grande partie de la Cour; & qu'ils crurent pouvoir ſe flater que ce qui leur reſtoit d'ennemis dans le Conſeil, ou ſeroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une propoſition, qu'on ſçauroit être agréable au Roi: ils préſenterent en forme leur Requête à Sa Majeſté; qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à Monſieur le Connétable, d'aſſembler chez lui un Conſeil, compoſé de M. le Chancelier, Meſſieurs de Château-neuf, Pont-carré, Villeroi, Maiſſes, le Préſident De-Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin; pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zèlé ſolliciteur des Jéſuites, les propoſitions de la Société, & les raiſons ſur leſquelles elle s'appuyoit; en délibérer, & lui en faire ſon rappport. (4)

rons bien-tôt du Pere Cotton. Le Pere Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un Provençal, de beaucoup d'eſprit & de conduite; & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le Nonce du Pape, au rétabliſſement des Jéſuites. » Ce Jéſuite faiſant reſ» ſouvenir Henry IV. qu'il avoit » promis de les rappeller en temps: » Sire, lui dit-il, il eſt temps: car » il y a neuf mois que vous l'avez » promis: les femmes accouchent » au bout de neuf mois. Comment! » Pere Mayo, lui répondit ce Prin« ce, ne ſçavez-vous pas que les Rois » portent plus long-temps que les » femmes. « *Chron. Septén. ann.* 1603.

(4) Le Parlement de Paris ayant été informé de la réſolution du Roi, au ſujet du rétabliſſement des Jéſuites, députa vers Sa Majeſté, le Premier Préſident de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le diſcours de ce Préſident fut très-véhement: On peut en voir la ſubſtance, dans M. de Thou; qui après avoir rapporté en témoin oculaire, ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, entre le Roi & ſon Parlement; ſe plaint d'un Ecrit qu'on répandit alors, ſous le nom de Réponſe du Roi aux Remontrances du Parlement; & qui n'eſt qu'un tiſſu de reproches, de la part de ce Prince, au Premier Préſident, & de louanges des Jéſuites: Sa Majeſté n'ayant rien répondu autre choſe aux Députés du Parlement, ſinon, qu'elle les remercioit du ſoin qu'ils paroiſſoient avoir de ſa vie; & qu'elle ſçauroit prendre toutes les meſures, pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet Ecrit dépoſent en faveur de M. de Thou: mais d'un autre côté, cette Réponſe, vraie ou prétenduë de Henry IV. eſt rapportée dans le quatriéme tome des Mémoires d'Etat de Villeroi, *p.* 400: elle eſt confirmée par

1603. Sa Majeſté avoit bien penſé à moi, pour cette Déliberation : & ſi elle ne m'avoit point nommé à M. le Connétable, avec ces autres Meſſieurs ; c'eſt qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oſerai, ſon premier Valet de Chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me feroit pas plaiſir : Mais Sillery me ſervit ici un plat de ſa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une ſurpriſe ſi naturelle, de ce que ce Conſeil dût ſe paſſer ſans moi ; & il l'aſſaiſonna ſi bien de toutes les perfides louanges, dont ſe ſervent l'envie & la malignité, qu'il mit ce Prince dans la néceſſité de dire, que j'en ſerois auſſi. Le but de ce ruſé Courtiſan, étoit de faire retomber ſur moi ſeul, toutes les ſuites fâcheuſes, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des Jeſuites : Car tout le monde ſentoit bien que le pas étoit gliſſant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery ; & je ne fus pas longtemps, ſans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces Meſſieurs étant aſſemblés, & moi avec eux ; lorſqu'il fut queſtion d'opiner, Bellièvre, Villeroi & Sillery jetterent les yeux ſur moi : & Sillery prenant la parole, dit, que ces Meſſieurs me remettoient l'honneur de la Déliberation ; comme à celui de la Compagnie, qui étoit le plus intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du Roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déja trop bien diſpoſé, acheva de me mettre de mauvaiſe humeur. Au-lieu du compliment, dont un Courtiſan auroit payé ſa flaterie, je répondis ſans déguiſement à ſa penſée : Je dis, que je ne voyois pas de raiſon à changer l'uſage reçu, d'opiner ſelon le rang ; & encore moins, dans un ſujet, où ma Religion devoit rendre mon ſentiment ſuſpect de partialité : à moins que ce ne fût à deſſein de donner dans le public, une interprétation peu avantageuſe de mes paroles ;

Matthieu, Hiſtoriographe de ce Prince, auquel Henry IV. fourniſſoit lui-même des Mémoires pour ſon Hiſtoire. *tom.* 1. *liv.* 3. C'eſt ſur cette autorité, qui eſt d'un grand poids, que le Pere Daniel l'a citée dans ſon Hiſtoire de France, *in-fol. tom.* 3. *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette Réponſe de Henry IV. eſt véritable, du moins quant au fond ; c'eſt que M. De-Thou ne laiſſe pas de convenir, qu'après la réponſe du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregiſtrer ſon Edit ; le Parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregiſtrement, Sa Majeſté fit venir une ſeconde fois les Gens du Roi, auxquels elle déclara ſa volonté avec autorité, & même avec colere ; & qu'enſuite elle envoya André Hurault de Maiſſes, l'un de ſes Sécretaires d'Etat, au Parlement, pour y faire vérifier ſon Edit, ſans aucune modification.

Digitized by Google

comme je ſçavois que pluſieurs des Aſſiſtans s'attendoient à le faire, & même l'avoient déja fait d'avance, par des imputations bien gratuites ſur un ſujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoûtai encore plus clairement, que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de priſe à celui qui me parloit, qu'il l'avoit eſperé : mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'euſſe auparavant conſulté mon Oracle : C'eſt que je voulois effectivement avoir un entretien avec Sa Majeſté, avant que de rien ſtatuer ſur la matiere propoſée. » A ce que je vois, reprit Sillery, en ſoûriant malicieuſement, & feignant d'ignorer le ſens de mes dernieres paroles ; » il faudra que nous attendions à ſçavoir vo- » tre avis, que vous ayez fait un voyage ſur le rivage de la » Seine, à quatre lieuës d'ici : « il déſignoit Ablon, où ſe faiſoient les Aſſemblées des Proteſtans. » Monſieur, lui re- » pliquai-je, votre Enigme n'eſt guère bien enveloppée : Et » pour vous ſatisfaire, je vous dirai que comme en matiere » de Religion, les hommes ne ſont point mes oracles, mais » la ſeule Parole de Dieu ; en fait d'Affaires d'Etat, je n'en ai » point d'autres que la voix & la volonté du Roi, dont je » veux être particulierement informé, avant que de rien » conclurre ſur un ſujet de cette importance. « Je pris enſuite un ton moins élevé ; & en m'adreſſant à toute la Compagnie, j'ajoûtai qu'en effet la précipitation ne pouvoit cauſer ici que de grands inconvéniens. 1603.

Après ce diſcours, qui pouvoit bien paſſer pour cet Acte de Déliberation, que je n'avois pas voulu faire ; le Connétable parla. Profitant de l'ouverture que je venois de lui fournir ; n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre ſervice : car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du Maréchal de Biron, il avoit changé ſa prévention contre moi, en une affection ſincere : il dit, qu'il étoit de mon ſentiment, ſur l'obligation de ſçavoir, avant que de rien ſtatuer, la diſpoſition particuliere de Sa Majeſté : A quoi il ajoûta, qu'il ne ſeroit pas même hors de ſaiſon, de la prier d'aſſiſter aux Déliberations mêmes ; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon, dans le début de la premiere ſéance. Villeroi montrant une impatience d'aller en avant, qui ſurprit tous ceux qui connoiſſoient ſon caractere, dit, que cette affaire ne pou-

Digitized by Google

1604. vant finir que par le rétabliſſement des Jéſuites ; il étoit inutile de traîner la choſe en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ſes forces, le poids de l'intervention de Sa Sainteté, & cautionné la vérité des promeſſes que faiſoit la Société, il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, diſoit-il, référé la choſe à un Conſeil, dont il avoit nommé tous les Membres, pour être contredit; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même, d'avoir anéanti par la force de ſon autorité, un Arrêt du Parlement auſſi ſolemnel, que celui qui avoit été porté contre les Jéſuites : Et il conclut avec la derniere complaiſance, qu'il falloit épargner à Sa Majeſté, l'embarraſſante néceſſité de décider ce point de ſon propre & ſeul mouvement : Villeroi nous faiſoit beaucoup d'honneur à tous ; & le Conſeil lui devoit un remercîment. De Thou fronda cet avis, comme Villeroi avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, Que ſi le deſſein de Sa Majeſté avoit été tel, que Villeroi venoit de le dire, de ne point ſe mêler de cette affaire ; il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propoſitions des Jéſuites à examiner au Parlement, qui en avoit été ſaiſi par Sa Majeſté elle-même : Et faiſant de ces paroles ſon opinion ; il ajouta, Qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi, s'il vouloit éviter, & le blâme qu'il encourroit en agiſſant autrement, & le danger qui en réſulteroit, tant pour l'Etat, que pour ſa Perſonne même : Ce n'eſt pas là aſſurément parler en homme de Cour. Mais ni ſon ſentiment, ni celui de Villeroi, ne furent ſuivis : Le reſte des Conſeillers témoigna d'un ſeul mot, Qu'avant que de paſſer plus avant, ſur le fond, il en ſeroit parlé à Sa Majeſté. Ainſi ſe termina cette Séance.

J'allai le lendemain, chercher à parler à Sa Majeſté, en particulier : & ayant mis tout d'abord ſur le tapis, la Délibération de la veille ; je vis que ce Prince attendoit que je lui diſſe ce que j'en penſois. Je ne balançai point ſur le parti que j'avois à prendre ; & la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jéſuites (5). Je dis à Sa Majeſté, Que je ne comprenois pas comment, après un Arrêt du Parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cauſe auſſi gra-

(5) Il eſt marqué dans les Mſſ. de la Biblior. du Roi, que nous avons déja cités, que Meſſieurs de Sully, de Bouillon, de Maupeou, &c. firent tout leur poſſible, pour détourner le Roi de ſa réſolution.

Digitized by Google

ve & auſſi juſte; elle ſe laiſſoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à attendre, & pour l'Etat, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire ſouvenir du Roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en longs diſcours; je me contentai de ſupplier ce Prince de me diſpenſer de délibérer dans une affaire ſi odieuſe; ou du moins, de me commander ſi abſolument & ſi préciſément ce que j'avois à faire, que je trouvaſſe mon excuſe dans la néceſſité de mon obéïſſance. » Oh » bien, oh bien! me dit Henry, puiſque nous avons le loiſir » de diſcourir là-deſſus, & que vous êtes ici tout ſeul; dites » moi librement ce que vous appréhendez de ce rétabliſſe» mens: & puis je vous dirai auſſi ce que j'en eſpére; afin de » voir de quel côté penchera la balance. « Je voulus encore m'en défendre, en diſant qu'il n'y avoit rien de ſi inutile, que ce que demandoit Sa Majeſté, puiſqu'elle avoit déja pris ſon parti. Il repliqua qu'il ne laiſſeroit pas d'avoir égard à mes raiſons: & enfin, il m'ordonna ſi abſolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer. 1604.

Il n'y a aucun avantage pour l'Etat à eſpérer dans le rétabliſſement des Jéſuites (6) en France, qu'on ne puiſſe ſe promettre de tous les autres Ordres Religieux: & les Jéſuites ont de plus, des raiſons particulieres d'excluſion, fondées ſur les inconvéniens, qui ſuivent de leur établiſſement dans ce Royaume. Ces raiſons & ces inconvéniens ont rapport à quatre Chefs, dont on va d'abord ſentir toute l'importan-

(6) Le Diſcours ſuivant n'a rien de plus, ni même d'auſſi fort, que celui du Préſident de Harlay, qu'on voit dans M. De Thou; ni que tous les autres, dont les Ecrits, ſoit alors, ſoit depuis ce temps-là, ſont remplis, contre les Jéſuites. Je n'en ſens pas moins à le tranſcrire, toute la répugnance, ſur laquelle je me ſuis expliqué dans la Préface de cet Ouvrage. Mais le Lecteur diſtinguera aiſément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de ſimples poſſibilités pour des deſſeins avérés. Dix pages d'une vaine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots: Et pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que ſa paſſion & ſon animoſité contre les Jéſuites. Ce qu'il avance de fer & de poiſon, fait horreur à rapporter, & ſeulement à penſer; & ne peut être ſorti que de la bouche d'un Calviniſte & d'un cruel ennemi: mais il doit d'autant moins nous ſurprendre, que M. de Roſny s'étoit ſolemnellement engagé envers le Roi d'Angleterre, d'agir & parler de la ſorte, lorſqu'il ſeroit queſtion du rétabliſſement des Jéſuites; pour l'intérêt de la cauſe Commune, qui étoit l'Héréſie, & dont il étoit un des plus zélés Partiſans; comme le Roi de la Grande Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'Egliſe.

Digitized by Google

1603. ce : la Religion : la Politique extérieure : la Politique intérieure, ou le Gouvernement du dedans du Royaume : enfin, la Perſonne du Roi.

Ce qu'on peut dire ſur la premiere : c'eſt que l'union & la paix entre les deux Religions dominantes en France, paroiſſant aujourd'hui, à tous égards, le ſeul vrai fondement, ſur lequel doit s'appuyer le ſyſtême, qu'on ſuivra dans le Conſeil ; il faudroit ſuppoſer, en faveur des Jéſuites, qu'ils adopteront ces vuës : Mais c'eſt ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toute autre perſonne, qu'on puiſſe imaginer. Le premier de leurs Statuts les aſſujettit ſi aveuglément à leur Général, ou pluſtôt au Pape ; (7) que quand ils auroient perſonnellement, ſur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent ſe mouvoir que par l'intention de ces deux Supérieurs ; dont l'un, qui eſt le Pape, peut nous faire beaucoup de mal ; & l'autre, qui eſt leur Général, eſt toujours un Eſpagnol naturel, ou Créature

(7) Il faut remarquer par rapport à l'Article de l'Inſtitut des Jéſuites, qui regarde la ſoûmiſſion aveugle à leur Général, que par cette ſoûmiſſion, ou obéïſſance aveugle, on entend 1°. Le Vœu qu'ils font après deux ans de Noviciat. Or ce Vœu eſt préciſément comme celui de tous les autres Religieux. La nature en eſt parfaitement la même ; & l'on ne recommande chez les Jeſuites, que la ſoûmiſſion, l'obéïſſance, que les SS. Peres prêchoient aux Fideles, qui ſe conſacroient plus particulierement au ſervice de Dieu. Au-reſte, cette obéïſſance ne doit être aveugle, que ſur des points de perfection & d'obſervance Religieuſe : Elle ne peut jamais déroger aux Loix naturelles, à celles d'inſtitution Divine, d'inſtitution Eccleſiaſtique, d'inſtitution Civile, pour le bon ordre des Etats.

Par cette ſoûmiſſion ou obéïſſance, on entend encore 2o. Le quatriéme Vœu que font les Profès de la Compagnie, & qu'ils ajoûtent aux trois Vœux ordinaires de Religion. Or ce quatriéme Vœu ne leur impoſe d'autre obligation, par rapport au Souverain Pontife, que celle de lui obéïr ; lorſqu'il leur commandera d'aller travailler au ſalut des ames dans les Miſſions. En voilà toute la ſubſtance ; quoiqu'en diſent une infinité de perſonnes, qui repréſentent tous les jours ce Vœu, avec les traits les plus odieux ; & qui en prennent ſans ceſſe occaſion d'invectiver contre la Societé : *Inſuper promitto ſpecialem obedientiam ſummo Pontifici, circa Miſſiones :* » de plus, je promets une ſpécia- » le obéïſſance au Souverain-Pontife, » touchant les Miſſions : « C'eſt en ces termes que le Vœu eſt exprimé, & qu'il eſt profeté. Il renferme quatre circonſtances, qui en font toute l'étenduë ; & que l'on peut voir dans le Livre de l'Inſtitut des Jéſuites, ou dans ſon abrégé, imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part.* 3. *ch.* 3. *ſect.* 3. Ces circonſtances ſont, 1. Il eſt défendu aux Jéſuites de ſolliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le Souverain-Pontife, afin qu'il les envoie dans une Contrée, pluſtôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéïr ; ſoit qu'on les envoye, ou chez les Turcs, ou chez les autres Infidéles, dans les Indes mêmes ; ſoit qu'ils ſoient obligés d'aller travailler à la converſion des Hérétiques, des Schiſmatiques, ou à la perfection des Fidéles. 3. Ils doivent

ture de l'Eſpagne. Or on ne peut préſumer que le Pape & ce Général des Jéſuites, voient jamais de bon œil la Religion Proteſtante marcher en France ſous ſes Bannieres particulières. Il arriva donc que les Jéſuites, imbus de maximes Ultramontaines, adroits d'ailleurs & intelligens, & pour comble, jaloux de donner la victoire à leur Parti, feront un Schiſme perpétuel dans le Peuple, par leurs Confeſſions, leurs Prédications, leurs Livres & leurs Diſcours : d'où naîtra une altération entre les différens Membres du Corps Politique, qui tôt ou tard reproduira les Guerres Civiles, dont on vient de ſortir. 1604.

Ils ne ſont pas moins capables de ſuſciter des Guerres Etrangeres ; c'eſt le ſecond endroit, par lequel la bonne Politique s'oppoſe à leur rappel. Le Pape porté d'inclination pour l'Eſpagne, ou dépendant malgré lui de cette Couronne, ſur-tout depuis les dernieres invaſions qu'elle a faites en Italie : les Eſpagnols n'ayant de vuës que pour la deſtruction de la Monarchie Françoiſe : les Jéſuites liés avec l'un & l'autre, par principes, par habitude, par Religion : que conclurre de tout cela ? ſinon que la France aura dans ce Corps, un ennemi d'accord avec ſes ennemis pour la renverſer. La Religion rentre une ſeconde fois dans ce motif : en ce que les projets de Henry pour la gloire & la tranquilité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie une armée capable de tirer le Pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Eſpagnole ; & que ce Prince s'aide dans ce deſſein, des Puiſſances Proteſtantes, ſans leſquelles on ne peut rien contre l'Eſpagne ; les Jéſuites ne gouteront jamais un plan de Politique univerſelle, qui rendra les Proteſtans néceſſaires, & les affermira en Europe.

Plûtôt que de voir un pareil deſſein s'éxécuter ; c'eſt le troiſiéme motif ; plûtôt que de paſſer à la haine, qu'ils ſeroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Eſpagne ; ils

doivent partir promptement, autant qu'il dependra d'eux, ſans excuſe & ſans délai. 4. Ils ne peuvent point éxiger de Viatique : mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou ſans argent, ainſi que Sa Sainteté le jugera convenable ; ne conſidérant que le plus grand ſervice de Dieu. Un pareil Vœu a-t'il de quoi autoriſer tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit, à ſon occaſion, d'injurieux contre la Société, depuis deux ſiécles.

1604. chercheront à consumer les forces du Roi, contre ses propres Sujets. Un mal presqu'aussi grand dans l'intérieur du Royaume, c'est que leur accès auprès du Prince, & les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une autre espèce de guerre, contre les Ministres & toutes les personnes en place; sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux Favoris.

Enfin Sa Majesté n'avoit-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poison? Et ignoroit-elle les raisons qu'avoient les Jésuites de lui substituer au Trone de France un autre Prince, qu'ils pussent se flater de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant généraux que particuliers? Si elle en doutoit encore; j'offris de lui en donner la preuve, dans un Mémoire qui m'avoit été adressé de Rome, contre le Cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment: & je me contentai d'ajoûter encore quelques réfléxions que me fournit ce Mémoire.

Le Roi me répondit, qu'il verroit volontiers cet Ecrit; & il m'ordonna même de le lui communiquer: mais il demeura ferme dans son dessein contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit, qu'à un discours, dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer: la première, qu'il n'étoit pas surprenant que les Jésuites se fussent dévoués à l'Espagne; la seule Puissance qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient mépriſés ou détestés presque par tout ailleurs: & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui; ils oublieroient bien-tôt (8) l'Espagne. Sa Majesté avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le Pere Mayus, qui le

(8) Sans vouloir rien imputer aux Jésuites François de ce temps-là; je remarque seulement que Henry IV. jugeoit bien des dispositions, où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne, sur les ruines de la Monarchie Françoise. Au reste, ce n'est point le rapport intime que les Jésuites avoient avec les Etrangers, qui les avoient rendus Ligueurs; c'étoit la situation presente des affaires de la Religion. S'ils crurent, par une suite de l'erreur, qui leur étoit commune avec

lui avoit avoué confidemment, & en même tems confirmé au nom de toute la Société, par les sermens les plus terribles; se soûmettant, pour lui & pour tous ses Confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes Traîtres. 1604.

Henry ajoûta, que tous ces sermens & ces promesses, ne me fermeroient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à répliquer contre ce premier motif: mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, & de la conservation de sa (9) Personne, qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grace les Jésuites, & même les bien traiter; parce que s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France; il n'y avoit rien, à quoi ils ne se portassent contre lui: le crédit, la subtilité, les ressources de ces Peres, furent un point, que Sa Majesté traita fort au long; pour me faire convenir, comme elle en paroissoit convaincuë elle-même, que malgré toutes ses précautions, il resteroit à cette Société, toute bannie & éloignée qu'elle seroit, mille moyens d'attenter à sa vie: ce qui jetteroit ce Prince dans des appréhensions continuelles, qu'il vouloit s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César: *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (10) *une fois, à ceux dont*

la Sorbonne & la plûpart des meilleurs François, devoir chercher de l'appui au dehors; ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la Nation, de la Patrie, de l'Etat, c'est qu'ils croyoient ces relations nécessaires, pour soûtenir les intérêts de la Religion: c'est qu'ils s'imaginoient mal-à-propos, comme plusieurs Catholiques qu'un excès de zèle aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre, pour la défense de la Foi, encore garderent-ils plus de mesures, qu'un grand nombre d'autres; puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des Barricades; & qu'on ne les vit point assister à la Procession ridicule & bizarre de 1590. *Hiſtoire de France du Pere Daniel. Tom.* 3.

Autre observation à faire: c'est qu'on persécutoit les Jésuites en Espagne, comme trop zèles pour la France; tandis qu'en France on leur faisoit un crime, de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le Cardinal Tolet, Jésuite Espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henry IV. & à sa réconciliation avec le Saint Pere: ce qui est prouvé par les Lettres du Cardinal d'Ossat, depuis 1595. jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II. contre les Jésuites, contre le Pere Aquaviva, leur Général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toutes sortes d'affaires.

» (9) Ventre-saint-gris! disoit Henry IV. à ceux qui tâchoient de le dissuader de rappeller les Jésuites; » me répondez vous de ma Person» ne? Ces paroles fermoient la bou» che à tout le monde. « *Mſſ. de la Biblio du Roi, vol.* 9033.

(10) *Inſidias undique imminentes ſubitò ſemel confeſtim fatius eſſe, quam cave-*

1604. *on ſe défie, que d'avoir à ſe précautionner continuellement contr'eux.*

Je compris par ces paroles de Sa Majeſté, & par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée ſur le rétabliſſement des Jéſuites, & que rien ne l'en pouvoit détourner: Ainſi au-lieu de nouvelles objections, que j'aurois encore pu lui faire, en très-grand nombre, & très-ſolides; je lui dis, Qu'il me ſuffiſoit qu'elle eût paru faire dépendre la ſûreté de ſa Perſonne, & le bonheur de ſa vie, du rappel des Jéſuites, pour m'y faire travailler avec autant & plus de zèle, que La-Varenne même; & qu'elle en auroit des preuves, dès que le Conſeil ſe raſſembleroit. La joie parut ſur le viſage de ce Prince, en m'entendant parler ainſi. Et afin que ce ſacrifice que je lui faiſois, ne demeurât pas ſans récompenſe; loin qu'il retombât ſur moi, comme j'avois paru le craindre; il me promit en ce moment deux choſes, ſur ſa parole royale: L'une, que ni les Jeſuites, ni perſonne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Proteſtans; à-moins que je ne la lui conſeillaſſe moi-même: L'autre, que rien ne ſeroit capable non plus, de lui faire éloigner de ſa Perſonne, un Miniſtre dont il ſeroit ſatisfait, de quelque Religion qu'il fût; » & ſur-tout, ajoûta ce Prince, avec une » familiarité tout-à-fait obligeante, un homme, dont je dirois » volontiers, ce que vous me diſiez l'autre jour, que Darius » diſoit de ſon (11) Zopire.« Il m'aſſûra encore, qu'il alloit travailler à faire paſſer dans l'eſprit des Jéſuites, tous les ſentimens qu'il avoit pour moi; & que je connoîtrois, avant qu'il fût peu, de quelle maniere il leur apprendroit à ſe comporter à mon égard.

Je ne ſçais s'il n'y travaillat pas dès le même jour: car je reçus le lendemain matin, une viſite de La-Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jéſuite, qu'il m'aſſûra être encore plus François d'inclination que de nom, vint me baiſer les mains. Je répondis à La-Varennne, qu'il ſçavoit bien que

re ſemper, dit Suetone: Ce qui ne ſignifie pas tout-à-fait, que la mort la moins prévûë eſt la meilleure; comme il y a dans le texte des anciens Mémoires, & qui ſe rapporte mieux à ce qui précède.

(11) Zopire, Satrape Perſe, s'étant fait couper le nez, les oreilles & les lévres, pour faire réüſſir un ſtratagême, qui mit Darius en poſſeſſion de la Ville de Babylone; ce Prince avoit coûtume de dire depuis, *qu'il eût donné vingt Babylones, pour un Zopire. Herodote, liv. 5.*

Digitized by Google

1604.

tout le monde étoit bien reçu chez moi ; & que les Eccléſiaſtiques en particulier, ne s'étoient jamais apperçus de ma Réligion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'impoſoit, de les mieux traiter encore : ſans tout cela, Que le caractère, dont il me dépeignoit ce Jéſuite, lui répondoit qu'il ne ſeroit point réfuſé à ma porte. Ce Jéſuite François, étoit le Pere (12) Cotton, qu'il m'amena dès le jour ſuivant, comme je ſortois pour donner mon Audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé, avec toutes les démonſtrations poſſibles de vénération & de reſpect : Il n'y eut ſorte de louanges & de flateries, dont il ne m'accablât, ſur mon eſprit, ſur mes ſervices, & auſſi ſur la protection, qu'on lui avoit aſſûré, diſoit-il, que j'étois diſpoſé à accorder à ſa Société. Il entremêloit de fréquen-

(12) Pierre Cotton, né en 1564, à Neronde, d'une famille des plus diſtinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée, que l'Auteur cherche à nous en donner, ici & ailleurs. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, & ſingulièrement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réüſſir à plaire. » Le Roi, dit la » Chronologie Septenaire, le prit » en telle affection, auſſi-tôt qu'il » l'eut vû, qu'incontinent il ne ſe » faiſoit rien, qu'il n'y fût appellé. » Il prêcha à Fontainebleau, puis » après dans Paris, où il n'y eut bon- » ne Paroiſſe qui ne l'ait deſiré oüir ; » & de fait auſſi il a une grace at- » trayante, qu'on ne ſe peut laſſer » de l'écouter. «

Il penſa être aſſaſſiné dans ce même temps, par des Pages de Sa Majeſté, qui lui donnerent pluſieurs coups d'épée, comme il venoit en caroſſe au Louvre, parceque quelques Seigneurs de la Cour s'étant plaints au Roi, que des Pages crioient en le voyant paſſer : *Vieille laine, vieil coton* (cri de Paris) ; ce Prince en avoit fait fouetter quelques-uns : Il auroit même fait punir cet aſſaſſinat avec beaucoup de ſévérité, ſi le Pere Cotton n'avoit inſtamment prié Sa Majeſté de leur pardonner : ils furent ſeulement chaſſés de la Cour. » Le Roi, dit le même Ecrivain, en augmenta encore » les faveurs, qu'il faiſoit aux Jéſui- » tes : Il voulut même donner un » Evêché au Pere Cotton, qui fut » cette offre, fit un trait d'état qui » eſt revenu au bien de ſon Ordre, » à ſçavoir de ne pas l'accepter. «

La Chronologie Septénaire auroit parlé plus éxactement, ſi elle avoit dit que le Pere Cotton étoit obligé étroitement de refuſer l'Evêché que le Roi lui offroit, & qu'il le refuſa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée : Car les Jéſuites font un Vœu exprès, de renoncer à ces Dignités Eccléſiaſtiques ; & ils ne peuvent même être diſpenſés de ce Vœu, que par le Souverain Pontife. Le Pere Cotton, à en juger par ſa vie, qu'a écrite le Pere d'Orleans, étoit trop Religieux, pour ſe conduire dans le refus qu'il fit, par d'autres vûës, que par ces principes de déſintéreſſement & de modeſtie. P. Matthieu parle auſſi du Pere Cotton, avec de fort grands éloges. *Tom. 2. Liv. 3.* Henry IV. le prit en cette année pour ſon Confeſſeur, par la retraite de René Benoît, Curé de Saint-Euſtache : Et il éxigea, dit-on encore, que la ſupériorité du College de Navarre, qui avoit toûjours été attachée à la qualité de Confeſſeur du Roi, en fût déſunie.

1604. tes & profondes inclinations, les assurances réïtérées qu'il me faisoit de reconnoissance, de dévouëment, & d'obéïssance. Je ne demeurai pas en reste de complimens & de cérémonie : Je m'étudiai à ne rien omettre, de tout ce que je jugeai convenir à la personne & aux circonstances présentes.

Le lendemain, le Conseil toujours composé des mêmes personnes, se rassembla pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expédiée : Sans me jetter dans un grand étalage de vaines raisons ; je dis succinctement, Que la conjoncture présente réquéroit que les Jésuïtes fussent rétablis en France. On exigea d'eux le serment, qu'ils prendroient tous les sentimens de bons Compatriotes ; & qu'ils n'éliroient point de (13) Provincial, qui ne fût François. Ils jurerent ; & tout le passé fut mis en oubli. Je n'ajoûterai

(13) Je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les Lettres pour la réhabilitation des Jésuïtes, de cette Election d'un Provincial François, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y sont exprimées : Que les Jésuïtes ne pourront fonder aucun College en France, sans la permission du Roi : Qu'ils seront tous naturels François ; & qu'il n'en sera souffert aucun autre dans le Royaume : Qu'il en résidera continuellement un près de la personne de Sa Majesté ; pour lui répondre de la conduite de tous les autres : Qu'ils feront en entrant dans le Corps, certains sermens, entre les mains des Officiaux ; de ne point attenter à sa Personne ; de ne se mêler de rien, au désavantage de l'Etat &c. Qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du Royaume, ni à la Juridiction des Evêques, ni aux droits du Clergé, des Universités &c : Qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les Sacremens dans aucun Diocese, que de l'aveu de l'Evêque Diocésain : Qu'on leur restituëra ce qui leur avoit été ôté : mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une Approbation expresse de Sa Majesté ; non plus que prétendre partager avec leurs Parens, les successions & biens de famille. Les Villes de Lyon & de La-Flèche, étoient les seules, où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées, au nombre d'onze : sçavoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velai, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. De Thou de se plaindre qu'une partie de ces Conditions ont été depuis annullées ; mais non pas, d'en prendre droit contre les Jésuïtes, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à ce Général Etranger, qui fait tant de peine à M. de Sully : On ne pouvoit exiger d'eux, qu'ils n'en eussent jamais, qui ne fût François de Nation : l'Election de ce Général se faisant par divers Membres de la Société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes Nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette Election ; il n'y a rien de reglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la Société, pour le Sujet qu'on doit choisir : c'est-à-dire, que tout Jésuïte, qu'on juge propre à cet Emploi, François, ou autre, peut y parvenir ; parce que la chose dépend d'une Election, qui est pleinement libre. Si l'avant-dernier Général ne fut pas le Pere d'Aubenton, François, Confesseur de Sa Majesté Catholique ; c'est que les Jésuïtes François, eux-mêmes s'y opposerent.

Digitized by Google

rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là ; & que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire ; soit à l'égard du sentiment du Pere Molina sur la Grace, qui fut rendu public cette année ; soit enfin sur quelques Propositions de trois Jesuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celles-cy : Qu'il n'est point de foi, que le Pape soit le Successeur de Saint Pierre ; &, que la Confession peut se faire par Lettres. Les Jesuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déja, que l'autorité Royale intervînt en leur faveur : Si on les avoit livrés au Parlement, à la Sorbonne, aux Universités, & au plus grand nombre des (14) Evêques & des Villes du Royaume ; leur Doctrine n'y auroit pas jetté de profondes racines : Mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles Créatures : Il leur donna même, à la sollicitation de La-Varenne, son Château de La-Flèche ; où ils eurent bien-tôt un beau Collége. 1604.

Le rétablissement des Jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroi, Jeannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Ossat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours pour les Affaires de Sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du Mémoire, qui me fut adressé d'Italie, contre cet Ecclesiastique ; & dont on vient de voir que j'avois déja entretenu Sa Majesté.

Ce Prince étoit allé passer quelques jours du mois d'Avril, à Chantilly ; dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne,

Le Pere Charles de Noyelle qui l'étoit en 1685. étoit un Gentilhomme d'Artois, Sujet du Roi de France.

(14) Le Septénaire nous apprend au contraire, que les Jésuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs Villes, Evêques &c. *ibid. fol.* 432. » C'étoit, dit encore l'Historien Matthieu, *ibid. p.* 606. » le commun désir des Catholiques » de les revoir : leur absence ayant » fait connoître le bien & le profit » de leur présence, en l'Instruction » de la Jeunesse, & au maniement » des Consciences.. Leurs ennemis » n'eurent point de prise, ni sur leurs » mœurs, ni sur les actions de leur » vie, qui s'accordent si bien à leur » doctrine, qu'il n'y a un seul mau- » vais accord qui en rompe l'harmo- » nie ; leur cœur & leur langue étant » montés au même ton &c. « Cet Ecrivain en avoit déja parlé dans les termes les plus avantageux. *Tom. 2. liv. 2. pag.* 270 : Et ce qui le rend moins suspect ; c'est qu'il avoit eu lui-même, quelque démêlé particulier avec cette Société ; comme on le voit au même Livre 3. *p.* 681.

Digitized by Google

1604. parurent à ſes Médecins, néceſſaires pour ſa ſanté. Sur quelques Lettres que je lui écrivis, & dans leſquelles je ne pus me diſpenſer de lui marquer, que ſon abſence laiſſoit indéciſes un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris; quelque choſe que puſſent faire ſes Médecins, pour l'arrêter. Il ſe ſouvint, le ſoir même de ſon arrivée, du Mémoire en queſtion, & me le demanda : Il ne faiſoit que me prévenir ; mon deſſein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camiſole ; & je le lui laiſſai éxaminer à loiſir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajoûté ; excepté peut-être quelques réflexions, dont cet Ecrit n'avoit pas beſoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de Sa Majeſté.

L'Auteur de ce Mémoire, qui avoit eu ſes raiſons pour n'y faire paroître, ni ſon nom, ni celui de la perſonne à laquelle il l'adreſſoit, s'attachoit à faire voir que d'Oſſat avoit prévariqué dans tous les points de ſa Commiſſion ; & qu'il ne s'en étoit chargé, que pour amener les choſes, au point d'obliger le Roi à entrer dans les vuës des Catholiques Ligueurs de ſon Conſeil, dont il étoit l'Inſtrument, & à embraſſer un Plan de Politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit ſuivre. Ce nouveau Plan, où l'on découvroit encore l'eſprit de la Ligue, qui lui avoit donné naiſſance, conſiſtoit à unir la France d'intérêt & d'amitié avec le Pape, l'Eſpagne, les Archiducs & la Savoie, contre les Puiſſances Proteſtantes de l'Europe en général, & contre les Réformés de ce Royaume en particulier : à faire concourir Henry avec le Pape, pour mettre un Roi Catholique ſur le Trône de la Grande-Bretagne : à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies ; employer ſon autorité à ſoûmettre tout au Concile de Trente : en un mot, à lui faire adopter toute la Politique Autrichienne, & toutes les Maximes Ultramontaines. On chargeoit les Jéſuites, du ſoin de ſerrer les nœuds de cette union ; dont le fondement devoit être le mariage des Enfans de France & d'Eſpagne ; & le premier fruit, le détrônement du Roi Jacques (15).

L'Auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accuſations ſi graves, en vain déclamateur, les juſtifioit par les Lettres

(15) Je ne vois rien à ajoûter ſur ces articles, à ce que nous en avons dit dans les Notes cy-devant. (16)

Lettres même de d'Oſſat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que pluſieurs autres qu'il avoit ramaſſées ; par ſes diſcours, ſoit publics dans Rome, ſoit particuliers à mon frere, Ambaſſadeur en cette Cour, & à d'autres. Il dévoiloit le myſtère de ces difficultés preſqu'inſurmontables, rencontrées auprès du Saint-Pere, ſur l'Abſolution du Roi & ſur le Mariage de Madame : il montroit qu'elles étoient venuës de d'Oſſat lui-même, qui pendant ce temps-là, pour abuſer plus impunément de la confiance de ſon Maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit ſujet d'en appréhender, lui faiſoit entendre qu'il étoit indiſpenſablement obligé de faire croire à Rome, que Sa Majeſté étoit dans tous ces ſentimens ; & qu'il n'étoit pas médiocrement embarraſſé à étouffer les bruits, qui de temps en temps s'y répandoient du contraire. 1604.

Il y a certainement en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Oſſat : il n'y en avoit guére moins dans les inſinuations qu'il faiſoit ſous main au Roi, que l'Eſpagne n'avoit à ſon égard que des vuës toutes pacifiques ; & que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela eſt ſi poſitif, & appuyé par l'Auteur ſur de ſi fortes preuves, qu'il ſe fait croire, malgré la paſſion & la haine, qu'on ne peut diſconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette piéce contre d'Oſſat. On lui reproche de trancher du grand Politique & de l'homme d'Etat, lorſqu'il devroit rougir de ſon ignorance & de ſon incapacité ; & l'on ne veut reconnoître dans cet Eccléſiaſtique, avant qu'il fût élevé à la Pourpre, qu'un Pédant & un Valet, (16) qui doit tous les différens dè-

(16) La paſſion, l'injuſtice & la fauſſeté, ſe font voir ſi ſenſiblement dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi, qu'on auroit pû ajoûter à ce prétendu Mémoire venu de Rome, contre ce Cardinal d'Oſſat. Sa reconnoiſſance l'oblige à nommer à pluſieurs endroits M. de Villeroi, ſon protecteur, & à faire une profeſſion preſqu'ouverte d'attachement pour lui : que peut-on conclurre de cela ? rien certainement contre les qualités de ſon eſprit, & tout en faveur de ſon cœur. On ne ſçauroit s'empêcher de remarquer, que l'Auteur fait un abus ſenſible du principe de la liberté de penſer. Il s'étudie à le faire régner ſur les matieres de Religion, qui ſont preſque les ſeules, où il ne doit point être admis ; & il paroît vouloir l'exclurre de la Politique, qui eſt la choſe du monde peut-être, où le pour & le contre doivent être le plus permis ; parce que rien n'eſt plus incertain, plus fortuit, plus ſujet à varier.

Quant à la perſonne du Cardinal d'Oſſat ; on convient qu'il étoit de la plus baſſe extraction. Les uns le font fils d'un Opérateur ; les autres, Batard du Seigneur de Caſſanabere ; & d'autres, ce qui paroît mieux fon-

1604. grés de ſa fortune, à la baſſeſſe de ramper auprès de Villeroi, & de ſervir en eſclave, l'averſion des autres Catholiques Ligueurs, contre les Réformés. L'Auteur, en finiſſant ce Mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire paſſer dans celles de Sa Majeſté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet Ecrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré : il ſera toujours vrai, que d'Oſſat ne ſçauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à ſon Souverain & à ſon Bienfaicteur ; & qu'il laiſſe même ſans y penſer, à la poſtérité, tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les Lettres que ſa vanité lui a fait imprimer, lorſqu'il y traduit Henry IV. comme un Prince qui opprime le Clergé, détruit la Nobleſſe, ruine le Tiers-Etat, & ſe rend le Tyran de ſon Peuple.

La vérité n'eſt pas moins bleſſée dans tout ce que ſa bile exhale contre les Proteſtans. Que veut-il qu'on penſe des épithetes d'impies, d'horribles, de déteſtables, de ſacriléges, &c. qu'on y voit entaſſées, pour flétrir un Corps, qui fait profeſſion de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jeſus-Chriſt, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens, où ils ſont exprimés, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, l'Oraiſon Dominicale (1).

A l'égard des fautes purement de politique, elles peu-

dé, fils d'un Maréchal ferrant, du Diocèſe d'Auch. Il fut Précepteur du jeune Seigneur de Caſtelnau-Magnoac; enſuite il alla à Rome, en qualité de Sécretaire de Foix, & y devint Sécretaire du Cardinal Louis d'Eſte, protecteur à Rome des affaires de France. Il fut encore envoyé de Sa Majeſté à Florence, Ambaſſadeur à Veniſe, à Rome, &c. l'Evêché de Rennes lui fut conféré en 1596. & en 1600. celui de Bayeux, dont M. de Roſny lui obtint auprès de Henry IV. la permiſſion de ſe démettre. Il avoit deſſein de paſſer le reſte de ſes jours à Rome ; comme en effet il y mourut le 13 Mars 1604. un mois après la mort de la Ducheſſe de Bar, âgé de 68 ans. Sa dernière Lettre, eſt celle qu'il écrivit à M. de Villeroi, ſix jours avant ſa mort.

voyez les autres particularités de ſa vie, dans Amelot de la Houſſaye, à la tête de l'Edition qu'il nous a donnée des Lettres de ce Cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette Eminence, dans les petites diſcuſſions qu'elle eut avec le Duc de Sully ; & il avance, je ne ſçais ſur quel fondement, que ſi ce Miniſtre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeller, Monſeigneur. *Note ſur la Lettre* 329.

(17) Cette raiſon de l'Auteur eſt bien foible : mais on ſçait que c'eſt un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les Saints Peres, ni les Conciles, ni les autres ſources de la tradition & de la Foi.

Digitized by Google

vent bien ne venir dans d'Oſſat, que d'une vuë trop bornée ; mais elles ne ſont pas moins palpables. Dans le temps que les projets ambitieux de la Maiſon d'Autriche ſont, pour ainſi dire, affichés par toute l'Europe ; il expoſe la France à en être la premiere Victime, en détachant d'elle ſans retour, tout ce qu'elle a d'Alliés, capables de la ſoûtenir contre cette orgueilleuſe Monarchie. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que cette Politique ruineuſe n'ait pas laiſſé de ſe communiquer, comme par contagion, à la pluſpart de ceux qui ſont employés dans l'adminiſtration des Affaires publiques, & ce qu'il y a en même temps de plus triſte, c'eſt qu'enfin elle a prévalu ſur la plus ſaine, mais la plus petite partie. (18) 1604.

Elle expoſa Villeroi, dans le mois d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux, pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coûtume de faire ſa Pâque, & de paſſer cette Fête ſolemnelle, pendant laquelle toute affaire ceſſoit au Conſeil ; congédia ſes Conſeillers juſqu'au Dimanche de Quaſimodo : mais dès le Vendredi-ſaint, il me rappella par une Lettre, dans laquelle il me mandoit, qu'il venoit de découvrir une trahiſon dans ſa Cour, ſur laquelle il vouloit conférer avec moi : Qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poſte à Ablon, le jour de

(18) Il n'en eſt point arrivé tous les malheurs, que M. de Sully en appréhendoit : au-contraire, l'événement a été tout auſſi favorable à ce ſyſtême, qu'il pouvoit l'être. Il eſt vrai ; & cette raiſon peut bien ſervir à juſtifier le raiſonnement de l'Auteur ; qu'en ſuppoſant l'exécution de ces deſſeins, dont l'extinction du Proteſtantiſme en France, étoit le principal, remiſe en toutes autres mains, que celles du Cardinal de Richelieu ; il eſt très-douteux, non-ſeulement ſi le ſuccès s'en ſeroit enſuivi, mais encore, ſi une entrepriſe de cette conſéquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du Regne des Enfans de Henry II.

Le Cardinal de Richelieu ne ſuivit pourtant pas en tout, les vuës qu'on attribuë aux d'Oſſat, Villeroi &c ; puiſque toute ſa vie, il eut guerre avec l'Eſpagne. La connoiſſance parfaite qu'il avoit des reſſources particulieres à la France, & qu'il avoit puiſée, ſuivant toutes les apparences, en grande partie dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embraſſa, & en quelque ſorte, qu'il concilia ces deux ſyſtêmes oppoſés ; en exécutant de l'un, le projet d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, & de l'autre, celui de détruire le Calviniſme en France. Il me ſemble qu'aucun exemple ne prouve auſſi clairement que celui-ci, de quoi un homme ſeul eſt capable. Les Religionnaires de France, qui s'étoient fait tolerer, après trente ans de perſécution ; après trente ans de repos, ſont ſubjugués, & preſque tout-d'un-coup : C'eſt que d'un côté, il ſe trouva un Cardinal de Richelieu ; & que de l'autre, il ne ſe trouva plus un Henry de Navarre.

1604. Pâques ; afin que je ne manquaſſe pas de me rendre à Fontainebleau, au ſortir de la Cène : ce que j'éxecutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit queſtion.

Autrement dit, Du-Portail. Villeroi avoit à ſon ſervice un Commis, nommé Nicolas L'Hôte. De Pere en Fils, cette Famille avoit été attachée aux Villeroi : mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été Sécretaire du Comte de La Rochepot, lorſqu'il étoit Ambaſſadeur de France en Eſpagne. L'Hôte, qui avoit de l'eſprit, mais un eſprit porté à l'intrigue, ſe fit, pendant ſon ſéjour en Eſpagne, des intelligences avec les Sécretaires d'Etat Eſpagnols, D. Juan Idiaques Francheſes & Prada ; auxquels il découvroit les ſecrets de l'Ambaſſadeur ſon Maître. La-Rochepot ayant repaſſé en France, L'Hôte qui ſe vit ſans emploi, demanda à Villeroi, dont il étoit filleul, une place dans ſon Bureau ; & fut commis par lui, au déchiffrement de ſes Dépêches : ce qui plut très-fort à L'Hote, & lui donna les moyens de continuer encore plus ſûrement, ſon premier métier.

Barrault (19) qui avoit relevé le Comte de La-Rochepot en Eſpagne, s'apperçut quelque temps après, que les ſecrets de ſon Prince étoient éventés à Madrid ; & il ſe donna la torture, pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux ſur perſonne en particulier, il pria Sa Majeſté par un Billet ſimple, adreſſé à elle-même, de tenir pour ſuſpects tous les Commis de ſes Bureaux, & en particulier, ceux de Villeroi. La choſe influoit juſques ſur nos autres Ambaſſadeurs dans les différentes Cours de l'Europe, qui étoient dans une ſurpriſe extrême, & ſe plaignoient au Roi, ainſi que Barrault, de ce que le contenu de leurs Dépêches étoit ſçu dans ces Cours, au même temps qu'ils les recevoient, ſouvent même avant qu'ils les reçuſſent de France.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénétrer plus avant ; juſqu'à ce que Barrault ſe vit un jour, abordé par un François

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet Ambaſſadeur, qu'aſſiſtant un jour en Eſpagne à une Comédie, où l'on repréſentoit la Bataille de Pavie ; & voyant un Acteur Eſpagnol, terraſſer celui qui repréſentoit François I. lui mettre le pied ſur la gorge, & l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout-à-fait outrageans ; il monta ſur le théatre, & en preſence de tout le monde, paſſa ſon épée au travers du corps de cet Acteur. *Notes d'Amelot ſur d'Oſſat.*

Digitized by Google

1604.

de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le temps qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un (20) des boute-feux : & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'Amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne ; où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore de ses Associés en France, furent recompensés par une bonne pension, que cette Cour lui faisoit : Ce qui dura jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne ayant sçu tirer d'ailleurs, des lumieres plus sûres, que de Rafis ; il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout-d'un-coup. Il en pénetra la véritable cause : & à l'instant changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le Traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien ; ne faisant point de doute que s'il y réüssissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa Patrie, qu'il n'avoit point perduë de vuë, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas ; qui lui apprit comment L'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier Maître. Rafis frappé de cette idée, s'attacha, comme par instinct, sur cet homme : & s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des Sécretaires de Villeroi ; tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénétration lui dévoila ce qui demeuroit caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux mêmes.

Le soupçon qu'il avoit s'étant tourné en certitude, il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le traître dont il se plaignoit, & qu'il se donnat bien de garde de lui laisser seulement soupçonner : à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'héfita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rafis éxigea encore de Barrault, & cela en vuë de sa propre sûreté, qu'il prendroit sa commodité ; & que lorsqu'il écri-

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des seize.

1604. roit en France, sur les propositions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adresseroit qu'au Roi lui-même : Mais Barrault ne prit ces dernieres paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les principaux Ministres de Sa Majesté ; & ce fut à Villeroi lui-même, qu'il s'ouvrit de l'offre & des propositions de Rafis. Villeroi, qui ne se doutoit point que le Traitre dont on lui parloit, étoit dans son propre Bureau, renvoya promptement la Dépêche au Roi : Pour L'Hôte qui visa droit au but, en ouvrant avec son Maître, ce Paquet de Barrault ; il fit ses réfléxions sur cet avis important, & prit le parti, que Rafis avoit justement appréhendé ; c'est d'écrire à l'heure même à ses Correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent sans perdre de temps, toutes les mesures nécessaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage : C'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, & de plus propre à prévenir les suites de cette affaire : & la chose auroit peut-être réüssi, avec toute autre personne que Rafis.

Celui-ci, en recevant son abolition, que Sa Majesté lui fit envoyer, avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'étoit point signée de Lomenie ; auquel Sa Majesté l'auroit remise naturellement, si elle ne lui avoit été proposée par un autre canal : & concluant de-là, qu'elle avoit passé par le Bureau de Villeroi ; il courut incontinent chez l'Ambassadeur, & se plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus mystère de rien. Il lui apprit pour quelle raison il l'avoit pressé de s'adresser directement à Sa Majesté, & à Villeroi moins qu'à tout autre : il lui donna tous les éclaircissemens qu'il avoit promis sur les menées de l'Hôte. Cela fait, & en peu de mots ; il dit à Barrault, que pour parer, s'il en étoit temps encore, le danger où il se trouvoit à Madrid ; il ne trouvoit point d'autre moyen, que de tâcher de gagner au plus vîte les Terres de France ; & il monta en effet à cheval, dans l'instant même : dont bien lui prit : car dès le lendemain matin, la maison où il demeuroit fut investie par des Archers ; & l'on fit courir après lui en toute diligence pour le joindre, avant qu'il eût atteint la frontiere. Mais Rafis échappa heureusement ; ou plûtôt, grace à la grande diligence qu'il fit, avec Descartes, Sécretaire de Barrault, que l'Ambassadeur lui donna pour l'accom-

Digitized by Google

pagner, & pour le préſenter en France. Ils ne ſe repoſerent point, qu'ils ne ſe viſſent à Bayonne ; d'où continuant leur route, ſans perdre de temps, ils vinrent à Paris, & de-là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit Sa Majeſté. 1604.

Ils rencontrerent en chemin Villeroi, qui ſe rendoitauſſi de Fontainebleau à ſa maiſon de Juviſy, & ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prierent même de faire toujours arrêter ſon Commis, par proviſion ; & afin d'avoir ſeuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris, & de l'arrêter eux-mêmes. Villeroi, après les avoir entendus, ne goûta, ni leur propoſition, ni l'offre qu'ils faiſoient de leurs perſonnes : c'eſt un trait d'une fort grande imprudence ; il faut en convenir : mais ſans doute, qu'il s'imagina que L'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux Courriers, Que ce Commis qu'il avoit laiſſé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain : Qu'il ſeroit aſſez tôt pour lors, de s'en aſſûrer : qu'auſſi-bien, il croyoit qu'il étoit néceſſaire d'en parler auparavant à Sa Majeſté : Qu'ils ne riſquoient rien ; pourvû qu'ils gardaſſent un profond ſilence. Ce procedé les ſurprit, & les mécontenta au dernier point : mais c'étoit à eux à obéïr. Ils lui remirent les Paquets, dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à Sa Majeſté : ce qu'il fit le lendemain.

Le Roi n'avoit pas encore reçu ces Paquets, le jour de Pâques que j'arrivai à Fontainebleau ; ni ſçu par conſéquent, l'arrivée des deux Courriers, & le nom de celui qui le trahiſſoit : Il n'avoit rien de plus poſitif, que l'avertiſſement de ſe défier des Commis de Villeroi. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué ; je ne vis Sa Majeſté, que le lendemain matin. Je la trouvai habillée ; quoiqu'il fût à peine ſoleil levant : l'avis de Barrault lui donnoit de l'inquiétude. Ce Prince me prit par la main ; & entrant dans la galerie qui joint ſa Chambre, il m'entretint fort au long, des Nouvelles qu'il venoit de recevoir de ſon Ambaſſadeur. La Dépêche de Londres perduë, lui revint à l'eſprit : & tout ce que je lui avois dit en taxant de ce coup, les Gens de Villeroi, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalouſie & d'inimitié, lui parut en ce moment, ſi fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajoûter foi, & à concevoir mille choſes déſavantageuſes contre ce Sécretaire d'Etat.

Digitized by Google

1604. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver ſi-tot Deſcartes & Raſis ; il m'ordonna de travailler à approfondir cette Affaire, de quelque maniere que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, Sa Majeſté & moi ; lorſque Villeroi, arriva chargé des Paquets, dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du Jardin des Pins, où je prenois congé de ce Prince, pour m'en retourner à Paris ; au moment que Villeroi l'aborda. Il portoit ſur ſon viſage, toute la triſteſſe qu'on doit avoir, lorſqu'on a de pareilles Nouvelles à annoncer à ſon Maître : & je puis dire que pour un homme, qui avoit quelque ſujet de chercher à humilier un Concurrent, ou du moins, de me réjouir de ſon humiliation ; j'entrai bien dans ſa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, Sa Majeſté me regarda, & me ſerra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de L'Hôte : » Et où eſt-il donc cet Hôte, votre Commis, lui » dit le Roi vivement ? ne l'avez-vous pas fait prendre ? Je » crois, Sire, répondit Villeroi conſterné, qu'il eſt chez » moi ; mais qu'il n'eſt pas encore pris. Comment ! reprit » Henry, d'un ton irrité ; vous croyez qu'il eſt chez vous ; » & vous ne le faites par arrêter ? Pardieu ! c'eſt trop de né» gligence : Hé ! à quoi vous êtes-vous amuſé, depuis que » vous ſçavez ſa trahiſon ? Il falloit y pourvoir ſur l'heure » même : Retournez en diligence ; & vous-en ſaiſiſſez. «

La Galerie d'Ulyſſe.

Villeroi ſe retira, avec toutes les marques poſſibles de douleur & de confuſion : Pour moi, je n'en retardai pas d'un ſeul moment, mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain, une Lettre de Sa Majeſté, qui chargea Deſcartes de m'inſtruire de ſa part, en me la rendant de tout ce qui s'étoit enſuivi. Puiſque je me trouve engagé à en informer le Public : afin qu'il ne me ſoit point reproché d'appuyer les Rélations, que les ennemis de Villeroi en ont faites ; je ſuivrai, pour ce qui me reſte à dire, le détail qu'il en a fait, dans l'Apologie de ſa conduite, qu'il s'eſt cru obligé de rendre publique. (21) Voici comment il y rapporte la ſuite de ce fait ; après

(21) Voyez l'original de cette Apologie, dans les Mémoires d'Etat de Villeroi. *tom. pag.* 522 : La date en eſt du 3. May. On ne ſçauroit douter qu'elle n'exprime fidellement les ſentimens & les démarches de ce Sécretaire d'Etat ; le récit en étant exactement conforme à celui de M. De Thou,

après qu'il a exposé à son avantage, ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux Courriers, jusqu'à celui où il alla trouver le Roi. 1604.

En rentrant chez lui, Villeroi trouva l'Evêque de Chartres & quelques autres personnes de distinction, qui l'attendoient & qui l'arrêterent fort long-temps dans son cabinet ; parce qu'il étoit question entr'eux, de ce qui devoit s'observer dans la Cérémonie prochaine de l'Ordre de la Jarretiere : Ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui donner avis que L'Hôte venoit d'arriver de Paris, avec Desnots ; il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout-d'abord de la Nouvelle des deux Courriers arrivés d'Espagne, garda assez de présence d'esprit, pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contre-temps : Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine ; mais il ne fit qu'y passer : il donna le change au Maître-d'hôtel, en lui disant que c'étoit à l'Auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même temps, & de se mettre en état de paroître devant son Maître. Villeroi s'étant informé, après que sa compagnie l'eut enfin quitté, où étoit L'Hôte ; & lui ayant été répondu qu'il étoit dans les Offices, comme tout le monde en étoit persuadé : il crut ne pouvoir mieux faire, que d'envoyer un Domestique dire à son Maître-d'hôtel qu'il entretînt L'Hôte, & qu'il ne le perdît pas de vuë ; & de sortir lui-même pendant ce temps-là, pour aller prier Lomenie de lui donner Du-Broc, Lieutenant du Prévôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Lomenie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre, qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'executer ; Précautions trop tardives ! L'Hôte s'étoit déja évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroi, pour l'en croire sur sa parole, dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins, sur la lenteur, avec laquelle il trouvera que ce Sécrétaire d'Etat execute des ordres, qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de L'Hôte, publiées par Descartes &

de-Thou, de la Chronologie Septénaire, de Matthieu, & de ce que nous avons d'Historiens de ce temps-là, les plus dignes d'être crus.

1604. Rasis, qui ne se trouvent point dans son Apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion contre Villeroi (22) : ses ennemis avoient un trop beau champ, pour n'en pas tirer avantage : Les Protestans sur-tout, le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux : c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser, de ce qu'il avoit contribué plus que personne, à enlever autrefois le Roi à leur Religion. Mais d'un autre côté, il ne faut pas le disculper, comme faisoient ses dévoüés Partisans, jusqu'à ne trouver rien de réprehensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés, dirent hautement que si pareille chose étoit arrivée dans ma maison, la médisance se seroit bien autrement déchaînée contre moi. Les Ambassadeurs Etrangers en France, & le Nonce même du Pape, vinrent me trouver à Paris ; & dirent, que si après une pareille découverte, il falloit que leurs Dépêches passassent encore par les mains de Villeroi, leurs Maîtres n'oseroient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du Traître : Tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des Archers, qui le poursuivirent de si près, qu'étant arrivé sur le bord de la Marne, assez près du Bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnoit ; il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite, qu'en se jettant dans la Riviere, qu'il comptoit peut-être passer à la nage ; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre ; & il fut ramené à Paris, avec le Corps de L'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroi parut très-véritablement fâché, qu'on n'eût pu saisir son Commis vif : il avoit raison ; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médisans. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la derniere ignominie, & de faire un exemple sur l'Espagnol.

[22] De-Thou marque que M. de Villeroi ne fut pas en effet exempt de soupçon : mais il dit en même-temps, que Henry IV. loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur. *Liv.* 132. P. Matthieu assûre de même, que Henry IV. connoissoit trop bien la fidélité de ce Ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 637.

[23] Les Chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons L'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé : & comme il ne paroissoit point non plus, qu'il eût été poignardé, ni étranglé ; ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & en-

Digitized by Google

Cela ne fut point capable d'appaiſer la colère du Roi, qui ne ſçut long-temps, de quel œil il devoit regarder Villeroi, après cette avanture : il balança trois jours, s'il ne le chaſſeroit point d'auprès de ſa Perſonne: Mais Villeroi ſe jetta aux pieds de Sa Majeſté, avec tant de marques d'une profonde douleur ; y verſa tant de larmes ; y fit tant de proteſtations d'innocence, que Henry le crut (le Public a toujours été perſuadé qu'il feignoit ſeulement de le croire) ; & qu'avec ſa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon, qu'il lui demandoit avec de ſi vives inſtances. 1604.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoient les choſes, lorſque je retournai à Fontainebleau, dire à Sa Majeſté, comme je ne pouvois m'en diſpenſer, les repréſentations que m'avoient fait les Ambaſſadeurs Etrangers. Le Chiffre de tous les nôtres fut auſſi changé : Et le Roi ne ſongea plus qu'à profiter de cette occaſion, pour rendre Villeroi plu diligent (je parle d'après ce Prince), plus circonſpect dans le choix de ſes Commis, & moins fier, qu'il n'étoit auparavant. Sa Majeſté concerta avec moi une Lettre, qu'elle jugea propre à produire cet effet ; parce que je devois la rendre publique. Cette Lettre me fut apportée à Paris, par Perroton, de la part du Prince, comme pour me faire part de l'indulgence, dont il avoit jugé à propos d'uſer à l'égard de Villeroi : J'y lus, Que Sa Majeſté n'avoit pu refuſer un pardon, aux larmes & aux prieres de Villeroi : Que je ne devois pas conſerver après cela pour lui, plus de défiance, qu'elle-même : Que dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une Lettre de conſolation & d'aſſurance de mon amitié ; & qu'elle m'en prioit.

ſuite jetté dans la Riviere. Il n'eſt point fait mention dans le Septénaire, de cette viſite de Chirurgiens : mais les particularités de l'évaſion de L'Hôte, & de la maniere dont il fut trouvé, qui y ſont amplement détaillées, détruiſent ce rapport de L'Etoile, qui paroît d'ailleurs aſſez mal-intentionné pour M. de Villeroi, & ne ſçauroit pourtant s'empêcher de convenir, que Henry IV. n'en fit pas plus mauvais viſage à M. de Villeroi : » prenant bien la » peine, dit-il, d'aller juſques chez » lui, pour le conſoler, & conforter » en ſon ennui ; ne lui montrant aucun ſoupçon de défiance pour ce qui » s'étoit paſſé, non plus qu'auparavant, encore moins : tellement » qu'on diſoit à la Cour, que l'heure » lui en vouloit bien, d'avoir un ſi » bon Maître ; parce qu'en matiere » d'un fait d'Etat de telle conſéquence, les Rois & les Princes veulent » coûtumierement que les Maîtres » répondent de leurs Valets. « *Ann.* 1604. *pag.* 24.

1604. Je secondai l'intention de Sa Majesté, sans aucune répugnance; je pourrois même dire, avec une sincérité, qu'elle ne me demandoit pas: excepté que je ne pus pas me résoudre à écrire à Villeroi, que je le tenois entièrement disculpé; ce qui eût été, ce me semble, ridiculement flateur; je lui en dis assez, pour qu'il pût persuader au Public, par ma Lettre, que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital, dont il s'étoit vu accuser. Je lui donnois l'idée du Manifeste, qu'il fit paroître quelques jours après. Je lui représentois, Qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux Protestans, auxquels il avoit donné prise: Qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adoucissant le caractère un peu violent, qu'il avoit montré à leur égard; en inspirant pour eux, aux Catholiques, des sentimens plus humains; enfin en se portant publiquement pour le promoteur du Règlement, que j'avois tant de fois proposé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux Corps. Si j'ajoûtois dans cette Lettre, Que son entiere justification auprès de Sa Majesté, dépendoit de la maniere, dont il se comporteroit dans la suite; & si je citois là-dessus, l'exemple du Maréchal de Biron: ce n'étoit uniquement que pour satisfaire au commandement du Roi, qui vouloit bien passer pour indulgent, mais non pas pour foible.

Villeroi répondit à ma Lettre, en me remerciant de mes conseils, qu'il assûra qu'il suivroit éxactement, & de mes bons offices, qu'il protesta qu'il n'oublieroit jamais: Il y convient, qu'il n'avoit pas dû se fier aussi aveuglément qu'il l'avoit fait, à un jeune homme, tel que L'Hôte: & il ne dissimule pas que quoique sa conscience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commise en cette occasion, est capable de jetter une tache sur sa réputation; jusque-là, que tous les services, qu'il est dans la disposition de continuer à rendre à Sa Majesté le reste de sa vie, ne l'effaceront jamais entierement: Il se défend, sur ce que L'Hôte lui ayant des obligations essentielles, il n'a pu se porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva souvent depuis à Villeroi, lorsqu'il m'écrivoit, de rappeller sa faute, son malheur, & son innocence; & presque toujours, l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occasion.

Il paroît que Barrault n'a pas non plus ajoûté foi aux

Digitized by Google

calomnies des ennemis de Villeroi ; puiſqu'il lui écrivit peu de temps après, ce qui s'étoit dit dans une converſation entre lui & Prada, au ſujet de L'Hote. Rafis n'eut pas ſujet de ſe plaindre : outre les quinze cens ſoixante livres, qu'il avoit reçues de Barrault, pour ſortir d'Eſpagne ; il toucha encore une gratification de mille écus au-delà des conditions que l'Ambaſſadeur lui avoit accordées. Cela ne nuiſit pas à Barrault lui-même pour être payé du dernier quartier de ſa penſion : Deſcartes repréſenta au Roi qu'il en coûtoit beaucoup pour s'entretenir en Eſpagne ; & que quelques Lettres que j'euſſe écrites, ſon Maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier. 1604.

Le Mémoire ſur la Religion, dont il vient d'être fait mention, conſiſtoit en quelques articles, dont l'acceptation par les Catholiques & les Proteſtans m'avoit paru capable de réünir les deux Religions, ou du moins de les maintenir en paix, en détruiſant cet odieux préjugé, par lequel l'une traite l'autre d'hérétique & de pernicieuſe à l'Etat, & en eſt traitée à ſon tour d'impie & d'idolâtre. Je l'avois compoſé de l'aveu de Sa Majeſté ; & je le lui avois fait voir pluſieurs fois, en préſence de l'Evêque d'Evreux, de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery & du Pere Cotton.

Si les Proteſtans ne croient pas tout ce que les Catholique croient, du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien, qu'ils ne croient comme nous ; & que ce que nous croyons, renferme ce que la Religion Chrétienne a d'eſſentiel : le Décalogue, le Symbole des Apôtres & l'Oraiſon Dominicale, étant le grand & général fondement (24) de notre commune croyance. En voilà aſſez : pourquoi ne pas abandonner le reſte, comme autant de points problématiques, ſur leſquels le pour & le contre doivent être permis avec une entiere liberté : Nous ſommes perſuadés qu'il eſt inutile & même téméraire, de vouloir ſonder les ſecrets réſervés à Dieu ſeul : ici nous ne les ſondons pas ſeulement ; nous nous en rendons les juges, en nous faiſant un crime les uns aux autres des différens ſentimens & des différentes lumières, que nous avons tous reçus de lui, ſur des vérités

(24) Il n'eſt pas beſoin, je crois, de s'arrêter ſérieuſement à repondre aux argumens de l'Auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'Etat ; on peut ſans injuſtice, lui refuſer celle de profond Théologien. Tout ce qu'il dit en cet endroit s'appelle, traiter politiquement la Religion.

Digitized by Google

tant approcher de ſon terme, voulut donner au Cardinal Aldobrandin ſon neveu, une derniere marque de ſon affection, qui devoit, ſuivant toutes les apparences, le porter ſur le Trône Pontifical, par le grand nombre de Créatures de ſa Maiſon, qu'elle introduiſoit dans le Conclave, ou y placer du moins un Sujet, ſous lequel ce Cardinal pût gouverner. De ces dix-huit Chapeaux, deux devant être accordés à la France; le choix des deux hommes que Sa Majeſté nommeroit à Sa Sainteté pour les recevoir, fut le ſujet d'une forte brigue à la Cour, entre l'Evêque d'Evreux & Séraphin Olivari, d'une part, & Meſſieurs de Villars, Archevêque de Vienne, & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellièvre, Villeroi, Silleri, & tous leurs amis: je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron, qui étoit mon Evêque & mon ami, & pour d'Olivari, qui étoit connu par une éminente pieté: ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvemens du Parti oppoſé. Du Perron ne laiſſa pas d'écrire, par mon conſeil, une Lettre de remercîment à Villeroi, comme s'il l'eût véritablement ſervi: tel eſt l'uſage de la Cour. 1604.

Les affaires ſi preſſées qui obligerent Sa Majeſté à quitter le ſéjour de Chantilly, & dans le commencement d'un beau Printemps étoient l'appurement & la ſignature des Etats ordinaires de dépenſe pour ſes Bâtimens, ſa Vénerie, ſes menus plaiſirs; outre ceux des fortifications, de l'artillerie & de la grande Voirie. Lorſque le jour fut pris pour cette opération; afin d'éviter la foule des ſolliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir enſemble, Sa Majeſté & moi, elle envoya le jeune Lomenie me dire que je ne vinſſe point au Louvre, parce qu'elle ſe rendroit elle-même le lendemain à l'Arſenal: & elle y vint en effet de ſi grand matin, qu'elle y prévint une partie des Officiers, intéreſſés dans les matières qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés: le nombre n'en étoit pas peu conſidérable; Gouverneurs de Places, Ingénieurs, Intendans & Controleurs

(25) Seraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon Patriarche d'Alexandrie.
Jerôme de Villars. Denis de Marquemont, Archevêque de Lyon; il fut auſſi Cardinal dans la ſuite, & Ambaſſadeur de France à Rome.

Digitized by Google

1604. des Bâtimens ; tous les différens Employés dans l'Artillerie ; Directeurs des Ponts & Chauſſées, & autres.

Henry avoit des choſes fort-importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit ſi bien cacher dans ſon cœur, que je ne l'apperçuſſe ſur ſon viſage & dans toutes ſes paroles ; & plus encore, parce qu'il me conduiſit dans la grande galerie des Armes, l'endroit où il me faiſoit ordinairement ſes grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens ſinguliers, tels qu'on en a déja lu quelques-uns dans ces Mémoires.

Notre converſation ne roula pas tout d'abord, ſur ce qui cauſoit à ce Prince la principale de ſes peines. Le cœur enveloppé dans ſa propre amertume, a beſoin dans ces premiers inſtans, de s'aider d'autres objets pour en ſortir : principalement, ſi ce qui la cauſe, y mêle auſſi un peu de confuſion. Il ne fut donc queſtion d'abord, que des Ducs de Bouillon & de la-Trémouille, & du reſte de cette Cabale ; à qui ſa malice venoit de faire imaginer, de s'unir d'intérêt avec le Prince de Condé, la Marquiſe de Verneuil & les d'Entragues ; ce qu'on avoit offert de prouver à Sa Majeſté, par leurs propres Lettres, & par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce Prince, qu'il me donnât un jour entier, pour penſer au conſeil, qu'il vouloit que je lui donnaſſe, ſur cette nouvelle menée ; il paſſa à m'entretenir de ſon ſéjour à Chantilly, de ſa chaſſe ; enſuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en préſens à ſes Maîtreſſes, & d'autres dépenſes ſuperflues, qui devoient avoir leur place dans les Etats de dépenſe de l'année courante ; auſſi bien que de celles pour les Manufactures, & pour d'autres Bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, compoſoit une ſomme ſi conſidérable, que Henry, qui ſe la reprochoit intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient, pour prévenir la confuſion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajoûter, avant que j'euſſe eu le temps de lui répondre, que je pouvois auſſi y employer une gratification de ſix mille écus, qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir

ſur

sur mon visage, beaucoup d'étonnement & de peine, sur une augmentation de dépense si frivole ; Henry chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux, dont sa vie avoit été remplie, il méritoit bien quelque indulgence pour ses plaisirs. 1604.

Je répondis au Roi, avec ma sincérité & ma fermeté ordinaires, Qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par son ordre, au Roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices & la mollesse : mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens Projets ; c'étoit assûrément se tromper, que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux : Qu'il falloit choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henry écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réfléxions : Mais la disposition actuelle du cœur, qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le sien au dépit & à la colère. Il se contenta pourtant de me dire, qu'il s'appercevoit que je prenois des sentimens peu avantageux de lui : & de me commander de porter sur les Etats, les sommes dont il venoit de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je connoissois ce Prince, presque à l'égal de moi-même ; je ne l'avois jamais trouvé insensible, ni à la gloire, ni à la vérité : Je ne pus croire qu'il le fût devenu en si peu de temps. Au lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires ; après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois usé dans mes représentations, lui avoit déplu ; je ne fis que le remettre de nouveau, sur la même matiere. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuses actions qu'il comptoit faire un jour, & des succès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par son ordre : Je lui répétai, Qu'inutilement on se donnoit toute cette peine, si un argent, qui y devoit être précieusement destiné, s'en alloit en de folles dépenses : Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, Qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, sans avoir devant soi, quarante-cinq millions, tout faits ; c'est-à-dire, le revenu de deux années, conservé avec la plus étroite œconomie :

1604. & qu'avec cette ſomme, on devoit ſuppoſer encore, que la Guerre ne dureroit que trois ans; Qu'autrement, il faudroit anticiper ſur les revenus Royaux, ou ſurcharger les peuples par des impoſitions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

Une Armée de cinquante mille hommes de pied (c'eſt le moins qu'on puiſſe employer en cette occaſion) coûte neuf cens mille livres par mois à entretenir, & neuf millions par an; l'année compoſée de dix mois ſeulement. Six mille Chevaux, qui eſt la quantité répondante à cette Infanterie, reviennent à trois cens quarante mille livres par mois, & par an, à trois millions quatre cens mille livres. Une Artillerie de quatre Pieces de canon, ne peut être bien ſervie, à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cens mille par an. Ces trois articles ſont ſeuls, près de quatorze millions chaque année, & par conſéquent, près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on ſuppoſe que la Guerre doit durer. Les frais de levées, d'achapts, de voitures, d'aſſemblage de vivres &c, indiſpenſables en commençant la guerre, ne ſçauroient être évalués à moins de cent cinquante mille livres; & le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille ſomme. Le reſte des quarante-cinq millions, paſſe ſans peine en dépenſes extraordinaires, qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'éxécution, il ſe préſenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement: Mais dans le moment où il parloit de la ſorte, je liſois déja ſur ſon viſage, que ſa premiere colère étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui diſois. Il en convint bien-tôt; & il avoua en même-temps, avec une ſincérité tout-à-fait louable dans un Prince abſolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la Cabale ſéditieuſe: c'eſt celui des chagrins domeſtiques, que lui cauſoient la Reine & la Marquiſe de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureuſement que trop ſincéres, firent changer de ſujet à notre converſation.

Digitized by Google

L'amour que Henry avoit pris pour Mademoiſelle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répandent un poiſon lent ſur toute la vie ; parce que le cœur attaqué dans le vif, ſent à la vérité tout ſont mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce Prince eſſuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont eſt capable une femme fière & ambitieuſe. La Marquiſe de Verneuil avoit aſſez d'eſprit, pour connoître tout l'aſcendant qu'elle avoit ſur le Roi ; & elle n'en uſoit, que pour le déſeſpérer. Elle ne l'entretenoit que de ſes ſcrupules, ſur la facilité avec laquelle elle s'étoit renduë à ſes deſirs : ſcrupules, qui l'impatientoient avec d'autant plus de raiſon, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit ſans peine, avec des perſonnes d'un aſſez médiocre étage : Bien-tôt ils ne ſe firent plus l'amour, qu'en ſe grondant. Henry achetoit fort chèrement des faveurs, que rien n'aſſaiſonnoit de ce qui fait le plaiſir des cœurs tendres ; & qui, pour comble, entretenoient un divorce preſque continuel, entre lui & la Reine ſon Epouſe. 1604.

Cette Princeſſe de ſon côté, qui tenoit de la nature une humeur aſſez peu prévenante, & de ſa nation, un penchant violent à la jalouſie, ne pouvant faire ſentir à ſa Rivale, tous les effets de ſa haine, s'en prenoit à ſon Epoux ; & ce malheureux Prince étoit ainſi expoſé à deux femmes, qui n'avoient rien de commun entr'elles, que de conſpirer ſéparément à lui ôter toute ſorte de ſatisfaction. Toute la peine qu'on ſe donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perduë preſque dans le moment même. La Reine revenoit

(26) Il les lui reproche dans quelques-unes des Lettres, qui nous ont été conſervées parmi les Mſſ. de la Bibliotheque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce Prince. » J'ai bien connu par votre Lettre, écrit-il à cette Dame, que » vous n'aviez pas les yeux bien ouverts, ni les conceptions auſſi ; car » vous avez pris la mienne d'un autre biais que je ne l'entendois : » Il faut ceſſer ces bruſquettes, ſi » vous voulez l'entiere poſſeſſion de » mon amour ; car comme Roi & » comme Gaſcon, je ne le ſçais pas » endurer : auſſi ceux qui aiment » parfaitement comme moi, veulent être flatés, non rudoyés &c. » Vous m'aviez promis, dit-il dans » une autre, d'être ſage ; puiſque vous » ne pouvez douter que le ſtyle de » votre autre Lettre ne m'ait offenſé » &c. « Entr'autres Originaux de Lettres de Henry le Grand, que poſſéde M. le Duc de Sully d'aujourd'hui ; il y en a une de ce Prince à ſa Maîtreſſe. Voyez le Recueil des Lettres de Henry le Grand, nouvellement imprimé.

1604. auſſi-tot à éxiger de Henry un ſacrifice, qu'il ne pouvoit lui accorder : & le refus qu'il lui en faiſoit, quoiqu'accompagné de toute la douceur, & aſſaiſonné de toutes les complaiſances poſſibles, lui étoit ſi ſenſible, qu'elle en oublioit tout ; & qu'elle travailloit elle-même à entretenir la cauſe de ſes propres chagrins, en retranchant des droits d'Epoux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

Elle fut bien-tôt informée de la promeſſe de mariage, que le Roi avoit faite à Mademoiſelle d'Entragues ; c'eſt celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'Original, qui fut refait par ce Prince ; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eut promis de retirer des mains de ſa Maitreſſe, cette Piéce, que tous les Eccléſiaſtiques lui aſſüroient pourtant être nulle de plein droit : Et Henry, par pure complaiſance, prit enfin ſur lui de la redemander à la Marquiſe, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refuſé. Il venoit de franchir ce pas, lorſqu'il vint à l'Arcenal : l'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les diſcours dont ſa Maitreſſe avoit accompagné ſon refus, dans la converſation qu'il avoit euë la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans ſon cœur, une atteinte ſi profonde.

La Marquiſe de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorſqu'elle entendit parler de rendre la promeſſe en queſtion ; & ſans ménager ſes termes, elle dit à Henry, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce Prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de déſobligeant à lui dire, ſe mit à lui reprocher ſes liaiſons avec le Comte d'Auvergne ſon Frere, & avec les ſéditieux du Royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accuſation : & prenant à ſon tour le ton de reproches, elle lui dit, qu'il lui étoit impoſſible de vivre davantage avec lui : Qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & ſoupçonneux : Qu'elle alloit rompre avec plaiſir un commerce, qui n'étant pas aſſez bien récompenſé, pour lui être agréable, » ne lui produiſoit pour tout, diſoit-» elle, que la jalouſie & l'indignation publiques. « Elle s'émancipa à parler contre la Reine, en des termes ſi mépriſans, que s'il en faut croire Henry, il fut ſur le point de la ſouffleter. Il la quitta bruſquement, pour n'en pas venir juſque-là ; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarraſſa pas de

lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la Promesse, qui avoit excité cet orage. 1604.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le courroux de Henry, en me le faisant ; il fut forcé de convenir, & je m'en serois bien douté sans cela, qu'il se résoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans sa colere : Et suivant la pente des Amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible ; il retomba sur les bonnes qualités de sa Maîtresse, lorsqu'elle étoit une fois sortie de ces accès de fougues & de caprices. Il loua avec transport les charmes de son commerce, l'enjouëment de son esprit, ses reparties pleines de vivacité & de sel. Ce que disoit ce Prince, n'étoit pas sans fondement ; & l'opposition qu'il y joignoit, de l'humeur de la Reine, le lui rendoit encore plus sensible : » Je » ne trouve point tout cela chez moi, me disoit-il ; je ne re» çois de ma Femme, ni societé, ni amusement, ni conten» tement ; elle n'a ni complaisance dans l'esprit, ni douceur » dans la conversation ; elle ne s'accommode en aucune ma» niere, ni à mon humeur, ni à mon tempérament. Lors» qu'en rentrant chez moi, je veux commencer à lui par» ler familièrement, & que je m'approche pour l'embrasser » ou la caresser ; elle me fait une mine si froide, que je suis » obligé de la quitter là de dépit, & de m'en aller chercher » quelque consolation ailleurs : Ma pauvre Cousine de Guise » est tout mon refuge, lorsqu'elle est au Louvre ; quoiqu'el» le me dise bien mes vérités quelquefois ; mais c'est de si » bonne grace, que je ne m'en offense nullement, & que je » ne laisse pas de rire avec elle. « Telle étoit en effet l'humeur de ce Prince : & peut-être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même, de ne l'avoir pas tiré des filets de sa Rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie : Dumoins, il me paroit que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la Reine son Epouse, à s'accommoder à ses manieres, & au caractère de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela ; lorsque nous fûmes interrompus par MM. De-Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortria & autres, qui entrerent en ce moment, & dirent, qu'il

Digitized by Google

1604. y avoit plus d'une heure, que tout le monde attendoit ; & qu'il étoit ſi tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les ſuivit, après m'avoir recommandé le ſilence ; & il entra dans la Salle, où le reſte du jour & les deux ſuivans, furent donnés tout entiers, aux affaires qui l'avoient amené. La Lieutenance de la Grande-Voierie en Guyenne, fut accordée, à ma ſollicitation, à Biçoſe, qui étoit à ſon ſervice. On nomma un Commiſſaire, pour aller démolir le Fort de Craon. Je laiſſe le détail des autres petites diſpoſitions ſemblables.

N. de Biçoſe, ou Viſſouſe, étoit Sécretaire des Finances.

Au premier moment de loiſir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la converſation interrompuë. Ce qui en étoit l'objet, tenoit ſi fortement au cœur de Sa Majeſté, qu'elle m'avoit écrit Billets ſur Billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la Reine, qu'il m'avoit propoſé. Je voyois bien qu'il y avoit des riſques à lui obéïr : Un zèle trop ardent & trop franc, auprès de deux Perſonnes de ce rang, expoſe ſouvent au reſſentiment de l'une des Parties, & quelquefois, de toutes les deux : d'ailleurs, je me rendois juſtice, cet emploi me convenoit moins qu'à perſonne ; parce que toutes ces petites tracaſſeries ne ſont point dans mon humeur.

Je réſolus donc de ne rien oublier, de ce que je crus capable de porter Henry à prendre de lui-même, le ſeul parti raiſonnable : Raiſons, exhortations, exemples ; tout fut employé de ma part, pour lui prouver, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe mettre une bonne fois, & pour toujours, l'eſprit en repos : Qu'il ne s'agiſſoit que de prendre le ton de Maître avec tout le monde ; d'obliger la Reine à renfermer en elle-même ſa mauvaiſe humeur, ſes reproches, & ſur-tout ſes plaintes en public, qui aboutiſſoient toujours à des éclats ſcandaleux ; & à l'égard de ceux qui empoiſonnoient l'eſprit de cette Princeſſe, de punir ſéverement la plus petite parole, qu'ils oſeroient lui rapporter, ou proférer contre Sa Majeſté. Je repréſentai à ce Prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour aſſûrer ſa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'eſprit, dont il avoit donné tant de preuves, dans des occaſions d'une tout autre conſéquence : Que ſa réputation ſouffroit d'une foibleſſe preſqu'incompréhenſible dans un ſi grand Prince. Je lui fis voir, que

Digitized by Google

tout Souverain peut ſans tyrannie, & par le ſeul droit de la place qu'il occupe, éxiger de ſes Sujets & de ſes Courtiſans, auſſi bien pour ſa Perſonne, que pour ſon Etat, l'obéïſſance néceſſaire à tenir tout dans la ſubordination & le reſpect; & qu'il n'eſt nullement blâmable, de châtier rigoureuſement ceux qui ſe mêlent de troubler le repos de ſa Maiſon. Aux repréſentations, je joignis les prieres: je conjurai Henry, à jointes mains & les larmes aux yeux, deſſayer l'uſage de ſon autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma ſenſibilité. 1604.

Il eſt certain que ce Prince n'avoit que ce parti à prendre; & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit ſi fort. Il ſe ſouvint des conſeils que je lui avois donnés à Blois: & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire ſuivre en ce moment, lui donnant une eſpèce d'avantage ſur moi; il me fit entendre avec quelque ſorte de ſatisfaction, que j'étois peut-être autant que lui, la cauſe de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'éxaminer, n'avoit rien de réel: & lorſque je détournai Sa Majeſté de recourir à une voie, dont les ſuites pouvoient être fort dangereuſes (c'eſt tout ce que je puis dire ſans trahir le ſecret, que je lui vouai alors); j'étois bien éloigné d'exclurre des moyens ſi faciles & ſi peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un ſimple Pere de famille, pour la tranquilité de ſon Domeſtique. Auſſi Henry fut-il réduit à me dire, que ſi je le connoiſſois, je verrois qu'il lui étoit impoſſible d'uſer de la moindre rigueur envers des perſonnes qu'il avoit accoutumées à vivre familièrement avec lui, & ſur-tout envers une femme.

Il ne me reſtoit plus qu'à lui dire, qu'il chaſſât donc ſa Maîtreſſe, & qu'il donnât toute ſorte de ſatisfaction à ſon épouſe. Il me prévint encore, en me diſant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage; pourvû qu'il fût aſſûré de la trouver après ce ſacrifice telle qu'il la ſouhaitoit: mais qu'il prévoyoit qu'il ſe gêneroit le reſte de ſa vie ſans la corriger; parce que cette Princeſſe, en croyant ſuivre les mouvemens de la raiſon, ne ſuivoit en effet que ceux de ſa bile. Pour me le prouver, Henry rentra dans une longue énumération des défauts de la Reine, dans laquelle il ne me répéta preſque, que ce qu'il m'avoit déja dit, ſur le

Digitized by Google

1604. plaisir qu'elle trouvoit à le contrarier & à le facher. Il ajoûta seulement, qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fut venuë en France, qu'assurément elle n'en reviendroit point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent; quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit que pour le répandre sur la Léonor & son Mari, & sur quelques autres qui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais Reine de France n'avoit reçu tant de libéralités: & il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser, & à les faire solliciter par mon Epouse: en quoi je n'agissois uniquement qu'en vuë de la paix, qui s'achete souvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du Roi. De la manière dont ce Prince s'emporta contre Conchini & sa femme, qu'il traita de Créatures d'Espagne, & d'Espions du Duc de Florence; personne n'auroit voulu certainement être en la place de ces deux Italiens: mais Henry s'en tint à se reprocher à lui-même de n'avoir pas suivi le conseil, que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les Monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours fut la même que du précédent: qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les desirs du Roi; & sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henry m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances; en disant qu'il ne doutoit que je n'y réüssise. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette Princesse, qu'elle écriroit au Roi son Mari une Letttre, à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septiéme Livre.

MEMOIRES

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DIX-HUITIEME.

LE hazard m'offrit, préciſément dans le temps que tout ceci ſe paſſoit, une occaſion, qui me parut tout-à-fait favorable à l'éxecution de la commiſſion, dont je venois d'être chargé auprès de la Reine. La maniere la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette Princeſſe, c'étoit, ou en créant en ſa faveur, des Edits pareils à ceux dont j'ai parlé cy-devant ; ou en lui faiſant toucher des Pots-de-vin ſur des marchés & des traités, qu'elle faiſoit réüſſir, par la protection qu'elle leur donnoit : & c'étoit toujours par mes mains, que ces Edits ou ces marchés paſſoient, avant que d'avoir leur effet ; ſoit qu'il fallût nommer, éxaminer, ou autoriſer les perſonnes qui y avoient part. 1604.

On vint un jour offrir à la Reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un Edit, qui concernoit les Officiers des Gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me

(1) Florent d'Argouges, Tréſorier de la Maiſon de la Reine : Son Fils

1604. porter l'Edit, & me faire part de la propoſition. Je répondis à d'Argouges, que Sa Majeſté pouvoit, ſans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit : mais que je ne croyois pas que la Reine prit bien ſon temps pour l'obtenir ; le Roi m'ayant paru ſi mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette Princeſſe, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaiſance pour elle, ſi elle ne commençoit du moins par l'appaiſer : en quoi je prenois la liberté de lui offrir mes conſeils & mes peines ; ſuppoſé qu'elle crût qu'ils puſſent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autres fois. La Reine accepta & promit tout, tentée par une ſomme ſi conſidérable. Elle crut qu'elle réuſſiroit, comme auparavant, en écrivant au Roi une Lettre fort-ſoumiſe : Elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir ; en ſe montrant diſpoſée à y changer tout ce que je jugerois à propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une ſi grande averſion pour la Marquiſe de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer ſon nom : mais ſi quelque choſe lui en rappelloit l'idée ; tous ſes geſtes, ſes mouvemens, & ſon ſilence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit néceſſaire de l'accoûtumer à entendre parler de ſon ennemie ; je la mis tout ouvertement ſur ce chapitre : & alors elle ſe ſoulagea, en donnant à la Marquiſe mille épithetes, des plus fortes : Elle dit, qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à regarder de bon œil une femme, qui oſoit ſe comparer à elle ; qui élevoit ſes Enfans, dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de reſpect pour elle ; qui brouilloit l'Etat, en encourageant les ſéditieux ; ſans que le Roi, aveuglé par ſa paſſion, ſe mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ſes chagrins : mais en les liant avec ſa conduite envers le Roi, je ne laiſſai pas de lui faire ſentir ſi bien ſon tort, qu'elle refit une ſeconde Lettre, telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au Roi, qui l'avoit laiſſée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponſe aſſez douce & aſſez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une replique, ſur le même ton, de la part de la Reine : Mais mal-

fut premier Préſident du Parlement de Bretagne, & mourut Conſeiller d'Etat & du Conſeil Royal.

heureuſement, dans le temps qu'on la rendoit à la Reine, ſes Emiſſaires lui firent entendre, que le Roi n'en étoit pas moins allé, à ſon ordinaire, chez la Marquiſe : qu'on s'y étoit diverti de ſa crédulité ; & le reſte : Ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit, que le Roi la trompoit : & au-lieu d'écrire, elle ſe contenta de répondre au porteur de la Lettre de Sa Majeſté, d'un ton ſec & dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le Roi le lendemain, comme il le lui mandoit. Le Roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé : Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la choſe ſecrette, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement : Tout fut rapporté de part & d'autre ; & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant. 1604.

Me revoilà en campagne, pour appaiſer ce nouveau débat : Mais que pouvois-je attendre ? tout-au-plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-temps que tous les autres, tant que Sa Majeſté ne prendroit pas le ſeul parti efficace. Je le lui propoſai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par La-Varenne, pour chercher enſemble quelque conſolation à ſes chagrins, qui devenoient cuiſans de plus en plus ; je le trouvai dans l'Orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit ſans ceſſe, de lui dire ce que je lui conſeillois de faire ; & que ſur mon refus, il me le commanda abſolument : » Faire paſſer la Mer, lui dis-je, d'un côté, à » quatre ou cinq perſonnes, & de l'autre, les Monts à autant. « Le Roi me répondit, que la moitié de ce conſeil pouvoit s'éxecuter ſans peine ; rien ne l'empêchant d'uſer de rigueur envers des ſéditieux, qui conſpiroient dans ſa Cour : mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens ; parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette Nation vindicative, il perceroit la Reine d'un trait, qui la rendroit implacable, lorſqu'elle ſe verroit enlever ſes Favoris. Un tempérament fort-ſingulier, que ce Prince crut pouvoir apporter, en réflechiſſant ſur ma propoſition, fut de faire conſentir cette Princeſſe elle-même, à ce que je lui conſeillois. Il s'y arrêta, comme ſi la choſe eût été poſſible ; & il voulut encore que je m'employaſſe de toutes mes forces, à opérer ce miracle : en me promettant que ſi je réuſſiſſois, il

Digitized by Google

1604. renonçoit dès ce moment à toutes ſes amourettes. Voilà la nouvelle commiſſion que je reçus de ce Prince, qui me laiſſa méditer, dit-il, ſur les moyens d'y réüſſir, & continua ſeul ſa promenade dans le jardin ; la pluie s'étant paſſée pendant notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la Reine par lui demander de prime abord un conſentement, que je ne la voyois pas diſpoſée à donner : je crus que ſi l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne ſeroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre Leurs Majeſtés : J'y travaillai avec tant d'aſſiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence où elles euſſent jamais été : on convint d'oublier le paſſé, & de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois ſemaines ; & pendant ce temps-là, la Cour fut pleine de joie & de divertiſſemens : mais de nouveaux ſtratagêmes de la Marquiſe de Verneuil, ayant enſuite produit leur effet ordinaire auprès de la Reine, par le moyen des mauvais rapports ; toutes ces bonnes réſolutions s'évanouïrent encore : & il fallut revenir à tenter, comme une dernière reſſource, l'expédient que le Roi avoit propoſé.

On peut juger de quel air la Reine reçut la propoſition, de renvoyer avec quelque ſorte de honte, les perſonnes de ſa Maiſon qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu ; & je n'avois rien eſpéré, que de mon opiniâtreté à revenir ſouvent à la charge : mais cette Princeſſe fut toujours inflexible : & pour tout dire, Henry tenoit ſi mal de ſon côté la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce ſacrifice, par celui de tout autre attachement qu'à ſon Epouſe ; qu'elle tiroit de-là ſes meilleures raiſons, pour ne pas ſe rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu, arriva. La Reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle ſe plaignit que je ne lui avois pas tenu parole ; comme s'il avoit été en mon pouvoir de ſéparer Henry de ſa Maitreſſe : mais je ne manquai pas de lui faire remarquer, qu'elle tenoit bien plus mal la ſienne. ; & que par un caractère de froideur & d'antipathie, que tant de récidives faiſoient regarder au Roi, comme incorrigible, elle étoit elle-même la cauſe du mal qu'elle m'imputoit. Je

lui citai Madame de Guiſe, comme un éxemple qu'elle auroit dû ſuivre, pour fixer ſur elle le cœur & l'eſprit de Sa Majeſté. Elle ſe plaignit enſuite dans le public, que je ne faiſois pas de ſes Lettres, tout le cas que je devois : j'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraiſonnable encore, de celles à qui elle donnoit tout pouvoir ſur elle. Je répondis à ce grief, qu'il étoit vrai que je n'avois pas toujours égard à celles, que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ſes Sécretaires ; parce qu'elles étoient, ou dictées ſans ſa participation, par d'injuſtes ſolliciteurs qui abuſoient de ſon nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette Princeſſe : mais que pour celles qui m'étoient écrites de ſa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu, avec tout le reſpect & la déférence poſſibles. 1604.

Et pour ne rien diſſimuler ; il étoit beſoin que je me rappellaſſe mon devoir auſſi fortement que je faiſois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette Princeſſe. Il n'y avoit aucune fin à ſes demandes. La ſeule dépenſe pour le courant de ſa Maiſon, coûtoit au Roi tous les ans, trois cens quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de Pots-de-vin, d'Edits créés en ſa faveur, ne pouvoient ſuffire à toutes ſes autres dépenſes. Elle engagea un jour, de dépit, ſes bagues & joyaux, ou plûtot ceux des Reines de France ; & l'on fut obligé de prendre au Tréſor Royal, de quoi les retirer. L'Edit des Exempts en chaque Paroiſſe, fut paſſé à ſon profit. Quelques Receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arriérés dans le payement de leurs deniers ; elle les fit appliquer à ſon profit. Elle voulut faire les frais de la nôce de l'Italien Santi, ſon jardinier ; & elle me demanda pour cela ſix cens livres, ce qui n'eſt qu'une bagatelle : mais c'eſt principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des diſpoſitions de l'eſprit des Princes, par rapport à l'œconomie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal, à lui accorder tout, ou à tout lui refuſer ? ſinon, de refuſer en effet tout ce qui intéreſſoit véritablement la juſtice & le bien de l'Etat ; & d'empêcher, dans ce qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'accorder, & ſur-tout par rapport à ces Edits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés perſonnels de Leurs

Digitized by Google

1604. Majestés : on peut dire que le Roi avoit des foiblesses incompréhensibles ; & la Reine, des travers inexcusables.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le temps que je m'occupois de toutes ces tracasseries domestiques ; je compris à la fin, que c'étoit-là de ces choses, qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu ; & je laissai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le Roi se servoit aussi : il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'esprit de ces deux Dames plus doucement que moi : je n'ai pas de peine à le croire. Je ne sçais ni flater, ni déguiser ma pensée ; & ce manége ne demande que complaisance & dissimulation : sans quoi il n'y a rien à espérer, & tout à craindre, & doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'Epouse & la Maîtresse. On vient de le voir, quant à la premiere : je puis aussi en parler avec pleine connoissance, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes mesures bien justes ; je venois de risquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'Amant & de la Maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le temps que les sujets de plainte se multiplioient de jour en jour entre Henry & la Marquise de Verneuil ; je fus député par le Roi, pour faire à cette Dame les plus sanglans reproches. Au lieu de fléchir & d'avouer son tort ; elle le prit sur un ton si haut, que je ne désespérai pas cette fois, que la scène ne finît par une rupture éclatante : ce qui étoit tout ce que je souhaitois le plus. Non seulement elle refusa de donner la satisfaction que Sa Majesté lui demandoit ; mais elle parut encore si résoluë à rompre tout commerce avec le Roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances, de travailler à lui faire agréer cette résolution, comme important également à tous les deux ; & à vouloir que j'écrivisse, aussi-tôt que j'allois être retourné chez moi, une Lettre à Sa Majesté, que nous concertâmes ensemble, & où elle employa des termes assez forts, pour me faire juger qu'elle agissoit sincèrement. Cependant la connoissance que j'avois du caractère de cette femme, me faisant craindre qu'elle ne désavouât ce que je manderois au Roi, & qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché par de sourdes pratiques, à la brouiller avec ce Prince : ce qu'il ne

Digitized by Google

m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit ; parce que sur l'article du cœur, il pouſſoit la vivacité fort loin : je pris la précaution d'envoyer cette Lettre à la Marquiſe, avant que de la faire remettre à Sa Majeſté ; & je lui fis dire en même-temps, Qu'elle la lût & l'examinât attentivement, afin qu'elle vit que je n'avois rien mis dans cette Lettre, qui étoit fort longue, au-delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même ; & qu'elle me mandât, ſi je n'avois pas obſervé ſcrupuleuſement la teneur de ſes paroles. J'enjoignis ſur toutes choſes au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette Dame à me marquer par écrit, ce qu'elle trouveroit à y changer, & tout ce qu'elle avoit à me dire. 1604.

Elle avoit déja beaucoup relâché de la ſévérité de ſa premiere réſolution : mon Domeſtique s'en apperçut, en ce qu'elle chicana ſur les termes, & lui témoigna n'en être pas ſatisfaite ; quoiqu'elle ne parlât point de ſupprimer la Lettre. Mon Commiſſionnaire, qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclamation, ſans rien de poſitif, & qui ſe ſouvenoit de mes ordres ; lui dit, qu'il avoit la mémoire mauvaiſe, & la pria de mettre par écrit, ce qu'elle venoit de lui dire ; afin de ne pas l'expoſer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ſes paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire ; mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume, & m'écrivit, Qu'elle approuvoit la Lettre, à un mot près, qui étoit capable, diſoit-elle, de faire monter le Roi aux nuës. Je mandois au Roi, Qu'elle le ſupplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois ; mais de n'avoir aucune privauté avec elle : C'eſt ce mot qu'elle adouciſſoit, en ajoutant, *aucune privauté, qui pût lui nuire* : ce qui n'étoit pas bien différent.

Je ſerrai ſoigneuſement la Lettre de la Marquiſe, & j'envoyai la mienne au Roi, avec quelque eſpérance que par fierté, ſi ce n'eſt par raiſon, il donneroit les mains au parti que prenoit ſa Maîtreſſe, & qu'il ſe laſſeroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma Lettre, avec toute l'indignation & le dépit, qu'elle devoit lui donner : » Hé bien ! elle le veut, diſoit-il, je le ſouhaite encore davantage : elle ſera priſe dans ſes propres filets. « Le Roi parloit ainſi ſeul, entre ſes dents, & à demi bas,

Digitized by Google

1604. mais mon Courrier ne laiſſa pas de l'entendre. Il demanda du papier & une écritoire ; & il m'écrivit par le même homme, un billet, par lequel il me promettoit que le Lundi ſuivant, la Marquiſe de Verneuil recevroit une Lettre de ſa main, qui feroit foi qu'il ſçavoit encore commander à ſes paſſions.

Cette Lettre eſt du 16 Avril ; mais celle du Lundi ne vint point : Bien plus, ce Prince étant lui-même venu à Paris, il courut auſſi-tôt chez ſa Maîtreſſe ; ſe flatant du-moins, qu'il alloit la couvrir de confuſion, & lui arracher mille repentirs : Point du tout ; c'eſt lui-même qui joua ce perſonnage. Il déſavoua tous ſes Agens ; il ſe condamna lui-même : en un mot, il ſe mit à la merci de celle, qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors, que je me trouvai fort heureux d'être ſaiſi d'une Lettre de la Marquiſe de Verneuil, qui mît un frein à ſon reſſentiment contre moi : Elle crut pourtant, que cette Lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire paſſer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henry n'en crût rien en ce moment : La Lettre que je lui montrai à l'Arſenal, le déſabuſa ; mais elle ne lui ouvrit point les yeux, ſur ſa perfide Maîtreſſe. Il me dit en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coëffe : Je ne le crus point ; & le devois-je, après ce qui venoit de ſe paſſer ?

Après la réconciliation entre le Roi & la Reine, qui ſe fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la Marquiſe de Verneuil ; cette femme, qui pour cette fois ſe crut abandonnée, entreprit de troubler la paix : & elle n'en vint que trop bien à bout. Il eſt étonnant combien de reſſorts elle fit jouer, pour réveiller l'amour du Roi, pour exciter ſa jalouſie, pour s'en faire rechercher, & même, pour s'en faire craindre. Elle employa le ſacré & le profane : elle ſe jetta dans la dévotion : elle ſe mêla dans le Parti des factieux, la tête levée : elle chercha toutes les filles, auxquelles Henry avoit rendu quelques aſſiduités ; & elle leur fit ſuppoſer des Promeſſes de mariage, pareilles à celle qu'elle avoit elle-même : Elle abuſa de la ſienne, au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire caſſer le Mariage de la Reine : & ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des Eccléſiaſtiques, qui la ſoûtinrent dans ſes extravagances,

gances;& qui oſerent faire publiquement les bans de Mariage, qu'elle ſe vantoit d'obliger le Roi à contracter avec elle. En même temps, on répandoit dans le public une infinité de Lettres & de Mémoires, dans leſquels on prêtoit des raiſons aux ridicules prétentions de cette femme (1). Henry auroit donné beaucoup pour pouvoir découvrir quels en étoient les Auteurs : il employa à cette recherche preſque toute ſa Cour ; & j'y fus employé comme les autres. 1604.

Je ne finirois point, ſi je voulois épuiſer tous les incidens liés à cette affaire ; & qui, tout frivoles qu'ils ſont pour la plus grande partie, ne laiſſerent pas d'attirer des affaires bien ſérieuſes à quelques-uns de ceux qui y eurent part : mais je me laſſe moi-même de traiter un pareil ſujet, & de parler au déſavantage d'un Prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occaſions de louer la fermeté héroïque de ſon cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cauſe qu'un ſimple dépit amoureux, ſe termina à l'ordinaire par un redoublement de paſſion de Henry pour ſon indigne Maîtreſſe, qui porta au plus haut point la méſintelligence entre lui & la Reine (3). Il étoit décidé, que par une contradiction bien bizarre, ce Prince chercheroit toute ſa vie ſes plaiſirs & ſa ſatisfaction, aux dépens de ſon repos & de ſa ſanté. Je ne m'y intéreſſai plus que par ces deux motifs : pouvois-je voir, ſans la plus vive ſenſibilité, dépérir à vuë d'œil la ſanté d'un Prince, dont la perſonne m'étoit précieuſe ?. Il n'eut point de maladie mortelle pendant le cours de cette année ; mais il ne donna jamais tant d'occupation à La-Riviere & à Du-Laurens. Il fut obligé d'uſer ſouvent de ſaignées, de diette, de bouillons rafraîchiſſans, pour prévenir les mauvais effets d'un ſang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fré-

(1) Voyez les plaintes que fait à cette occaſion le Cardinal d'Oſſat, contre l'Eſpagne, la Savoie, & ſurtout contre un Capucin, nommé le Pere Hilaire, de Grenoble, qui cabaloit à Rome, en faveur des Partiſans de la Marquiſe de Verneuil *Lettres du 12 Fevrier & 15 Octobre 1601. & du 1 Avril 1602.* La licence des Libèles ſatyriques n'a jamais été portée plus loin qu'elle l'étoit dans ce temps-là.

(3) » Le Duc de Sully m'a dit plu- « ſieurs fois (ceſt l'Auteur de l'Hiſtoi- » re de la Mere & du Fils qui parle » ainſi) qu'il ne les avoit jamais vus » huit jours ſans querelle. Il m'a dit » auſſi, qu'une fois entr'autres, la co- » lère de la Reine la tranſporta juſqu'à » tel point, étant proche du Roi, » que levant le bras, il eut ſi grand » peur qu'elle paſſat outre, qu'il le » rabattit avec moins de reſpect qu'il » n'eut déſiré, & ſi rudement, qu'el- » le diſoit par après qu'il l'avoit frap- » pée, &c. « *Tom. 1. pag.* 8.

1604. quentes indiſpoſitions qu'il eut. La colère, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la Marquiſe de Verneuil, le bras dont il avoit été ſaigné la veille, ſe rouvrit, comme il ſe mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la Reine, pour prendre commodément les Eaux de Pougues & de Spa. (4)

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domeſtiques, pour y mettre le comble, ſi la Reine Marguerite y étoit entrée de ſon côté : c'eſt le ſeul malheur qui n'arriva point à Henry. On ne ſçauroit au contraire, donner trop de louanges à la douceur de cette Princeſſe, à ſa ſoûmiſſion, & ſur-tout à ſon déſintéreſſement ; dans une ſituation, où elle n'auroit pas manqué de motifs de ſe faire accorder tout ce qu'elle auroit déſiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choſes peu conſidérables & juſtes, l'accompliſſement des engagemens, qu'on avoit pris avec elle, & quelques éxemptions pour ſon Bourg d'Uſſon. Sa principale ſollicitation fut au ſujet de la Succeſſion de la Reine Catherine ſa Mere. Cette Princeſſe, par ſon Contrat de Mariage avec Henry II. donnoit ce qu'elle avoit d'effets en propre, après ſes Enfans mâles, à ſes Filles, par préférence aux Enfans naturels de ſon Mari : il n'y avoit rien dans cette diſpoſition, que de juſte. Cependant Charles de Valois, Comte d'Auvergne, (5) prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale piéce, qui pouvoit juſtifier ſon droit: Le Roi interpoſa ſon autorité, pour lui en faire donner communication, & pour lui faire rendre la juſtice qui lui étoit dûë.

Marguerite garda cette conduite de droiture & de déſintéreſſement le reſte de ſa vie. On ne s'apperçut jamais qu'elle

(4) Les Eaux de Spa ſont dans l'Evêché de Liége.

(5) En vertu d'une donation, que Henry III. lui avoit faite de ces biens. Le Parlement confirma en 1606. le teſtament de Catherine de Médicis, & les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le ſeptiéme tome de ſes Mémoires, *pag.* 38. fait l'énumération de ces biens, conſiſtant dans les Comtés d'Auvergne, Lauragais, Leverous, Douzenac, Chouſſac, Gorreges, Hondocourt, &c. qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu : ſans compter la dot de cette Princeſſe, de plus de deux cens mille écus, ou ducats, » qui en vaudroient aujourd'hui, dit-il, plus de quatre cens » mille ; avec grande quantité de » meubles, richeſſes, & précieuſes » pierreries & joyaux, &c.

Digitized by Google

eut appartenu de ſi près au Roi. Je la louërois davantage, ſi je ne craignois de me faire accuſer de partialité à ſon égard. On ſçait quel intérêt la bonté de cette Princeſſe lui a toujours fait prendre à ma ſituation & à ma fortune. Les Lettres qu'elle m'écrivoit, ſont comme celles qu'on écrit à un véritable & ſolide Ami : » Vous êtes toujours, c'eſt ainſi » qu'elle s'y exprimoit, mon recours, & après Dieu, l'appui » ſur lequel je fais le plus de fond. « 1604.

Paſſons à d'autres ſujets d'inquiétude, qu'une cabale ſéditieuſe donna au Roi pendant cette année : Madame de Verneuil y trouvera encore ſa place. Sans répéter éternellement les noms des Ducs de Bouillon, de La-Trémouille & de Rohan, du Comte d'Auvergne, de d'Entragues & de ſa femme, de Du-Pleſſis, &c. on voit bien que c'eſt de toutes ces perſonnes-là que je veux parler. Le même eſprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au Parti Proteſtant dans le Synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entrepriſes ; & leur faiſoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient propre, ſoit à ſoûlever les Sujets du Roi, ſoit à lui ſuſciter de nouveaux ennemis au-dehors. On auroit de la peine à croire, combien le menſonge & la calomnie répandirent & autoriſerent de bruits injurieux à ce Prince, & combien il ſe tramoit de complots contre le Gouvernement ſous l'autorité de ces Chefs.

Sa Majeſté en m'envoyant à Paris par D'Eſcures, un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-laye, me mandoit, que quoique je n'euſſe pas déja trop bonne opinion de tout ce Corps, j'aurois de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Proteſtans agiſſoient en France, de manière à n'être pas plaints, ſi quelque jour ils y recevoient un châtiment un peu ſévère. Ils ſe vantoient preſque hautement, d'obliger Sa Majeſté, non ſeulement à recevoir le Duc de Bouillon dans ſon Royaume ; mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois, dignes d'un Chef de la Religion : Du-Pleſſis, l'ame de ce Corps, ne leur inſpiroit point d'autre penſée. La Trémouille avoit préparé ſes Créatures à tout entreprendre ; en leur perſuadant qu'on étoit ſur le point de voir arriver en France, la révolution la plus ſurprenante : pendant que le Duc de Rohan ſe chargeoit de donner cours à ce bruit, dans les Pays

1604. Etrangers, ſur-tout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec ſoin tous les moyens de détacher Sa Majeſté Britannique du parti de Henry. Cet homme, qui ſe faiſoit appeller à Londres, M. de Haute-fontaine, ſe montra ſi bon valet, que le Roi demeura perſuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait qu'on ne lui en avoit enjoint : car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établiſſement de ſon Maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliſer : Si cette idée n'eſt pas de Durand ſeul, elle ne peut être partie que de la Ducheſſe de Rohan, la Mere. Il eſt encore certain que le Duc de Rohan fit préſenter de ſa part au Roi d'Angleterre, par ce Durand, un cheval de prix : ce qui dans la conjoncture préſente, ne lui étoit nullement permis, ſans l'aveu de Sa Majeſté.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le Comte d'Auvergne, dont les liaiſons avec l'Eſpagne n'étoient preſque plus ignorées de perſonne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni ſur la cauſe commune, ni ſur la ſienne : Il avoit fait ſervir à ſes deſſeins, la promeſſe de mariage, faite par le Roi à la Marquiſe de Verneuil, ſa Sœur : (6) & en y joignant un conte ſur lui-même, encore

(9) Les Hiſtoriens ne diſent rien de bien poſitif, ſur la teneur du Traité fait par le Comte d'Auvergne, avec le Conſeil d'Eſpagne ; mais Amelot de La-Houſſaye va ſuppléer à cet article : Il eſt d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'eſt à ſon Bifaïeul maternel, nommé Antoine-Eugene Chevillard, Threſorier-Général de la Gendarmerie de France, que le Comte d'Auvergne & la Marquiſe de Verneuil confierent l'Original de ce Traité, comme à leur Parent & intime Ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la diſgrace du Comte d'Auvergne, & mis à la Baſtille ; il y tint ſi bien caché, dans la baſque de ſon pourpoint, cet Original de Traité, que perſonne n'en eût connoiſſance ; & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'Etat, il s'aviſa de manger peu-a-peu, avec la ſoupe & la viande qu'on lui ſervoit à ſes repas, le Traité, & la ratification de l'Eſpagne qui y étoit jointe. Le Roi d'Eſpagne y promettoit au Comte d'Auvergne, de l'aſſiſter de Troupes & d'argent, pour mettre ſur le Trône Henry de Bourbon, ſon Neveu : c'eſt le Fils que Henry IV. avoit eu de la Marquiſe de Verneuil, & qui eſt appellé dans cet écrit, Dauphin de France, & héritier légitime de la Couronne. *Art. Enragues-Balſac, Toucher.* Amelot de La-Houſſaye, aſſûre de plus, *note ſur les Lettres du Cardinal d'Oſſat, cy-deſſus*, que deux Capucins, nommés le Pere Hilaire, de Grenoble, & le Pere Archange ; l'un à Paris & l'autre à Rome, conduiſoient cette Conſpiration.

M. de Sully ſemble inſinuer encore quelque choſe de plus, en faveur du Comte d'Auvergne perſonnellement. Ce Comte auroit-il ſuppoſé quelque Pièce, ou quelque diſ-

plus ridicule que cette Piéce ; mais qui avoit pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne, pour traiter l'un & l'autre sérieusement ; il est certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu, à quoi elle le conduira. 1604.

Les moyens que Sa Majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du Royaume ; & à ne remplir les Intendances & autres places publiques, que de personnes connuës par leur mérite, par leur probité, & en même temps par leur attachement à sa personne : On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple Avocat, fut fait Président à la Cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement servi Sa Majesté en Languedoc. Henry m'ordonna encore de faire assembler le Chancelier, Villeroi & Sillery, qui avec moi, faisoient une espèce de Conseil, chargé particulierement de cette Affaire. J'entretenois aussi toujours par ordre de ce Prince, un commerce de Lettres, avec les principaux Protestans ; dont je conviens, quelque chose que dit Sa Majesté, qu'il ne lui revenoit pas un grand avantage : Mais il compta sur-tout, & avec raison, sur le voyage, qu'il se proposa de faire cette année, du côté de la Provence & du Languedoc ; pendant que de mon côté, je me rendrois en Poitou, & visiterois la Côte Occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée, lorsque Henry me la communiqua ; & nous nous occupâmes long-temps, à tout préparer pour ce double voyage. La prise de possession de mon Gouvernement, qu'il étoit nécessaire que je fisse, devoit me servir de prétexte pour le mien : Le Roi n'en avoit pas besoin pour le sien ; au contraire, il devoit paroître instruit du sujet, qui rendoit sa présence nécessaire dans les Provinces Méridionales de son Royaume, & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je visiterois, soit sur la route, soit en m'en écartant sur quelque raison, l'Orleanois, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & la Guyenne ; & Sa Majesté s'écarte-

position de Charles IX. son Pere ; en vertu de laquelle, il eût prétendu lui-même à la Couronne ? Voyez aussi sur ce sujet, *les Mémoires de la Vie du Président De-Thou, & sur-tout son Histoire, ann. 1605. Mém. Recond. de Vitr. Siri. vol. 1. p. 197.*

1604. roit auſſi dans le Berry, le Bourbonnois, le Lyonnois & le Dauphiné (7) : en ſorte que nous verrions l'un ou l'autre, preſque toute la France. Nous réglâmes le temps de notre départ, celui de notre ſéjour, & juſqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouſe : & je tenois le voyage de Sa Majeſté pour ſi aſſuré, que je ne ſongeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du Gouvernement ; afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les Particuliers qui avoient des affaires pendantes au Conſeil du Roi, en preſſerent la concluſion de toutes leurs forces, ſi-tôt que le deſſein de Sa Majeſté eut été rendu public ; & les Conſeillers furent ravis de cet empreſſement : parce qu'une grande partie d'eux devant ſuivre le Roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laiſſer la déciſion des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau Conſeil, que Sa Majeſté nommeroit pour le temps de ſon abſence.

Ce projet ſi bien arrangé, n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henry. La déclaration qu'il en fit devant les Courtiſans, mit d'abord tout en rumeur, & cauſa à l'ordinaire, de grands mouvemens à la Cour. Il n'y eut preſque perſonne, qui n'entendit avec peine ce diſcours de Sa Majeſté, & qui ne travaillât par toutes ſortes de moyens, à la détourner de ce voyage ; les uns, comme les Miniſtres & autres principaux Employés près de la Perſonne du Roi, pour s'épargner les frais d'un voyage coûteux ; & tous les délicats de la Cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités, ordinaires dans ces ſortes d'expéditions : En ſorte que lorſque Sa Majeſté propoſa la choſe en forme à ſes Conſeillers d'Etat, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux Principaux de ſa Cour, qu'elle aſſembla tous pour cet effet ; on ne lui oppoſa que des difficultés, ſans toucher le véritable point.

On allégua l'incertitude des Sieges d'Oſtende & de l'Ecluſe ; la crainte d'une Ligue entre l'Angleterre & l'Eſpa-

(7) Voyez l'Original d'une Lettre écrite par Henry IV. à M. de Roſny, au ſujet de ce voyage en Poitou, datée du 20. Juillet 1704, & apoſtillée, comme elles le ſont preſque toutes, ſur le revers, de la main de ce Miniſtre. *Lettres de Henry le Grand.*

Digitized by Google

gne ; l'affaire du Commerce, entre la France & cette Couronne ; celle du Comte d'Auvergne & de la Marquiſe de Verneuil ; le différend nouvellement ſurvenu entre la République des Griſons & le Comte de Fuentes, au ſujet de La-Valteline, dans lequel la France ne pouvoit ſe diſpenſer d'entrer, à cauſe des Vénitiens & des Suiſſes : Toutes affaires, dont j'ai déja parlé, ou dont je parlerai bien-tôt. Enfin on imagina de ſi grands inconvéniens dans ce voyage, & on ſçut ſi bien les groſſir, que le Roi ſe laiſſa engager à le rompre. 1604.

On trouva même le moyen de lui faire changer auſſi d'avis ſur le mien : Les affaires qui s'agitoient au Conſeil, commencerent à lui paroître d'une ſi grande importance, que pour ne pas les perdre de vûë pendant un trop long-temps, il voulut que je me renfermaſſe pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, ſans ſortir du Poitou ; & que je remiſſe à un autre temps, la viſite des Côtes Maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raiſons, qui furent alleguées en cette occaſion, pour détourner le Roi de ſon entrepriſe, ne fuſſent d'un grand poids : Mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la véritable ; & je perſiſte encore dans mon premier ſentiment, ſur l'utilité dont elle auroit été pour l'Etat.

Un homme qui dut n'être pas peu embarraſſé, à la Nouvelle de ce voyage de Sa Majeſté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'eſt Leſdiguieres ; & d'autant plus, qu'on y en joignoit une autre en public, Que M. le Comte de Soiſſons alloit être revêtu du Gouvernement des Places de ſûreté, données à Leſdiguieres : Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de Sa Majeſté, ne le regardât perſonnellement. On venoit d'être informé de ſes correſpondances avec le Duc de Bouillon ; Morges, qui en avoit donné ſecrettement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorſqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus inconteſtable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé Du-Bourg.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou ; accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité de la Province, qui ſe rangerent auprès de moi, ſur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux

Digitized by Google

1604. n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur, qu'on croit devoir à un Gouverneur : mais quelques autres, du nombre desquels je mets sans hésiter (8) Richelieu & Pont-courlai, ne la faisoient, que pour être plus à portée de sçavoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes Gens, sur tout ce qui se feroit & se diroit chez moi ; pour en informer ensuite les Chefs du Parti Protestant ; pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'etois chargé d'entreprendre contre eux, en faveur des Catholiques ; enfin pour profiter de mes plus petites inadvertences, s'il m'en échappoit quelqu'une, & tâcher de me rendre, ou criminel, ou suspect auprès du Roi. Si mes ennemis réüssirent dans quelques-uns de leur mauvais desseins ; ce ne fut pas du moins, quant à ce dernier point. Le commerce que Sa Majesté me faisoit l'honneur d'entretenir reglément avec moi, dès que j'étois éloigné de sa Personne, continua comme à l'accoûtumée : Je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, & de connoître jusqu'à quel point elle s'intéressoit à ma personne ; Sa Majesté me faisant souvenir avec beaucop de bonté, que j'étois dans un Pays, où, quelque semblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de mal, & que je ne devois pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les Ennemis du Roi & les miens, eurent soin de prendre les devants, pour rendre tous mes soins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouverent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit, Que je n'allois en Poitou, que pour obliger les Propriétaires des (8) Marais salans, à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le Roi. Je ne découvris nulle part, plus de mauvaise volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir ; je veux dire, dans les Réformés, mes Confreres ; je ne parle toujours que des principaux : quoiqu'ils affectassent à l'extérieur de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusoient de m'instruire du secret de leurs

(8) François Du-Plessis de Richelieu, Pere du Cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-courlay.

(9) Pérefixe ne doute point que Henry IV. n'ait eu véritablement ce dessein ; & il le loüe fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la Gabelle, qu'il assûre que ce Prince songeoit très-sérieusement à abolir, aussi bien que la Taille, *pag.* 369.

(10) Claude

leurs délibérations ; c'étoit toujours sur des prétextes si bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulièrement attaché à ma personne que les autres, quoiqu'ils le connussent fort zélé pour sa Religion ; parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vuës plus droites : ils chargerent d'Aubigné & Constant de ne point le quitter, tant qu'il seroit auprès de moi. 1604.

Mais toutes ces dispositions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de personnes, ou furent cachées avec beaucoup de soin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute distinction, dans tous les endroits où je fis quelque séjour, & dans ceux où je ne fis que passer : on vint à ma rencontre : on m'escorta avec pompe : on me harangua. Les Ecclésiastiques même se montrerent les plus empressés ; & jamais je n'entendis un mot équivoque sur ma Religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & insociables, me donnerent une toute autre idée de leur caractère, par leurs manières respectueuses & polies.

Je fus encore plus surpris de ceux de La-Rochelle. Cette Ville orgueilleuse, qui se vante ordinairement de n'avoir que le Roi lui-même pour Gouverneur, & sous lui, ce Maire important, qui est toujours élu nécessairement sur les trois sujets qu'elle propose à Sa Majesté, pouvoit faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvoit point comprise dans mon Gouvernement. Cependant elle me fit une réception telle qu'elle l'auroit pu faire à un Gouverneur, qu'elle se seroit choisi elle-même : J'y entrai avec une suite de douze cens chevaux. On ne craint guére avec une pareille escorte les attentats, contre lesquels Sa Majesté m'avertissoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce cortége, sans distinction de personnes ni de Religion ; il le logerent tout entier, & presque tous en maison Bourgeoise. Dans un repas public, qu'ils donnerent à mon occasion, & auquel je fus convié avec cérémonie ; ils dirent, en buvant à la santé du Roi, que si Sa Majesté leur avoit fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes, & que si elles ne s'étoient pas

1604. trouvées assez grandes, ils auroient abattu trois cens toises de leurs murailles : je ne vis que des respects, & je n'entendis que des éloges de ce Prince. Ils m'assurerent aussi, avec les louanges les plus flateuses, que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix-sept tables ; la moindre de seize couverts : & le lendemain, on me donna une collation, tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un Combat naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt Vaisseaux François attaquerent pareil nombre de Vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus furent amenés pieds & mains liés devant un Tableau du Roi, exposé publiquement ; & ils me furent présentés, comme à son Lieutenant Général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait ; Habits, Armes, Livrées, Pavillons, Pannonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant au nom du Roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs Prisonniers : excepté eux & le Sieur de Lussan, je punis sévèrement tous ceux qui avoient contrevenu aux Traités du Commerce : Sa Majesté se contenta d'avoir obligé la Ville de La-Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle sçut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le Comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois.

Le peu de temps que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour régler les affaires de la Province, me fit remettre à un autre temps à visiter le haut & le bas Poitou : je ne pus obtenir de Sa Majesté, que la permission d'aller à Saint-Jean d'Angely & à Brouage ; en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fut-ce que pour détromper le Peuple de ce canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs Salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de Messieurs de Rohan & de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible, pour ramener Rohan à son devoir : je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeller Durand au plûtôt. Il témoigna à ce discours une extrême surprise,

Digitized by Google

feinte ou véritable : il se plaignit des impostures de ses ennemis ; il désavoua Durand ; & pour me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en présent au Roi Jacques ; mais en assûrant qu'il en avoit obtenu une permission de Sa Majesté, dont il la feroit facilement souvenir. 1604.

De Saint Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le Duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus ; sçachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un Gouvernement, & recevoir des honneurs auxquels il avoit aspiré. jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plainte, que le Parti Réformé donnoit au Roi, & en présence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, La-Valliere, Constant, d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, La-Ferriere & La-Saussaye. Toutes ces personnes se récrierent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur avoit faites auprès du Roi ; protestant hardiment de leur fidélité & de leur attachement à Sa Majesté : & pour mieux m'en imposer, ils accompagnerent toutes ces assûrances de tant de civilités à mon égard, & même de basses flateries, qu'ils tomberent dans l'autre excès, d'une affectation trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne & d'Angleterre : ils se trahissoient malgré eux ; & il me fut impossible de douter que toute cette petite Cour de gens attachés aux Ducs de Rohan & de La-Trémouille ne fut dans les sentimens de mécontentement & de désobéissance, dont on les avoit accusés auprès de Sa Majesté. Mais je découvris en même temps ; & les lumières que je tirai de la place que j'occupois dans la Province, m'en donnerent dans la suite toute la certitude possible ; qu'heureusement ces Messieurs ne disposoient en aucune manière du reste du Parti Protestant. Ce n'étoit plus, comme autrefois, ces Chefs absolus, qui d'un seul mot entraînoit tous les suffrages : on les fuyoit au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient déliberer dans les Assemblées : c'est qu'il s'étoient détruits

Digitized by Google

1604. eux-mêmes, par leur propre imprudence, en jettant tout le Corps dans des démarches si hazardées & si risibles, qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans : Et tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un Parti, dans le Parti même ; mais un Parti très-foible, & qui ne se soutenoit plus, que par la vaine démonstration d'une autorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple : Je détruisis les bruits dangereux, qui avoient été semés au sujet des Salines, de la Gabelle & des autres Monopoles ; & dont on s'étoit servi, pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoître le Roi : Toutes les idées de tyrannie & de servitude, s'effacerent. Je fis comprendre aux Protestans personnellement, qu'il étoit faux que Henry eût jamais songé à les exclurre des Charges & Dignités de l'Etat : Que sa grande maxime avoit toujours été au-contraire, de tenir éxactement la balance égale entre les deux Religions. Je leur fis voir encore, comment la prévention les avoit aveuglés sur le compte de Clément VIII. qui avoit en toute occasion, dissuadé de faire la guerre aux Réformés ; bien loin de n'avoir pensé & travaillé qu'à les exterminer.

Les effets acheverent ce que j'avois commencé par mes discours. Je distribuai des Pensions à ceux du Parti, qui avoient conseillé la Paix, & bien servi le Roi : & pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés, sur les intentions droites & équitables de leur Souverain ; je leur montrai le Mémoire des réformations, qu'il méditoit de faire dans l'Etat, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai si fort le Parti du Duc de La-Trémouille, qu'il ne put pas après cela, se faire fort de six personnes de quelque considération. Le Duc de Bouillon fut si sensiblement touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit, qu'il avoit jusque-là conservé dans ce Canton de la France ; qu'il se détermina à passer le reste de ses jours, dans cette espéce d'éxil, qui l'arrêtoit à la Cour de l'Electeur Palatin, tranquile malgré lui. Ce fait n'est pas risqué : Saint-Germain, qui n'ignoroit aucun des secrets du Duc, l'écrivit à La-Saussaye,

Digitized by Google

dont il ſe croyoit auſſi aſſuré que de lui-même ; mais La-Sauſſaye me remit la Lettre de Saint-Germain, que je montrai à Sa Majeſté. 1604.

Ayant fait de cette maniere, tout ce que la conjoncture préſente & la brièveté du temps me permettoient ; j'obéïs aux inſtances, que le Roi me faiſoit dans toutes ſes Lettres, de revenir au pluſtôt ; & je ſuivis de fort près la derniere, que j'écrivis à Sa Majeſté, de Thouars, le 16 Juillet : J'en partis, après avoir fait une derniere viſite au Duc de La-Trémouille. Il ne ſe portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars ; je le laiſſai à l'extremité, lorſque j'en partis : Il mourut (10), ſans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le Roi ; & ſa mort ôta une tête aux ſéditieux.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris, où je trouvai un Billet de Sa Majeſté, du 18 ; par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu deſſein de me tranſporter, deux perſonnes de confiance (je choiſis Nicolaï & Bois) ; & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit, en achevant de prendre les Eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & careſſant que me fit ce Prince, que j'avois eu le bonheur de le ſatisfaire (11). Je l'entretins trois jours de ſuite, ſur les affaires qui avoient été le ſujet de mon voyage ; & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails, que je lui avois fait dans mes Lettres, ſoit à lui, ſoit à Villeroi.

On a voulu dire que le Duc d'Epernon tint alors en Guyenne, une conduite qui le rendit plus ſuſpect que jamais à Sa Majeſté : Que j'y ajoutai foi ; & que je lui rendis, en cette occaſion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inſcris fortement ici contre ce bruit, quant à ma perſonne : je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon ; & je ne le crois guère plus fondé, quant aux ſentimens qu'on y impute à Sa Majeſté, contre lui. Il ſemble que pour établir ces ſentimens, il devroit ſuffire de la Lettre, que ce Prince écrivit au Duc, au ſujet de la diſ-

(10) Claude de La-Trémouille, Duc de Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez ſon éloge dans *De-Thou. Liv.* 31 *& Matthieu. Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 663.

(11) De-Thou dit que ce voyage du Marquis de Roſny, délivra Henry IV. de grandes inquiétudes. *Liv.* 31.

Digitized by Google

1604. pute de Du-Pleſſis avec l'Evêque d'Evreux ; dans laquelle il le traite d'Ami : qualité qu'il ne donnoit pas volontiers, à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoûtons-y une vérité, dont j'ai pleine connoiſſance : c'eſt que depuis ce temps-là, Sa Majeſté avoit prévenu obligeamment d'Epernon, ſur mille choſes ; & qu'elle me diſoit ſouvent de lui rendre les viſites & les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçuſſe de lui. Si l'on fit entendre à Henry quelque choſe au déſavantage de ce Duc, pendant ſon ſéjour en Guyenne ; c'eſt ſurquoi je ne puis rien nier, ni aſſûrer : Ce que je ſçais ſeulement encore, c'eſt qu'il ne reſta plus de ſoupçon à Sa Majeſté, après les Lettres que d'Epernon lui envoya & à moi, par Perronne : La ſincérité & le témoignage d'une bonne conſcience, y paroiſſent ſi clairement, dans la ſoûmiſſion qu'il y fait, d'aller au premier ordre de Sa Majeſté, ſe préſenter devant elle, pour y ſervir de caution de ſa perſonne, & de garant de ſes ſentimens, qu'il ne laiſſe rien à répliquer. Tout le monde a ſçu ce qui s'étoit paſſé entre le Roi & le Duc d'Epernon, du vivant, & même quelques années après la mort de Henry III ; & combien ce Prince lui en avoit témoigné de reſſentiment : Il n'en faut pas davantage : l'oubli des injures, eſt une vertu rare chez les Souverains ; & qu'on y croit communément, bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves ſenſibles, que Henry a données en plus d'une occaſion, de cette véritable grandeur d'ame, qui fait pardonner : Et tout ce qu'il a fait dans la ſuite pour d'Epernon, acheve de montrer qu'il l'a éxercée à ſon égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Epernon, au temps dont on parle ; je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous : Mais il me ſemble que ma parole ſuffit, & pour être cru, & pour le juſtifier : on m'a toujours trouvé juſqu'ici, auſſi incapable de déguiſer mes véritables ſentimens d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un Criminel d'Etat. D'Epernon fit une chute ſi malheureuſe en Guyenne, qu'il ſe rompit la cuiſſe & le pouce, & ſe bleſſa encore à l'épaule & au coude : ce qui l'obligea de ſe tenir quarante jours au lit, couché ſur le dos. Je lui écrivis ſur ce fâcheux accident ; & il m'en remercia avec la même affection, dont toutes ſes

Digitized by Google

Lettres étoient ordinairement remplies : car il me traitoit alors en Ami ; & j'étois auſſi ſon Confident, dans tout ce qui regardoit la Perſonne de Sa Majeſté (12). Un autre de mes Amis, mais ſans avoir ceſſé de l'être, dont je reçus auſſi cette année, des Lettres également remplies de confiance, d'amitié & de politeſſe ; c'eſt Bellegarde : Elles ſont datées de Dijon ; il étoit alors dans ſon Gouvernement de Bourgogne. Je reviens au Comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulierement. 1604.

Il n'avoit tenu qu'au Roi, d'ôter à ce Sujet mutin, tout moyen de conſpirer contre l'Etat. La douceur dont Sa Majeſté uſa mal-à-propos à ſon égard, lorſqu'elle fit punir le Maréchal de Biron, fut la cauſe de ſa rechute ; comme le foible, qu'elle avoit toujours montré pour toute cette Famille, à cauſe de la Marquiſe de Verneuil, l'avoit autoriſé dans ſa premiere révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occaſion, que Sa Majeſté avoit laiſſé échapper ; lorſque les avis des nouvelles brigues du Comte d'Auvergne en Eſpagne, lui furent donnés, & qu'on put attendre plus de lumieres ſur cette affaire, de la priſon de Morgan (13) ſon homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce temps-là. Mais le Roi ſe contenta de faire partir, par mon ordre, D'Eſcures pour l'Auvergne, où étoit alors le Comte ; afin de découvrir le complot, & de lui perſuader par la voie de la douceur, de venir ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté.

D'Auvergne comprit en effet, qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre : La priſe de Morgan l'avoit déconcerté : ſes meſures n'étoient pas priſes aſſez juſtes, pour eſpérer que ſes deſſeins demeureroient cachés ; ni ſes deſſeins aſſez avancés, pour pouvoir lever le maſque. Il craignit d'expoſer par ſa fuite, le Comte & la Comteſſe d'Entragues & toute ſa Famille, à un traitement ignominieux. Il ſe rendit donc aux raiſons de D'Eſcures, & s'engagea à ſe laiſſer mener par lui à la Cour, & à y réveler au Roi ſes plus intimes ſecrets, juſqu'à certaine Lettre de ſa Sœur, qu'il diſoit être de la derniere importance ; moyennant la grace, que Sa Majeſté pro-

(12) Voyez l'Original de ces Lettres dans les anciens Mémoires : Ils paroiſſent ſe contredire un peu, ſur l'article du Duc d'Epernon.

(13) Thomas Morgan, Anglois. Voyez M. De-Thou. *ibid.*

de Loménie, & que Loménie alla auſſi-tot porter à Sa Majeſté. Ce Prince convint alors de tout ſon tort, mais trop tard : car, ſoit pénétration, ſoit avis de ce qui venoit d'arriver, le Comte eut le temps de ſortir de la Cour, avant qu'on eût pu éxécuter le conſeil qu'on prenoit de l'y arrêter; & il ſe propoſa bien de ne plus s'en approcher après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de ſortir tout-à-fait de France au moindre ſigne qu'il ſe trameroit quelque choſe contre lui. 1604.

Le Roi me communiqua l'embarras où l'on étoit retombé par ſa faute. On fit repartir d'Eſcures pour l'Auvergne : il y fit même deux voyages coup ſur coup : mais les moyens qui avoient ſi bien réüſſi, furent inutiles cette fois : d'Auvergne ſçut toujours éluder le retour à la Cour, dont on le preſſoit; & avec un air ſi peu embarraſſé, qu'on ne put pas même tirer de ſon refus la conviction de ſon crime, comme l'on s'y attendoit. Il faiſoit les plus belles promeſſes du monde, & paroiſſoit toujours diſpoſé à partir. Il fallut enfin en revenir au ſeul moyen qui reſtoit à tenter; c'étoit de s'aſſûrer de ſa perſonne : ce qui ne paroiſſoit pas facile.

Je jettai les yeux ſur un homme qui me parut très-propre à faire réüſſir ce coup : c'eſt le Tréſorier Murat, dans lequel ſa haine perſonnelle pour le Comte d'Auvergne, ſes intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps ſur les lieux ſans pouvoir être ſoupçonné, ſa réſolution pour un coup de main, & ſa paſſion de bien ſervir Sa Majeſté, étoient autant d'excellentes diſpoſitions à ſortir à ſon honneur de cette commiſſion : je le nommai au Roi, lorſqu'il me parla de cette affaire; & Sa Majeſté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution, que demandoit cette confidence. Lorſque je vis qu'au lieu d'apporter des raiſons de s'en diſpenſer, il prévenoit de lui-même mes offres; je m'expliquai clairement : & je connus que la propoſition ne lui déplaiſoit pas. Il n'éxigea que d'être autoriſé par une Commiſſion du grand Sceau : elle lui fut expédiée, & tenuë fort ſecrette. Comme on n'avoit pas encore perdu toute eſpérance, que d'Eſcure pût attirer le Comte d'Auvergne à la Cour; & qu'en ce cas, Murat n'avoit rien à faire : je lui enjoignis, en lui donnant ſes inſtructions, de n'agir que de concert avec d'Eſcures; & de cacher

1604. à tout le le monde, la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 Août pour l'Auvergne : c'étoit le troisiéme ou quatriéme voyage qu'il y faisoit ; & Murat l'y suivit quelque jours après, muni de Lettres en blanc, pour les Villes & Officiers des Présidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de Lettres du Comte d'Auvergne, où sa crainte & sa honte étoient exprimées, de manière que le Roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la Cour ; & qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du Roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul ; & d'Escures, de veiller de son côté, à avoir les plus parfaits éclaircissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne ; & s'il étoit possible, à intercepter le Traité, qu'il devoit déja avoir fait avec le Conseil de Madrid : ce que d'Escures exécuta avec une adresse, qui en déroba toute connoissance au Comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit, sur les démarches du Conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avoit commis un Frere de Murat avec le Comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible, que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux ; le Comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la Cour : ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'Agent de Sa Majesté parut regler les conseils, qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupçons, sur les insinuations qu'il avoit reçuës de la part du Roi, de venir se montrer à la Cour ; & sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit Sa Majesté : il assûra qu'il ne le feroit point ; & que plûtôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays Etrangers. Il cita l'éxemple du Maréchal de Biron, qui parut l'effrayer : il dit, qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester ; & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que Sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se

Digitized by Google

fier à la Cour ; parce que les avis qu'il avoit reçus, du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adreſſés par des perſonnes de la Cour même : perſonnes de la première diſtinction, bien informées, & ſur leſquelles il devoit faire fond. 1604.

Murat ſe voyant ainſi choiſi pour Confident, répondit, en affectant beaucoup de ſimplicité, que pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le Comte à reparoître à la Cour ; puiſqu'il avoit avoué ſa faute au Roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon : ce qui mettoit une grande différence entre le Maréchal de Biron & lui : qu'il n'y avoit que le cas de la récidive, qui pût autoriſer ſon ſcrupule ; Henry n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût : ce qui faiſoit encore, lui diſoit-il, que perſonne ne pouvoit ſi bien le conſeiller, que ſa propre conſcience. D'Eſcures & lui travaillerent avec la même apparence de ſincérité à le raſſurer, & le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le Comte ne répondit autre choſe, ſinon qu'il ne vouloit rien riſquer, lorſqu'il s'agiſſoit de ſa tête : qu'il n'étoit aimé, ni du Roi, ni de la Reine, ni des Princes du Sang : que le Grand Ecuyer étoit ſon Ennemi mortel : que le ſilence de ſes amis en cette occaſion, étoit une preuve que ſa perte étoit décidée : que perſonne ne parloit pour lui auprès de Sa Majeſté : qu'il ne recevoit aucunes Lettres de Villeroi, de Sillery, ni de moi ; parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les inſtrumens de ſa perte : que le Connétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de ſe rendre ſuſpect lui-même. La Marquiſe de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécontent : Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoiſſoit ſa Sœur capable de lui en imputer de faux, pour faire ſa paix avec le Roi, à ſes dépens. Il conclut par de nouveaux ſermens, de ne pas ſe laiſſer tirer de ſa retraite. Comme il ne ſe doutoit point que d'Eſcures & Murat fuſſent venus à deſſein de le lui perſuader ; il leur dit qu'il avoit ſongé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le deſſein de le gagner par de belles paroles ; mais qu'il y perdroit ſon temps.

Cette retraite étoit Vic, méchante maiſon, & ſans aucune commodité ; mais ſituée au milieu d'un bois, où d'Auvergne paſſoit les jours entiers, ſous prétexte de la Chaſſe. Quand on n'auroit pas eu des preuves de ſon crime ; ſes crain-

1604. tes, ſes allarmes, ſon agitation qui alloit juſqu'au dérangement d'eſprit, ſon air, ſon viſage, toute ſa perſonne portoit témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus miſérable, que celle qu'il menoit: ce qu'il ſouffroit intérieurement, vengeoit d'avance le Roi & l'Etat. Il n'oſoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner: on ne le voyoit plus dans aucune des Villes voiſines. Il avoit ceſſé d'aller chez les Gentilshommes, ſes meilleurs Amis: il ne ſe fioit pas à ſa propre Maîtreſſe, qui étoit une certaine Madame de Château-gay: il ne la viſitoit plus chez elle: lorſqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un Village écarté, ou dans le milieu de la campagne, qu'il prenoit ſon rendez-vous; toujours de nuit, & jamais deux fois de ſuite, dans le même endroit. Des Valets, poſtés ſur des lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorſqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en ſonnant du Cor, qui n'étoit deſtiné qu'à cette uſage; & quelquefois c'étoit auſſi des chiens, qu'il employoit à ſa garde.

Avec ces précautions, il défioit tous ſes ennemis; & il ſe vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ſes réſolutions: Il ne vouloit jamais deux momens de ſuite, la même choſe: & cet homme ſi aviſé, connut ſi peu ceux qui étoient venus pour le perdre; qu'il en fit ſes Amis; les prit pour ſes conſeillers; & fut prêt mille fois, à ſe mettre à leur diſcrétion: C'eſt que la prudence n'eſt pas une qualité, donnée à la mauvaiſe conſcience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire uſage; il auroit vu qu'il n'y avoit plus rien de ſûr pour lui, que de ſe retirer au plus vîte en Eſpagne: & c'eſt le ſeul deſſein peut-être, à quoi il ne penſa pas. Au moment qu'il paroiſſoit à D'Eſcures & à Murat, déterminé à ne pas s'expoſer; il leur tenoit un langage tout différent. Il leur manda un jour, de venir le trouver, à trois lieuës de chez lui. Cet ordre les jetta d'abord dans l'inquiétude: ils y allerent pourtant: C'étoit pour leur dire, qu'il étoit réſolu à aller ſe préſenter au Roi. Sa Majeſté, à qui ils le manderent auſſi-tot, & qui en crut encore davantage, ſur un faux bruit qu'on y joignit; m'écrivit le 19 Novembre, que d'Auvergne étoit à Moret, tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trom-

Digitized by Google

pés par le Comte ; c'eſt lui-même qui l'avoit été, par ſa propre inconſtance : car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorſqu'ils lui témoignoient vouloir s'en retourner ; & il les remettoit pour derniere réponſe, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclairciſſemens : à quoi les deux Agens paroiſſoient déférer, par pure complaiſance. 1604.

Je tire tout ce détail des Lettres de Murat. J'en reçus en même-temps, du Comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux Agens, de n'avoir point reçu de réponſe à quatre Lettres, qu'il diſoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de ſa part ; mais tout à la fois, & d'une écriture ſi ſemblable, quoique de dates fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire : Il y a apparence que dans le commencement, d'Auvergne ne ſongea point à moi, ou qu'il crut avoir des raiſons, pour ne pas s'y adreſſer : mais que dans la ſuite, croyant ce moyen fort propre à faire ſa paix ; car il entretint ſouvent de moi, les deux Agens ; il y eut recours, avec la fineſſe uſée, d'antidater ſes Lettres, pour me prouver qu'il avoit toujours eu cette penſée.

Si l'intention du Comte fut de tirer de moi une promeſſe, qu'il pût faire valoir de caution, dans l'occaſion ; il ſe trompa fort. Je lui fis réponſe à la vérité : mais comme ſi je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au Maréchal de Biron, dans un cas ſemblable au ſien ; il ſe vit traiter de Criminel d'Etat, ſans que cela pût augmenter ſa défiance : Et pour dire tout ; c'étoit une copie de la Lettre même que j'avois écrite à ce Maréchal, qui compoſoit en entier, celle que j'écrivis à d'Auvergne : & il ne put l'ignorer, puiſque je l'en avertiſſois formellement. C'eſt par ce contre-coup d'une invention aſſurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne, Qu'il ne devoit, ni attribuer au Roi des diſpoſitions contre lui, qu'il n'avoit point ; ni négliger les conſeils, que je lui avois ſouvent donnés auparavant, ſur la maniere de ſe conduire ; ni ſuppoſer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement, que dans ſa propre conſcience inquiète & troublée : C'eſt tout ce que je mandai au coupable ; & il trouva dans ſa diſgrace, ce procédé ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

Digitized by Google

1604. D'Escures & Murat trouverent enfin une occasion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-temps. On faisoit une revuë de la Compagnie de Chevaux-legers de M. de Vendôme : Ils communiquerent à D'Erre, qui les commandoit, le dessein qui leur vint à ce sujet : & les Officiers Généraux de cette Troupe s'y étant prêtés ; voici comment tous se passa. D'Erre alla trouver le Comte, & lui dit, qu'étant Colonel-Général de la Cavalerie-legère, il se trouveroit sans doute à cette revuë. D'Auvergne n'y vit aucun danger ; parce qu'outre qu'il étoit monté sur un cheval, qui alloit, disoit-il, plus vite que le vent, & qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieuës à toutes jambes, & d'une haleine ; il étoit bien résolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit ; encore moins, de mettre pied à terre : Il y vint donc. Néreſtan s'avança à lui pour le saluer, à la tête de toute sa Troupe ; monté sur une fort-petite haquenée, & suivi seulement de quatre Laquais : mais ces Laquais étoient quatre soldats, robuſtes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Néreſtan faisoit son compliment, deux de ces soldats saisissent les rênes de la bride du Comte d'Auvergne ; en même-temps que les deux autres le prennent par une jambe, & le renversent de l'autre côté de son cheval, & ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le temps de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins, de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, & resserré dans la Bastille. (15)

Et mieux, D'Erre, ou D'Eure.

Philibert de Néreſtang.

(15) » La Comteſſe d'Auvergne » toute éplorée, autant douce & » humble, que la Marquise étoit » fière, s'étant jettée aux pieds du » Roi, pour lui demander la grace » de son Mari ; Sa Majesté l'ayant » fort courtoisement relevée & sa- » luée, lui dit ces mots : J'ai pitié » de votre misére & de vos larmes ; » mais si je vous octroyois ce que » vous me demandez, il faudroit » [prenant la Reine par le bras] que » ma Femme que voilà, fût déclarée » p... mon Fils, bâtard, & mon » Royaume en proye. Ladite Dame » ayant eu la permission du Roi, » d'envoyer de sa part visiter son » Mari, & lui ayant fait demander » ce qu'il desiroit d'elle ; il lui fit » réponſe, qu'elle lui fît seulement » provision de bon fromage & de » moutarde, & qu'elle ne s'embar- » rassât d'autre chose. « *Journal du Regne de Henry IV.*

» Le Comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous avons déja cité, » faisoit tant de fond sur » la fidélité d'Antoine, [c'eſt le » Tréſorier Chevillard], que dans » les trois Interrogatoires qu'il fu- » bit, il dit avec autant de conſtan- « ce, que s'il eût été innocent quant » à cet article : *Meſſieurs, montrez-moi » une ligne d'écriture, par laquelle on*

D'Entragues fut arrêté en même-temps que le Comte d'Auvergne ; & la Marquise de Verneuil fut en quelque maniere, associée aux deux coupables ; puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa (16) maison, où elle demeura sous la garde du Chevalier du Guet : Ce fut cette association, qui sauva la vie au Beau-pere & au Frere. Ils n'oserent l'espérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives ; d'autant plus, qu'on commença à instruire leur procès, en toute rigueur. Le Comte d'Auvergne déduisit au Roi toutes ses intelligences, tant au-dehors q'au-dedans du Royaume : on lui fit remettre cette Promesse d'association de lui avec les Ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé cy-devant ; & que Sa Majesté n'avoit jamais pu lui arracher. 1604.

Les allées & venuës commencerent en même-temps, de la part de Henry, vers la Marquise de Verneuil ; non pas pour le même sujet : car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande séverité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment, douter de son pardon ; A peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la Marquise, par différens Messagers, qu'elle acheteroit cette grace, par une soûmission entiere aux conditions, qu'il lui prescrivoit. La-Varenne, Sigogne, toute la Cour fut employée à ces Messages ; qui, de la maniere dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un Amant, qui craint malgré sa colere, d'avoir mis un obstacle trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La Marquise ne s'y méprit pas ; & elle sçut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henry, en cette occasion ; quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur : mais il le voulut absolument ; & je lui obéïs, dans l'intention de lui en rendre s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de Sa Majesté, fut d'aller trouver la Marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses, dont on l'accusoit ; tirer d'elle la confession de sa faute ; la lui faire sentir : je ne puis dire que ma com-

» puisse me convaincre d'avoir traité avec » le Roi d'Espagne, ou son Ambassadeur ; » & je vais signer au-dessous, mon Arrêt de » mort, & me condamner moi-même à être » écartelé vif «

[16] Dans la maison du nommé Audicourt, ruë Saint-Paul.

1604. miſſion s'étendît plus loin ; à moins qu'on n'y joigne encore de ſanglans reproches, & des conſeils aſſez inutiles, ce ſemble, ſur la maniere dont elle auroit dû ſe comporter avec un Prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la premiere fois que j'allai chez elle : elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit ſur le viſage, l'empêchoit de parler à perſonne. Je renvoyai une ſeconde fois, ſçavoir par un Gentilhomme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon Député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle, pour me dire qu'elle m'attendoit ſur les deux heures après midi.

Je trouvai une femme, à qui ſon humiliation n'avoit rien ôté de ſa premiere fierté ; (17) & qui bien loin de vouloir s'abaiſſer juſqu'à demander grace & ſe juſtifier, parloit en femme outragée, & prétendoit ſe faire à elle-même ſes conditions : plaintes & emportemens contre le Roi ; nouvelles demandes ; voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, & même dévot. Ce n'étoit pas avec moi, qu'il falloit avoir recours à ce manége : Je ne la flatai, ni ne la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable ; je lui reprochai ſes liaiſons avec les Ennemis de l'Etat : Je lui dis, qu'elle auroit lieu de ſe croire fort heureuſe, ſi l'on bornoit ſon châtiment, à une permiſſion de ſe bannir elle-même du Royaume, & de finir ſes jours par tout ailleurs qu'en Eſpagne ; & que cette grace ne lui ſeroit accordée, qu'après qu'elle auroit ſubi l'Interrogatoire des Criminels, & demandé pardon au Roi de ſa déſobéïſſance.

Je vins enſuite à ſes indignes procédés pour la Reine : Je lui fis voir, que c'étoit s'attaquer au Roi lui-même, & s'expoſer à une punition ſévere, que d'offenſer, comme elle l'avoit fait, une Princeſſe, qui étoit ſa Maîtreſſe, (18) par mille

(17) » Elle diſoit qu'elle ne ſe » ſouciroit point de mourir, au con- » traire qu'elle le déſiroit ; mais que » quand le Roi le feroit, on diroit » toujours qu'il auroit fait mourir » ſa Femme, & qu'elle étoit Reine, » avant l'autre : au ſurplus, qu'elle » ne demandoit que trois choſes à » Sa Majeſté ; un pardon pour ſon » Pere ; une corde pour ſon Frere ; » une juſtice pour elle. « *Journal du Règne de Henry IV.* » Ses coffres fouil- » lés, ajoûte le même Auteur, & » ſes papiers tous inventoriés, on y » trouva force petits poulets amou- » reux, [inſtrumens du métier], & » entr'autres de Sigogne, qui furent » cauſe de le diſgracier. «

(18) » Elle diſoit quelquefois que » ſi on lui faiſoit juſtice, elle tien- » droit la place de cette groſſe Ban- » quiere. « *Peref.*

[19] M.

mille discours injurieux. Je lui reprochai son affectation ridicule à se mettre de pair avec la Reine, & à égaler ses Enfans aux Enfans de France ; ses airs de hauteur & de mépris ; & sur-tout sa malignité à jetter la discorde entre Leurs Majestés : A quoi j'ajoûtai, qu'on ne la dispenseroit pas d'aller se jetter aux pieds de la Reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ses fautes. 1624.

Je ne l'épargnai pas davantage sur la prétenduë dévotion, dans laquelle elle se retranchoit ; pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ses principaux devoirs envers le Roi, la Reine & l'Etat : Je tranchai le mot, que cette apparente régularité n'étoit qu'une pure grimace ; & je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire, de dire qu'elles n'éxistoient que dans l'imagination jalouse du Roi ; & j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle, par rapport au Prince qu'elle jouoit si indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, si sa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu : & je l'assûrai que Sa Majesté ne s'y seroit point opposée ; si elle y avoit trouvé toutes les marques, dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

Je lui donnai enfin toutes sortes de bons conseils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas disposée à suivre : Elle devoit le paroître du moins : mais elle se contenta de me répondre froidement, après m'avoir laissé tout le temps de parler, qu'elle m'en remercioit ; & qu'elle prendroit du temps pour y penser. Lorsque je lui demandai si elle avoit quelques sujets de plainte, dont elle s'autorisât à manquer ainsi à ce qu'elle devoit au Roi ; sa réponse fut, que si c'étoit le Roi qui lui faisoit cette question, il avoit tort, puisqu'il les sçavoit mieux que personne ; & que si c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puisque je n'avois aucun moyen de la satisfaire.

Continuant à la questionner, je lui demandai ce qu'elle désiroit de Sa Majesté. Elle répondit, que quoiqu'elle sçût bien que sur cet article, les désirs du Roi ne s'accordoient pas avec les siens ; elle persistoit à demander qu'il lui fût permis, aussi bien qu'à son Pere, sa Mere, son Frere & ses En-

1604. fans, d'aller s'établir en quelqu'endroit hors de France : Elle ajoûta, en nommant son Frere, qu'il ne souffroit, qu'à cause de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette résolution fût sincère : Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou six fois ; & elle n'y changea rien. Le dépit de l'empriſonnement de ſa Famille, & du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce deſſein ; & les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le perſuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage, ſur cette retraite hors du Royaume ; elle dit, qu'elle n'iroit pas chez les Etrangers, pour y mourir de faim : qu'elle ne vouloit pas donner à la Reine, la ſatisfaction de la voir traîner une vie malheureuſe : qu'il lui falloit au moins un fond de Terre de cent mille francs, bien aſſûré : que c'étoit encore bien peu de choſe, après tout ce qu'elle avoit pu ſe promettre légitimement du Roi. Ces paroles qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient ſans doute la promeſſe de mariage, dont la perte lui avoit cauſé une extrême douleur : Elle tâcha inutilement de me cacher ſa colere.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevuë avec la Marquiſe de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire, ſur un établiſſement hors du Royaume ; parce que plus j'y penſois, plus j'y trouvois le vrai & le ſeul moyen de donner un dénouëment à toute cette intrigue. (19) Il ne s'agiſſoit que de faire trouver aſſez de force à Henry, pour qu'il donnât ſon conſentement à la propoſition de

(19) M. de Sully avoit fait manquer à Henry IV. une belle occaſion de ſe défaire honnêtement de ſa Maîtreſſe, s'il en faut croire les Mémoires de Baſſompierre, où la choſe eſt rapportée ainſi : *Tom. 1. pag. 90.* » Le Roi demanda s'il donneroit » quelque choſe à Madame de Ver- » neuil, pour la marier à un Prin- » ce, qu'elle diſoit la vouloir épou- » ſer, ſi elle avoit encore cent mil- » le écus. M. de Bellièvre dit : Sire, » je ſuis d'avis que vous donniez » cent mille beaux écus à cette Da- » moiſelle, pour lui trouver un bon » parti : & comme M. de Sully eut » répondu, qu'il étoit bien aiſé de » nommer cent mille beaux écus, » mais difficile de les trouver ; ſans » le regarder, le Chancelier repliqua : » Sire, je ſuis d'avis que vous pre- » niez deux cens mille beaux écus, » & les donniez à cette belle Da- » moiſelle, & trois cens mille & » tout, ſi à moins ne ſe peut, & c'eſt » mon avis. Le Roi ſe repentit de- » puis de n'avoir pas ſuivi & cru ce- » conſeil. « Mais ſuppoſé que ce pré-

1604.

la Marquiſe : par-là, il s'ôtoit de devant les yeux, un éternel ſujet de foibleſſe ; & pour acheter ſon repos & la paix de ſa Maiſon, il ne lui en coûtoit du moins que de l'argent : Cet effort étoit-il donc ſi pénible ? Je me propoſai bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver Sa Majeſté ; & en lui rendant compte de la commiſſion, dont elle m'avoit chargé, je lui propoſai l'expédient qui ſe préſentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas auſſi heureux, que moi : mais je m'étois armé des plus fortes raiſons en tout genre, pour le lui faire du moins ſupporter. Que ne dis-je pas à ce Prince ? Politique, intérêt, repos, raiſon ; tous les motifs furent épuiſés. Je le rappellai à ſa propre opinion ſur cette femme, & ſur ſa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déja autrefois produit cet effet : les noms qu'il avoit donnés à la d'Entragues & à ſes Filles : les avantures avérées, qui y avoient donné lieu : cette ſomme d'argent, accordée par ſon ordre, pour payer ce je ne ſçais quoi de précieux dans la premiere faveur, dont il convenoit en même temps, qu'il n'étoit plus au pouvoir de ſa Maîtreſſe de diſpoſer : l'enfant mis au monde à coups de Tonnerre ; & autres anecdotes ſemblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de diſcours ſi pathetique ni, à mon ſens, ſi perſuaſif. La honte que je voyois rejaillir ſur Henry, pour le préſent & pour l'avenir, me pénétroit du plus vif ſentiment : Je priai, je ſuppliai, je preſſai ce Prince, en toutes manieres : Je ne me rebutai point d'une tentative inutile : je revins pluſieurs fois à la charge : Mon zèle alla juſqu'à la perſécution, & m'emportoit quelquefois hors de moi-même ; comme dans la converſation du jardin de la Conciergerie de Fontainebleau, où nous parlions ſi haut, que nous fûmes entendus de Baſtien & de Brunault.

Je ne ſçais s'il y a jamais eu rien d'auſſi incomprehenſible. Un Prince, dont les rares qualités ſerviront de modelle aux Rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de

tendu établiſſement ne fût point une ruſe de la Demoiſelle ; je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henry IV. que par celle de M. de Sully.

1604. ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne sert qu'à déshonorer l'autre. Je prends sans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti, parce que je m'y crois obligé : Je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'instruction des hommes, & sur-tout pour celle des Princes, que je me propose ; si je retranchois quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur se trouve mêlée avec tant de foiblesse ; afin que l'un leur deviennne plus sensible par l'autre ; & qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne se seroient pas crus capables ; la timidité, le découragement, la bassesse, la jalousie, les fureurs, & même la fausseté & le mensonge : Oui, le mensonge & la fausseté : Henry, cet homme, par-tout ailleurs, si droit, si vrai, si franc, les a connus dès qu'il s'est livré à l'amour. Je me suis souvent apperçu qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables : qu'il feignoit des retours à la raison & des résolutions, que son cœur désavouoit : enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte même de sa chaîne ; lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre, & qu'il en serroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie, que sa Maîtresse lui reprochoit publiquement : il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoître aux efforts qu'il faisoit pour supplanter des Rivaux, qu'il étoit assez foible pour ne pouvoir mépriser, & assez timide pour ne pouvoir punir : *Aut Cæsar, aut nihil*, m'écrivoit-il, dans une de ses Lettres. Que de contrastes étranges & bizarres ! Il étoit convaincu que la Marquise de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir son libertinage ; & cette conviction perçoit son cœur de mille traits cruels & insupportables : mais il n'en sentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion véritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce Prince ; c'est de voir que dans ces momens, où il sembloit ne plus conserver de

Digitized by Google

ménagement, dans tout ce qu'il disoit de sa Maîtresse; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la Marquise, mais avec moins de surprise: soit que dans leur plus grande colère, ces Amans ne pûssent s'empecher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre; & que leur intelligence se conservât en quelque manière sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes: soit que le Prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-temps auparavant à sa Maîtresse, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout: soit enfin, & c'est le jugement le moins désavantageux encore, qu'on puisse porter de ce Prince, qu'il se fût passé entr'eux des choses secrettes, sur lesquelles Henry, par peine ou par honte, ne pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne. 1604.

J'ai mis de suite tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter; quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du Comte d'Auvergne, & le Procès fait à sa Famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année; afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration. (20) Nous la reprendrons au commencement de l'année pro-

(20) Je joins ici une Anecdote de Vittorio Siri, qui regarde & les amours de Henry IV. & la Conspiration du Comte d'Auvergne. Cet Ecrivain avance (*Mém. Recond. vol.* 1. *pag* 297. (Qu'un des poinrs de la Conjuration, étoit de se saisir de la Personne du Roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade: & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'éxécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour, qu'il s'étoit apperçu que ce Prince avoit pris depuis quelque temps pour sa seconde Fille; qu'on nous présente comme beaucoup plus belle que sa Sœur. Il envoya donc sa Femme l'enlever de Fontainebleau; ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout, pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieuës de cette Maison Royale. En effet, Henry envoya d'abord à Mademoiselle d'Entragues, messages sur messages, par des Courtisans, déguisés en paysans, auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même, accompagné du Maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une Salle basse: il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des Vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs Poëtes de la Cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la Prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela: mais n'ayant pu s'empêcher de communiquer, ou de laisser soupçonner à sa Fille quelque chose de son dessein; soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites; elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels

1604. chaine, pour en voir la fin; après que nous aurons ajoûté pour celle-ci, quelques autres détails, tout différens de ceux qu'on vient de voir.

Henry se voyoit exposé, à son occasion. Ce Prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflamma pour la Marquise de Verneuil; &, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil; il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des Parens de D'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner; & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce temps-là, ressemblent bien à ces traits, dont un Etranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses Maitresses, que Henry IV. a celebrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette même Damoiselle D'Entragues, dont il vient d'être parlé: Et nous avons encore l'Original de quelques-unes des Pièces de Vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres d'un Sonnet, dont je ne rapporterai que les quatre premiers Vers:

Je ne sçais par où commencer,
A louer votre grande beauté:
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce Sonnet, qui est écrit de la propre main de Henry IV. qu'il a été fait par Collin, Poëte dont ce Prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les Ouvrages de cette espèce; il n'y a dans ces Pièces, ni assez de correction, ni assez de poëtie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henry lui-même qui les composoit; ou du moins, qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

Fin du dix-huitiéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

DE'S l'année 1602, le Roi cherchant un lieu 1604.
sûr & commode, pour y dépoſer l'argent de ſes Finances, & celui qu'il deſtinoit à l'éxécution de ſes deſſeins; avoit jetté les yeux ſur la Baſtille, où il avoit fait conſtruire des coffres, & pratiquer toutes les autres commodités néceſſaires : Il s'étoit même cru obligé de rendre ſur cet article, une Ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle diſpoſition ; pour prévenir la confuſion entre les différens Employés ; & pour empêcher que les Receveurs ne ſe trouvaſſent compromis avec la Chambre des Comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce Règlement.

On ne devoit porter à la Baſtille, que ce qui demeureroit à Sa Majeſté de net, toutes dépenſes, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, prélevées ſur les revenus du Quartier, où elles échéoient. L'argent étoit remis aux mains du Tréſorier en éxercice, en préſence du Surintendant des Finan-

Digitized by Google

1604. ces, & du Controleur-Général : c'eſt Jean de Vienne, qui éxerçoit alors ce dernier Emploi : Nous en prenions chacun une clef, lui & moi ; & il en reſtoit une troiſiéme à ce même Tréſorier. Lorſque ſon année d'éxercice étoit finie, il recevoit un Certificat, ſigné de moi & de Vienne, des ſommes qui étoient entrées dans les Coffres du Roi, pendant ſa geſtion, qu'il remettoit à ſon Succeſſeur alternatif ; & il en retiroit un acquit, pour ſervir à ſa décharge, en le repréſentant. Le Tréſorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du Certificat, par l'inſpection des ſommes renfermées au Tréſor. Sur la ſimple Quittance, dont je viens de parler, le Tréſorier étoit autoriſé à dreſſer ſon Compte ; & la Chambre des Comptes ne pouvoit refuſer de le lui paſſer, ſans autre éxamen, en cet état.

Sa Majeſté jugea encore, qu'elle devoit une bonne fois rendre ſa volonté publique, & juſtifier ſa conduite, tant ſur cet amas d'argent, que ſur les changemens qu'on avoit déja vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les Finances : Ce qu'elle fit dans un Conſeil, aſſemblé extraordinairement pour ce ſujet. Le Chancelier reçut du Roi, & notifia la liſte de ceux qui devoient le compoſer, conſiſtant en des Députés des Cours Souveraines de Paris, auſſi nommés par Sa Majeſté, les principaux Membres de ſon Conſeil, & les premiers Adminiſtrateurs de la Juſtice, Finance & Police. Ils ſe trouverent au jour marqué, dans le grand Cabinet du Louvre, qui eſt au bout de la Salle des Gardes, joignant celui de la Chambre du Roi.

Sa Majeſté y entra, lorſqu'ils y furent tous aſſemblés ; & ordonnant à tout le monde de s'aſſeoir, elle leur expliqua les motifs de ſa conduite, dans un diſcours, dont la ſubſtance étoit : Que les Guerres Civiles ayant réduit les Finances du Royaume dans un état, où à peine ſes revenus ſuffiſoient à acquitter ſes dettes annuelles ; il étoit indiſpenſable, non-ſeulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des pourſuites, auſquelles on avoit obligation de voir déja une partie des dettes de l'Etat acquittées ; mais encore, de faire des fonds nouveaux : afin qu'arrivant, ou une Guerre conſidérable, ou une Minorité orageuſe ; le Roi ne ſe trouvât point obligé, ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du Gouvernement dans

dans leur premiere confusion, pour soûtenir des dépenses, ausquelles il ne pourroit suffire autrement: qu'il étoit plus à propos de profiter du temps de la Paix, pour mettre les choses au point, qu'on n'eût rien à appréhender de semblable: que les opérations nécessaires pour cela; mais pourtant sans rien gâter en les précipitant trop, étoient l'amortissement des Rentes, faites par l'Etat sous différens titres, le remboursement des Offices, & la réintégration dans les Domaines aliénés. 1604.

Comme c'étoit par l'éxamen des Rentes que Sa Majesté étoit résoluë de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année; elle glissa un mot sur cet article pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération: ce fut de dire, qu'on alloit s'appliquer en premier lieu, à faire une éxacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages qui leur étoient payés des deniers Royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypotéques sur le Roi. Henry ajoûta, qu'il faisoit un si grand fond sur l'œconomie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses Finances; qu'un dessein qui lui prescrivoit d'assez grandes sommes d'argent à amasser, ne lui paroissoit nullement incompatible avec celui de soulager le Peuple par la diminution des impôts qu'il ne perdoit point de vûë. Il exhorta l'Assemblée à seconder des intentions si justes & si droites: il ordonna qu'on se rassemblât pour cet effet au même endroit pendant huit jours deux fois par jour pour en délibérer mûrement; & qu'au bout de ce temps-là, on lui fit rapport des délibérations qu'on auroit formées: promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit, avec la même sincérité qu'il leur feroit part des siens; & de ne pas oublier ceux qui dans cette occasion, se feroient montrés sensibles au bien de l'Etat.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'Assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit-on, qu'à notifier d'une manière un peu moins absoluë aux personnes apellées à partager le soin du Gouvernement, des résolutions du Souverain, déja arrêtées dans un Conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas éxempte de ce reproche; & le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assûrément

1604. il n'eût rien que de bon, de louable, & même de necessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sçais ce que diront à cela les défenseurs de l'autorité populaire : pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé par une infinité d'autres exemples semblables à celui-ci, que les vuës d'un Roi bon & sage, ne doivent point être en tout & dans toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du Peuple. Les considérations qui déterminent le Peuple, sont rarement sans quelqu'intérêt, ou sans quelque passion ; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au-delà du présent. Les personnes mêmes les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à se satisfaire : sans s'embarrasser des suites.

Cet abus est fondé dans le désir naturel même. On veut jouïr & être heureux : c'est le partage du présent : & malheureusement, il y a telle conjoncture de politique & de Gouvernement, qui demande qu'on recule sagement cette jouïssance & l'accomplissement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus : Comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de personnes, qui pouvant s'élever par leurs lumières au-dessus de la multitude lui demeurent attachées par les mêmes désirs ? Il n'en est pas ainsi d'un Roi bon & sage, ou d'un Ministre qui le représente, & fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses Sujets : mais il sçait en même temps, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours : que quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal seulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes se plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chose : Qu'un Etat est heureux, lorsqu'il se conduit par des principes de Gouvernement, qui le mettent sur la voie de l'être. Il foule aux pieds tout intérêt particulier & passager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de Roi ne le rend pas moins le Pere de ses Sujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui ; & lui fait envisager la fausse tendresse, qu'il auroit pour ceux-cy aux dépens des autres, comme la prédilection qu'un Pere

Digitized by Google

de famille conſerveroit pour quelques-uns de ſes enfans, ſçachant qu'elle doit ruiner ſa famille. 1604.

Le plan que Henry s'étoit tracé pour l'intérêt de l'Etat, éxigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ſes Finances; au lieu d'y faire tous ces retranchemens, dont les prétendus zèlés ne ceſſoient de l'entretenir; Sa Majeſté me demanda mon avis en particulier ſur ces moyens. Les progrès que j'avois faits en matière de Finance m'en firent découvrir, qui ſans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande reſſource. J'en raſſemblai neuf des principaux dans un Mémoire que je préſentai à Sa Majeſté. Les voici.

1°. Les Traitans qui avoient adminiſtré dans les derniers temps les Fermes les plus conſidérables des Finances, ſous couleur de différens emplois, néceſſaires en apparence, en avoient diverti les deniers; enſuite, les avoient fait paſſer en compte à la ruine de l'Epargne, qui paroiſſoit les avoir reçus, ſans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la Couronne de pluſieurs millions. Je demandois une réviſion de tous ces Comptes & Etats; afin de pouvoir tomber ſur ces Traitans, qui n'étoient pas ſi bien cachés ſous les différens noms, dont ils s'étoient ſervi pour ces vols, que je ne puſſe bien remonter juſqu'à eux.

2°. Le Clergé de France venoit de déférer, par la bouche de ſes Cardinaux, Archevêques & Evêques, Caſtille, ſon Receveur Général, comme malverſateur. Leur Requête qui m'avoit été adreſſée, étoit accompagnée d'un Mémoire ſi net & ſi poſitif, des articles d'accuſation, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majeſté de ſe faire reſtituer les ſommes immenſes que ce Receveur avoit détournées.

3°. Tous les Financiers & gens d'affaires, les Tréſoriers de France ſur-tout, grands deſtructeurs de la Finance, pouvoient être aſſociés avec Caſtille, par la création d'une Chambre de Juſtice: & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages; pourvû qu'on ſçût en exclurre la brigue & les ſoûterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du Domaine, étoient ſi palpables, que pluſieurs de ceux qui étoient actuellement en poſſeſſion, jouïſſoient ſans titre, & par une pure uſur-

1604 pation ; & les autres avoient acquis à si vil prix, qu'ils avoient été plus que rembourſés, dans la ſeule premiere année, ſur le pied du denier ſeize, alors courant : C'eſt ce que je fis toucher au doigt à Sa Majeſté, qui empêchoit qu'on ne fît une éxacte vérification de ces aliénations ; afin de l'engager à conſentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les Acquéreurs à en ſolder la juſte valeur.

5°. Même abus & même opération, ſur différentes Charges & Offices ; dont on forceroit les poſſeſſeurs, ou à ſuppléer, ſur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le rembourſement, la même ſomme, que ces Offices leur avoient coûté.

6°. La mauvaiſe régie avoit fait que juſqu'à préſent, les dettes de la Couronne aux Cantons Suiſſes, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déja ſi bien fait changer cette Partie de face, qu'un million payé à propos, en avoit acquitté huit, moitié ſur les arrérages, moitié ſur le Principal. En s'appliquant de même au reſte, l'Etat ſe trouveroit dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en poſſeſſion de ſon Domaine aliéné, autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner je ne ſçais combien de petites parties, conſiſtant en fonds de terre & en droits ; dont les frais, ſoit pour réparation, Baux-à-ferme & perception, ſoit ſous prétexte de pourſuites, de remiſes, d'améliorations & autres choſes ſemblables, étoient ſi prodigieux, par la connivence de Meſſieurs les Tréſoriers des Finances, qui en quelque ſorte en profitoient ſeuls ; que ſuivant le calcul que j'en avois fait, en réduiſant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquiéme, qu'il n'en revînt la premiere obole au Roi : C'étoit-là le grand brigandage des Bureaux des Finances. En aliénant toutes ces parties au denier preſcrit par l'Ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement ; puiſqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette vente, des parties de ſes rentes, conſtituées au denier dix.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus Royaux aliénés : Un parti de Traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi ; ſans qu'il fût obligé de rien payer pour le rembourſement : moyennant

Digitized by Google

qu'on leur laiſſât le choix de ces parties ; & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après leſquelles ils les remettroient au Roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur propoſition, Sa Majeſté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient. 1604.

9o. La France avoit en main, un moyen ſûr de s'attirer tout le Commerce de l'Ocean & de la Méditerrannée, & de le voir tout d'un coup, ſans de grands frais, juſqu'au centre de ſes Provinces. Il devoit lui en coûter pour cela, de joindre par des Canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuſe (1) : Mais auſſi le premier coup d'œil de ce Projet, n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions ſur l'Eſpagne ſeule : Richeſſes réelles & ſolides, comme ſont toutes celles que produit le Commerce.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, ſur chacun de ces chefs, lorſque j'en fis mon rapport au Roi ; & j'y

(1) Avant le Miniſtere du Duc de Sully, on n'avoit pas encore ſongé en France, à tirer parti des Rivieres; auxquelles on convient cependant que ce Royaume doit ſes richeſſes & ſon abondance. Il commença par le Canal de Briare, comme on verra bientôt ; & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortaliſera plus le Règne de Louis le Grand, que cet admirable Canal, pour la jonction des deux Mers. L'utilité que l'Etat retire de ces deux entrepriſes, ſi heureuſement éxécutées ; ſans parler de l'éxemple, que la Hollande nous fournit ; nous inſtruit de ce qui nous reſte encore à faire; & prouve en même-temps, que quelques difficiles que ſemblent être ces projets, ils ne ſont pourtant pas impoſſibles.

La jonction des Rivieres, & la conſtruction de Chemins Royaux, qui facilitent la communication, ſoit des différentes Provinces, ſoit des différentes parties d'une même Province, entr'elles ; ſont peut-être les deux plus importans objets, dont un ſage Gouvernement puiſſe s'occuper, en temps de Paix. En y employant, ou les Troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de Mendians, qui le ſont en tout temps pour l'Etat ; on trouve à la fois, le moyen de faire ces ſortes d'Ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oiſiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands ; en même-temps qu'on introduit le Commerce dans toutes les parties d'un Royaume.

Il paroît néceſſaire qu'il y ait un Centre principal de richeſſes ; mais il ne faut pas non plus ſacrifier toutes les autres Villes, au bien-être de la Capitale : Elle eſt au Corps politique, ce qu'eſt au corps humain, le cœur, qui ſans ceſſe reçoit le ſang, & ſans ceſſe le renvoie juſque dans les parties les plus éloignées : enſorte que celles-ci ne ſçauroient en être privées, que la Machine entiere ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine, à étudier ces reſſorts ſecrets, qui font mouvoir juſqu'aux plus petites branches du Commerce ; ſi l'on y ſuppléoit du moins, par l'art ſi ſimple, de mettre les Peuples de la campagne, dans l'aiſance & l'abondance.

Digitized by Google

1604. ajoûtai celui de la vérification des Rentes, qui n'y étoit point compris. Ce Prince, qui s'étoit ſans doute attendu à toute autre choſe, & que ſa vivacité naturelle empêcha de faire à mes diſcours, toute l'attention néceſſaire, me fit d'abord mille difficultés ſur tous ces projets : il les trouvoit grands à la vérité ; mais les uns, trop vagues ; les autres, de peu de rapport ; quelques-uns, de pénible éxécution ; quelques autres, difficiles à concilier entr'eux : c'eſt qu'il ne les comprenoit pas encore. Je ſçavois bien ce qu'il falloit à Sa Majeſté, & ce qui auroit été plus de ſon goût ; des augmentations d'Impôts, de nouvelles créations d'Offices, de nouvelles aliénations de Domaine : Je pouvois, en lui produiſant un projet que j'avois formé ſur ces moyens, faire venir quatre-vingt-millions comptant dans ſes Coffres ; & plus de ſoixante autres millions, en faiſant un Bail de cinq millions par an, dont j'avois augmenté ſix de ſes Fermes : mais je fis facilement convenir Henry, Que ſi ces moyens étoient fort prompts, ils ſeroient auſſi très-onéreux au Peuple : Qu'on ne devoit y avoir recours, que dans le beſoin le plus preſſant ; & employer le loiſir que donne la Paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps & de ſoins : tels qu'étoient les neuf, que je venois de lui propoſer. Je l'aſſûrai pourtant que ces Parties, dont il avoit paru faire ſi peu de cas, en les ménageant à propos, & les faiſant ſuivre l'une par l'autre, pouvoient avec le temps, le faire riche de deux cens millions.

Le Roi revint à mon avis ; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des Rentes de l'Etat ; lorſque j'eus fait voir à Sa Majeſté, par de bons extraits, & par d'autres Pièces autentiques de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes & autres Bureaux, que cette opération pouvoit, ſans la moindre injuſtice, faire revenir ſix millions au Tréſor-Royal. Il y entra ſi bien dans la ſuite, qu'il ſe montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivît pas une Lettre, qu'il ne m'en parlât.

Pour y réüſſir, je crus qu'il étoit néceſſaire que Sa Majeſté établit pour cela ſeul, un Conſeil, ou Bureau : La Chambre des Comptes s'y oppoſa ; mais on n'eut aucun égard à ſes raiſons. Ce Conſeil fut compoſé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin ; des Préſidens De-Thou & Tambonneau,

Digitized by Google

alternativement, & de Rebours ; d'un Tréſorier & d'un Greffier, qui étoient Le-Gras & Regnouard. J'en étois le Chef ; & j'y aſſiſtois, lorſque mes autres occupations me le permettoient : mais lorſque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laiſſoit pas de ſe conduire, ſuivant le plan que j'en avois dreſſé pour ſervir de régle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux, à le rapporter ici. Il ſuffira de dire que j'y avois fait une diſtinction très-nette & très-éxacte, entre les Rentes de tant de différentes Créations, & de fonds différens : car il y en avoit d'acquiſes, à un tiers d'argent ; d'autres, à une moitié ; d'autres, tout en argent : il y en avoit, qui avoient peu coûté aux Propriétaires ; d'autres entierement frauduleuſes ; & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-cy, que pour les aſſûrer davantage, ſur le pied de leur premiere origine : pour toutes les autres, elles furent, ſuivant le dégré de fraude ou d'injuſtice, ou tout-à-fait éteintes ; ou rembourſées, ſur le pied du Principal ; ou réduites ſur le pied du dénier dix-huit, du dénier vingt, & quelques-unes mêmes du denier vingt-cinq. Il y en eut, dont les poſſeſſeurs furent aſſujettis à rapporter les arrérages, qu'ils avoient perçus injuſtement ; & d'autres, dont les arrérages touchés, furent imputés ſur le Principal, qu'ils ſervirent à amortir. L'Etat y gagna encore une ſuppreſſion de quantité de Receveurs-Payeurs des Rentes, qui le chargeoient d'un fardeau inutile : Je n'y en laiſſai qu'un ſeul. 1604.

La recherche que j'avois propoſée contre les Financiers & les Monopoleurs, ſe fit enſuite, par l'érection d'une Chambre de Juſtice : mais comme on n'en retrancha point l'abus des ſollicitations & des interceſſions, elle ne produiſit que ſon effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables ; pendant que les moins conſidérables ſubirent toute la rigueur de la Loi. On eut ce remède de moins, dans les temps qui ſuivirent immédiatement ma geſtion ; parce que j'avois grand ſoin qu'on fît porter ſur le champ aux coupables ; la peine de leur friponnerie : Il fut informé éxactement de celles qui s'étoient commiſes à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient ; & ces profits illégitimes, qui avoient ſi long-temps appauvri la Fran-

(2) Ces Réglemens ſont plus amplement détaillés dans les anciens Mémoires : Les perſonnes de Finance pourront les y conſulter.

1604. ce, en enrichiſſant les Financiers, furent traités ſans façon, de vol & de péculat. La bonne foi commença à ſe faire jour dans un ſanctuaire, où elle n'avoit jamais habité.

Les Tréſoriers de France m'ayant préſenté cette année leurs Comptes, pleins de non-valeurs; pour les faire revenir d'une méthode, qui m'étoit ſuſpecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur aſſigner ces prétenduës non-valeurs mêmes, pour le payement de leurs Gages de l'année ſuivante. La deſtitution de Drouart, en la place duquel Monrauban fut établi, & quelques autres coups de cette eſpéce, avertirent les principaux Prépoſés dans les affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un Arrêt, rendu contre un nommé Le-Roi, il fut défendu, ſous peine de cent mille livres d'amende, d'aſſocier aucun Etranger dans les Fermes de Sa Majeſté. Cet Arrêt fut ſignifié, au nom de Charles Du-Han, Fermier Général des cinq groſſes Fermes, à tous les principaux intéreſſés dans les Finances & les autres Fermes du Roi à Paris, & dans les Villes principales du Royaume.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat, que le Parlement de Toulouſe avoit fait à ſon autorité, en défendant de ſon chef, & contre les Edits de Sa Majeſté, de ſortir des bleds de la Province de Languedoc. Je fus averti de cette entrepriſe, par les Tréſoriers de France de la Province; parce qu'elle alloit à la ruine des Traites-Foraines, dont les Fermiers demandoient un rabais conſidérable: Elle mettoit encore en ſouffrance les Fortifications & les Galères, dont l'entretien ſe prenoit ſur cette Partie.

Les quatre cens mille livres d'augmentation ſur les Tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du ſol pour livre, continuoient encore à ſe percevoir; auſſi bien que la ſeconde moitié, de pareille ſomme, impoſée ſur les Marchandiſes; quoique l'Edit d'établiſſement de ces droits, n'eût été vérifié que pour deux ans. Les Bureaux des Finances firent à ce ſujet, des repréſentations à Sa Majeſté: Ils ſe plaignirent du diſcrédit, où étoient tombées certaines Fermes, qui avoient rapport au Commerce avec l'Eſpagne, qui venoit d'être interdit; ainſi que de cette multiplicité d'Edits, qui ſortoient tous les jours du Conſeil de Sa Majeſté, & qu'ils repréſentoient comme plus onéreux au Peuple, que la Taille même. Je ne diſſimule

dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes remontrances au Roi avoient déja de long-temps précedé les leurs. Ce Prince écrivit deux Lettres à ce sujet : l'une, à son Conseil ; par laquelle il lui faisoit sçavoir que les conjonctures présentes, & sur-tout l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces Parties, pour l'année présente : l'autre, à moi ; pour m'ordonner de faire entrer le Conseil dans ses vûës. 1604.

Je les secondois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. L'Arcenal étoit dès-lors pourvu de cent Pièces d'Artillerie : Il y avoit dans ses Galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'Infanterie, & trois mille de Cavalerie ; deux millions de livres de Poudre, dans le Temple & à la Bastille, & cent mille Boulets. Je me souviens qu'un jour que Henry, en se promenant avec moi dans les grandes Halles de l'Arcenal, paroissoit s'alarmer du grand nombre d'Ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces ; je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un Etat de ses Armes, de ses Munitions, & de toute son Artillerie ; avec un Bordereau sommaire de son argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606. Il entra dans mon Cabinet, & fit écrire cet Agenda par mes Sécretaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme & la discipline militaire étoient un des articles du Gouvernement, qui avoit le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une Nation, qui depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, & qui même en quelque maniere, en a fait son unique métier ; on eût attendu jusque-là, à y mettre l'ordre convenable. La Milice Françoise n'avoit rien que de rebutant : On enrôloit par force les Soldats dans l'Infanterie, & on les faisoit marcher avec le bâton : on leur retenoit injustement leur solde : on ne les menaçoit que de prison ; les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux : on les réduisoit à tout tenter pour leur désertion ; & pour parer cet inconvénient, il falloit que les Prévôts les tinssent comme assiégés sans cesse dans leur Camp. Les Officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque ma-

1604. niere autorisés à la violence & au brigandage. Henry disoit souvent, & il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit fait lui-même, qu'il étoit impossible que l'Etat fût jamais bien servi, tant qu'on n'établiroit pas un autre ordre dans les Troupes.

Cet ordre dépendoit en premier lieu, de l'exactitude du payement. Le Roi commença par l'assûrer pour la suite, de maniere que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds, qui y furent destinés. Ce Réglement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guère moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des Armes: c'est celui, par lequel on pourvut aux nécessités des Soldats; lorsque les blessures qu'ils avoient reçuës, ou les maladies qu'ils avoient contractées, en servant Sa Majesté, les avoient mis également hors d'état, & de servir & de travailler: On fit en sorte qu'il ne leur manquât rien, dans cette affligeante situation; ni pour le nécessaire à la vie, ni pour leur soulagement. (3)

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi, m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre & l'œconomie étoient des Vertus, nées avec lui, & qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais Prince n'a pu mieux que lui, se passer de Ministre: Le détail des Affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amusement. Les Princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du Gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens; ou de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres; ou de ne pouvoir s'élever plus haut: L'esprit de Hen-

(3) Par Edit du Roi, du 7 Juillet 1605. [parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée, que l'année suivante] Sa Majesté donne aux Gentilshommes, Officiers & Soldats, estropiés à son service, la Maison Royale de la Charité-Chrétienne, fondée des deniers provenant des reliquats de comptes des Hôpitaux, Aumôneries, Léproseries &c. & de ceux des pensions des Moines Lais, ou Oblats: La Surintendance en appartenoit au Connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé, par celui que Louis le Grand y a substitué de nos jours, en élevant & dotant l'Hôtel-Royal de Mars, ou des Invalides: Monument, qui suffiroit seul à immortaliser sa mémoire. Cette maison de la Charité Chrétienne, n'étoit auparavant qu'un Hôpital sans revenu, bâti par Henry III. pour les Soldats estropiés: Il étoit situé dans le Fauxbourg Saint-Marceau, ruë de l'Ourcine; & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henry IV. fit encore bâtir l'Hôpital de Saint Louis: Il accorda pour cet effet, à l'Hôtel-Dieu, dix sols par minot de Sel, dans la Généralité de Paris, pendant quinze ans; & cinq sols, à perpetuité.

Digitized by Google

ry se proportionnoit, avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ses Lettres en sont autant de preuves ; & l'usage où l'on étoit, de s'adresser directement à lui, quelquefois pour de simples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-temps, deux cens cinquante écus, à un Marchand de Vin de Gisors, qui avoit autrefois fourni le vin pour sa Maison ; Sa Majesté me l'envoya, pour le payer, & pour l'indemniser du retardement : » Ma conscience, » m'écrivoit-il, m'oblige à avoir pitié de ce pauvre hom» me. « Je n'ai peut-être que trop inféré ici, de ces sortes de traits. Ce seroit bien autre chose, si je présentois au public, toutes les Lettres que ce Prince m'a écrites. 1604.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé se rapporte, ou à l'intérêt, ou à la gloire, ou au bonheur de l'État ; ce Prince ne les perdoit jamais de vûë, pas même dans le sentiment de ses peines, ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes, il me demandoit depuis long-temps, & il voulut que je lui donnasse un Mémoire de tout ce que je croyois capable de renverser, ou simplement de ternir la gloire d'un puissant Royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention, qu'en lui en présentant un, d'une si grande simplicité, & avec si peu de ces ornemens inutiles du stile, que d'un seul coup d'œil il pouvoit le parcourir tout entier : Ce n'étoit qu'une énumération, sans explication, ni preuves, des abus qui se glissent ordinairement dans les Etats. Je la présente ici à mes Lecteurs, à qui elle peut servir du moins, d'abrégé des principes qu'ils ont vus, & qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces Mémoires.

Ces causes de la ruine, ou de l'affoiblissement des Monarchies, sont, les Subsides outrés : les Monopoles, principalement sur le Bled : le négligement du Commerce, du Trafic, du Labourage, des Arts & des Métiers : le grand nombre de Charges ; les frais de ces Offices ; l'autorité excessive de ceux qui les éxercent, les frais, les longueurs, & l'iniquité de la Justice : l'oisiveté : le luxe & tout ce qui y a rapport : la débauche & la corruption des mœurs : la confusion des Conditions : les variations dans la Monnoie : les Guerres injustes & imprudentes : le despotisme des Souverains ; leur attachement aveugle à certaines personnes ;

1604. leur prévention en faveur de certaines Conditions, ou de certaines Profeſſions : la cupidité des Miniſtres & des gens en faveur, l'aviliſſement des Gens de Qualité : le mépris & l'oubli des Gens de Lettres : la tolérance des méchantes coûtumes, & l'infraction des bonnes loix, l'attachement opiniâtre à des uſages indifférens ou abuſifs : la multiplicité des Edits embarraſſans, & des Réglemens inutiles.

Si j'avois à choiſir entre toutes les formes de Gouvernement, dont on a des éxemples dans cette Monarchie ; je propoſerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguſte & Charles le Sage ; (4) & je voudrois qu'on détournât les yeux, de deſſus tout le temps qui s'eſt écoulé depuis Charles VIII. juſqu'à nous : & ſi j'avois un Principe à établir ; ce ſeroit celui-ci, *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix ſe forment réciproquement.* Malheureuſement pour nous cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient ſenſible, que lorſque nous avons porté au plus haut point, la corruption & tous les abus en même temps : en ſorte que parmi les hommes, c'eſt toujours le plus grand mal, qui devient le principe du bien.

Les Réglemens pour l'augmentation & la ſûreté du Commerce, paroiſſant à Henry devoir tenir un des premiers rangs dans l'Etat ; c'eſt auſſi de ce côté-là, qu'il employa la meilleure partie de ſes ſoins. Le Projet du Canal pour joindre la Seine à la (3) Loire, ayant été ratifié ; je me tranſ-

(4) Il ſeroit peut-être plus juſte, de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au ſeul Charles V. En éxaminant le caractère de Henry IV. & celui du Duc de Sully ; on trouve dans le premier des principes d'un Romain ; & dans le ſecond, ceux d'un bon Lacédémonien : les maximes répanduës ici, tiennent un peu de toutes ces deux idées, mêlées enſemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter à l'humeur trop auſtère de M. de Sully ; je prendrai ici la même liberté, ſur l'humeur trop guerriere de Henry. Il eſt ſans contredit, que l'eſprit militaire eſt le défenſeur d'un Etat. Il faut l'y nourrir avec ſoin ; mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maiſon, en l'enchaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'eſſor ; de peur qu'il ne dévore ſes Maîtres mêmes. La ſeule réputation de valeur, produit preſque tous les mêmes effets, que l'uſage qu'on en pourroit faire. Un Principe, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'eſt, qu'il n'y a point de moyens, qu'il ne faille préférer à la guerre, lorſque par eux, l'on peut arriver au même but.

(5) C'eſt le Canal de Briare, lequel prend depuis cette petite Ville, juſqu'à celle de Montargis, qui en eſt diſtante de dix lieuës. Il devoit être continué juſqu'à Moret ; mais cette partie du projet n'eut point lieu : le Canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépenſé plus de trois

Digitized by Google

portai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs, qui devoient précéder l'éxécution; soit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrein; soit à profiter de toutes les commodités qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage; le Roi me rappellant près de sa Personne, presqu'aussitot que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de Commerce dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou. 1604.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du Commerce réciproque des deux Nations. Le Roi d'Espagne avoit mis l'année précédente une imposition de trente pour cent sur toutes les marchandises qui aborderoient de France en Espagne ou en Flandre; aussi bien que sur celles qui sortiroient de ces deux Etats, pour être apportées en France: Impôt criant, qui révolta autant les Sujets du Roi d'Espagne, dans les deux Etats de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le Roi riposta par une défense expresse de tout Commerce avec les Sujets du Roi d'Espagne & des Archiducs; & par une taxe encore plus forte sur les Marchandises Espagnoles abordantes à Calais: mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude de nos denrées dans le pays ennemi. Les Marchands François trouverent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres Marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la Loi. Il en arriva même une espèce de révolte dans la Ville de *Septen. ann.* 1604.

cens mille écus; par la malignité des envieux de M. de Rosny; où, selon Mezerai, par le changement de Ministère. Cet Ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis; & enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully; en le reconnoissant pour l'Auteur de ce dessein. *Liv.* 132. Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques ou espèces de médailles d'argent & de cuivre qu'on a trouvées en 1737. en travaillant aux Ecluses de ce Canal; & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le Comte de Buron, l'un des intéressés à ce Canal, a renvoyé à M. le Duc de Sully, celles de cuivre qu'il garde dans son Cabinet de Médailles; & a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur: l'une de ces Médailles de cuivre, est empreinte des Armes du Duc de Sully; & une autre porte cette inscription: *1607. Maximilien de Béthune, sous le Règne de Henry IV. par les mains de Messire Pierre Ozon, pour lors Maire & Gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le Duc de Sully a déja recouvré une partie des Mémoires & des autres piéces, qui concernent ce Canal.

Digitized by Google

1604. Marſeille, dont le Préſident Du-Vair donna avis en Cour. Les Marchands de cette Ville voyoient impatiemment que, pendant qu'on les forçoit à demeurer les bras croiſés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leurs denrées, & leur dérober leurs profits. Cette permiſſion accordée aux Italiens par Sa Majeſté, n'étoit pas, ce me ſemble, bien entenduë

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien-loin de chercher à rapprocher les eſprits, fomenterent au contraire ſous main la déſunion; parce qu'ils faiſoient en fraude, ce que les Italiens avoient fait en vertu d'une permiſſion. On fut informé que huit à neuf Vaiſſeaux Anglois étoient venus charger des grains aux Sables d'Olone; d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébaſtien. Il falloit bien que les Eſpagnols euſſent compté ſur cette reſſource ſecrette; ſans laquelle leur défenſe ſeroit tombée ſur eux-mêmes. Henry s'y étoit attendu dans le commencement; & cette eſpérance, que l'Eſpagne ſe feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir ſur ſa Couronne, ſi ſon ennemi paroiſſoit ainſi diſpoſer de ſon Commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'obſervation de ſa défenſe. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de ſon autorité, pour punir les contraventions à ſon Ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, juſqu'à la Garonne, & le long de ces deux Rivieres, où elles ſe faiſoient le plus communément: emploi dont je chargeai La-Font, qui s'en acquitta ſi bien, que Sa Majeſté voulut enſuite l'attacher plus particulièrement à ſa Perſonne.

En même temps, le Roi fit porter ſes plaintes au Roi d'Angleterre contre ſes Sujets: il lui fit dire, que ſi, dans l'eſpérance de s'appliquer tout notre Commerce en Eſpagne, il ſe portoit à faire la paix avec cette Couronne; (la choſe pouvoit en effet lui paroître aſſez importante pour mériter qu'il fît cette démarche); il ſçauroit bien, lui, Roi de France, prendre de telles meſures, que le dommage n'en retomberoit pas ſur ſon Royaume; & que l'Angleterre y perdroit peut-être plus que lui. C'étoit en quelque manière, lui dire de s'entremettre, pour terminer ce diff rend entre les deux Couronnes: car Henry n'avoit pas tardé à ſentir tout le préjudice qu'il venoit de ſe faire à lui-même; & à voir que

Digitized by Google

tous les raisonnemens de son Conseil, avoient porté à faux : ce qui le jetta dans un grand embarras. Villeroi & Sillery furent nommés par Sa Majesté pour suivre cette affaire après ; & j'eus ordre aussi d'en conférer avec le Connétable, le Chancelier, le Commandeur De-Chastes, & le Vice-Amiral De-Vic. 1604.

On trouvoit des inconvéniens des deux côtés ; une grande perte pour le Commerce, à maintenir la défense ; & de la honte, à la lever. Henry ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroissoit marquer de la timidité avec l'Espagne : cette Couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté, auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne : Et tout ce qu'on pouvoit espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermeroit les yeux sur les infractions, qu'y feroient les Marchands ; quitte à la réïtérer, s'ils en abusoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité Royale. Pour moi, la plaie qu'en souffroit le Commerce, étoit presque tout ce que je voyois ; & par cet endroit, l'Anglois & l'Espagnol m'étoient égaux : Je représentai à Sa Majesté, Que si elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en résultoit pour nous ; il ne falloit pas moins user de sévérité avec l'un, qu'avec l'autre. *Mateh. tom. 2. l. 3. p. 634.*

Le Roi d'Angleterre ne refusoit pas sa médiation dans ce différend : il offrit même de se rendre caution des promesses, qui seroient faites sur ce sujet, entre les deux Couronnes : Mais il prétendoit procéder, en qualité d'Arbitre ; & le Roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le Pape commença aussi à y prendre beaucoup de part ; parce qu'il en craignit sérieusement une rupture, encore plus dangereuse, entre la France & l'Espagne. Il écrivit au Cardinal Bufalo, son Nonce en France, de ne rien négliger pour le prévenir ; & ce Cardinal trouva peu de temps après, l'occasion favorable pour y travailler.

Le Comte de Beaumont, qui étoit toujours notre Ambassadeur à la Cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis, l'affaire nouvelle du Commerce, en présence des Comtes de Villa-mediana & d'Aremberg, Ambassadeurs, l'un du Roi d'Espagne, l'autre des Archiducs. Il avoit même ébauché une espèce d'Accord, avec eux, le Président Richardot,

Digitized by Google

1604. & Louis Vroreylzen ; lequel avoit été communiqué au Connétable de Caſtille, qui étoit auſſi à Londres : mais le départ ſubit de ce Connétable, & quelques autres obſtacles, les avoient empêché de venir juſqu'à ſigner le Préliminaire de cet Accord. Le Connétable de Caſtille paſſa par Paris, & y vit le Cardinal Bufalo : qui le preſſa par tant de cotés, ſur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle ſeroit remiſe à examiner, entre les mains de Commiſſaires, qu'il nomma pour le Roi ſon Maître : Le Conſeil de France en nomma de ſon côté. Mais ce n'étoit point encore-là, la véritable porte pour en ſortir : L'affaire, abandonnée à tant de têtes, trainoit en une longueur inſupportable. Bufalo obtint de Dom Baltazar Stuniga, Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & d'Alexandre Rovidius, Membre du Sénat de Milan, intéreſſés dans cette cauſe pour l'une des Parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui, de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre Partie, qu'à une ſeule perſonne ; il pria le Roi de me charger auſſi, ſans aucun ſecond, d'un pouvoir égal au ſien : Et dès-lors il regarda la choſe, comme fort avancée. J'allai le voir chez lui : J'animai ſon impatience, d'un nouvel aiguillon ; en lui repréſentant la Guerre, comme prête à ſe faire, & avec des préparatifs de la part de Sa Majeſté, qui la rendroient peut-être plus ſérieuſe encore, qu'on ne penſoit. En peu de jours, je le fis convenir des Articles, que j'avois dreſſés ſur cette matiere, & qui aſſuroient pleinement la liberté du Commerce. C'étoient, à peu de choſe près, les mêmes, qui avoient été propoſés & débattus à Londres.

Ce Traité, car il en devint un véritable, quoique tout ſe paſſât entre le Cardinal Bufalo & moi, renfermoit en ſubſtance, Que de part & d'autre, l'Edit du Trente pour cent, & celui de l'interdiction du Commerce entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, ſeroient & demeureroient annullés : C'étoit-là le grand point. Mais comme les deux Princes avoient prétendu juſtifier chacun leur conduite, en faiſant pluſieurs plaintes réciproques, qui avoient auſſi rapport au Commerce ; il y avoit beaucoup d'autres Articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, Que Sa Majeſté Très-Chrétienne défendroit par un Edit, qu'aucun de ſes Sujets ne fît, ou autoriſât, le

le transport des Marchandiſes de Hollande en Eſpagne, & dans les dépendances de l'Eſpagne; en prêtant des Vaiſſeaux, Chariots, & toute autre voiture : que les Marchandiſes, véritablement de France, ſeroient empreintes du ſceau de la Ville, d'où elles ſeroient enlevées ; & qu'elles y ſeroient inſcrites dans un Regiſtre : c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la reſſemblance des Marchandiſes : qu'autrement, elles ſeroient ſujettes à confiſcation, ſans cependant qu'on pût, ſur un ſoupçon de fraude, arrêter ni retarder le cours de ces Marchandiſes : que tous les Hollandois, pris dans les Navires François pourroient être arrêtés : que les François ne porteroient aucune Marchandiſe d'Eſpagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas, que ceux qui ſeroient marqués ſur les Affiches : & que pour ſûreté de la parole, que peut-être ils donneroient ſans intention de la tenir ; ils s'obligeroient par écrit devant le Magiſtrat Eſpagnol du lieu d'où ils partiroient de payer le trente pour cent : laquelle obligation leur ſeroit renduë, en rapportant dans un an le Certificat du Juge de l'endroit, où ils auroient débarqué, ſoit en France, ſoit aux lieux de Flandre approuvés : que le Roi de France feroit confiſquer ces Marchandiſes, priſes par ſes Sujets en Eſpagne pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur ; le trente pour cent, prélevé : que le Magiſtrat François qui auroit donné de faux Certificats de décharge, ſeroit auſſi pourſuivi en Juſtice, & puni : que les deux Rois ſe tiendroient mutuellement les chemins libres. L'Article des Impôts établis depuis la paix de Vervins, ſur les Marchandiſes, portées d'Eſpagne en Flandre, ou de Flandre en Eſpagne, par Calais, & lorſqu'elles entreroient dans ce Port, ayant déja été arrêté auparavant devant le même Cardinal ; il n'y avoit rien de nouveau ſur cet article. Il étoit ſtipulé, que quarante jours après la date de ce Traité, il ſeroit publié le même jour, dans les Etats reſpectifs. La date eſt du 12 Octobre ; & il ne fut d'abord ſigné que du Cardinal Bufalo & de moi (6). 1604.

(6) Voyez le Traité même dans la Chronologie Septénaire. Le Roi n'y donne d'autres titres au Marquis de Roſny, que celui de Grand-Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. Le Cardinal Bufalo n'y ſigna point ; mais ſeulement Meſſieurs de Roſny & de Sillery ; D. Baltazar de Cuniga, pour le Roi d'Eſpagne ; & le Sénateur Rovidius. *Matthieu, tom. 2. liv. 3. pag. 655.*

1604. J'étois bien sûr qu'Henry l'approuveroit ; n'y ayant rien mis, sans en avoir pris son avis auparavant : je craignois davantage la critique de Sillery & des autres Conseillers, à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expédient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné porter ces Articles à Sillery, en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, & sans vouloir seulement les lire, que l'affaire étoit en bonne main ; & que celui qui y avoit travaillé seul, pouvoit aussi la conclurre seul. Je ne fus pas content de cette réponse : je renvoyai Arnaud, lui dire, que me paroissant nécessaire que le Traité fût signé de lui & des autres Commissaires nommés d'abord ; je le priois de venir faire cette signature chez moi : qu'à son refus, je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à Sa Majesté, en lui portant le Traité, que la difficulté qu'il en faisoit, auroit retardé la conclusion de deux jours : comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contretemps qui fit échouer l'accord sur le Commerce, il n'en demeurât responsable : il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit ; & Villeroi signa aussi le Traité.

Le Roi recevant une copie de ces Articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du Cardinal Nonce, & lui fit présent d'une Croix de diamans : il le recommanda au Pape, par une Lettre des plus avantageuses ; & lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa Majesté différa de faire publier le Traité de Commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne ; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des bleds : ce que les Peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce temps-là un autre Traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'étoit passé l'année précédente, entr'elle & la seconde de ces Couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne & la Flandre ; avec lesquelles celle d'Angleterre ont à cet égard une liaison nécessaire.

Le Siége d'Ostende continuoit toujours avec le même

Digitized by Google

acharnement. Pendant que les Eſpagnols le pourſuivoient, le Prince d'Orange s'attacha au commencement de la Campagne à l'Iſle de Cadſan, dont il ſe rendit maître le 10 Mai, & enſuite de tous les forts aux environs ; comptant s'ouvrir par-là un chemin juſqu'à la frontiere de Calais : & il vint enfin mettre le ſiége devant l'Ecluſe. On manda de Bruges au Roi, que l'Archiduc, qui ne voyoit cette entrepriſe qu'à regret, alloit raſſembler quinze ou ſeize mille hommes ; avec leſquels il ſe promettoit de ſecourir cette Place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit : mais que Maurice s'y étoit ſi bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chaſſé ; pourvû cependant qu'il eût à-peu-près un monde ſuffiſant pour garder ſes retranchemens. Le Général Flamand prit encore la précaution de pouſſer ſes retranchemens juſqu'à Ardembourg : & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ſes troupes des opérations du Siége ; il ſe mit en état de pouvoir réduire la Place par famine au défaut de la force : L'Ecluſe ſe rendit en effet le 10 Août. 1604.

Les Eſpagnols de leur côté, animés par la vive réſiſtance de leurs ennemis, & par le ſentiment des pertes immenſes qu'ils avoient faites devant Oſtende, crurent que leur honneur étoit encore plus intéreſſé, après ces ſuccès du Prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entrepriſe, qui duroit depuis ſi long-temps. De-Vic manda à Sa Majeſté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines ; on ajoûta, qu'elles avoient été ſans effet. Cependant il eſt vrai qu'Oſtende étoit alors véritablement aux abois. Les Eſpagnols s'étoient vantés hautement qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils ſeroient encore à temps pour aller délivrer l'Ecluſe, avec toutes leurs forces réünies. Tout le monde n'ajoûtoit pas foi à cette bravade ; ſur-tout depuis que Perſi le riche, Capitaine du Régiment de Néreſtan, fraîchement arrivé de cette Place, avoit aſſûré à Paris qu'elle tiendroit encore ſix ſemaines ou deux mois : L'Ecluſe marcha effectivement avant Oſtende : mais c'eſt que les Flamands ſe défendoient avec une ardeur, dont on ne voit guère d'exemples ; ſecondés d'un ſecours de onze Compagnies, faiſant entre mille & douze cens hommes, tout frais, que les Etats venoient de leur envoyer, ſous la con-

1604. duite du Général Marquette. Ils s'aviſerent de conſtruire un retranchement intérieur, qui pût leur ſervir à obtenir une Capitulation plus avantageuſe, en y tenant le fort, lorſqu'ils ſeroient réduits à cette extremité ; & ils trouverent le moyen, preſſés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un ſpectacle nouveau, & ſurprenant pour toute l'Europe, qu'un petit Etat, qui ne forme qu'un point preſqu'imperceptible ſur la Carte, eût oſé lever la tête du milieu de ſes Marais, & bravé pendant un ſi long temps, cette Eſpagne ſi formidable. Où prenoit-il ſes forces ? où puiſoit-il ſes fonds ? car on eſtimoit que cette Guerre coûtoit aux Etats, vingt mille florins par jour. On ne ſçavoit pas dans quel embarras ils s'étoient ſouvent trouvés ; ne ſçachant preſque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le Duc de Bouillon leur ayant promis une ſomme d'argent, ils envoyerent le Capitaine Sarroques, pour la toucher ; mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépenſé à ſes Maîtres, quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs Complimens à la Princeſſe d'Orange.

Leur refuge ordinaire étoit Henry ; tantôt, pour une centaine de mille écus ; d'autres fois, pour deux cens milliers de poudre : c'eſt dequoi ils conſumoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que Sa Majeſté entretenoit dans ces Cantons, pour ſe faire inſtruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs ſollicitations auprès de ce Prince, qui à la fin leur demeura ſeul, pendant que tout le reſte les abandonna : Auſſi ménageoient-ils précieuſement Buzenval ; & ils le retinrent comme de force, lorſqu'il eut obtenu ſon congé pour revenir en France : Et qui ne ménageoient-ils pas ? Ils eurent deſſein de me faire un préſent conſidérable. Buzenval, qu'ils conſulterent, les aſſûra que je ne le prendrois point. Ils ſe contenterent de me marquer leur reconnoiſſance, en me faiſant offrir par Aerſens, quelques Coquillages rares, & quelques Jumens de caroſſe de leur Pays, à mon Epouſe. Henry ſe portoit à les obliger, avec une facilité, qui ne pouvoit partir de ſon ſeul intérêt propre ; & qui doit lui faire tenir, dans l'eſprit de ce

Digitized by Google

1604.

Peuple, le rang de l'un des Fondateurs de sa liberté : Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une Couronne leur bienfaictrice (7). Ce Prince me mandoit cette année en Poitou, que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les Etats, que peut-être il n'auroit pas dû leur accorder : mais qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner ; quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fît l'Espagne.

On juge aisément tout ce que la Guerre présente coûtoit à cette Couronne, qui étoit la Partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons ; & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le Conseil de Madrid sentoit d'une Guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin ; il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henry faisoit semblant de ne rien entendre ; & avec raison : l'impuissance de ce Conseil, se montroit par ce vain dépit ; & l'on sçavoit en France, que les Finances de Sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22 Septembre : & Henry eut la consolation de voir que, pour cinq ou six cens mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette Expédition avoit commencé, il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son Ennemie.

Il semblera sans doute, qu'on devoit mieux attendre du Traité, que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'espagne sentit bien que la Flandre étoit perduë toute entiere pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions, dans lesquelles j'avois laissé le Roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvella toutes ses brigues & ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une Neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-Unies ; si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait Sa Majesté Britannique, dans son Parti. D'abord les Espagnols crurent devoir deman-

[7] C'est presqu'en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans son Livre, intitulé : *Annales & Histoire des Troubles des Pays-Bas.*

[8] Voyez la reddition d'Ostende & de L'Ecluse, & les autres expéditions de cette Campagne, dans *M. De-Thou, le Septénaire, Matthieu, Siri, & autres Historiens, ann.* 1604.

1604. der beaucoup, & offrir beaucoup auſſi ; pour ſe faire accorder du moins, une petite partie de leurs demandes. Les premieres propoſitions furent miſes ſur le tapis & rejettées, ſans ſeulement les éxaminer. Les Eſpagnols en firent ſuivre une, dont ils eſpérèrent l'abandon des Hollandois par les Anglois ; parce qu'ils ſçavoient que ceux-cy n'avoient rien ſi fort à cœur : c'eſt celle de rendre le Commerce des Indes également libre à leurs deux Nations. Le coup porta encore à faux ; parce que l'Eſpagne prévoyant qu'on rabattroit toujours aſſez de ſes demandes, mit pour condition à cette offre, une Ligue offenſive & défenſive entre l'Angleterre & elle ; & que le Conſeil du Roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raiſons du contraire, ne lui diſſimula point que ſon intérêt lui dictoit de ſoûtenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contr'elle.

On crut alors la choſe abſolument manquée : Le ſeul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obſtacles apparens, on pourroit ſe rapprocher, & qu'on ſe trouveroit en effet d'accord. Quelque temps après, les Eſpagnols revinrent à la charge ; pour diminuer toujours quelque choſe des premiers refus, ſuivant leur fine Politique. Il fut nommé des Commiſſaires de part & d'autre. Les conteſtations furent ſi vives, qu'on fut cent fois ſur le point de voir tout manqué. Inſenſiblement, la choſe ſe tourna en Négociation plus paiſible : Les Commiſſaires ſe radoucirent : ceux d'Eſpagne, non-ſeulement ne marquerent aucune averſion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclurre de rien : on ne parloit jamais des deux Rois, ſans y joindre le troiſieme : On traitoit honnêtement, juſqu'aux Etats mêmes ; & l'on paroiſſoit diſpoſé à toute ſorte d'accord avec eux : Tout cela, afin de diſſimuler à Sa Majeſté Britannique, ce que cette Négociation avoit de contraire dans ſon but, à la premiere, & pour lever ſes ſcrupules.

A cette batterie l'on joignit le ſecours des petits Ecrits anonymes, dans leſquels on s'attachoit à démontrer, que la Paix étoit le ſeul parti à déſirer, pour les trois Rois également. On inſinua dans l'un de ces Ecrits, qu'on ſuppoſa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puiſſance du Roi d'Angleterre qui peut, diſoit-on, ſe paſſer

Digitized by Google

de tout le monde, & dont perſonne ne ſçauroit ſe paſſer : comme ſi les Eſpagnols n'avoient pas pu être capables d'une flaterie, qui pouvoit leur réüſſir : On inſinua, dis-je, que cette Paix étoit ſouhaitée également par les trois Têtes Couronnées ; mais que Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique, ſouhaitoient en même-temps ſecrettement toutes deux, qu'elle leur valût la poſſeſſion de la Flandre. Le trait étoit malin. 1604.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier ; c'eſt-à-dire, juſqu'au 21 Juin de celui-ci : Mais la Négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet : elle fut pouſſée ſi avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la déciſion n'en fut retardée, que juſqu'à l'arrivée du Connétable de Caſtille, qui étoit à la veille de paſſer à Londres, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de Sa Majeſté Catholique. On eut la même opinion, à Paris : On y fut même perſuadé que non-ſeulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait ſecrettement les conditions de leur Accord avec l'Eſpagne ; & que les Etats avoient terminé, par l'intervention & à l'arbitrage de Sa Majeſté Britannique, les diſcuſſions au ſujet des Villes d'ôtage ; de la Navigation des Indes ; du Commerce, ſans payer le Trente pour cent ; & les autres. Mais pourquoi, ſi cela étoit, ne voyoit-on, ni lever les Siéges, ni ceſſer les hoſtilités de part & d'autre ?

Auſſi ce bruit étoit-il faux ; du moins, quant à ces prétendus Accord & Arbitrage : Les Etats ne s'en apperçurent que trop tôt ; & ils connurent en même-temps, que bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de Sa Majeſté Britannique. Ce Prince s'étoit laſſé à la fin, de lutter ſi long-temps contre ſon penchant : Il vouloit être l'Ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ſes Etats réünis, le nom de Grande-Bretagne, & de faire ſon entrée ſolemnelle dans Londres, où il avoit fait tenir une Conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains : car il étendoit ſes idées de pacification, ſur-tout. Il ne ſongea point que par cette conduite, il alloit en exclurre ceux préciſément qui en avoient le plus de beſoin, les Flamands, qu'il laiſſoit à la merci de leurs Ennemis. Les Anglois commen-

Digitized by Google

1604. çoient déja à gourmander ceux de cette Nation, qui se trouvoient dans leurs Ports : & lorsque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point se mêler de certains Trafics sur leurs Côtes ; ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permission du Roi d'Espagne, leur Souverain. Rien n'irritoit si fort les Hollandois, que de pareils discours ; & si l'on avoit laissé faire les Flessingois, on croit qu'ils se seroient défait de tous les Anglois, qu'ils avoient parmi eux : On leur en fit comprendre toutes les suites ; & ils se continrent.

Ce n'est pas-là ce que les Etats avoient espéré, lorsqu'au commencement des Conférences publiques entre les Commissaires, Sa Majesté Britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le Sieur Le-Caron, leur Agent. Le-Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout sujet d'être content des Commissaires Anglois. Lorsque les Espagnols voulurent les pressentir au sujet des Villes d'ôtage Hollandoises, qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux-mêmes ; les Anglois leur dirent, Qu'ils ne pouvoient faire autre chose, que de rendre ces Villes au Conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevroient de lui l'argent avancé ; Et sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, Que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les restituer ; les Conseillers Anglois n'ajoûterent rien autre chose, sinon, Qu'au refus des Etats de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable, dans l'Article du Commerce, qui les retint long-temps : les Espagnols insistant, Que la Hollande leur couvrît celui de toute la Côte de Flandre, & de la Ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la construction de plusieurs Forts sur l'Escaut, & entr'autres par celui de L'Islot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-temps aux Anglois, pour leurs Voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les Lettres me fournissent une partie de ces détails, sur l'issuë qu'on voyoit qu'avoient euës toutes ces Conférences Angloises : c'est que les Anglois n'ignoroient pas, qu'elles pouvoient être les conséquences de ces nouvelles Opérations Politiques ; mais qu'un grand fond de jalousie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occasion.

Les

1604.

Les choſes étoient en cet état, lorſque le Roi d'Angleterre jugea à propos d'informer Sa Majeſté Très-Chrétienne par ſon Ambaſſadeur à la Cour de France, des diſpoſitions où il étoit, de faire un Traité avec l'Eſpagne : L'Ambaſſadeur Anglois en préſenta en même-temps le Mémoire au Roi. Sa Majeſté Britannique y perſiſtoit dans l'opinion ſinguliére, que ce Traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre : Jacques l'avoit voulu de même, perſuader à Beaumont. Il promettoit à Henry d'en ſurſéoir la concluſion, juſqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux Couronnes de France & d'Eſpagne ; c'eſt l'affaire du Commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les Commiſſaires ne laiſſerent pas de ſigner toujours le (9) Traité entre l'Eſpagne & l'Angleterre ; & ils remirent Beaumont, pour l'affaire du Commerce, à la venuë du Connétable de Caſtille. On en parla à celui-ci, lorſqu'il paſſa par Paris, pour ſe rendre à Londres : mais il fit naître de deſſein formé, des conteſtations, pour ne rien conclurre avec le Cardinal Bufalo, qui déja travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces Commiſſaires, en ne donnant aucune ſatisfaction à Beaumont ſur ce ſujet, oſoient encore lui demander de lever par proviſion l'Impôt du Port de Calais. Beaumont qui ſçavoit que l'intention de Sa Majeſté n'étoit pas de l'abolir, même après la concluſion de l'affaire du Trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur propoſition, en leur rendant la pareille.

Le Connétable de Caſtille repaſſa par la France, dans les derniers jours de Novembre, en s'en retournant en Eſpagne, où il portoit le Traité conclu. Il arriva à Paris, comme le Traité du Commerce s'y concluoit auſſi. Il fit demander, le lendemain de ſon arrivée, la permiſſion de ſaluer Sa Majeſté ; à laquelle il ſe préſenta, la joie & la ſatisfaction répanduës ſur le viſage. Il lui fit un Compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins ſincère : Il prit pour ſon ſujet, les deux Accords fraîchement faits : il

(9) Ce Traité n'eſt en rien différent d'un veritable Traité de Paix. Les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre y comprennent leurs Alliés, c'eſt-à-dire, tous les Princes & les Etats de la Chrétienté, qui y ſont nommés, excepté les ſeules Provinces Unies. Il eſt rapporté en entier dans *le Septénaire, Ann. 1604. Matthieu, Ibid. 650. &c.*

1604. s'efforça de persuader à ce Prince, Que les Rois de France & d'Espagne étant les deux plus puissans Potentats de la Chrétienté; leur union étroite étoit un moyen nécessaire & infaillible, pour venir à bout des entreprises, qu'ils feroient de concert: sur quoi, il fit valoir l'alliance, qui avoit été de tout temps, entre la France & la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui seroit aux deux Couronnes, les mêmes Amis & les mêmes Ennemis, & sur les moyens de la rendre inséparable: C'étoit, dis it il, de n'avoir aucune partialité; de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité & la prééminence; d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains Cantons & certaines Villes de l'Europe. Il n'oublia pas à insinuer à Sa Majesté, Que les Protestans étoient des Ennemis, que la bonne Politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours, pour représenter les avantages d'un double Mariage des Enfans des deux Rois, qui sembloit, disoit-il, par la conjoncture du temps, être déja arrêté dans le Ciel. En bon Politique, il assûra au Roi, Qu'il n'avoit aucun aveu de son Maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire: il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses; parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de Sa Majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son Maître.

Je n'étois pas présent à ce discours; mais le Roi voulut bien venir à l'Arsenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, Qu'il vouloit sçavoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henry, sur un ton aussi peu sérieux, Que je la lui dirois bien sur l'heure; mais que j'attendois au lendemain à le satisfaire; afin d'y mieux penser encore, & qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent, lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majesté sourit, & y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue, suivant sa coûtume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le Roi, qui se promenoit sur la Terrasse des Capucins. Je lui dis, Que s'il se souvenoit encore d'un mot, que

Digitized by Google

j'avois dit sur les Espagnols, & qu'il avoit trouvé assez plaisant, *Qu'ils préferoient les* (1) *œuvres à la foi ;* il ne chercheroit pas long-temps, ce que j'aurois répondu à l'Ambassadeur de cette Nation : Qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit dèshonorée à la face de l'Europe, le discours du Connétable de Castille, ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du Roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre Sa Majesté & les Provinces-Unies, & tous ses Alliés Protestans ; afin de retrouver une occasion d'envahir ce Royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit euë son Pere. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappellai à Sa Majesté ; en y ajoûtant, Que sans l'Angleterre, la Hollande, les Protestans François & Etrangers, sans tous les travaux & les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître : Que le Conseil de Madrid, accoûtumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, abusoit du nom de Mariage, dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir : Sur quoi, je fis faire à Henry une remarque, qui, ce me semble, est juste. 1604.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne Politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les Enfans mâles de la Maison de France, dans des Maisons à peu près égales, comme celle d'Espagne. (11) Outre qu'il n'y a point d'alliance, quelqu'étroite qu'elle soit, qui ne céde à la haine que l'ambition inspire pour un Rival ; l'avantage qu'on pourroit envisager dans ces unions, devient nul, par la raison même qu'il pourroit devenir trop considérable. Il n'en est pas de même de celles, qu'on contracte dans des Maisons inférieures : On peut du moins, compter sûrement sur tous les services, qu'elles sont en état de rendre. L'honneur d'une Alliance avec la premiere Maison du Monde, fait qu'elles se trouvent trop heureuses, de pouvoir contribuer à sa gloire & à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette (12) méthode, le secret d'augmenter considérablement sa puissance, d'une manière

(10) Par allusion à un des Dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Église Catholique.

(11) Cette Politique a pourtant valu à la France, la Couronne d'Espagne dans la Maison de Bourbon, après la mort de Charles II.

(12) » La Maison d'Autriche, dit-» soit Guy-Patin, a acquis de grands » héritages, *per lanceam Carnis*, c'est-» à-dire, par Alliances & Mariages.»

Digitized by Google

1604. moins rapide, mais auſſi moins hazardeuſe que les armes.

Je ne penſe pas, pour le dire ici par occaſion, comme le commun, ſur le fait de la Loi Salique : cette Loi ſi renommée, qui pourtant ne ſe trouve écrite nulle part; mais dont l'origine ſe démontre aſſez par le nom qu'elle porte; comme ſon ancienneté ſe prouve par l'incertitude même de cette origine (13). On la regarde ordinairement comme le plus ſolide fondement du Royaume & de la Royauté : pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions ſur ce ſujet, m'a porté à croire que la ſituation ſeule de la France, & les autres

(13) » Quant à la Loi Salique : (c'eſt M. l'Abbé Du Bos qui parle ainſi, dans ſon *Hiſtoire Critique de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, tom. 3. liv. 6. pag.* 250. 291.) » ce nom lui vient » probablement, de ce qu'elle » étoit déja en uſage, parmi les » Francs Saliens, lorſque Clovis in» corpora dans leur Tribu, à l'ex» ception de la Tribu des Ripuaires, » toutes les Tribus, qui le reconnu» rent pour Roi en l'année 510. La » plus ancienne rédaction de cette » Loi que nous ayons aujourd'hui, » eſt celle qui fut faite par les ſoins » du Roi Clovis, & retouchée en» ſuite par les ſoins de Childebert » & de Clotaire ſes enfans... En » l'année 798. Charlemagne en fit » une nouvelle rédaction, dans la» quelle il ajoûta beaucoup de San» ctions, &c. « Cet Ecrivain établit encore (*ibid.* 273.) Que la diſpoſition qui ſtatuë, *Que la Couronne de France ne tombe point de Lance en Quenouille*, eſt véritablement contenuë dans le ſoixante-deuxiéme Titre des Loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été ſoutenuë, & paroît appuyée ſur des raiſons encore plus fortes, par un autre Académicien, également judicieux & ſçavant (M. de Foncemagne), dans l'excellent Mémoire ſur cette matière, inſeré dans le Recueil des Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, *ann.* 1727. *p.* 490. & *ſuiv.* Il y eſt prouvé, qu'il n'y a aucun article dans tout le Code Salique, qui exclue les filles de la ſucceſſion à la Couronne : & que le ſixiéme Paragraphe du Titre ſoixante-deuxiéme de ce Code, où il eſt dit, » Que les mâles ſeuls pourront jouïr » de la Terre Salique; & que les fem» mes n'auront aucune part à l'Hé» ritage : « ne doit s'entendre, que des ſeules terres & héritages des Particuliers : mais que c'étoit d'ailleurs, une Coutume établie de temps immémorial, chez les Germains mêmes, que les filles ne ſuccédaſſent point à la Couronne : qu'il en eſt fait mention dans Tacite, &c. M. de Foncemagne avoit déja démontré dans un autre Mémoire (*ibid. ann.* 1726. *p.* 464. & *ſuiv.*) que le Royaume de France a été ſucceſſif héréditaire, & pour les mâles ſeuls, dans la premiére Race de nos Rois.

Le ſentiment de ces deux Ecrivains, quoiqu'oppoſés entr'eux, ſe réünit contre le principe établi dans cet endroit de nos Mémoires : c'eſt une idée inſoûtenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation : elle jetteroit ce Royaume dans des guerres civiles & étrangéres, preſque continuelles, par les brigues pour le choix d'un Succeſſeur; dans la confuſion de ſes Loix, qui ne ſeroient pas toujours reſpectées par des Rois étrangers; & dans pluſieurs autres inconvéniens, que l'Auteur n'a ſans doute pas apperçus : & je ne puis croire que cet e imagination ne ſoit uniquement des Compilateurs : on n'y reconnoît point les maximes du Duc de Sully. Conſultez, ſur l'exiſtence & la teneur de la Loi Salique,

avantages qu'elle a reçus de la nature, ſont des cauſes ſuffiſantes de la prééminence qu'elle a ſur tous les autres Etats de l'Europe; & que la Loi Salique, bien-loin d'y contribuer, l'a fort ſouvent empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une ſage Politique. Qu'un Prince étranger devienne Roi de France, en épouſant l'Héritiere; il ſe pourra bien faire à la vérité, que le premier des Rois de cette Race ſera réputé Allemand, Italien, Eſpagnol, ou Anglois: mais comme il n'eſt nullement à craindre, qu'il ſoit jamais tenté de tranſférer le Siége de ſon Empire, ailleurs que dans une Ville que tous les Princes choiſiroient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur réſidence, ce premier Roi ou Prince étranger ſera bien-tôt naturaliſé François: & dès la premiere génération, ſa Poſtérité ſera tout-à-fait Françoiſe. La Maiſon d'Autriche, établie en Eſpagne, & celle de Stuart placée ſur le Trône d'Angleterre, en ſont des exemples très-ſenſibles. Ce Prince ou premier Roi étranger, aura cependant uni à notre Couronne, ce qu'il poſſédoit auparavant de ſon chef, pour n'en plus être jamais ſéparé. La Loi Salique, en défendant, pour me ſervir du terme, que le Royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'agrandir; & un moyen d'autant moins à mépriſer, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun ſujet, ni aucun prétexte à la Guerre. 1604.

Ma réponſe au Connétable Eſpagnol, fut fort du goût de Henry: il m'aſſûra que le même eſprit l'avoit inſpiré: qu'il l'avoit ſeulement caché ſous de grands mots & de belles paroles; afin de ne pas faire entrer le Caſtillan en ſoupçon de ſes deſſeins (14).

Venderlin, Eccard Baluze, &c. cités par les deux Académiciens.

(14) Jean De-Serre parlant de la réception, que Henry IV. fit au Connétable: » Le Roi, dit-il, le fit recevoir à la Porte de Paris, par le » Duc de Montbazon, avec une fort » honorable compagnie de Nobleſſe... Comme Zamet traitoit le » Connétable à ſouper; ſurvenant » fort à propos, à l'inſtant qu'on lui » préſentoit à laver: Je veux, dit Sa » Majeſté, ſouper avec vous. Le » Connétable ſurpris, voulut mettre » le genou en terre, & lui préſenter » la ſerviette. Le Roi le releva & » lui dit: Ce n'eſt pas à vous de faire les honneurs, mais bien de les » recevoir: vous êtes de la Maiſon: » Et de fait, le Roi a de l'alliance » avec la Maiſon des Velaſques; en » laquelle eſt héréditaire cet Office, » que les Rois donnent à ceux qu'ils » veulent élever au premier grade, » près de Leurs Majeſtés...«

Cet Ambaſſadeur allant en Flan-

1604. Ce qui venoit de se passer à Londres entre l'Angleterre & l'Espagne, y nuisoit bien à la vérité ; mais pourtant n'ôtoit pas toute espérance d'y réüssir. Ils n'étoient pas encore en état qu'on y mît sérieusement la main : en fait de politique, le temps amene tout, lorsqu'on sçait l'attendre. Je trouvai dans le Cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis long-temps du côté de Rome : aussi ne fis-je point de difficulté de lui faire pressentir ce qui pourroit arriver un jour, persuadé que le Royaume de Naples, dont je faisois le partage du Saint Siége, étant un motif suffisant pour le rendre discret sur le secret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réüssite. Cette Eminence me paroissoit d'ailleurs douée de l'esprit d'une parfaite Politique. L'Espagne en s'emparant, comme elle venoit de faire, des Fortereſſes de Porto-hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au Pape malgré qu'il en eût : Si les Romains n'avoient pas vu dans toutes ces invasions des avant-coureurs de leur prochaine servitude ; il auroit fallu qu'ils n'euſſent rien senti du tout. Il est assez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clement VIII. qu'il étoit fortement prévenu de ce sentiment. C'étoit-là un Pape tel qu'il le falloit à Henry : aussi ce Prince s'efforçoit-il de lui complaire en toute occasion ; & il lui en avoit donné une bonne preuve, en retirant près de lui le Prince de Condé, pour le faire élever & instruire dans la Religion Romaine.

Les Princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa Majesté m'ordonna de bien traiter l'Ambassadeur du Duc de Wirtemberg, pour en faire un Ami : & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'Electeur Palatin, à cause du Duc de Bouillon ; elle ne le chicana point sur le payement de quelques deniers qui étoient encore restés dûs à cet Electeur, & que ses Ministres sollicitoient : Henry n'y apporta d'autre condition, sinon que l'Electeur retireroit son Fils de Sedan. A l'égard des Provinces-Unies : il est vrai que l'Angleterre leur manquoit ; mais du moins, elle ne se tournoit pas contr'elles : ce qui ne changeoit

dre, deux ans auparavant, avoit déja eu l'honneur de saluer le Roi. » Il » demeura, dit l'Historien Matthieu, » à genoux, un peu plus qu'il ne pen- » soit : il dit que le Roi l'avoit reçu » en Roi, & caressé comme son » Parent, « *Tom. 2. liv. 5. pag. 605. Siri. ibid.* 317.

preſque rien dans leurs affaires ; cette Couronne ne les ayant preſque jamais aſſiſtées en rien. Si l'on vit les Etats ſe repoſer, auſſi bien que l'Eſpagne, après les priſes d'Oſtende & de L'Ecluſe ; ce ne fut uniquement, que par laſſitude & par épuiſement : & ce repos n'étoit pas pour durer long-temps : Ainſi ce ſujet de diverſion, lorſque la France ſe porteroit à attaquer l'Eſpagne, lui demeuroit encore aſſuré pour long-temps. 1604.

J'ai touché quelque choſe d'un différend entre l'Eſpagne & les Griſons (15), qui fit aſſez de bruit cette année, pour donner lieu à pluſieurs Mémoires, qui furent compoſés ſur ce ſujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suiſſes ont pour voiſins & pour alliés, les trois Ligues des Griſons ; les treize Communautés du haut & bas Valais, conſiſtant en cinquante-quatre Parroiſſes, dont l'Evêque, nommé par eux, eſt Seigneur ; Saint-Gal, Genève, Neuf-châtel, Bade, & autres Villes Impériales & non Impériales, qui ſe ſont données aux Suiſſes, à condition de leur conſerver leurs priviléges : ces Villes ſont compriſes ſous neuf Bailliages.

Les Griſons, dont il eſt ſeulement queſtion ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle, La-Valteline ; qui eſt une Vallée, ou pour mieux dire, une eſpéce de large foſſe, entre le pied des Alpes appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie ; puiſque dans ſa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieuë françoiſe, ſur trente, ou environ, qu'elle a de longueur, depuis le Tirol juſqu'au Lac de Côme. Tout le fond de cette Vallée eſt arroſé par l'Adda, qui la traverſe entiere ; & qui ſe groſſiſſant de tous les Torrens qu'il reçoit, n'eſt guère moindre que la Marne, quand il ſe décharge dans le Lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, preſque tous Catholiques-Romains : Elle eſt très-fertile en bleds, vins, arbres fruitiers, & pâturages. Ses bornes ſont du côté de l'Orient, le Comté de Tirol, auquel elle touche ; mais les paſſages en ſont également étroits & difficiles : Au midi, Breſſe & Bergame, dépendances de la République de Veniſe : la chaîne de Montagnes qui l'en ſépare, eſt pareillement ſi roide, & d'un ter-

[15] Voyez P. Matthieu. *tom.* 2. *liv.* 3 *pag.* les autres Hiſtoriens, & ſur-tout Vittorio Siri, qui traite fort au long ce point d'Hiſtoire. *Mémor. Recond. tom.* 1. *pag.* 369. *& ſuiv.*

1604. rein ſi rude, qu'elle eſt inacceſſible dans toute cette longueur, excepté par les deux paſſages de Tiron pour entrer dans le Breſſan, & de Morben dans le Bergamaſque : Une pareille chaîne des Alpes, habitées par les Griſons mêmes, fait le côté du Septentrion. La diſpoſition de toute cette Plage eſt telle, que pour aborder en Italie des Pays qu'elle a à ſon Septentrion, il n'y a de paſſages, que ceux qui aboutiſſent dans cette Vallée, qui débouche à l'Occident, dans le Duché de Milan, par une plaine, où eſt le Lac de Côme, entre le Milanois & La-Valteline.

C'eſt cet endroit préciſément, dont il s'agit ici. A ſix cens pas du Lac de Côme, l'Eſpagne venoit de faire conſtruire un Fort, appellé le Fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé ; ſur un Rocher de deux cens pieds de haut, dominant ſur tout ce terrein, qui ſépare le Milanois d'avec La-Valteline ; & qui n'eſt déja que trop embarraſſé, par des marais & des prairies fangeuſes : Sur le bord du Lac, qui, en cet endroit, n'eſt large que de deux ou trois cens pas, elle avoit élevé un ſecond Fort, vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entierement ce paſſage, elle avoit fait faire de profondes Tranchées, dans l'intervalle depuis le pied des Montagnes juſqu'au Lac. Les Fortifications de ces deux Châteaux étoient bien entenduës, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du Rocher ; qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du Canon, d'aucun endroit aux environs.

Il étoit impoſſible que les Griſons viſſent de bon œil une pareille entrepriſe : Car quoique les Eſpagnols témoignaſſent, ou feigniſſent de ne pas penſer à eux, dans la conſtruction de ce nouvel Ouvrage ; & même, que pour montrer qu'ils n'avoient aucun deſſein ſur ce qui ne leur appartenoit point, ils euſſent fait reculer quelques Tranchées trop avancées : il n'étoit que trop viſible, que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les Etats d'Italie & d'Allemagne, par l'invaſion de La-Valteline ; & en attendant, de barrer aux Ultramontains le paſſage en Italie, par cet endroit ; d'ôter toute communication aux Suiſſes & Griſons, & aux François leurs Alliés, avec l'Etat de Veniſe ; enfin de réduire les Griſons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs Maîtres.

L'Eſpagne

1604.

L'Eſpagne avoit déja donné aux Griſons, des preuves de ce dernier deſſein. Le Parti Proteſtant avoit été juſque-là dominant dans les trois Ligues; parce qu'il s'étoit établi dans les Cantons les plus conſidérables, & qu'il avoit été embraſſé par les plus riches Particuliers. Ceux-cy étoient fort attachés à la France, & ennemis mortels de l'Eſpagne : mais la différence de Religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces Peuples ; parce qu'ils voyoient que toute leur force réſidoit dans cette union. Les Eſpagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces Cantons leurs Emiſſaires ordinaires, les Jéſuites & les Capucins; qui par perſuaſions, par argent, par promeſſes, réüſſirent ſans peine à commettre les deux Partis enſemble, & dégoûterent les Catholiques de la forme de Gouvernement de leurs Compatriotes, preſqu'autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des eſprits commença à paroître, en ce que le réſultat des délibérations de l'Aſſemblée des Catholiques, tenuë à Bade, ſe trouva pour la premiere fois, contradictoire à celui des Proteſtans aſſemblés en même-temps ſéparément à Arau : Les uns demandoient qu'on pourſuivît ceux qui avoient manié l'argent de la République, & rendirent des Arrêts contre eux : les autres les ſoûtenoient ouvertement. Les Catholiques ſe virent à la fin les plus forts ; & ils éclaterent contre les Réformés, juſqu'à entreprendre de les chaſſer tout-à-fait de quelques petits cantons, ſous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le Pays à la France : C'eſt à quoi la France ne penſoit guère : mais ce qui s'y paſſoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent ; & cet intérêt lui étoit commun avec la République de Veniſe. Nous y avions eu long-temps pour Ambaſſadeur, le Sieur Paſcal, dont les Griſons s'étoient montrés ſi ſatisfaits, qu'ils en demanderent un qui lui reſſemblât : & comme dans leurs momens de bonne intention, ils demandoient auſſi qu'il pût leur apprendre la Guerre ; on leur envoya De-Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui éxerçoit la même fonction à Veniſe, de n'agir que de concert.

Le meilleur & plus court parti, eût été de prêter main-forte aux Ligues, pour empêcher la conſtruction du Fort de Fuentes ; ou du moins, de leur donner les moyens d'en con-

1604. ſtruire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile : On le ſentoit bien ; & ce n'auroit pas été une choſe nouvelle pour Sa Majeſté, que de répandre de l'argent dans ce Pays-là ; mais les Griſons avoient bien réfroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de ſçavoir gré à Sa Majeſté, de toutes les penſions qu'elle leur diſtribuoit ; on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal diſtribuées, & qu'on ne laiſſoit pas ce ſoin à leurs Miniſtres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux, pour d'autres ſujets, que Canaye communiqua à De-Vic ; & il s'en falloit beaucoup, que les Suiſſes ne les ſervîſſent avec leur chaleur ordinaire. Ceux-cy s'étoient laiſſés prendre au leurre d'une réception gracieuſe, qui avoit été faite à leurs Ambaſſadeurs, à Milan : & l'on ne doutoit pas du moins, que les cinq Cantons de Lucerne ; Schwitz, Zug, Vri & Undervald, ne renouvellaſſent leur alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Griſons paroiſſoit à toutes ces parties intéreſſées, un point qui n'étoit nullement à négliger : & les Eſpagnols ne pouvoient encore guère compter de venir à bout de fermer les yeux au Sénat Helvetique ; quelque mal partagé qu'elle le ſuppoſât, des lumieres d'une bonne politique. Pour bien dire, c'étoit dans la Diette, indiquée à Coire pour le 12 Juin, que ſe devoient frapper les plus grands coups ; & chacune des Parties reſpectives, qui en attendoit le dénouëment de toute la queſtion, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonſe Cazal y vint, de la part du Comte de Fuentes : J'y fis porter par Montmartin, à De-Vic, des Lettres de Sa Majeſté, qui ne furent pourtant pas renduës publiques ; parce que Canaye mandoit que la République de Veniſe étoit à l'égard des Griſons, dans des ſentimens bien différens de ceux de Sa Majeſté ; & que c'étoit un point, enjoint ſur tous les autres à nos Ambaſſadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les Ambaſſadeurs François & Vénitiens ſe contenterent donc de ſolliciter ſous-main, & ne parurent preſque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au Comte de Fuentes : Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonſe Cazal, jointes à cela, n'empêcherent point que ſon Parti n'y échouât. Le réſultat de la Diette fut, que les Ligues ne

vouloient entendre parler d'aucun Traité avec l'Eſpagne, que préalablement le Fort de Fuentes ne fût raſé ; le paſſage & le Commerce rendus libres ; toutes choſes enfin, remiſes dans leur premier état. L'Alliance avec la France y reçut auſſi une nouvelle confirmation. Il eſt vrai que de cette réſolution aux effets, il y avoit encore bien loin ; & les Eſpagnols avoient encore bien des reſſources, pour amuſer les Griſons. Montmartin ne s'en revint pas, ſans avoir conſidéré attentivement tout ce qui avoit donné ſujet à la conteſtation ; & ſans avoir, par mon ordre, tracé le plan du Fort & des environs : C'eſt ſur ſon rapport & ſes Mémoires, que j'ai formé cet article. 1604.

Une conteſtation aſſez ſemblable à celle-cy, excepté qu'elle regardoit directement Sa Majeſté, s'éleva cette année, au ſujet du Pont d'Avignon. Ce fameux Pont tomboit en ruine & étoit prêt à ſe détruire, faute des réparations, qui auroient dû y être faites il y avoit long-temps. La raiſon de ce retardement eſt que la conjoncture des affaires de France, n'avoit pas permis de travailler à la ſolution d'une queſtion, entre le Roi de France & le Pape, ſans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage : C'eſt que le Pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, ſe prétendoit auſſi propriétaire de ce Pont, du port & paſſage du Rhône, entre Avignon & Villeneuve, & conſéquemment, de tous les droits attachés à ces paſſages (16). Les réparations du Pont ne ſouffrant plus de délai ; pour ſçavoir auquel des deux il appartenoit de les faire, de Sa Majeſté, ou du Pape, Sa Majeſté voulut que toute cette queſtion fût une bonne fois décidée. Comme elle étoit entierement de ma compétence, elle me fut remiſe entre les mains : c'eſt ce qui fait que je ſuis en état d'en rendre raiſon au Public.

La Loi reçuë en France, n'a de tout temps accordé aucun droit ſur les eaux & cours du Rhône, à ſes Riverains, même Princes Souverains : car il y en a qui ont cette qualité ; le Prince Dauphin, le Duc de Savoie, le Comte de Provence & le Prince d'Orange. La queſtion ſe réduit à ſçavoir ſi le Pape, qui eſt l'un de ces Riverains du Rhône,

(16) Le Cardinal d'Oſſat en parle d'une maniere avantageuſe pour le Pape, dans ſa Lettre à M. de Villeroi, du 2. Juin 1701.

1604 est en droit de se faire excepter de cette Règle commune, par quelque Concession particulière.

Je fis consulter, pour décider ce point, les Archives de la Monarchie, les Titres anciens du Domaine, les Régistres de la Sénéchaussée de Nîmes, & toutes les Chartres de la Province. Je fis descendre sur les lieux, des Commissaires éclairés & intégres. Il demeura constant par tout ce travail, Que la Régle, qui partage les Rivières par moitié entre les Riverains, ne regarde point le Roi de France; & en second lieu, Qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône; dont, en qualité de Souverain, il possède seul le lit, l'ancien & nouveau Canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des Provinces que ce Fleuve traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi; parce qu'elle est un ancien Fief de la Couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les Comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité: Elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence, qui sont des acquêts. Mais, ni cette raison, ni celle que ces deux Provinces peuvent être aliénées pour Appanage, ou pour Dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne soient compris sous la même règle que le Rhône; par le Droit de Régale, que rien ne peut faire perdre à nos Rois. Une infinité d'Arrêts intervenus en leur faveur, contre les Riverains du Rhône, le leur confirment encore; & le Traité fait avec le Duc de Savoie, après la derniere Guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la chose douteuse pour le Pape, par rapport à Avignon.

Un fond de quatre mille livres fut autrefois affecté par les Rois de France, pour les réparations de ce Pont. Ce fond fut ensuite délaissé à des Réligieux Hospitaliers, qui se nommerent *Freres desservans l'Hôpital du Pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet Hôpital joignoit le Pont: & on leur fieffa en même-temps tous les droits, qui en pouvoient revenir au Roi; moyennant la soûmission qu'ils firent, de ne rien laisser manquer à l'entretien du Pont. Ils jouïrent fort longtemps de ces revenus & de ces droits; mais sans que les Recteurs du Pont satisfissent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fond primitif se trouva dissipé &

Digitized by Google

perdu ; on ne ſçait pas trop comment : & pendant ce temps-là, les Officiers de Sa Sainteté firent différentes entrepriſes, pour ſe mettre en poſſeſſion du Pont & des Droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire : Ils voulurent y travailler de temps en temps : mais quoique le Conſeil de Sa Majeſté ne fît pas à beaucoup près, ſur cette démarche d'uſurpation, tout ce qu'il devoit ; les pourſuivans furent pourtant toujours contredits, & déboutés de leurs demandes : Toutes preuves, qui achevent de démontrer le bon droit de Sa Majeſté. 1604.

Je fis rendre un Arrêt définitif, qui ſervit de ſolution à ce différend : Par cet Arrêt, le Rhone & ſes Iſles, ſes Ports, péages, droits & dépendances, notamment le Pont d'Avignon, ſont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de Régale, de Domaine & de Patrimoine de la Couronne. Sa Majeſté fit en conſéquence, commencer les réparations du Pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainſi fut terminée cette affaire, qui importoit preſqu'autant à cauſe du Duc de Savoie, qu'à cauſe du Pape.

Sa Majeſté fit auſſi l'acquêt du Comté de Saint-Paul, l'un des appanages de M. le Comte de Soiſſons. Ce Prince ſe voyant abîmé de dettes, ſe détermina à vendre ce Comté, pour ſatisfaire ſes Créanciers, qui le preſſoient vivement. Il crut ſans doute, qu'après la naiſſance d'un Fils, que ſa Femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement : il reçut avec ſon air grave & ſtoïque, les Complimens que lui fit Sa Majeſté, ſur cette naiſſance ; & enſuite, il envoya Guillouaire, lui faire offre de ſon Comté de Saint-Paul. Henry, dans cette acquiſition, enviſagea premierement ſon goût ; & enſuite, l'inconvénient pour l'hommage, ſi il paſſoit dans les mains de quelque Prince Etranger. Il reçut donc favorablement la propoſition de M. le Comte ; & en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance conſidérable, pour le tirer d'affaire avec ſes Créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réfléxion, Sa Majeſté, qui juſque-là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le Comte de Soiſſons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auſquels elle avoit attribué la connoiſſance de cette

Digitized by Google

1604. affaire ; & elle m'écrivit auſſi, pour ſçavoir ce que j'en penſois. Je ne déſaprouvois pas tout-à-fait cet Acquêt, que Villeroi me manda que Sa Majeſté avoit fort à cœur ; au contraire, je ſervis M. le Comte de tout mon pouvoir : mais je trouvois qu'il y avoit bien des choſes à obſerver dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas ſe conclurre ſitôt, je partis pour mon voyage de Poitou ; pendant lequel, Henry n'écoutant que ſon impatience, & perſuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands riſques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery & de Maiſſe, qui conſommerent le marché avec M. le Comte, par un Contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, & me vit très ſurpris de ce qu'on avoit été ſi vite. Il en voulut ſçavoir la cauſe : il me fit même une eſpèce de reproche, de ce que je me déclarois contre l'acquiſition d'une belle Terre, qui avoit paſſé aux prédéceſſeurs de M. le Comte, des mains de mes Ancêtres. C'eſt pour cette raiſon que j'étois plus au fait que perſonne ſur cette matière ; & voici ce que j'en appris à Sa Majeſté.

Du temps que ce Comté étoit encore poſſédé par les Comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats, pour ſçavoir s'il relevoit du Comté de Boulogne, ou de celui d'Artois ; c'eſt-à-dire, de la France, ou de l'Eſpagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclairciſſement ne ſe fait pas facilement ; il fut convenu dans les derniers Traités, faits par François I. & Henry II. avec les Rois d'Eſpagne, que juſqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il ſeroit libre aux Seigneurs de Saint-Paul, de relever de celui des deux Comtés, qu'ils aimeroient le mieux. Les Comtes de Saint-Paul ſuivans, préfererent l'hommage du Comté d'Artois, & donnerent à l'Eſpagne, par cette préférence, une eſpèce de droit, qui étoit capable de rallumer la Guerre ; d'abord que le Roi de France, poſſeſſeur de ce Fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du Comte de Boulogne, qui étoit lui-même : & il ne pouvoit, ſans une eſpèce de déshonneur, faire autrement. Il étoit triſte de voir recommencer la Guerre, pour une bagatelle de cette nature ; & honteux de l'éviter, en ſe ſoûmettant à rendre hommage à une Couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le Roi avoua que j'avois raiſon. Le remède qu'on trouva, fut de rompre le premier Contrat ; &

Digitized by Google

d'en passer un second sous le nom d'une tierce personne : remettant à se déclarer, lorsque les choses seroient au point de pouvoir le faire sans se compromettre. 1604.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henry fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint-Germain le Dauphin & ses autres enfans. Sa première idée fut que Monsieur le Dauphin ne passât point par Paris, en faisant ce voyage ; mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France vinrent coucher à Saint-Cloud, traverserent Paris, avec Madame de Monglat leur Gouvernante, & se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa Majesté fit recevoir dans l'Ordre de Malthe, celui de ses enfans naturels, qu'on appelloit Alexandre Monsieur (17). Elle donnoit de Fontainebleau ses ordres pour ses Bâtimens : on y fit la même dépense cette année que les autres, & plus grande encore ; parce qu'on y ajouta les Bâtimens destinés aux nouvelles Manufactures : c'étoit à moi à obéïr : j'obéïs à regret, & sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement, que comme dans le même temps, on voyoit aussi s'établir en France par la Mission du Pape, un grand nombre (18) d'Ordres Religieux ; je citai à Sa Majesté l'exem-

(17) Cette cérémonie se fit dans l'Eglise du Temple, en présence du Légat & des Ambassadeurs. Le petit Prince ne pouvant prononcer lui-même ses Vœux, Henry IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son Trône, & vint les faire pour lui entre les mains du Grand-Prieur : il promit de les faire ratifier à cet Enfant, lorsqu'il auroit atteint seize ans. *De Thou, liv.* 132.

(18) Tous les Politiques se sont toujours fortemene récriés contre la trop grande multiplication des Ordres Religieux, & le nombre excessif des Moines dans ce Royaume. Si nos Rois & nos plus grands Ministres, n'ont pas suivi cette maxime ; ce n'est pas qu'ils n'ayent goûté la solidité de leurs raisons : mais ils ont cru devoir donner la préférence à la Religion sur la Politique ; puisque s'il est vrai que les Moines sont inutiles à l'Etat, il n'est pas moins incontestable que la Religion souffriroit de leur abolissement. » Ainsi » qu'il faudroit être ou méchant, ou « aveugle, dit le Cardinal de Richelieu, dont le témoignage sur cette matière, est moins suspect que celui de M. de Sully, » pour ne voir & » n'avouer pas que les Religions sont » non seulement utiles, mais même » nécessaires ; aussi faut-il être pré- » venu d'un zèle trop indiscret pour » ne connoître pas que l'excès en est » incommode, & qu'il pourroit ve- » nir à un tel point qu'il seroit rui- » neux. Ce qui se fait pour l'Etat, » se faisant pour Dieu, qui en est « la base & le fondement ; réfor- « mer les Maisons déja établies, & » arrêter l'excès des nouveaux éta- » blissemens, sont deux œuvres « agréables à Dieu, qui veut la règle » en toutes choses. « *Testam. Polit.* 2. *Part. chap.* 2. *sect.* 8.

Digitized by Google

1604. ple de Charlemagne pour les uns, & les Romains pour les autres.

Mahomet III. étant mort de la peſte, Achmet ſon fils qui lui ſuccéda, âgé ſeulement de quatorze ans, pour appaiſer les rumeurs contre le mauvais Gouvernement, chaſſa ſa grand'mere qui en étoit la cauſe. Sinan Bacha qui ſervoit de conſeil à cette Princeſſe, fut cité pour rendre compte de ſa conduite; mais au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perſe qui étoit en guerre avec cette Couronne, profita de cette confuſion pour s'emparer de quelques Villes. Notre Ambaſſadeur à la Porte étoit le Sieur de Salignac.

Fin du dix-neuviéme Livre.

MEMOIRES

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGTIEME.

LE Procès pourſuivi au Parlement contre les Comtes d'Auvergne & d'Entragues, & la Marquiſe de Verneuil finit par un Arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, & la Marquiſe à être renfermée pour le reſte de ſa vie dans une Maiſon Religieuſe cloîtré. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la premiere galerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion je croyois que ce traitement feroit ſur l'eſprit de ſa Maîtreſſe. Je demandai à mon tour à Sa Majeſté, ſi elle ſouhaitoit, en me faiſant cette queſtion, que je lui diſſe librement ma penſée: » Ouï, ouï, répondit Henry; ne craignez point que je m'en » fâche, ce n'eſt pas de cette heure que je ſuis accoutumé à » vos libertés. » Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à ſa queſtion mieux que perſonne; parce que s'il avoit donné ſujet 1605.

Digitized by Google

1605. à la Marquise de le croire guéri de sa passion, & animé d'une juste colère; il la verroit recourir à la soumission, aux prieres & aux larmes pour le fléchir : mais que si au contraire elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi, que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux; elle ne rabattroit rien de sa premiere hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henry, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prit Madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des Enfans qu'il avoit eus de sa Maîtresse, ne me paroissoient que les moindres : « Je » voudrois bien, me dit ce Prince, que vous là visiez, pour » voir ce qu'elle vous dira, & si elle ne vous priera point » d'intercéder pour elle auprès de moi. « Je suppliai très-instamment & très-sérieusement Sa Majesté de me dispenser & de la visite & de l'intercession : j'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile ; & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa Rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur & venal de Henry. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la Reine depuis un mois : je le dis au Roi : je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus ; & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette Princesse, dans les occasions qu'il sçavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes Henry & moi : mais je l'emportai à la fin; & je laissai un autre faire sa cour au Prince, par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henry, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de Courtisans, qui le servirent à son goût : le manége de la Cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y apperçut que Henry ne pouvoit, ni se dégager de sa Maîtresse, ni commander à la

Reine ; cette foule d'eſclaves volontaires de tous les déſirs & des paſſions du Souverain, ſçut accommoder ſes démarches, ſes paroles, & juſqu'à l'air du viſage, à cette diſpoſition. Perſonne n'oſoit contredire ni la Reine ni la Marquiſe : on ne faiſoit que feindre l'un & l'autre auprès du Roi, ſuivant l'eſpèce de commiſſion qu'on avoit reçuë de ce Prince : on ne ſervoit ſa colère qu'à demi, afin d'avoir une juſtification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de Sa Majeſté, me porter au ſujet de la Marquiſe, un ordre très-ſévère & conçu en des paroles extrêmement fortes : il ne fit pas de difficulté de m'en ſupprimer la moitié : & ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que Henry le ſçut, me le dit lui-même, & ne s'en ſervit pas moins des mêmes perſonnes. Si la foibleſſe fut pouſſée loin de la part de ce Prince ; la flaterie le fut encore davantage de la part des Courtiſans : on n'a jamais mieux connu juſqu'à quel point elle eſt ingénieuſe, & tout enſemble rampante, baſſe & miſerable. 1605.

Perſonne ne fut trompé à la maniere dont en uſa Henry à l'égard de la Marquiſe de Verneuil ; mais on ne laiſſa pas d'être ſurpris que la grace qu'on lui accordoit s'étendît juſque ſur deux Coupables, que la voix publique avoit déja condamnés à la même punition que le Maréchal de Biron. La peine (1) du Comte d'Auvergne fut commuée en une priſon perpétuelle à la Baſtille ; où il eſt vrai que cette fois, il eut le temps de s'ennuyer (2) : celle du Pere de la Dame, en un éxil dans ſes Terres : & pour elle ; elle eut grace entiere (3) ; & même elle en dicta les conditions.

(1) » Le Roi tranſmua cette peine, dit Baſſompierre, en une priſon perpétuelle ; partie en conſidération de Madame d'Angoulême, qui en fit de merveilleuſes inſtances ; mais davantage, par une raiſon qu'il nous dit, que le feu Roi Henry III. ſon Prédéceſſeur, ne lui avoit en mourant, recommandé que M. le Comte d'Auvergne & M. le Grand ; & qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, qu'il eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laiſſé le Royaume lui avoit ſi affectionnément recommandé. » *Tom. 1. pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henry IV. s'entretenant ſur ce ſujet avec ſon Miniſtre, ne diſent un ſeul mot de ce motif.

(2) Il en ſortit ſous le Régne ſuivant. Il avoit ſoixante-onze ans lorſqu'en 1644. il épouſa en ſecondes nôces Mademoiſelle de Nargonne : & comme cette Dame n'eſt morte qu'en 1713. âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu par une eſpèce de paradoxe chronologique, une Bruë mourir près de cent quarante ans après ſon Beau-pere.

(3) » Le Roi, dit Pereffixe, permit à la Marquiſe de ſe retirer à

1605. Ce Procès ne pouvoit être terminé entre le Roi & sa Maitresse, sans en faire naître un autre entre ce Prince & la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son Epoux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser; & le Roi sçut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là : Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier : la nuit y fut bien-tôt employée, aussi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli; un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai à mon retour du Limosin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irremédiable? sinon, le déplorer, & se taire : C'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les Lettres, que le Roi m'avoit écrites à ce sujet; & je n'en laissai aucune entre les mains de mes Sécretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi, dans tout ce temps-là; quelqu'instance qu'ils m'en fissent : J'arrachai une de ces Lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire, dans mon petit Cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au Public la connoissance de toutes ces tracasseries : Qu'y verroit-on au reste, qu'une répetition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens? toutes choses, dont je crois que le Lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le Comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille; ni d'Entragues, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après, que le Comte d'Auvergne avoit concerté avec son Beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de

» Verneuil; & sept mois s'étant » écoulés, sans que le Procureur- » Général eût trouvé aucune preu- » ve contre elle, il la fit déclarer » entierement innocente du crime » dont elle avoit été accusée. Il la » dispensa, dit le Mercure François, » de se présenter à la Cour de Par- » lement, pour y faire enregistrer » ses Lettres d'abolition, lesquelles » furent entérinées le 6 Septem- » bre. « Voyez le détail de tout ce Procès, dans *M. De-Thou, ann.* 1605. *Siri, ibid. pag.* 299. *& autres Historiens.*

se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le donna, qui étoit un nommé Le-Cordier, que sur son rapport, le Grand-Prévôt trouva effectivement dans le Bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion; & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un Interrogatoire chez lui. Celui-cy prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au Grand-Prévôt: il fallut l'y contraindre par une Commission spéciale, que Sa Majesté envoya du fond des Provinces, où elle étoit alors. 1605.

D'Entragues composa pendant ce temps-là, une espéce de Factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procédés; & il crut en être quitte pour cela. Cette Pièce étoit bien digne de son Auteur, par le tour adroit & spécieux, dont il coloroit sa conduite; quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal, qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines, cachées dans le Bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette Pièce, il se vit obligé de subir l'Interrogatoire: Il soûtint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & ces poulies. Le Grand-Prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa Charge: il eut soin de séparer tout d'abord les Domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pu rien concerter, ni entre eux, ni avec leur Maître: Mais malgré la colère que Henry fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur, tout-à-fait propre à rassûrer le coupable. Quoique Le-Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât griévement un nommé Giez, entr'autres; on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien; & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon Gouvernement où j'étois pendant ce nouveau débat, des ordres à mon Lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le Comte d'Auvergne: c'est à quoi tout cela aboutit

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente: c'est l'entiere réhabilitation des Jésuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose, quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de Sa Majesté, tant qu'on verroit

Digitized by Google

1605. ſubſiſter la (4) Pyramide, élevée ſur le ſol de la maiſon de Châtel. Sa Majeſté preſſée, priée, perſécutée ſur cet article, conſentit à la fin qu'il fut remis à la délibération de ſon Conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la Société en ennemie, que de conclurre à biffer ſeulement l'Inſcription, un peu forte à la vérité, dont cette Pyramide étoit chargée : mais elle avoit ſi bien ſçu gagner la plus grande partie de ceux qui compoſoient le Conſeil, qu'elle en obtint un Arrêt, tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occaſion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jéſuites : Cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, & ſur-tout aux trois qui

(4) Cette Piramide, d'environ vingt pieds de hauteur, aſſez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le Palais, n'y ayant que la ruë entre deux. Au-deſſus du Piédeſtal, étoit gravé ſur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'Arrêt du Parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occaſion du procès de Jean Châtel ; avec des Inſcriptions, conçuës dans les termes les plus flétriſſans pour les Jéſuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces Inſcriptions, qui ſe ſont conſervées dans *les Mémoires de la Ligue, tom. 6. D'Aubigné, tom. 3. l. 4. ch. 4. Les Miſſ. R. vol. cotté 9033.* où ſe voit auſſi la Traduction Françoiſe qui en fut faite en ce temps-là ; & dans quelques autres Ecrits.

M. De-Thou & le Mercure François, qu'on peut encore conſulter ſur la démolition de la Piramide, *ann.* 1605. conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une eſpéce de juſtice à biffer ces Inſcriptions, en rétabliſſant les Jéſuites : ces deux Arrêts ſe contrediſant l'un l'autre : Mais ils marquent auſſi qu'on ſe récria fortement ſur la deſtruction du Pilier, qui fut renverſé en plein jour au mois de Mai, par le Lieutenant-Civil Miron, envoyé pour ce ſujet par Sa Majeſté ; & l'on conſtruiſit une Fontaine à la place : » Les Lettres, dit P. Matthieu, *tom. 2. liv. 3. p. 683.* » en furent adreſſés à M. de Sully, » comme Grand Voyer. Les prin» cipales ſtatuës furent portées aux » Grottes de Saint-Germain. »

Les ennemis des Jéſuites ſe vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites Piéces, en Vers & en Proſe, très-ſanglantes, ſur tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, qu'on ne doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures repréſentant les quatres Vertus, qui étoient aux quatre coins de la Pyramide, au deſſus des Inſcriptions, on avoit commencé par celle de la Juſtice : ce qui étoit un pur effet du hazard ; ou peut-être, n'eſt point vrai du tout. L'eſtampe de cette Pyramide ne fut que plus curieuſement recherchée après cela, chez Jean Le-Clerc, où juſque-là elle s'étoit imprimée avec Privilege ; mais Henry en envoya chercher la planche, trois mois ſeulement avant qu'il fût aſſaſſiné. La pluſpart des Inſcriptions dont la Pyramide étoit ornée, & dont MM. De-Thou, De-Serres, Mezerai & quelques autres Hiſtoriens, ont déploré le renverſement, étoient de la compoſition de Joſeph Scaliger, trop bon Proteſtant, pour ne haïr pas infiniment la Société des Jéſuites. *Mém. Chronol. & Dogmat. tom. 1. pag. 30.*

Digitized by Google

jouoient le plus grand rôle à la Cour, importer si fort à la Réligion, à la cause commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jésuites fut associé pareil nombre des principaux Seigneurs de la Cour, que je ne nommerai point non plus : il ne fut besoin que de réveiller en eux, de vieilles idées de Ligue, dont le nom étoit à la vérité proscrit à la Cour, mais non pas l'esprit, ni la Politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur Parti ; en y faisant entrer tous ces Courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendans utiles à leurs Associés, les Jésuites s'en servirent si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps on leur vit fonder nombre de Colléges, dans plusieurs des principales Villes du Royaume, & y appliquer des revenus considérables. 1605.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réüssir. Ceux de Troyes par éxemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres, que la Société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux Lettres de Sa Majesté : Les Peres Cotton & Gauthier furent chargés de le demander au Roi ; à qui tant de Requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit, Qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout : mais qu'il craignoit qu'à la fin, ils ne compromissent l'autorité Royale : Il leur cita pour éxemple, (5) Poitiers, où malgré les Mandemens qu'ils avoient obte-

(5) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septénaire met nommément cette Ville, au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites. *Fol.* 438. Matthieu compte vingt de ces Villes, & n'y oublie pas Poitiers : » parce que, dit-il, leurs Colléges & » Ecoliers étoient meilleurs que les » autres, « *Tom. 2. liv. 3. pag. 606. & 686.* Si je ne voyois nommés ici l'Evêque & les Tréforiers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la Ville, ou le plus grand nombre des Bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette Ville, qui étoit en liaison particulière avec ce Ministre, comme il paroit par les Lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos Mémoires, pouvoit bien lui-même, par Politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la Ville, même Catholiques ; persuadés que par là ils feroient leur cour au Gouverneur de la Province, quoiqu'il ne l'éxigeât pas ouvertement =

1605. nus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette Ville; ils n'avoient pu venir à bout de rien; quoique dans le même-temps, elle fît instance pour la fondation d'un Collége Royal. Le Pere Cotton repartit, Que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres Villes; parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la Province, & aussi favorisées de Sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration, avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il répliqua au Pere Cotton, Qu'il entendoit de reste ce qu'il vouloit lui dire: mais qu'il étoit assûré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du Pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assûré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. » Ah! ah! Sire, reprit le Pere, Dieu me garde d'offen-» ser, fâcher, ni mal parler de ceux que vous aimez, & » dont vous croyez être si bien servi: je ne cesserai jamais » de les honorer & de les servir moi-même: Mais si Votre » Majesté vouloit bien qu'on lui fît connoître la vérité, par » de bonnes preuves; rien ne seroit si facile, que de lui justi-» fier clairement, qu'il n'y a point de supposition dans tout » ce que j'ai eu l'honneur de lui dire. « Le Roi lui demanda plus

C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la Religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins, pour justifier le Pere Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce Pere, que l'Auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos Memoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus; leur Collége, de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais; & que ces Peres n'avoient réüssi qu'à mettre la division entre les deux Partis. Ces deux ou trois Articles ont une liaison naturelle entr'eux: & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la Ville de Metz à recevoir les Jésuites, dont il sera aussi fait mention.

(6) Matthieu a remarqué la même chose dans Henry IV. » Il ju-» geoit, dit-il, des actions & des pa-» roles, sur la mine & sur les yeux.« *Tom. 2. liv. 4. pag.* 807.

(7) C'est

plus ſérieuſement encore, s'il étoit bien ſûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer. Le Pere le confirma de nouveau : « Hé bien, lui dit le Roi, en le congédiant ; j'y aviſerai : » & il m'envoya chercher à l'heure même. 1605.

Arrivé aux Tuileries, Henry me prit par la main, & me mena dans l'Orangerie; où en ſe promenant, il me demanda, comme ſans deſſein, où en étoit l'affaire du Collége des Jéſuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en ſçavois rien ; ne m'en étant point mêlé, pour les conſidérations que je lui avois marquées. » Regardez bien à ce que vous dites, reprit » ce Prince ; car on m'a voulu perſuader que vous ſeul em- » pêchez cet établiſſement. « Je lui aſſûrai avec ſerment, que directement ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre oppoſition ; que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre averſion. » Oh bien ! puiſque cela eſt ainſi, » me dit Henry, ne faites ſemblant de rien, & n'en parlez » à perſonne. « En rentrant dans le Louvre, il prit de même le Pere Cotton en particulier, & lui dit : » Or ça, mon Pere, » qui vous a fait tous ces beaux contes touchant M. de Roſ- » ny ? car cela eſt entièrement faux, comme je m'en étois » toujours bien douté. « Cela ne ſe trouvera point faux, Sire, répondit le Pere Cotton : & pour ne laiſſer aucun doute à Sa Majeſté, ſur la vérité de ſes paroles, il l'appuya en ce moment, ſur des Lettres écrites par moi à l'Evêque de Poitiers, aux Tréſoriers de France de cette Ville, aux Sainte-Marthe & autres; ſur leſquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'oppoſer à l'établiſſement de la Société : qu'il avoit vu ces Lettres de ſes propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. » Me feriez-vous bien voir » ces Lettres, lui dit le Roi? Ouï, Sire, reprit le Jéſuite, » quand il vous plaira. « Sa Majeſté, qui avoit balancé juſque-là entre le Pere & moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. » Je parlerai demain à vous, » lui dit ce Prince ; & je vous donnerai tous les ordres, qui » vous ſeront néceſſaires. «

Geoffroy de Saint-Belin, Evêque de Poitiers.

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, ſur les huit heures ; Sa Majeſté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des Dépêches ordinaires & des affaires courantes : puis elle me mena, comme la

1605. veille, dans l'Orangerie ; où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. » Vous sçavez, me dit ce Prince, combien je vous aime ; mais vous » sçavez aussi combien j'aime la vérité, & je hais le déguisement : Vous en avez eu avec moi ; & quoique je ne vous » cache aucun de mes secrets, vous avez usé de dissimulation, dans ce que je vous ai demandé au sujet des Jésuites. » Ce n'est pas que je m'offense de la chose en soi : comme » ils ne vous témoignent pas beaucoup d'amitié, je ne m'étonne point que vous ne soyez pas le solliciteur de leurs » affaires ; mais je suis fâché de voir que vous ne m'en avez » pas parlé franchement, vous qui faites profession d'être » vrai & sincere. «

J'écoutois le Roi, sans rien dire, par un effet de ma surprise. » Voilà, Sire, lui dis-je enfin, la plus grande imposture du monde : je ne vous demande d'autre grace, que d'en » poursuivre l'éclaircissement jusqu'au bout : Si l'accusation » des Jésuites se trouve véritable, usez en mon endroit de » toutes les punitions qu'il vous plaira ; je ne m'en plaindrai » point : Mais aussi si elle est fausse, permettez moi, Sire, » je vous en supplie très-humblement, que je m'en fasse une » justice éxemplaire ; afin de prévenir dans la suite, tout autre dessein, semblable à celui-là : parce que s'il falloit que » je ne fusse continuellement occupé qu'à faire des Apologies pour ma défense ; il ne me seroit plus possible de vaquer à toutes les affaires de l'Etat, dont le nombre & le » poids passent de a ma portée. Quoi ! interrompit ce Prince, vous n'avez rien écrit contre les Jésuites & leur College, à qui que ce soit, ni de près, ni de loin ? Rafraîchissez votre mémoire, ajoûta-t'il ; afin de ne vous engager à » rien soûtenir, dont le contraire puisse être prouvé. Non, » Sire, repliquai-je ; je vous le jure sur mon Dieu & mon » Salut. Comment ! poursuivit le Roi, avec une véritable » indignation ; voilà de malins esprits, & qui ne peuvent se » lasser d'envier la vertu, & de nuire à ceux qui me servent bien : Laissez moi faire ; je veux approfondir cette » menée, & en découvrir la source & les Auteurs. «

Il me quitta pour s'en aller à la Messe aux Capucins, où il sçavoit qu'il trouveroit le Pere Cotton. Il l'appella ; & l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il

lui demanda où étoient les Lettres, qu'il lui avoit dit avoir vuës : » Elles ſont, Sire, lui dit le Pere, entre les mains » d'une perſonne d'honneur ; & je garantis la vérité de ce » que cette perſonne m'en a dit, comme de ce qu'elle m'en » a montré. C'eſt aſſez, reprit Sa Majeſté ; mais allez me » les chercher, afin que je les voie : je connois ſon écritu- » re & ſon ſeing, comme le mien propre ; ayant reçu plus de » deux mille Lettres de lui en ma vie. « Le Pere ſe ſentit embarraſſé d'un ordre, qui venoit ſi mal à propos ; il chercha à l'éluder, en prenant Sa Majeſté à témoin de ſa bonne-foi & de ſon averſion pour le menſonge : » Je veux bien vous » croire, lui dit ce Prince ; mais je veux auſſi le faire croire » aux autres, en leur préſentant les Lettres : ainſi ne man- » quez pas, pourſuivit-il, en prenant un ton tranchant, de » me les apporter ; car encore une fois, je veux les voir, pour » convaincre de malice & de fraude ceux qui le mériteront : » Allez, & revenez auſſi-tôt. « 1605.

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le Pere ſalua Sa Majeſté, & s'éloigna : Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reſte du jour ; dont il s'excuſa le lendemain matin, ſur l'abſence de la perſonne dépoſitaire des Lettres : mais il falloit trouver une autre excuſe, qui coûtoit bien davantage au Pere, ſur ce qu'il revenoit ſans les apporter. Il dit au Roi, qu'un malheur avoit voulu que le Valet de chambre de ce Seigneur, eût jetté au feu les Lettres, avec d'autres Papiers. Au défaut de Lettres, il apporta mille nouvelles aſſurances : Mais le Roi n'étoit plus d'humeur à ſe payer de cette monnoie. » Comment ! dit-il, en l'interrom- » pant avec coleré, on a brûlé ces Lettres ? cela n'eſt pas » croyable : « Et comme il vit que le Pere Cotton, qui ſen- toit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer là, ne faiſoit que biaiſer dans ſes réponſes, & ſembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit paſſé ; il le quitta bruſquement. » Vous ne ſçavez pas, Roſny, me » dit ce Prince, en ſe rapprochant de moi, & me tirant à » quartier ; vos Lettres ont été brûlées. «

Je revenois trouver Sa Majeſté, pour lui propoſer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon Accuſateur : c'étoit d'engager le Roi à écrire à l'Evêque de Poitiers, & aux Officiers de cette Ville, pour

1605. ſe faire repréſenter toutes les Lettres, qu'ils avoient reçuës de moi; & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins ſuſpecte. J'apportois avec moi tous ces Originaux de Lettres; auxquels Sa Majeſté ne trouva rien à changer: Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en ſon nom; & enfermant les unes & les autres dans un même paquet, elle en chargea le Courrier Conſtant. L'Evêque & les Officiers de Ville firent partir le Sieur de La-Pariſiere; afin qu'il ſatisfît Sa Majeſté, ſur tout ce qu'elle déſiroit ſçavoir. La-Pariſiere atteſta à mon ſujet, au nom de tous ſes Concitoyens, qu'ils avoient regardé les Lettres que je leur avois écrites, comme remplies de diſpoſitions favorables pour les Jéſuites; & il préſenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramaſſer.

Parmi un aſſez grand nombre, où il n'étoit queſtion que des affaires de la Province, il s'en trouva quatre, dans leſquelles il étoit parlé des Jéſuites. Trois de ces Lettres, adreſſées à Sainte-Marthe, Lieutenant-Général & à ſon Frere ſéparément, & au Bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes ſur les autres; & voici ce qu'on y liſoit, à la ſuite d'un autre détail: » Quant à ce qui eſt du » Collége des Jéſuites; je ne ſçais pas pourquoi vous vous y » rendez ſi difficiles, & pourquoi vous réïterez ſi ſouvent » vos inſtances pour ce Collége Royal, dont vous m'avez » écrit: puiſque vous connoiſſez, comme je vous l'ai mandé » pluſieurs fois par le Sieur de La-Pariſiere, que vous n'ob» tiendrez jamais du Roi les moyens néceſſaires pour le der» nier; & qu'il veut abſolument l'autre. C'eſt donc à vous » à uſer de prudence, & à faire de bonne grace, afin qu'on » vous en ſçache gré, ce qu'auſſi-bien vous ferez à la fin, » malgré vos intentions. Ne ſongez ſeulement qu'à établir » de tels Réglemens, en les recevant, qu'ils ne puiſſent trou» bler le repos de la Ville, ni de la Province, ni altérer l'u» nion & la bonne correſpondance, qui ſe voit entre ceux » des deux Religions; afin que le Roi ſoit également bien » ſervi de tous. «

La quatriéme de ces Lettres, adreſſée à M. l'Evêque de Poitiers, a quelque choſe encore de plus fort. Quelques affaires & quelques Complimens rempliſſent le commencement; à la ſuite deſquels le Roi lut ces paroles: » Quant » aux Jéſuites; je me ſuis toujours bien douté qu'ils ne trou-

Digitized by Google

» veroient pas tant de gens affectionnés & charitables en effet, comme en paroles : Pour mon égard, si la Province » les désire, & qu'ils soient résolus d'y vivre doucement, » sans aigrir les esprits, & empêcher la bonne intelligence » des deux Religions ; je serai bien aise de les voir en mon » Gouvernement, & je les favoriserai dans tout ce que je » pourrai : mais s'ils y apportoient de la division, altération » & défiance, j'aimerois beaucoup mieux qu'ils fussent ail- » leurs. « 1605.

Le Courrier du Roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus Sa Majesté, qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particuliere, que M. l'Evêque de Poitiers faisoit à la Lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit : Que le Pere Mousſy Jésuite, étoit venu lui apporter une Lettre de la part du Pere Cotton ; dans laquelle ce Pere paroît le prévenir sur certaines Lettres, prétenduës écrites par moi à lui Evêque, contre l'établissement & l'honneur de la Société ; & sur des plaintes, que ce Pere, les croyant vraies, a faites contre moi à Sa Majesté : Qu'à la lecture de cette Lettre, il avoit fait convenir le Pere Mousſy, que son Confrere avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légérement ; & plus grand tort encore, de l'écrire, & de la porter aux oreilles du Roi : Que le Pere Mousſy avoit vu toutes les Lettres, que j'avois écrites à lui Evêque ; & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant : Qu'il s'est chargé de détromper le Pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu,

L'Evêque de Poitiers, qui croit bonnement l'éxistence de cette Lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le Pere Cotton lui mandoit qui lui étoit venuë de Poitiers ; & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'Auteur ; me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déja dit le jour précédent, qu'elle est signée, *Guillaume :* Mais que personne ne pouvoit mieux le sçavoir, que le Pere Cotton lui-même : parce que quoiqu'il lui mande encore, que c'est lui Pere Cotton, qui a jetté cette Lettre au feu ; il ne doit pas avoir oublié qu'elle en étoit la souscription. La Lettre de cet Evêque est dattée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panfou, d'où

Digitized by Google

1605. il se rendoit à Fontainebleau ; afin qu'il en fît son rapport au Roi : Mais ce Prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité, qu'il avoit euë en cette occasion, avoit ajoûté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-courlay, & leur demanda s'ils ne sçavoient point par qui étoient suggerées au Pere Cotton, les plaintes qu'il avoit fait de moi ; & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent, Que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au Pere Cotton, de ne jamais parler à Sa Majesté de ces Lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un Imposteur, & données sous un nom supposé : parce que si elle ajoûtoit foi à ce que je lui disois, dans des choses, où ma Réligion pouvoit me rendre suspect ; à plus forte raison me croiroit-elle, par préférence à des rapports frivoles. Henry répondit, Qu'il falloit qu'ils cherchassent à me faire prendre le même parti de la modération, qu'ils avoient conseillé au Pere Cotton : » ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner toute » occasion de mésintelligence entre mes bons Serviteurs, » dans les affaires, tant politiques qu'ecclésiastiques. « Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejetter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux Agens m'eurent assûré que le Pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser ; ils me prierent de permettre que ce Pere vînt m'en assûrer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore ; & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce Pere me dit, Qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret, dans l'affaire du Collége de Poitiers ; mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi : cependant que Sa Majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même : Ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal entendu, dans cette affaire : Qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir ; & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que

Digitized by Google

le Pere Richeome de Bordeaux, me fit préſenter ſur la fin de l'année, par le Pere Cotton lui-même, un Livre de ſa compoſition, avec une Epître Dédicatoire très-flateuſe. Il y marquoit, Que quoique ce Livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma Religion (il s'y agiſſoit du Pélérinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir; ni même douté que je ne lui fiſſe un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit éxalté dans les termes les plus magnifiques: Il y en joignoit un ſecond, qui étoit purement de ſon invention; c'eſt que je me ſentois, à ce qu'on lui avoit aſſuré, une diſpoſition à embraſſer la Croyance Romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit préſent tout ſemblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente; en n'envoyant ſa *Plainte apologétique des Jéſuites, au Roi* (7). Je lui dis dans ma réponſe, Que me ſentant aſſez de force, pour aimer juſqu'à mes ennemis; ſa Société pouvoit juger à plus forte raiſon, ce que je ſentois pour elle, lorſqu'elle ſe diſoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, ſouhaits pour ſouhaits, & même Livre pour Livre: car je lui envoyai le Voyage de Jéruſalem, pour celui de Lorette. 1605.

Si quelqu'un doute de la ſincérité de cette diſpoſition des Jéſuites, à mon égard; qu'il attende un moment, il ſçaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonſtances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point; regardant deux Perſonnes auſſi connuës à la Cour, que le Duc d'Epernon & Grillon, (8) Meſtre-de-camp du Régiment des Gardes.

(7) C'eſt le dernier des Ouvrages de ce Pere, contre Antoine Arnaud: Il écrivit beaucoup, & avec aſſez de ſuccès, en faveur de ſa Société.

(8) Louis Berton de Crillon, ou Grillon, Gentilhomme Avignonnois, également connu par ſon caractère ſingulier, & par un intrépidité, qui lui fit donner le nom de *L'homme ſans peur*. Je trouve dans la vie du Duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully ſur ce Gentilhomme. » Le Duc de Guiſe, auprés duquel » il avoit été envoyé aprés la réduc- » tion de Marſeille, voulant l'éprou- » ver, propoſa, dit l'Hiſtorien, à » quelques Gentilhommes, de faire » ſoudainement donner l'alarme de- » vant le logis de Grillon, comme » ſi les Ennemis euſſent été maîtres » de la Ville. En même-temps, il fit » mener deux chevaux à la porte » du logis, & monta à la chambre » de Grillon: Il lui dit, Que tout » étoit perdu: Que les Ennemis » étoient maîtres du Port & de la » Ville: Qu'ils avoient forcé les Gar-

1605. Celui-ci avoit pris pour moi au commencement les mêmes sentimens, que presque tous les Courtisans. Il vint à m'aimer, plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite avanture qui nous arriva à tous deux au Siége de Charbonnières, pendant la Guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite Ville au pied du Fort, où il commandoit nos Gens de pied; & venoit souvent visiter le Quartier de l'Artillerie, où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observois un Ravelin, que je voulois faire battre; & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une Batterie, dont les décharges commencerent à devenir si vives & si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un temps moins clair. » Quoi! Morbieu, mon Grand-Maître, me dit Grillon, de » l'air & du ton que chacun sçait; craignez-vous les arque» busades en la compagnie de Grillon? Arnidieu! puisque » je suis ici, elles n'oseront approcher: Allons, allons, jus» qu'à ces Arbres, que je vois à deux cens pas d'ici; nous » reconnoîtrons de-là plus aisément. Hé bien! allons, lui ré» pondis-je en riant: Nous jouons à qui se montrera le plus » fou: mais vous êtes le plus vieux des deux; je veux faire » voir aussi que vous êtes le plus sage. « J'aurois peut-être mieux

» des, chassé & rompu tout ce qui » s'étoit opposé: Que n'y ayant plus » moyen de leur résister, il avoit » pensé qu'il valoit mieux se reti» rer, que d'augmenter leur victoi» re par leur perte: Qu'il venoit se » joindre à lui, afin qu'ils fissent en» semble leur retraite: Qu'il avoit » fait amener deux chevaux, qui les » attendoient à la porte: Qu'il le » prioit de se hâter, afin qu'ils ne » fussent point surpris du temps & » des Ennemis. Grillon étoit endor» mi, lorsque l'alarme fut donnée, » & n'étoit presque pas éveillé, lors» que le Duc de Guise lui tenoit ce » discours. Sans s'émouvoir d'une si » chaude alarme, il demande ses » habirs & ses armes, & dit, Qu'il ne » falloit pas croire légerement tout » ce qu'on rapportoit des Ennemis; » mais que quand les avis seroient » véritables, il valoit bien mieux » mourir les armes à la main, que » de survivre à la perte de cette Pla» ce. Le Duc de Guise ne pouvant le » détourner de sa résolution, sort » avec lui de la chambre: mais com» me il fut au milieu du dégré, ne » pouvant plus se contenir, le rire » lui échapa; & alors Grillon s'ap» perçut de la raillerie. Il prit un vi» sage beaucoup plus sévére, que » lorsqu'il pensoit aller combattre; » & serrant le Duc de Guise par le » bras, lui dit en blasphémant? car » il commençoit tous ses discours » par des sermens horribles: *Jeune* » *homme, ne te joue jamais à sonder le* » *cœur d'un homme de bien. Par-la-mort?* » *Si tu m'avois trouvé foible, je te donne-* » *rois de mon poignard dans le cœur*; &c & se retira sans lui rien dire davantage. *Pag.* 176.

(9) Guillaume

mieux fait de ne faire aucune attention à ſes paroles : Je le pris par la main, & le menai ſi loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à ſiffler d'une étrange maniere à nos oreilles. » Arnidieu ! dit Grillon, ces coquins-là n'ont point d'égard au Bâton de Grand-Maître, ni à la Croix du Saint-Eſprit, & pourroient bien » nous eſtropier. Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies, » qui nous mettront pluſtôt à couvert : car Par-la-corbieu ! » je vois bien que vous êtes un bon compagnon, & digne » d'être Grand-Maître : Je veux être toute ma vie votre ſerviteur, & que nous faſſions une amitié inviolable : ne » me le promettez-vous pas ? « Je mis ma main dans la ſienne qu'il me tendoit, en ſigne d'union ; & il y fut ſi fidèle depuis ce moment là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à perſonne, pas même, diſoit-on, au Roi : Et il ne pouvoit ſe taire ſur l'avanture qui y avoit donné lieu. 1605.

On a vu auſſi comment j'avois regagné l'amitié du Duc d'Epernon. Il vint me prier au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant, ſes Appointemens & Etats de Colonel du Régiment des Gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir dans la ſolde de ce Régiment : Que ce qu'il éxigeoit de plus, n'étoit qu'une poſſeſſion ſans titre, ou pluſtot une uſurpation, qu'il avoit faite pendant ſa faveur auprès de Henry III. (c'eſt une découverte que je venois de faire) ; & que j'étois réſolu de la lui retrancher dans la ſuite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce ſupplément par forme de gratification. D'Epernon ſe piqua de ce diſcours, & en porta ſes plaintes au Roi à qui il voulut faire croire que j'étois devenu ſon ennemi. Pour le détromper, Sa Majeſté lui rappella le Conſeil tenu à Blois, où je m'étois oppoſé à l'avis de M. le Comte de Soiſſons, qui vouloit qu'on le fit arrêter avec le Maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais ſçuë, fit un grand effet ſur ſon eſprit : » M'aſſûrez-vous, » Sire, dit-il au Roi, que M. de Roſny m'a rendu ce bon » office ? Ouï, lui répondit ce Prince, je vous en aſſûre ; & » vous pouvez me croire : car je ne ſuis pas menteur, ſurtout dans les choſes de conſéquence. «

1605. D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau, pour venir à Paris en carrosse de relais; devant en trouver à Essonne un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par Sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une Chapelle, au-dessus d'Essonne. D'Epernon dit à son Cocher d'arrêter, & me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre: » C'est vous avoir eu trop long-temps une très-» grande obligation, me dit-il, sans vous en avoir fait les » remercimens que je vous dois. « Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; & dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toute sorte de louanges & d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi; parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout: Qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services, qu'on se fait un plaisir de rendre à ses Amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa Charge de Mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas; & en faveur d'autres personnes, qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer: Et comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi; il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guyenne: ce que je lui promis. On fit entendre à Sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminerent le Roi à donner la Mestre-de-camp à un homme, qui ne fut pas aussi dévoué au Duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée, que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi: Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa Charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long séjour en Provence; on lui

Digitized by Google

fit entendre que par ces deux raiſons, Sa Majeſté ſouhaitoit qu'il prît récompenſe de ſa Charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix. 1605.

Grillon ſingulier & fantaſque, comme perſonne ne l'a jamais été; & déja un peu frappé d'aliénation d'eſprit, ne fit que branler la tête, ſans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui propoſa l'intention du Roi. Il s'imagina enſuite que c'étoit peut-être moi-même, que Sa Majeſté avoit en vûë pour ſuccéder à ſon Emploi; & il me le demanda, en me faiſant beaucoup d'offres de ſervices, dans une viſite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête; je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc! » repartit-il auſſi-tôt, vous n'eſtimez pas la Charge de Gril» lon digne de vous? Arnibleu! mon Grand-Maître, vous » êtes un glorieux: ayant paſſé par mes mains, elle eſt di» gne du plus huppé de tous les Courtiſans. Je ſçais bien, » lui repliquai-je, qu'un Grillon vaut mille Roſnys; mais d'au» tres raiſons m'empêchent d'y penſer. Oh-bien! c'eſt aſſez, » dit-il: « De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire, que lorſque je le lui conſeillerois, & qu'en des mains qui me ſeroient agréables; & il ne fit plus que ſe mocquer de toutes les propoſitions, que de là en avant on vint lui faire à ce ſujet.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choſes, ſur l'incompatibilité de ſa Charge avec le ſéjour qu'il vouloit faire dans ſon Pays natal; excepté qu'il y ajoûta mille choſes obligeantes & polies, ſur la valeur & les bons ſervices de Grillon. » A ce que je vois, Sire, répondit Grillon, vous vou» lez que je me retire de votre ſervice, & que je devienne » tout Papault: car comme vous ſçavez, je ſuis né Sujet du » Pape: Ah! non, Grillon, reprit Sa Majeſté, ce n'eſt pas » là mon intention: « & elle revint encore à de nouvelles raiſons, tirées de la nature de l'Emploi de Grillon. » C'eſt » donc à bon eſcient, Sire, lui dit encore Grillon, que vous » voulez que je me défaſſe de ma Charge: & moi, Arnibieu! » parce que vous le voulez, je ne le veux pas; du moins, » que pour celui à qui j'en ai parlé. »

Ces paroles n'étoient pas d'un eſprit bien ſenſé. Il ſe re-

1605. tira tout en colere. Le Roi qui connoiſſoit ſon humeur, n'enfit que rire : Il prit même la réſolution de ne plus lui en parler : tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Mais ayant conté la boutade de Grillon, devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia & quelques autres Capitaines du Régiment des Gardes ; quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable : d'y employer d'Epernon ; & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom, qu'on lui demandoit ſa Charge. Le Roi dit, que ce ne ſeroit jamais à la priere du Duc d'Epernon, qu'il diſpoſeroit de la Meſtre-de-camp : Que je ne lui ferois pas non plus plaiſir de la prendre ; mais qu'il croyoit que je ne lui refuſerois pas de prier Grillon, de la céder au Sujet qu'il avoit en vuë. Sa Majeſté ne le nomma point : elle ajoûta ſeulement, qu'il en étoit auſſi digne par ſa capacité, qu'en état par ſes richeſſes, de donner une bonne récompenſe à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henry s'adreſſant enſuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une choſe qui lui ſeroit fort agréable ; & ſans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre choſe à ces Meſſieurs, ſinon que j'avois des raiſons de ne me point mêler de cette affaire ; & comme ils me preſſoient de les leur dire, je leur appris avec ma ſincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le Duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainſi dire, le gage de notre réconciliation. Lorſqu'on rapporta ces paroles au Roi, il ſe ſentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un ſi violent mouvement de colere, qu'il ne ſe ſouvenoit pas, diſoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit ſans doute le ſujet bien léger, ſi je ne diſois pas en même-temps, que ce fut dans cette année, & préciſément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils n'ayent jamais porté ; & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma diſgrace : C'eſt où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, Lettres, avis, diſcours empoiſonnés, calomnies atroces ; tout ce que l'envie peut ſuggerer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en uſage, & l'étoit en-

Digitized by Google

core tous les jours contre moi. Je particulariſerai tout cela dans un moment : Il ſuffit pour le préſent, de dire que le poiſon avoit été ſi habilement & ſi ſubtilement apprêté, que quoique prévenu de long-temps contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille; d'où il étoit à la fin paſſé juſque dans ſon cœur. 1605.

Je n'emploierai point ici le ſtile ordinaire de ceux qui ont paſſé par de ſemblables épreuves. Lorſqu'ils ſe récrient avec tant de véhémence, contre l'injuſtice & l'ingratitude des Princes à leur égard ; je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoiſſance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les abſens, ne ſoit perdu ; il ſuffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance : & cette défiance, par combien de raiſons ne ſe trouve-telle pas juſtifiée, dans l'eſprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont auſſi tout à prévoir & à craindre ? Combien d'apparences de fidélité ſi bien colorées, que la vérité n'a, pour ainſi dire, preſque point d'autres faces, ſous leſquelles elle puiſſe ſe montrer ; aux Rois ſur-tout, auſquels on diroit qu'elle ſe plaît à ſe rendre méconnoiſſable ? Mais combien d'ailleurs de Miniſtres vraiment affectionnés, devenus traîtres ? A toutes ces conſidérations, ſe joignoit de la part de Henry, une vuë trop curieuſe & trop active, ſur-tout ce qui pouvoit être, ſoit pour le temps préſent, ſoit pour l'avenir, de quelque danger pour l'Etat ; & de la mienne, peu d'empreſſement à diminuer ſes ſoupçons : ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conſcience nette & irréprochable : On ne ſera plus ſi ſurpris que les artifices de mes ennemis, ayent fait une impreſſion ſi profonde dans l'eſprit de Henry. Mais après cela je conviendrai de mon côté, je poſerai même pour Maxime, Que tout Souverain, qui ſe perſuaderoit qu'une ſemblable conduite eſt propre à ſoûtenir ſes intérêts & ſon autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre ; en diminuant lui-même de la déférence, qu'il doit obliger ſes Sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépoſitaires.

Lorſque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part, ce rapport qui lui cauſa un ſi vif chagrin ; il rencontra fort à propos pour

Digitized by Google

1605. se décharger de ce pésant fardeau, Villeroi, Sillery, La-Varenne & le Pere Cotton : Ce hazard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint, & de mes paroles, & de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé-quoi ! vous ne dites mot, leur disoit ce Prince, voyant qu'ils ne lui répondoient rien : » Mais Parbieu ! j'en jure, poursuivit Henry ; tout ceci ne va » pas bien : Car puisque le feu & l'eau se sont bien accor- » dés ensemble, (c'est d'Epernon & moi qu'il désignoit par- » là,) il faut qu'il y ait de bien plus hauts desseins, au moins » d'un coté, que je ne l'eusse jamais pu imaginer : mais j'y » donnerai bon ordre. « Il ne tenoit qu'aux quatre Auditeurs, d'empêcher l'imagination de ce Prince de faire tout ce chemin : il n'auroit peut-être fallu qu'un mot ; mais ils se donnerent bien de garde de le dire : Au contraire, le Roi en ayant ajoûté un, sur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidèle à mon devoir, & sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant : pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de Sa Majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractère actif & l'ardeur infatigable de mon esprit ; d'où ils passerent au besoin que tous les Membres de l'Etat avoient de moi, à la dépendance où ce besoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les Etrangers, & à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon Cabinet : louanges, que je ne méritois, ni dans leur bon, ni dans leur mauvais sens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie ; puisqu'elle se force jusqu'à louer : non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre ; mais elle donneroit encore là-dessus, des leçons à la flaterie elle-même.

Les quatre Confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé ; lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colère du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie & de l'appréhension : Ce qu'ils reconnurent, en lui entendant dire, Que si je me livrois à l'ambition d'être Chef de Parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'Etat, que n'avoit fait l'Amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées ; & prirent

Digitized by Google

congé du Prince, après lui avoir ainſi enfoncé la pointe juſque dans le fond du cœur. Dans cette ſituation, Henry ne fut plus capable de ſecret, ni de ménagement : Il parla publiquement de moi, comme d'un Rebelle ; & toute la Cour ſe trouva incontinent remplie du bruit de ma diſgrace, & de ma ruine prochaine. 1605.

J'y avois auſſi mes Partiſans & mes Amis, qui long-temps avant que la choſe en vint à ce point, m'avoient averti de tout ce qui ſe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui ſe diſoit de la part du Roi. Je ne ſçavois ſi le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déja fait, dans mille petites occaſions ſemblables, où de lui-même Henry étoit revenu de ſes ſoupçons à ſa manière naturelle de penſer ſur mon chapitre. C'eſt un triſte emploi pour l'innocence, que d'avoir ſans ceſſe à ſe produire & à ſe préconiſer elle-même. Un homme qui croit devoir toute ſon élevation à la Vertu, a honte d'être obligé de lui aſſocier tout autre moyen indigne d'elle : Cependant il éprouve en mille occaſions, que ſi le hazard & l'induſtrie ne prêtent pas la main à la Vertu, elle n'a point toute ſeule aſſez de force, pour le ſauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin ſur tant d'avis réïtérés, à écrire une Lettre au Roi. Sa Majeſté ne s'étoit encore fixée par un ſéjour un peu long, dans aucune de ſes Maiſons. Elle avoit conſumé les mois de Janvier & de Février, en voyages & en ſéjours de peu de durée, à Saint-Germain où elle alloit voir ſes Enfans, & à Monceaux : & actuellement, c'eſt-à-dire, le treize Mars, qui eſt la date de ma Lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne tranſcrirai point ici cette Lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à juſtifier, elle ne renferme que des aſſûrances générales d'innocence, & des raiſons tout-à-fait ſimples, mais qui devoient n'en être que plus convainquantes.

Je faiſois obſerver à Sa Majeſté, Que pendant ving-deux ans, ſur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à ſon ſervice, n'ayant preſque rien reçu d'elle, quoique j'y euſſe fait d'aſſez grandes dépenſes ; & n'ayant jamais voulu me ſéparer, lorſque l'épuiſement où je m'étois mis, & la raiſon d'un honnête établiſſement ailleurs, auroient pu du moins colorer cet abandon ; il n'étoit pas croyable que je vouluſſe

Digitized by Google

1605. le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé, que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître ; & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une manière toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa Personne, que mes Charges & mes Emplois : Qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je vouluſſe m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reste, par les revers de la Fortune : Que je défiois tous mes ennemis d'alleguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que Sa Majesté voudroit bien me le communiquer : Que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse, pour condamner personne ; sous quelques couleurs de supposition, de vrai-semblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui présentât : Que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit : Que j'attendois là sans crainte mes ennemis, & me soûmettois sans répugnance à toute la rigueur de la Loi, & à tous les effets de sa colère ; s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde Coupable : Très-sûr que si dans le grand nombre d'Emplois que j'éxerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement ; ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité ; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumières : Que sur ce dernier point, sans que Sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains ; parce que je préferois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit Sa Majesté à cette Lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*Ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *Mon Cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y régnoit un air de circonspection & de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire : nul mot de consolation : Le Roi se contentoit de m'y marquer, d'une manière succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser

ſer parler le monde, & continuer à le bien ſervir. Je feignis pourtant d'en être ſatisfait ; & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me perſuada que je devois m'abſtenir de tout air trop empreſſé. J'attendis que Sa Majeſté voulût bien m'en parler ; & je continuai à agir comme à l'ordinaire. 1605.

Le Roi quitta Chantilly, au bout de ſix ou ſept jours ; parce que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maiſon ; d'où il m'avoit encore mandé, qu'il ſe portoit au mieux, comme je le connoîtrois à ſon viſage : Qu'il y mangeoit & dormoit bien ; ne ſe levant qu'à ſept heures, quoiqu'il ſe couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma Lettre, lorſqu'il ſeroit venu à Paris : cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche ; quoiqu'il y ſéjournât huit iours entiers ; & que pendant ces huit jours, je l'entretinſſe quatre matinées de ſuite, ſur toutes ſortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en préſence, à la vérité, de Villeroi & de Sillery. Il nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut propoſé ; & il prit enſuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les Lettres qu'il m'écrivit le reſte de Mars, ſur les affaires générales & particulieres.

C'eſt en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on ſuppléa ce qui manquoit encore aux diſpoſitions de Sa Majeſté, pour réſoudre ma perte : Et comme elle y paſſa Avril & Mai entiers, on eut tout le temps néceſſaire pour cela ; & les choſes furent pouſſées au point, où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y reſter plus long-temps, ſans ſe terminer malheureuſement pour moi, ou pour mes Parties. La Calomnie eſt comme un feu, qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il eſt plus violent, lorſqu'on n'a pas ſoin de l'entretenir : & il n'eſt pas auſſi facile qu'on le penſe, de ſoûtenir long-temps une calomnie ; ſur-tout auprès des Princes, qui ſe conduiſent par principes. S'ils ſont d'un eſprit vif & bouillant, comme l'étoit Henry ; leur imagination remuée, les jette d'abord fort-loin du but ; mais jamais ſi loin, que la raiſon ne les ramene : & ſi c'eſt de ceux-là, qu'on a à eſſuyer les plus violentes bouraſques ; il ne faut

1605. en appréhender en récompense, ni prévention opiniatre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquilement que je n'aurois fait, l'issuë d'une affaire si mêlée ; & sans rien déranger, soit dans ma façon de me comporter à Paris, soit dans les voyages courts, que je faisois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes Amis ne comprenoient rien à cette tranquilité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes ; quoique si peu alarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de Sa Majesté à mon égard : Ils ne pouvoient s'en taire à la Cour ; & peut-être taxoient-ils secrettement ce Prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables Amis, & de Parens affectionnés, je les ai reçus en cette occasion, de la Maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré, arriva : c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, & sur ma Lettre : Il fut frappé de tout cela, & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé : ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins, avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau ; il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires, La-Varenne, D'Escures & Béringhen ; croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines : excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroi & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention : Je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler, que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient : c'étoit une Dépêche d'Ancel (9), qui faisoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fut, l'aveu de mes sentimens, sur le traitement que je recevois de Sa Majesté. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commission loyalement, & en bons pacificateurs.

(9) Guillaume Ancel, Maître-d'Hôtel chez le Roi, Résident à Vienne.

Laiſſant-là les affaires, ils firent tomber la converſation, ſur la difficulté qu'il y a à ſervir les Princes à leur gré ; ſur les déboires, auxquels on eſt de temps en temps expoſé, & ſur la peine que fait une calomnie, à un homme d'honneur. Ils firent entendre enſuite plus clairement, qu'un Miniſtre n'étoit pas à couvert de tout cela, ſous le Roi régnant. 1605.

Je voyois bien qu'en parlant ainſi, ces deux Meſſieurs éxécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mêlange de leur part, qui ſuppoſoit en eux une grande envie de trouver l'occaſion de réaliſer mon crime prétendu, en faiſant leur rapport à Sa Majeſté. Parler comme eux, eût été une inſolence ; & ſe taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des Princes, tels qu'il venoient de le dire ; mais que le Roi étoit un Prince trop bon & trop juſte, pour traiter de la ſorte des Serviteurs, qui auroient toujours vécu ſans reproche, comme par éxemple, je croyois l'avoir fait : Que j'en étois ſi bien perſuadé, que quand même je l'aurois entendu de ſa propre bouche, je croirois encore que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Il y avoit dans ces paroles, de quoi bien déconcerter ces mal-intentionnés Commiſſionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain : & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à Sa Majeſté, non ce que j'avois dit, mais, que je n'avois rien dit du tout ; & que je m'étois ſi bien obſervé, que quelque choſe qu'ils euſſent pu faire, contre ma coûtume, je n'avois pas daigné proférer une ſeule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux Meſſieurs auroient dit & fait, ſi je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reſte de cette journée, je ne vis que de pareils Meſſagers : Mais j'étois bien réſolu de n'en parler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier ; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me diſpoſai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allai me préſenter à Sa Majeſté, pour recevoir ſes ordres, ſelon ma coûtume. Je le trouvai au-milieu des

1605. Courtisans, qui étoient venus à son lever ; se faisant botter dans son Cabinet, pour aller à la Chasse. Si-tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé ; m'ota le chapeau, & me dit *Bon jour*, en m'appellant *Monsieur :* tous sighes équivoques d'un esprit fâché, ou embarrassé ; ses termes ordinaires étoient, *mon Ami Rosny*, ou *Grand Maître :* Mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'yvoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colère dans son action. Je lui fis de mon coté, une inclination beaucoup plus profonde que de coûtume : ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort-attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, se jetter à mon cou. Il demeura quelques instans, dans la même rêverie ; puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort-beau : » Non fait, repliqua Henry avec un mouvement d'impatience ; il ne fait pas beau » temps, & je ne veux pas monter à cheval : débottez-moi. « Après que cela eut été fait ; ce Prince se mit à discourir, en portant la parole, tantot aux uns, tantot aux autres, de choses qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : » M. le Grand, allons nous promener : » je veux parler à vous ; afin que vous partiez dès aujourd'hui, » pour vous en aller en Bourgogne. « Il y avoit eu aussi entr'eux, je ne ne sçais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit dégré, qui descend au jardin de la Reine, le Roi appella L'Oserai, & lui dit, comme je l'ai sçu de l'Oserai même, qu'il prît garde si je le suivois ; & que si je tournois d'un autre coté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place, pendant tout le temps que Sa Majesté entretint M. le Grand, sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eut pris congé du Roi ; je m'avançai, & lui demandai si Sa Majesté n'avoit rien à m'ordonner.

Digitized by Google

» Et où allez-vous, me dit ce Prince? à Paris, Sire, lui ré- 1605.
» pondis-je, pour les affaires dont Votre Majesté me parla,
» il y a deux jours : Et bien, allez, me dit-il ; c'est bien fait :
» je vous recommande toujours mes affaires, & que vous
» m'aimiez bien. « Je fis la révérence : il m'embrassa, com-
me à l'ordinaire ; & je repris le chemin de chez moi. Je
n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appel-
ler : & m'étant retourné, je vis La-Varenne qui couroit
après moi, en me criant : » Monsieur, le Roi vous deman-
» de. « Ce Prince me voyant revenir, tourna sur le chemin
du Chenil ; & m'appellant, avant que je fusse proche de lui :
» Venez-çà, me dit-il ; n'avez vous rien du tout à me dire?
» Non, Sire, pour le présent, lui répondis-je : Oh! si ai-je
» bien moi à vous, reprit-il précipitamment. « Il me prit
la main, en disant ces paroles, & me mena dans les allées
des Muriers blancs ; où il fit mettre, à l'entrée des Canaux
qui environnoient ces Muriers, deux Suisses, qui n'entendoient point le François.

Ce Prince commença par m'embrasser étroitement deux fois : ce qui fut facilement apperçu des Courtisans, attentifs à tous nos gestes ; parce que nous étions fort en vûë : Et en reprenant avec moi le nom d'Ami, & sa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénétré, que la froideur & la réserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes, accoûtumées depuis vingt-trois ans à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus long-temps : Qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe, qui flatoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son Etat, & à la sienne. Le cœur de ce bon Prince, s'ouvrant à mesure qu'il me parloit ; il poursuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre, le moindre souvenir : Qu'il croyoit nécessaire pour cela, de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté ; soit sur les rapports, qui lui avoient été faits contre moi ; soit sur l'effet, qu'ils avoient produit dans son esprit ; soit enfin, sur les paroles & les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me

Digitized by Google

1605. montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens, dont j'avois été susceptible; tant sur les traitemens, que j'avois reçus de lui, que sur le fond de la chose même; sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. » Je » veux, me disoit-il, que nous sortions d'ici vous & moi, le » cœur net de tous soupçons, & satisfaits l'un de l'autre: » mais encore un coup, comme je veux vous ouvrir mon » cœur, je vous prie de ne me rien déguiser de ce qui est » dans le votre. «

Je lui en donnai ma parole d'honneur: Après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets, qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques-uns, aussi anciens Serviteurs de Sa Majesté, que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici, en sept Classes. Je mets dans la premiere, les Princes & Officiers de la Couronne. Dans la seconde, les Maîtresses du Roi, avec leurs Enfans, & ceux qui servoient leurs intérêts & leur passion, à raison de parenté & de liaison: Tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c: la Marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux Classes. La troisiéme étoit composée des Partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne Ligue, pour raison de Politique, & de principes de Gouvernement contraires à ceux du Roi & aux miens; il y entroit plusieurs Membres du Conseil, Villeroi, Sillery, Fresnes, Forget & autres, agissans de concert avec les Jésuites. Je comprends dans la quatriéme, tous les petits maîtres, Favoris de Cour, & gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile; aussi par ressentiment des graces, que j'empêchois Sa Majesté de leur faire, & par opposition de vie & de conduite d'eux à moi: Le nombre en est trop grand, & ils sont trop mépriſables, pour salir le papier de leurs noms. La cinquiéme renferme tous les séditieux & les mal intentionnés: gens, à qui l'état florissant de ce Royaume, la sage œconomie de Henry, & ses préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les Financiers & tous autres Gens de plume & d'affai-

Digitized by Google

res, rempliſſent la ſixième : On ne ſçauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal. 1605.

Je fais une ſeptiéme Claſſe, d'une autre eſpéce de flateurs de Cour, inférieurs à ceux que j'ai déja nommés : donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au Prince, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent : gens, autrefois en place, pour la plus grande partie ; & à qui il ne reſtoit, de la ſituation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuſe ſcience de ſucer le ſang des Peuples ; dans laquelle ils cherchoient à inſtruire Sa Majeſté, pour leur intérêt, & par une ſuite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guère, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains ſeules, la direction de toutes ſes Finances ; ils firent uſage d'une autre qualité d'eſprit, qui marque en effet à-peu-près les mêmes diſpoſitions : c'eſt celle d'inventer la calomnie, d'aſſaiſonner la médiſance, & de ſervir d'inſtrument vénal à ceux qui n'oſoient, ou ne vouloient pas paroître dans les Libelles ſatyriques, dont la Cour ſe trouva inondée. C'eſt eux qui compoſoient, répandoient, ou accréditoient ces m'épriſables Ecrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faiſoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henry ; à qui la converſation vive & enjouée ne déplaiſoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne ſe pouvoit qu'à la fin il ne s'en laiſſât effleurer : Quelques-uns de ceux qu'il avoit mépriſés & chaſſés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liſte, que des noms ſi obſcurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la pouſſiere ; tels qu'un Juvigny, Paraſis, Le-Maine, Beaufort, Berſot, Longuet, Chalange, Verſenai, Santeny, &c : ſi Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes-gens, n'avoit achevé de ſe deshonorer par ce vil métier, qui lui ſervoit à retarder ſa ruine, après que ſa folie & ſes profuſions ne lui eurent plus laiſſé de reſſources. Il en étoit à vendre ſes bagues : Il les offrit à Sa Majeſté, qui pour ne pas les laiſſer ſortir du Royaume, m'ordonna de les acheter (10).

(10) M. de Sancy a eu le malheur de ſe voir traiter, dans tous les

1605. Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit, éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par tout où Sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des Avis, des Lettres, des Libelles, des Billets, & autres Ecrits de cette espéce : sans compter les Mémoires politiques, qu'on lui présentoit, sous l'apparence de zèle pour l'Etat, & d'amour pour sa Personne. Elle en trouvoit sous sa Table, sous le tapis de sa Chambre, sous le chevet de son lit : On lui en faisoit rendre par des gens inconnus : on lui en mettoit dans la main, en forme de Requêtes ; on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs, qu'on pouvoit imaginer ; & les épithetes les plus odieuses, ne m'étoient pas épargnées : excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on exagéroit à Sa Majesté mon travail, ma capacité, mon esprit, & mes manieres devenuës caressantes pour tout le monde, de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henry m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion, qu'il avoit euë de moi : & que ces misérables avoient si bien allumé dans lui, le désir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le temps même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de Libelles & d'Avis, jusqu'à les jetter, sans y faire attention ; il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, & de se les faire lire.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces Ecrits ne lui étoient pas moins injurieux, qu'à moi : lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois ayare, & injuste à l'égard de ceux qui

Ecrits des Calvinistes de ce temps-là, de la maniere du monde la plus cruelle ; sans l'avoir guère mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur Religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique, plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'Apologie de sa conduite, composée par lui-même : Elle se trouve dans les Mémoires d'Etat de Villeroi. *Tom.* 3. *pag.* 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

[11] Ce

qui l'avoient bien ſervi ; auſquels il refuſoit ce qui leur étoit légitimement dû, ſous ombre de prétenduës compenſations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaiſe timidité de m'écrire ſur tous ces ſujets, qui ne lui faiſoit aſſûrement pas honneur, ſoit qu'on en fît en lui un prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'eſt par ces inſinuations qu'on commença d'abord ; & tant qu'on s'en tint là, le Roi, qui n'y voyoit que des ſujets de ſe louer de mon adminiſtration, ne m'en ſçut pas plus mauvais gré : ſeulement, pour fermer la bouche aux Critiques, il ſe contentoit de prendre des ſommaires des dettes de l'Etat, que j'avois acquitées, qu'il leur montroit : Et moi-même, lorſque l'occaſion s'en préſentoit, je reprenois ſévèrement ces Cenſeurs trop libres, de ce que, ſous ombre d'un prétendu déni de juſtice, leur dépit les faiſoit s'échapper à des diſcours, dont Sa Majeſté pouvoit être offenſée. Mais bientôt on laiſſa des imputations ſi légères, pour attaquer le fond de l'eſprit & du cœur. 1605.

Pour ſe juſtifier en quelque manière, de ſa facilité à ajoûter foi à tant de calomnies, Henry voulut que je jugeaſſe moi-même, ſur les Libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été quelque choſe de trop ennuyeux, que de les lire tous : Ce Prince s'arrêta ſur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir, il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public ; parce qu'en effet on y avoit ramaſſé toutes les différentes calomnies, répanduës en détail dans pluſieurs autres Libelles ſemblables : ce qui le rendoit auſſi complet, qu'un Ouvrage de cette eſpèce peut l'être ; il en étoit même un peu embarraſſé ; mais du reſte, écrit avec aſſez de force de ſtile & de méthode, pour faire juger à Sa Majeſté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il paſſoit la portée. Le Roi, en le tirant de ſa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, ſerviroit peut-être à lui faire découvrir l'Auteur, dont il eût bien voulu ſçavoir le nom. Je le pris

(11) Ce Livre avoit pour Titre : *Diſcours d'Etat, pour faire voir au Roi, en quoi Sa Majeſté eſt mal ſervie.* » Il » couroit ſecrettement à Paris, dit » L'Etoile, écrit à la main : un peu » bien libre & hardy, pour le temps, » qui ne ſouffre toutes vérités ; où » il ne ſe lit toutefois rien, qui ſoit » contre le Roi & ſon ſervice, mais » bien contre M. de Roſny. «

1605. des mains de Sa Majesté; & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le Lecteur assistera aussi en quelque manière, à cette lecture, s'il le juge à propos : Mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'Auteur, quelqu'il fut, commençoit (& jamais Ecrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henry, le bonheur de la France sous son Régne, la situation avantageuse de ses affaires, faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces Ministres si habiles, à ces Favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins, pernicieux au Souverain & à l'Etat. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce Tableau.

De-là l'Auteur passoit, non à examiner mes actions; ce qui est la seule preuve recevable; mais à critiquer mes manières : & il trouvoit, dans l'accueil gracieux, que j'avois tout-d'un-coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans repl'que de ces projet si pernicieux : Aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déja mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les Princes jusque parmi le Peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort-considérable; puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le Prince de Conty & M. le Duc de Montpensier, étoient à la tête de cette liste, ensuite, la Maison entiere de Lorraine; puis les autres Seigneurs François : le Duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée : MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaques, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Auberterre, de Montigny, de Schomberg & autres, que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les ser-

Digitized by Google

vices continuels que je leur rendois, & par la diſtribution que je faiſois entr'eux, d'une partie de ces tréſors de Sa Majeſté, dont j'étois ſi avare pour tous les autres. 1605.

Comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore, pour les vuës que l'Auteur m'attribuoit; il y joignoit les intelligences, que j'avois hors du Royaume. Il abuſoit d'un mot, que le Roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, Que le Roi de France étoit heureux de m'avoir; pour prononcer ſans balancer, que j'avois violé la foi, que je devois à mon Prince. Non-ſeulement Sa Majeſté Britannique, mais encore les Etats Généraux des Provinces-Unies, les Ducs de Wirtemberg & des deux Ponts, le Land-grave de Heſſe, le Prince d'Anhalt, les Marquis d'Anſpack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défenſe. Le plus petit ſervice que j'avois rendu, étoit taxé ſans rémiſſion d'intrigue criminelle: Ainſi, tout le Corps Proteſtant, François & Etranger, m'étoit entiérement dévoué; auſſi bien que le Sénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens, & par mes largeſſes.

Après s'être, pour ainſi dire, eſſayé ſur des choſes qu'on pouvoit du moins colorer de quelqu'air de vraiſemblance, l'Auteur devenu plus hardi, en hazardoit enſuite effrontément, de purement fauſſes & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de ſimples intelligences dans les Pays Etrangers: En faiſant paſſer l'argent de Sa Majeſté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suiſſe; j'y faiſois pour moi-même de cet argent, des fonds immenſes: afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire dans l'occaſion, en faveur de la Réligion Réformée, des levées conſidérables de Suiſſes, Reitres, Lanſquenets; auxquels, à l'exemple de l'Amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'Auteur, qui ſçavoit ſans doute, qu'un grand détail eſt la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi, particulariſoit cet évènement, comme s'il l'avoit déja eu ſous les yeux. En faiſant pour les Magaſins de Sa Majeſté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets, & autres munitions de Guerre; j'avois auſſi, ſelon lui, mes Magaſins particuliers dans les plus fortes Villes Proteſtantes, où je faiſois dépoſer une partie de cela en mon nom, & pour

1605. m'en ſervir un jour. Je crois que toutes ces perſonnes ſe ſeroient bien applaudies, ſi avec ce ſtratagême, ils avoient fait diſcontinuer au Roi ſes préparatifs. On concluoit cette Pièce admirable, par un avis qu'on donnoit à Sa Majeſté, de ne laiſſer plus ainſi dans la main d'un ſeul homme, le maniment de tous ſes deniers, l'uſage de toute ſon autorité, & l'adminiſtration de toutes ſes Affaires; ſans m'aſſocier du moins de perſonnes, qui éclairaſſent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henry m'obſervoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le Mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'Ecrit le plus indifférent, ſans dire un ſeul mot, ſans montrer d'émotion, ſans même changer de couleur: » Hé bien! que vous en ſemble, me dit-il? Mais vous-mê-» me, Sire, lui répondis-je, quelle opinion en avez-vous, » vous qui les avez lus & relus, & ſi long-temps gardés? » Car pour moi, je ne ſuis pas ſi ſurpris de toutes ces Piéces, » qui ne ſont en effet que des niaiſeries de gens ſots & mé-» chans; comme je ſuis, de voir qu'un auſſi Grand Roi, » auſſi rempli de jugement, de courage & de bonté, & qui » m'a ſi bien connu, ait pu avoir la patience de les lire & de » les garder ſi long-temps, de me les faire lire tout au long, » & en ſa préſence, & d'entendre tenir tous les mêmes diſ-» cours, qu'ils renferment; ſans du moins témoigner par » ſa colère, la violence qu'il ſe faiſoit en les entendant, » & faire rechercher les Auteurs, pour les châtier ſévère-» ment. «

Après avoir ainſi parlé au Roi, je fis réfléxion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquilité, & tous ſes premiers ſentimens pour moi, en répondant directement & en détail, & à chacun des chefs d'accuſation de mes ennemis; & que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela, à chacun des Articles du Libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces Calomniateurs, qui n'oſent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie ſur les preuves, ne ſont dignes que de mépris: c'eſt la remarque que je commençai par faire faire à Sa Majeſté. J'oppoſai aux diſcours préſomptueux, & peu avantageux pour elle, qu'on me faiſoit tenir au ſujet

Digitized by Google

du Gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche; par lesquelles je proposois ce Prince, pour modelle des grands Princes, & des bons Rois. Les exemples des Ministres révoltés, & des Favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déja mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit Ami, soit Parent, que j'eusse gratifiées sans une raison légitime, & de plus, sans un ordre particulier de Sa Majesté. J'appellai de ces imputations si gratuites de desseins de révolte & de Guerres Civiles, à la connoissance qu'avoit Henry, de mon amour pour ma Patrie, de mon attachement à sa Personne, du soin de mon honneur & de ma réputation, & des obstacles, qu'en toute occasion, j'avois apportés aux méchans desseins des Protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine. 1605.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement, dans le plus grand & le plus honorable de tous les Etablissemens, auxquels un Sujet peut aspirer? Quel eût pu être mon but? De me mettre la Couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement: De la transporter hors la Famille Royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la personne même de celui, à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupois-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si nobles, dont j'étois, sinon l'Auteur, du moins seul participant & seul promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres Puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa Couronne, ou à sa Personne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des Etats, & causé les révolutions? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur Maître, le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité; en lui faisant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jetter dans la confusion toutes

Digitized by Google

1605. les parties de l'Etat ? Au-lieu que j'entretenois sans cesse Sa Majesté, de l'état de ses affaires ; je lui montrois l'usage & la destination de tout ; je lui faisois pousser l'ordre & l'œconomie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile ; je lui amassois des trésors ; je remplissois ses Magasins & ses Arcenaux ; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement, comme font les Sujets rébelles, tous les fondemens de la puissance du Souverain ? La conduite des Ministres est toujours équivoque par quelqu'endroit : je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que Sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé, de tous les sentimens de mon cœur : je le lui confirmai pas ces sermens redoutables, qu'elle sçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain ; & en l'appellant de ces noms, qui avoient été de tout temps, l'expression de ce que je sentois de zèle & d'attachement pour ce Prince. Je voulois embrasser ses genoux : mais il ne le souffrit pas ; afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture, ne pussent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit, que rien ne manquoit dans son esprit à ma justification : Qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule ; & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obligation où il étoit, de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien, si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la Cour, jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des Courtisans, pendant une conversation, qui avoit duré plus de quatre heures ; & avec quelle attention nos actions & nos gestes étoient observés ; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La maniere dont Henry m'avoit reçu le matin, & ensuite fait rappeller ; la précaution qu'il avoit prise, en commençant à m'entretenir ; les papiers qui

Digitized by Google

avoient été tirés ; l'air de vivacité & de feu, qui ſe faiſoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations ; ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important. 1605.

Henry voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes papiers, bien réſolu de les jetter tous au feu ; il ſortit de l'allée des Muriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde aſſemblé, quelle heure il étoit. On lui répondit, qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort-long-temps. » Je vois ce que c'eſt, dit ce Prin» ce, d'un ton qui fit pâlir bien des viſages ; il y en a, aux» quels il a plus ennuyé qu'à moi : afin de les conſoler, je » veux bien vous dire à tous, que j'aime Roſny plus que ja» mais ; & qu'entre lui & moi, c'eſt à la mort & à la vie : » Et vous, Mon Ami, pourſuivit-il, allez-vous-en dîner ; & » m'aimez & ſervez, comme vous avez toujours fait : car » j'en ſuis content. « Bien d'autres en ma place, n'auroient plus ſongé après cela, qu'à tirer vengeance (13) de tous ceux que Sa Majeſté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au Ciel, de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire, d'y avoir ſeulement ſongé. J'ai ſoigneuſement caché leurs noms à mes Sécretaires ; & on ne le verra point ici. Je ſupprime de même, une partie de ce qui ſe dit entre le Roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je ſuis, que cette ſorte de vengeance n'eſt pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laiſſer aucune inquiétude au Roi, ſur l'incident, au ſujet duquel je ſuis entré dans le détail de ce grand démêlé ; je maniai l'eſprit de Grillon, de maniere qu'il conſentit enfin à recevoir pour ſa Charge trente mille écus de Créquy, auquel, en conſidération de Leſdiguieres, Sa Majeſté avoit donné ſon agrément (14) : Ce qui m'attira des re-

(13) Le Sieur de Juvigny, ou Divigny, Gentilhomme François, Auteur du Mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous : » Il fut » pourſuivi, diſent les Mémoires de » L'Etoile, en ſa vie & en ſes biens, » comme criminel de Léze Majeſté, » & perdu en effigie à Paris, faute » de l'Original. «

(14) Henry IV. quoique très-mé-

1605. mercimens du Beau-pere & du Gendre. Créquy vint me les faire, en perſonne; & il les accompagna de mille aſſûrances de reconnoiſſance & d'attachement : Leſdigueres m'écrivit de Grenoble; & rencherit encore ſur les termes, dont Créquy s'étoit ſervi. La parenté qui étoit entre nous, ſe joignant à ce nouveau motif; il n'y a perſonne qui ne s'attende de nous voir après cela, intimement amis : Cependant perſonne ne m'a auſſi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henry, que ces deux hommes. La reconnoiſſance n'eſt pas une vertu de Courtiſan.

Le cœur de Henry ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impoſſible d'y rouvrir la même bleſſûre : c'eſt tout ce qui ſoûtint mes ennemis, dans le déſeſpoir, que leur cauſa l'avanture de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge; & (je n'oſe preſque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remiſſent le Roi dans l'état, d'où je venois de le tirer (15) : Mais la choſe n'éclata pas à beaucoup près,

content du Duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injuſtice prétenduë, que lui faiſoit ce Prince en cette occaſion; voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver ſon Colonel, à cent lieuës de Paris, pour prêter le ſerment entre ſes mains, prendre ſon attache pour ſes proviſions, & recevoir ſes ordres pour ſon inſtallation. Le Duc d'Epernon le fit languir quelques jours à ſa ſuite, & le fit même demeurer un jour entier, à la porte de ſa chambre. *Hiſt. du Duc d'Epernon, pag.* 212.

(15) » Le Roi, dit Le-Grain, *liv.* » 7. avançoit le Duc de Sully, en » ſorte qu'il retenoit toujours une » grande autorité ſur lui : Et qui » ſçait ſi ce n'étoit point un trait » de prudence, de l'expoſer ainſi, » par le Roi, à la haine de pluſieurs, » deſquels il le pouvoit bien défen- » dre; afin de lui en faire appréhen- » der les effets, s'il forlignoit à ſon » devoir ? « Cet endroit de nos Mémoires paroît préſenter d'abord, dequoi favoriſer cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juſte, le ſentiment de ceux qui ne voient de la part de Henry IV. aucun artifice, dans les ſoupçons auxquels il ſe livroit, contre le Duc de Sully. Mais qu'ils ſoient feints ou véritables; je trouve encore, après beaucoup de perſonnes judicieuſes, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce Prince. Dans la premiere ſuppoſition, on n'y voit qu'une fineſſe indigne d'un grand Prince; & dans la ſeconde, une injuſtice, à laquelle on ne ſçauroit donner pour excuſe la vivacité d'un premier mouvement : y ayant eu comme une convention entre le Prince & le Miniſtre, que le premier paſſeroit tout à celui-cy, du côté du caractere d'eſprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flater; en faveur d'une fidélité, décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des Princes, même les plus parfaits, l'accompliſſement des devoirs les plus eſſentiels, ne diſpenſe point de la ſoupleſſe, ni de la complaiſance.

Digitized by Google

près, comme avoit fait la premiere; parce que l'éclairciſſement ſuivit d'aſſez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition : c'eſt ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de temps en temps, le plaiſir de pouvoir ſe flater que je ſuccomberois ſous leurs efforts; ils ne tardoient pas à être détrompés, avec autant de honte que de rage : Et ſi de mon côté, j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires; cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva; & c'étoit encore à Fontainebleau, que ſe fit cette explication; le Roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la main, lorſque j'entrai dans ſa Chambre, pour me tirer vers la croiſée qui donne ſur le jardin de la Reine, parce qu'il avoit à me parler ſécrettement, il me dit fort haut, en préſence de toute la Cour qui y étoit aſſemblée : » Mon » Ami, vous ne ſçauriez croire, comme j'ai dormi d'un bon » ſomme toute cette nuit, pour m'être ainſi éclairci & dé- » chargé le cœur avec vous. « Il me demanda ſi je ne ſentois pas intérieurement la même ſatisfaction : Je le lui aſſûrai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité. 1605.

Au milieu d'une faveur ſi traverſée, ce qui me faiſoit voir que le cœur de Henry étoit toujours pour moi, c'eſt que dans quelque diſpoſition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits, qu'il avoit coûtume de répandre ſur moi & ſur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages mêmes dont j'ai parlé, au ſujet de ma Fille aînée (16). J'étois en parole avec les Fervaques,

(16) Marguerite de Béthune : C'eſt elle qui pour ſe venger de ſa Fille unique, qui avoit épouſé contre ſa volonté, Henry de Chabot, produiſit en 1645 un Garçon de quinze ans, comme vrai Fils d'elle & du Duc de Rohan, mort ſept ans auparavant. » Pluſieurs perſonnes di- » gnes de foi, dit Amelot, qui ont » vu Tancrede (c'eſt le nom de ce prétendu Héritier de la Maiſon de Rohan) à Paris, lors du Procès, » m'ont aſſûré que ce jeune homme » avoit le toupet des Rohans, c'eſt » à-dire, un petit bouquet de che- » veux ſur le devant de la tête, & » des traits remarquables du viſage » de ſon Pere putatif. « A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le Duc de Rohan avoit voulu acheter du Grand-Seigneur le Royaume de Chypre, & le donner à cet Enfant. On diſoit encore que ſon Pere & ſa Mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouſer à leur Fille, M. le Comte de Soiſſons, & enſuite le Duc de Veymar. Voyez ces curieuſes fables dans Amelot de La-Houſſaye. *Art. Béthune &c. & Art. Chypre.*

1605. pour le jeune Laval, que Sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au Duc de Rohan; & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la Terrasse des Capucins, au commencement de cette année; il me remit encore sur cette matière. Il m'apprit que les raisons, pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au Duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par Madame sa Sœur, à la Duchesse de Rohan, & accepté par mon Epouse, sans qu'il en eût été informé: & que d'ailleurs, Monsieur & Madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour Gendre, plûtôt que le Duc de Rohan, qui à la vérité n'étoit pas à beaucoup près aussi riche; mais qui avoit l'honneur d'être son Parent si proche, que s'il étoit mort sans Enfans, comme cela étoit déja arrivé à la Princesse sa Sœur, le Duc de Rohan auroit été son Héritier pour le Royaume de Navarre, & les autres Biens des Maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite, Que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment: Que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques: Qu'il les y avoit déja disposés: Que je tirasse les Promesses & les Articles, dont nous étions convenus; de manière qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon Alliance: Qu'il m'ameneroit lui-même le Duc de Rohan, me faire son compliment, avec la Duchesse sa Mere: Que je le reçusse comme celui qui devoit être mon Gendre dans trois jours; ayant lui-même tout reglé pour ce sujet: Qu'il feroit faire le Contrat en sa présence; & qu'il le signeroit, comme Parent des deux côtés.

Je remerciai Sa Majesté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma Famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut éxécuté de la manière que je viens de dire; & le Roi donna au Marié, pour l'habit & le festin de nôces, dix mille écus, & autant à ma Fille. J'avois marié l'année précédente, Mademoiselle Du-Marais, Fille de mon Epouse, de son premier mariage, avec La-Boulaye, Fils de celui que Henry avoit fort aimé. Elle ne de-

Digitized by Google

voit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de Sa Majesté, qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les Filles de la Reine, sous le nom de Robe de nôces; & qui avoit été reglée à deux mille écus. Henry l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma Belle-fille : & afin que cette somme ne tirât point à conséquence pour les autres, ce Prince me manda de Saint-Germain-en-laye, qu'il falloit l'employer dans un Comptant. 1605.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que Sa Majesté avoit appuré les Etats de ses Fortifications & Bâtimens, elle me disoit, en presence des Officiers employés pour ces Parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante : » Or bien, » voilà mes Fortifications & Bâtimens résolus : Et vous, que » faites-vous à vos Maisons ? « A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guére de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent; il me disoit : » Or-sus, voyons vos » Plans, & ce que vous y voudriez faire, si vous aviez de » l'argent. « Il les considéroit; & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer, ou à y ajoûter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aye souvent reçu des refus de ce Prince : je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la Charge du Baron de Lux, que je lui demandai pour mon Frere, ou pour La-Curée. Il me dit, Qu'il destinoit à Béthune une Charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux : & pour La-Curée, Qu'il ne trouvoit pas que cet Emploi fût compatible avec la Lieutenance de sa Compagnie de Chevaux-legers, & avec le Gouvernement de Chinon, qu'il avoit déja : La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la Province. Je lui demandai deux autres graces dans une même Lettre : l'une, pour mon Neveu de Melun; & l'autre, pour le même La-Boulaye. Il me refusa celle de La-Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services; & m'accorda l'autre : c'est l'Abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus, à l'occasion du Duc

1605. de Rohan, mon Gendre; ſi on doit appeller cela un refus : Voici de quoi il s'agiſſoit.

François D'Alegre, ou Des-Agcols.

Le Duc de Rohan étoit Gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour Lieutenant-de-Roi, Des-Ageaux. Cette Lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être à la nomination du Gouverneur, mais de Sa Majeſté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de ſon ſervice, d'ôter ce privilége au Gouverneur; afin que le Lieutenant-de-Roi de cette Ville, qu'on a toujours vû juſqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelque manière indépendant du Gouverneur, & même en état d'y rendre ſon pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la ſatisfaction du Roi, & au bien de l'Etat: Ce qui faiſoit que ce Lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce Gouvernement, & n'en laiſſoit au Gouverneur, que le Titre & l'apparence. Le Duc de Rohan avoit fort envie de ſe faire reſtituer cette Prérogative: il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable : on lui mandoit que Des-Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'euſſe de rendre ſervice à mon Gendre, je n'oſai en faire ouvertement la propoſition au Roi : la choſe avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faiſoit entendre que je cherchois à mettre toutes les Villes (17) Proteſtantes; il n'en auroit pas fallu davantage, pour réveiller les ſoupçons. Je ne voulus d'abord que ſonder le gué : ce que je fis aſſez adroitement en prenant l'occaſion de la maladie de Des-Ageaux, pour preſſentir Sa Majeſté, ſur ce qu'elle penſoit de cette place; & c'eſt par Lettres, que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorſque j'eus reçu la Réponſe de Sa Majeſté : Elle me mandoit, Qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le Lieutenant de

(17) On voit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *Tom. 1. pag.* 15. que Henry IV. refuſa au Duc de Sully le Gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même; diſant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un Calviniſte; maître de cette Place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque choſe pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le ſilence de M. de Sully; c'eſt la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le Gouvernement de toute la Province même.

Digitized by Google

Saint-Jean ; parce que, disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon Gendre, qui seroit toujours Gouverneur de cette Place : je lui parlois du Maire de cette Ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation : Au-reste, Des-Ageaux ne mourut point de sa maladie. 1605.

Avant que de sortir de cet article de Mariages & de Parenté, je dirai ce qui arriva à la Cour, au sujet de Mademoiselle de Melun, ma Niéce, qu'on parloit aussi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un Parti très-riche & très-considérable, la Marquise de Roubais, ma Tante, l'ayant fait son unique héritiere ; tous les D'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à De-Cœuvres (18). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plustot, ils s'en tenoient assûrés. Cœuvres étoit fort-agréable à Sa Majesté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses Enfans, de la feuë Ducheſſe de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose, par M. de Vendôme lui-même, à qui le Roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre-en-Parisis ; & il m'en écrivit, de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réüssît.

J'écrivis aux Parens de la Fille, tous Flamands : mais la réponse qu'ils me firent, n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son Maître ; je ne lui en fis point : Et lorsqu'à son retour, il m'en demanda la raison ; je lui dis simplement, que les Parens de Mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette Alliance. Le Roi s'imagina que je les faisois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les Lettres de la Marquise de Roubais, du Prince & de la Princesse de Ligne, de la Princesse d'Epinoy, de la Comtesse de Barlemont, des Comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit : & Henry vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la Maison d'Estrées, ils la tenoient au-dessous d'eux (19) : « Je vois bien, dit ce

(18) François-Annibal D'Estrées, Marquis de Cœuvres, Duc & Pair, & Maréchal de France.

[19] La Maison D'Estrées est

1605 » Prince, avec quelque colere, qu'il n'y faut plus penſer ; » ayant affaire à tous ces glorieux ſots de Flamands, que » vous m'avez nommés. « Effectivement la choſe n'alla pas plus loin ; Sa Majeſté ne s'en étant plus voulu mêler.

pourtant inconteſtablement de la plus ancienne Nobleſſe de Picardie. || Conſultez nos Généalogiſtes.

Fin du vingtiéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-UNIEME.

1605.

TOus ces dégoûts que j'eus à eſſuyer, me coûterent une partie du temps, que j'avois coûtume d'employer tout entier à l'adminiſtration des Finances ; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à conſtater les aliénations & uſurpations du Domaine de Sa Majeſté ; & à liquider éxactement toutes les Rentes ſur les Tailles, Gabelles, Décimes, Aides & autres Parties ; ainſi que toutes les autres dettes créées, tant ſur le Roi, que ſur les Villes, Pays & Communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déja au Royaume, depuis leur création juſqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui eſt bienplus ſingulier, c'eſt que tous

(1) » Il ne falloit pas moins que » le courage conſtant du Duc de » Sully, pour rétablir les Finances, » en retirant cent millions de Do» maines aliénés ; en payant les det» tes légitimes ; en retranchant les

1605. ces deniers, dont l'Etat ſe trouvoit ſurchargé, ſans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été uſurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire ; mais je lui fis voir la choſe clairement, par le moyen de deux Pièces, que je venois de recouvrer. L'une, eſt un Etat des perſonnes, qui avoient été intéreſſées dans le Parti du Sel, pendant le Bail de Champigny & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la Cour, & du Conſeil même ; & depuis cinquante mille livres, juſqu'à cent cinquante mille écus : Le total montoit à neuf millions ſept cens trente-huit mille livres. L'autre Piéce, datée du 27 Octobre 1585, eſt une Aſſociation du Surintendant d'O, avec les Partiſans du Sel, pour un Cinquiéme. Il y cautionne juſqu'à la concurrence de ce Cinquiéme, Antoine Faſchon, Notaire, qui lui prêtoit ſon nom, envers les deux Fermiers que je viens de nommer.

Un manége ſemblable faiſoit qu'il n'étoit non plus preſque rien revenu à Sa Majeſté, des deniers des Aydes & des Parties Caſuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres Membres du Conſeil, ſe les étoit fait ſubſtituer, pour payement de prétenduës dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres ſuppoſitions & connivences ; je furetai ſi ſoigneuſement, que j'en avois déja découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au Tréſor-Royal. Comme ce n'étoit qu'en vuë de ſoulager le Peuple, que je dépouillois ainſi de temps en temps les uſurpateurs, de biens qui ne leur étoient pas dus ; à proportion de ces découvertes, je faiſois au nom de Sa Majeſté, des remiſes conſidérables ſur la Taille, ſource principale d'abus & de véxations de toute eſpéce, dans ſa répartition & ſa perception. Il eſt bien à ſouhaiter, mais peu à eſpérer, qu'on change un jour en entier, le fond de cette Partie des revenus Royaux. (2) Je

» autres &c. Il ſeconda toujours ſon » Roi, dans les magnanimes deſſeins » de ſoulager ſon Peuple. » *Eſſai Politique ſur le Commerce, chap. 19.* M. Claude De-L'Iſle en parle de la même maniere, & avec toutes ſortes d'éloges, dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire Univerſelle. *Tom. 5. pag. 501.*

[2] Ces abus ſont ſi palpables, & ces véxations ſi criantes, que nos Rois

Je mets la Gabelle de niveau avec la Taille. Je n'ai jamais rien trouvé de ſi bizarrement tyrannique, que de faire acheter à un Particulier, plus de ſel qu'il n'en veut & n'en peut conſommer; & de lui défendre encore de revendre ce 1605.

Rois & leurs Miniſtres ont ſouvent eſſayé d'y remedier, en changeant en entier la forme de cette Partie de Finance. Ils y ont trouvé tous ces obſtacles dont parle l'Auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroiſſoit devoir être plus heureuſe; & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me ſoit permis d'en expoſer ici les raiſons.

Il régne dans ce Royaume, & je crois, dans tous les Etats Monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne ſçauroit trop s'attacher à détruire; parce que tenant les eſprits des Sujets continuellement en garde, contre tout ce qui émane du Souverain, il produit par la ſeule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une déſobéïſſance formelle. Ce préjugé eſt, qu'on ne ſonge jamais au Peuple en bien; & qu'au contraire on ne touche à ſon état, que pour le rendre encore plus miſérable.

Il ne ſe peut pas qu'un changement auſſi grand, que celui qu'on propoſe dans la Taille, ne ſoit ſujet à de grandes difficultés, par la nature de la choſe même. Or je crois qu'il ne ſuffit pas que ces difficultés ſe trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut auſſi qu'elles le ſoient pour ceux, que de néceſſité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en eſt pas de cet ouvrage, comme d'un édifice, qui ſe trouve conſtruit par la ſeule coopération toute méchanique des mains des Maçons, à l'idée de l'Architecte. Celui-ci ne ſçauroit croître & s'achever, que par la même intelligence, répanduë dans l'Auteur & les exécuteurs. A cela deux choſes s'oppoſent, qu'il ſeroit beſoin de combattre par l'inſtruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres, & la pareſſe dans les Employés ſubalternes: Celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs Supérieurs; & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les éxécutent tout de travers.

Cette raiſon ſuffiroit toute ſeule, pour convaincre que l'établiſſement de la Taille Proportionnelle dans les Généralités, ne doit point être confiée aux Elûs & Subdelegués des Intendans; je n'oſerois dire, aux Intendans eux-mêmes, ni à tous ces Ouvriers en ſous-ordre, pris par eux au hazard, dans la Police & dans la Finance; qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps néceſſaire à donner à celle-ci: Mais que comme on fait venir de la Capitale, des Artiſans pour conduire des travaux qui excedent la portée des Artiſans communs; le Conſeil doit choiſir & députer dans les Généralités, des Commiſſaires intégres, intelligens, ſuffiſamment autoriſés, & parfaitement au fait; auxquels on ne plaigne de plus, ni le temps, ni la dépenſe. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des obſervations à faire ſur différens détails de la campagne: Si on les paye mal, ou à regret, on les expoſe à trahir leur devoir par beſoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation poſſible.

Lorſqu'on connoît tout ce que peuvent ſur les hommes, les liaiſons de parenté, d'amitié, de ſociété, de ſimple voiſinage; les différens intérêts, perſonnels & des Corps; la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le deſir d'être honoré & careſſé de ſes Concitoyens; la dépendance d'un Supérieur mal inſtruit, laquelle peut ſe faire ſentir par une perte d'Emploi, par des réprimandes injuſtes; & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au mi-

1605. qu'il a de trop. Je m'en expliquois un jour en cette manière, en m'entretenant avec le Roi : il me demanda un Mémoire détaillé sur toute cette matière ; de ce que coûtoit le Sel, d'achat aux Salines ; des frais qu'on y faisoit de-là jusqu'à sa vente ; de sa distribution dans les Greniers ; & autres questions, qu'on peut faire à ce sujet : Sa Majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce Mémoire. Je me hâtai de le dresser, le mieux que je pus, & à peu près ; parce que, suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses : Mais il ne produisit aucun effet ; & tout demeura à cet égard, comme auparavant. Tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vûës dans ces Anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers Etablissemens ; lors même que d'autres Impositions, plus selon la droite raison, comme le Dixiéme & les Entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, & en applanir les voies. (3)

lieu de sa familie & de ses Compatriotes : on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle Taille, des Employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du Conseil dans cette Opération, & ensuite prêté un œil attentif à la manière dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les Elections ; voient avec douleur, que sur cinquante de ces Commissaires, il n'y en a quelquefois pas un, dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme, encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés ; une connoissance plus réfléchie du Projet de M. de Vauban ; le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai ; le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de Paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver ; l'expérience qu'on fait tous les jours, que le Dixiéme, qui n'est lui-même qu'une espèce de Dixme, a toutes sortes d'avantages sur la Taille & les autres Subsides : tout cela, dis je, fait conclurre aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la Dixme Royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les Peuples ; & qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux Citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une Maxime également fausse & cruelle, Qu'on risque à faire soûlever le Peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du Peuple, bien entendu, est encore que le Roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens, & la force de son Royaume : que sans égard pour des éxemptions & des privilèges injustes, tous les Sujets de Sa Majesté soient traités également : que le Commerce & l'Industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sur cette matière, à l'excellent Ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre ; *Dixme Royale* &c.

(3) On sçait combien la Gabelle rapporte au Roi de net, tous frais déduits ; & il n'est pas difficile de sçavoir conséquemment, à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le Roi ne prend-t'il

1605.

Les dettes créées sur les Provinces, Maisons-de-Ville & Communautés, ne faisant pas moins de tort au Roi, que les siennes propres; je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision & la même opération, qu'on avoit fait sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité : Je l'obtins enfin; & Sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des Commissaires, que je choisis parmi les personnes, que je connoissois les plus laborieuses & les plus fidèles dans les Cours Souveraines, le Corps des Maîtres-des-Requêtes, celui des Tréſoriers de France & des autres Officiers : Mais comme ce travail ne put aller si vîte; je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'œconomie ayent des ressources infinies; lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'Etat, & celles que Sa Majesté faisoit extraordinairement dans son Royaume; malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'Etranger; malgré l'état d'épuisement & de ruine, où le Roi avoit trouvé la France, ses Finances & son Tréſor, à son avénement à la Couronne; malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables; le Gouvernement avoit déja pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa premiere indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605. le

pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, & sur les Salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même operation dans les Aydes? Il y a long-temps qu'on fait cette question; & elle est tout-à-fait simple. Le Cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vûës du Ministre son Prédecesseur, *Testam. Politic. 2. Part. chap. 9. sect. 7.* Pérefixe, l'Auteur de l'Essai Politique sur le Commerce; *chap* 25. une infinité d'autres habiles Politiques après eux, décident tout d'une voix contre un Impôt, dont la régie n'est pas seulement onereuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer; mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources *du soulagement & de l'opulence de l'Etat*, tout à la fois. Le Cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoûte que ce qu'il avoit connu de Surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'Impôt du Sel, levé sur les Salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au Roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dixme Royale* de M. de Vauban.

1605. Roi ſe trouveroit auſſi riche qu'il l'étoit; ſi l'on avoit fait ſérieuſement attention, que les ſommes qu'on lui demandoit, lorſqu'il fut reconnu paiſible poſſeſſeur de la Couronne; celles dont il voyoit ſon Epargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces ſommes; ne montoient à guère moins de trois cens trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquité ſur cette ſomme énorme, comme toutes les dettes pures & ſimples, le ſeroit; & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reſte; de maniere que le Tréſor-Royal n'en ſeroit plus épuiſé, ni même incommodé? C'eſt pourtant ce qui étoit arrivé: & je n'ai peut-être rien expoſé aux yeux du Lecteur, d'auſſi intéreſſant dans ces Mémoires, qu'un Etat en gros des ſommes particulieres, d'où réſultoit cette ſomme principale.

Il étoit dû à la Reine Eliſabeth, lors de ſon décès; tant d'argent pur, prêté à Henry dans ſes beſoins, avancé aux Troupes Allemandes, fourni par elle à l'Armée envoyée en Bretagne; que pour toutes les autres ſommes, auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les ſecours donnés par les Anglois au Roi, Hommes, Vaiſſeaux, proviſions, pour le Siége de Dieppe, pour celui de Rouen; enfin pendant tout le temps qu'avoit duré la Ligue: la ſomme de ſept millions trois cens ſoixante-dix mille huit cens livres. Aux Cantons Suiſſes; tant pour leurs ſervices, que pour leurs penſions; y compris les intérêts: trente-cinq millions huit cens ving-trois mille quatre cens ſoixante-dix-ſept livres ſix ſols. Aux Etats Généraux; argent prêté; ſolde de Gens-de-guerre; entretien de Vaiſſeaux; Poudres, Vivres, Munitions &c. auſſi fournis pendant la Ligue: neuf millions deux cens ſoixante-quinze mille quatre cens livres. A différens Seigneurs, Colonels & Officiers François; pour ſervice, ſolde, Penſions, Gages &c. pendant les Guerres Civiles: ſix millions cinq cens quarante-ſept mille livres. Aux Partiſans de toute eſpèce de Fermes; aux Princes, Villes, Communautés, & autres Particuliers; en comprenant dans cet Article, les Gages, Appointemens & Penſions, des Officiers de la Maiſon du Roi, de Juſtice, de Police & de Finance; par Etats dreſſés: vingt-huit millions quatre cens cinquante mille trois cens ſoixante livres. A différens Particuliers; ſuivant leurs Billets, Reſcriptions, Quittances de

l'Epargne, Ordonnances, Acquits-patents &c. preſque tous du Régne de Henry III : douze millions deux cens trente-ſix mille liv. Engagemens de Domaine ; conſtitutions de Rentes d'un Principal éxorbitant, modérées par les Créanciers eux-mêmes, ou retranchées par Sa Majeſté : cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la Ligue ; dont le calcul a été fait cy-devant : trente-trois millions cent cinquante mille neuf cens quatre-vingt-une livres. (4) 1605.

Il eſt vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces Parties, il s'en trouva pluſieurs, qui étant éxigées injuſtement, furent annullées tout-à-fait ; d'autres, ſur leſquelles on compoſa avec les Créanciers ; d'autres, dont on trouva moyen de ſe libérer, par quelques expédiens, comme celles ſur les Tailles & le Domaine : Mais on comprend facilement, combien il en reſta encore à acquiter de juſtes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon éxemple eſt impuiſſant, qu'après la mort de Henry, les nouveaux Directeurs des Affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les Réglemens qu'il avoit établis : Cette opération, qui ſous une apparence de douceur & de fauſſe compaſſion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que ſous le nouveau Régne, les dettes du Royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce Prince ; & contentons nous de marquer, comme un monument éternel de ſa gloire, l'état où la ſageſſe de ſon Gouvernement avoit déja mis la France dans cette année. Les payemens hors & dans le Royaume, ſe faiſoient à point nommé : nulle ſouffrance de ce côté-là, ni dans les dépenſes courantes ; ſans que pour cela Sa Majeſté ceſſât d'en faire de très-conſidérables, pour rétablir, meubler & décorer ſes Maiſons Royales ; réparer les Places fortifiées ; en faire conſtruire de nouvelles ; élever des Bâtimens publics ; (5) réédifier les Egliſes, Hôpitaux & Couvens ; entretenir les Pavés, Levées, Ponts & Chauſſées ; fa-

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires, tant ſur les Traités de la Ligue, d'environ un million, que ſur le Total : mais cela eſt peu conſidérable.

(5) Henry le Grand a fait peindre & dorer la Chapelle de Fontainebleau, percer la Forêt, & embellir en pluſieurs autres manieres, cette Maiſon Royale. Il acheva le Pont-Neuf ; fit conſtruire la Place & la ruë Dauphine ; redreſſer grand nom-

Digitized by Google

1605. briquer grand nombre de Galères ſur la Méditerranée ; remplir les Magaſins & Arcenaux ; racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la Couronne, & y en joindre de nouveaux : Et après tout cela, il reſtoit encore au bout de l'année, une ſomme conſidérable à dépoſer dans le Tréſor de la Baſtille (6).

Et ce que j'eſtime bien davantage que tous ces tréſors, c'eſt que Henry les acquit, non-ſeulement ſans rendre le Peuple plus miſérable ; mais en le ſoulageant conſidérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires : Il regreta toujours que la conjoncture préſente ne lui permit pas de pouſſer plus loin les effets de ſa tendreſſe pour ſes Sujets. Si les ennemis de ſon Gouvernement n'en convenoient point, ſi même on leur voyoit publier tout le contraire ; il n'en eſt pas moins vrai, que l'abondance commençoit à ſe faire ſentir par tout le Royaume ; & que délivrés de tous ſes Tyrans dans la Finance, la Nobleſſe & la Milice, le Payſan enſemençoit & recueilloit en aſſûrance (7) ; l'Artiſan s'enrichiſſoit de ſa profeſſion ; le

bre de ruës dans Paris ; bâtir des Quais &c. Outre ce qui en eſt marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces Edifices dans le Mercure François, *ann.* 1610. *pag.* 404. Décade de Le Grain, *liv.* 8. Mezeray, *ch.* 46. ainſi que dans les Ecrivains qui nous ont donné des deſcriptions, ou l'Hiſtoire des Antiquités de Paris &c. Perſonne n'ignore que ce grand Prince, par les ſoins du Duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, preſque dans tous les endroits du Royaume ; conſtruire quantité de Chauſſées & de Ponts dans des lieux impratiquables, ſur-tout du Berry, qui pouvoient diſputer de beauté avec les Ouvrages des Romains ; mais qui faute d'entretien depuis cent trente ans, ſont aujourd'hui en fort-mauvais état : qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des Ormes & autres Arbres, dont il en reſte encore en différens endroits, où on les nomme, *des Roſnys* Nous avons pluſieurs Ordonnances de ce Prince à ce ſujet ; & d'autres, par leſquelles il eſt défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des Vignes. Tous ces Ouvrages, & cette application à rendre ſon Royaume floriſſant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henry IV. le nom de Grand, qui lui fut donné dès ſon vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

(6) La part qu'a euë le Duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge ſingulier dans le Mercure François, *ann.* 1606. *p.* 101. » Comme il s'eſt acquité au bien & à » l'utilité de la Couronne de France, en ces Etats & Charges-là, plus qu'aucun de ceux qui l'ont precedé ; tous les François l'ont reconnu & du vivant & après la mort de Sa Majeſté : Et bien qu'il n'ait été exempt de la calomnie par ſes envieux, ſi eſt-ce qu'il faut avouer qu'il a été & le Joſeph de notre Roi & celui de la France. »

(7) La tendreſſe de ce bon Prince pour ſes Peuples, paroît par ce dic-

Digitized by Google

plus petit Marchand ſe réjouiſſoit du profit de ſon Trafic ; & le Noble lui-même faiſoit valoir ſes revenus. La Paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſévérité, qu'avoit donnés Sa Majeſté, n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée : & la licence qu'on avoit retranchée aux Gens de guerre, étoit un avantage procuré au Peuple & à la diſcipline Militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du Soldat & de l'Officier, éxactement payés de leur ſolde ; & de plus, récompenſés à proportion de leurs ſervices, & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jettons que j'avois donnés à Sa Majeſté, ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repréſentoient un Lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux Poles ; avec ces mots, *Hi fines :* C'eſt par de pareilles actions, qu'un Roi peut aſpirer à la gloire d'avoir rempli cette Deviſe. 1605.

Je ne répeterai point ce que j'ai dit au ſujet des Lettres de Henry. J'en trouve une ſi grande quantité pour cette année, & ſur toutes ſortes de ſujets, Finance, Commerce, Politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque pluſieurs libéralités : Trente milles livres, à la Reine, pour ſes étrennes : neuf mille livres, à la Comteſſe de (8) Moret : quinze cens livres, aux Femmes de chambre de la Reine ; & autant, pour être diſtribués par Madame de Montglat, aux Nourrices de ſes Enfans : en différentes occaſions, quatre mille, aux Enfans du Commandeur de Chaſtes : douze cens livres, à Praſlin ; autant à Merens : trois mille livres, au Comte de Saint-Aignan, pour l'indemniſer des frais qu'il

ton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpece de tradition, qu'il ſeroit en ſorte que le plus pauvre Payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de plus, mettre tous les Dimanches une poule dans ſon pot.

(8) Jacqueline Du Beuil : Le Roi l'avoit fait à la fin de l'année derniere, Comteſſe de Moret ; faiſant, dit L'Etoile, revivre en elle, l'amour qui étoit comme éteint en ſa Marquiſe. Il lui avoit fait auſſi épouſer un Gentilhomme, nomme Chanvalon. Il y a dans le Journal de L'Etoile, quelques anecdotes ſur ce ſujet ; mais trop licentieuſes, pour que nous puiſſions les rapporter. *Ann.* 1604. Mademoiſelle Du-Beuil, ou De-Beuil, nous eſt repréſentée dans les Ecrits de ce temps-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de Mademoiſelle d'Entragues ; mais en récompenſe, une phyſionomie fine & ſpirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une converſation pleine d'enjouëment, que Henry IV. aimoit beaucoup. Il paroît que la Reine ne prit point le même ombrage, ni la même averſion pour cette Maîtreſſe, que pour la Marquiſe de Verneuil.

Digitized by Google

1605. avoit faits, pour la Compagnie de Montigny, son Beau-pere: deux mille quatre cens livres, à différens Pensionnaires en Bourgogne; par les mains de Hector Le-Breton, son Commissionnaire en cette Province: quatre mille livres de pension, à (9) Lognac, Capitaine réformé; pour récompense de ses services: quarante mille livres, que Sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars; en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêt à cette Famille, depuis qu'elle lui étoit duë: cinq cens livres, au Duc de Ventadour, qui les avoit avancés en menus frais; afin qu'on vît, disoit ce Prince, qu'on ne perdoit rien en le servant: le Sieur de Canisy reçut un pareil remboursement: dix-sept mille cent trente-huit livres, à son Apothicaire, nommé La-Livre. Sa Majesté étoit débiteur de cet homme-là, depuis 1692, & avoit en partie causé sa ruine, ses Créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea: neuf mille cinq cens quarante & une livres, à Jean Sellier, Marchand de la Ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour Sa Majesté, de la construction de je ne sçais quel Ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres, données à M. le Comte de Soissons; de l'Edit des Greffes, & d'un autre, portant création d'un très-petit Impôt sur le Sel, en faveur du Duc de Maïenne; ni de beaucoup d'autres gratifications, ou payemens justes. Zamet obtint de Sa Majesté, les deux Offices des Receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henry fit partager en justice la Forêt de L'Aigle, entre lui & le Connétable; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son Conseil, l'offre de douze cens mille livres, qu'on lui faisoit pour obtenir un Arrêt, touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa Compagnie, s'établir dans la Tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance: mais il y eut des difficultés, de la part du Duc de

(9) Ce n'est point celui dont Henry III. s'étoit servi pour poignarder le Duc de Guise, aux Etats de Blois. Ayant demandé à ce Prince pour récompense de cette action, un Gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne; où très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un Gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chronol. Novenn. de Cayet. Tom. 1. liv. 1. pag. 133.*

de Mercœur, à qui étoit ce Fort, qui déterminerent Sa Majeſté à en traiter avec lui, ſoit par voie d'échange, ou de récompenſe. 1605.

Une grande partie des Lettres de ce Prince rouloit encore ſur ſes Bâtimens, ſur-tout ceux des nouvelles Manufactures de ſoie, qu'il faiſoit toujours preſſer avec la même ardeur. Il deſtina à élever les œufs de vers-à-ſoie, qu'on lui envoyoit d'Eſpagne, ſon Orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la conſtruction pour cet effet. (10) Je fis jetter par ſon ordre, les fondemens de nouveaux Edifices pour ſes Tapiſſeries, dans la Place du Marché aux Chevaux. On ne pouvoit donner à ces Edifices toute l'étenduë convenable, ſans prendre un peu ſur le jardin de Montmagny, qui y fit ſes oppoſitions : Henry voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit ; en remarquant pourtant que lorſqu'il eſt queſtion de l'utilité publique, un Particulier doit s'en rapporter au prononcé des Experts, qui ſont nommés à ce ſujet. Sa Majeſté fit venir des Pays Etrangers les Comans & les La-Planche, pour leur confier le ſoin & l'Intendance de ces Manufactures. Les nouveaux Directeurs ne furent pas longtemps ſans ſe plaindre ; ſoit qu'ils trouvaſſent que le profit ne répondoit pas à leurs eſpérances ; ou qu'ayant fait des avances conſidérables, il leur fût difficile de les retirer : Le Roi ſe déchargea de leur importunité ſur moi ; & me commanda de faire enſorte qu'ils ne ſe ruinaſſent, ni ne s'enrichiſſent trop.

L'attention de ce Prince à ménager toutes les Puiſſances, qui pouvoient un jour prendre intérêt à ſes grands deſſeins, paroît auſſi dans ſes Lettres, comme dans toute ſa conduite ; ſoit dans l'éxactitude à remplir tous les devoirs de la politeſſe, ou du ſimple Cérémonial ; ſoit dans la maniere de traiter leurs Ambaſſadeurs & Envoyés ; de les gagner par des dépenſes & des libéralités faites à propos ; & ce qui eſt un ſervice plus conſidérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors

(10) Je trouve encore dans quelques Ecrits de ce temps-là, qu'un Fabriquant Provençal, nommé Serran, entreprit de faire des Etoffes, de l'écorce la plus fine des Mûriers : qu'il s'établit des Manufactures de Criſtal & de Glaces de Veniſe, de Perles bien imitées ; & pluſieurs autres, que le célèbre M. Colbert a portées depuis à une ſi grande perfection.

1605. à exercer à leur égard la fonction d'Arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une Lettre tout ouverte de Compliment, qu'elle crut devoir à la Ducheſſe des Deux-Ponts; en m'ordonnant de la faire porter par un Gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un préſent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette Princeſſe ſe montra fort ſenſible, dans la Lettre de remercîment qu'elle lui écrivit. Le Duc de Bar ayant conſulté Henry ſur le Mariage qu'il deſtinoit de faire avec la Princeſſe de Mantouë, & qui fut tenu encore long-temps ſecret; ce Prince voulut bien ſe charger d'en porter la parole au Duc de Mantouë, & lui dépêcha auſſi-tôt un Courrier extraordinaire: quoique ſur cet article, il portât ſi loin l'épargne, qu'il fit une eſpèce de reproche à ſon Ambaſſadeur à Rome, de lui envoyer trop ſouvent des Courriers; & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorſque l'Ambaſſadeur de la République de Veniſe prit congé de Sa Majeſté, au mois de Novembre; il reçut par mes mains, un préſent conſidérable: j'en fis même un à ſon Sécretaire. L'Envoyé du Duc d'Holſtein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins ſatisfait: je lui fis voir l'Arſénal & tous les Magaſins du Roi; & afin qu'il s'en ſouvînt mieux, je lui fis préſent, ſuivant l'intention de Sa Majeſté, d'une paire de ſes plus belles Armes, pour le Prince ſon Maître.

La mort de Clement VIII. (11) arriva la nuit du trois au quatre Mars: & elle fut auſſi-tôt mandée en France, par

(11) L'Etoile, qui n'eſt pas ſuſpect, lorſqu'il parle en bien du Pape & des Catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clement VIII. » Pape pacifique, dit-il, & bon François: Ceux » de la Religion même ne le haïſſoient pas; s'étant toujours comporté en leur endroit fort gracieuſement, & plus que pas un de ſes » Prédéceſſeurs; juſqu'à leur octroyer des paſſe-ports, pour aller » & venir librement à Rome: ce » qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par aucun Pape. » Quand il mourut & long-temps » auparavant, ce n'étoit plus de lui » qu'une maſſe de chair, étant perclus de corps & d'eſprit, ayant les » mains mêmes toutes pourries & » crévées; ſi que quand on lui venoit baiſer les pieds, qui étoient » bien puans autant que tout le reſte » de ſon corps, il lui falloit eſſuïer les mains pour donner la Bénédiction. « *Journal du régne de Henry IV.*

Pierre Matthieu en parle avec toutes ſortes d'éloges, *Tom. 2. liv. 3. pag. 328. & liv. 3. p. 696.* ainſi que tous nos meilleurs Ecrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à ſa Famille. On diſoit de lui: *Clemens VIII. bon homme, bon Prélat & bon Pri-*

un Courrier que mon Frere dépêcha vers le Roi, alors à Chantilly, & par les Lettres qu'écrivirent en même-temps les Cardinaux François, auxquels Sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente; & qui y furent suivis par le Cardinal Du-Perron, à la fin de la même année. 1605.

La liaison que j'ai toujours euë avec ce Cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de Lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des Monts. Il me donna avis de son arrivée, par une Lettre du 28 Décembre 1604; & il m'en écrivit une seconde, le 6 Février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le Consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le Clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'Eglise. J'avois sur-tout dans la personne du Cardinal Buffalo, depuis la Négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent Panégyriste à Rome: Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue Lettre, qu'il montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flateuses, dont est pleine cette Lettre du Cardinal Du-Perron: je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que grace au Ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer & emporté, qu'inspire la différence de la Religion. Le changement de la mienne étoit un point, dont les Cardinaux entretenoient sans cesse Du-Perron; comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le Cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la Messe, sans se souvenir de moi au *Memento*. Le Pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son Audience par Béthune: il l'entretint long-temps sur mon chapitre; & particuliereement sur les moyens d'opérer, ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice, qu'un Ministre ne peut obtenir que ses Compatriotes rendent à son désintéressement &

ce; par opposition à ses trois Prédécesseurs, Pie V Sixte-Quint, & Gregoire XIII. dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon Prélat, le second, que bon Prince; & le troisiéme, bon Prélat & bon Prince. *Amelot de La-Houssaye, note 3. sur la 311. Lettre du Cardinal d'Ossat.*

1605. à la droiture de ſes intentions, lui ſoit renduë par des Etrangers, qui ont une auſſi grande raiſon de le haïr. En me faiſant ce détail ſur les Cardinaux, Du-Perron me parloit comme eux du déſir qu'il avoit perſonnellement, que j'achevaſſe de m'unir avec des perſonnes, qui me vouloient tant de bien : » n'ayant pas, ce ſont ſes termes, plus d'amis à Ge» nève, que j'en avois à Rome. «

Il ne m'étoit guère moins ſenſible de lui voir rendre ce témoignage à mon Frere, qu'il avoit ſi bien gagné le cœur des Ultramontains, » qu'aucun Cavalier François, depuis » cent ans, diſoit-il, n'avoit acquis autant de réputation » dans toute l'Italie. « (12) Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoiſſance, ſur la politeſſe qu'avoit euë Béthune, de venir au-devant de lui à ſon approche de Rome, juſqu'à neuf lieuës, avec le plus honorable Cortège de Nobleſſe Françoiſe & Romaine.

Le Roi avoit enjoint ſur toutes choſes à ſes Cardinaux, de ne pas perdre de vûë ce que l'intérêt de la Nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'Election d'un nouveau Pape : (13) Cette injonction leur fut encore réïtérée, lorſque par les Lettres qu'apporta un ſecond Courrier de Rome, arrivé à Paris le vingt-huit Mars, on ſçut que ſuivant toutes les apparences, le Conclave ſeroit un peu orageux ; par la grande quantité de Sujets, qui briguoient la Tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut ſi facilement & ſi promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce Courrier, c'eſt-à-dire, le Vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du ſoir, le Saint Siége fut rempli par le Cardinal de Médicis ; appellé autrement, le Cardinal de Florence, qui prit le nom de Leon XI. Le choix d'un homme, Parent de la Reine, & de même nom qu'elle, fait aſſez voir que Sa Majeſté Très-Chrétienne fut bien ſervie par la Nation Italienne (14).

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Matthieu parlant des ſervices que le Comte de Béthune rendit au Roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette Cour. *Tom. 2. liv. 3. pag. 681.* Siri en parle partout de même.

(13) Voyez le détail des deux Conclaves ſuivans, dans Matthieu. *Ibid. 698.* & autres Hiſtoriens.

(14) Le Pape Leon XI. » avoit » coûté au Roi, dit malignement » Du-Pleſſis Mornay, trois cens mil» le écus à faire. « *Vie de M. Du-Pleſſis-Mornay, liv. 2. pag. 305.*

Digitized by Google

Auſſi en témoigna-t'elle publiquement ſa joie, lorſque la Nouvelle en fut apportée à Paris; & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce Prince m'écrivit de ne point épargner ſon Artillerie; & de donner les ordres néceſſaires, pour que l'exemple que je donnois dans Paris, fût ſuivi dans mon Gouvernement, & dans tout le reſte du Royaume. MM. l'Evêque & le Gouverneur de Paris, le Préſident de Bellièvre & les Gens-du-Roi du Parlement, les Evêques & autres Perſonnes publiques, reçurent dans toute l'étenduë du Royaume, & ſuivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des Feux de joie &c: On peut dire que jamais éxaltation de Pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un inſtant la durée du Pontificat de Leon XI. qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déja mort, lorſqu'on les lui rendoit en France (15). 1605.

Celui qui lui fut donné pour Succeſſeur, conſola en quelque maniere Sa Majeſté: ce fut Paul V. auparavant Cardinal Borghèſe; parce que deux choſes concoururent à ſon élection; la faveur que lui accorda hautement la Nation Françoiſe par ſes Cardinaux; & ſon mérite perſonnel, qui lui valut cette diſtinction, qu'on s'attendit de voir recompenſeé par un heureux & digne Pontificat. Deux Sujets de ſuite, placés, pour ainſi dire, de la main de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur le Saint-Siége, ne laiſſerent plus de doute par toute l'Europe, ſur le crédit qu'elle s'étoit acquiſe dans l'eſprit des Italiens. Ce Prince en jugea de même, avec un vif ſentiment de joie: il la fit éclater, en ce qu'auſſi-tôt après la réception de la Nouvelle du nouveau Pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 May, à dix heures du ſoir; il fit expédier les mêmes ordres, qu'il venoit de donner pour Leon XI. excepté ſeulement qu'il ne ſe fit point de Feux de joie. Sa Majeſté en donna elle-même la raiſon à ceux qui auroient pu prendre mal cette ſingularité; c'eſt que cette marque d'honneur n'avoit été renduë au Cardinal de Florence, qu'en qualité d'Allié de la

(15) Il fut pris de maladie le 17 Avril, au retour de la Proceſſion à Saint-Jean de Latran, qui ſe fait pour la priſe de poſſeſſion du nouveau Pape; & mourut le 27.

1605. Famille Royale : Du reſte rien ne fut omis ; & le Roi aſſiſta en perſonne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occaſion trois Lettres de même datte de Sa Majeſté, de pur cérémonial ſur mes différentes Charges ; & en qualité de Perſonne publique, elle m'adreſſa, auſſi bien qu'au Chancelier & à Sillery, un Diſcours en forme de Relation, de tout ce qui venoit de ſe paſſer au Conclave.

Paul V. ne démentit point les eſpérances qu'on avoit conçuës de ſon Pontificat. Le Conſeil Romain parut ſe conduire à tous égards, par les mêmes vûës que ſous Clément VIII. On ne preſcrivit à Barberin, qui fut envoyé Nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le Cardinal Buffalo ; & il lui fut ordonné par le Cardinal Aldobrandin & par Sa Sainteté elle-même, de ne s'adreſſer qu'à moi, dans tout ce qu'il auroit à faire, ou à ſolliciter. Je ne ſçais ce que peut avoir dit à mon avantage le Cardinal Buffalo : ce ne peut être que lui qui ſoit l'auteur de ce conſeil de m'employer toujours ſeul, préférablement à tant de perſonnes, qui portoient juſqu'à la ſervilité, le dévouëment au Saint-Siége. Mon Frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette Eminence, ni trop bien répondre à ſon amitié pour moi.

Cette Lettre de Béthune eſt du 12 Novembre : car il étoit encore à Rome en ce temps-là ; quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'inſtallation du Pape : de nouveaux ordres l'avoient retenu ; & il ne partit que quelques jours après cette Lettre. Il ſe fit aſſez regretter de Sa Sainteté, pour être obligé de la ſupplier de ne pas écrire au Roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laiſſât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réſervé, timide, peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant ſa Négociation. Dès qu'une fois il ſe fut accoûtumé à celui de la Cour Romaine ; il le convertit en une ſageſſe pleine d'aſſûrance, qui lui fit retirer tout le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le Pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs : il voulut que toutes les Villes de ſa dépendance, par leſquelles il paſſa, le reçuſſent & le traitaſſent avec les diſtinctions les plus mar-

Digitized by Google

quées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du Cardinal Du-Perron, mon Ami, qui se crut obligé de m'écrire cette Lettre sur le départ de mon Frere ; que ce Cardinal en écrit dans les mêmes termes au Roi, & lui représente qu'il ne sçauroit mieux faire, que de donner une place à Béthune, dans le Conseil des Affaires Etrangeres, en ce qui regarde l'Italie ; parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (16). 1605.

Du-Perron me remercioit dans cette Lettre, d'avoir pris son parti auprès de Sa Majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la Charge de Grand-Aumônier, qui venoit de lui être promise ; ainsi que de quelques autres légers services, que j'avois rendus à son Frere. Il y avoit un dernier article, qui regardoit La-Fin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le Procès du Maréchal de Biron, par l'effet de sa légéreté naturelle, étoit sorti de France, & avoit embrassé la Religion Protestante. Le Roi qui l'observoit, comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la Tour de Nonne. La-Fin s'étoit adressé au Cardinal Du-Perron, qui avoit été autrefois son Ami, pour se faire accorder la grace, que du moins on le fît passer en France ; & que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté : C'est cette grace, que Du-Perron me demandoit auprès du Roi, pour La-Fin.

La Lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les Monts, est celle que le Pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même : Je donnerai seulement le précis de ce Bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon Frere, que le Saint Pere me l'écrivoit ; il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les Cardinaux & pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté passe de-là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma Conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement

[16] Le Cardinal d'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet Ambassadeur, dans sa Lettre au Roi du 10 Décembre 1601. dans celle à M. de Villeroi du 2. Décembre 1602. & autres.

1605. qu'elle auroit voulu le faire, à ſon amitié pour moi. Sa piété & ſon zèle lui fourniſſent mille motifs, pour me perſuader de changer de Religion : Elle m'aſſûre que ſi ſa place ne l'eût pas retenuë, elle ſe ſentoit diſpoſée à paſſer en France ſans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propoſe l'exemple des anciens Comtes de Flandre, mes Ancêtres; & nommément, de Saint Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers Saints de France, & de ſes Rois les plus illuſtres : ce qui amene naturellement l'éloge du Roi régnant. Celui de Clément VIII. s'y trouve lié, à l'occaſion de tout ce que j'avois rendu de ſervices à ce Pape, dont elle me remercie affectueuſement; auſſi bien que de tous les bons offices, dont les Légats & Nonces Apoſtoliques de ſon prédeceſſeur & les ſiens, m'avoient obligation. Ce Bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prieres & des vœux fort ardens.

Je répondis comme je devois, à une Lettre ſi obligeante. Sans toucher l'article du changement de Religion; je me contentois d'éxalter les vertus & les grandes qualités de Sa Sainteté; de l'aſſûrer de mon obéïſſance, de mon attachement à la ſervir, & de la paſſion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercimens des ſentimens qu'elle me témoignoit, & les ſouhaits d'une parfaite proſpérité, rempliſſoient ma Lettre entiere; où, ſans croire intéreſſer ma Religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des Princes Souverains; & en particulier, à celui qu'une Egliſe toute entiere donne au Pape. Je ne faiſois donc aucune difficulté de me ſervir du terme de lui baiſer les pieds, qui ſans doute n'auroit pas plu à mes Confreres : Auſſi Paul V. en recevant ma Réponſe, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaiſirs, qu'il eût eus depuis ſon Pontificat. Il la lut trois fois de ſuite, en s'écriant que je lui faiſois trop d'honneur : Il en loua infiniment le ſtile, le tour & toutes les expreſſions; & dit encore, que mes louanges lui déroboient une partie de celles, qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un ſecond Bref: il fallut que Du-Perron lui-même s'oppoſât à un excès de tendreſſe, qui pouvoit avoir ſes riſques. Ce Cardinal fut témoin de tous les mouvemens du Saint Pere; parce que comme ma

Lettre

Lettre étoit écrite en François, il fut appellé pour en être l'interprete. Du-Perron demeura encore quelque temps à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense: il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus, en frais de voyages, d'entrée, de Conclave, de meubles & d'habillemens, pour lui & pour sa Maison. Dans l'épuisement où ces dépenses l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des Fermiers de son Abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un Arrêt du Conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains Bois. 1605.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du Saint-Siege pour la France; excepté le Duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la Politique Espagnole: comme on put le juger par les nouvelles menées, que fit cette année de la part de ce Duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne; la France continua avec elle comme par le passé, sur le pied d'une Paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les Négociations entamées entre cette Cour & les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès; les hostilités recommencerent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le Roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs Terres, pour les Troupes qu'il envoyoit en Flandre; afin de ne point les engager par la route du Pont de Gresin, qui les auroit trop retardées: il offrit pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaines, & au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander, prenant la même route; il ne seroit pas impossible que le Prince Maurice, à la tête d'un Parti de Coureurs François, & choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce Général: » ce qui, disoit Henry, au» roit valu une bataille gagnée. « Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au Prince d'Orange: Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un Courrier Espagnol, qui passa par Paris, s'en allant en Flandre, à la fin de Mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre

1605. jours : ce qui changeoit si fort la chose, que Sa Majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assûré, tant qu'il seroit sur les Terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'Audience du Roi; ce Prince s'imagina encore, que ce Commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence: & je répondis à Henry, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris ; il avoit jugé en même temps, que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à Sa Majesté ; & qu'assûrément il ne lui parleroit que de choses générales ; quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre : Il se trouva que j'avois pensé juste.

Charles de Longueval, Comte de Buquoy.

Spinola partagea son Armée en deux. Il en donna une partie au Comte de Buquoy, à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne & Bonne ; où il fit ensuite des retranchemens, pour interdire ce passage à d'autres Troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les Princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée, du côté de la Frise, où l'Armée des Alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce Général, ne se trouva pas mieux fondé, que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette Place fût fort-bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une Digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses Quartiers ; & ses Tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise : auquel cas, le Prince s'attendoit de son côté à assiéger & à emporter le Fort de Patience : Mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette Campagne. Spinola étoit encore devant sa Conquête, le vingt-trois Septembre ; & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre les Troupes étoient fort diminuées. Le Prince d'Orange pourvut de son côté aux Forts Covoërden & Breton, qui couvroient & assûroient la Frise. Du-Terrail pendant ce temps-là, à la tête d'un secours, que lui avoit envoyé

Digitized by Google

Spinola, avoit attaqué & surpris Bergopson ; mais il en fut repoussé avec quelque perte. 1605.

Du-Terrail étoit un Officier François, de la Cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux Archiducs. Sa Majesté n'en fut point encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une Lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir ; comme elle lui sçut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis, & Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une Compagnie entiere. On arrêta depuis un Laquais de Du-Terrail, qui passoit en Auvergne chargé de Paquets ; mais tous de fort peu de conséquence : il tâchoit d'engager sa Femme à passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres Gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux Archiducs : en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons Sujets.

Ce n'est-là que le moindre des sujets de plainte, que le Roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux François, la part qu'elle avoit prise aux Assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Perigord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux, sur les Villes & Côtes de Provence, étoient des Griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, Sa Majesté jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles ; se rendant justice sur les moyens de récrimination, qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols : Elle se montra même plus religieuse, que peut-être ceux-cy ne s'y attendoient après cela, à faire observer éxactement les dernieres Conventions par rapport au Commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le Capitaine Yvon Baudelonis amena à la Rochelle un Vaisseau Espagnol, qui s'avoua Flamand, & du Prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit en louant leur conduite ; leur cita l'Article du Traité, qui y étoit formel ; & fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son Ambassadeur.

Le Conseil de Madrid de son côté, ne sçavoit trop sur

1605. quel ton il devoit le prendre avec nous ; combattu d'un côté, par sa fierté naturelle ; de l'autre, par le sentiment de son insuffisance, & par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres ; & leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats, se plaindre amèrement de ce que sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre : Mais aucune de toutes ces ruses ne leur réüssit. Le Roi secrettement rassûré par la connoissance de ses forces, se moqua de leurs menaces : & pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit & l'humeur du Roi d'Angleterre, pour croire qu'il fit jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec Sa Majesté Britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences : Car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un Pays, sans y laisser bien-tôt des marques de cet esprit de cabale, qu'ils avoient exercé par toute l'Europe ; Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ses Etats : ce qui le mit dans une furieuse colère contr'eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller ce Prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi ; & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plûtôt, par véritable timidité. Beaumont qui étoit sur les fins de son Ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere ; & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des Lettres pour Henry & pour moi ; & lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particulierement avec le Roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa Négociation, sur celui de ces Articles qui regardoit la succession de l'Empire : C'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa Lettre à Henry. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment, pour faire ensorte qu'avant la mort de l'Empereur régnant, les Electeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'Election, &

Digitized by Google

de leurs autres droits ; & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout Fils, Frere, Parent même éloigné de Sa Majesté Impériale, le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé Roi des Romains ; enfin pour faire statuer que l'Empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au Royaume de Bohême. 1605.

Beaumont en éxécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par Sa Majesté Britannique, dit au Roi qu'il avoit une Lettre de ce Prince pour moi, que Sa Majesté ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle Politique trouveroit des Partisans dans sa Cour : Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses Ministres, sur cette idée du Roi Jacques par rapport à l'Empire ; non pas entierement, mais par forme de consultation : encore moins leur donna-t'elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henry ne trouva point en cette occasion de flateurs : il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne sçavoit que répondre sur cette idée ; tant elle leur paroissoit fausse & déraisonnable. Le Prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour, pour s'en entretenir avec moi : Mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités, qui parurent de si grande conséquence à Sa Majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

(17) Je ne sçais si ce secret ne trouveroit point du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque temps ce Prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer Empereur lui-même. Il se crut même obligé de donner cette idée à éxaminer à ses trois Ministres, qu'il assembla un jour, pour les entendre parler sur ce sujet ; comme nous l'apprenons du *Vol.* 8474. *des Mss. de la Bibl. du Roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois Personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis : L'un lui conseilla de se faire élire Empereur ; le second l'en détourna ; & le troisiéme plus favorable à la Maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'Archiduc Matthias. » Le Roi, ajoû- » te l'Auteur, qui avoit attentive- » ment prêté l'oreille à ce dernier, » se leva ; ayant ouvert une fenêtre » pour prendre l'air, tenant la vûë » & les mains vers le Ciel, dit tout » haut : Dieu formera & fera naître » en mon cœur, s'il lui plaît, la ré- » solution que je dois prendre sur » tous vos discours ; & les hommes » les éxécuteront : Adieu, Messieurs, » il faut que je m'aille promener. Et » ainsi finit cette Conférence. « Quoique cette idée ne fût pas absolument

1605. Henry en me remettant la Lettre du Roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa Majesté Britannique me donnoit avis de la proposition, qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au Roi : Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere, qui toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matière, que je ne pus pas douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de Politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance, dont cette Lettre étoit remplie : Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la Lettre : son mérite personnel & son intelligence dans les affaires, y recevoient un témoignage, qui lui fut compté pour beaucoup auprès de Sa Majesté. Si ce Prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le Roi Jacques ; cette Lettre étoit bien capable de l'en persuader : Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver soigneusement : ordre, que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état Politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens Cantons Germaniques : mais le peu qu'il est important d'en sçavoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la Cabale séditieuse de France. Cet article amenera un assez long détail ; parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que Sa Majesté fit en Limosin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle, sur la bizarrerie d'une association, qui causoit tant d'alarmes à l'Etat. Une Société composée indifféremment de Catholiques Romains & de Huguenots, ces Catholiques, Es-

contraire à ses grands desseins ; on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a euë véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul Duc de Sully, pour faire prendre le change dans son Conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le Comte de Beaumont, Ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166. à lui mettre cette idée dans la tête.

Digitized by Google

pagnols, & ces Huguenots, François ; un Parti agité par des intérêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier ; un Corps, dont le Duc de Bouillon est le Chef, & dont l'Espagne est l'ame : ce coup d'œil seul a quelque chose de si singulier & de si monstrueux, qu'il suffira pour rassûrer bien des personnes, sur les suites d'une Confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée : mais comme tout Parti, qui s'entretient dans une perpétuelle désobéissance au Souverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'Etat, en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal ; on ne niera pas qu'il est d'une saine Politique d'empêcher par toutes sortes de moyens qu'il ne se forme, ou de le détruire, lorsqu'il est déja formé. Les Révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre : Cependant comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, Sa Majesté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvellerent dès le commencement de cette année, plus fortement encore qu'auparavant. Murat, Lieutenant-Général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours de Mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi ; & afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la Lettre qu'il m'écrivoit. 1605.

Je commençai à tâter cet homme ; & dès les premieres questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand nombre de personnes, & de la premiere distinction de la Cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de Sa Majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors ; en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule, le nom de ces personnes. Le Roi partit incontinent, pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assûra, Que toutes ces personnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales Villes de la Côte de Provence & du Languedoc ; il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres : Que le

1605. Comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint-Flour, lorsqu'il avoit été arrêté : Que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les Conjurés avoient déja reçu plusieurs milliers de pistoles du Roi Catholique : ils en attendoient encore beaucoup davantage ; & ils faisoient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient declarés ouvertement ennemis de l'Etat, par l'envahissement des Places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres Forteresses Maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse, par un endroit, qui apparemment n'avoit pas échappé à Murat : c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela ; mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités ? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son Maître ; & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif, joint à celui du profit, qu'on sçavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à Sa Majesté ? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets, bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les Synodes & les autres Assemblées particulieres de la Religion, tenuës dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les Provinces voisines : L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces Conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à Sa Majesté la permission de convoquer une Assemblée générale de la Religion, sans lui en expliquer le sujet, ni les motifs. Le Roi, auquel la Requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande ; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matière & la forme de cette Assemblée, & y envoyer une personne qui le représentât : C'est Châtelleraut, qui leur fut nommé ;

18) Jean de Sudrie, Baron de Calvairac, Gentilhomme Quercinois.

(19) » J'étois

mé ; & moi, qui devois y paroître chargé des intérêts de Sa Majesté. Les Protestans, j'entends ceux qui remuoient ce Corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de Sa Majesté, qu'une pareille acceptation : Ils se dirent, que si je joignois le titre d'Homme du Roi, à la qualité de Gouverneur de la Province, dans laquelle devoit être tenuë l'Assemblée ; rien ne seroit capable de les soustraire à l'autorité, que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens, j'étois moins ménagé de mes Confreres, que le Papiste le plus détesté. 1605. *Vie de Du-Plessis-Mornay. Liv. 2.*

Le parti que prirent les mutins du Corps, fut de présenter une nouvelle Requête, signée de deux ou trois cens personnes au moins ; dans laquelle ils énonceroient à Sa Majesté, que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une Assemblée, ils la prioient d'en différer la tenuë. Depuis qu'on eut mandé à Henry cette disposition des Réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle Requête ; & il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une Lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau, le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à Sa Majesté ; & j'avois pris de plus toute la peine possible, pour connoître la vraie situation des choses : à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du Parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens ; mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée : Je n'ose dire que mes Lettres & mes discours aux personnes du Parti les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse, que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde Requête, dont on avoit fait tant de bruit ; & par là Sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste : Mais il continua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, & en apparence si positifs, qu'elle se laiſ-

1605. sa entraîner au torrent. Les Protestans, disoit-on, & c'étoit par la bouche du Premier Président de Toulouse, & de mille autres personnes en Guyenne, que cela se disoit; avoient tenu dans cette Province & dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre Sa Majesté : ils avoient, ajoûtoit-on, résolu de faire une Députation, pour se faire accorder la rupture de l'Assemblée, indiquée à Châtelleraut. Autre Lettre du Jeudi Saint 7 Avril, par laquelle ce Prince me manda d'aller le lendemain des Fêtes de Pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles Lettres; & en même-temps, être présent à la réception des Députés Huguenots; enfin leur expliquer les volontés du Roi, du ton dont il convenoit que Sa Majesté parlât à des Sujets, qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce Prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire : Pendant tout ce mois, sa santé avoit souffert plusieurs petits ressentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remède, dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'est la diete, qu'il observa durement pendant les premiers jours de May. De tout son Conseil, il n'avoit près de sa Personne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil role.

Je tire tout cela de la Lettre de Sa Majesté, qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussitôt que cette affaire seroit terminée. Dans la Réponse que je fis à Henry, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses, qui étoient, ce me semble, sans replique : c'est que si Sa Majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystere, ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens, payés exprès pour cela dans les Provinces; elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les Mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec Sa Majesté, cette affaire si sérieuse, qu'on a vuë dans le Livre précédent : & l'on imagine aisément que pendant tout le temps qu'elle dura, ce Prince ne songea pas à me choisir pour son Confident, ni pour son Agent auprès des Protestans. Le retour de ses bonnes graces s'étant fait,

Digitized by Google

de la maniere que je l'ai auſſi détaillé ; il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ſes ſoupçons, que ſi on le voyoit me confirmer l'emploi, qu'il m'avoit d'abord deſtiné. Je priai ce Prince de vouloir bien faire éxercer ſon autorité à Châtelleraut, par quelqu'autre perſonne ; parce que je craignois de fournir, ſans y penſer, nouvelle matiere à la calomnie. Henry raiſonna d'une maniere toute différente : Il crut qu'après ce qui s'étoit paſſé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au Public dans un poſte, où le ſacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois, de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout ſon jour. Ce Prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux ; Qu'ainſi je n'avois rien à craindre : Et après m'avoir embraſſé deux fois, & comblé de ſes careſſes ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y diſpoſer les Affaires à ſouffrir mon abſence ; pour dreſſer des Mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma Commiſſion ; & pour compoſer moi-même les Inſtructions, que je devois recevoir par écrit de la main de Sa Majeſté, & de l'avis de ſon Conſeil. 1605.

Pour Sa Majeſté, elle revint pendant ce temps-là paſſer une partie du mois de Juin à Saint-Germain. Ce Prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion ſur un pied (19), qu'il crut diſſiper par l'exercice de la Chaſſe ; avec la précaution de faire couper ſa botte à l'endroit malade : mais il n'eut pas fait une demi-lieuë, que des douleurs exceſſives l'obligerent de retourner ſur ſes pas. Il ne put, tant qu'elles durerent, s'appliquer à aucune affaire ; quand il ſe fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de ſon Royaume : lorſqu'il les ſentit diſſipées, il revint à Paris ; d'où il ſe diſpoſa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choſes néceſſaires pour mon départ.

(19) » J'étois allé à l'Arcenal (dit » Henry IV. parlant d'une de ces » attaques de goutte) avec ma Fem- » me. M. de Sully me dit : Sire, » vous avez de l'argent, & vous ne » le voyez point ; comme de fait » je me contente de ſçavoir que j'en » ai, ſans m'amuſer au plaiſir de le » voir. Nous allâmes à la Baſtille ; » & il nous montra comme cela » étoit ordonné : Je vous aſſûre qu'au » même inſtant la goutte me prit, » & me fit ſouvenir du Proverbe, » Ceux qui ont la goutte, ont des » écus. » *Matthieu tom. 2. liv. 3. pag. 613.*

1605. Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitois être instruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'Homme du Roi ; & dont les réponses devoient composer le fond de l'Instruction, sur laquelle je venois de convenir avec Sa Majesté : & j'envoyai cet Ecrit à Villeroi & à Fresne, qui deux jours après me le renvoyerent, avec la Réponse aux Questions ; en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout, & que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux ; l'une, plus générale ; & l'autre, en forme de Mémoire particulier, joint à la premiere : Ces deux Piéces régloient la maniere dont je devois parler & agir avec les Protestans, comme on va le voir.

Le sujet de l'Assemblée de Châtelleraut ne paroissoit pas d'une premiere vûë, aussi important qu'il l'étoit, tant pour le Roi, que pour le Corps des Réformés ; puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenuë que pour entendre les Députés de ce Corps, qui sortoient de l'exercice de leurs Charges auprès de Sa Majesté ; pour les en décharger ; & pour leur en substituer d'autres : ce qui n'avoit pas besoin d'une Assemblée aussi solemnelle, que celle qui se préparoit. Mais en éxaminant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux Chefs de la Religion, étoit de se servir de cette Assemblée, pour étendre leurs droits, & pour se faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux Priviléges : à quoi Sa Majesté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeller d'une maniere plus solemnelle, aux anciens Réglemens, dont la sagesse & l'utilité étoient reconnuës par les fruits qu'on en avoit vu naître ; & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte : Enforte qu'après cela le Corps des Religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du Roi, & de sa fermeté à soûtenir ses droits, prît une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité Royale, ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma Commission.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vûë sur l'Edit de pacification, fait à Nantes ; comme sur une Pièce fondamentale, qui devoit leur servir éga-

Digitized by Google

lement de Règle, pour juger de leur conduite envers le Roi, & de celle de Sa Majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet Edit, qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté ; la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur Religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur éxactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche ; comme Henry s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur Religion ; la jouissance paisible de leurs biens & de leurs Charges ; la douceur du Gouvernement ; l'état des Affaires tranquile, mais solide & s'affermissant tous les jours ; la sûreté des promesses faites par le Prince connuë par une longue suite d'effets, & en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs Cahiers renfermoient d'important : c'étoient-là autant de cautions d'un côté ; auxquelles les Protestans devoient répondre du leur, par la soûmission & la reconnoissance, qu'un Prince bienfaisant est en droit d'éxiger de ses Sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite ; parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guère regarder qu'eux. 1605.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'Assemblée ; c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande, qui tendit à altérer en rien l'Edit de Nantes : telle que feroit celle de pouvoir se choisir un Chef, soit dedans, soit hors le Royaume, autre que la Personne du Roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes, que les Protestans s'aviseront peut-être de faire ; on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles Assemblées générales ; & que celle-ci, que Sa Majesté avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leur devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient réso-

Digitized by Google

1605. lu dernierement dans leur Synode de Gap, de supplier Sa Majesté de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'Assemblées extraordinaires étoient palpables : Car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la Discipline Ecclésiastique, ou un Point de Justice & de Police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du Roi. Dans le premier cas, les Protestans ont leurs Synodes Provinciaux, auxquels Sa Majesté ne prétend point toucher, en abolissant les Assemblées extraordinaires : Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces Synodes, & il n'y avoit rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la Religion & de la Discipline ; au-lieu que sous ce prétexte, on y traitoit fort souvent de matières purement civiles. Si le but de ces Assemblées a rapport à la Justice & à la Police, il n'y a rien qui doive les excepter de la règle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux Tribunaux des Juges & des Magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur, doivent se traiter par la voie de la Requête & de la Supplique. Rien encore n'est si inutile que les mouvemens & les grandes dépenses, dans lesquelles jette une Assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raison contre ces Assemblées ; & je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du Parti Protestant : parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces Assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables, & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables ; le parti qu'on pouvoit prendre suivant l'occurrence, pour les finir, étoit laissé à ma disposition ; jusqu'à pouvoir me servir de la Religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté & de désobéissance formelle, m'obligeoit à avertir Sa Majesté, & à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres ; de même qu'à défendre que l'Assemblée se séparât que de son congé.

Digitized by Google

Pour ce qui concerne l'article des Députés de la Religion : il faut ſçavoir que les Proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la Perſonne de Sa Majeſté, deux hommes pris dans leur Corps ; l'un, pour l'Ordre Eccléſiaſtique ; l'autre pour la Robe, c'eſt-à-dire, pour l'Ordre Séculier ; afin de réſider à la Cour ; de traiter auprès des Miniſtres de Sa Majeſté, ou avec le Prince lui-même, les affaires qui doivent lui être communiquées ; enfin de recevoir immédiatement ſes ordres & ſes diſpoſitions. Ces Députés entroient en Charge, & ils en ſortoient, par un nouveau choix, qui ſe renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de Députés, dont les Réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien authentique : Il n'en eſt rien dit dans les Edits, ni même dans les Pièces qui renferment ces Articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des Traités : c'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques Cours Souveraines firent à l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes, & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. Sa Majeſté n'avoit pour cela aucune envie de priver les Proteſtans de ce Privilège : Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma Commiſſion, qu'ils s'en tinſſent pour la nomination de ces Députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrits par leurs propres Députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'Aſſemblée ; & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce Prince entendoit que les Réformés lui préſentaſſent les noms des ſix perſonnes choiſies dans leur Corps ; ſur leſquelles il ſe détermineroit à nommer les deux qui lui ſeroient les plus agréables. 1605.

Il pouvoit arriver que les Chefs du Parti, cherchant à éluder les Réglemens que Sa Majeſté ſe propoſoit de faire recevoir dans l'Aſſemblée, affecteroient de ſe renfermer dans cette ſeule Queſtion : C'eſt ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être miſe ſur le tapis (on ſçaura bientôt quelle elle étoit) j'avois ordre de repréſenter, Que Henry avoit travaillé inulement, pour faire en ſorte que le Prince d'Orange laiſſât cette Ville aux Proteſtans François : Qu'il ne pouvoit refuſer de la remettre à ce Prince : Que tout ce qu'il pouvoit

Digitized by Google

1605. en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette Place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour Lieutenant, qu'un Officier de la Religion, auquel on feroit prêter le serment d'obeïssance à Sa Majesté : Je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'Instruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & signée, Henry & Forget.

Ce que le Mémoire particulier joint avec l'Instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'Assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées ; & qu'il tendoit à rendre de nul effet les desseins, qu'on soupçonnoit les Chefs de la Cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier Ecrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile ; mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : C'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matières en deux.

Le Mémoire portoit donc, Que j'empêcherois qu'on n'avançât rien d'offensant pour le Pape, de vive voix, ni par écrit ; & qu'on ne remuât ce Dogme si frivole de l'Antechrist, digne du Synode de Gap, où il avoit pris naissance : Que personne n'eût séance dans l'Assemblée, en qualité de Député d'aucun Particulier, quel qu'il pût être ; fût-ce de Lesdiguieres même : Qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même Synode, des Lettres de Princes Etrangers, & en particulier du Duc de Bouillon : il paroissoit important à Sa Majesté qu'un Sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son Souverain : Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette Classe, se comporteroient dans l'Assemblée, regleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de Président de l'Assemblée, que Sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déférât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter ; je devois y joindre l'autorité de Gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins

des

Digitized by Google

des Protestans séditieux ; pourvû qu'on ne pût pas en conclurre qu'il en étoit informé des lieux mêmes. 1605.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des Villes de sûreté, remises entre les mains des Protestans, seroit discuté ; que le terme de prolongation, accordé par Sa Majesté pour la garde de ces Places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, soit à l'Assemblée en général, soit aux Députés en particulier, que pourvû que Sa Majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation ; & cela, sans restriction des Places appartenantes aux simples Particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assûrance, que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenuë, mais que je me promettois d'obtenir de Sa Majesté ; quoique j'eusse déja dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation : je m'étois seulement obligé à Sa Majesté de le tenir secret, jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces Places qui étoient au Duc de Bouillon, & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le Roi destinoit à leur entretien ; elles devoient en être déclarées excluës pour toujours ; aussi bien que déchuës de l'espérance de toucher la somme promise par l'Edit de Nantes, pour l'entretien des Garnisons : cette somme montoit alors à cinq cens soixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres ; sur laquelle on avoit déja retranché auparavant, quatre-vingt dix mille livres : Elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds, qui leur avoient été assignés. J'avois déja reçu quelques Requêtes sur ces différentes suppressions ; auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de Sa Majesté : il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin je m'obligeois dans cet Ecrit, à ne rien faire, sans prendre avis de Sa Majesté ; avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de Lettres, la plûpart fort longues, & quelques-unes en chiffre. Ce Mémoire est daté du 4 Juillet, signé par Sa Majesté, & contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après.

La Reine Marguerite, que son séjour au Château d'Us-

1605. son mettoit à portée d'entendre parler souvent des séditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles : mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-cy, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette Princesse vint d'Usson à Toury ; d'où elle écrivit à Sa Majesté le motif de sa démarche, & le désir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris, lorsque cette Lettre y arriva pour Sa Majesté, avec une seconde, de la même part, pour moi : j'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny & Lavinville. Henry ayant vu, & par sa Lettre, & par la mienne, ce que la Princesse souhaitoit de lui, fit partir le 9 Juillet La-Varenne, pour me rejoindre, & me rendre une Lettre ; dans laquelle il me faisoit sçavoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la Reine Marguerite ; quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner jusqu'à Orleans. Il me renvoyoit avec sa Lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 Juillet ; par laquelle je vis que cette Princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi, entre Paris & Orleans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son Ecuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orleans, si je ne la rencontrois pas auparavant sur cette route : Mais elle m'épargna la peine d'aller jusque-là : j'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon Epouse, qui étoit venuë avec moi à Rosny & à Lavinville ; afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette Princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la Reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans sa Chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller ; & nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour : Je laisse tout ce que cette Princesse me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de

Digitized by Google

Murat sur les factions Civiles, me fut amplement particu- 1605.
lariſé par elle & par Rodelle : Ils me déſignerent par leurs noms quantité de perſonnes de la premiere qualité de Provence & de Languedoc, & des parens mêmes de M. le Duc de Montpenſier & du Cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans le Conſeil du Maréchal de Biron ; & s'étoient enſuite attachées à ceux qu'ils avoient vu réſolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce Maréchal y entroit, diſoit-on, pour quelque choſe : & ils employoient les mêmes moyens, dont il s'étoit ſervi pour ſoûlever le Peuple. On joignit Béziers, Narbonne & Leucate, aux autres Villes qu'on a vu que les Conjurés cherchoient à ſurprendre ; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai Sa Majeſté, dans une Lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet : Je lui envoyai la liſte des noms qui m'avoient été indiqués : Mais je perſiſtai toujours dans mon premier ſentiment ; & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me diſoit, dût m'en faire changer.

Ce n'eſt pas que je n'apperçuſſe toute la bonne foi poſſible, dans des avis ſi bien circonſtanciés : Pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la Cabale ; & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion ſur l'étourderie de toutes ſes démarches. Il me dit, que La-Chapelle-Biron, & plus de trente Gentilshommes de ſa connoiſſance, avoient pris auſſi le parti de ſe retirer, de venir trouver Sa Majeſté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon ; pourvû qu'ils fuſſent aſſûrés d'obtenir leur grace : Qu'ils s'étoient adreſſés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur : ce qu'il juſtifioit par les Lettres qu'ils lui avoient écrites à ce ſujet. Il m'ajoûta, que toutes ces perſonnes avoient un violent ſoupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien ſervir de prétexte à une ſurpriſe, qu'on avoit envie de leur faire : Qu'ils avoient engagé la Reine Marguerite à me faire part de leurs diſpoſitions, & de la paſſion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles ſervices. Rien n'eſt ſi poſitif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le Royaume en feu ; là où je ne voyois qu'un

Digitized by Google

1605. petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à Sa Majesté de mettre à ses pieds ; lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins, qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au-reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henry & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens Civils ; par la raison que les François, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés ; il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumiere sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les Réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses Ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un Mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la Reine Marguerite, & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne, dont il avoit sçu ce qu'il lui mandoit ; & à moi, de faire, de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des Députés Protestans à l'Assemblée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une Lettre qu'il fit passer par mes mains ; avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire ; afin qu'il ne perdit pas avec son crédit les moyens de servir Sa Majesté auprès des Protestans. Quant à Rodelle & aux autres Gentilshommes, dont il vient d'être fait mention; Henry approuva le parti que j'avois pris avec la Reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce Prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une Lettre, écrite au Duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit

Digitized by Google

1605.

être Saint-Germain-de-Clan ; & on l'avoit portée au Roi : c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte ; afin qu'on juge ſi les conſéquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes : Elle faiſoit partie du Paquet, que Henry me faiſoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le Correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſur-tout de lui perſuader dans cette Lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de ſa part à l'Aſſemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui ; ou du moins écrire une Lettre, que ſes Amis puſſent y produire. Le rôle que jouoit le Duc dans ſon Parti ; la néceſſité de faire connoître ſon innocence ; l'utilité d'expoſer ce qu'il ſouffroit pour la Cauſe commune ; l'intérêt de tout le Corps ; ſon propre crédit à conſerver chez les Etrangers ; la ſolemnité de cette Aſſemblée ; l'exemple de celle de Gap : c'étoient-là autant de motifs, étalés avec ſoin dans le commencement de la Lettre, pour ébranler Bouillon.

La ſuite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précaution, au ſujet de cette Aſſemblée : le tout, pour prouver au Duc, que l'Egliſe Réformée n'avoit rien à eſperer que de ſes ſeuls efforts. L'auteur ſuppoſoit que Henry avoit perdu de vûë toutes ſes anciennes promeſſes, & qu'il ſacrifioit hautement les Proteſtans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaiſons du Conſeil du Roi avec celui de Rome, les ſommes immenſes, employées, diſoit-il, à faire un Pape ; les Feux de joie de cette Election ; la faveur des Jéſuites, déclarée par la démolition de la Pyramide. Il éxaminoit enſuite quel pouvoit être dans les circonſtances préſentes, le réſultat de l'Aſſemblée ; & il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à cauſe de la timidité du Parti, que par les artifices que le Roi ſçauroit y employer.

Je commençois ici à entrer ſur la ſcène ; & l'on devine ſans peine, quelle figure on m'y faiſoit faire. J'avois, ſelon l'Auteur, des propoſitions à faire, qui ne devoient point trouver d'obſtacles qu'elles ne renverſaſſent ; entr'autres, celle de la prolongation des Places de ſûreté : Et malgré cela, Saint-Germain eſpérant contre ſes propres eſpé-

Digitized by Google

1605. rances, ou plûtôt, cherchant à raſſûrer Bouillon, comptoit que toutes mes fineſſes échoueroient ſur l'article du choix des Députés. Raiſonnant à ſa mode, ſur le combat qu'il ſuppoſoit ſe paſſer dans mon eſprit, entre ma conſcience qui ne pouvoit ſe prêter à la Politique du Conſeil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le Pape & les Papiſtes pour ennemis; il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaſſe d'un emploi, où je ne pouvois réuſſir au gré du Roi, ſans trahir ma Religion; ni la ſervir, ſans m'expoſer à une diſgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obſtacles & difficultés inſurmontables pour moi, dans une pareille commiſſion. Comme il ne ſçavoit pas que Sa Majeſté, en laiſſant au Corps Proteſtant les Places générales de ſûreté, conſentiroit encore que les Particuliers de ce Corps gardaſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion; & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliéner pour jamais les eſprits; il ſe faiſoit un triomphe de mon embarras & de ma confuſion. Il attribuoit au Roi d'avoir dit, Que celui qu'il enverroit en ſon nom à l'Aſſemblée, n'auroit rien à y faire, que d'expoſer ſimplement ſes volontés: & ſur cette parole, il affirmoit hardiment, que plûtôt que de me trouver dans un endroit de mon Gouvernement; où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux Délibérations; je ſçaurois bien me diſpenſer de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain ſe rendoit caution au Duc de Bouillon, que toute mon autorité ne ſuffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuſe à ſa Lettre, ou un accueil honorable à ſon Député.

Le malheur eſt que la foibleſſe des Partiſans de ce Duc, étoit un point ſi généralement connu, que malgré toute cette montre de hardieſſe & d'oſtentation, ſon Ami ſe trouvoit obligé de paſſer l'éponge ſur cet endroit. Il convenoit de la froideur des Provinces, & de la nonchalance du Parti, en ce qui le regardoit: Et après avoir ſauvé la confuſion au Duc de Bouillon, par ces termes mitigés; il approuvoit le ménagement, dont le Duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui: c'eſt

Digitized by Google

de ne faire en ſon nom perſonnellement, aucune demande tant ſoit peu ſuſceptible de difficulté ; mais de ſe retrancher à faire faire par le Corps entier, des repréſentations ſur le retranchement de ſes Places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la Religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une Lettre, écrite à l'Aſſemblée dans cette forme : & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au Roi ; il exhorte le Duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas renduë publique d'abord ; afin que venant à être luë tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſération. Il regardoit comme un coup de partie pour le Duc, ſi la Lettre, au lieu d'être préſentée à l'Aſſemblée par une perſonne ſeule, y étoit apportée par les Députés eux-mêmes de la haute & baſſe Guyenne, où étoient ſituées ſes Places ; ſoit que d'eux-mêmes ils paruſſent s'en être chargés ; ou, ce qui ſeroit encore mieux, qu'ils en euſſent reçu l'ordre de leurs Comprovinciaux. 1605.

Voilà quelle étoit la Lettre dont on faiſoit un ſi grand bruit à la Cour, qu'en m'envoyant le Paquet de Sa Majeſté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une Lettre de ſa part, ſur cet unique ſujet : Sillery étoit celui que Henry avoit retenu près de ſa Perſonne ; où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le Prince de Conty avec M. le Comte de Soiſſons, très-brouillés enſemble, qu'à l'affaire d'Orange ; laquelle, ſelon ce que Leſdiguieres & quelques autres en écrivoient à Sa Majeſté, prenoit un aſſez mauvais tour. Il me parut, lorſque j'eus lu la copie de la Lettre au Duc de Bouillon, qu'on prenoit à la Cour une fauſſe alarme : Je n'y vis rien, qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le Parti ſéditieux étoit peu conſidérable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entreprendre d'important ; & que Bouillon plus expérimenté que les autres, ne ſe prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui préſentoit les unes ſur les autres, & ſans aucune liaiſon ni rapport à un but fixe ; parce qu'il n'y avoit que de la confuſion à en attendre. En un mot,

Digitized by Google

1605. au travers d'une fausse assûrance, inspirée par beaucoup de présomption, & malgré cette affectation de fine Politique, il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des Membres, & le désespoir du Chef. Je ne changeai point encore de langage, dans la Réponse que je fis à Monceaux; quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité : mais je me rassûrois, sur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus, que jusqu'au dénouëment que l'Assemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste je puis assûrer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit, où l'Auteur de la Lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fusse; ayant à opter entre le service de mon Prince, & celui de ma Religion : parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les Religions, veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit, que lorsqu'on la soûtient opiniâtrément jusque dans ses torts les plus visibles : sur ce pied-là, j'avouë que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'esprit de l'Auteur de la Lettre, & de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déserteur, & même, si l'on veut, de traître : Aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages, que je me proposois d'obtenir; mais celui des personnes, qui de quelque Parti & de quelque Religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité & du désintéressement. Si la Religion souffre que la Politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une Politique simple, droite, & pure, comme elle : toute autre paroît la servir; mais ne la sert pas véritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'Assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de Cabale & au zèle imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soûtenir en cette occasion le caractère, par lequel je m'étois donné

à

à connoître à la France entiere, dans toutes les autres; c'eſt-à-dire, celui d'un homme auſſi ſincèrement attaché aux vrais principes de la Réforme, qu'éloigné des fauſſes conſéquences, & ennemi des démarches irrégulieres de quantité de Réformés. Le diſcours que je fis à l'ouverture de l'Aſſemblée, fut tout entier ſelon cette maxime; ſans m'embarraſſer s'il plaiſoit ou déplaiſoit au plus grand nombre: Il dura une demi-heure. 1605.

Je commençai par leur faire enviſager, que parmi tant de perſonnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, Sa Majeſté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, ſur un homme connu par ſa fermeté inébranlable dans ſa Croyance; ſi elle avoit eu plus d'envie de ſoûtenir, ou d'augmenter ſes droits, que de gagner leurs cœurs, & de perſuader leurs eſprits: Que cette raiſon étoit ſuffiſante pour leur faire prendre une entiere confiance en tout ce que je pourrois dire & faire; parce qu'aſſûrément je n'avois pas attendu ce moment, pour y trahir lâchement ma Religion. Mais je leur déclarai en même-temps, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon Prince; lorſqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la Religion & au bien général: parce que j'avois à juſtifier le choix de Sa Majeſté, à elle-même, & à ſoûtenir à la face de tout le Royaume, la réputation de Miniſtre prudent & intègre, dont je me flatois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi; en leur faiſant obſerver que par cet endroit, l'honneur & la bonne Politique ne devoient paſſer que pour la même choſe. Ce point étoit le plus difficile à leur perſuader: Et lorſqu'ils entendoient avancer que leurs Villes de ſûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté; au-lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un Paradoxe, ou une figure d'Orateur.

Rien cependant n'étoit ſi certain. Pour faire voir aux Proteſtans, que le premier fondement de leur Politique portoit à faux, je me mis à faire la diſcuſſion de ce point principal, je veux dire, la garde de leurs Villes, dans leſ-

1605. quelles ils faiſoient conſiſter la plus grande partie de leur force ; & ſur leſquelles on m'avoit dit qu'ils étoient pouſſés à faire à Sa Majeſté, des inſtances également fortes & hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient ſous ce titre, loin de leur être avantageuſe, ne pouvoit que hâter leur ruine, ſi jamais ils ſe voyoient entrepris par un Roi de France ; ſur-tout, par le Roi régnant, qui comptoit un grand nombre de leurs Officiers, attachés à ſa Perſonne : parce que n'y ayant ſi chétive Place, ni ſi petit Gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la réſiſtance ; il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de Villes paſſables, au nombre de dix ou douze au-plus, ſouffrant de cette diſperſion ſi inutile de leurs ſoldats & de leurs munitions ; ils verroient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Leſdiguieres (20), leur Achille ; pourvû même qu'il attendit cette extrémité, pour ſe ſéparer d'eux. En effet on pouvoit bien, ſans juger témérairement de cet Officier, avancer que la ſeule Religion capable de le fixer, ſeroit celle qui pourroit lui ſervir à ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſes richeſſes, & de l'autorité qu'il avoit toujours éxercée dans toute ſa Province : pour ne rien dire des autres preuves, par leſquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la Doctrine des Réformés. Je dévoilai ainſi Leſdiguieres ; parce qu'il entroit dans ma commiſſion, de montrer que les plus ſecrettes diſpoſitions du Parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de Du-Pleſſis étoit toute différente, mais

(20) Les Écrivains Calviniſtes ont traité le Connétable de Leſdiguieres, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur Religion. Le Vaſſor eſt le plus cruel de ſes ennemis ; & le Duc de Sully, un des plus moderés : il n'eſt pas le ſeul qui ait cru que le déſir d'être Connétable, ſeconda un peu les motifs de ſa Converſion. » Après la » mort du Connétable de Luynes, » dit Amelot de La-Houſſaye, Louis » XIII. envoya le Sieur Claude de » Bullion au Maréchal de Leſdiguieres, pour lui déclarer que s'il ne ſe » faiſoit actuellement Catholique, » il ne ſeroit point Connétable ; quoi- » que cette Charge lui eût été pro- » miſe. Bullion, qui avoit été long- » temps bon Huguenot, abordant » le Maréchal, lui demanda tout » haut : Monſieur, croyez-vous la » Tranſubſtantiation ? Oui, répon- » dit le Maréchal, qui devina de » quoi il s'agiſſoit : Puiſque vous me » l'aſſûrez, dit Bullion, je vous an- » nonce que vous allez être Connéta- » ble. « *Art. Bonne Ct.*

encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour son Parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son Château de Saumur ; & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une Garnison de plus de huit mille hommes, & de tout le reste à-proportion : Je demandai où Du-Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévûë. J'ajoûtai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis ; n'ignorant pas que par le résultat des Délibérations de leurs Provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes : mais seulement pour leur faire voir que le Conseil du Roi raisonnoit assez juste sur leur situation ; & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquilité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le Prince, leur bienfaicteur. 1605.

Je passai ensuite à marquer aux Députés les intentions de Sa Majesté, d'une maniere qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque : Qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs Synodes, & même dans leurs maisons, ni Députés, ni Lettres de quelques Princes Etrangers, Villes, Communautés & Seigneurs François, que ce pût être ; nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguieres, de La-Force, de Châtillon & Du-Plessis : parce que le Roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étenduë de son Royaume, sans sa participation : Que sous quelque raison & prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune Assemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenuës précédemment : mais que s'ils avoient quelque demande à faire à Sa Majesté, ils se servissent de la voie des Députés près de sa Personne, qu'on leur accordoit à cette intention ; & qu'ils l'exprimassent dans le Cahier de leur Province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'Assemblée, des résolutions contraires à ces volontés ; outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma Commission, & en même-temps de toute l'autorité accordée à un Gouverneur dans sa Province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement, ce que je dis d'une maniere plus étenduë. Je laissai à ré-

1605. ſoudre en ſon temps, la queſtion des Députés, & celle des Villes de ſûreté.

Ce diſcours, & particulierement la Déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des Députés de l'Aſſemblée : Ce fut le ſujet de conteſtations fort vives, lorſqu'ils en délibérerent entr'eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'Aſſemblée n'entamât rien ſur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire conſommer le temps, dans ces ſortes des queſtions préliminaires, & les allongeoient à deſſein : mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adreſſe, je mis fin à cet inutile préambule. Le Roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la Préſidence de l'Aſſemblée; quoique changeant de ſentiment ſur ce chapitre, il m'eût depuis conſeillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui ſembloient éxiger qu'on me déferât cet honneur : il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, Que les Proteſtans n'avoient pas donné en cette occaſion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalouſie à mon égard : Mais il eſt vrai que je fus le premier, & même le ſeul, qui y apportai obſtacle (21); & cela, pour des raiſons, que je mandai à Sa Majeſté que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite.

(21) L'Auteur de la Vie de Du-Pleſſis-Mornay ſoûtient au contraire, que le Duc de Sully chercha par toutes ſortes de moyens à s'y faire élire pour Préſident; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix. *Liv. 2. pag. 309.*

Fin du vingt-uniéme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

L'ASSEMBLE'E générale des Proteſtans à Châtelleraut étoit déja ouverte, lorſque le Roi reçut une Lettre du Duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruſſy. Bouillon y donnoit avis à Sa Majeſté, Qu'il ſe traitoit actuellement d'une Ligue contre la Maiſon d'Autriche, entre des Princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit déſigné dans la Lettre; & que ces Princes cherchant à ſe fortifier de la puiſſance & des ſecours de Sa Majeſté, avoient jetté les yeux ſur lui, pour le rendre Médiateur entr'Elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au Roi & au Royaume; & de la ſienne, il offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein, de ſa perſonne & de toutes ſes forces: paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion, dont Montluet l'avoit ſouvent entretenu; lorſque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels 1605.

Digitized by Google

1605. & solides, & non par de simples paroles, qu'il pouvoit desormais persuader ce Prince de la pureté de ses intentions.

Henry ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette Lettre, en faveur du Duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins; il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs le piége que lui tendoit Bouillon, étoit trop grossier pour qu'on pût y donner: Nulle apparence que les Princes d'Allemagne chargeassent le Duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur; lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au Conseil de France. Aussi Henry se contenta-t'il de répondre à Russy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assurément rien promis de ce jeu, s'il avoit sçu qu'il étoit tombé en même temps entre les mains de Sa Majesté, une autre Lettre, qu'il écrivoit aux Protestans assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espèce de Réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçûë: & c'est au même, c'est-à-dire, à Saint-Germain-de-Clan, qu'on sçut qu'il vouloit la faire remettre; quoique dans le corps de la Lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne: L'on comprendra encore mieux, que cette autre Lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager Sa Majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'Assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le Duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette Lettre sa qualité de Chef de Parti; puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de règle aux opérations de l'Assemblée. La nomination des Députés est l'article qu'il traite premierement & principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette Charge; comme étoient La-Nouë, Du-Plessis, Bellujon, & Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage, pour être continué dans l'Emploi (car il en sortoit); jusqu'à exhorter qu'on réünît tous ses efforts, pour faire réüssir ce choix. Il donne de grandes louanges à La-Nouë; mais il veut qu'on lui préfere Saint-Germain: l'Emploi que le premier éxerçoit à Genève utilement pour la Religion, offre un prétexte honnête de l'exclurre de la Députation, sans qu'il puisse

1605.

s'en tenir offenſé. Pour Du-Pleſſis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à ſon ſens; capable d'ailleurs de ſe faire écouter & reſpecter de Leſdiguieres : ce qui paroiſſoit un point ſi important au Duc, qu'il fait preſque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'eſprit & de la circonſpection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint-Germain; pour aſpirer à la Députation; ſur-tout, ſon union avec Saint-Germain pouvoit produire des merveilles : mais ſon attachement à Leſdiguieres lui reſtoit comme une tache dans l'eſprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation, que Leſdiguieres s'étoit acquiſe dans le Parti. Un autre défaut, que le Duc trouvoit également & ſans exception dans tous les Prétendans, c'eſt l'eſprit d'intérêt; qu'il comptoit pour rien, à cauſe de cette généralité.

Bouillon vient enſuite à parler de lui-même : la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain, Que le bruit court en Allemagne que le Roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer inceſſamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout ſoupçon qu'il en impoſât à cet égard, Bouillon lui envoie une Lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques perſonnes, qui puiſſent les rapprocher Henry & lui. De tout cela Bouillon tire mille conſéquences, ſur la conſidération qu'on a pour lui en Allemagne; ſur l'utilité dont il eſt au Parti Proteſtant; ſur les craintes qu'il inſpire au Roi & à ſon Conſeil. Il veut bien raſſûrer ſes Confreres, ſur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoûtât à la fin les propoſitions que lui fait Sa Majeſté; par la perſuaſion où il eſt qu'elles ne ſont qu'un piége, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'eſt acquiſe parmi le Peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de ſa part à l'Aſſemblée, comme une choſe ſujette à des difficultés, qui le retiennent encore dans l'incertitude; & ſur laquelle il faut conſulter Leſdiguieres, Du-Pleſſis & Saint-Germain.

Il s'étend après cela avec emphaſe, ſur les Aſſemblées ſolemnelles qui ſe font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus diſtingué : il en doit, ſelon lui, reſulter un bien infini pour la Religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Leſdiguieres,

Digitized by Google

1605. que celui-cy avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces Assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le Duc de Bouillon assûre que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henry, & de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces Assemblées, de ce qu'il ne sçait pas assez se faire valoir à la Cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui : mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zèle (on va voir ici un trait de modestie singulier) en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henry a conçuë de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre ; leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henry à la raison, qu'il insinuë être l'avis de toute cette Assemblée d'amis & le sien, est de le réduire par la crainte à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette Lettre, assûrément singuliere, supposé qu'elle en mérite quelqu'une ; est pour s'en servir à prévenir quelques demandes, qui seroient peut-être faites dans l'Assemblée : Car du-reste, à qui Bouillon croit-il en imposer, par ce ton suffisant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le Parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors ; qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle Ligue prétenduë, en faveur de la Religion ; on peut bien en penser, comme en pensoit Lesdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du Duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses Lettres au Roi ; quoiqu'il se fût entretenu avec le Landgrave de Hesse, sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le Landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le Roi de France se fût servi de Monluet, pour les voyages que Sa Majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le Landgrave avoit à demander sur le chapitre du Duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne

magne, que le Roi Très-Chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, & à y abolir la Religion Réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisant par-là sa haine pour le Roi, insinuoit au même temps, que Henry regardoit sa Place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise : Cela s'appelle posséder l'art de réünir ensemble la présomption, la méchanceté & la fausseté. Tous les talens du Duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétenduë résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France ; d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les Ligues des Grisons, n'étoit point encore finie : Mais lorsqu'on vit que Caumartin, qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord Sa Majesté, n'en disoit rien ; on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces Cantons-là. 1605.

J'aurois bien souhaité que Sa Majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge : Et franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la Garnison d'une Ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une Assemblée qui s'étoit tenuë à Puy-laurens, dans le haut Languedoc : il fournissoit un Mémoire de ce qui s'y étoit passé ; & il assûroit de plus s'y être trouvé. Un autre Officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au Roi ; parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme : il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre : Ce qui détermina Henry à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assûrer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plûpart du temps, ou faux, ou excessive- En Périgord.

1605. ment chargés. Mon ſentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution : Au-contraire, je fus le premier à conſeiller au Roi, d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques perſonnes de confiance : ce qui donna une grande inquiétude à Sa Majeſté, qui n'étoit pas accoûtumée à me voir parler de la ſorte ; & je fus obligé de l'aſſûrer que je n'avois reçu de ces deux Provinces, aucune Nouvelle fâcheuſe.

Mais le parti que je voulois qu'on préferât à toutes ces petites perquiſitions, comme le plus court & le plus ſûr ; c'étoit de donner de temps en temps & à propos, l'exemple d'un châtiment ſévere : comme fut l'Arrêt rendu contre les deux Luquiſſes, Gentilshommes Provençaux. Le deſſein avoit été pris à l'Arcenal, avant que je partiſſe, de tâcher de s'en ſaiſir. Le Roi ſe ſervit pour cela de Ranchin, Médecin de M. le Connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le Chevalier de Montmorency en prit tout-d'un-coup neuf ou dix de cette ſéquelle, avec les deux Chefs ; & fit jetter en priſon à Aigueſmortes, des Conjurés ſi mal-adroits, que dans la premiere ſurpriſe, ils ſe déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henry bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le Chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au Connétable qu'il vînt dès le lendemain, commencer à inſtruire leur procès : Le Gouverneur d'Aigueſmortes & le Sieur de Saint-Genis, aiderent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à Sa Majeſté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence : & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un Armement de Galeres, que les Eſpagnols faiſoient à Naples ; dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de ſujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres : l'Eſpagne faiſant à-peu-près la même choſe tous les ans, pour ſon Commerce du Levant.

On manda encore au Roi, que quelques-unes des principales têtes de l'Aſſemblée, ne cherchoient qu'à allonger le temps inutilement ; afin que l'ennui me fît quitter la partie ; ou que les affaires ſouffriſſent du moins d'un autre côté, pendant mon abſence : Que pour cela on avoit réſolu de

Digitized by Google

1605.

ſe ſervir de différens prétextes ; tel qu'eſt celui d'envoyer directement au Roi des Députés, pour propoſer leurs demandes, ou pour le remercier, comme ſi l'on eût regardé l'Aſſemblée comme inutile. Henry chargea Parabere, qui partoit de la Cour pour ſon Gouvernement, d'en conférer avec moi ; en ſe remettant ſur ma diligence, du ſoin d'expédier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'Aſſemblée : à quoi je m'étois déja promis de faire ſervir un moyen d'autant meilleur, qu'il flatoit la vanité de tous ces Députés. Sa Majeſté enjoignit encore à Parabere, de m'aider de toutes ſes forces à découvrir les auteurs de ces menées : mais du reſte, elle n'oſa lui confier les ſecrets les plus importans : Et même en me le députant, pour agir de concert ſur certain Mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce Mémoire par une autre voie ; afin que j'euſſe le temps de l'éxaminer, & de prendre mes arrangemens, avant la venuë de Parabere. Ce n'eſt pas que Henry le crût capable de lui manquer : mais Parabere avoit un défaut, qui n'en eſt guère un que pour la Politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de perſonne ; & un ſecond, qui ſe joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes ſortes de perſonnes, mal comme bien intentionnées : Il ne ſe remuoit de rien de tout ce qu'on lui diſoit touchant les factieux : & jamais le Roi ne parla devant lui du Duc de Bouillon, qu'il ne l'excuſât de la meilleure foi du monde ; & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ſes ennemis. C'eſt ce qui fit que Sa Majeſté montra bien à la vérité à Parabere, tout ſon mécontentement contre le Duc ; mais qu'elle ne l'appuya que ſur les anciens griefs ; ſans lui rien toucher des preuves les plus récentes : Ce fut à moi à régler auſſi ſur cette connoiſſance ma conduite avec Parabere.

Mais laiſſant-là tout ce qu'on mandoit au Roi, voyons ce qui ſe paſſoit réellement dans l'Aſſemblée. Le commencement en fut auſſi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les eſprits à la mutinerie & à l'aigreur ; parce qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laiſſoient prendre à l'Aſſemblée un cours paiſible. Ils mirent en uſage leurs manéges ordinaires : ils ſeconderent de tout leur

1605. Pouvoir la fauſſe rumeur qu'ils avoient répanduë, que le Roi alloit abolir leurs Priviléges, caſſer leurs Synodes, & ſe ſervir de la préſente Aſſemblée, pour déclarer retranché de ſon Etat de Finances, tout ce qu'il avoit coûtume de donner aux Miniſtres de la Religion. Henry diſoit quelquefois, en ſe plaignant de l'averſion des Proteſtans pour lui & pour ceux dont il ſe ſervoit dans ſes affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât Penſions, Charges & Gouvernemens : Cette parole fut rapportée à l'Aſſemblée, comme une réſolution arrêtée, & une déclaration poſitive.

Comme je n'ignorois pas de quelle ſource venoient toutes ces allégations empoiſonnées ; après en avoir repréſenté toute la fauſſeté, je m'oppoſai fermement à ce qu'il fût rien propoſé dans l'Aſſemblée, ſous le nom, ou de la part de Bouillon, de Leſdiguieres & de Du-Pleſſis ; & je ne ſouffris que perſonne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit, par leur qualité de Députés des Provinces. Je fis donner ſous main à Du-Pleſſis, l'option de ſe tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être ſimple ſpectateur, & ſans autre rang que celui de Particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti ; ſoit que déſeſpérant du ſuccès, il voulût éviter le blâme d'une réſolution priſe en ſa préſence, quoique contraire à tous ſes deſſeins ; ſoit qu'il ſe promît la reſſource, ou même la vengeance, de cauſer un ſoûlévement dans l'Aſſemblée en ſa faveur. En effet, il anima ſi bien les Députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire ſans lui : mais je fis pourtant enſorte qu'on ſe paſſa auſſi bien de Du-Pleſſis, que du Duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de reſſentiment de Du-Pleſſis : Mais que Leſdiguieres voulût s'abaiſſer à jouer par ſes émiſſaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme juſtement noté auprès de Sa Majeſté ; lui, qui venoit ſi récemment d'en obtenir une grace diſtinguée pour Créquy, ſon Gendre : c'eſt ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occaſions, combien il m'étoit utile d'avoir pris les devants dès long-temps avant l'Aſſemblée, pour m'aſſûrer la meilleure partie des ſuffrages.

A meſure que je vis mon Parti ſe fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les queſtions frivoles & cap-

Digitized by Google

tieuſes : je voulus qu'on avançât chemin ; & par-deſſus toutes choſes, qu'on regardât comme ſacré, tout ce qui touchoit à l'autorité Royale. C'eſt ce que Henry avoit toujours le plus appréhendé ; & la vérité m'oblige de dire que ſes craintes n'étoient pas mal fondées. Ce ſera une honte éternelle pour le Duc de Bouillon, Du-Pleſſis, D'Aubigné, Conſtant, Saint-Germain & quelques autres, mais ſur-tout, je le répete, pour Leſdiguieres, d'avoir ſouſcrit à un Mémoire, dont l'exiſtence n'a été que trop bien prouvée ; dans lequel on jettoit les fondemens d'une République Calviniſte au milieu de la France, libre & abſolument indépendante du Souverain. Je ſçais bien que ces termes ne ſe trouvent point dans le Mémoire ; on les y a évités avec un ſoin, qui paroît étudié : mais les termes ne ſont rien, là où ſe trouve la réalité : Et je fais toutes ces perſonnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établiſſement d'un Corps, dont les Chefs ſont auſſi étroitement liés enſemble, que ſéparés d'avec les autres ; & de Conſeils Provinciaux, qui prennent la loi d'un Conſeil-ſuprême général : ce que ſignifient, cet appui qu'on y cherche chez l'Etranger ; cette obligation qu'on y impoſe à tous Gouverneurs & Gens en place, de prêter certains ſermens ; enfin l'excluſion qu'on y donne à tout Catholique Romain, & à tout Officier particulierement attaché au Roi, des Charges, des Dignités & des affaires du nouveau Parti. Du-Pleſſis, qui apparemment avoit ſes raiſons de craindre que je ne fiſſe ſçavoir à Sa Majeſté la part qu'il avoit euë à ce Mémoire, jugea à propos, lorſque le réſultat de l'Aſſemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les riſques du ſilence ; & envoya au Roi, avec ſes excuſes de n'être point venu à l'Aſſemblée, un déſaveu formel de tout le contenu au Mémoire. 1605.

C'étoit-là une de ces Pièces dont il faut empêcher l'effet, ſans faire de bruit. Ainſi voulant m'inſtruire ſi une grande partie du Corps Proteſtant en avoit eu connoiſſance, & s'il y avoit adhéré ; je n'en parlai qu'en général aux Députés, & ſous les noms d'aſſociations, de reſerves & de défiances, que je faiſois pourtant ſentir n'être pas éxemptes de crime. La réponſe qui me fut faite, eſt, Que ſi Henry eût été immortel, les Proteſtans, contens de ſa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre

Digitized by Google

1605. aucune précaution ; abandonné leurs Places de sûreté ; rejetté tout appui au-dehors ; & regardé comme inutiles, tous Reglemens particuliers pour la conservation de leur Société : mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses Successeurs, des sentimens bien différens, les forçoit à conserver les mesures, qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir, que toute autre réponse plus adoucie : Si l'Assemblée avoit trempé dans le Projet en question, elle ne s'en seroit pas tenuë ainsi à l'écorce de mon discours ; & elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche, par toutes sortes de protestations, & par un déni formel.

Je me tins donc assûré que la contagion des mauvais discours & du méchant exemple, n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées : mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henry, ou de le rassûrer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bien-tôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses Chefs & ses défenseurs ; & des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le Dauphin en bas âge. Il me disoit quelquefois, Que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'intérêt public ; comme étant un des principaux Officiers de la Couronne, & devant être Lieutenant de la Compagnie de son second Fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables, un Duc de Bouillon errant & mépriſé, un Du-Plessis avec sa plume, les Constant & D'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henry étoit dès-à-présent en état de laisser à son Fils ? L'incertitude de la succession Royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les Députés de l'Assemblée & moi, & sans nuire à la premiere & principale ; je veux dire, à la nomination des Députés particuliers, que j'avois d'abord mise sur le tapis. Les Protestans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien Sa Majesté, & devoit se faire par eux seuls. Je dé-

Digitized by Google

truiſis ce préjugé, en montrant que Sa Majeſté, par ſa qualité de Roi, doit avoir la principale part dans une affaire, qui a une influence ſi néceſſaire ſur le bon ordre, & une liaiſon ſi marquée avec la Police, que du bon ou du mauvais caractère des Députés choiſis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaiſe intelligence entre les deux Religions: Ce que j'appuyai par un éxemple, pris dans la choſe même; celui de la conduite pleine de manége & de mauvaiſe foi, de quelques-uns de ceux qui avoient ci-devant éxercé cet Emploi. 1605.

Pour vuider ce combat d'opinion, je propoſai que l'Aſſemblée ſe renfermât dans un certain nombre de perſonnes propres à cette Charge; ſur leſquelles le Roi choiſiroit les deux qui lui conviendroient: & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient, je ne déſeſperai pas de le faire paſſer; ayant à diſpoſer de bonnes gratifications, en faveur de ceux qui ſe conformeroient aux intentions de Sa Majeſté. Henry faillit à y mettre lui-même obſtacle, ſans y penſer. Il avoit jugé par l'oppoſition générale de l'Aſſemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point; & il m'écrivit de me contenter que les deux Députés fuſſent propoſés & choiſis, de concert entre lui & les Proteſtans: ce qui rendit l'Aſſemblée plus attachée à ſon ſentiment: Car ſoit que Sa Majeſté s'expliquât publiquement ſur le contenu de ſes Lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardaſſent mal le ſecret; toutes les intentions du Prince étoient auſſitôt & auſſi parfaitement connuës dans l'Aſſemblée, que dans le Conſeil même. Villeroi m'en avertit; & je le ſçavois mieux que lui: C'eſt ce qui fit que j'éxigeai de lui & de Sillery, qu'ils m'écriviſſent toujours de leur main: ce que j'obſervois auſſi de mon côté; & j'en étois quelquefois ſi fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux Lettres que j'écrivois à Sa Majeſté, qu'on avoit ſoin enſuite de jetter au feu. Cependant mon deſſein prévalut à la fin dans l'Aſſemblée, pour le choix reſervé à Sa Majeſté de deux perſonnes ſur ſix: & je trouvai encore le moyen, que ſur ces ſix, on n'y en plaçât aucun, qui eût donné publiquement des marques de déſobéïſſance, ou de mutinerie. Henry regarda ce ſuccès, comme un des plus importans ſervices que je pouvois lui rendre.

Digitized by Google

1605. Quelques Députés eurent recours à demander qu'on créât un troisiéme Député, qui fût toujours un Ministre Protestant : Le Ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir ; & il devoit pour cela se rendre à l'Assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des Députés Provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assûre, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du Duc de Bouillon ; & c'est lui qui dans l'Assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au Duc, pour lui témoigner que le Parti Protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût ; & la proposition fut rejettée sans retour : aussi-bien que celle qui fut hazardée par trois ou quatre personnes, Que le Parti entretiendroit, non plus auprès du Roi, mais dans quelques endroits des Provinces principales du Royaume, autant de Députés, choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les Députés Généraux à la Cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces Députés en sous-ordre : mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Le Armagnac.

Quant à la qualité des Députés ; Sa Majesté n'en refusoit aucun, pourvû qu'il eût la réputation de probité & de paix ; & elle évitoit avec soin, tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence : Ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les Gouverneurs de Places pouvoient être nommés à la Députation, le Roi se rendit aux raisons de l'Assemblée pour la négative : & encore, au sujet de La-Nouë & de Du-Coudrai, que les Réformés ne voulurent pas mettre sur la liste ; alléguant l'absence du premier, & l'Emploi du second : tout le monde revint pourtant ensuite à La-Nouë. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain ; malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le Roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de Du-Coudrai : mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lesdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le Député de la Province de Dauphiné. On parla encore de Des-Bordes & de Marabat. Sa Majesté avoit long-temps voulu du bien à Marabat ; quoique je le fisse envisager à ce Prince, comme l'une des Créatures

tures de Bouillon : mais elle revint de ce ſentiment, lorſque l'imprudente hardieſſe qu'eut Marabat, d'envoyer ſes deux Enfans au Duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai : Ce ſujet ſeul lui valut l'excluſion. Il ne fut nommé perſonne auſſi digne de fixer tous les ſuffrages, qu'un Avocat de Caſtres, nommé La-Devèſe. Sa ſeule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ſes Confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de ſon Roi, qui voulut bien lui écrire : Je lui rendis la Lettre, auſſi ſecrettement qu'il étoit néceſſaire, pour ne pas le détruire dans l'eſprit des Proteſtans : & lorſque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me ſerviſſe de ſes lumieres. Tout le reſte du mois de Juillet ſe paſſa de cette ſorte à propoſer, éplucher, rejetter ou agréer différens Sujets. 1605.

La queſtion des Députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'Aſſemblée revint à inſiſter pour Saint-Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henry auroit encore préféré Marabat : Mais comme ce détail n'a rien d'aſſez intéreſſant, pour s'y amuſer plus long-temps, je le conclurrai tout d'un coup, en diſant que La-Nouë ayant fait promettre à Sa Majeſté par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le Duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes Enfans de Sedan ; le Roi le choiſit pour Député, ſur les trois Sujets propoſés pour la Nobleſſe : & que des autres pour la Robe, il s'arrêta ſur Du-Cros, qui avoit fait ſolliciter pour lui Leſdiguieres. Cette concluſion, qui fut fort agréable à Henry, & fort louée de ſes Miniſtres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguerent que le Roi avoit reçu depuis peu une Lettre de moi, aprés laquelle on l'avoit vu ſi fort encolère, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes deſſeins ne réüſſiſſoient pas bien entre mes mains. Une ſimple petite Lettre fut le moyen dont on ſe ſervit, pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroi, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit perſonne qui ajoûtât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

1605. A l'égard du succès, dont on me rapportoit la gloire ; sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du Parti Protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assûrance de sa conservation & de ses intérêts, sur les sentimens de Henry ; & que ce petit nombre d'actions de séverité, ou plûtôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aye fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au Parti, dont Henry s'occupoit. C'est trahir son Prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même éxactement clos sur cet article, avec les Ministres de Sa Majesté : Et je ne sçache pas en avoir rien touché, dans aucune de toutes les Lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henry lui-même ; excepté une seule, en lui rappellant l'Ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois : encore le priois-je instamment de brûler cette Lettre ; dans la crainte de ce qu'il sçavoit déja être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu Sa Majesté, dans la question des Députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la maniere qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'Assemblée ; sept Provinces Protestantes s'assemblerent, & envoyerent en consulter Du-Plessis : Henry s'en prit, avec assez de raison, à Constant & à D'Aubigné. La derniere instance qui fut faite à ce sujet par les Réformés, c'est que le temps du service des deux Députés auprès de Sa Majesté, fût déterminé à leur gré ; & qu'il fût exprimé dans le Brevet d'élection du Roi, ou du moins dans l'Acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveller chaque année cette Cérémonie, & de demander pour cela une Assemblée : & le Roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus : Ils reçurent à la fin le Brevet, dans la forme où il étoit ; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des Places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le Brevet du dernier Août 1598, fait en conséquence de l'Edit de Nan-

Digitized by Google

tes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au Parti Protestant, un prétexte de s'assembler dès la suivante : mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entierement à la volonté de Sa Majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau Brevet du Roi; si ce n'est qu'on fut informé dans l'Assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henry, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un Brevet de Sa Majesté pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le Roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort peu considérable : aussi Henry n'avoit-il en vûë que de les accoûtumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander, & à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire : Du reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture, sur ces Places. Henry me permit de laisser voir aux Députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere. 1605.

Ces deux chefs étant décidés, l'Assemblée pouvoit être regardée comme finie : Mais comme il y avoit quelque chose à changer aux Brevets, dont j'étois porteur ; & que par une derniere faveur, Sa Majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit, Que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'Edit de Nantes dans les Parlemens ; il fallut donner le temps de faire ces deux Brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette Place au Prince d'Orange son légitime Maître, de la maniere dont j'ai déja prévenu un peu plus haut; il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les Protestans. Le Roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire : tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital,

Hector de La-Forêt de Blaccons.

1605. en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science : Blaccons, qui depuis long-temps s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit, Que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du Roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa Place à un homme, qui se feroit un triomphe de cette Cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet Officier, je crus pouvoir lui faire espérer que Sa Majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche ; & je me flate en effet que si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée autrement : Mais Henry ne m'en écrivit que pour me mander, Qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ses ordres à Lesdiguieres ; & pour me demander le Mandement nécessaire pour faire marcher du Canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette Lettre, de ce qui étoit arrivé ; & je demandai incontinent au Roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons : Je lui conseillai, & même je le priai, de n'envoyer à Orange qu'un simple Exempt de ses Gardes ; sans mettre ainsi Lesdiguieres vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguieres usant du pouvoir que le Roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons ; & envoya signifier impérieusement à ce Gouverneur & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de Sa Majesté, qu'on lui remît la Place : Il ajoûta du sien, Que s'ils n'obéïssoient pas, il en rendroit compte au Roi. Pendant ce temps-là il écrivoit à ce Prince, le 24 Juillet, Qu'il ne se mette point en peine ; parce qu'il sçaura bien réduire le Gouverneur d'Orange, sans que rien branle dans la Province : Ne diroit-on pas que Lesdiguieres craint de ne pas trouver assez de résistance ? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux Courriers l'un sur l'autre au Roi, pour l'assûrer qu'il étoit prêt de remettre la Place à telle personne que Sa Majesté jugeroit à propos ; quand même cette personne seroit Catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au Roi sur Lesdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons sçavoit devoir l'appuyer auprès de Sa Majesté ; & de suspendre la marche de Lesdiguieres, qu'il ne doutoit point qui ne dût s'approcher au plûtôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la Cour, que d'amis : Ils trouverent dans son action, & y firent trou-

Digitized by Google

ver à Henry, une grande disposition à la désobéïssance & à la peur : ce qui assûrément étoit bien gratuit de leur part. 1605.

Le Roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un Exempt de ses Gardes, Protestant, avec trois ou quatre Archers de la Garde, lui dire, Qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, Sa Majesté vouloit qu'il mît sa Place comme en séquestre entre les mains de l'Exempt, & qu'il vînt trouver le Roi, dont il obtiendroit toute sorte de satisfaction & de traitemens honorables : & en même temps Henry fit dire par Bullion, à Lesdiguieres, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquile à Grenoble ; & qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce Gouverneur fît refus d'obéïr. Il lui envoyoit à cet effet des Commissions, pour mettre sur pied dix Compagnies, de deux cens hommes chacune ; pour se servir des cinq Compagnies du Régiment de Du-Bourg, aussi mises à deux cens hommes, de soixante où elles étoient auparavant ; & pour faire marcher du Canon à proportion : C'est que les Courtisans avoient persuadé à Sa Majesté que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguieres, qui avoit déja mandé à ce Prince, que le Canon de sa Province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât ; ou plustôt, parce que cela seroit trop long, qu'on lui en fournît de l'Arcenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône : il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses Places : Ce fut ce qui obligea encore Sa Majesté de m'écrire, afin que je donnasse au Lieutenant-Général d'Artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le Roi prenoit assez de mesures, pour mettre auprès des Protestans la justice, & même la modération, de son côté ; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile : Aussi, en respectant comme je le devois, les ordres que Sa Majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lesdiguieres ; sur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette Ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Digitized by Google

1605. Je ne ſçais comment Henry put tant tarder à s'appercevoir que Leſdiguieres n'avoit cherché qu'à ſe faire autoriſer, pour pourſuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de juſtice, il y ajoûta pluſieurs démarches de ſon chef, qui firent que la choſe avoit bien changé de face, avant l'arrivée des Courriers de Sa Majeſté au lieu de leur Dépêche : il étoit déja à la tête d'un Corps de Troupes, à deux lieuës d'Orange ; d'où il envoya ſommer fierement Blaccons de le recevoir dans cette Ville. Bullion, à ſon retour de Dauphiné, chercha à juſtifier Leſdiguieres de cette démarche précipitée (c'eſt le moindre nom qu'on puiſſe lui donner) ; en diſant, qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du Château, de faire une réforme dans la Garniſon, & d'écarter quelques Gens-de-guerre, levés par les Officiers du Prince d'Orange. Il n'eſt pas ſurprenant que Leſdiguieres paſſant ainſi ſon pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi, qui pourſuivoit ſa querelle particuliere : Il lui fit une réponſe, qui l'obligea à ſe retirer à Montelimart avec un peu de confuſion. C'eſt dans le reſſentiment que cette retraite cauſa à Leſdiguieres, qu'écrivant à Sa Majeſté pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, il ne garda plus de ménagement ; & qu'il accuſa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-cy fit auſſi porter ſes plaintes par ſon Courrier : il chargea Leſdiguieres d'avoir cherché dès long-temps à ſe rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un Miniſtre, nommé Maurice. Les partiſans de Leſdiguieres à la Cour, retorquerent ce reproche contre Blaccons ; en diſant, qu'on juſtifieroit par une Lettre qu'il avoit écrite à ſon Beau-frere, qu'en même temps qu'il faiſoit au Roi des aſſûrances de ſon obéïſſance, & qu'il mandoit ſi poliment à Leſdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange ; il étoit dans des diſpoſitions toutes contraires : Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accuſation.

Quoiqu'il en ſoit, pendant que cette brouillerie retardoit la concluſion de l'affaire d'Orange, celle de l'aſſemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaiſir les deux Brevets, que Sa Majeſté avoit chargé Freſne de m'envoyer : ils ſont datés du 4 Août 1605 : Le Roi y paroît les ac-

Digitized by Google

corder aux Proteſtans, comme une grace qui doit les confirmer dans le reſpect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'Aſſemblée, je déclarai, que l'intention de Sa Majeſté étoit qu'elle ſe ſéparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernieres volontés du Roi; afin de ne pas tenir plus long-temps les eſprits en ſuſpens dans les Provinces, où je ſçavois que les différens bruits du réſultat de l'Aſſemblée, cauſoient une altération pareille à celle de deux Partis qui ſont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux Députés, lorſqu'ils ſeroient retournés dans leurs Provinces, d'y repréſenter avec ſincérité la maniere dont le Roi & ſes Miniſtres avoient agi & traité avec eux; & de ſe tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence & de calomnie, avec laquelle on s'étoit comporté dans l'Aſſemblée de Gap. Je fis une eſpéce de récapitulation juſtificative de tous les ordres & des demandes du Roi. J'empêchai qu'il ne ſe compoſât dans la ſéparation, quelque nouveau Cahier de demandes. En leur défendant expreſſément de la part du Roi, de convoquer de leur chef aucune Aſſemblée Générale, je leur dis, que Sa Majeſté ne les leur refuſeroit pas, toutes les fois que le ſujet le requerroit; mais je leur fis ſentir en même temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le paſſé. Je n'oubliai pas d'ajoûter, que Henry n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenuë des Colloques & Synodes ordinaires, reſtreints purement aux matieres Eccleſiaſtiques. Je finis, en réïtérant la défenſe d'entretenir aucun Commerce avec toutes les perſonnes que Sa Majeſté tenoit pour ſuſpectes. Je fus ſatisfait des ſentimens que je remarquai dans tous les cœurs: & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'eſt que l'Aſſemblée fit une délibération, pour envoyer remercier le Roi de ſa bienveillance, & l'aſſûrer de ſon reſpect inviolable: On voulut ſçavoir auparavant ſi Sa Majeſté approuveroit cette démarche; & la réponſe ayant été telle qu'on ſe la promettoit, les Députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir. 1605.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'Aſſemblée: le Roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire; & m'ayant même témoigné plus d'une fois, qu'il ſentoit

1605. combien ma préſence étoit néceſſaire pour les affaires de ſon Conſeil. Ce Prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du ſervice, qu'il diſoit que je venois de lui rendre. Quelque preſſé qu'il ſe montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permiſſion de paſſer par mes Terres de Berry : ce que je ne jugeai pas à propos de faire ; pour ne pas laiſſer accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'iſſuë d'une Aſſemblée, ſur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En éxaminant bien le fond de mes ſentimens, je trouvai que le déſeſpoir qu'elle cauſa à un très-petit nombre de mes Confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la ſatisfaction que j'en reſſentis ; parce que je ne pus me faire convenir d'autre choſe, ſinon que j'avois mieux ſervi ma Religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zèle aveugle & impétueux. Du-Pleſſis put ſentir ces raiſons, dans la Lettre que je lui écrivis ; quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ſes torts. Il ſe juſtifia auprès de moi, par une Réponſe fort-étudiée, qu'il crut devoir auſſi envoyer au Roi, jointe à ma Lettre ; comme pour faire voir qu'il n'avoit laiſſé aucun des chefs d'accuſation, ſans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma geſtion au Roi. Ce Prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques legers accès de Goutte, étoit revenu ſur la fin de Juillet à Paris ; d'où il alla paſſer les huit premiers jours d'Août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion ſur la joué & ſur les dents, qu'il n'eut pas pluſtôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri : cet accident l'obligea de reprendre les Eaux, qui avec la diete, étoient ſon grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embraſſa deux fois avec mille careſſes : Il permit que mes Sécretaires & toute ma ſuite que j'avois avec moi, lui fiſſent la révérence : & m'ayant encore une fois tenu étroitement ſerré entre ſes bras, il me mena dans la longue Galerie du Jardin des Pins, où nous eûmes enſemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'inſtruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de Nouvelles intéreſſantes dans les Pays Etrangers : & enſuite

enſuite de ce qui s'étoit paſſé pendant mon abſence ; ſoit dans le Conſeil, par rapport aux Finances ; ſoit à la Cour, où les broüilleries domeſtiques, qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait déſirer plus de vingt fois, diſoit-il, que je fuſſe auprès de lui. Il me queſtionna à mon tour ſur différentes particularités de mon voyage ; & particulierement ſur les diſpoſitions où j'avois pu connoître qu'étoient, & les Egliſes Proteſtantes, & quelques-uns des Chefs du Parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une ſoûmiſſion volontaire, qui l'aſſûroit dans les autres d'une obéïſſance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Leſdiguieres, ce Particulier dont il éxaltoit tant les forces, l'argent, les Places & la capacité ; qui troubloit le repos de ſon Maître, par la crainte que ſes procédés équivoques ne ſe terminaſſent à la fin par une infidélité déclarée ; étoit pourtant ſi foible en toutes manieres, que ſi Sa Majeſté marchoit droit à lui, avec une Armée ſeulement de ſix mille hommes, ſans s'arrêter à aucune Place ; elle le pouſſeroit d'abord juſqu'à ſon dernier retranchement, où rien ne pourroit le ſauver de tomber entre ſes mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Leſdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un ſujet ſuffiſant ; je montrai au Roi qu'il étoit temps, & de la derniere conſéquence pour l'extinction de la Rébellion, de l'entreprendre contre le Duc de Bouillon : en prenant ſeulement la précaution de ne mettre en la place des Lieutenans qu'on ôteroit de ſes Villes, que d'autres Lieutenans Proteſtans : Je me rendis caution qu'aucune de ces Places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le Canon. 1605.

Ces conſidérations déterminerent enfin Henry, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les Provinces Méridionales de la France, dont il a déja été fait mention. Les deux objets qu'il s'y propoſa, & qui lui firent prendre ſa route du côté de l'Auvergne & du Limoſin, furent de s'emparer de toutes les Places du Duc de Bouillon ; & de donner des éxemples de juſtice ſi terribles, contre ceux qui ſe trouveroient convaincus d'avoir conſpiré contre l'Etat, qu'il étouffât toutes les ſemences de révolte pour l'avenir. Pour le premier,

1605. il fit envoyer au Duc d'Epernon, des Commiſſions pour lever juſqu'à trois mille hommes de pied : il augmenta juſqu'à pareil nombre le Régiment de ſes Gardes ; & deſtina pour l'accompagner, un Eſcadron de huit ou neuf cens Chevaux de Compagnies réglées, tant Gendarmes, que Chevaux-legers. Pour le ſecond, il ſe propoſa de tenir les Grands jours ; & d'en faire rendre & exécuter les Arrêts par une Chambre de juſtice, qu'il ménéroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de ſa juſtice. Cet appareil étoit en effet abſolument néceſſaire dans des Provinces, où il ſemble que l'air contagieux des diſſenſions Civiles ſe fût concentré, lorſqu'il étoit diſſipé preſque par-tout. L'affaire d'Orange demandoit auſſi cette démarche ; qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable : les Affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loiſir, qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au Roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne ſouffroit pas un moment de retardement. Henry trouva encore que je le preſſois un peu trop inſtamment : mais enfin il ſe réſolut à tout. Nous réglâmes enſemble que Sa Majeſté prendroit par la Loire, avec ſes Troupes de pied & de cheval ; pendant qu'avec un train d'Artillerie de deux Canons, deux Coulevrines & deux Pieces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui eſt le chemin le plus droit. Je laiſſai Henry s'occuper de ce qui regardoit les Gens de guerre ; & je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du Conſeil, le plus expéditivement qu'il étoit poſſible ; & pour nommer les Membres de la Chambre des Grands jours, qu'il étoit néceſſaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la Cour & au Conſeil, qu'il en ſeroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente : L'ordre d'un départ ſi prochain, & dans une ſaiſon encore plus avancée, fournit mille nouvelles raiſons aux ſenſuels & aux pareſſeux. Lorſqu'on vit que Henry étoit inflexible ; on ſe diſpoſa à le ſuivre, en maudiſſant bien des fois celui qu'on accuſoit de lui en avoir donné le conſeil. Mais ce fut une vraie conſternation parmi les Partiſans du Duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aiſément, le moins d'efforts pour détourner l'orage.

Digitized by Google

1605.

La-Chapelle-Biron (1) & Giverſac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Eſpagnol, prièrent le Sieur de Fouſſac (2) de venir en Cour, aſſûrer Sa Majeſté qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle éxigeroit de leur obéïſſance. Il n'y eut que ceux de Turenne, qui firent quelque démonſtration de vouloir ſe défendre. Rignac (3) & Baſſignac ſe jetterent dans cette Place : on y aſſembla des munitions ; & on y logea toute l'Artillerie ſur les Plate-formes. Cet avis fut donné par le même Fouſſac & par Baumevielle, qui dépêcha à Sa Majeſté le Sénéchal de Brive : Mais tout cela ſe faiſoit avec tant de frayeur, que le Roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roiſſy (4) s'avançaſſent toujours avant lui de ce côté-là, avec ſes Troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le Régiment des Gardes, qu'il avoit d'abord deſtiné à les accompagner.

Fouſſac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des Provinces de Limoſin, de Périgord & de Quercy. On ſçut par lui, que la raiſon pour laquelle un grand nombre de Gentilshommes de ces Provinces, qui devoient venir ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté, ne l'avoient point fait ; c'eſt qu'ils en avoient été diſſuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan : & que pluſieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Eſpagne, par la Guyenne. Le Duc de Bouillon, ſous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même-temps de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage ; parce qu'il s'engageoit à faire tout autre choſe encore pour eux, avant le mois d'octobre : Que ſes Amis, c'étoient ſes termes, le verroient plûtôt qu'ils n'eſpéroient ; & ſes Ennemis, plûtôt qu'ils ne ſouhaitoient. Il leur impoſa par des paroles ſi magnifiques. Fouſſac aſſûroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Eſpagne, plus de dix ou douze mille écus : mais Bouillon payant toujours de hardieſſe, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand Seigneur, que cette ſomme médiocre ne leur étoit envoyée, que pour

(1) Charles de Charbonnieres, Sieur de La-Chapelle-Biron. Marc de Cuignac, Sieur de Giverſac.

(2) Raimond de Sognac, Sieur de Fouſſac.

(3) Pierre de Rignac. Gédeon de Baſſignac, ou Vaſſignac.

(4) Jean-Jacques de Meſmes, Seigneur de Roiſſy.

1605. être distribuée à leurs Amis subalternes ; & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le Roi fit donner à Fousſac deux cens écus pour son voyage, & le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (5), escorté du Régiment des Gardes, & de l'Escadron dont j'ai parlé ; en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenuë. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déja des fruits de son voyage. Deux Gentilshommes de Quercy, nommés Cauſſe & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres Gentilshommes : Ils offrirent pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils sçavoient des démarches de Bouillon, & d'en soûtenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélerent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac & Bassignac, pour le Duc de Bouillon ; entr'autres, le dessein de s'emparer de Ville-neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que Sa Majesté eut le premier avis des tentatives que D'Entragues faisoit, pour tirer le Comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu ; elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le sur-lendemain, qui étoit le Samedi 24 Septembre ; & me conseilloit cependant d'envoyer l'Artillerie à Argenton, par où ce Prince devoit passer. Cela ne fut point éxecuté ; parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans : Sa Majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit, le conseil qu'elle me demandoit ; & qui n'avoit rien de différent de la conduite, que je l'avois souvent sollicitée de tenir à l'égard de D'Entragues.

Henry arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le Lundi 26 Septembre : Il évita le chemin du Berry & de la Sologne ; à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans

(5) Voyez sur ce voyage de Henry IV. en Limosin, De-Thou, *l.* 124. Le Mercure Franç. *ann.* 1605. & l'Original d'une Lettre écrite par Henry IV. à M. de Rosny. *Lettres de Henry le Grand.*

cette ſtérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie : il tourna du côté de Blois ; d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi ſur les affaires préſentes. Juſque-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu, de la part du Duc de Bouillon ; au contraire, la réſiſtance de Rignac & Baſſignac dans Turenne & Sincerai, ſe confirmoit : on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être ſecouru d'ailleurs. L'Electeur Palatin avoit fait venir, diſoit-on ſes Colonels & Capitaines, ſur le bruit de l'expédition du Roi ; & le Gouverneur de Luxembourg faiſoit des préparatifs, & amaſſoit des hommes. D'Epernon preſſoit ſans ceſſe le Roi de s'avancer ; & demandoit avec quelque ſorte de chagrin, des Officiers & des Vivres pour les Recruës, qu'il diſoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa Majeſté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par D'Eſcures, ou tels autres Officiers & Habitans des lieux : Et quant à la réſiſtance de Bouillon ; elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence. 1605.

Ou, Saint-Seré.

En effet, ce Prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un Courrier du Duc, chargé d'une Lettre, datée de Sedan du 20 Septembre; dans laquelle il mandoit au Roi, après les proteſtations accoûtumées de déſeſpoir d'avoir déplu à Sa Majeſté, & de ſes diſpoſitions à réparer ſa faute au prix de ſon ſang, Qu'il n'a jamais eu la moindre penſée de réſiſter à ſes ordres, ni à ſa Perſonne : Qu'il a commandé de la maniere la plus abſoluë à ſes Lieutenans, de la recevoir dans toutes ſes Villes & ſes Maiſons : ordre inutile, ajoûtoit-il ; parce qu'aucune des perſonnes à lui, ne regardoit ce Prince que comme ſon ſouverain Maître : Qu'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur d'être à portée de lui en aller lui-même préſenter les clefs ; en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le Roi parut ſatisfait du procédé du Duc de Bouillon ; il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Baſſignac, ſi griévement chargés, fuſſent venus en perſonne juſtifier leurs actions : Blanchard, celui de tous que Henry ſouhaitoit le plus de voir ; parce que perſonne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon dont il étoit l'Intendant, & n'avoit plus de connoiſſance de

Jean de Blanchard.

Digitized by Google

1605. tout le Parti, ne paroiſſoit point non plus. Ce Prince crut donc ne devoir point diſcontinuer ſa marche, du moins juſqu'à Limoges; pour voir juſqu'où les Lieutenans de Bouillon pouſſeroient la déſobéiſſance: Cependant Blanchard arriva à Blois, avant que Sa Majeſté en fut partie; & ce qui lui fit encore plus de plaiſir, c'eſt qu'il y vint de lui-même, & dans le deſſein d'obtenir ſon pardon par ſa ſincérité.

Blanchard dévoilà en effet tout le myſtère de l'intrigue. Il avoua qu'en ſecondant de toutes ſes forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaiſes intentions du Duc ſon Maître; il avoit toujours été réduit à la ruſe d'exagerer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois au-deſſus de ce qu'on ſçavoit bien pouvoir tenir: en ſorte que l'éxécution avoit toujours été auſſi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette dépoſition de Blanchard parut à Sa Majeſté d'une ſi grande conſéquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à ſe ſentir convaincuë de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-temps refuſée, Que le Parti de Bouillon ne faiſoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henry ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni déſarmer; afin de ne voir apporter aucune modification à ſes volontés: Il lui revenoit qu'on diſoit parmi les Proteſtans, Que les Places du Duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au Parti entier; ayant été données pour Villes de ſûreté, & gardées comme telles, par des Officiers de la Religion: ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus ſûr de ne licencier ſes Troupes & ſes équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en ſon nom poſſeſſion de Turenne, auroit été reçu dans cette Capitale du Duc de Bouillon. J'avois écrit à La-Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la Cavalerie: Sa Majeſté me fit révoquer cet ordre; & partit de Blois, au commencement d'Octobre, pour ſe rendre à Tours: car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la Riviere & du Château du Pleſſis, détermina auſſi la Reine, qui étoit venuë à Blois avec Sa Majeſté, à paſſer juſqu'à Tours: Le Roi, en me faiſant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que

Digitized by Google

cette Princeſſe ſe ſeroit ſéparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continuëroit par La-Haye juſqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait ſçavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'éxécuta. A meſure que Sa Majeſté avançoit, tout s'aplaniſſoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne, ſans la moindre difficulté ; & avant que Henry fût à Limoges, toutes les autres Places de la dépendance du Duc de Bouillon, furent remiſes de même aux Officiers, que Sa Majeſté y envoya repréſenter ſa Perſonne : C'étoit pour ſe conformer à l'exemple du Duc, qui continuoit de dire hautement, Qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la Province ; & qu'on ne l'avoit accuſé, que par pure calomnie. Baſſignac ſe diſtingua par ſon obſtination : il ſe déguiſa, en ſe faiſant couper la barbe, & ſe ſauva à Sedan par Genève. 1605.

Ne reſtant plus rien à faire pour les Armes ; la Chambre des Grands-jours commença ſes fonctions. Le Roi n'en attendit pas la fin : Il s'ennuyoit à Limoges : il en partit, après un ſéjour de huit jours, c'eſt-à-dire, à la mi-Octobre ; & revint à Paris en poſte. Il me laiſſa dans cette Province, chargé de toute ſon autorité, tant pour le licenciment des Troupes, que pour les affaires criminelles : ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta juſqu'à la ſource de la Révolte ; on en rechercha les premiers moteurs, & ſi bien, que rien ne branla dans la ſuite. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées : les plus conſidérables furent les deux Luquiſſes, Gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, Parent des Joyeuſes ; pour avoir entrepris de livrer aux Eſpagnols, celui-ci Marſeille, & ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des Proteſtans pour moi n'ait monté à ſon

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, Baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le Cloître de Saint-Germain, avec le Sécretaire de l'Ambaſſadeur Eſpagnol ; & décapité le 19 Décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la Ville ; & ſa tête portée à Marſeille, où elle fut auſſi expoſée au bout d'une pique, ſur la principale porte. Le Roi fit relâcher le Sécretaire Eſpagnol ; ſans attendre la déciſion de la Queſtion qu'on agita fortement, S'il eſt permis d'abandonner à la juſtice, un Ambaſſadeur, Réſident, ou tel autre Agent Etranger, & ceux de leur Suite ; lorſqu'ils violent le Droit des Gens. *Mſſ. Royaux* 8477. Voyez encore cette Queſtion diſcutée, & les diſcours que Henry IV. tint à ce ſujet à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, *Mem. de Nevers, tom. 2. pag. 858. Matth. tom. 2. l. 3. 689. & autres Hiſtoriens.*

1605. comble : Je ne puis que les plaindre de l'injuſtice de ce ſentiment, qui pourtant ne paſſa pas à tous : le ſuffrage & l'amitié du ſeul Theodore de Bèze, me conſoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable Vieillard, qui exerçoit le Miniſtère de Paſteur à Genève, tomba malade ſur la fin de cette année : il étoit dans ſa quatre-vingt-ſeptiéme année. Au moment de la grande Eclipſe de Soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), ſa maladie, qui avoit été juſque-là fort peu de choſe, augmenta ſi conſidérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours ; ayant conſervé juſqu'au dernier inſtant toute la fermeté de ſon eſprit, dans un corps extenué & preſqu'éteint. Il ſe fit lever pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, & aux Aſſiſtans, de touchantes exhortations : cela fait, il ſe recoucha dans ſon lit, où il expira ſans douleur, & par le ſeul effet de l'épuiſement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens : & croyant me devoir quelque reconnoiſſance de la viſite que je lui avois faite à Genève, & du ſervice que je lui avois rendu, en le préſentant à Sa Majeſté à la tête des autres Députés de ſa Ville ; il recommanda à Deodati de m'offrir de ſa part ſon Livre, intitulé *Tréſor de Piété* : c'étoit le Nouveau Teſtament, traduit de ſa façon, avec des Notes ; qui jointes aux autres Verſions anciennes & nouvelles, formoient un Ouvrage complet. Il s'étoit livré à ſes ſentimens pour moi, dans la Dédicace qu'il m'en faiſoit à la tête du Livre. Deodati, pour ſatisfaire à cette derniere volonté de Bèze, m'envoya dans le mois de Novembre le Livre, avec une Lettre, d'où je tire ces circonſtances.

Je finis celui du Voyage de Sa Majeſté, par un démêlé que

(7) Arrivée le 2. Octobre, ſelon M. De-Thou, & le 3. ſelon le Mercure François, à une heure après midi. Elle dura environ deux heures; & pendant une demi-heure l'obſcurité fut auſſi grande qu'elle peut l'être: Le Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire ſans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'eſt pas guéri du préjugé populaire ſur les Eclipſes : » Pluſieurs » étranges & diverſes maladies, dit-» il, regnerent à Paris en cette ſai-» ſon ; & avec l'Eclipſe, qui avint le » 12. de ce mois, éclipſerent beau-» coup de perſonnes, qui depuis » n'ont été vûës : Les dyſſenteries fur-» tout furent dangereuſes & mor-» telles à ceux qui s'en trouverent » atteints ; & plus ailleurs qu'à Pa-» ris : car il en échappoit fort peu « *Ann.* 1605. Le même dit que Bèze mourut le lendemain de l'Eclipſe.

(8)

que j'y eus avec M. le Comte de Soiſſons, ſuivi d'un ſecond avec le Duc d'Epernon. M. le Comte ayant eu quelque pique contre le Roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger ſur moi. Je laiſſai mon équipage d'Artillerie ſuivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver Sa Majeſté à Chatelleraut. M. le Comte donna ordre à ſon Fourrier, de venir avec les Maréchaux des logis, qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du Roi; de s'informer de celui qui m'étoit réſervé, & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute oppoſition. Cela étoit beaucoup plus aiſé à dire qu'à faire: Un grand nombre de Gentilshommes de la Province, auſſi bien informés que moi des droits de Gouverneur, ſe trouverent préſens, lorſque le Fourrier de M. le Comte voulut executer ſon ordre; & ils l'en empêcherent, ſans même que je le ſçuſſe. M. le Comte de Soiſſons ne manqua pas d'en aller auſſitôt porter ſes plaintes au Roi; & il ajoûta, pour groſſir une offenſe, qu'il diſoit toucher à ſon honneur, que j'avois fait battre ſes Fourriers. 1605.

Le Roi lui donna peu de ſatisfaction; connoiſſant ſon humeur: mais M. le Comte fit tant de bruit, & aſſûra le fait ſi poſitivement, que Henry m'envoya D'Eſcures, pour ſçavoir comment la choſe s'étoit paſſée. Je ne pus lui dire autre choſe, après être allé aux informations, ſinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante Gentilshommes Poitevins; ils avoient élevé tous enſemble la voix, & tout-au-plus menacé le Fourrier de M. le Comte, s'il vouloit paſſer plus avant. M. le Comte de Soiſſons perſiſta à vouloir que je lui euſſe fait une inſulte, & que le Roi lui en fît juſtice. Il ne trouva perſonne de ſon côté: & Henry chercha par toutes ſortes de raiſons, à lui faire connoître le peu de fondement de ſa plainte: Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un Gouverneur ne le céde dans ſa Province qu'à la ſeule Perſonne de Sa Majeſté; j'avois auſſi, en qualité de Grand-Maître de l'Artillerie, celui de me faire donner le premier Quartier après le Roi, lorſque Sa Majeſté marche en Corps d'Armée: bien-plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier Quartier, qui eſt à la diſpoſition du Grand-Maître; perſonne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon conſentement:

1605. Que pour derniere raiſon, les Maréchaux des logis de Sa Majeſté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'aſſûre au Roi, ce ſont ces mots, *En la Main du Roi ;* le Fourrier de M. le Comte avoit par reſpect dû s'en abſtenir.

Aucune de ces raiſons ne plut à M. le Comte ; & il fallut que Henry s'aviſât d'un expédient, propre à nous ſatisfaire tous deux : Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiſer la main de Sa Majeſté, j'irois enſuite en faire autant à M. le Comte, & lui offrirois par pure politeſſe mon logement : Que M. le Comte me rendroit politeſſe pour politeſſe ; & le refuſeroit. Tout cela fut éxecuté, mais ſeulement de ma part. M. le Comte uſant d'une baſſe fineſſe, dont il tira enſuite une vanité encore plus baſſe, me laiſſa tout faire, ſans y répondre, & ſe mit en poſſeſſion de mon logement ; parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire : Mais ſa joie, & les railleries dont il l'aſſaiſonnoit, ne durerent que juſqu'au lendemain.

Comme il paſſoit dans la ruë où je m'étois logé, ſuivi ſeulement de deux Gentilshommes, parce qu'il alloit joindre Sa Majeſté pour la Chaſſe ; il trouva cette ruë remplie de deux cens Gentilshommes, qui m'attendoient auſſi à cheval ; & qui du plus loin qu'ils le virent venir, ſe mêlant enſemble comme par maniere de jeu, boucherent ſi bien le paſſage, que ſon Ecuyer ne put le lui faire ouvrir : Il avoit beau crier, *Place, Meſſieurs, place à M. le Comte ;* ſans faire ſemblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confuſément encore : quelques-uns cependant, rappellant l'avanture de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un Gouverneur de Province, dans celle où il tenoit la place de Sa Majeſté. M. le Comte fut plus d'un quart-d'heure, avant que le paſſage lui fût rendu libre ; & il eut encore le déplaiſir, que pas un de ces Gentilshommes ne lui ôta le chapeau : Nouvelles plaintes au Roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché : Qu'il n'iroit pas, par complaiſance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cens Gentilshommes, dont il ne pouvoit en déſigner un ſeul ; & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revenche d'un tour, dont ils ſe tenoient tous offenſés.

M. le Comte ne trouva que le Duc d'Epernon qui en-

Digitized by Google

trât dans ſon reſſentiment ; parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que Sa Majeſté ne paſſoit pas fort-loin de leur Ville, pour lui marquer leur reconnoiſſance & leur ſoûmiſſion, lui firent une Députation de tous leurs plus notables Bourgeois. Le Roi m'ordonna de les amener à ſon Audience ; parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adreſſés : Elle leur fut donnée en préſence de toute la Cour. Ils dirent, qu'ils venoient ſupplier Sa Majeſté de ne pas paſſer ſi près de leur Ville, ſans leur faire l'honneur d'y entrer : ils l'aſſûrerent, que quoiqu'elle fût à la tête d'une Armée de Catholiques, elle n'y ſeroit pas reçuë avec moins de reſpect & de ſoûmiſſion, que lorſqu'elle y venoit autrefois à la tête des Troupes de la Religion ; & que ſi leurs portes n'étoient pas aſſez grandes, ils abattroient trois cens braſſes des murailles, que ſa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en préſenterent les Clefs, avec un ſentiment ſi naturel de joie & de ſincérité, que le Roi en verſa des larmes ; les embraſſa trois fois ; & après s'être entretenu familierement avec eux du vieux temps, les aſſûra avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en ſa perſonne, un Roi protecteur de leur liberté, & ardent conſervateur de tous leurs priviléges. 1605.

Au ſortir de cette Cérémonie, je rencontrai le Duc d'Epernon qui entroit chez le Roi ; & je ſatisfis, ſans penſer à rien, à la queſtion qu'il me fit ſur ce qui venoit de ſe paſſer. Je fus bien ſurpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin ; & de ce qu'il me demanda enſuite fièrement, ſi je prétendois que La-Rochelle fût de mon Gouvernement ; & en quelle qualité je m'étois chargé de préſenter au Roi les Députés de cette Ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaiſſer, que de donner une explication à ſes Amis : Je lui répondis dans cet eſprit, que c'étoit en qualité d'ancien Ami de la Ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de Sa Majeſté. Il reprit avec la même vivacité, que La-Rochelle étant compriſe dans ſes Lettres de Gouverneur ; le Roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient ſa prétention ſinguliere : mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plûtôt avec

Digitized by Google

1605. le Roi, & nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication ; parce que je n'avois agi que par ſon ordre, & ſans aucune intention d'empiéter ſur les droits de perſonne.

Je le quittai froidement après ces paroles ; & il alla entretenir Henry de ſon mécontentement : Il en revint encore plus mal-ſatisfait ; & tout ſon recours fut d'aller mêler ſes doléances avec celles de M. le Comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent enſemble de déſobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui ſurvint pendant le ſéjour du Roi à Limoges, entre d'Epernon & d'Ornano, je pris le parti de D'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage ; & un troiſieme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des aſſignations à ſon profit, pour le payement du pain de munition, fourni par les Villes & gros Bourgs, aux Gens-de-guerre qu'il avoit levés : Je ne crus pas devoir lui en donner, ſans en parler au Roi ; qui ſçachant auſſi bien que moi que cet argent reſteroit dans la bourſe de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaiſons & ces ſermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au Roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à Sa Majeſté de l'uſage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & ſur les mêmes ſujets, Politique & brouilleries de Cour : Je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venuë paſſer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La Reine s'y étoit auſſi renduë : le Roi & elle ſe rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans ſa litiere, lui ſur un cheval de poſte. Il y perdit La-Riviere, ſon premier Médecin, qu'il regretta extrêmement : il donna ſa Place à Du-Laurens (8), qui étoit déja

(8) André Du-Laurens étoit le quatriéme Premier Médecin, que Henry IV. vit mourir, depuis ſon avénement à la Couronne : & comme il mourut auſſi quatre ans après ; Petit, Médecin de Gien, qui lui ſuccéda, fut le cinquie me. M. de Sully ayant été prié de faire donner la Place de Du-Laurens à Turquet, l'un des Médecins ordinaires du Roi, mais qui étoit de la Religion, répondit : *J'ai fait ſerment de ne parler au Roi, ni de Médecin, ni de Cuiſinier.*

Digitized by Google

Premier Médecin de la Reine, & en chercha un autre pour cette Princeſſe. Je n'arrêtai guères à Fontainebleau ; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henry eut l'attention de me laiſſer, ſans me rappeller de long-temps auprès de lui. 1605.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la Reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevûë à Cercote. Dans le deſſein où elle étoit de quitter ſon Château d'Uſſon, pour venir faire ſa demeure à Paris ; elle voulut prendre mon conſeil ſur cette démarche, & ſçavoir ſi elle ſeroit bien revûë à la Cour, où il étoit néceſſaire qu'elle allât, pour juſtifier qu'elle ne faiſoit rien que du conſentement de Sa Majeſté. Je l'aſſûrai qu'elle y ſeroit regardée de très-bon œil par Leurs Majeſtés ; je connoiſſois quels étoient leurs ſentimens pour elle. Une ſimple aſſûrance ne lui ſuffit pas ; elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai ſans héſiter. De ſon côté, elle promit de ſuivre en tout mes conſeils ; afin que je n'euſſe aucun reproche à lui faire, ni à eſſuyer à cauſe d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous ſéparâmes ; je pris la route de Châtelleraut, & Marguerite celle du Château de Madrid, où elle devoit aller deſcendre.

Outre le motif de la ſatisfaction de cette Princeſſe, qui meritoit bien qu'on y contribuât, le Roi avoit une autre raiſon de conſentir qu'elle quittât ſon ſéjour d'Uſſon (9) ; c'eſt le deſir de ſe mettre lui-même en poſſeſſion de ce vieux Château, que ſa ſituation dans un Pays fort ſuſpect, pouvoit rendre un jour une retraite de ſéditieux, comme avoit été celui de Carlat ; afin de le faire ſauter, comme on avoit fait celui-ci, ſuppoſé qu'il ne valût pas la peine d'être conſervé. Pour cela, le Roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire deſcendre ſur le lieu un Commiſſaire intelligent & fidéle ; & de lui faire faire une information éxacte de l'état où étoit actuellement le Château d'Uſſon, ſans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé : Mais comme La-Varenne, revenu depuis peu d'auprès

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au ſortir d'Agen, d'où elle s'échappa traveſtie en ſimple Bourgeoiſe, & portée en croupe par Lignerac ; elle vint demeurer à Carlat, Château appartenant à un Gentilhomme, nommé Martas. Le Marquis de Canillac l'enleva de ce Château, & l'enferma dans celui d'Uſſon, où elle ſe plut tant, qu'elle en fit ſa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en ſortir.

1605. de cette Princeſſe, témoigna à Henry qu'il lui ſâcheroit qu'Uſſon fût d'moli, du moins ſi peu de temps après ſa ſortie; ce Prince me manda & me fit mander par Villeroi, de ſurſéoir le départ du Commiſſaire, juſqu'à ce qu'il eût vû la Reine Marguerite. Ce ſecond ordre ſeroit venu trop tard, ſi heureuſement la perſonne ſur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs Ingénieurs de tout le Corps de l'Artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer ſon voyage de quelques jours.

L'arrivée de la Reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on ſçavoit que Henry lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces diſcours peu méſurés, qui ſont le partage de la ſotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le Roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de diſtinction, qu'il avoit réſolu de lui faire. Ce Prince l'envoya viſiter de ſa part, par M. de Vendome & par Roquelaure, ſi-tôt qu'il ſçut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même: car il étoit encore à Monceaux; & il en partit à cet effet. La Reine fit auſſi la même civilité à la Princeſſe, par Châteauvieux. Henry alla en perſonne le 26 Juillet, viſiter la Reine Marguerite au Bois de Boulogne (10), où elle s'étoit logée, n'ayant fait que paſſer par Paris: il partit à ſept

(10) De-là elle vint loger à l'Hôtel de Sens, proche l'Ave Maria; enſuite elle prit un Hôtel au Fauxbourg Sain-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura juſqu'à ſa mort. Cette Princeſſe a été ſi fort décriée dans les Libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuſer M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par tout dans ſes Mémoires; ſi ſon témoignage ne ſe trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs Hiſtoriens. Voici comme en parle après eux l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils: » L'abaiſſement de ſa condition étoit ſi » relevé par la bonté & les vertus » Royales qui étoient en elle, qu'el » le n'en étoit point à mépris. Vraie » héritiere de la Maiſon de Valois, » elle ne fit jamais don à perſonne, » ſans excuſe de donner ſi peu: Elle » étoit le refuge des Hommes de » Lettres; aimoit à les entendre par » ler; ſa table en étoit toujours en » vironnée: & elle apprit tant en » leur converſation, qu'elle parloit » mieux que femme de ſon temps, » écrivoit plus éloquemment que la » condition ordinaire de ſon ſexe ne » portoit. Enfin comme la Charité » eſt la Reine des Vertus, cette gran » de Reine couronne les ſiennes par » celle de l'aumône, qu'elle départ » toit ſi abondamment à tous les né » ceſſiteux, qu'il n'y avoit Maiſon » Religieuſe dans Paris qui ne s'en » ſentît, ni pauvre qui eût recours » à elle ſans en tirer aſſiſtance: Auſſi » Dieu récompenſa avec uſure par ſa » miſericorde, celle qu'elle exerçoit » envers les ſiens; lui donnant la » grace de faire une fin ſi Chrétienne &c. « *Tom. 1. pag.* 326. Voilà bien de quoi compenſer quelques fautes de legereté & de fragilité hu-

Digitized by Google

heures du ſoir, & revint à dix. Tout ſe paſſa avec une égale ſatisfaction des deux parts. Le Roi parla à cette Princeſſe du Château d'Uſſon : elle conſentit à ce qu'il lui propoſa ; & tout ce qui ſe fit à ce ſujet, fut toujours après avoir demandé ſur chaque choſe l'agrément de Marguerite. Elle vint à ſon tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la Reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla enſuite le 4 Août, à Saint-Germain, rendre le même devoir à Monſieur le Dauphin : elle y paſſa même quatre ou cinq jours, avec Leurs Majeſtés ; Henry n'ayant point de plus grand plaiſir que de voir ſes Enfans, comme ſes fréquens voyages à Saint-Germain le font aſſez connoître. Enfin elle s'en retourna le 11 au Bois de Boulogne, ſenſiblement touchée de toutes les manières gracieuſes de Leurs Majeſtés pour elle. 1605.

Par les ordres qu'elle donna à ſes Officiers reſtés à Uſſon, Barenton, qui fut celui que Sa Majeſté envoya en faire la viſite, ne trouva aucune oppoſition : au contraire, ils le firent tout d'abord maître du Château : Il en dreſſa ſon devis, & l'apporta au Roi ; qui perſiſtant dans ſon premier deſſein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plûtôt pour cette éxécution, un Ingénieur, ou un Commiſſaire d'Artillerie. Je fus chargé de ſa part de remercier Marguerite, du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce ſacrifice, & de payer éxactement la valeur de tout ce qui ſe trouva de munitions à Uſſon, que Marguerite avoit deſtinées au payement de la Garniſon qu'elle y entretenoit ; ſi cette Princeſſe n'aimoit mieux abandonner à ſes Gens de guerre, ces proviſions de guerre & de bouche, en nature.

maines, à quoi ſe réduiſent les accuſations faites contre cette Princeſſe. Si l'on eſt curieux au reſte de lire tout ce qui a été écrit pour & contre fut ce ſujet ; on peut conſulter Meſſieurs De-Thou, Dupleix, Mezerai, le P. Daniel, L'Eloge des Dames Illuſtres du Pere Hilarion de Coſte, Baſſompierre, le Dictionnaire de M. Bayle, *au mot Uſſon* & une infinité d'autres Ecrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans ſon Hôtel du Fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis : Sa ſépulture eſt dans l'Egliſe des Auguſtins-Réformés, nommés depuis, les Petits-Auguſtins, qu'elle avoit fondés. » Elle » fut grandement regrettée, diſent les Mémoires de la Régence de Marie de Médicis ; » Princeſſe pleine de bonté, & de bonnes intentions au bien & au repos de l'Etat, » qui ne ſaiſoit mal qu'à elle-même. « Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juſte qu'on doit ſe former du caractère de cette Princeſſe ; & ſe rapporte aſſez à ce qu'en dit le Duc de Sully.

Digitized by Google

1605. Je mets fin aux Mémoires de la préſente année par un article, pour lequel je me tiens déja ſûr de l'approbation & des remercimens des cœurs nés droits & ſenſibles. Dans toutes les Villes conſidérables du Royaume, particuliérement dans celles où il y avoit des Arſenaux & des Académies, on tenoit auſſi pour la jeune Nobleſſe, école de toutes ſortes de jeux & d'éxercices, ſoit militaires, ſoit de ſimple adreſſe; & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de ſoin qu'à Paris, où les Cours de l'Arſenal deſtinées à cet uſage, étoient remplies preſqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-deſſus du ſentiment de Henry, Qu'il n'y a point de fondement plus ſolide, non-ſeulement de la diſcipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette nobleſſe de ſentimens & de cette élevation de cœur, qui donnent à une Nation la prééminence ſur toutes les autres: J'y aſſiſtois même, lorſque je pouvois dérober un moment aux Affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma préſence propre à donner de l'émulation.

Une après-midi de Carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois ſorti de mon Cabinet, pour me faire voir à toute cette Jeuneſſe aſſemblée: j'arrivai fort à propos pour empêcher la ſuite de deux querelles, que ce faux Point d'honneur, dont on a bien voulu ſe rendre eſclave en France, alloit rendre bien tragiques: Elles s'étoient élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'enſuivre ces cataſtrophes ſi ſanglantes: mais le Roi, je ſuis fâché de le dire, tenoit ſi mal la main aux Edits, que quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs avoient déja donnés, contre l'uſage barbare du Duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de ſang, pour des ſujets très-legers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'aſſemblerent autour de moi, l'erreur où ils étoient ſur le fait de la véritable valeur. C'eſt, leur diſois-je, dans les lieux deſtinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le ſervice de la Patrie, qu'il eſt permis au courage de ſe montrer: celui dont on s'arme contre des Amis, ou des Compatriotes, au mépris de toutes les Loix Naturelles, Divines & Humaines, n'eſt que brutalité, démence & vraie foibleſſe. Je m'apperçus

1605.

m'apperçus que la Morale que je prêchois, étoit bien étrangère à de jeunes têtes, échauffées par les bouillons du sang & de l'âge : L'un d'eux, qui voulut apparemment se donner auprès de ses Camarades, un air de suffisance, ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les Princes ayant de tout temps permis, & même autorisé les Duels, ils avoient passé en coûtume, qui tenoit lieu de la Loi.

Je me contentai pour le moment présent, de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux & erronnés, & d'empêcher toute voie de fait : mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réfléxions sur la singularité d'un abus, inconnu aux Nations les plus policées, & en même-temps les plus courageuses ; elles se trouverent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espèce de Mémoire, que je me crus obligé de faire voir au Roi.

Il est vrai que les Duels sont fort anciens en France, & même en Europe ; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des Barbares, qui sert d'époque à cette odieuse Coûtume, prouve en même-temps leur mépriſable source : Et si les Histoires des temps les plus reculés, comme celles de l'Empereur Othon premier, & du Divorce de Lothaire, en fournissent des exemples ; on y peut répondre par des Défenses non moins anciennes, soit Eccléſiastiques, comme dans le Concile de Valence en 855, soit séculières. Nous avons en France une très-vieille Ordonnance Royale, qui les interdit dans toutes les Causes Civiles, & les réduit aux Criminelles ; & seulement dans cinq cas, Lèse-Majesté, rapt, incendie, assassinat, & vol de nuit. (11). Saint-Louis ôta ensuite toute restriction : & lorsque Philippe le Bel, son Petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'Etat, viol & d'incendie, à quoi il les réduisit ; il n'y fut porté que par

(11) Consultez sur ces Edits de Saint-Louis & de Philippe le Bel, sur l'Origine, la forme, & toute cette matière du Duel, les Ecrivains qui l'ont traitée à fond ; comme, Paul de Montboucher, Sieur de La-Rivaudiere, dans son *Traité des Cérémonies & Ordonnances appartenans à Gages de bataille & combats en Camp clos &c. en 1608*; Jean Savaron, Sieur de Villars, dans son *Traité contre les Duels, avec l'Edit de Philippe le Bel, en 1610*; Brantôme, dans le dixiéme Tome de ses Mémoires, intitulé, *touchant les Duels* ; D'Audiguier, Du-Plex, Ruauld Basnage &c. avec plusieurs autres Italiens.

1605. le motif louable & blâmable tout enſemble, d'abolir plus inſenſiblement cette Coûtume meurtriere, qui avoit pris de nouvelles forces de ſon temps; en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une Loi poſitive: Ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt qu'il défendit à quelque perſonne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelloit Gages de bataille; & qu'il déclara ce droit réſervé à lui ſeul.

Pour mieux faire ſentir, par la différence des Duels de ce temps-là, d'avec ceux qu'on voit s'éxécuter de nos jours, que dans une choſe, qui étoit elle-même un abus dès ſa premiere origine, il s'y en eſt pliſſé tant d'autres, qu'on ne ſçait plus de quel nom on doit ſe ſervir; il ſuffit d'une ſimple expoſition des circonſtances & des formalités, qu'on voit qui s'y obſervoient.

En premier lieu, perſonne, quelque offenſe qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de ſon droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaiſie & d'emportement; encore moins, par pure bravade: ce qui eſt à mon ſens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux Loix de la Société. Ils avoient leurs Juges, devant leſquels celui qui ſe croyoit lézé dans ſon honneur, alloit expliquer ſon grief, & demander la permiſſion de juſtifier par la voie des Armes, qu'il n'attaquoit point ſon ennemi par une calomnie: il ſemble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le ſang, pour le ſang même. Ce Juge, qui aſſez communément étoit le Seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir auſſi-tôt l'accuſé; & n'admettoit cette preuve par les Armes, dont le défi ſe faiſoit en jettant par terre un gand, ou quelqu'autre Gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les Gages étant reçus, le Juge renvoyoit la déciſion de la querelle à deux mois de-là; pendant le premier deſquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les repréſenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes ſortes de moyens à découvrir le Coupable, & à lui faire ſentir l'injuſtice de ſoûtenir une fauſſeté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de ſon ame, & celle de ſa vie: car ils étoient perſuadés de la meilleure foi du

Digitized by Google

monde, que le Ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause; & par-là, l'action du Duel devenoit dans leur esprit un évènement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux Complaignans en prison fermée: mais là ils tomboient entre les mains des Ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient; on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuider leur querelle. 1605.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux Champions, à jeun, devant le même Juge, qui les obligeoit encore tous deux à assûrer par serment, qu'ils disoient la vérité: après quoi on leur donnoit à manger. Ils s'armoient ensuite en sa présence: la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre Parreins, choisis avec les mêmes Cérémonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un Camp fermé, & gardé par des personnes armées; après qu'on leur avoit rappellé une derniere fois leurs dits & leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient, & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment: les Parreins se rendoient à côté d'eux aux deux bouts du Camp, pour une autre Cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains; sur-tout s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié: C'est que les Parreins les faisoient mettre à génoux en cet endroit, l'un devant l'autre: ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés; se demandoient l'un à l'autre justice; se conjuroient de ne point soûtenir une fausseté; protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible; & se juroient de ne chercher la victoire, ni par fraude, ni par Magie. Les Parreins visitoient leurs armes, pièces par pièces, pour voir s'il n'y manquoit rien; les ramenoient aux deux bouts du Camp; & leur faisoient faire leurs prieres à génoux, & leur Confession: Enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur Adversaire, ils les laissoient en venir aux mains: ce qu'ils faisoient, après le signal du Hérault, qui crioit de dessus les barrieres par trois fois, *Laissez aller les bons Combattans.* Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier; & que le Vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment: il étoit traîné sur

1605. la claie, en chemiſe; & enſuite pendu, ou brûlé: pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant; avec un Arrêt, qui lui donnoit gain de cauſe, & toute ſorte de ſatisfaction.

Il y a dans toute cette Cérémonie, quelque choſe de bizarre & de ridicule; mais du moins la Religion, l'autorité & la prudence y ſont écoûtées, quoique tout-à-fait mal entenduës: au lieu qu'il n'y a rien que de monſtrueux dans la démarche de deux Petits-maîtres, qui s'en vont furtivement ſur le pré, tremper dans le ſang l'un de l'autre, des mains pouſſées par un inſtinct tout pareil à celui des bêtes carnacieres. Si l'on s'y préſentoit avec le même ſang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût ſeulement la centiéme partie des Duels, qu'on voit arriver aujourd'hui? Mais on a jugé à propos de bannir la réfléxion, de l'action du monde la plus ſérieuſe: les uns s'y portent en aveugles; les autres s'applaudiſſant d'être nés pour la deſtruction de leurs ſemblables, reſſuſcitent le vil métier de Gladiateurs; & ſont en effet & plus mépriſables, & plus redoutables, que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes obſervées en Allemagne dans les Duels, n'ont rien d'eſſentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer; qui étoient auſſi reçûës en Eſpagne & en Angleterre: ſeulement, celui qui ſe rendoit ſon Adverſaire, pour une ſimple bleſſure, étoit réputé infâme; il ne pouvoit, ni couper ſa barbe, ni poſſéder Charge, ni porter armes, ni monter à cheval: Au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en ſe défendant courageuſement, étoit enſeveli avec beaucoup d'honneur. Une autre ſingularité, qui devoit empêcher que les Duels ne fuſſent communs dans l'Allemagne, c'eſt qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût ſe battre, Witzbourg en Franconie, Uſpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que Sa Majeſté fût de retour à Paris, pour lui faire part du Mémoire, dont je viens de marquer le contenu; pour l'inſtruire des accidens, qui y avoient donné lieu; & pour la prier d'aller au-devant d'un mal, qui ne faiſoit que devenir de plus en plus contagieux, par ſon indulgence: Je la priois dans la Lettre que je lui écrivis ſur ce ſujet, de faire attention au conſeil que j'oſois lui donner, de renouveller les Edits contre les Duels; d'en aggraver conſi-

Digitized by Google

dérablement la punition, & d'y tenir sévèrement la main ; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense : mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendroit, fût assez prompte & assez bonne, pour appaiser le Complaignant, & faire repentir l'Aggresseur ; enfin de faire afficher ce nouveau Réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arcenal, & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le représentois à Sa Majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce Prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les Duels, le double de l'autorité, attachée à la volonté des Rois : mais celle du Maître des Rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au Régne de Henry le Grand. 1605.

On peut dire, sans prétendre par-là justifier ce Prince, que son indulgence pour les Duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues Guerres; & qu'au-reste il n'étoit guére moins indifférent sur le sien propre : Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment ; qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un Avis d'une conspiration contre l'Etat, & d'un attentat contre la Personne de Sa Majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher ; quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être mépriſé, comme il le fut de ce Prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis, semblables à celui-cy (13) ; pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même : Que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé ; les uns, de mourir par l'épée ; & les autres, par un carrosse : Qu'aucun ne lui avoit jamais

[12] Qu'on lise attentivement tout ce que le Cardinal de Richelieu a dit sur cette matiere, dans son Testament Politique, *Sect.* 2. *chap.* 3. *Part.* 1. qui a pour titre, *Des moyens d'arrêter les Duels* ; on conviendra que ce grand Ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos Mémoires, & dans tous les autres où il est parlé du Duel.

[13] » Laissez-le, dit ce Prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme, qui avoit conspiré contre lui : » c'est un méchant » homme ; Dieu le punira, sans que » je m'en mêle. « *Mathieu tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 359.

1605. parlé de poiſon, qui étoit, à ſon avis, la maniere la plus facile de ſe défaire de lui; parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & ſans eſſai de tous ceux qu'on lui préſentoit: Que ſur le tout, il s'en remettoit au Maître de ſa mort & de ſa vie.

Il n'eſt pas impoſſible qu'en parlant de la ſorte, Henry ne comptât un peu, ſans s'en appercevoir, ſur le bonheur qui l'avoit accompagné; ſoit dans les dangers qui ne menaçoient que ſa ſeule Perſonne (14); ſoit dans ceux qui regardoient ſon Etat & ſa fortune. De huit perſonnes, dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déja défait de ſix plus conſidérables: L'un étoit mort dans les ſupplices; & deux autres, de maladie: le quatriéme étoit actuellement en priſon: le cinquiéme avoit pris le parti d'un banniſſement volontaire: & le ſixiéme étoit réduit à flater celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre ſorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute ſon Hiſtoire: Mais, helas! ce bonheur ne fut point complet: un moment trop malheureux pour la France, auſſi bien que pour ce Prince, a bien juſtement effacé toute cette idée de proſpérité.

(14) Henry IV. en échappa un, le Lundi 19 Décembre: Voici comment M. de Péréfixe rapporte la choſe. » Le même jour que Mairargues » fut executé, un malheureux fou, » attenta ſur la perſonne ſacrée du » Roi; ſe jettant ſur lui, une dague » à la main, comme il paſſoit à che- » val ſur le Pont Neuf, en revenant » de la Chaſſe. Les Valets de pied » de Sa Majeſté y ayant accouru, lui » firent lâcher priſe; & l'euſſent aſ- » ſommé ſur le champ, ſans la dé- » fenſe du Roi, qui le fit mener en » priſon au Fort l'Evêque. Il s'appel- » loit Jean De-Liſle, natif de Vineux, » près de Senlis. Il fut auſſi tôt in- » terrogé par le Préſident Jeannin, » qui n'en put jamais tirer aucune » réponſe raiſonnable; car il étoit » tout-à-fait hors de ſens: il croyoit » être Roi de tout le monde, & di- » ſoit que Henry IV. ayant uſurpé » la France ſur lui, il le vouloit » châtier de ſa témerité: Sur cela, le » Roi jugeant qu'il étoit puni par » ſa folie, commanda qu'on lui fît » ſeulement garder la priſon; où il » mourut peu de temps après. « *Hiſtoire de Henry le Grand.* 3. *Part.*

Fin du vingt-deuxiéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

LE Roi & la Reine ſe trouvant à Paris, le premier jour de cette année ; j'allai au Louvre dès le matin, pour leur rendre les devoirs, & offrir les préſens accoûtumés. Je ne trouvai point le Roi dans ſa Chambre : L'Oſerai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la Reine, dans la Chambre de cette Princeſſe, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux ; parce que l'incommodité de la Reine les avoit tenus éveillés preſque toute la nuit. Je paſſai à l'Appartement de la Reine, pour ſçavoir de La-Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la ſanté de Leurs Majeſtés ; & je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Pluſieurs voix qui s'éleverent en même-temps, en demandant *Qui eſt-là ?* & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Béringhen, me firent voir qu'il y avoit déja du monde : & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on diſoit au Roi : 1606.

1605. » Sire, c'eſt M. le Grand-Maître. Venez, venez, Roſny,
» venez, me cria ce Prince : Vous allez dire que je ſuis bien
» pareſſeux : mais vous ne le croirez plus, lorſque vous ſçau-
» rez ce qui nous retient ſi tard au lit. Ma Femme, qui croit
» être ſur ſon huitiéme mois, ayant eu quelques tranchées
» en ſe couchant ; j'appréhendois qu'elle ne fît une mauvai-
» ſe Couche : Mais enfin ſur le minuit tout cela s'eſt paſſé
» en vents : tellement que nous étant tous deux endormis,
» nous ne nous ſommes réveillés que ſur les ſix heures ; mais
» de ſa part, avec des gémiſſemens, des ſoupirs & des lar-
» mes auxquelles elle donne des cauſes imaginaires, que je
» vous dirai, lorſqu'il n'y aura plus ici tant de gens : car vous
» ne manquerez pas d'en dire votre ratelée ; & à mon avis,
» vos conſeils ne nous y ſeront pas inutiles, non-plus qu'ils
» ne l'ont été dans de ſemblables occaſions. Mais en atten-
» dant que tant de gens ſoient ſortis, voyons un peu tout
» ce que vous nous apportez pour nos Etrennes ; car je vois
» que vous avez-là trois de vos Sécretaires, avec des ſacs de
» velours. Cela eſt vrai, Sire, lui répondis-je : Je me ſuis ſou-
» venu que la derniere fois que je vous ai vus enſemble,
» Vous & la Reine, vous étiez tous deux de fort-bonne hu-
» meur : & croyant que je vous y trouvérois encore, dans
» l'eſpérance d'avoir un ſecond Fils ; je vous ſuis venu appor-
» ter pluſieurs Etrennes, qui vous feront plaiſir, par celui
» qu'elles donneront aux perſonnes, auxquelles je les ferai
» diſtribuer en votre nom ; & je ſouhaite que ce ſoit en votre
» préſence, & en celle de la Reine. Quoiqu'elle ne vous ait
» rien dit, reprit ce Prince, comme elle avoit de coûtume,
» faiſant la dormeuſe ; je ſçais bien qu'elle ne dort pas pour-
» tant : mais elle eſt en colere contre moi & contre vous.
» Nous parlerons de cela, lorſqu'il n'y aura plus ici que vous,
» La-Renouillere, Béringhen & Catherine ; car ils en ſça-
» vent quelque choſe : mais voyons vos Etrennes. Ce n'eſt
» pas ici, dis-je à Sa Majeſté, un équipage de Grand-Maî-
» tre d'Artillerie, ni des libéralités dignes du Tréſorier
» d'un riche & puiſſant Roi : mais quelque petits que ſoient
» ces préſens, ils ne laiſſeront pas de donner plus de joie à
» ceux qui les recevront, & de vous mériter plus de remer-
» cimens, de gloire & de louanges, que tous les dons ex-
» ceſſifs que vous faites à des perſonnes, que je ſçais qui ne
» vous

» vous en remercient que par des plaintes pleines d'ingra- 1606.
» titude. Je vous entends à demi-mot, repliqua Henry; com-
» me vous montrez quelquefois en faire autant de moi : mais
» ſçachons ce que c'eſt que vos préſens ; ſans plus parler de
» ce que vous entendez. «

Je fis approcher les trois de mes Sécretaires qui en étoient chargés ; & je dis au Roi : » Sire, voilà Arnaud l'aîné, qui » a dans mon ſac où je porte les papiers du Conſeil, trois » bourſes de jettons d'or. « Je les lui montrai, & lui en expliquai la deviſe, qui exprimoit l'amour des Peuples pour Sa Majeſté. » L'une de ces bourſes, continuai-je, eſt pour Vous, » Sire ; l'autre, pour la Reine ; & la troiſiéme, pour Monſieur » le Dauphin, c'eſt-à-dire, pour *Mamanga* (1) ; ſi la Reine » ne la retenoit point, comme elle a toujours fait. Il y a dans » le même ſac, huit bourſes de jettons d'argent, à la même » empreinte ; deux, pour Vous ; deux, pour la Reine ; & qua- » tre, pour La-Renouillere, Catherine Selvage, & telle au- » tre qu'il vous plaira qui couche dans la Chambre de la » Reine. Le jeune Arnaud porte un autre ſac, dans lequel » il y a vingt-cinq bourſes de jettons d'argent ; pour être di- » ſtribuées à Monſieur le Dauphin, à Madame de Montglat, » Madame de Drou & Mademoiſelle de Piolant ; aux Nour- » rices & aux autres Femmes-de-chambre de vos Enfans ; » & aux Filles de la Reine : Et dans le troiſiéme ſac, que » porte Le-Gendre, il y a trente ſacs, de cent écus chacun, » en demi-francs tout neufs, faits au moulin, & ſi larges, » qu'ils paroiſſent des francs entiers : c'eſt pour donner les » Etrennes à toutes les Filles & Femmes-de-chambre de la » Reine & des Enfans de France ; ſelon que vous me l'avez » ordonné. J'ai laiſſé dans mon carroſſe, à la garde d'un de » mes Gens, deux grands ſacs de douzains, auſſi tout neufs, » chacun de cent écus, qui font douze mille ſous ; pour » être partagés aux pauvres Invalides, qui ſe trouveront ſur » les Quais de la Riviere, proche du Louvre : ils en ſont » déja, à ce qu'on m'a dit, preſque tout remplis. J'y ai » envoyé douze hommes de la Ville, des plus charitables,

(1) Madame de Montglat, que le petit Prince appelloit ainſi. Dans le Vol. 9138. des Mſſ. R. tout rempli d'Originaux de Lettres de Henry IV. de la Reine & de Madame Eliſabeth de France, à Madame de Monglat ; il y en a une du jeune Dauphin à ſa Sœur, où il lui marque qu'il baiſe les mains à *Mamanga*.

1606. » pour les faire ranger, & les leur distribuer en conscience. » Tous ces pauvres gens, & les Filles & Femmes de cham- » bre de la Reine, témoignent plus de joie de ces petites » Etrennes de village, en petites piéces toutes neuves, que » vous ne sçauriez croire. Ils disent tous que ce n'est pas » tant pour la valeur du don, que parce que c'est une mar- » que que vous vous souvenez d'eux, & que vous les aimez : » Et principalement les Filles de la Reine : elles disent que » ce qu'on leur donne pour s'habiller, on leur spécifie à quoi » il faut qu'elles l'emploient ; mais que ces cent écus-cy, » c'est pour en acheter des nippes, qui sont le plus de leur » goût. Mais, Rosny, me dit Sa Majesté, leur donnerez-vous » leurs Etrennes, sans qu'elles vous viennent baiser ? Vrai- » ment, Sire, lui répondis-je, depuis que vous le leur com- » mandâtes un jour, je n'ai eu que faire de les en prier, elles » me viennent bien baiser d'elles-mêmes ; sans que Madame » de Drou, qui est si dévote, fasse autre chose qu'en rire. » Or-çà, Rosny, continua Henry, du même ton, me direz- » vous vérité ? laquelle baisez-vous de meilleur cœur, & » trouvez-vous la plus belle ? Ma foi ! Sire, répartis-je, je » ne sçaurois vous le dire : car j'ai bien d'autres choses à » faire, qu'à penser à l'amour, & à juger laquelle est la plus » belle ; & je crois qu'elles pensent aussi peu à mon beau nez, » que moi au leur : je les baise, comme on fait des Reliques, » en présentant mon offrande. « Le Roi ne put s'empêcher d'éclater de rire ; & dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient dans la Chambre : » Hé-bien ! ne voilà-t'il pas un prodigue » Financier, qui fait de si riches présens du bien de son » Maître, pour un baiser ? « Après s'être encore réjoui un moment de cette idée : » Allez tous déjeûner, dit Henry » aux Courtisans ; & nous laissez un peu causer sur d'autres » affaires de plus grande importance. «

N'étant plus demeuré dans la Chambre que La-Renouillere & Catherine ; le Roi poussa tout doucement la Reine, & lui dit : » Eveillez-vous, dormeuse ; venez me baiser, & ne » grognez plus : car pour mon regard, tous les petits dépits » sont déja passés ; de peur que cela ne nuise à votre gros- » sesse. Vous croyez, poursuivit-il, que Rosny me flate, dans » les petites brouilleries que nous avons ensemble : vous » penseriez tout autrement, si vous sçaviez toutes les liber-

» tés qu'il prend de me dire toutes mes vérités. Quoique 1606.
» je m'en mette quelquefois en colere, je ne lui en veux
» point de mal pour cela : tout au-contraire, je croirois qu'il
» ne m'aimeroit plus, s'il ceſſoit de me remontrer ce qu'il
» croit intéreſſer l'honneur & la gloire de ma Perſonne, le
» bien de mon Royaume, & le ſoulagement de mes peu-
» ples : Car voyez-vous, M'amie, ajoûta ce Prince ? il n'y a
» point d'eſprits ſi juſtes, ni ſi droits, qui ne tombaſſent
» tout-à-fait ; s'ils n'étoient ſoûtenus, lorſqu'ils commencent
» à broncher, par les bons conſeils de Serviteurs fidéles &
» d'Amis prudens. Et afin que vous connoiſſiez que tout ce
» que je vous dis eſt vrai, ſçachez que depuis quinze jours
» il ne fait que me dire, qu'il croit que vous êtes dans vo-
» tre huitiéme mois ; & que pour cette raiſon, je dois me
» retenir de rien dire, ni faire, qui puiſſe vous fâcher ; de
» peur que cela ne fît tort à votre Fils : car il veut toujours
» que c'en ſoit un (2).

Ce bon Prince prit enſuite avec elle un air encore plus careſſant ; & la pria de lui dire devant moi, ce qui l'avoit fait réveiller en ſoupirant & en pleurant. La Reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que ſon affliction avoit été cauſée par un ſonge, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours : mais qu'elle s'étoit ſoulagée, en pleurant. Elle pria le Roi à ſon tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorſqu'elle ſeroit groſſe ; en s'abſtenant de tenir des diſcours, » qui font croire, dit-
» elle, à moi & à d'autres, que vous vous plaiſez plus à la
» compagnie de certaines perſonnes, qu'en la mienne : Et
» encore, quelles perſonnes, pourſuivit-elle ? que je ſçais de
» ſcience certaine ne vous être nullement fidéles ; & bien-
» plus, qui vous haïſſent dans leur cœur : je ſçais bien pour-
» quoi ; mais ſur cela je m'en rapporte au ſentiment de M.
» de Roſny, & je l'en croirai.

[2] Les Aſtrologues l'avoient prédit, dit le Journal de L'Etoile, & que la Reine courroit riſque de la vie. Elle accoucha heureuſement, le 10 Fevrier, d'une Fille. Henry IV, en la conſolant [car elle ſouhaitoit paſſionnément que ce fût un Garçon] lui dit avec ſa gaieté ordinaire : Que ſi cette Fille demeuroit ſans établiſſement, il en demeureroit bien d'autres ; & que ſi ſa Mere n'avoit point fait de Filles, elle n'auroit jamais été Reine de France.

Digitized by Google

1606. Je détournai cette explication, en répondant d'une maniere générale, que je sentois une véritable joie de voir Leurs Majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité : Que je trouvois qu'il ne leur seroit pas difficile de se les épargner à l'avenir ; si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à servir plûtôt leur véritable intérêt, que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux ; & l'on m'obligea de proposer ces moyens : la Reine disant, qu'elle étoit résoluë de s'en servir ; & le Roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à Leurs Majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remède n'aboutiroit qu'à parler & agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries : c'est que puisqu'elles se défioient, & avec raison, de leur fermeté à prendre & à soûtenir un parti ; il falloit avoir recours à une personne, qu'elles en jugeroient plus capable ; transporter tous leurs droits à cette personne ; se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire ; enfin gagner sur soi d'agir pendant & après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme, pour ne se laisser ébranler par aucune considération ; & capable d'un attachement à leurs Personnes assez pur & assez désintéressé, pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort-éloigné de briguer cet emploi, qui en effet n'étoit pas fort-agréable : mais je déclarai à Leurs Majestés, que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer ; & que pour m'assûrer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conserver aucun ressentiment ; supposé que l'une des Parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque

Digitized by Google

violence à ſe faire, ſur le remède dont je me ſervirois. Je crois qu'on devine ſans peine quel auroit été ce remède (3); & je puis dire qu'en ce cas, nulle conſidération humaine n'auroit été capable de m'arrêter : mais je me doutois bien qu'on ne me laiſſeroit pas venir juſque-là. Le Roi répondit pourtant, Qu'il étoit prêt à ſigner cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité néceſſaire : Mais pour la Reine, ſe voyant preſſée, elle n'oſa franchir le pas : elle dit, Qu'elle vouloit y penſer plus mûrement; ou que je lui diſſe ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le Roi; mais elle fut effrayée des ſuites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que diſcourir en l'air ſur cette matière : j'appelle ainſi, agiter ſérieuſement ces frivoles projets de Cour, déja ſi ſouvent épuiſés. Je ne m'y prêtai que par pure complaiſance pour Leurs Majeſtés, qui exigerent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorſque la Reine demanda ſa chemiſe; & que le Roi appella, pour ſe faire habiller. 1606.

Le Roi & la Reine me rendirent mes Etrennes, par des préſens conſidérables pour mon Epouſe & pour moi : Nous en reçumes auſſi de la Reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des Rois, & tout le temps que Sa Majeſté ſéjourna à Paris, ſe paſſa en feſtins, maſcarades & divertiſſemens de toute eſpèce. Le 10. Janvier, ce Prince vint à l'Arſenal, par un fort beau temps, voir une Courſe de bague, faite avec de grands préparatifs. *De-Thou, Merc. Fr. ann. 1606.*

La fête finie, le Roi me mena dans la grande allée des jardins; où s'étant arrêté ſur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaiſir, qu'il commença à m'entretenir très-ſérieuſement de ſes Deſſeins Politiques; à l'occaſion de mes jettons, dont il me dit que la deviſe avoit été fort goutée. Je m'appercevois déja depuis quelque temps, que Henry ſe laiſſoit frapper de plus en plus de la néceſſité & de l'importance de cette éxécution politique; & que chaque jour lui levoit un nouvel obſtacle. Il me diſoit ſouvent, que Philippe III. n'avoit guère profité des ſages conſeils de Philippe II. ſon Pere, de regarder comme des chimères, ces fa-

(3) M. de Sully l'a fait connoître précedemment, dans le conſeil qu'il donna au Roi, de faire paſſer les Monts à quatre ou cinq perſonnes, & la Mer à autant; pour me ſervir de ſes termes.

1606. ſtueuſes idées de Monarchie Univerſelle, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient entêtés: Que tous les procédés de ce Prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé ; & qu'aucun des Princes de la Chrétienté ne ſeroit éxempt d'inſulte de ſa part, juſqu'à ce qu'on eût fait ſentir à cette orgueilleuſe Monarchie toute ſon impuiſſance ; en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la penſée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au Roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la Chambre des Grands-jours ; qui en découvrant toutes les ſourdes pratiques de l'Eſpagne, avoient conſidérablement augmenté l'averſion naturelle de Henry pour cette Couronne.

Mais je puis dire auſſi que la réſolution où je voyois ce Prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enſemble ſur ce ſujet. Eh ! quel eſt le Prince tant ſoit peu ſenſible à ſa gloire, qui en ſongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition inſatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la Maiſon d'Autriche, ne ſe ſente pas pénétré d'indignation ? Ce Raoul de Habſbourg, dont les plus nobles travaux, lorſqu'on lui vint annoncer ſon élection à l'Empire, avoient été de conduire aux environs de Baſle quelques Soldats, du temps des Factions des Etoiles & des Papeguais ; n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alſace entre lui & la Ville de Straſbourg ; & enſuite, augmenté ſon petit Domaine des Duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres Biens héréditaires, que poſſéde aujourd'hui ſa Maiſon en Allemagne. Depuis le commencement du quatorziéme ſiècle, où ceci ſe paſſoit, juſqu'à nos jours, combien d'Etats, quelle immenſe étenduë de pays n'a-t'elle pas dévoré ? Tous les Royaumes d'Eſpagne ; ceux de Naples & de Sicile, en Italie, avec les Iſles de Sardaigne, Maïorque & Minorque ; la Bohême & la Hongrie, en Allemagne ; la Bourgogne, la Flandre, & tous les Pays-Bas : joignez-y les poſſeſſions qu'elle s'eſt faites dans les Iſles Orientales & dans le Nouveau Monde, preſqu'égales en étenduë à tout ce que nous connoiſſons des trois autres Parties de la Terre : Doutera-t'on encore que Charles-Quint, qui eſt ce-

Digitized by Google

lui qui l'a élevée à un si haut dégré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique? 1606.

Ce vain Projet de Monarchie Universelle demande-t'il d'autre preuve, que la destruction des Protestans d'Allemagne; la conquête de Tunis & d'Alger; l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux Siége de Metz: toutes entreprises formées en même-temps par cet orgueilleux Monarque? Et si nous avons vû échouer ce Projet; à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances, & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enyvré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses, & trop au-dessus de ses forces: Il s'y porte sans précaution, & presque sans préparation: il brave la Terre, la Mer, les élemens & les saisons: Soliman qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l'Afrique; François I. Henry VIII, le Pape, les Rois de Navarre, de Tunis & d'Alger; & pour mieux dire, tous les Princes de la Chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui; sont autant d'Ennemis qu'il dédaigne, & qu'il n'apperçoit presque pas. Il ne sçait pas ménager les seules ressources qui lui restent: ses propres Sujets se révoltent en Espagne, en Flandre & en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur; il n'y connoît d'autre remède, que d'en sortir par un coup de désespoir, qui lui fait tout abandonner, pour se confiner dans un Cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henry, sans y ajoûter, Que Philippe II. aussi ambitieux & plus politique que son Pere, avoit repris tous ses mêmes desseins; & qu'il auroit pu y réussir, si ses vûës particulieres sur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hazard, qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes, que celles de Sa Majesté & de la Reine Elisabeth (4).

J'avois toûjours appréhendé l'effet des suggestions des Courtisans, & des discours de la Reine. Cette Princesse en

(4) Ce ne peut être que dans la vûë d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II eut dessein de se mettre en possession des Etats du Duc de Savoie; en donnant à ce Duc en échange quelqu'un de ses Etats: C'est l'Historien Matthieu qui nous apprend cette particularité. *Tom. 2. liv. 1. pag. 140.*

1606. tretenoit continuellement le Roi son Epoux, des avantages d'une double Alliance avec l'Espagne & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conforme à la saine Politique qu'à la Religion. Il m'avoua, Que ces discours, dont toute la Cour retentissoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus : & que si on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre, en homme qui par des objections sensées paroît chercher à se convaincre ; ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, & pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner ; jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convinmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point ; & nous conclumes cet entretien, comme quelques autres sur cette matière, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assûrer pour cette association, des Princes d'Allemagne & d'Italie, principalement du Duc de Baviere & du Duc de Savoie ; le premier, par l'objet de la Couronne Impériale ; & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité Royale, accordées en faveur du mariage de son Fils aîné avec Madame de France.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le Roi devoit s'attendre à trouver dans le Duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la Ville de Sedan. Henry trouva cet expédient de lui-même ; & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise, sans tirer à conséquence pour tout le reste : C'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le Roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'Artillerie, proportionné à la réputation de cette Place, plûtôt qu'à sa valeur réelle, que ce Prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara, Que son dessein étoit d'y marcher en personne ; à moins qu'il ne fût arrêté par la Goutte, ou par quelqu'autre incommodité : Qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargeroit de conduire cette entreprise. Et afin que je pusse joindre ensemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction aussi éminente, Sa Majesté m'offrit en ce moment, & je puis dire, me commanda

manda d'accepter le rang de Duc & Pair ; en me disant de lui nommer celle de mes Terres, à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussi-tôt dresser les Patentes par Villeroi. 1606.

J'avois déja refusé cette dignité, lorsque le Roi m'envoya Ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce Maître bienfaisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle, qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté ; & voyant d'ailleurs que ce Prince le souhaitoit presqu'autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre ; j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully : Les Lettres en furent signées, le 12 Février ; scellées peu de jours après ; & enregistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des Seigneurs de la Cour, ni presque des Grands du Royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au Parlement pour la Cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les Princes du Sang, excepté M. le Comte de Soissons : La Grand-Chambre, la Salle, toutes les Galeries & les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y tourner. J'amenai au sortir soixante des plus distingués, à l'Arcenal ; où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver Sa Majesté elle-même, qui s'y étoit renduë pendant la Cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir : » Monsieur le Grand-Maître, me cria le » Roi, du plus loin qu'il me vit arriver, je suis venu au festin » sans prier ; serai-je mal dîné ? Cela pourroit bien être, Sire, » lui répondis-je ; car je ne m'attendois pas à tant d'honneur. » Je vous assûre que non, reprit ce Prince, en interrom- » pant mes remercimens : J'ai visité vos Cuisines, en vous at- » tendant ; où j'ai vu le plus beau poisson qu'il soit possible » de voir, & force ragoûts à ma mode : & même, parce que » vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites » huîtres de chasse, tout-à-fait fraîches, & bu de votre vin » d'Arbois, le meilleur que j'aye jamais bu. La gaieté du

(5) De-Thou, *liv.* 36. & presque tous les Historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au Marquis de Rosny. Henry IV. l'avoit déja fait auparavant Conseiller-d'honneur au Parlement.

1606. Roi assaisonnant le plaisir de la Table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les Convives.

Le lendemain dès le matin, Sa Majesté m'envoya chercher; & elle me demanda en présence de tous les Courtisans assemblés, si je songeois à faire le Mémoire de l'équipage d'Artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déja dressé; & je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet: je le présentai au Roi, qui se le fit lire tout haut. La Cour fut instruite par cette lecture du nouveau dessein du Roi; qui dit ensuite plaisamment, que le Duc de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France; & qu'en tout cas, on pourroit le lui rapprendre en peu de temps, par ce moyen. Sa Majesté attendant que je lui disse mon avis sur cette Guerre; je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le Duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de Sa Majesté avec les siennes, & pour s'exposer à en faire l'expérience: Que je l'avois prévenu dès long-temps, que sa Place ne valoit rien contre le Canon: & que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce temps-là, les ruses de la Négociation: Que j'osois pourtant conseiller à Sa Majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une derniere fois au Duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assûrance se jetter à ses pieds; sûr que cette soûmission, & plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé; mais que s'il refusoit cette derniere grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au Roi: il approuva l'idée qui m'étoit venuë, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'Artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan; pour épargner les frais de transport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la Cour; où il sembloit que le plus petit préparatif de Guerre causât presque la même alarme, qu'il

Digitized by Google

auroit pu cauſer chez l'Ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une Place, dont tout le monde éxaggéroit à Henry la ſituation & les Fortifications; & des inconvéniens, dont un Siége auſſi long qu'on vouloit que le fût celui-là, ſeroit immanquablement ſuivi : On auroit dit, à entendre ainſi diſcourir, que le Ciel & la Terre duſſent ſe mouvoir en faveur de Bouillon & de ſa Ville. On fit tomber ſur ce ſujet entre les mains de Sa Majeſté, un Mémoire en forme de Lettre, plein non-ſeulement d'abſurdités, mais encore d'impertinences : le Roi croyoit y reconnoître le ſtile du Duc lui-même, mêlé avec celui de Du-Pleſſis & de Tilenus. Il n'eſt pas ſurprenant de voir ainſi parler, ou les Amis particuliers du Duc de Bouillon, ou les Proteſtans, qui pouvoient trouver intéreſſé dans cette affaire le Corps entier des Religionnaires ; tels que Montluet, La-Nouë & les deux Saint-Germain : mais il l'eſt beaucoup, que des perſonnes, qui n'avoient aucune liaiſon avec le Duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'Ingénieur Erard, ne parlaſſent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impoſſibilité abſoluë : J'aurois de la peine à décider que toutes ces perſonnes fuſſent bien intentionnées pour le bien de la choſe. 1606.

Le Roi tomba lui-même dans une irréſolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui repréſentai alors pluſieurs fois inutilement, qu'il donnoit par-là gain de cauſe à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que ſur cette unique reſſource : Et il eſt vrai que le Duc de Bouillon ne laiſſa pouſſer la choſe auſſi loin qu'elle le fut, que parce qu'il ſe perſuada, ſur le rapport de ceux qui le ſervoient à la Cour, & l'informoient des diſpoſitions de Sa Majeſté, qu'elle ne paſſeroit point juſqu'à l'éxecution. Un autre expédient qu'on mit en uſage, fut de faire entendre au Roi, que le Duc ne ſongeoit à rien moins qu'à lui réſiſter ; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à paroître timide & rempant à des perſonnes, qui au-lieu de lui rendre fidellement les intentions de Sa Majeſté, ſembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant : Que ſi en la place de ces perſonnes (c'eſt moi qu'on déſignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inſpirer de la

1606. confiance ; le Roi en ſeroit bientôt convaincu : Montluet (6) & La-Nouë entr'autres, ſe faiſoient fort de le ranger ſans peine à ſon devoir. Le Roi crut ne pouvoir mieux faire, que de les lui députer. Ils ne rapporterent que des paroles générales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henry : parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan abſolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement ; ſoit qu'ils ſe fuſſent laiſſés frapper de cette fauſſe opinion ; ou ſeulement, qu'ils affectaſſent de l'être. Quoiqu'il en ſoit, au-lieu d'aller en avant, ſur la réponſe du Duc de Bouillon ; Henry n'en témoigna que plus fortement, que le ſuccès lui paroiſſoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions ſur les diſpoſitions où je voyois le Roi : & je commençai à craindre que lorſqu'à force de le ſoûtenir contre les cris de tout le monde, & contre ſes propres craintes, je l'aurois embarqué ; ſur quelque difficulté imprévuë qui viendroit peut-être à ſe rencontrer, on n'agît ſi puiſſamment auprès de Sa Majeſté, déja mal prévenuë, qu'on lui fît abandonner ſon entrepriſe, après beaucoup de bruit & de dépenſe ; ou goûter un accommodement avec le Duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à ſa Perſonne, ni à ſa dignité : auquel cas il eût été bien plus à-propos de ne point engager du-tout la partie ; & de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelqu'autre moyen de ſauver l'honneur de Sa Majeſté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que ſur moi : On m'accuſeroit d'avoir trop ou trop peu fait : j'étois ſûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me ſeroient faites à la Cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henry ſe déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il ſeroit porté par ſes propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins ſouvent, de l'entrepriſe de Sedan ; & je tins la même conduite en public. Le Roi s'apperçut des premiers de ce changement : & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faiſoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'euſſe chan-

(6) François d'Angennes, Sieur de Montluet. Odet de La-Nouë.

Digitized by Google

gé d'opinion sur le Duc de Bouillon & sur Sedan ; il se mit dans l'esprit, Qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réfléxions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment retracté tacitement mon premier sentiment, & envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des Chefs de la Religion, pourroit quelque jour retomber sur la Religion même ; en ouvrant le chemin à opprimer l'un après l'autre, tous ceux qui la soûtenoient en France. De cette considération, que Henry regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensois pas avantageusement sur son équité ; ou que mon attachement à ma Religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques personnes, qu'il sçavoit être de mes Amis ; & pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arsenal, où j'étois retenu dans ma Chambre, par ma blessure de la bouche & du cou : il s'y étoit formé un abscès, qui en fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb, & quelques grains de poudre, encore si frais & si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit sur les charbons ardens. 1606.

» Il me semble, me dit Henry, en mettant sur le tapis le » Duc de Bouillon, que je ne vous trouve plus si résolu dans » cette affaire de Sedan, que vous l'étiez il y a quelque » temps, ni que je vous ai vu l'être en d'autres occasions bien » plus difficiles : Qu'y a-t-il ? dites-le moi librement, & ne me » celez rien, je vous en prie. « La vivacité de ce Prince fit que tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit euë sur mes alarmes au sujet des Religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux Réformés l'un par l'autre : il en appella à la connoissance que j'avois de ses sentimens ; & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde sçavoit que dans ce qui concernoit le service de sa bouche & de sa Personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des Catholiques. Il m'assûra encore, Qu'il ne haïssoit point personnellement le Duc de Bouillon : Qu'il n'éxigeroit rien de lui, qui fût capable de le dèshonnorer : en un mot, Qu'il me laissoit le juge de la manière dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce Prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit & persuadé de ses sen-

Digitized by Google

1606. timens pour tout le Corps Protestant en général, & pour moi en particulier ; sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit fait la manière dont en dernier lieu il avoit pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroidissement apparent, qu'il avoit remarqué en moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire sur ce sujet, j'en fis faire une à Sa Majesté, à laquelle personne n'avoit songé : c'est que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avoient entièrement épuisé, & peut-être même considérablement obéré ; il se pouvoit bien faire que la véritable considération qui l'empêchoit de se rendre aux désirs de Sa Majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la seule ressource qui lui restoit pour réparer ses affaires dérangées : Que dans cette supposition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au Duc une somme, qui suffît à acquiter ses dettes. Je fis voir à Sa Majesté, Que si en donnant à Bouillon deux cens mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions supportables, elle y en gagneroit encore six cens mille ; parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : Nouveau motif de traiter le Duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisoit tant que de l'attaquer ; en déclarant réünie à la Couronne, non-seulement la Principauté de Sedan, mais encore la Vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les Grands Fiefs de la Couronne : sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de pressentiment de ce qui devoit arriver, que j'insistai si fort sur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le Roi répliqua, Qu'une pareille Négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la Lettre dont il a été parlé, montroit assez qu'il étoit, que Sa Majesté craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la Princesse d'Orange (7), alors

(7) Louise de Coligny, Fille de l'Amiral, mariée en premieres nôces au Comte de Teligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi ; & en secon-

à Paris; en envoyant au Duc, Du-Maurier (8), chargé de Dépêches, dont il laisse les termes & la teneur à mon choix: » Mais aussi me promettez-vous, ajoûta Henry, qu'au cas » qu'il n'accepte pas les offres que vous lui ferez faire, vous » me servirez dans cette affaire, sans aucune considération » humaine; & de la manière dont vous l'avez fait ci-de- » vant, « dit-il, en citant le Siége d'Amiens, la Campagne de Savoie, & plusieurs autres entrepriſes ſemblables? Je lui en donnai ma parole d'honneur: » Or-ſus, touchez-là, me » dit ce Prince, en me tendant la main; je vous en crois: » me voilà content; & je me repoſe entièrement ſur votre » capacité & votre fidélité, de tout ce qu'il faut faire.« Sa Majeſté me quitta, en achevant ces paroles. 1606.

J'allai le lendemain trouver la Princeſſe d'Orange, avec laquelle je concertai la manière dont elle & moi nous écririons au Duc de Bouillon; la députation que nous lui ferions de Du-Maurier; & la forme de l'inſtruction, dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la Lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeller au Duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puiſſance & la capacité perſonnelle du Roi régnant: deux points, auſſi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vûë, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit ménacé; en l'empêchant de ſe laiſſer ſurprendre à la prévention, & de rien faire par paſſion, par chagrin, & par dépit. En parlant ainſi, je ne le flatois point: mais c'étoit, lui diſois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agiſſoit pour lui; & qu'il ne s'obſtinât pas contre les conſeils de la Princeſſe d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en Ami, à ſe réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propoſitions, je l'avertiſſois que Du-Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche: outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part; afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la ſurpriſe. Je le prévenois ſur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que Sa

des nôces à Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Aubery Du Maurier, attaché premierement au Duc du Bouillon, enſuite au Duc de Sully.

1606. Majesté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui proposions ; en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le Roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous : Que je voulois être tenu pour un lâche, un perfide & un homme sans honneur, si le tout ne s'éxécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrêmité. La date de cette Lettre, à laquelle celle de Madame d'Orange étoit entièrement conforme, est du premier Mars.

Le Duc de Bouillon y répond par une Lettre, datée du 4, Qu'il a reçu la mienne, avec celle de la Princesse d'Orange ; entendu Du-Maurier; & lu attentivement son Mémoire : Qu'il se plaint avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du Roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne : Qu'on ne les lui promettoit que par un Ecrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes; pendant que toute la France seroit témoin de son humiliation, & de l'indifférence que Sa Majesté auroit ensuite pour lui : Que ses Amis qu'il a consultés, & qui ne sont pas en si petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous pensé comme lui, que Sa Majesté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flatoit ; elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible Place que Sédan. Il ajoûte sur cela, d'un ton plus suffisant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, Qu'il est bien informé qu'on en impose à Sa Majesté, en lui promettant de la rendre maître de Sédan dans un mois, & sans perte d'un seul homme : Bouillon s'applaudit sans doute ici, de me donner une espèce de démenti, en parlant à moi-même. Toute la Lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, & de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au Roi ; plûtôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, & à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à Sa Majesté de lui prescrire : pourvû que le retour de ses bonnes graces & de sa confiance, ne lui coûte pas sa misérable Place, qu'il est prêt à avouer authentiquement

authentiquement qu'il tient de ſa bonté : Mais que ſi le Roi perſiſte à vouloir l'en dépouiller, il ne lui eſt pas poſſible de croire autre choſe, ſinon que ce Prince l'aime en paroles, & le hait en effet. 1606.

Bouillon ſe ſert à-peu-près des mêmes termes, en répondant à la princeſſe d'Orange : & ce que Du-Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus ſatisfaiſant ; le Roi commença à regarder le Duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une Replique. Je lui marquai, que Sa Majeſté n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres, qu'elle lui avoit faites par ma bouche : Qu'elle avoit trouvé ſes Lettres pleines de ſoupçons & de termes offenſans pour elle ; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui propoſoit : Que j'étois véritablement fâché que mes conſeils ſincères n'euſſent fait qu'aigrir ſon eſprit ; comme il m'étoit déja arrivé, lorſque je lui avois écrit ſur la détention du Maréchal de Biron : Que le temps viendroit, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le ſeul bon conſeil à ſuivre dans la circonſtance préſente : Que je l'avertiſſois une derniere fois d'y penſer ; que je l'en priois même, & avec inſtance : rien ne pouvant me faire plus de plaiſir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venuës, j'avois trouvé le moyen d'avoir un Plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en ſuperficie. Le Roi vint voir l'un & l'autre à l'Arcenal, & amena avec lui M. le Comte de Soiſſons, le Duc d'Epernon, les Maréchaux de Briſſac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, Dom Joan de Medicis, De-Vic, Montluet, La-Nouë, Boëſſe, Nereſtan, D'Eſcures, Erard, & Châtillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreſſément défendu de dire ſon avis devant tant de témoins. Ce fut un ſujet de diſcourir & de conteſter ſans fin, entre toutes ces perſonnes, ſur la ſituation & la force de la Place, & ſur la forme de l'attaque. Montluet, La-Nouë & Erard ſoûtinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois preſque rien à tout cela, quoique la parole me fût preſque toujours adreſſée, & que le Roi me demandât ſouvent ce que

1606. j'avois à dire sur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc; ainsi le soûtenoit-on.

Toute l'Assemblée s'étant séparée, sans qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver Sa Majesté. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés; je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention, à un seul des défauts de la Place; qui sont, le Vallon de la Fontaine; celui des Ginmenés; les fossés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées; & les deux abords du dessus & du dessous de la Riviere, si spacieux, que je répondois à Sa Majesté de loger sans beaucoup de danger toutes les Troupes, dans l'espace de deux cens pas près de la Ville, & jusque sous les Contrescarpes des fossés artificiels: parce que le tournant des Vallons les mettoit à couvert des décharges de la Mousqueterie; pendant que du côté de la Ville, les Assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets, ni presqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent apperçus de dessus les éminences de la campagne; dont tout le Corps de la Place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derriere, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à Sa Majesté, que dans le huitiéme jour depuis l'établissement des Batteries, je la mettrois en possession de Sedan.

Le Roi me crut cette fois; & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Medicis, de La-Force, De-Vic, de Néreſtan & Boëſſe, dont il connoissoit la discrétion, & qui louerent fort ma retenuë. Henry ne balança plus après cela, & se disposa à partir au plûtôt, à la tête d'un Corps de Cavalerie, & de quelques Compagnies du Régiment des Gardes; pendant que j'assemblerois le reste des Troupes en Corps d'Armée, & ferois avancer l'Artillerie: en quoi j'eus une singuliere attention que les peuples de la Campagne & les Bourgeois des Villes, ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de Gens-de-guerre.

Le dessein d'attaquer le Duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Protestans: je ne sçais même si

Digitized by Google

Le Duc ne comptoit pas ſur un ſoûlévement général en ſa faveur : Si cela eſt, il fut trompé ; & j'avouë que j'y contribuai. Je ſaiſis l'occaſion d'une Lettre que Parabere m'écrivit ſur ce ſujet, pour donner dans la Réponſe que je lui fis, une eſpéce de Manifeſte, qui pût juſtifier au Corps des Réformés la démarche du Roi, & montrer que le Duc de Bouillon n'alloit rien ſouffrir que par ſa faute : C'eſt ce qui fit que je compoſai cette Lettre avec beaucoup plus de ſoin & d'étenduë que je n'aurois fait, ſi je n'y avois enviſagé que Parabere ſeul : je me doutois qu'elle ſeroit renduë publique. 1606.

Je commençois par le dénombrement des principaux bienfaits, que Bouillon avoit reçus de Sa Majeſté : comment il en avoit été préféré au Prince de Condé même ; fait Maréchal de France, & Premier-Gentilhomme de la Chambre ; élevé le premier de la Religion à tous les honneurs & dignités ; gratifié de penſions & d'appointemens beaucoup plus conſidérables que tous les autres : l'Etat de ſes Gages, penſions &c. ayant monté juſqu'à cent vingt mille livres par an : Sans compter que Sa Majeſté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire ſon Fils, ou ſon propre Frere ; favoriſé pour le fait de la ſucceſſion de Limeuil ; & ſoûtenu de toute ſon autorité, après la mort de la Ducheſſe ſa Femme : je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'oppoſois enſuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henry ; ſes manœuvres ; ſes mutineries au Siége d'Amiens ; ſa retraite dans ſes maiſons, lors de l'arrêt du Maréchal de Biron ; & ſa ſortie du Royaume, avec des circonſtances, qui ſeules auroient ſuffi pour ſa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Conſtant & moi, nous avions été les inſtrumens des graces, que Sa Majeſté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faiſois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de Lèſe-Majeſté, par la demande qu'il a faite de Lettres Patentes d'abolition ; lorſque Sa Majeſté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un ſubterfuge, qui eſt une nouvelle injure : c'eſt que lui, qui eſt Sujet & Domeſtique du Roi, & duquel ſeul il tient ſa Place, refuſe de la tenir ſous les mêmes conditions de Protection, que le feu Duc de Bouillon avoit acceptées de François II. dont il n'étoit ni Sujet ni Domeſtique.

1606. Je rapportois à la ſuite de tout cela, les voies de conciliation, que Du-Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ſes principaux Amis ; avec pleine aſſûrance que Sa Majeſté voudroit bien s'y prêter : comme, de propoſer au Roi, que Sedan fût réputé l'une des Places données pour ſûreté aux Proteſtans : Que le Duc la vendît au Roi : Que ſans la vendre, La-Nouë y fût mis Gouverneur ; la ſouveraineté, & même la propriété, en reſtant au Duc de Bouillon : Mais qu'il n'avoit rien voulu entendre ; pendant que le Roi en faiſoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : Qu'ainſi c'étoit le Duc ſeul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduiſoit l'Egliſe de Sedan à l'extrêmité, où on alloit la voir dans peu de temps : Que ce malheur touchoit ſi ſenſiblement Sa Majeſté, qu'elle étoit réſoluë, qu'elle avoit même donné parole aux Députés des Egliſes, de ne rien changer, ni innover dans Sedan ſur la Religion ; quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finiſſant, de me rendre une juſtice publique ſur la pureté de mes intentions, & ſur le chagrin que je reſſentois de voir l'un de mes Confreres courir à ſa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut néceſſaire à Henry d'uſer de la même précaution avec le Parti Proteſtant. Bouillon lui avoit fait faire par La-Nouë des proteſtations, qui n'étoient nullement recevables : Le Roi les rendit publiques ; & il y répondit par un Ecrit, qui fut répandu parmi les Amis du Duc ; au hazard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que Sa Majeſté ne cherchoit qu'à ſortir de cette affaire par la douceur : comme en effet ils publierent que le Roi déſeſpéroit plus que jamais du ſuccès de ſon entrepriſe : A quoi Bouillon ajoûtoit, ainſi que le rapporterent La-Viéville, d'Arſon & Du-Maurier, qui furent deputés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainſi témérairement Sa Majeſté, malgré elle-même ; & que je m'étois un jour vanté à ce Prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du Fer-à-cheval. Ce dernier fait eſt vrai, & donna bien à penſer à Henry, ſur la prétenduë fidélité de ceux qu'il admettoit à ſes Conſeils : car lorſque je lâchai cette parole, il n'y avoit de préſens que Dom Joan & Erard. Auſſi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occaſion, comme le plus mortel de ſes

Digitized by Google

ennemis, qui changeoit tout ce que Sa Majesté pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au Roi à répondre à ce reproche ; & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter : Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens ; il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au Duc de Bouillon. 1606.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de Mars ; menant avec lui la Reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoique les chemins fussent très-mauvais ; & prenant sa route par Reims, Rhétel, Mézieres, Doncheri & Mouson. Comme je ne revis Sa Majesté qu'après l'affaire concluë, j'en prendrai le détail dans les Lettres, qu'elle m'écrivit & me fit écrire continuellement par Villeroi & La-Varenne.

Bouillon ne quitta que le plûtard qu'il put, sa premiere arrogance : il dit à Du-Maurier, Que si-tôt qu'on auroit commencé à le tromperie, il abattroit les Armes de France de dessus sa porte : C'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le Roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son Procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le Duc sollicita si bien quatre des Canonniers de Sa Majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à La-Fère en Tartenois : désobéïssance digne de punition dans ces Canonniers. Quoique la Duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan ; il usa de tant d'adresse, que ceux que Sa Majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette Ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une Ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sedan jusqu'à quatre mille hommes ; voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept Compagnies de Cavalerie, & de quelques Régimens d'Infanterie, qui étoient dans le Luxembourg ; & qu'il se feroit assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est qu'il attendoit avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou six cens soldats, qu'il avoit fait lever en Gascogne & aux en-

(9) La Reine ne fit ce voyage, selon De-Thou, le Mercure François & les meilleurs Mémoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au Duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

1606. virons de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un Neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés; ſous ombre de recrûës, qu'on faiſoit pour aller ſervir en Flandre: Pucharnaut l'avoit déja mandé au Roi, lorſque Sa Majeſté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre ſur tout cela, lorſqu'on l'éxaminoit de près. On ſçavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le Duc de Bouillon; Bongars l'aſſûra au Roi. Les Archiducs témoignoient plus de peur de notre Armément pour eux-mêmes, que de diſpoſition à ſe déclarer contre nous. L'Eſpagne trouvoit le ſujet trop leger, pour rompre la Paix avec la France: c'eſt ce qu'on ſçavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la derniere indifférence le Duc de Bouillon. Trois ou quatre cens Avanturiers Suiſſes, voilà tout au plus ſurquoi on voyoit qu'il pût compter; & il ſe paſſa encore à bien moins: pendant que contre ſon attente, nos levées dans les Cantons ſe faiſoient ſans aucune peine. Pour l'Electeur Palatin; Montglat ne l'avoit point encore vu: mais il mandoit de Straſbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le Landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ſes intentions.

Quant à ce que le Duc pouvoit par lui-même: on ſçavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens Hommes-de-guerre dans Sedan; & l'on fut bientôt plus particulierement informé qu'il n'y en avoit en effet que ſept ou huit cens, Bourgeois & Avanturiers ramaſſés; dont encore une partie faiſoit mine de vouloir en ſortir, avant l'approche de l'Armée du Roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui ſeptiéme en Allemagne, s'étant fait eſcorter pendant quelques lieuës par ſa Garniſon; & qu'il avoit été vu auprès de Baſcogne par des Soldats qui le connoiſſoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées ſur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le Château & pour la Ville, faiſoient même croire qu'il n'y rentreroit point: mais cette Nouvelle, que le Gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au Roi à Reims, ne ſe trouva pas vraie. Le Duc de Nevers, mieux inſtruit, manda à Sa Majeſté, Qu'à la vérité le Duc de Bouillon étoit ſorti à la tête de trois ou quatre cens hommes; mais pour aller au-devant d'un Prince Allemand, avec lequel il étoit

Digitized by Google

rentré dans Sedan, dès la nuit ſuivante. Quoique les avis donnés par les différens Agens de Sa Majeſté, ne ſe rapportaſſent pas en tout à beaucoup près ; on ſçut de bonne part, que Bouillon ne s'étoit point éloigné de ſa Ville. Ce Comte d'Allemagne qu'on diſoit qu'il inſtalloit dans Sedan, pour y ſoûtenir un Siége, étoit le troiſiéme des Comtes de Solme. L'aîné étoit Grand-Maître de l'Electeur Palatin : Nous avons vu le ſecond, avec le Sieur Du-Pleſſon : pour celui-ci, on ne parloit pas avantageuſement de ſes lumieres & de ſon expérience. 1606.

Le Roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil : ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la Chaſſe, dès qu'il eut commencé à cracher ; Il me mandoit de cet endroit, le 27 Mars, Qu'il avoit manqué ſon Cerf ; mais qu'en récompenſe il avoit pris deux loups la veille : ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Freſne quatre Compagnies du Régiment des Gardes, déja recrutées de ſept cens hommes ; auxquelles il permit d'y demeurer juſqu'au premier Avril, pour achever leur recruë. On voyoit le cœur de Henry s'épanouir, & ſon ancienne ardeur renaître ſur ſon viſage, en reprenant ſon premier métier. Il vint dîner à deux lieuës de Freſne, & de-là, entendre les Ténébres à Reims ; où il demeura pour faire ſes Pâques, juſqu'au Mercredi ſuivant. Il y fut joint par le Duc de Mercœur, & par toute la Nobleſſe du Pays. Il y vit auſſi Du-Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du Duc de Bouillon, Qu'il conſentoit à y recevoir au nom du Roi, un Gentilhomme : pourvu que ce fût ſans aucune qualité ; & que ſa Garniſon y reſtât, commandée par ſon Officier : Qu'il étoit prêt auſſi d'y recevoir Sa Majeſté, avec telle ſuite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer : mais qu'il perſiſte à demeurer le ſeul Maître dans ſa Place ; & qu'il perdra plûtôt ſes biens, ſes Enfans & ſa vie. A meſure que le danger approchoit, le Duc rabattoit de ſa fierté.

Le Roi, ſans répondre à cette propoſition, envoya le Duc de Nevers (10) à Mouſſon, aſſembler la Cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétenduës Troupes du Duc de Bouillon dans Sedan : Il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suiſſes & Allemands : & il n'y avoit pas

(10) Charles de Gonzague de Cleves, Duc de Nevers.

1606. d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon; Sa Majesté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette Ville; mais elle n'avoit encore que le Régiment de ses Gardes. Les recruës des Chevaux-legers arriverent belles & bonnes: le reste des Troupes ne devoit joindre que le 4 Avril. Le Roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 & le 26 Mars; en me pressant de venir l'y trouver avec mon Fils: il faisoit état d'en partir le 27 pour Rhétel, & d'être le 30 à Mouson, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du Régiment des Gardes; quoique les pluies eussent rendu les chemins presqu'impraticables. Sa Majesté me mandoit encore de lui envoyer des Officiers & des Chevaux; avec un Convoi de pics, pelles, hoyaux, & de quelques moyennes Pièces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en Négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fond à faire sur toutes ces apparences; & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa Majesté fut pourtant fort mal satisfaite des derniers Articles, que Du-Maurier rapporta de la part de Bouillon; & que Villeroi nous communiqua par son ordre, au Garde-des-Sceaux & à moi Elle fut encore plus choquée d'un Mémoire, dans lequel il sembloit que le Duc voulût traiter avec elle d'égal à égal: D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après Du-Maurier, présenta au Roi ce Mémoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit temps enfin de changer de langage; il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt vint de sa part, prier Sa Majesté de lui envoyer Villeroi, pour conférer & traiter avec lui. Le Roi y consentit; pourvû que l'entrevuë se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une derniere fougue de cet homme, qui assûrement méritoit pis que ce qui lui arriva; Aërsens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henry, revint dire qu'il désavouit Nétancort, & qu'il se passeroit de Villeroi.

Il faut que Henry ait eut quelque puissant motif, que je ne

(11) Jean de Nétancourt, Comte de Vaubecourt, Conseiller d'Etat, Maréchal de Camp, Lieutenant-Général des Ville & Evêché de Verdun, Gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

(12) Joachim

ne comprends pas, de charger le Duc de Bouillon de tout le tort ; pour lui députer, comme il ne laiſſa pas de faire après cela, Villeroi & Dinteville (12) ; avec leſquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaiſe humeur, ni peine à s'accorder. Villeroi m'apprit lui-même ce qui s'étoit paſſé dans la Conférence ; & il joignit un aſſez long Mémoire à la Lettre, qu'il m'en écrivit dès le ſoir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorſqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroi (car on verra dans le moment, les raiſons que j'ai de me défier de ſa ſincérité) ; il a trouvé Bouillon ſi ombrageux & ſi irréſolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une ſeconde Conférence ; & même, tant qu'il ne lui aura pas vu, non-ſeulement conclurre & ſigner, mais encore commencer à effectuer l'Accord. Comment Villeroi prétend-t'il, ſans ſe contredire, accorder avec ces paroles, ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui ſemble que le Duc de Bouillon veut ſe mettre à la raiſon : C'eſt qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de me prévenir ſur une concluſion, qu'intérieurement il ſçavoit bien plus proche, qu'il ne me le diſoit. Il m'annonce une ſeconde Conférence pour le lendemain : ce qui étoit cauſe que Sa Majeſté paſſeroit encore toute cette journée à Donchery. 1606.

Voici une preuve que Villeroi ne me diſoit pas tout. La-Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'eſt préſenté à la Conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier : & avec raiſon, dit-il ; puiſqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuiſé ſon petit Domaine, & cueilli de tous côtés ; il ne ſe voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu ; peu de François & de Lanſquenets ; vingt-cinq Suiſſes ſeulement ; tout le reſte pitoyable, ſi l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs : Que ſi dans cette extremité, la Ducheſſe de Bouillon n'étoit point ſortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que ſon Mari n'eût réſolu de conſentir à tout : Qu'auſſi le Traité devoit être déja réputé conclu ; & que ce n'étoit que pour ſauver en quelque ſorte ſon honneur, de la honte

(12) Joachin de Dinteville, Gouverneur de Champagne.

1606. d'une capitulation si subite, que le Duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde Conférence. Villeroi se pressa fort en apparence de me l'apprendre; puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille : mais il sçut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde Lettre, de m'envoyer le Traité même, si-tôt qu'il aura été mis au net & signé : ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les Articles principaux. Ce Traité porte pour titre : *Articles de la Protection de Sedan & de Raucourt :* la date en est du 2 Avril 1606. & le terme, pour quatre ans. Le Duc de Bouillon y consent que le Roi établisse de son droit un Gouverneur dans le Château, à la tête d'une Compagnie de cinquante hommes ; & que les habitans de Sedan prêtent au Roi le serment de fidélité : ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroi remplit le reste de sa Lettre des louanges, que Sa Majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conseils, en cette occasion : ce qui est assez inutile ; puisque j'avois agi & parlé sans fruit : Par cette flaterie, Villeroi ne m'ébloüit, ni ne me fait prendre le change, sur son procédé.

Je ne puis douter que Sa Majesté ne désirât sincerement de me donner part à la conclusion de cette affaire ; après les assûrances qu'elle m'en avoit données, & le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroi étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du Roi : si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un Traité : ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses ; l'amitié ne nous unît contre sa Politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la Religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'Accord, qu'il vit que Sa Majesté m'y convioit plus fortement : A quoi j'ajoûte qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henry lui ayant remis les Lettres, dont il vient d'être fait mention ; il en chargea un Laquais, auquel il ordonna de prendre tout douce-

Digitized by Google

ment la route d'Amiens, Saint-Quentin & Rheims : en ſorte que je ne les reçus qu'après celle que Sa Majeſté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un Exprès m'apporter. Ce ne fut pas ſans étonnement que je lus dans cette derniere Dépêche, que ce Prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fuſſe malade ; puiſque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune Réponſe : ce qui étoit cauſe que tout s'étoit conclu ſans moi. Par cette même Lettre, qui eſt du Samedi premier Avril, Henry me mande, de ne pas différer davantage à l'aller trouver : Que je laiſſe le plus peſant de mon bagage à Châlons ; & que je le rencontrerai le Lundi ſuivant à la Cazine, où il ira voir la Reine. 1606.

Ayant reçu ces deux Lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, ſi je voulois me trouver au rendez-vous de Sa Majeſté. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit aſſez volontiers la faute, que Villeroi avoit faite à mon égard (13). Ce Prince me careſſa extraordinairement;

[13] De-Thou, dans le recit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136. ſe montre peu favorable au Duc de Sully, & beaucoup au Duc de Bouillon. Il fait entendre, que Henry IV. s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne pourſuivoit en cette occaſion le Maréchal de Bouillon, qu'à raiſon d'une inimitié perſonnelle ; il fut bien aiſe de profiter de ſon abſence, pour terminer toute cette affaire par un Traité : parce qu'au fond ſes liaiſons avec MM. de Biron & D'Auvergne, n'avoient pas été portées juſqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de preſque tous les Hiſtoriens, & de l'Auteur Apologiſte du Duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageuſement ſur ce ſujet du Duc de Sully, que du Duc de Bouillon, & les autres preuves répanduës dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me ſemble, inſoûtenable, ce que M. De-Thou avance ici, ſur l'opinion qu'avoit Henry IV. des ſentimens & des diſpoſitions du Duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits, établis ſur des Lettres & des diſcours rapportés d'Original, tels que ſont la plûpart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully, & celui-cy en particulier ; qu'à ceux, dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics : Et ſi je ne me trompe, il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. De-Thou, qu'il n'eſt pas ſur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir, la précipitation avec laquelle fut conclu le Traité, l'air de faveur qu'on y remarque, & le myſtere que M. de Sully inſinuë lui-même que le Roi lui en fit faire ? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Maſſolier : 1°. Que Henry IV. ne vouloit pas perdre le Duc de Bouillon ; mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiſſance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir : 2°. Que le Duc de Bouillon ſe voyant repréſenter par M. de Villeroi, ſa Lettre d'aſſociation avec MM. de Biron & D'Auvergne, eut véritablement recours à la ſoûmiſſion, pour obtenir un pardon, que ſa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ſe flater que ſes démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions fa-

1606. croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu : » Soyez le bien-venu, me dit-il, tout » haut : j'ai eu ſoin de votre ſouper & de votre coucher ; vous » ſerez bien accommodé. Devinez, me dit-il enſuite tout-» bas, en ſe penchant vers mon oreille, pourquoi je me ſuis » tant hâté : c'eſt parce que je ſçais qu'étant arrivé, vous » euſſiez voulu tout reconnoître, & vous fourrer dans tous » les endroits périlleux ; & je craignois qu'il ne vous arrivât » quelqu'accident : Car j'aimerois mieux que Sedan ne fût » jamais pris, ayant affaire de vous pour quelque choſe de » plus grande conſéquence. «

Les réfléxions que je ferois ſur cet Accord, & ſur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial : Je dirai ſeulement, que le Duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à ſi bon marché ; après avoir obligé Sa Majeſté à mettre une Armée ſur pied, & à faire avancer une Artillerie de cinquante Piéces de Canon, à quinze ou vingt lieuës au plus de Sedan ; & après avoir donné à Sa Majeſté elle-même la peine de venir en perſonne juſqu'au pied de ſes murs. Henry convenoit de tout cela : La conduite du Duc le faiſoit quelquefois entrer en une véritable colère : mais ſa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit ſon entrée le 2 Avril, dans Sedan, où il laiſſa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint enſuite lui rendre ſon hommage & ſa ſoûmiſſion : Sa Majeſté me fit appeller à cette Cérémonie, qui ſe paſſa dans la Chambre du Roi, de ſi grand matin, que Bouillon prit encore ce Prince au lit (14).

Je viſitai la Place le lendemain. Trois cens malotrus Lanſquenets, & vingt-cinq Suiſſes, furent toutes les Troupes Etrangeres que j'y vis ; au-lieu de ces ſecours formidables, qui devoient accourir au Duc de Bouillon, de tous les en-

tes, Henry IV. jugea que le Duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan, que par tout ailleurs ; & que par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroi, que l'Auteur blâme ici ; on voit bien qu'il n'agit que par ordre du Roi, & ſelon ſes vûës. Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette Négociation, dans le *Vol.* 8477. *des Mſſ. R.* Voyez les Hiſtoriens, & ſur-tout le Mercure François *ann.* 1606. Aucun Ecrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités, qu'on en voit dans nos Mémoires.

(14) Henry IV. lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant ſa Place de Sedan qui le tentoit, que les bons ſervices qu'il attendoit de ſa perſonne. *Mſſ. Ibid.*

Digitized by Google

droits de la Chrétienté. Tout le reſte étoit proportionné : des Canons très-mal équippés, avec quatre ou cinq mal-habiles Canonniers pour les ſervir ; aucun endroit accommodé pour les loger ; point de faſcines, de gabions, de trépans, de madriers ; rien en un mot, de ce qu'on a coûtume de préparer pour ſoûtenir un Siége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au Duc de Bouillon, qui aſſiſtoit à cette viſite ; & qui ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté de ſon goût, ſe mit à conteſter beaucoup plus vivement qu'il n'étoit beſoin. Quelqu'ingénieuſe que fût ſa vanité, l'inégalité des deux Parties ſe montra ſi viſible, qu'il paſſa chez nos Voiſins pour n'avoir prévenu ſa ruine totale, que par une ſoûmiſſion aveugle. Le Cardinal Du-Perron m'en félicita de Rome : » Il faut, me diſoit cette Eminen- » ce, en me citant un Ancien, que les Guerres ſoient groſſes » & courtes ; on abrège par-là le temps & les frais : les » Conquêtes qui ſe font par la crainte des Armes, vont bien » plus vîte & plus loin, que celles qui ſe font par les Armes » mêmes. « Le Pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge ; & je ſçais qu'on penſoit par-tout ailleurs, à peu près comme à Rome. Cela me conſola un peu ſur la réputation de nos Armes. 1606.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet Armément, en remettant ſous l'hommage de Sa Majeſté, les Places du Comté de Saint-Paul. Il faut ſe rappeller ici ce que j'ai dit ſur l'acquiſition de ce Comté, en 1604 : Que Guillouaire étant venu propoſer au Roi ce marché, de la part de M. le Comte de Soiſſons ; Sa Majeſté commit cette affaire en mon abſence, à MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Syllery & de Maiſſes : & que ſur les difficultés que j'y fis enviſager à ce Prince, on en fit expédier le Contrat, ſous le nom d'une tierce perſonne ; en attendant que le Roi pût, en s'emparant de ces Places, s'en déclarer le véritable acquereur.

Lorſque Henry me propoſa de faire faire montre aux Troupes, & de les licencier : » Comment ! licencier, Sire, lui » répondis-je ? & que deviendra votre Contrat du Comté de » Saint-Paul ? Ne vous ſouvient-il plus de la réſolution qui » fut priſe, en le paſſant ? Puiſque la dépenſe en eſt faite, il » ne faut que tourner de ce côté-là. « Je fis voir à Sa Majeſté

1606. Que c'étoit une affaire de quinze jours seulement; les Espagnols ne s'attendant à rien moins : Qu'au reste, ils n'auroient aucun sujet valable de s'en plaindre ; parce que le Roi ne faisoit qu'user du pouvoir, que les Traités laissoient aux Comtes de Saint-Paul, d'opter entre la France & l'Espagne ; ce qu'on feroit dénoncer au Conseil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. » Je vois bien que vous avez raison, me » dit Henry, après m'avoir écoûté attentivement : mais il y » faut bien penser auparavant ; & j'en veux parler aux princi- » pales personnes qui sont auprès de moi, & à ceux de mon » Conseil ordinaire. « Je ne sçais à qui Sa Majesté en parla, & quel conseil on lui donna : mais deux jours après, ce Prince me tira à quartier, & voulut me persuader qu'il étoit à propos de laisser pour le présent cette affaire assoupie. J'avouë que je ne pus mempêcher de dire en quittant le Roi, avec un mouvement d'impatience : » Eh-bien, de-par-Dieu ! je » vois que nous allons pendre notre épée au croc, ayant » une si belle Armée, & la licencier, lorsque nous avons une » occasion si favorable de l'employer utilement. « Je ne pus faire changer de résolution au Roi. On fit montre deux jours après : chacun se retira ; & je ramenai l'Artillerie à Paris.

Il prit envie au Roi de rentrer dans cette Ville, au bruit de toute son Artillerie : La-Varenne vint me le dire de sa part : » Eh ! M. de La-Varenne, m'écriai-je, surpris de la pro- » position ; que pense faire le Roi ? Nous n'avons pas donné » un coup d'épée ni de pique, ni tiré un seul coup de Canon » & de fusil : & nous voulons faire les victorieux ; nous, qui » sommes les vaincus, en deux manieres : Nous avons ache- » té avec trop de crédulité, ce que le Roi ne devoit tenir » que de son courage : ensuite, nous avons eu peur de dé- » clarer ce que nous avons acquis : Je m'étois toujours bien » douté que les choses se passeroient ainsi : dites au Roi que » tout le monde dit cela ; & qu'on se moquera de nous, si l'on » fait tirer le Canon. « Ma franchise alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occasion ; le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cause. Le Roi n'entendit pas ce rapport, sans beaucoup d'émotion : il ne la cacha à personne, qu'à moi. Praslin, & ensuite Béthune, revinrent aussitôt après, me faire entendre de sa part avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraisonnable dans ce qu'il éxigeoit de

Digitized by Google

moi. Je crus à mon tour pouvoir les convaincre du contraire. Henry entra cette fois dans un violent courroux ; qualifia très-durement ma réſiſtance à ſa volonté ; & renvoya me commander d'un ton abſolu de lui obéïr : ce que je fis ſi promptement, & avec un tel vacarme de toute l'Artillerie, que cela l'appaiſa tout d'un coup ; & qu'il m'envoya chercher pour m'embraſſer (15). Bouillon étoit à la ſuite du Roi en cette Entrée. Il avoit aſſûrement grand tort de craindre de ſa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, Sa Majeſté reprit avec lui ſon ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore. 1606.

C'eſt dans ce temps-là qu'éclata le fameux Différend de Paul V. avec les Vénitiens. Il prenoit ſon origine de plus vieux temps, à l'occaſion de droits prétendus Eccléſiaſtiques, que le Saint-Pere avoit voulu aſſez à contre-temps faire valoir contre cette République, qui s'y étoit oppoſée par des Décrets tout à fait fermes (16). Freſne-Canaye, notre Ambaſſadeur à Veniſe, m'en avoit donné avis dès le

(15) Le Journal de Henry IV. ne parle point de cette conteſtation ; & dit au contraire, Que M. de Roſny étoit à côté du Roi, l'entretenant, & lui montrant les belles Dames : Que le Maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-ſimplement ; & qu'il avoit l'air fort triſte. Il rapporte une Lettre, que le Roi écrivit à la Princeſſe d'Orange, ſur la reddition de Sedan, en ces termes : » Ma Couſine, je dirai comme fit » Céſar, *veni, vidi vici* : ou comme la Chanſon : *Trois jours durerent mes amours, & ſe finirent en trois jours* : tant j'étois amoureux de » Sedan. Vous pouvez maintenant » dire ſi je ſuis véritable, ou non ; » & ſi je ſçavois mieux l'état de cette Place, que ceux qui vouloient » me faire croire que je ne la prenois de trois ans. « &c. M. De-Thou ſe trompe encore, lorſqu'il dit, *Ibid.* Que le Duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la deſcription de l'Entrée de Sa Majeſté dans Paris.

(16) Par l'un des Décrets, du 10 Janvier 1603, il eſt défendu de bâtir aucune Egliſe, ſans la permiſſion de la Seigneurie : Et par un ſecond, du 26 Mars 1605, les Eccléſiaſtiques & Gens de main-morte, ne peuvent faire aucun acquêt, ſans y être ſpécialement autoriſés. Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de ces points de Droit ; pour & contre leſquels il y eut une infinité d'Ecrits en ce temps-là. Les principaux ſont ceux qui ſortirent de la plume du Cardinal Baronius, pour le Pape ; & de Frere-Paul Sarpi, Religieux Servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces Pièces, dans *M. De-Thou, le Mercure François, Matthieu ſous l'année 1606. & autres Hiſtoriens* ; & en particulier, dans les Ecrits, compoſés ſur ce fameux Différend. Les Jéſuites, les Capucins, & quelques autres Religieux, en petit nombre, furent les ſeuls qui obéïrent à l'Interdit, & ſe firent chaſſer des Terres de la Seigneurie : l'Excommunication fut mépriſée de tous les autres Ordres de la République ; & le Ser-

Digitized by Google

1606. mois d'Octobre précédent. Ces Décrets, joints à l'empriſonnement de deux Eccléſiaſtiques, par Arrêt du Sénat; l'Interdit lancé par le Pape, ſur le refus de révoquer les Décrets, & de lui faire juſtice ſur cette détention; enfin la Proteſtation, que la République venoit tout fraîchement de faire contre cette Excommunication; avoient mis de part & d'autre, la choſe à ſon comble.

Le 17 Avril 1606.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénuëment ma penſée, de paréils procédés, & bien violens, & bien peu ſages. J'ai toujours honoré véritablement la perſonne de Paul V. & fait profeſſion d'être ſon très-humble ſerviteur: je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y ſoit contraire. Nous ne ſommes plus au temps, où les Papes éxerçoient cette autorité ſpirituelle, dont ils ſont avec raiſon leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute ſouveraine, ſur les Etats & les Princes de la Chrétienté. Aujourd'hui l'on diſtingue aſſez éxactement ce qu'ils ont uſurpé pour le Temporel; & on le leur conteſte fortement. Je dirois preſque qu'on eſt auſſi déſabuſé ſur le Spirituel: du moins il eſt certain que la Réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers: Exemple ſi récent, & ſi facile à imiter, qu'aſſûrement la Cour Romaine n'eſt pas ſage, d'expoſer la République de Veniſe à cette tentation; environnée comme elle l'eſt, de peuples qui ſe ſont ſouſtraits à la loi du Siége Apoſtolique; & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant: je veux parler des Evangeliſtes & de tous les Proteſtans d'Allemagne, Suiſſe, Bohême, Hongrie, Autriche & Tranſilvanie; auxquels nous pouvons joindre les Schiſmatiques Grecs, & les Turcs. Que Rome penſe un peu au ravage, que trois ou quatre Moines ſeulement ont fait dans ſon Empire: cela doit lui ſuffire; & d'autant plus que ce mal ne lui eſt arrivé, que par une imprudente fierté de Leon X. & de Clement VII. toute ſemblable à celle que montroit Paul V. dans la conjoncture préſente.

Les

vice divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le Grand-Vicaire de l'Evêque de Padouë ayant dit au Podeſtat, Qu'il feroit là-deſſus ce que le Saint-Eſprit lui inſpireroit; le Podeſtat lui répondit, Que le Saint-Eſprit avoit déja inſpiré au Conſeil des Dix, de faire pendre tous ceux qui refuſeroient d'obéïr à la volonté du Senat.

(17) On

1606.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands riſques que le Pape, en ſe l'attirant pour ennemi. Toutes ces diſcuſſions, que dans le commencement l'on prétend traiter, ſans les tirer du for de la Conſcience, aboutiſſent tôt-ou-tard à être ſoûtenuës par les armes; lorſque, comme il arrive toujours, les raiſons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens: & cette République ne doit rien éviter avec tant de ſoin, que la Guerre; perſuadée que ſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont ſur ſes Etats, & dont ils ne ſe cachent preſque pas; ce n'eſt aſſûrément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occaſions. La Politique Vénitienne doit donc viſer continuellement à maintenir, & ſa République, & toute l'Italie, dans l'état où les choſes y ſont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux; & toute révolution ne ſçauroit que lui être funeſte. J'ai ſouvent approfondi cette matiere, en diſcourant avec les Cardinaux de Joyeuſe & Du-Perron; & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'eſt ordinaire à un zèlé Huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle Religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Eſpagne: pourvû qu'ils répondiſſent de leur côté; que le Pape, Chef de l'Italie, s'épargneroit auſſi la peine de s'intéreſſer à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui: parce que j'ai toujours cru que le vrai Syſtême Politique, celui qui doit rendre & conſerver l'Europe tranquile, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

Si l'on avoit ſçu faire toutes ces réfléxions à Rome & à Veniſe, tout le monde y auroit conſpiré à étouffer la querelle préſente, dans ſa naiſſance: Une explication donnée à-propos, & avec modération, auroit ſuffi. Les affaires en apparence les plus épineuſes, ſont toujours ſuſceptibles d'un heureux tempérament, lorſqu'on ſçait les manier: & celle-cy l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la conſidérer ſans aucun rapport avec des conſéquences, dont on a tort

(17) On diſtingue facilement dans ce diſcours, comme dans tous ceux où la Religion eſt mêlée, ce que la Croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus; parce que je crois que le Lecteur y eſt accoûtumé préſentement, & n'en eſt guère ému.

1606. de s'alarmer ; parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui eſt poſſible. Mais on l'avoit embrouillée à deſſein ; en y liant des queſtions, contre leſquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouëra toujours. Les ſuggeſtions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette déſunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reſte. Si dans le fort de la colere, une perſonne animée ſe trouvoit encore capable de faire uſage de ſa raiſon ; je lui conſeillerois ſur toutes choſes, de ſe défier alors des diſcours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa vengeance : C'eſt dans cette occaſion que la haine & l'envie dreſſent leur piége le plus inévitable.

Philippe Canaye, Seigneur de Freſne.

Canaye, en me conſultant ſur ce que ſa qualité d'Ambaſſadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'inſtruire, il devoit m'envoyer un long Mémoire des griefs & des raiſons des deux Parties. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage : Ce n'eût pas été leur rendre un bon ſervice, que d'éplucher toutes ces raiſons, & de prononcer ſur chacune d'elles. Auſſi me contentai-je de mander ſimplement à Canaye, que ſans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de ſe remettre de tout à des Arbitres, qui puſſent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiſer, en faiſant office d'Amis communs. Je nommai la perſonne de Henry, comme me paroiſſant le ſeul propre à produire cet effet ; & celle du Nonce Barberin, dont je connoiſſois la ſageſſe & la droiture, pour en faire le rapport à Sa Majeſté. Ce conſeil fut ſuivi, mais ce ne fut pas encore ſi-tôt : la paſſion jouit de ſes droits ordinaires auparavant ; elle ſe ſatisfit pendant tout le reſte de cette année, par des Ecrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureuſement les Parties conteſtantes ſont les deux Puiſſances de l'Europe qui s'aviſent le plus tard de la Guerre : C'eſt ſur quoi on ſe repoſa toujours. Nous verrons l'année ſuivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au Nonce Barberin, pour lui faire obtenir le Chapeau de Cardinal, que le Pape lui envoya après une Promotion de Cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un Compliment de Sa Majeſté, à laquelle il en avoit la principale obligation : Il diſoit auſſi ſouvent, en parlant de moi, qu'il avoit, ſans le nommer, un bon Ami au-

Digitized by Google

près du Roi. Le Cardinal Du-Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'Archevêché de Sens & la Grande-Aumônerie, dont Sa Majesté le gratifia : il m'en fit son remercîment ; en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de Grand-Aumônier. L'Abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement. 1606.

Je rendis un service plus essentiel aux Bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les Jésuites. Ceux-cy avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette Ville, qui détourna le coup par des représentations, que j'appuyai auprès de Sa Majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge : & je rassûrai encore les Messins ; en les instruisant par Saint-Germain & Des-Bordes, & ensuite par La-Nouë, de la maniere dont le Roi pensoit sur leur compte : Ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année : parce que les Jésuites dressèrent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant ; en obligeant le Clergé & tout ce qu'il y avoit de Bourgeois Catholiques dans la Ville, à s'unir à eux. Ils s'assûrerent du suffrage du Duc d'Epernon, leur Gouverneur, qui arriva à Metz le 15 Avril, pour mettre la derniere main à cette entreprise : du moins la Ville étoit dans cette opinion, & que le Gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du Roi. Les Messins alarmés me renvoyerent dès le lendemain une Lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 Avril, dont ils chargerent le Sieur Braconnier ; en lui enjoignant de me rappeller fortement les raisons qui m'avoient déja fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup-sur-coup deux des leurs à la Cour, pour y veiller à cette affaire : Ce n'est pas, disoient ces bons Protestans, qu'ils craignissent que les Jésuites les détournassent de leur Croyance ; mais parce qu'ils étoient persuadés que la Société pourroit par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses, dans une Ville fraîchement réünie à la Couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de Sa Majesté ; qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette Ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs Députés,

1606. Que le Roi avoit eu égard à leurs prieres ; & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation : dont je leur donnois ma parole, au nom de ce Prince. Ils m'en firent de grands remercimens par une troiſiéme Lettre, du 10 Juillet ; où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs Adverſaires s'étant encore vantés, diſoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de ſentiment à Sa Majeſté.

Les Jéſuites recevoient effectivement tous les jours de Henry, de ſi fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriſer cette crainte. Ce Prince leur fit préſent dans cette année, de cent mille écus, pour leur ſeule Maiſon de La-Flèche ; & il prit la peine d'en faire lui-même la diſtribution, de la maniere ſuivante : Cent ſoixante mille livres, pour la conſtruction du College : vingt-une mille, pour en payer l'emplacement : ſoixante-quinze mille, en récompenſe des Bénéfices, pris pour faire une fondation perpétuelle à cette Maiſon : parce que ces Bénéfices étant poſſédés par des perſonnes, qui n'étoient point Eccléſiaſtiques ; on pouvoit les forcer, & qu'on les força effectivement, à les rendre, moyennant un dédommagement : douze mille, pour la maiſon ſervant à loger les Peres : trois mille, pour leur acheter des Livres : autant, pour les Ornemens de leur Egliſe : ſix mille, pour leur nourriture, pendant la préſente année ; car Henry n'y avoit rien oublié : & quinze mille livres, que La-Varenne leur avoit prêtées, depuis qu'ils étoient à La-Flèche, dont ce Prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette Pièce eſt datée du 16 Octobre, & ſignée du Roi.

En voici une autre, bien plus ſinguliere. Un Conſeiller au Parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603 un Livre au Pere Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander pluſieurs fois au Pere ; il lui envoya un Domeſtique, avec ordre de ne point quitter le Pere, qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le Conſeiller en l'ouvrant, tomba ſur une feuille de papier manuſcrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le Jéſuite, & qu'il jugea écrite de ſa main : C'étoit un Mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta ; &

(18) Jacques Gillot, Conſeiller-Clerc en la Grand-Chambre du Parlement de Paris.

m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel uſage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du Pere Cotton : ce qu'il m'étoit aiſé de faire, avec le ſecours des Lettres, qu'il ſçavoit que j'avois de ce Pere; nous ne doutâmes nullement après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit : car il étoit en Latin. Il renferme une longue liſte de queſtions, que le Jéſuite deſtinoit de faire au Diable, en l'éxorciſant dans la perſonne de certaine poſſédée, qui faiſoit alors beaucoup de bruit (19). On y en trouvera de toutes eſpèces, de ſimplement curieuſes, de frivoles & même ridicules : & parmi celles-là, quelques-unes ſur des ſujets, qu'il n'eſt en aucune maniere permis de ſonder. Le Mémoire commence ainſi : 1606.

Par les mérites de Saint Pierre & de Saint Paul, Apôtres; de Sainte Priſque, Vierge & Martyre; des Saints Moyſe & Ammon, Soldats Martyrs; de Saint Antenogene, Martyr & Théologien; de Saint Voluſien, Evêque de Tours; de Saint Leobard, reclus; & de Sainte Liberate, Vierge.

Suivent après cela les queſtions, que l'Exorciſte veut faire au Diable : elles ſont ſans aucun ordre; parce que l'Auteur

(19) Elle s'appelloit Adrienne de Freſne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la ruë Saint-Antoine : & elle attira dans le Convent de Saint-Victor, où elle ſe faiſoit éxorciſer, un concours de peuple preſqu'auſſi grand, qu'avoit fait Marthe Broſſier, à Sainte-Genevieve. De-Thou, qui n'a eu garde de paſſer ſous ſilence cette hiſtoire, parlant du Pere Cotton, comme de l'un de ces principaux Exorciſtes, qualifie fort ſévérement à ſon ordinaire, la curioſité de ce Pere en cette occaſion. Il marque encore, Que Henry IV. pria inſtamment le Duc de Sully, de faire enſorte que l'Original de cet Ecrit ne devînt point public : & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la choſe de bagatelle, devant les Courtiſans; quoiqu'intérieurement il en ſçût fort mauvais gré au P. Cotton. *De-Thou, liv.* 132.

Il eſt auſſi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet Ecrit du Pere Cotton; » qui ſervoit, dit-il, en ce » temps là, de devis & d'entretien » ordinaire dans les Compagnies. « L'Auteur de la Vie du Pere Cotton, après avoir expoſé en détail ce qui regarde ce Pere, dans toute l'hiſtoire d'Adrienne de Freſne, *liv.*2.*p.*90 finit ainſi : » On trouva que le Pere Cotton n'avoit jamais parlé à la perſonne, à laquelle on avoit attribué » la publication du Billet; qui étoit » un Conſeiller au Parlement, qu'on » diſoit avoir trouvé cet Ecrit dans » un Livre, que le P. Cotton avoit » emprunté de lui. De-plus, les » Maîtres Ecrivains à qui on montra » le papier, qu'on prétendoit être » l'Original de tous les autres, & » que l'on aſſûroit fauſſement être » ſigné de la main du Pere Cotton; » atteſterent, après l'avoir confronté avec des Lettres qu'on avoit de » lui, n'avoir jamais été de ſon écriture. «

Digitized by Google

1606. les mettoit sans doute sur le papier, à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit : & quelques-unes sont exprimées de maniere qu'il seroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sçache (c'est le Pere Cotton qui parle) touchant le Roi & la Reine : touchant ceux qui demeurent à la Cour : touchant les avertissemens publics & particuliers : touchant la voie & le chemin : touchant les Confessions particulieres & générales : touchant ceux qui demeurent avec les Princes : touchant Laval : touchant le Service divin : touchant la connoissance de la Langue Grecque & de l'Hébraïque : touchant les Vœux, le Sacre & les Cas de Conscience : touchant la Conversion des ames : touchant la Canonisation ; & s'il veut que j'en fasse instance : touchant la Guerre avec les Espagnols, ou les Hérétiques : touchant le voyage de la Nouvelle-France, & toute la côte oppofée à l'Amérique : touchant les moyens dont je dois me servir, pour persuader avec efficace, & afin qu'ils s'abstienne de ses péchés. Sçavoir, du Diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les... Si la possédée est baptisée : si elle est Religieuse : si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de La-Faye, par la malice de Clarençal. Demander au Diable, quand il sortira, l'heure & le moyen ; & si ce sera la nuit : Si j'ai quelque péril caché à appréhender : Si les Langues sont venuës de Dieu : Par quel moyen Chamieres-Ferrier : Par quels Livres & par quels moyens on peut rendre les Sermons plus utiles : Quel est mon plus grand danger : A quelle restitution le Roi est tenu : Ce qu'il veut qu'on dise à la Dame Acharie (21) & Du-Jardin, & aux Freres & aux Sœurs : Quelle a été cette apparition en Languedoc : S'il est à propos que la Mere Pasithée (22) vienne, & que la Sœur Anne de Saint-Barthelemy aille à Pont-à-Mousson : Qu'il me dise ce que je voudrois sçavoir sur le Roi & M. de Rosny : Ce que l'on peut espérer de sa Conversion : Quels sont les Protestans à la Cour, les plus faciles à gagner : S'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des Démons :

(20) L'une des Devotes du P. Cotton.

(21) Autre Devote du P. Cotton.

(22) Religieuse, dont il sera fait mention dans la suite de ces Mémoires.

Digitized by Google

Si je n'en ſuis point ménacé moi-même : Ce qui empêche la fondation du Collége de Poitiers : Ce qui regarde la vocation de la Niéce : Quel eſt le Paſſage de l'Ecriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le Purgatoire & l'Invocation des Saints, la puiſſance du Pape : & que le nôtre l'a ſemblable à celle de Saint Pierre : Quand les Animaux ont bu dans l'Arche de Noé : Quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes : Si le Serpent a marché ſur ſes pieds, avant la chûte d'Adam : Combien de temps ils ont été au Ciel ; & nos Peres, dans le Paradis Terreſtre : Quels ſont les Eſprits qui ſont devant le Trône de Dieu : S'il y a un Roi des Archanges : Ce qu'il eſt à propos de faire, pour établir une ferme Paix avec les Eſpagnols : Si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque choſe du temps où l'Héreſie de Calvin doit être éteinte : De mon Pere, de ſa Condition, & de mes Freres, Jean & Antoine : Combien de Paſſages ſur la Foi ont été corrompus par les Hérétiques : Sur le Plagiaire de Genève : Sur le voyage du Pere Général en Eſpagne : La ruiner de fond en comble : Sur le Bref, & le Pere Général : Au ſujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame : Quand les Animaux ont commencé à paſſer dans les Iſles ; & quand elles ont été habitées par les hommes : Où eſt le Paradis Terreſtre : Comment le Roi & la Reine d'Angleterre & tout ce Royaume, pourroient être facilement convertis : Comment on pourroit vaincre le Turc, & convertir les Infidéles : Quelle partie des Anges eſt tombée : Quelle eſt l'adoration de Dieu au Chérubin ; & comment il peut s'y rapporter : Comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes Livres, & même en prêchant : Ce qui le preſſe le plus, lui & les autres Démons, dans les Exorciſmes : Ce qui eſt cauſe que Genève a été ſi ſouvent conſervée : Ce qu'il ſçait de la ſanté du Roi : Ce qui peut unir avec ce Prince les Grands de ſon Royaume : Comment on peut aider le Sieur de Verdun ; & ce qui le fait agir : Sur les Villes d'otage : Sur Leſdiguieres & ſa Converſion : Sur l'honneur de mes Reliques : Sur les Lettres écrites à Madame de Clarençal ; & ſur cette Dame principalement : Ce qui empêche les Colléges d'Amiens & de Tours : Sur la durée de l'Héreſie. 1606.

De retour du voyage de Sedan, le Roi s'arrêta quelques

1606. jours à Paris ; & sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit & me fit écrire par Villeroi, Qu'il alloit commencer, par ordonnance des Médecins, une diete de plus de dix jours : ce qui lui fit remettre d'autant de tems, la Cérémonie de la Fête de la Pentecôte, & mander à son Conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diete ; pourvû que je le visse en passant. Ce remède, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut Sa Majesté à Fontainebleau, regarderent la Religion. Le Clergé de France assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du Concile de Trente (23). La tranquilité publique étant intéressée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette Assemblée de faire au Roi ; Sa Majesté les combattit par ses raisons & par son autorité ; & traita avec la même égalité les Protestans, qui sembloient, à l'envi du Clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques Provinces écrivirent à cet effet aux Députés Généraux, d'appuyer auprès du Roi, une Requête qu'elles leur envoyent, pour la tenuë d'un Synode National ; en même-temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres Provinces, les Assemblées particulieres, où l'on a coûtume de nommer les Députés Synodaux, & de dresser les Instructions sur les matiéres qu'on doit y traiter. Henry m'avoit déja fait mander dès le 22 Mars, par Villeroi, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon Fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les Affaires ; & que

(23) La Remontrance que le Clergé fit faire à Sa Majesté, par Jerôme de Vilars, Archevêque de Vienne, se lit dans le Mercure François, *ann.* 1606. avec la Réponse que lui fit Henry IV. » Vous m'avez parlé, » dit-il, du Concile : J'en desire la » publication ; mais, comme vous » avez dit, les considérations du » Monde combattent souvent celles » du Ciel : Néanmoins je porterai » toujours, & mon sang, & ma vie, » pour ce qui sera du bien de l'Egli- » se, & du Service de Dieu. Pour ce » qui est des Simonies & des Con- » fidences : que ceux qui en sont cou- » pables, commencent par se guérir » eux-mêmes, & excitez les autres » par vos bons éxemples, à le faire. » Quant aux Elections : vous voyez » comme je procede ; je suis glorieux » de voir ceux que j'ai établis, bien » différens de ceux du passé, &c. « Ce Prince accorda pourtant sur le Cahier de leurs plaintes, deux Edits, portans plusieurs Reglemens Ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez aussi M. De-Thou, *liv.* 134.

(24) Voyez

que j'en inſtruiſiſſe enſuite Servian, Député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les Députés Généraux; de ſçavoir d'eux l'intention de tout le Corps; & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquiliſai ſur tout cela; en lui promettant que ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le Synode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de Serviteurs fidéles dans le Parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des Délibérations. Cette précaution me parut même néceſſaire pour l'Aſſemblée particuliere du Dauphiné; avec celle de ſatisfaire le Préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes Inſtructions, Bullion pour le Dauphiné, & Eſperan pour la Guyenne. 1606.

Des-Ageaux mourut en cette année; & ſa place de Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, fut auſſi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & La-Roche-beaucourt. Le premier en avoit eu le Brevet, dès avant Des-Ageaux: mais comme D'Epernon, Parabere, & toute la Bourgeoiſie de Saint-Jean, s'unirent en faveur de La-Roche-beaucourt; Sa Majeſté me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons néceſſaires pour bien remplir ce poſte, qu'elle étoit réſoluë de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le Duc de Rohan: Soubiſe (25) & lui étoient alors fort mal dans l'eſprit de Sa Majeſté, à cauſe de quelques démarches, qu'un autre taxeroit ſimplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement déſobéïſſance: car je ne ſuis point accoûtumé à flater les termes. Rohan s'adreſſa à moi, pour le faire rentrer dans les bonnes graces du Roi, lorſqu'il ſeroit de retour à Paris, ſur la fin de l'année. Sa Majeſté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire eſpérer qu'elle pardonneroit au Duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon; en lui amenant le coupable, après l'a-

(24) Voyez dans les Mſſ. R. l'Original d'une Lettre de M. le Duc de Sully, du 20 Mai 1606, adreſſée aux Proteſtans de la Province de Bourgogne; dans laquelle il les détourne de cette idée d'un Synode à La-Rochelle.

(25) Benjamin de Rohan-Soubiſe, Frere du Duc de Rohan: tous deux Fils de René, Duc de Rohan, & Petits-fils de Jean de Parthenay-Soubiſe. Le Duc de Soubiſe fut l'un des principaux Chefs du Parti Calviniſte en France, pendant les Guerres de la Religion, ſous le Régne ſuivant.

1606. voir prévenu par mon Fils, soit chez lui, soit en quelque autre maison, de ce qu'il avoit à faire pour se rendre son Roi favorable ; & pourvû que Rohan n'attendit pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute : Quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il éxigeroit qu'il se comportât ensuite avec le Parti Protestant ; Sa Majesté remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise : comme c'étoit du moins après en avoir demandé la permission au Roi, qu'il avoit passé en Flandre ; Sa Majesté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux troubles à La-Rochelle, entre les Protestans & le Clergé de cette Ville, sur l'étenduë & l'éxercice des droits, dont celui-cy devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous sujet de se plaindre ; les Ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se faisoient souvent justice par les voies de fait, toujours défenduës ; les Réformés, de ce que le Clergé surprenoit sans cesse des Arrêts du Conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un Arrêt décisif. Le Roi comprit qu'un Arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les esprits ; & il voulut que je fisse en cette occasion l'office de Conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément leurs véritables intérêts ; & après m'être assuré de leur obéïssance, je leur dictai les Articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux :

Que les Protestans n'interdiroient point aux Ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la Confession ; pourvû que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'Hostie dans ces endroits : Que le Clergé n'avoit aucun droit d'assister en Corps aux Enterremens & Cérémonies publiques, ni d'y porter la Croix ; non-plus que d'accompagner les Criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux Ecclésiastiques aucun mauvais traitement, de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les ruës, avec les habits de leur état : Que les Protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'Eglise, que le Clergé faisoit bâtir ; d'autant plus que des Commissaires nommés leur en avoient désigné la place : pourvû que cette

Digitized by Google

place ne fût, ni incommode, ni ſuſpecte à la Ville : auquel cas, on leur en aſſigneroit une autre, où on laiſſeroit ce point à décider au Roi dans ſon Conſeil. Je réglai auſſi quelques autres Articles, qui regardoient la Police : Que les Catholiques ſe contenteroient de la part qu'ils auroient aux Charges & aux fonctions publiques, lorſqu'ils y ſeroient appellés par la pluralité des ſuffrages, & par les voies ordinaires : mais qu'à l'égard des Métiers & Maîtriſes, n'y ayant aucune raiſon de les en exclurre ; les Proteſtans avoient donné, en chaſſant les Garçons de Boutique Catholiques, l'exemple de la violence, aux Villes où le Parti Catholique l'emportoit ſur le Proteſtant. 1606.

On préparoit cependant à Paris avec beaucoup de magnificence, la Cérémonie du Baptême de Monſieur le Dauphin & des deux Dames de France (26). La Ducheſſe de Mantouë, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie, avec une Suite de deux cens chevaux, & de deux cens cinquante perſonnes. Elle arriva au commencement de Juin, à Nancy ; d'où ſes Gens & ceux du Duc de Lorraine, envoyerent ſçavoir de Sa Majeſté, ſi au bout de huit jours, qu'elle comptoit paſſer à Nancy, elle continuëroit ſa route. Il y avoit ſur cela quelques conſidérations à faire, pour leſquelles Henry me manda de me rendre à Paris, le 4 ou 5 Juin ; car j'étois alors à Sully : Qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de Mai ; & qu'il m'y attendroit, en faiſant quelques voyages à Saint-Germain, pour voir ſes Enfans : Qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une perſonne chargée de ſes ordres. La maniere dont la Ducheſſe de Mantouë ſeroit reçuë, fit une eſpèce de diſpute ; terminée enfin à l'avantage de la Reine, qui prétendoit que cette Princeſſe venant en France pour faire plaiſir au Roi, & pour honorer une Cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua : On lui donna le pas & la préſéance, non-ſeulement ſur les Princes Etrangers, mais même ſur les Princes du Sang : ce qui fâcha ſi fort ces derniers, qu'ils refuſerent d'aſſiſter à toutes les Cérémonies, dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des Princes de la pre-

(26) Eleonor de Médicis, Fille aînée de François de Médicis, Grand-Duc de Toſcane ; & Femme de Vincent de Gonzague, Duc de Mantouë.

1606. miere Maiſon de l'Europe, fuſſent précédés par un Duc de fraîche date, deſcendu d'un ſimple Bourgeois de Mantouë; qui après avoir tué Bonnacolſy, ſon Seigneur, s'en étoit fait donner le Gouvernement, & en avoit enſuite uſurpé la propriété. Quelque choſe qu'ils puſſent dire, le Roi ne ſe relâcha point; il ne conſidéra dans la Ducheſſe de Mantouë, que le titre d'Alliée de la Famille Royale, & de Sœur aînée de la Reine.

Le Duc de Bouillon chercha à ſe faire une application de cet exemple: mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la Cérémonie: Il voulut mettre les Ducs derriere lui; alléguant ſa qualité de Duc de Bouillon & de Prince de Sedan, avec l'exemple des Princes de Sedan, auxquels il avoit ſuccédé. On lui répondit, que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils deſcendoient réellement de Princes Souverains: qualité, qui leur donnoit en effet le premier rang; & qu'il ne ſortoit lui, que d'un ſimple Gentilhomme (27).

La Ducheſſe de Mantouë arriva le 20 Juillet, à Villers-Coterets, où elle trouva le Roi qui l'attendoit: De-là, on devoit ſe rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'Egliſe de Notre-Dame, au Palais, & dans la Place des Manufactures, avec tous les autres préparatifs; lorſqu'on fut averti que la maladie contagieuſe étoit dans cette grande Ville (28): ce qui fit qu'après en avoir conféré avec la Ducheſſe, le Roi décida que les Baptêmes ſe feroient à Fontainebleau. Les Combats à la Barriere, & tous les jeux & divertiſſemens publics, qui ne pouvoient guère s'éxécuter qu'à Paris, ſe trouverent retranchés par cet arrangement; & il fallut s'en tenir aux ſeules dépenſes ordinaires pour les Baptêmes des Enfans de France, & pour les habillemens de Sa Majeſté. Le Nonce, au lieu d'aller trouver le Roi à Monceaux, ſe rendit à Fontainebleau, ainſi que la Reine Marguerite. Les Chapelles du Château étant trop petites pour une pareille Cérémonie,

(27) Pour faire connoître combien le Duc de Sully a tort de parler ainſi d'une Maiſon auſſi illuſtre, que l'eſt celle de Bouillon, il ſuffit de renvoyer à tous les Généalogiſtes.

» (28) La Peſte, ou plûtôt le bon » ménage du Roi, dit malignement » L'Etoile, priverent la Ville de Pa- » ris de cet honneur: » Ce qui eſt avancé ſans aucun fondement, & contredit par les autres Hiſtoriens.

& celle des Religieux imparfaite ; je propoſai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entiere de tapiſſerie, ou qu'on y fît ſervir la grande Salle (29). 1606.

Le Roi prit la peine d'aller lui-même viſiter & faire nettoyer la maiſon de Fleury, pour y mener le Dauphin après ſon Baptême ; parce que la Contagion, au lieu de ceſſer dans Paris, s'étoit de-là répanduë dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henry (30) me mandoit à la fin de Septembre, Que de ſix perſonnes, qui y avoient été les dernieres priſes du mal, il n'en étoit réchappé qu'un ſeul ; mais qu'il ne retomboit plus perſonne. Il retira le Régiment de ſes Gardes, de Melun, où l'on lui dit que quelques maiſons avoient été attaquées de la maladie. C'eſt dans ce temps-là que Leurs Majeſtés, en paſſant le Bac de Neully, faillirent à ſe noyer (31) : ce qui fut cauſe qu'on y fit un Pont.

(29) Elle ſe fit dans la Cour du Donjon, qu'on avoit préparée à cet effet. Le Cardinal de Joyeuſe, Legat, repréſenta la perſonne de Paul V. Parrein de Monſieur le Dauphin, avec Madame la Ducheſſe de Mantouë, Marreine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Eliſabeth ; du nom de l'Archiducheſſe, ſa Marreine, Epouſe de l'Archiduc Albert, & Petite-fille de Henry II. repréſentée par Madame d'Angoulême, ſans Parrein : Et Madame de France, la puînée, eut pour Parrein, le Duc de Lorraine, préſent ; & pour Marreine, la Grande-Ducheſſe de Toſcane, dont le Prince D. Joan de Médicis tint la place ; & fut nommée Chriſtine. Voyez dans le *Mercure Fr. ann. 1606.* & dans *P. Matthieu, tom. 2. liv. 3.* la deſcription de l'ordre, de la pompe & des réjoüiſſances, qui précederent & ſuivirent cette Cérémonie. Voyez auſſi les *Volum. 9361. & 9364. des Mſſ. Royaux.*

(30) Le Journal du Régne de Henry IV. remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de perſonnes dans Paris cette année, que toutes les autres : ce qu'il regle ſur le pied de huit perſonnes par jour : D'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

» [31] Le Vendredi 9 Juin [c'eſt » ce qu'on lit dans le même Journal], « le Roi & la Reine paſſant au Bac, » de Neuilly, revenant de Saint-» Germain en Laye, & ayant avec » eux M. de Vendôme, faillirent à » être noyés tous trois, principale-» ment la Reine, qui but plus qu'el-» le ne vouloit ; & ſans un ſien Va-» let-de-pied & un Gentilhomme, » nommé La-Châtaigneraie, qui la » prit par les cheveux, s'étant jetté » à corps perdu dans l'eau pour l'en » retirer, couroit fortune inévitable » de ſa vie. Cet accident guérit le » Roi d'un grand mal de dents qu'il » avoit, dont le danger étant paſſé, » il s'en gauſſa : diſant, Que jamais il » n'y avoit trouvé meilleure recette ; » au reſte, Qu'ils avoient mangé trop » de ſalé à dîner, & qu'on les avoit » voulu faire boire. «

Cet accident arriva, ſelon le Mercure François, parce qu'en entrant dans ce Bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet ; les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans l'eau, & par leur poids y entraînerent le carroſſe où étoit le Roi, avec la Reine, M. le Duc de Vendôme, la Princeſſe de

1606. Je fis un séjour un peu plus long que de coûtume à Sully. Le Roi, qui sçut que j'étois demeuré indisposé à Briecomte-robert, m'écrivit le 29 Août, & envoya sçavoir l'état de ma santé : bonté, dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce Prince me fit Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes, qui fut formée sous le nom de la Reine ; & accorda à ma priere, abolition à La-Saminiere. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce Prince, de tout éxiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du Fils de Noailles avec la Fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux Maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde : j'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix ; voyant combien souvent & fortement ce Prince m'en pressoit. Il est d'un bon Prince, de tenir unis ceux qui approchent de sa Personne ; & il est de sa Politique de travailler à cette union, plûtôt par d'autres, que par lui-même.

François de Noailles, Comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

Je fus aussi-bien payé de mes soins pour les Finances. Les Traitans ayant donné cent cinquante mille livres à Sa Majesté, & la continuation du Bail du Sel pour une sixiéme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de soixante mille livres ; ce Prince disposa de ces deux cens dix mille livres, de la maniere suivante : Quatre-vingt-quatre mille livres furent mis à part, pour l'acquisition de Moret ; & trente-six mille, pour quelques besoins de Sa Majesté : la Reine en eut douze mille ; le Duc de Nemours, trente ; Versenai, dix-huit ; & moi, trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux Ordonnances, la Cour-des-Aydes députoit tous les ans ses Conseillers, dans les Généralités

Conty & le Duc de Montpensier, que la pluie avoit empêché de mettre pied à terre. » Les Seigneurs, » qui étoient à cheval, dit cet Hi» storien, se jetterent dans l'eau, » sans avoir loisir d'ôter, ni leurs » manteaux, ni leurs épées, & ac» coururent vers l'endroit où ils » avoient vu le Roi ; lequel étant » retiré de son danger, quelque prie» re qu'ils fissent à Sa Majesté, il » se remit dans l'eau, pour aider à » retirer la Reine & le Duc de Ven» dôme. La Reine n'eut pas si-tôt » pris l'air pour respirer, que jettant » un soupir, elle demanda où étoit » le Roi... La-Châtaigneraie qu'elle » remarqua sur-tout l'avoir beau» coup aidé, en fut reconnu d'un pré» sent de pierreries, & d'une pen» sion annuelle. « *Ann.* 1606. *De-Thou, liv.* 136.

où le Sel ſe lève par impôt ; afin d'en faire le Département & le Règalement, & chemin faiſant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de Faux-ſauniers : Ce n'étoit pas pour ce ſujet ſeulement, qu'on envoyoit ces Commiſſaires : puiſque tout ce faiſoit de cette maniere. Le Lieutenant-Général de Blois m'écrivit, Que deux de ces Commiſſaires, nommés pour le Sel & pour la Taxe de différens Officiers de l'Election, faiſoient beaucoup de mal dans cette Province. Je lui fis réponſe, Qu'il avoit tort lui-même de ſe plaindre ainſi, ſans rien articuler de poſitif : mais je ne laiſſai pas de lui envoyer un Règlement à ces deux égards, pour être montré à ces Commiſſaires ; avec promeſſe de lui en faire juſtice, s'ils y contrevenoient. 1606.

Ce Règlement portoit, Que l'Impôt du Sel ne pourroit être augmenté ſimplement par Généralités, mais nommément par Paroiſſes, ſelon l'augmentation des feux ; en déchargeant les pauvres Paroiſſes, de pareille quantité. Pour le Faux-ſaunage ; il me parut qu'il y avoit une diſtinction à faire. On ne ſçauroit punir trop ſévèrement ceux qui trafiquent du faux Sel : mais il faut uſer d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des Faux-ſauniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre ; ſur-tout, lorſqu'ils ne ſont pas pris ſur le fait. Quant à la Taxe des Elûs & autres Officiers de Finances ; il y en a de deux ſortes : l'une, ſur tous les Officiers de Finances en général, en laquelle le Roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux ; & l'autre, contre les Elûs en particulier, fondée ſur le rétabliſſement de leurs droits, taxations & éxemptions de Taille & de ſervice alternatif. Il étoit ordonné par ce Règlement, Que la premiere de ces Taxes ne pourroit plus à l'avenir s'éxiger, que de gré à gré : enſorte que ceux qui déclareroient devant l'Huiſſier qui leur en fait la ſignification, à ſon refus, pardevant le Juge, Notaire, ou Tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du Roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur Taxe : mais en ce cas, ils devenoient ſujets à être pourſuivis criminellement, s'ils ſe trouvoient convaincus d'avoir malverſé. La ſeconde Taxe, de même : Les Elus qui aimeroient mieux renoncer aux privilèges de leur Charge, en étoient déchargés ; mais ils de-

Digitized by Google

1606. venoient ſujets à reſtituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner ſous ce titre, au préjudice des Edits & Ordonnances du Roi & des Etats.

Les Commiſſaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juſte de décharger la Province de Normandie, d'onze mille tant d'écus, ſur ſon impoſition : ils m'en firent écrire par les Tréſoriers de France, & furent prêts d'envoyer des Députés au Roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis, Qu'il n'étoit pas beſoin qu'ils fiſſent cette démarche : Que j'y diſpoſerois Sa Majeſté, déja aſſez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de ſa bienveillance; ſi l'état de ſes affaires, & les largeſſes qu'il falloit faire aux Courtiſans inſatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux, pour faire décharger la Province d'une ſomme bien plus conſidérable que celles-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je ſentois la juſtice de la promeſſe que je leur faiſois, lorſque je voyois une ſomme de deux cens quarante-ſix mille trois cens quatre-vingt-une livres, jointe à la Taille de cette Province ; quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi conſiſtoit cette ſomme : Trente-trois mille livres, pour les Ponts & Chauſſées de toute la Province, tant à Rouen qu'à Caën : Trente-ſept mille cinq cens livres, pour la ſuppreſſion de l'Edit des Toiles, dans ces deux Généralités : Vingt-deux mille cinq cens livres, pour l'entretien du Pont de Rouen, réparties dans ces deux Généralités ; quoiqu'il ſe leve différentes ſommes ſous ce titre, ſur Paris & les autres Villes. Quinze mille livres, pour les Ponts de Mantes & Saint-Cloud : Trente mille livres, pour le Canal de la Seine & de la Loire : & huit mille trois cens quatre-vingt-une livres, pour le Grand-Prévôt de la Province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes Parties étrangéres à la Taille. Pourquoi intéreſſer dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté conſidérablement les ſommes, qui en apparence y ſont deſtinées; mais qui en effet reſtent dans la bourſe d'un petit nombre de Particuliers, ſans qu'il en revienne rien au Roi.

Je rendis l'Œconome d'Angoulême reſponſable de deniers,

Digitized by Google

niers, qu'il disoit n'avoir plus entre les mains ; parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en dessaisir, sans Lettres Patentes du Roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henry. Il fut informé d'une malversation dans les Poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les Magasins. Il sçut que l'on poursuivoit en mon absence, une Commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de Recette & fausses reprises : il écrivit aussi-tôt au Chancelier, qu'on sursît cette affaire ; parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question. 1606.

Ce Prince faisoit à son ordinaire de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en présens de bijoux, convenables à la richesse d'un puissant Roi : c'est en celles-cy que Henry ne se montroit point du tout prodigue. Je cite pour éxemple le présent qu'il fit à la Dame Bretoline, Italienne : Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cens écus : il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre manière, plûtôt qu'en table ; parce qu'il couteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, & principalement son jeu ; cela composoit toujours un article très-considérable. Je recevois souvent des Messages ; pareils à celui du 11 Décembre : Henry ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un Billet, dont le Neveu de Loménie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux Mémoires à expédier avec Parfait, pour l'Extraordinaire de sa Maison. J'eus ordre de sa part, le 4 Octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cens quatre livres, à Mademoiselle Du-Beuil ; dont je ne prendrois point d'autre Quitance que le Billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'Imposition des deux sols six deniers par Minot de Sel. Comme cette Imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-cy payer à Zamet trente-sept mille quatre cens quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste ; & lui rendre outre cela, trente-quatre mille deux cens vingt livres, qu'il avoit prêtées depuis ce temps-là à Sa Majesté, ou débour-

1606. ſées pour lui. Il fit préſent de mille écus à La-Varenne. Villeroi écrivit à mon Fils, par ſon ordre, que j'acquittaſſe une dette de ce Prince à Balbani, qui étoit détenu au Fort-l'Evêque ; & que je travaillaſſe à le faire ſortir de priſon.

D'autres dépenſes qui firent plus d'honneur à Henry, furent celles qu'il fit pour rétablir les Portes de Saint-Bernard & du Temple, & les Fontaines devant le Palais & la Croix du Tiroir. Sa Majeſté avoit écrit au Prévôt des Marchands, qu'elle entendoit que cet Ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean : Le conſeil donna depuis, je ne ſçais pas comment, un Arrêt qui rendoit cet ordre inutile ; en prenant les deniers deſtinés à ces Fontaines, pour être employés à payer le Pavé de la Ville ; contre la diſpoſition du Conſeil même, qui dans le Bail à l'Adjudicataire du Pavé, avoit ordonné que la ſomme néceſſaire à cet entretien, ſeroit levée ſur les Bourgeois de Paris, ſelon le toiſé du pavé, qu'ils ont chacun devant leurs maiſons. Sa Majeſté voulut ſçavoir la cauſe du retardement de ces Ouvrages, & de cette erreur du Conſeil.

Ce Prince m'avoit parlé pluſieurs fois de lui donner des Etats généraux, où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux Emplois, de Surintendant des Finances, de Grand-Maître de l'Artillerie ; & de Surintendant des Bâtimens & des Fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre, pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé : mais quoique je fuſſe parti de chez moi aſſez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que Sa Majeſté étoit déja ſortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arcenal, me contentant d'en garder un ſommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir, lorſqu'elle ſeroit rentrée ; & j'allai l'attendre chez Madame de Guiſe, qui me preſſoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de Chaſſe, que Henry s'étoit levé ce jour-là ſi matin ; & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'Oiſeau. Il diſoit qu'il ne les trouvoit jamais ſi bons, ni ſi tendres, que quand on les prenoit de cette ſorte ; & ſur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'Oiſeau. Le chaud commençant à ſe faire ſentir, ce Prince revint tout-à-fait content de ſa Chaſſe, & dans une diſpoſition d'eſprit, que ſa bonne ſanté & l'heureux état de ſes Affaires égayoient encore. Il monta dans la grande Salle, en tenant ſes

Digitized by Google

perdreaux : & il cria à Coquet, qui attendoit ſon arrivée, en 1606.
cauſant avec Parfait, au bout de la Salle : » Coquet, Coquet,
» vous ne devez pas nous plaindre un dîner, à Roquelaure,
» Termes, Frontenac, Arambure & moi ; car nous appor-
» tons de quoi nous traiter : mais allez promptement faire
» mettre la broche ; & leur réſervant leur part, faites qu'il y
» en ait huit pour ma Femme & pour moi : Bonneval que
» voilà, lui portera les ſiens de ma part, & lui dira que je
» vais boire à ſa ſanté : mais je veux qu'on garde pour moi,
» de ceux qui ſont un peu pincés de l'oiſeau : car il y en a trois
» bien gros que je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient en-
» core guère touché. «

Comme Henry faiſoit le partage, arriva La-Clielle, tenant ſon gros bâton ; & avec lui, Parfait, qui portoit un fort-grand baſſin doré, couvert d'une ſerviette, & qui commença à crier par deux fois : » Sire, embraſſez-moi la cuiſſe : car j'en ai
» quantité & de fort-bons. Voilà Parfait bien réjoui, dit le
» Roi : cela lui fera faire un doigt de lard ſur les côtes : Je
» vois bien qu'il m'apporte de bons melons ; j'en ſuis bien-
» aiſe, car j'en veux manger aujourd'hui tout mon ſaoul : ils
» ne me font jamais de mal, quand ils ſont fort bons, que
» je les mange ayant grand faim, & avant la viande, com-
» me l'ordonnent les Médecins : Mais je veux que vous qua-
» tre y ayez auſſi part : c'eſt pourquoi n'allez pas après les
» perdreaux, que vous n'ayez vos melons ; je vous les don-
» nerai, après que j'aurai retenu la part de ma Femme & la
» mienne, & de quoi en donner à qui j'en ai promis. « En entrant dans ſa Chambre, le Roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux Garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille : & comme il vit ſortir de ſon long Cabinet aux Oiſeaux, Fourcy, Béringhen & La-Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé : » La-Font, lui
« dit Henry, m'apportez-vous encore quelque ragoût pour
» mon dîner ? Oui, Sire, répondit Béringhen ; mais ce ſont
» des viandes creuſes, qui ne ſont bonnes qu'à repaître la
» vûë. Ce n'eſt pas ce qu'il me faut, reprit Sa Majeſté : car
» je meurs de faim, & je veux dîner avant toutes choſes : Mais
« encore, La-Font, qu'eſt-ce que c'eſt que cela, que vous
» portez ſi bien enveloppé ? Sire, dit Fourcy, ce ſont des
» modelles de différentes ſortes d'étoffes, de tapis & de ta-

1606. » pisseries, que vos meilleurs Manufacturiers veulent entre-
» prendre de faire. Cela sera bon après dîner, repliqua Hen-
» ry, pour le montrer à ma Femme : & puis aussi-bien me
» vient-il de souvenir d'un homme, avec lequel je ne suis pas
» toujours d'accord en tout ; principalement lorsqu'il est ques-
» tion de ce que vous sçavez qu'il appelle des babioles &
» des bagatelles. Je crois, Fourcy, ajouta-t'il, que vous de-
» vinez celui dont je veux parler : Je serai bien-aise qu'il soit
» présent, avec ma Femme, lorsque vous nous montrerez
» toutes ces étoffes, qui me feront souvenir de quelque cho-
» se, que je veux leur dire lorsqu'ils seront ensemble, afin
» d'en sçavoir leur opinion. Il me dit souvent, poursuivit
encore Sa Majesté, parlant toujours de moi, sans me nom-
mer, » Qu'il ne trouve jamais rien de beau, ni de bien fait,
» quand il coûte le double de sa vraie valeur ; & que je de-
» vrois penser la même chose de toute marchandise extrê-
» mement chère. Je n'ignore pas sur quoi, ni pourquoi il
» dit cela ; mais je ne lui en fais pas semblant : & il ne faut
» pas laisser de l'entendre parler ; car il n'est pas homme à un
» mot : Fourcy, envoyez-le chercher en diligence : & qu'on
» lui mene plûtôt un de mes carrosses, ou bien le vôtre. «

Le Cocher rencontra un de mes Laquais, que j'envoyois au Louvre, sçavoir ce que faisoit le Roi ; & il vint chez Madame de Guise, où j'avois déja achevé de dîner. Je surpris bien Sa Majesté, qui ne m'attendoit pas si-tôt : » Vous êtes
» bien diligent, me dit ce Prince, en me voyant entrer dans
sa Chambre, où il étoit encore à table : » il n'est pas possi-
» ble que vous veniez de l'Arcenal : « Lorsqu'il sçut d'où je venois : » Toute cette Maison-là, me dit-il, vous appa-
» rente & vous aime fort ; dont je suis très-aise : car je suis
» persuadé que tant qu'ils vous croiront, comme ils m'ont
» fait dire qu'ils étoient résolus de faire, ils ne feront jamais
» rien qui nuise, ni à ma Personne, ni à mon Etat. Sire, lui
» répondis-je, Votre Majesté me dit tout cela d'une si bon-
» ne maniere, que je vois bien qu'elle est en bonne humeur,
» & plus contente de moi, qu'elle n'étoit il y a quinze jours.
» Quoi ! vous souvient-il encore de cela, interrompit ce Prin-
» ce ? ô que non fait pas à moi ! Ne sçavez-vous pas bien
» que nos petits dépits ne doivent jamais passer les vingt-
» quatre heures ? Je sçais que cela ne vous a pas empêché

Digitized by Google

» dès le lendemain de ma colère d'entreprendre une bon- 1606.
» ne affaire pour mes Finances. Il y a plus de trois mois, me
» dit ensuite Henry, avec beaucoup de gaieté, que je ne
» m'étois trouvé si leger; étant monté à cheval sans aide &
» sans montoir. J'ai eu un fort beau jour de Chasse : mes
» Oiseaux ont si bien volé, & mes Levriers si bien couru,
» que ceux-là ont pris force perdreaux, & ceux-ci, trois
» grands levraux. On m'a rapporté le meilleur de mes Au-
» tours, que je croyois perdu : J'ai fort bon appétit : j'ai
» mangé d'excellens melons; & on m'a servi demi-douzai-
» ne de cailles, des plus grasses & des plus tendres que j'aye
» jamais mangées. On me mande de Provence, continua
ce Prince, pour me faire voir que tout conspiroit à sa bon-
ne humeur, » Que les brouilleries de Marseille sont entie-
» rement appaisées; & de plusieurs autres Provinces, Que
» jamais l'année n'avoit été si fertile, & que mon Peuple
» sera riche, si je veux ouvrir les Traites. Saint-Antoine
» m'écrit, Que le Prince de Galles lui parle incessamment
» de moi, & de ce qu'il vous a promis de son affection pour
» moi. J'ai reçu avis d'Italie, Que les choses s'y disposent de
» façon, que j'aurai l'honneur & la gloire d'avoir réconci-
» lié les Vénitiens avec le Pape. Bongars me fait sçavoir
» d'Allemagne, Que le nouveau Roi de Suède est toujours
» de mieux en mieux avec ses Sujets; & que le Landgrave
» de Hesse m'acquiert tous les jours de nouveaux Amis,
» Alliés & Serviteurs assurés. Buzenval a écrit à Villeroi,
» Que les Espagnols & les Flamands sont également réduits
» à un tel point de foiblesse, qu'ils seront bientôt contraints
» d'entendre à une Paix, ou à une Trève, dont il faudra de
» nécessité que je sois le médiateur & le protecteur : Ce sera
» pour commencer à me rendre le conciliateur de tous les
» différends entre les Princes Chrétiens. Et pour surcroît
» de satisfaction, ajoûta Sa Majesté d'un air enjoué, me voilà
» à table, environné de ces gens que vous voyez (elle avoit
» à ses côtés Du-Laurens, Du-Perron le jeune, Gutron,
» Des-Yveaux, Chaumont, & les Peres Cotton & Gon-
» thier), de l'affection desquels je suis très-assuré; & que vous
» jugez capable de m'entretenir de discours utiles & agréa-
» bles; qui empêcheront qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à
» ce que j'aye achevé de dîner : car alors j'écouterai tout le

1606. » monde ; & je les contenterai, si raison & justice le peuvent » faire. «

Je compris par quelques autres paroles de Sa Majesté, que les Assistans avoient fait tomber la conversation sur sa Personne ; & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, & félicité sur ses prospérités : je répondis, Qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. » Je ne laisserai pourtant pas passer, reprit le Roi, tout ce qu'ils m'ont » dit, sans y contredire quelque chose : « Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts : & quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit, Que s'ils avoient toujours été près de sa Personne, depuis la mort du Roi son Pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henry fit sa réflexion ordinaire, Qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses Ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient, ou ses Amis & Aliés, ou ses Sujets & Serviteurs. Le jeune Du-Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence, se mit à traiter ce point en Théologien, en Prédicateur, & même en Mystique : » Vous » avez parlé-là d'un style si haut, lui dis-je, lorsqu'il eut fini, » qu'il seroit difficile d'y rien ajoûter. » Je lui soûtins, ainsi qu'à ces Messieurs, conformément à ce que venoit de dire Sa Majesté, ou plûtôt à ce que j'avois vû moi-même, Qu'à tout prendre, ce Prince avoit bien moins goûté de repos pendant la Paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des alarmes de la Guerre. » Rosny, si vous vouliez, me dit » le Roi, mettre sur tout cela deux mots par écrit, & me » les donner ; je les ferois voir à ceux qui en font les incré- » dules. « Je répondis, Que cela demandoit bien du temps, & ne seroit pas vû de bon œil de tout le monde. J'ajoûtai à cela, autant qu'il m'en souvient, quelques autres vérités sur la Religion & la Politique, & sur le malheur dont je voyois la France menacée, lorsqu'elle perdroit son Roi ; qui plurent, je crois, encore moins aux Courtisans, que ce que je venois déja de dire.

Tous ces discours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout à fait sérieux, furent interrompus ; parce que la Reine sortant de sa Chambre pour entrer dans son Cabinet, le Roi se

Digitized by Google

leva de table, pour aller au-devant d'elle ; en lui disant, du plus loin qu'il la vit : » Hé-bien ! M'amie, ne vous ai-je pas envoyé » de bons melons, de bons perdreaux & de bonnes cailles ? » Si vous aviez eu aussi bon appetit que moi, vous auriez fait » bonne chère, car je n'ai jamais tant mangé, ni été en si » bonne humeur, que je suis : demandez-le à Rosny ; il vous » en dira le sujet, & vous contera toutes les Nouvelles que » j'ai reçûës, & les discours que nous avons tenus. « La Reine, qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit, Que pour contribuer de son côté à divertir Sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un Ballet & une Comédie, de son invention ; le Ballet, représentant les félicites de l'Age d'or ; & la Comédie, les amusemens différens des quatre Saisons de l'année : » Je ne dis pas, ajoûta-t'elle, » que je n'aye eu un peu d'aide : car Duret & La-Clavelle » n'ont bougé tout ce matin d'avec moi, pendant que vous » avez été à la Chasse. Que je suis aise, M'amie, lui dit » Henry, de vous voir de cette humeur ! je vous prie, vivons » toujours de même. « Il fut question de voir ensuite les dessins de tapisseries de Fourcy : Le Roi demanda l'avis de la Reine ; & dit, en se tournant de mon côté, Qu'il sçavoit déja le mien de reste : mais que je montrasse à la Princesse & à lui, mes Sommaires d'Etats. 1606.

Il y en avoit trois, c'est-à-dire, autant que d'Etats généraux : c'étoit une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la Surintendance des Bâtimens & Fortifications, le Roi vit ce que renfermoit l'Etat général : 1°. Un Mémoire de toutes les fortifications faites à ses Places frontières, depuis que j'en avois la direction : 2°. De tous les Bâtimens & Maisons Royales : 3°. De tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or & d'argent, joyaux & pierreries, que je lui avois amassés. Le second Sommaire, qui appartenoit à la Finance, indiquoit des Mémoires, 1°. Des changemens & améliorations que j'avois faits, dans toutes les différentes parties des Finances & des revenus de Sa Majesté : 2°. De toutes les Espèces d'or & d'argent, actuellement dans le Trésor-Royal : 3°. Des ménagemens qui me restoient à faire, & des sommes que j'esperois joindre aux premières. Enfin le troisiéme Sommaire, qui étoit pour la Grande-Maîtrise, annonçoit des Etats, 1°. Des Piè-

Digitized by Google

1606. ces des six différens calibres, dépofées dans chaque Arſenal, & de tout ce qui peut concerner le Canon : 2°. Du nombre des Boulets ; avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'Artillerie : 3°. De la quantité des trois ſortes de Poudre, qu'on fabriquoit ordinairement : 4°. De la quantité d'armes, outils, inſtrumens & autres uſtenciles d'Artillerie : 5°. Du nombre de Gens-de-guerre, tant Gentilhommes que Volontaires, que le Roi peut mettre ſur pied, réparti ſelon les Généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Eſpagne & des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui ſe paſſa cette année en Flandre (32). Les Eſpagnols, à qui l'Armée deſtinée à l'expédition de Sedan, avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur ; le Marquis Spinola partit de Gènes, le 6 Mai, pour arriver en Flandre, le 19. Le Siége de Rhimberg, que les Eſpagnols firent au mois de Septembre, fut le ſeul exploit un peu conſidérable de cette Campagne. Les Aſſiégés ſe défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, & firent pluſieurs ſorties, qui coûterent la vie à deux Colonels Eſpagnols ; l'un, nommé Thores ; & l'autre, commandant le nouveau Terſe (33) venu de Savoie : ce qui fit croire que ce Siége ſeroit fort douteux, & tireroit du moins en longueur. Spinola en eut cette opinion ; & le Roi conjectura que Rhimberg ne ſe rendroit pas, du moins avant le 20 Octobre : Cependant la Place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le Courrier, que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la Nouvelle à Madrid, & qui paſſa par Paris ; les Aſſiégés n'avoient plus que ſix tonnes de Poudre : Mais pour dire vrai, les Etats ne ſe montrerent pas dans cette occaſion, tels qu'on les avoit vûs les années précédentes : ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la Guerre ; & la Garniſon de Rhimberg, laiſſée par le Senat ſur ſa bonne foi, ſe contenta d'avoir obtenu qu'elle ſortiroit avec toutes les marques d'honneur ;

(32) Conſultez ſur cet article, *De-Thou, le Merc. Franç. ann. 1606. & Siri, ibid.*

(33) Le terme de Terſe, qui eſt employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully, y ſignifie un Bataillon, ou un nombre de Compagnies de Gens de pied, réunies en un Corps.

[34] Le

neur; comme, d'emmener ſon Canon &c : elle chercha pourtant à faire tomber la faute ſur le Prince d'Orange, qu'elle accuſa de n'avoir voulu, ni ſecourir la Place, ni inquiéter l'Armée Eſpagnole. Ce reproche n'étoit pas ſans fondement : la réputation de Maurice ſouffrit de l'inaction où on le vit, pendant tout ce Siége & la Campagne entiere. 1606.

Au-reſte on ceſſera d'en être ſurpris, lorſqu'on ſçaura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foibleſſe, qui ne pouvoit aller plus loin : Toutes les Lettres de Buzenval & de Berny en faiſoient foi ; & les Nouvelles publiques n'ajoûtoient rien à cet égard à la vérité. Il n'eſt pas moins vrai que l'Eſpagne de ſon côté, n'étoit pas plus en état de ſe prévaloir de cet épuiſement. Les Siéges d'Oſtende & de L'Ecluſe avoient fait des deux parts une bleſſure, que rien n'avoit pu fermer : Auſſi parloit-on publiquement de la Paix dans toute la Flandre ; & ceux qui s'y étoient montrés juſque-là les plus oppoſés, ſe trouvoient à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce ſentiment. On commença à ne plus ſolliciter auſſi fortement les ſecours du Roi de France, ni à eſtimer ſes promeſſes ce qu'on faiſoit auparavant : & je ſuis perſuadé que le ſouvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à Sa Majeſté, fut une des principales cauſes du retardement de la Paix, ou de la Trêve, qui ſans cette conſidération, auroit peut-être été concluë dès cette année : A quoi contribuoit encore la méſintelligence entre le Prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la diviſion dans le Conſeil des Etats ; le premier ne voulant point entendre parler de Paix ; & l'autre ne ceſſant point de déclamer contre la Guerre. Cette méſintelligence faiſoit encore qu'on ne ſçavoit trop dans le Conſeil de France, à quoi ſe réſoudre ſur les affaires de la Flandre ; parce qu'on ne pouvoit ſervir l'une des Factions à ſon gré, ſans deſſervir l'autre.

Matthieu Brulart Sieur de Berny.

Buzenval revint au mois de Décembre à Paris, chargé de faire pluſieurs propoſitions ; ſur leſquelles Sa Majeſté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arcenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avouë que mon embarras ne fut pas moindre que celui de Sa Majeſté. Je voyois bien que ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la Paix entre l'Eſpagne & les

1606. Provinces-Unies, dont toutes les Nouvelles publiques faiſoient bruit ; c'étoit alors qu'il le falloit faire : Mais comment ſe comporter, & que répondre à des gens ſans force, ſans union entr'eux, & ſi dépourvus de conſeil, que n'ayant pu apparemment convenir de Députés auprès de Sa Majeſté, c'étoit notre Agent lui-même qui étoit obligé de leur en ſervir ? Engager ces Provinces à embraſſer la Domination Françoiſe ; & alors faire de leur affaire la nôtre propre ? Mais ç'eût été ſe jetter de gaieté de cœur, dans une Guerre avec toute la Maiſon d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les Pays dont il auroit fallu ſe mettre en poſſeſſion, ſont éloignés du nôtre ; que nous n'avions encore aucuns des préparatifs néceſſaires pour traverſer des Terres ennemies ; ni de vaiſſeaux pour y aborder par la Mer, que ceux des Etats eux-mêmes : Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de Villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances ; comme l'offroit Buzenval de leur part ? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, ſans en avoir les avantages. C'étoit outre cela, de nombreuſes Garniſons à entretenir : parce que ces Villes auroient été ſans doute des Places frontieres, & dans leſquelles les Flamands nous auroient vûs preſque d'auſſi mauvais œil, que les Eſpagnols eux-mêmes ; comme l'Angleterre nous en fourniſſoit un exemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguiſe tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Eſpagne ; il nous l'auroit auſſi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établiſſement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre, ni des uns ni des autres, il falloit que notre coup-d'eſſai nous aſſûrât d'emblée l'empire de la Mer contre les Eſpagnols, & dans une néceſſité, contre les Anglois : je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuſe : les Pays-Bas étoient perdus pour l'Eſpagne : Mais quelles dépenſes & quels efforts, pour en venir-là ? Je ſuis encore perſuadé que nous pouvions, ſans donner de l'ombrage à nos Voiſins, & ſans nous attirer de la part de l'Eſpagne, que des plaintes & des murmures, continuer à favoriſer couvertement les Etats ; comme nous avions fait juſ-

Digitized by Google

qu'à préſent : Mais outre que les dépenſes que nous faiſions pour eux, devoient néceſſairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient ; tout l'avantage que nous en pouvions eſpérer, étoit de retarder ſimplement la Paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choſes, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Eſpagne, & la Guerre de l'Eſpagne avec nous. Quant à cet accommodement ; il y avoit encore deux partis à prendre pour nous : Qu'il ſe fît ſans nous : ou, que nous paruſſions en être les Médiateurs. Le ſecond étoit le ſeul raiſonnable ; & l'on y vint à la fin : Mais le Roi étoit encore aſſez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de Politique : & en un ſens, c'étoit celui de tous les partis, qui ſouffroit le plus de difficultés. 1606.

Ce furent-là à peu près les réfléxions que je fis faire au Roi, qui vouloit ſçavoir mon avis ſur le ſujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit ; parce que je ne pouvois aller trouver Sa Majeſté : Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, ſi elles n'indiquoient rien de bien poſitif. De part & d'autre, on laiſſa au temps le ſoin de meurir toutes choſes : elles demeurerent dans cet état d'incertitude, juſques & bien avant dans l'année ſuivante. Les Etats firent par Aërſens, quelques petits préſens au Roi & à la Reine ; dont Sa Majeſté les fit remercier, & donner par la Reine à la Femme d'Aërſens, pour quinze cens écus de Bijoux. Aërſens préſenta au Roi de la part de ſes Maîtres, la Relation du Voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut ; & que le Duc de Wirtembèrg reſſentit les effets de la protection du Roi. Montglat étoit l'homme de confiance de Sa Majeſté en ce Pays-là : car pour Bongars, qui y étoit auſſi, & qui m'avoit écrit de Metz une Lettre, que Henry lut, parce qu'elle étoit ouverte ; ce Prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette Ville, ni dans tel autre lieu, diſoit-il, où il pût prêcher ſa Doctrine.

Toute l'Angleterre fut émuë de la Nouvelle d'une Conſpiration (13), tramée par les Jéſuites Henry Garnet & Ol-

(34) Le détail de cette Conſpiration nous jetteroit dans un récit trop

1606. decorne, avec pluſieurs autres Anglois, contre la Perſonne du Roi. Les Conjurés avoient réſolu de le faire ſauter en l'air, avec les principaux Seigneurs du Royaume, lorſqu'ils ſeroient tous aſſemblés dans une chambre, ſous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre.

long, & qui n'a pas aſſez de rapport avec ces Mémoires. M. De-Thou & le Mercure François, la font commencer dès les dernieres années de la Reine Eliſabeth. Conſultez ces Hiſtoriens, *ann. 1605. & 1606.* Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainſi qu'aux deux Jéſuites, Henry Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-cy, fut d'avoir eu connoiſſance de la Conſpiration, & de n'en avoir rien déclaré. » Ce que le Roi, dit L'Etoile, ſçut bien dire au Pere Cotton, » quand il lui en parla : Je ne veux » croire celui-là de vous autres, dit-» il, ni toucher au Général de vo-» tre Ordre; ſi ce n'eſt à Perſon, qui » eſt à Rome près Sa Sainteté, le-» quel je ſçais n'avoir ignoré cette » pernicieuſe menée & deſſein. « *ann. 1605.*

Le Pere Oldecorne proteſta avant que de mourir (le 17 Avril *1606,*) Qu'il n'avoit jamais, ni ſçu, ni approuvé, la Conſpiration des poudres. Mezerai dit, Que ce Pere avoit ſoûtenu, que l'entrepriſe étoit bonne & louable : mais il le dit, je ne ſçais ſur quel fondement; lui, qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes différens, quoique ce ſoit le même, qui avoit deux noms. Le Pere Garnet fut éxecuté le 3 Mai. Les Juges n'épargnerent rien, pour lui faire dire qu'il en avoit été inſtruit par une autre voie que celle du Sacrement, dont ils ſçavoient que le ſceau eſt inviolable chez les Catholiques. Le Pere Garnet, ſelon les Relations des Catholiques, entra ſi peu dans ce deſſein, dont Larrey le fait l'Auteur & le Promoteur, qu'il mit tout en uſage, à la révélation près, pour le prévenir; exhortant ſans ceſſe les Catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Perſonius, & par le Pere Aquaviva, Général des Jéſuites, qu'il falloit éviter ſur toutes choſes, de prendre aucune réſolution violente, dont l'iſſuë ne pouvoit être que funeſte à la Religion. *Mém. pour ſervir à l'Hiſtoire Univ. de l'Europe. Tom. 1. pag. 74.* P. Matthieu diſculpe de la même maniere le P. Garnet. *Tom. 2. liv. 3. pag. 715.* Voyez auſſi le Livre compoſé par le Pere Daniel Bartoli, Jéſuite Italien, qui a pour titre : *Dell' Iſtoria della Compagnia di Gieſu d'Inghilterra.* Ces témoignages ſuffiſent pour réfuter tous ceux qui, ainſi que Bayle, (Rep. des Lett. Mars *1687.*) ont avancé, que ſelon tous les Hiſtoriens, les Peres Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans la Conſpiration. Ce Pere Perſon, ou Robert Perſonio, étoit un Jéſuite de beaucoup de mérite & de ſçavoir.

BIBLIOTECA ANTICA ROMA VITTORIO EMANUELE

Fin du vingt-troiſiéme Livre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google